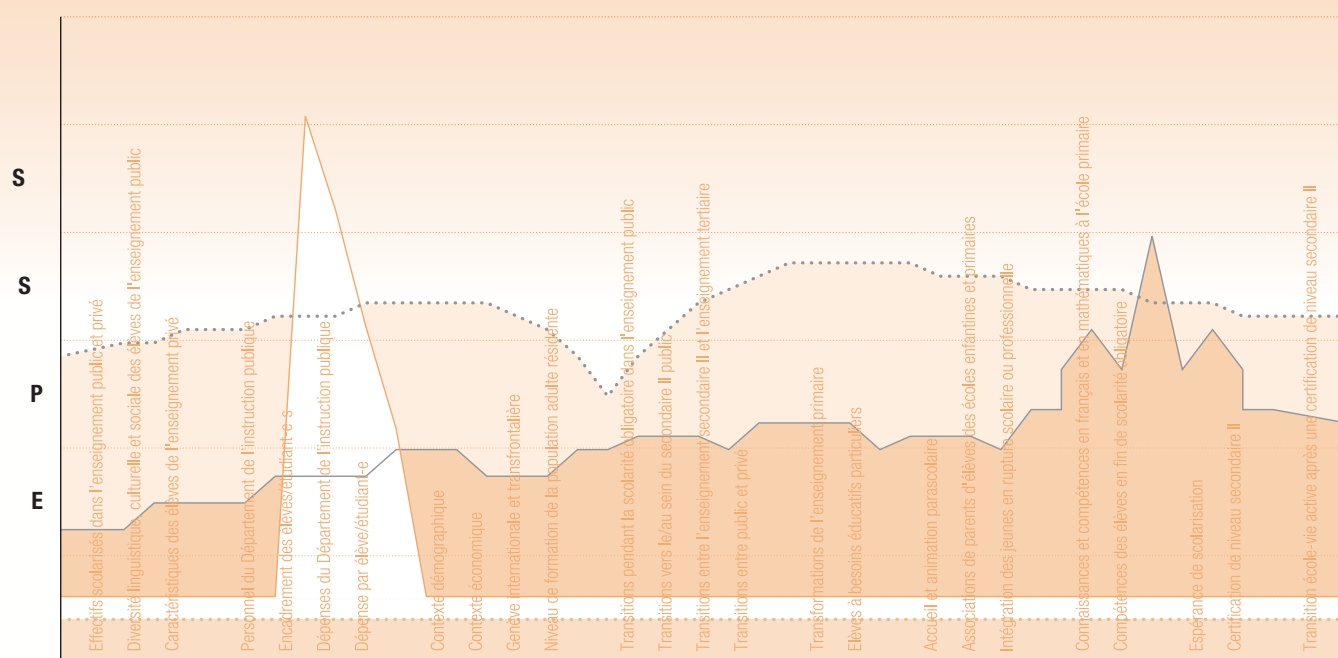


L'enseignement à Genève

Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation



Edition 2009

L'enseignement à Genève

**Ensemble d'indicateurs du système
genevois d'enseignement et de formation**

Edition 2009

Equipe de rédaction: Odile LE ROY-ZEN RUFFINEN (coordination)
Laure MARTZ
Alexandre JAUNIN
Franck PETRUCCI

Nous remercions tout particulièrement une collaboratrice et deux collaborateurs du SRED qui ont co-rédigé avec l'équipe de rédaction trois chapitres :

Anne SOUSSI (*G1, Connaissances et compétences en français et en mathématiques à l'école primaire*), Jean-Marc JAEGGI (*E1, Transformations de l'enseignement primaire*) et Christian NIDEGGER (*G2, Compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire*).

Nos remerciements vont également aux personnes qui ont collaboré à la réflexion et/ou nous ont fourni des données chiffrées, et/ou ont relu attentivement les chapitres produits à partir de ces données :

Claude-Alain BAERTSCHI, Service du budget du DIP (*B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s et B4, Dépense par élève/étudiant-e*); Didier BELLARDANT, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (*F1, Accueil et animation parascolaire*); Laurence BRECHIN, Centre des technologies de l'information (*F3, Intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle*); Véronique BIGIO et Jean-Luc BOESIGER, Direction générale de l'enseignement primaire (*E1, Transformations de l'enseignement primaire*); Yann BOGGIO, Evaluanda et Maurice DANDELOT, Direction générale de l'enseignement primaire (*E2, Elèves à besoins éducatifs particuliers*); Stéphane CAPELLI, Office fédéral de la statistique (*A1, Effectifs scolarisés; H1, Espérance de scolarisation*); Clairette DAVAUD, SRED (*D3, Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire; I1, Transition école-vie active*); François DUCREY, SRED et Greta PELGRIMS, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève (*E2, Elèves à besoins éducatifs particuliers*); Annick EVRARD, SRED (*D1, Transitions pendant la scolarité obligatoire; D2, Transitions vers le/au sein du secondaire I; D3, Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire; D4, Transitions entre public et privé; H2, Certification de niveau secondaire II*); Dominique GROS, SRED (*E1, Transformations de l'enseignement primaire; E2, Elèves à besoins éducatifs particuliers; F2, Associations des parents d'élèves*); Caroline FAVRE et Véronique PRODUIT, Bureau des statistiques de l'Université de Genève (*D3, Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire*); Patrick HESS, Secrétariat général du DIP (*E1, Transformations de l'enseignement primaire*); François RASTOLDO, SRED (*D1, Transitions pendant la scolarité obligatoire; D2, Transitions vers le/au sein du secondaire I; D3, Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire; D4, Transitions entre public et privé; H2, Certification de niveau secondaire II; I1, Transition école-vie active*); Barbara STUCKI, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (*F3, Intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle*); Anne THOREL-RUEGSEGGGER, Groupement genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (*F2, Associations des parents d'élèves*); Pierre-Alain WASSMER, SRED (*B1, Personnel du DIP; B3, Dépenses du DIP*).

Un grand merci à Bernard ENGEL qui a réalisé la cartographie.

Comité de lecture:

Jacques AMOS (SRED), Claude-Alain BAERTSCHI (Service du budget, DIP), Daniela DI MARE APPERE (directrice adjointe du SRED), Claude KAISER (SRED), Katharina MICHAELOWA (Université de Zurich, membre du Conseil scientifique du SRED), Karin MÜLLER (directrice du SRED), Muriel PECORINI (SRED), Deborah SCIARRINO (Directrice du Contrôle interne, DIP).

Direction: Karin MÜLLER

Edition: Narain JAGASIA

Préface

Le Service de la recherche en éducation met aujourd'hui à disposition des acteurs et des actrices de l'éducation un nouvel ensemble d'indicateurs statistiques sur le contexte, le fonctionnement et les résultats de l'Ecole genevoise. C'est un exercice difficile, pas toujours confortable mais indispensable pour l'institution scolaire : il permet de mieux comprendre certaines réalités, d'évaluer les besoins, de vérifier le bon fonctionnement de l'Ecole et d'en rendre compte. L'information et la connaissance sont le préalable à toute politique : le débat démocratique autour de l'Ecole doit reposer en effet sur des constats et non sur des représentations.

Cet ensemble montre que globalement, pour la grande majorité des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, les choses se passent plutôt bien : l'espérance de scolarisation continue de s'accroître ; 92% des jeunes acquièrent une certification de niveau secondaire II, ce qui nous place très près de l'objectif des 95% fixé par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ; les jeunes semblent s'insérer de façon assez satisfaisante sur le marché du travail local, signe d'une bonne adéquation entre les formations délivrées à Genève et les besoins de l'économie.

Mais trop de jeunes gens et jeunes filles ne parviennent toujours pas à tirer bénéfice de l'enseignement dispensé. Il demeure des inégalités qu'il est de notre devoir de combattre. Certes, toute différence n'est pas une inégalité et toute inégalité ne résulte pas d'une discrimination, mais aujourd'hui encore, les parcours scolaires, les résultats aux tests internationaux et les certifications obtenues restent trop souvent marqués par le milieu social des élèves ou leur genre.

Bien conscient qu'il faut lutter contre toute discrimination à l'égard des élèves les plus vulnérables, le peuple genevois s'est récemment prononcé contre une initiative visant à sélectionner de façon trop précoce les élèves à l'entrée du Cycle d'orientation.

L'institution scolaire doit, elle, veiller à ne pas se transformer en machine à exclure, mais à proposer au contraire des mesures positives pour les élèves en difficulté ou ayant des besoins spécifiques. C'est ce que j'ai souhaité initier, en mettant en place un réseau d'enseignement prioritaire dans l'enseignement primaire, le REP, pour compenser les inégalités sociales de départ et donner la possibilité à tous les élèves d'acquérir les mêmes compétences.

La question des compétences est par ailleurs au cœur des prochains changements que nous allons connaître. Avec l'adhésion au concordat HarmoS au début de l'année 2009, à la convention scolaire romande et à l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, le canton de Genève s'inscrit de plus en plus dans un espace national et romand de formation et se donne les moyens de renforcer la qualité et la cohérence de son enseignement.



Charles Beer

Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique

Sommaire

Structure du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF)	2
Introduction	3
Organisation schématique de la publication	5
L'essentiel en bref	7

Section A Composantes de la population scolaire

A1 Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé	15
A2 Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public (CITE 0 à 3)	23
A3 Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 3)	33

Section B Ressources humaines et financières

B1 Personnel du Département de l'instruction publique	41
B2 Encadrement des élèves/étudiant-e-s	49
B3 Dépenses du Département de l'instruction publique	57
B4 Dépense par élève/étudiant-e	65

Section C Contexte du SGEF

C1 Contexte démographique	73
C2 Contexte économique	81
C3 Genève internationale et transfrontalière	89
C4 Niveau de formation de la population adulte résidente	97

Section D Parcours de formation

D1 Transitions pendant la scolarité obligatoire dans l'enseignement public (CITE 1 à 2)	105
D2 Transitions vers le/au sein du secondaire II public (CITE 2 et 3)	113
D3 Transitions entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) et l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)	121
D4 Transitions entre public et privé	129

A

B

C

D

E

F

G

H

I

Section E Transformations du SGEF

E1	Transformations de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1)	137
E2	Elèves à besoins éducatifs particuliers	145

Section F A la périphérie du SGEF

F1	Accueil et animation parascolaire	153
F2	Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1)	161
F3	Intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle	169

Section G Compétences des élèves

G1	Connaissances et compétences en français et en mathématiques à l'école primaire (CITE 1)	177
G2	Compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire (CITE 2)	185

Section H Certification

H1	Espérance de scolarisation	193
H2	Certification de niveau secondaire II (CITE 3)	201

Section I Transition école-vie active

I1	Transition école-vie active après une certification de niveau secondaire II	209
-----------	---	-----

Annexes	217
----------------------	-----

Annexe 1 La population résidente	218
---	-----

Annexe 2 La catégorie socioprofessionnelle des parents	219
---	-----

Annexe 3 Le canton de Genève et les cantons suisses	222
--	-----

Annexe 4 L'enseignement privé à Genève	223
---	-----

Annexe 5 Les voies d'accès à la profession enseignante dans l'enseignement public à Genève	224
---	-----

Annexe 6 Terminologies économiques	225
---	-----

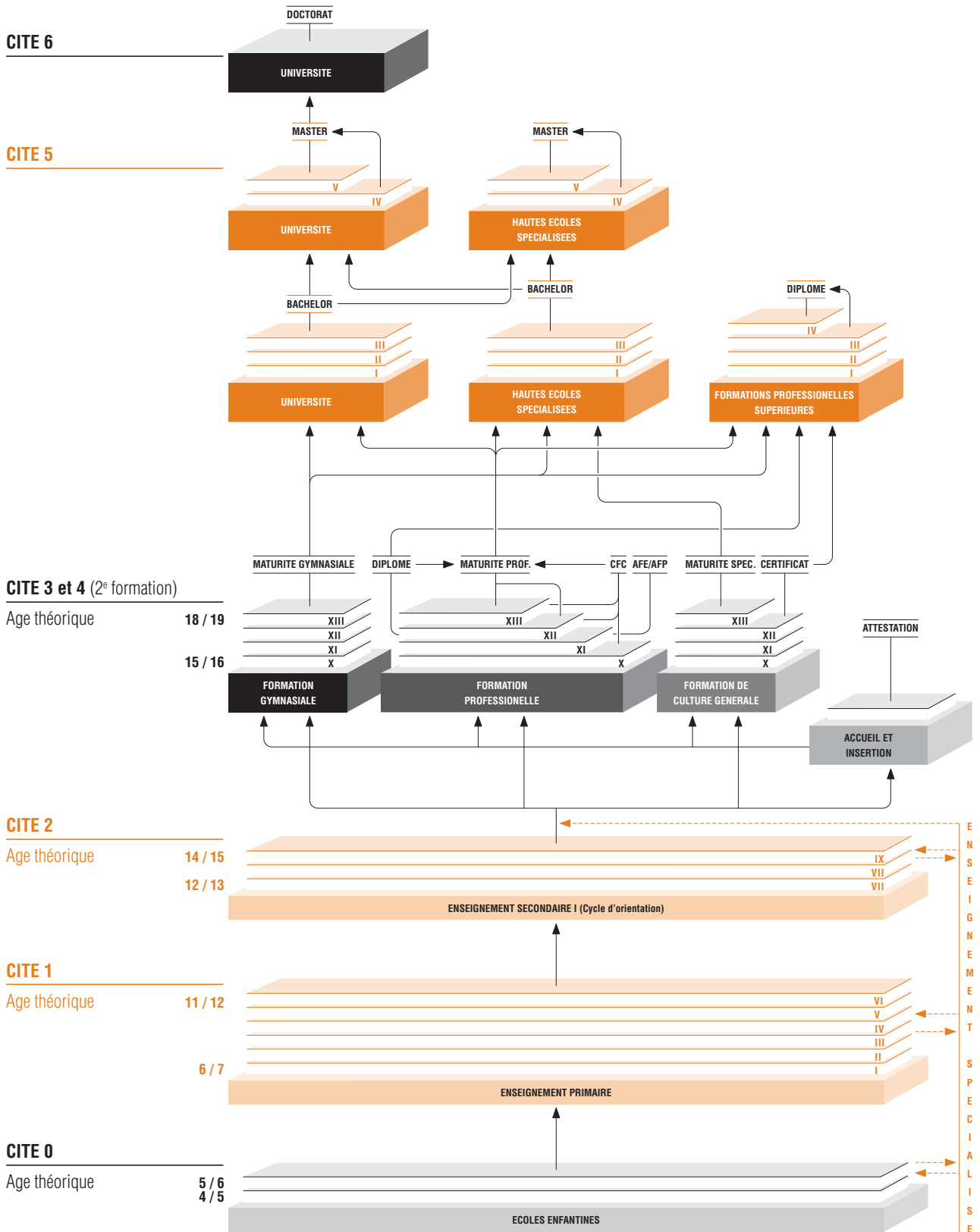
Annexe 7 Les Accords bilatéraux et l'agglomération franco-valdo-genevoise	227
--	-----

Annexe 8 Les établissements de l'enseignement primaire (rentrée 2008)	231
--	-----

Annexe 9 Indicateur du niveau d'urbanisation	232
---	-----

Liste des abréviations	234
-------------------------------------	-----

Structure du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF)



Notes: CITE: Classification internationale type de l'éducation, conçue par l'UNESCO.
 CFC: Certificat fédéral de capacité (CFC en 1 an: uniquement 2^e formation - CITE 4).
 AFE/AFP: Attestation de formation élémentaire/professionnelle.

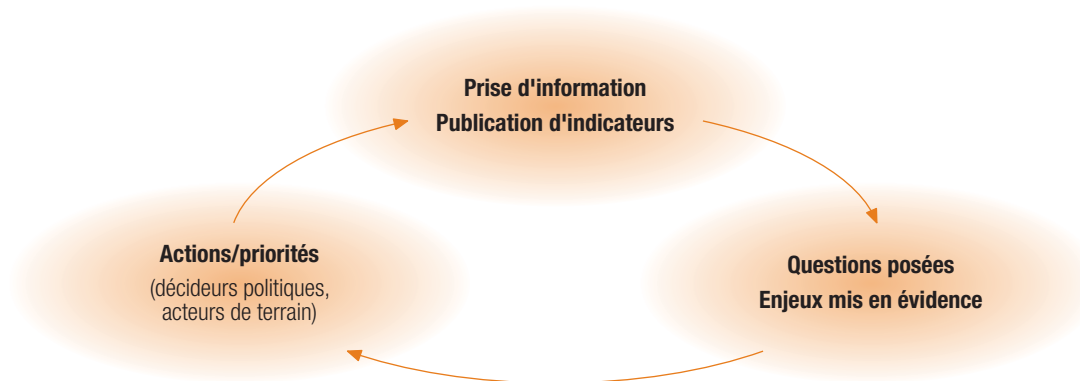
Introduction

Cette troisième édition de l'ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) présente en une seule publication les multiples facettes de notre système éducatif. Par leur précision ainsi que leur mise en perspective temporelle, ces indicateurs constituent un instrument d'information précieux pour l'aide à la décision, mais sont également destinés à un large public. Comme les précédentes éditions, cette nouvelle publication du Service de la recherche en éducation (SRED) fait une large place aux commentaires et interprétations des données statistiques ainsi qu'à une lecture transversale. Elle n'a pas vocation à présenter les chiffres les plus récents disponibles mais vient compléter nos autres publications statistiques de type annuaire, mémento ou tableau de bord d'indicateurs de gestion. Par ailleurs, de nombreux indicateurs s'appuient sur des données et des connaissances acquises dans le cadre de projets de recherche réalisés par le SRED et abordent ainsi certaines questions clés en profondeur. Cet ensemble d'indicateurs permet de décrire, d'analyser et le cas échéant d'alerter la collectivité (décideurs/acteurs/citoyens) sur le fonctionnement réel de l'école et ainsi d'alimenter un débat démocratique informé.

Outil d'information et de connaissance, cet ensemble d'indicateurs a également l'ambition d'être un outil d'aide au pilotage du SGEF, s'inspirant en cela de la régulation des systèmes éducatifs de D'Hainaut¹. En posant un certain nombre de questions, en mettant en évidence un certain nombre d'enjeux, la production d'indicateurs peut permettre d'énoncer des priorités politiques, de fixer des objectifs à atteindre, et éventuellement de mettre en œuvre des actions correctives ; les priorités politiques peuvent, quant à elles, nécessiter la vérification de l'atteinte d'objectifs.

Cette vision du rôle des indicateurs, qui met en évidence le caractère cyclique du mécanisme de régulation, est conforme à celle du monitoring du système suisse d'éducation.

Pilotage du système d'enseignement



Elaborer des indicateurs qui soient utiles, en termes d'aide à la décision, nécessite notamment de connaître les besoins en la matière des différents acteurs du système comme le Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, le Secrétariat général, les directions générales des ordres d'enseignement ou les offices du Département, mais également les enseignant-e-s, les élèves et leurs familles, les associations professionnelles. Au cours du 1^{er} semestre 2006, le SRED a mené une réflexion² sur l'évolution des informations à fournir sur le SGEF et a notamment modifié le cadre conceptuel des ensembles d'indicateurs à produire afin de mieux répondre à des questions récurrentes sur l'efficacité et l'équité du système.

¹ D'Hainaut L. (1982). Analyse et régulation des systèmes éducatifs : un cadre conceptuel. Bruxelles : Ed. Labor, Paris : F. Nathan, 1982.

² Groupe de travail : Odile Le Roy-Zen Ruffinen (coord.), Jacques Amos, Annick Evrard, Karin Müller, Christian Nidegger, Franck Petrucci, François Rastoldo, Ruth Silver.

Les indicateurs produits pour cette nouvelle édition se sont inspirés en partie des priorités du Département (*13 priorités pour l'instruction publique*). Ils relèvent de neuf sections thématiques qui doivent permettre au public d'avoir une vue d'ensemble de la composition de la population scolaire de l'enseignement public et privé (*chapitres A1 à A3*), de l'importance des ressources humaines et financières investies dans l'éducation (*chapitres B1 à B4*), des éléments de contexte pouvant influencer sur la demande et l'offre d'éducation (*chapitres C1 à C4*), du parcours des élèves dans la scolarité obligatoire et postobligatoire (*chapitres D1 à D4*), de la façon dont le SGEF interagit avec d'autres systèmes (*chapitres F1 à F3*) et se transforme (*chapitres E1 et E2*), et enfin des « résultats » de l'enseignement (*chapitres G1 et G2, H1 et H2, I1*).

Une grande partie des indicateurs des précédentes éditions sont repris dans l'édition 2009 (en étant parfois réorganisés) pour permettre une continuité dans le monitoring du système. D'autres thématiques font leur apparition pour tenir compte de nouvelles préoccupations, comme par exemple « élèves à besoins éducatifs particuliers », « Genève transfrontalière », « accueil et animation parascolaire », « intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle ».

Cet ensemble d'indicateurs met bien en évidence que le système éducatif genevois est confronté à des défis importants compte tenu du contexte socio-économique et démographique particulier du canton. Les transformations et ajustements des dispositifs scolaires récents montrent comment le système éducatif sait trouver des réponses à ces défis actuels et futurs.

L'objectif que nous souhaitons atteindre avec cette publication est de rendre ces transformations et leur impact visibles et de contribuer ainsi à la volonté politique d'améliorer la connaissance et l'analyse de phénomènes sociaux émergents sur le territoire cantonal. A cet effet, ce volume est une base précieuse en vue de la collaboration du SRED avec le Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE). Sur le plan intercantonal, ces indicateurs permettent de comparer la réalité genevoise avec les autres cantons suisses en contribuant ainsi au processus de monitoring des systèmes éducatifs mis en place par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Karin Müller

Directrice du Service de la recherche en éducation

Organisation schématique de la publication

Les principes d'élaboration d'un ensemble d'indicateurs, définis par le SRED dès 1999¹, demeurent valables dans leurs grandes lignes, et tout particulièrement l'approche systémique. Dans cette démarche, le système d'enseignement est conçu comme un tout, composé d'éléments interdépendants. Cette méthode amène à repérer les différents éléments constitutifs, repérer les frontières entre éléments, analyser les interrelations qu'ils entretiennent entre eux ou avec ce qui est extérieur au système d'enseignement.

Pour retracer la dynamique du système, le nouveau cadre conceptuel conserve le principe des deux anciens niveaux d'analyse, « **A l'intérieur du système d'enseignement** » et « **A la frontière du système** », mais le premier niveau d'analyse (« A l'intérieur... ») est lui-même scindé en deux sous-niveaux qui se centrent respectivement sur :

- les **élèves**,
- le **système** lui-même (le Département de l'instruction publique ou l'institution scolaire).

Ce nouveau cadre conceptuel tente de mieux prendre en compte les différents éléments d'un « système productif » (input/processus/output), en s'articulant à travers trois domaines clés :

- 1 ses **facteurs structurants** (*input et contexte*): indicateurs relatifs à la population scolaire, aux efforts de la collectivité pour l'allocation des ressources, à l'encadrement des élèves, à l'environnement socioéconomique et à la place relative des enseignements public et privé ;
- 2 son **fonctionnement** (*processus*): indicateurs relatifs aux parcours de formation (diversité des parcours, dispositifs mis en place), transformations et évolution du système ;
- 3 ses **résultats** (*output*): indicateurs relatifs à la mesure des connaissances et compétences (PISA, épreuves cantonales en fin de primaire, taux de certification).

		Facteurs structurants du SGEF	Fonctionnement du SGEF	Résultats du SGEF
A l'intérieur du SGEF	Niveau Elèves	Composantes de la population scolaire A1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé A2. Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public A3. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé	Parcours de formation D1. Transitions pendant la scolarité obligatoire D2. Transitions vers le/au sein de l'enseignement secondaire II D3. Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire D4. Transitions entre public et privé	Compétences des élèves G1. Connaissances et compétences en français et en mathématiques à l'école primaire G2. Compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire
	Niveau Institution	Ressources humaines et financières B1. Personnel du DIP B2. Encadrement des élèves/étudiant-e-s B3. Dépenses du DIP B4. Dépense par élève/étudiant-e	Transformations du SGEF E1. Transformations de l'enseignement primaire E2. Elèves à besoins éducatifs particuliers	Certification des élèves H1. Espérance de scolarisation H2. Certification de niveau secondaire II
A la frontière du SGEF		Contexte du SGEF C1. Contexte démographique C2. Contexte économique C3. Genève internationale et transfrontalière C4. Niveau de formation de la population adulte résidente	A la périphérie du SGEF F1. Accueil et animation parascolaire F2. Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires F3. Intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle	Transition école- vie active I1. Transition école-vie active

¹ SRED (1999). *Proposition de cadre conceptuel pour sélectionner et organiser un ensemble d'indicateurs du système d'enseignement et de formation genevois*. Note d'information du SRED n°4. Genève : SRED.

L'enseignement à Genève, édition 2009 publie des chiffres correspondant à l'année 2007 sauf exception, ainsi que des séries chronologiques dont le point de départ ou le rythme diffèrent selon la disponibilité des données ou selon leur intérêt.

Certaines séries chronologiques présentent des ruptures ou intègrent, au contraire, des corrections rétroactives qui font qu'elles peuvent légèrement différer des séries publiées dans les éditions précédentes. Lorsque le cas se produit, l'attention des lecteur-trice-s est attirée par une note sous les figures ou dans la rubrique «*Pour comprendre ces résultats*».

Les niveaux d'enseignement concernés dans les différents chapitres apparaissent sur la première page de chacun d'entre eux, surlignés en orange dans le schéma suivant :

T	T : enseignement tertiaire
S II	S II : enseignement secondaire II
S I	S I : enseignement secondaire I
P	P : enseignement primaire
E	E : enseignement enfantin

L'ensemble des indicateurs et analyses présentés dans cette publication est accessible sur le site Internet du SRED : <http://www.ge.ch/sred/statindi/indicateurs.html>

L'essentiel en bref

La population scolaire

La population scolarisée à Genève a augmenté de 10'000 personnes entre 2000 et 2007

Le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) public et privé accueillait, en 2007, près de 98'000 élèves ou étudiant-e-s du niveau enfantin au niveau tertiaire, soit 10'000 personnes de plus qu'en 2000 (voir A1). Ceci est dû en partie à l'augmentation de la population résidant dans le canton de Genève (voir C1) mais également à la quasi-généralisation des études de niveau secondaire II et au fait que les jeunes sont de plus en plus nombreux à accéder aux études de niveau tertiaire (voir D2 et H1). Par ailleurs, la complexification des parcours au sein de l'enseignement postobligatoire contribue à faire augmenter les effectifs scolarisés à Genève puisque, en se réorientant, les jeunes restent plus longtemps dans le système éducatif.

Légère baisse des effectifs de l'enseignement obligatoire public depuis 2005, mais une croissance qui reste soutenue dans l'enseignement postobligatoire

En 2007, l'enseignement public accueillait près de 87'000 élèves/étudiant-e-s. C'est 7'000 de plus par rapport à 2000 mais depuis 2005, les effectifs connaissent une légère diminution, notamment dans l'enseignement enfantin et primaire (-2% entre 2005 et 2007) (voir A1). Une nouvelle baisse des effectifs de l'enseignement primaire public devrait être observée de manière transitoire avec la mise en application prochaine de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), en raison du changement de date de référence pour l'entrée à l'école enfantine (passant du 31 octobre au 31 juillet).

Les effectifs de l'enseignement secondaire I public ont eux aussi légèrement baissé entre 2006 et 2007 (-1%). En revanche, avec l'arrivée de générations nombreuses, les effectifs de l'enseignement secondaire II public connaissent une progression depuis 2002 qui reste soutenue (+7% entre 2005 et 2007). Ce sont principalement les effectifs des formations générales qui connaissent une forte croissance, notamment ceux de l'École de culture générale qui ont augmenté de plus de 500 élèves entre 2005 et 2007.

L'attrait des formations générales et des études longues est à rapprocher à la fois de la structure du tissu économique du canton de Genève plutôt axée sur les activités de services (voir C2), du niveau élevé de formation de la population adulte résidente (voir C4) et enfin de la dimension internationale du canton (voir C3). Au cours des prochaines années, cet attrait pour les études longues pourrait être renforcé par la récente crise financière et économique. En effet, suite à l'entrée du canton en récession en 2009, les jeunes, particulièrement touchés par le chômage en période de ralentissement économique, pourraient être incités à prolonger leur formation.

Une forte augmentation des effectifs de l'enseignement privé en raison d'une importante communauté internationale

Avec une offre complémentaire à celle de l'enseignement public, l'enseignement privé accueillait 11'200 élèves en 2007, soit 16% des élèves scolarisés du niveau enfantin au niveau secondaire II de type général (contre 13% en 2000). Les effectifs de l'enseignement privé ont fortement augmenté depuis 2000 (+3'200 élèves, soit +40%) (voir A1 et A3), mais au cours des prochaines années, la crise financière et économique actuelle pourrait toutefois modifier cette tendance.

Cette progression des effectifs concerne essentiellement les écoles privées proposant des programmes scolaires internationaux (+2'200 élèves entre 2000 et 2007) et est donc à mettre en relation avec l'augmentation de la communauté internationale installée dans le canton et sa périphérie (voir C3). Le personnel permanent de nationalité étrangère des organisations internationales et les employé-e-s des multinationales siégeant à Genève ont en effet, pour leurs enfants, une forte demande d'enseignement en langues étrangères, notamment en anglais. L'augmentation des effectifs de l'enseignement privé n'est donc pas liée à des départs de l'enseignement

public vers l'enseignement privé en cours de scolarité. Ceux-ci sont certes un peu plus nombreux qu'auparavant, notamment à la fin de l'école primaire, mais cela n'a qu'un impact très marginal (voir D4).

Grande diversité linguistique de la population scolaire

Outre la présence d'une importante communauté étrangère liée à la Genève internationale, le canton est également depuis longtemps « terre d'accueil ». Genève est ainsi le canton suisse qui compte le plus de résident-e-s de nationalité étrangère, et la population scolaire se caractérise donc par une grande diversité culturelle et linguistique. Cent soixante nationalités sont présentes dans les écoles publiques du canton et 42% des élèves sont allophones, c'est-à-dire déclarant une autre langue que le français comme première langue parlée (voir A2). Être allophone n'est pas forcément une difficulté en soi, mais dans l'enseignement public, cette caractéristique va souvent de pair avec un milieu social modeste. Dès lors, en cas de difficultés scolaires, ces élèves disposent d'un peu moins de ressources pour les surmonter.

L'intégration scolaire de ces élèves représente un défi pour l'école publique genevoise, car la réussite et les parcours scolaires sont encore influencés par l'origine linguistique et sociale des élèves. Par exemple, au Cycle d'orientation, les élèves allophones sont sous-représentés dans le regroupement A, filière à exigences étendues, et sont au contraire surreprésentés dans les regroupements B et C, filière à exigences moindres.

Les écoles privées accueillent quant à elles majoritairement des élèves de nationalité étrangère, même si les familles suisses sont un peu plus nombreuses qu'auparavant à y inscrire leurs enfants, notamment au niveau secondaire I. Par ailleurs, les élèves fréquentant ces écoles appartiennent à un milieu social plutôt favorisé.

Les ressources humaines et financières du DIP

Une diminution globale du nombre de postes et des réallocations vers les secteurs prioritaires

En 2007, 14'100 personnes étaient employées par le Département de l'instruction publique (DIP) dans les établissements publics du canton de Genève (y compris les HES et l'Université), ce qui représente 10'920 postes en équivalents plein temps (EPT) dont plus de 70% de postes d'enseignant-e-s (*voir B1*). Cela correspond à un encadrement des élèves qui varie de 6,8 postes enseignants EPT pour 100 élèves dans l'enseignement enfantin et primaire à 13,1 dans l'enseignement tertiaire (*voir B2*).

Dans le cadre du Plan quadriennal 2005-2009 de mesures prises par le Conseil d'Etat pour rétablir l'équilibre des finances publiques, le DIP a engagé une vaste réorganisation qui touche notamment l'affectation des ressources humaines. Entre 2005 et 2007, le nombre de postes EPT a globalement diminué pour l'ensemble du DIP (-81 postes). Cette baisse, qui concerne essentiellement le personnel non enseignant, est due en partie à des transferts d'activités vers d'autres départements. Par ailleurs, des réallocations internes ont eu lieu vers les secteurs prioritaires et les prestations directes aux élèves.

Entre 2005 et 2007, le nombre de postes d'enseignant-e-s est resté stable dans l'enseignement enfantin et primaire, a diminué au Cycle d'orientation (-34 postes) et a augmenté dans l'enseignement secondaire II postobligatoire (+71 postes) dont les effectifs d'élèves connaissent une croissance soutenue depuis le début des années 2000. L'évolution du nombre d'élèves n'est toutefois qu'un facteur parmi d'autres pour déterminer le nombre de postes. On peut citer également l'augmentation des besoins de prise en charge sur le plan social et sanitaire, le renforcement de la capacité d'accueil des élèves allophones ou dans l'enseignement spécialisé (*voir E2*) ou encore la mise en place du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) (*voir E1*) dans l'enseignement primaire afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire.

En ce qui concerne l'enseignement tertiaire, le nombre de postes d'enseignant-e-s est resté quasiment stable depuis 2005 dans les HES situées sur le territoire cantonal (-7 postes EPT) et a baissé de 23 postes à l'Université de Genève.

Maîtrise des dépenses d'éducation entre 2005 et 2007

En 2007, les dépenses du DIP ont été de 1,9 milliard de francs. En excluant les dépenses qui ne sont pas liées à l'enseignement, cela représente une dépense par élève qui se situe dans une fourchette allant de 14'100 francs par an dans l'enseignement enfantin et primaire public à 36'300 francs par an dans l'enseignement tertiaire (*voir B4*).

La politique engagée par le DIP vise à maîtriser et à contrôler les coûts engendrés par l'augmentation constante des effectifs d'élèves et d'étudiant-e-s, ainsi que celle des besoins d'enseignement et de prise en charge sur les plans social, éducatif et sanitaire. La part de la dépense de l'Etat consacrée à l'éducation connaît ainsi une forte tendance à la baisse depuis plusieurs années et, à champ constant d'activités, la part des dépenses du DIP dans le budget de l'Etat a connu en 2006 et 2007 le plus bas niveau atteint au cours de la décennie (*voir B3*). Cette diminution relative des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat est en partie due à l'importance accrue d'autres dépenses publiques comme celles de la santé ou la prévoyance sociale, mais pas uniquement puisque, en francs constants, les dépenses d'éducation ont connu une diminution entre 2005 et 2007.

Les parcours de formation

Des parcours scolaires sans incident pour le plus grand nombre des élèves durant la scolarité obligatoire

Dans l'enseignement public, la scolarité obligatoire se déroule sans incident ou changement de parcours pour le plus grand nombre. Près des trois quarts des élèves entrant en 1^{re} primaire sont au Cycle d'orientation six ans plus tard (*voir D1*). Les parcours témoignant de difficultés scolaires importantes concernent près de 10% des élèves, qui ont une année de retard à la fin de la scolarité primaire, et 3% des élèves, qui ont quitté l'enseignement primaire ordinaire pour l'enseignement spécialisé (*voir également E2*). Dans l'enseignement secondaire I public, 80% des élèves du regroupement A franchissent le Cycle d'orientation sans redoublement ou changement de parcours. C'est le cas de 60% des élèves du regroupement B.

A la fin du Cycle d'orientation, la quasi-totalité des élèves poursuivent une formation dans l'enseignement secondaire II

Bien que le 9^e degré du Cycle d'orientation corresponde à la fin de la scolarité obligatoire, 90% des élèves poursuivent une formation dans l'enseignement secondaire II public (*voir D2*). L'attrait du Collège de Genève sur les élèves et leurs familles est toujours très fort, puisque la formation gymnasiale est choisie par la moitié des élèves issus du Cycle d'orientation. L'entrée dans la formation professionnelle initiale duale (en école et en entreprise) à l'issue du Cycle d'orientation n'a, quant à elle, pas cessé de décroître et ne concerne, en 2007, plus que 6% des élèves. Bon nombre des apprenti-e-s commencent en effet cette formation après en avoir tenté une autre : d'une part, parce que les élèves genevois ont une préférence pour les formations en école à plein temps (générale ou professionnelle) et, d'autre part, parce que les élèves en difficulté ont difficilement accès à un marché de l'apprentissage fortement concurrentiel et doivent auparavant améliorer leur bagage scolaire en passant notamment par des structures d'insertion.

La forte augmentation, entre 2000 et 2007, des entrées dans une structure d'insertion et d'accueil est d'ailleurs très révélatrice de la difficulté grandissante des élèves à faible capital scolaire pour s'insérer dans une formation de niveau secondaire II. Elle est également due à des changements structurels comme la création en 2003 des compléments de formation, liée à la volonté politique qu'aucun jeune ne sorte sans qualification du système d'enseignement. Il est à noter que 44% des élèves issus de 9^e B se dirigent vers l'une de ces structures d'insertion.

De plus en plus de jeunes obtiennent une certification secondaire II, parfois après une réorientation

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a fixé l'objectif d'amener, à l'horizon 2015, 95% des jeunes à une certification de niveau secondaire II. A Genève, avec la quasi-généralisation de la poursuite de la formation après la scolarité obligatoire, ce taux atteint déjà 92% en 2007 (*voir H2*). Cette valeur, relativement élevée, est liée au fait que les jeunes sont de plus en plus nombreux à rester dans le système éducatif jusqu'à l'obtention d'une certification, dont la possession devient indispensable dans un marché du travail très concurrentiel, quitte à se réorienter en cas d'échec. Globalement, on observe des réorientations des formations de type général vers la formation professionnelle et du plus exigeant vers le moins exigeant. Ainsi, alors que les jeunes choisissent majoritairement une formation de type général à la sortie du Cycle d'orientation, par le jeu des réorientations dans l'enseignement postobligatoire, plus de la moitié des certifications de niveau secondaire II délivrées à Genève sont des certifications de formation professionnelle initiale (maturité professionnelle ou certificat fédéral de capacité). Comparativement au reste de la Suisse, le canton de Genève est toutefois celui qui affiche le plus fort taux d'obtention d'une maturité gymnasiale.

Les jeunes sont toujours plus nombreux à entamer des études tertiaires

En comparaison intercantonale, Genève apparaît également comme le canton où la proportion de résident-e-s intégrant pour la première fois une Haute école (Université, Ecole polytechnique et Haute école spécialisée) est la plus élevée. La particularité genevoise est que les jeunes choisissent proportionnellement plus souvent l'Université et moins souvent une Haute école spécialisée (HES), ceci étant à rapprocher du fort taux d'obtention d'une maturité gymnasiale (*voir D3 et H1*). La création de la maturité professionnelle (1994), en contribuant à élargir la voie d'accès aux études tertiaires, est toutefois un succès, puisqu'à Genève, la moitié des jeunes qui en sont titulaires poursuit des études tertiaires, principalement en HES.

Des formations tertiaires qui attirent beaucoup de personnes extérieures au canton

Nombre de celles et ceux qui entrent pour la première fois à l'Université ou dans une HES à Genève proviennent de l'extérieur du canton, puisque ces Hautes écoles ont vocation à accueillir des étudiant-e-s provenant d'autres cantons (*voir D3*). Par ailleurs, le canton de Genève est profondément ancré au sein d'un espace transfrontalier de vie et de travail (incluant notamment les régions frontalières des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie), qui a connu un fort développement avec la signature des Accords bilatéraux avec l'Union européenne en 2002 (*voir C3*). Le canton offre ainsi des formations, uniques à l'échelle régionale, qui se révèlent très attractives pour les résident-e-s de la France voisine et qui trouvent toute leur place dans l'espace européen de formation impulsé par les Directives de Bologne. Le Comité régional franco-genevois et le Conseil du Léman œuvrent également depuis longtemps pour permettre la reconnaissance réciproque des diplômes et faciliter l'accès aux structures d'enseignement de part et d'autre de la frontière.

Une forte entrée sur le marché du travail à l'issue de la formation professionnelle initiale

L'obtention d'une certification de formation générale constitue encore la principale voie d'accès aux formations tertiaires. A l'inverse, la majorité des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale entrent ensuite directement sur le marché du travail. C'est par exemple le cas de 70% à 80% des titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC plein temps ou dual). La maturité professionnelle constitue un cas à part puisque la majorité des titulaires poursuivent ensuite une formation (*voir I1*).

En 2006, l'insertion sur le marché du travail était satisfaisante pour le plus grand nombre des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale : 18 mois après avoir achevé leur formation, 84% occupaient un emploi – la plupart du temps à durée indéterminée – mais 16% en recherchaient toutefois un. Cette insertion professionnelle se fait principalement dans le canton, ce qui traduit dans une certaine mesure une assez bonne adéquation entre les formations professionnelles dispensées à Genève et les besoins en main d'œuvre de l'économie locale. Enfin, la grande majorité des jeunes certifié-e-s entré-e-s sur le marché du travail se déclaraient satisfait-e-s de leur emploi.

Certains jeunes connaissent une rupture scolaire ou professionnelle

Si dans la grande majorité des cas les parcours de formation aboutissent à une certification de niveau secondaire II, un certain nombre de jeunes gens et jeunes filles sortent toutefois du SGEF sans en avoir obtenu une, ce qui les expose à de réelles difficultés d'insertion professionnelle et sociale. La volonté marquée du canton de Genève et de la CDIP de ne pas laisser sortir des jeunes du système de formation sans certification a conduit à la mise en place de diverses mesures pour tenter de repérer assez rapidement celles et ceux qui sont en difficulté.

Tremplin-Jeunes est l'un des dispositifs ayant pour mission d'aider ces jeunes à reprendre une formation ou à s'insérer sur le marché du travail. Il a accueilli, durant l'année scolaire 2006-2007, un peu plus de 300 jeunes en rupture scolaire, qui sont le plus souvent des garçons âgés de 16 à 17 ans, avec une légère surreprésentation des jeunes de nationalité étrangère (*voir F3*). Leur rupture scolaire a principalement eu lieu lors de la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'enseignement secondaire II et n'a pas excédé quatre mois pour plus de la moitié d'entre eux. Le passage par le dispositif Tremplin-Jeunes n'aboutit cependant pas systématiquement à la reprise d'un cursus de formation ou à une insertion sur le marché du travail. En effet, entre un quart et la moitié des jeunes accueillis chaque année abandonnent le dispositif avant de parvenir à une insertion professionnelle ou à une réinsertion scolaire, faute de pouvoir faire face aux exigences de la structure.

Les transformations du SGEF

Au cours des quinze dernières années, le système genevois d'enseignement et de formation a connu des modifications structurelles d'envergure, parmi lesquelles on peut notamment citer le développement des structures de transition, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (nLPFr) et la réorganisation en pôles de formation, la création de la maturité professionnelle et, plus récemment, celle de la maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, la mise en place progressive des HES, le nouveau règlement de la maturité gymnasiale, et enfin la réforme de Bologne visant à réaliser un espace européen de l'enseignement supérieur. Tout ceci a profondément bouleversé le paysage éducatif genevois qui, parallèlement à une augmentation des effectifs scolarisés, a dû subir une limitation des ressources financières.

D'autres changements sont en cours ou à venir. L'enseignement spécialisé est ainsi actuellement en pleine mutation : depuis le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité de la pédagogie spécialisée incombe entièrement aux cantons avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Le Cycle d'orientation va, lui, connaître une réorganisation à la rentrée 2011, le peuple genevois ayant accepté en mai 2009 le contreprojet du Conseil d'Etat qui unifie son fonctionnement avec un tronc commun en 7^e puis l'orientation des élèves en trois sections (littéraire-scientifique, langues vivantes et communication, communication et technologies). Par ailleurs, l'ensemble de la scolarité obligatoire sera concerné par le concordat HarmoS qui vise à harmoniser les objectifs, à unifier les plans d'études (un seul par région linguistique) et à introduire des standards de formation nationaux.

Des transformations structurelles de l'école primaire

Très récemment, c'est surtout l'école primaire qui a connu le plus de transformations structurelles : création du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) en 2006 ; regroupement des 164 écoles en 91 établissements scolaires et création de postes de directrices et directeurs à la rentrée 2008, afin de renforcer l'autonomie des établissements (*voir E1*). Par ailleurs, des conseils d'établissement ont vu le jour au printemps 2009 dans le but de favoriser une meilleure prise en compte des spécificités locales. Près de 1000 personnes se sont portées candidates aux élections des représentant-e-s des parents, avec deux tiers de candidatures féminines, les mères étant traditionnellement plus investies dans la vie associative scolaire que les pères (*voir F2*).

Avec la mise en application du concordat HarmoS, l'Ecole genevoise va également connaître des modifications structurelles telles que l'obligation scolaire à 4 ans, l'aménagement de la journée scolaire et le développement d'une offre appropriée de prise en charge en dehors du temps d'enseignement. Pour le canton, l'obligation scolaire à 4 ans n'aura toutefois qu'un faible impact sur les pratiques et les effectifs scolarisés puisque, depuis de longues années, il y a une très forte adhésion des parents à une scolarité dès 4 ans : en 2007, près de 96% des enfants âgés de 4 ans au 31 octobre sont scolarisés dans une école genevoise publique ou privée (*voir A1*).

Une forte demande de services parascolaires

Le développement d'une offre appropriée de prise en charge en dehors du temps d'enseignement fait également écho à une forte demande sociale dans le canton, puisque le nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire a considérablement augmenté depuis 2002 et qu'en 2007, plus de la moitié des écoliers et écolières prenaient leur repas au restaurant scolaire au moins une fois par semaine (*voir F1*). Cette forte demande de services parascolaires concerne aujourd'hui tous les milieux sociaux et est à rapprocher du fait qu'à Genève, les femmes travaillent moins souvent à temps partiel que dans les autres cantons, lorsqu'elles sont actives professionnellement (*voir C2*). Des transformations devraient concerner l'accueil parascolaire dans les prochaines années, notamment en lien avec un contreprojet à l'initiative populaire (IN 141) « Accueil continu des élèves » devant être proposé, d'ici août 2010, par la commission parlementaire de l'enseignement, de la formation et de la culture.

L'équité du SGEF

L'équité en matière d'éducation fait partie des exigences de la plupart des pays développés et, à Genève comme ailleurs, on se préoccupe depuis longtemps des inégalités d'acquis en fonction des caractéristiques sociodémographiques des élèves. L'enquête PISA a confirmé au début des années 2000 la persistance de ces inégalités au sein du système genevois d'enseignement et de formation (voir G2). Genève ne fait toutefois pas exception car la relation entre les performances des élèves et leurs caractéristiques sociodémographiques (genre, milieu familial ou langue parlée) s'observe également ailleurs.

Des parcours de formation nettement différenciés selon le genre...

Du point de vue de l'équité, on remarque également que les parcours scolaires des filles et des garçons se différencient très tôt. Dès l'école primaire, les filles sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les garçons à suivre une scolarité linéaire et au Cycle d'orientation, elles vont un peu plus fréquemment dans une filière à exigences scolaires étendues (voir D1).

A la sortie du Cycle d'orientation, elles ont accès un peu plus souvent que les garçons aux formations du secondaire II public, où elles choisissent plutôt une formation générale (Collège et Ecole de culture générale) et sont plus nombreuses à obtenir ce type de certification. A l'inverse, les garçons se dirigent plus souvent qu'elles vers la formation professionnelle (voir D2).

En 2007, les jeunes femmes représentent 60% des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, mais elles ne font pas les mêmes choix d'études que les jeunes hommes (voir D3). Ainsi, les femmes se dirigent plus souvent vers les formations santé-social ou artistiques et sont en revanche nettement sous-représentées dans les formations de techniciens ou d'ingénieurs.

... avec des effets sur la carrière professionnelle

La différenciation des choix de branches d'études tertiaires peut être l'une des raisons pour lesquelles hommes et femmes ne tirent pas profit de leurs études de la même façon : même lorsque les femmes ont un diplôme tertiaire, elles accèdent plus rarement que les hommes aux fonctions à responsabilités et aux postes de direction (30% contre 52% des hommes diplômés du tertiaire) (voir C4). Ces choix d'études peuvent être liés à une anticipation des femmes de leurs rôles sociaux avec une stratégie, consciente ou non, pour faire face aux obligations familiales et/ou à certaines barrières sexistes. Ils peuvent toutefois être également la conséquence de représentations sur leurs compétences respectives, notamment dans les branches scientifiques, déjà observées à la fin de la scolarité obligatoire. Selon des travaux de recherche, le fait que les mathématiques et les sciences sont souvent associées au stéréotype masculin a vraisemblablement un impact négatif sur les performances, la confiance en soi et l'intérêt des filles pour ces disciplines.

Pour lutter contre ces stéréotypes, la CDIP préconise « de veiller à une représentation équilibrée des deux sexes à tous les niveaux de la profession enseignante et à tous les échelons administratifs ». C'est loin encore d'être le cas à Genève, puisque les femmes représentent 84% du personnel enseignant dans le primaire, 57% au Cycle d'orientation, 48% au postobligatoire et seulement 19% du corps professoral de l'Université (voir B1).

Des différences de parcours selon le milieu social qui perdurent

Les parcours sont encore plus différenciés selon le milieu social d'origine. Dès l'école primaire, les enfants de milieu modeste ou défavorisé ont, aujourd'hui encore, un taux de redoublement plus élevé que les autres enfants et vont plus souvent en regroupements B/C du Cycle d'orientation (voir D1). Ils sont également plus fréquemment orientés vers la filière spécialisée de l'enseignement primaire (voir E2).

A la fin de la 6^e primaire, moment clé de l'orientation pendant la scolarité obligatoire, les enfants issus de milieu modeste ou défavorisé obtiennent des résultats moins satisfaisants aux épreuves cantonales : en compréhension de l'écrit, leur score est en moyenne tout juste supérieur au seuil de réussite fixé par l'institution scolaire et en mathématiques, le quart d'entre eux obtient un score inférieur au seuil de réussite fixé (voir G1).

A l'issue du Cycle d'orientation, ils sont beaucoup plus souvent en formation professionnelle initiale que les enfants de cadres supérieurs, qu'il s'agisse d'une formation en école à plein temps ou en entreprise (voir D2). Enfin, le tiers à peine des enfants de milieu modeste ou défavorisé va au Collège de Genève contre 80% des enfants de cadres supérieurs.

Un réseau d'enseignement prioritaire mis en place pour lutter contre les inégalités sociales

La persistance de l'inégalité des chances tout au long du processus d'orientation ainsi que l'accroissement des inégalités sociales que l'on observe depuis le début des années 2000 (*voir C2*) ont incité le DIP à créer un Réseau d'enseignement prioritaire (REP) visant plus spécifiquement les établissements accueillant une population particulièrement défavorisée sur le plan social (*voir E1*). La loi genevoise sur l'instruction publique (LIP) stipule en effet que l'école doit « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école ».

A la rentrée 2008, quatorze établissements primaires localisés dans cinq communes faisaient partie du REP, et bénéficiaient de ressources supplémentaires permettant notamment un taux d'encadrement plus favorable et une diminution de deux élèves environ par classe. Par ailleurs, un éducateur est présent dans l'établissement et une coopération plus étroite entre l'établissement scolaire et la commune est mise en place. En tentant de compenser les inégalités de départ, cette différenciation de moyens a pour but d'essayer de faire progresser de manière significative les élèves en difficulté. Le REP est toutefois un dispositif récent, et son impact ne pourra se mesurer qu'à moyen et long terme.

Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé

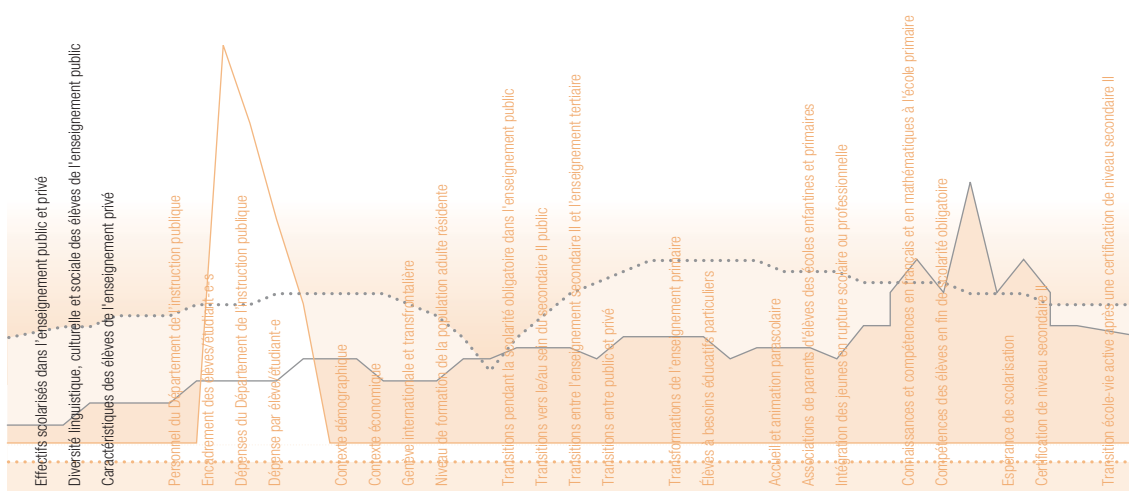
Mots clés

Effectifs scolarisés, niveaux d'enseignement, taux nets de scolarisation, enseignement public, enseignement privé

Le nombre d'élèves scolarisés à Genève est la première dimension à appréhender pour avoir une vue d'ensemble du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) et de ses deux composantes : l'enseignement public (voir A2, *Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public*) et l'enseignement privé (voir A3, *Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*).

Ce chapitre présente l'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé ainsi que dans chacun des niveaux d'enseignement (enfantin et primaire, secondaire I, secondaire II et tertiaire).

Il fournit également la part des résident-e-s qui sont scolarisé-e-s dans le canton de Genève (taux nets de scolarisation).



En 2007, près de 98'000 élèves ou étudiant-e-s sont scolarisé-e-s dans l'enseignement public et privé à Genève depuis le niveau infantin jusqu'au niveau tertiaire, soit une progression de la population scolaire de près de 12% depuis 2000 et de 26% depuis 1990. Cette progression est liée à l'évolution démographique de la population résidente mais aussi à l'augmentation de la scolarisation avant et après la scolarité obligatoire.

L'enseignement public accueille 7'000 élèves ou étudiant-e-s de plus qu'en 2000, soit une augmentation de 9%. Toutefois, entre 2005 et 2007, les effectifs de l'enseignement public ont diminué, à l'exception de ceux de l'enseignement secondaire II public qui continuent à augmenter de façon soutenue, de même que ceux des Hautes écoles spécialisées et des écoles professionnelles supérieures.

L'enseignement privé, fréquenté par 11'200 élèves en 2007, enregistre quant à lui une croissance de 40% depuis 2000.

Une augmentation de 26% de la population scolaire depuis 1990...

Figures
A1.1
A1.2

Le système d'enseignement public et privé genevois accueille en 2007 près de 98'000 élèves ou étudiant-e-s depuis le niveau infantin jusqu'au niveau tertiaire. Les effectifs scolarisés ont augmenté de plus de 10'000 personnes depuis l'année 2000 (12%) et de plus de 20'000 personnes depuis 1990 (26%) (Figures A1.1 et A1.2). Ces évolutions résultent principalement de l'évolution démographique du canton (voir C1, Contexte démographique) et de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire II et tertiaire (voir H1, Espérance de scolarisation ; D2, Transitions vers le/au sein du secondaire II public ; D3, Transitions entre secondaire II et tertiaire).

... en lien avec l'augmentation de la population résidente

Figure
A1.3

La population résidente du canton de Genève a en effet connu une forte progression depuis le début des années 90, en raison de l'augmentation des naissances (Figure A1.3) mais également des migrations. C'est également le cas pour la population scolaire, puisque les naissances d'aujourd'hui seront les futurs élèves inscrits quatre ans plus tard en classe de 1^{re} enfantine. Les effectifs scolarisés dépendent également des mouvements migratoires¹ qui, à Genève, peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre en fonction du contexte économique (mouvements des employé-e-s des organisations internationales et des multinationales siégeant à Genève) et international (arrivées de requérants d'asile).

A l'avenir, le concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) sera un autre élément pouvant influencer sur les effectifs d'élèves. Sa mise en application devrait entraîner deux effets : le premier, transitoire, sera une baisse des effectifs d'élèves dans l'enseignement infantin et primaire public de 2010 à 2019 en raison du changement de date de référence pour entrer à l'école (passant du 31 octobre au 31 juillet)² ; le second, permanent, sera une légère augmentation des effectifs avec l'obligation scolaire à 4 ans et non plus à 6 ans. Par ailleurs, le fait de ne plus pouvoir scolariser les enfants âgés de 4 ans après le 31 juillet pourrait également avoir un effet sur le choix des parents entre enseignement public et enseignement privé. On constate en effet aujourd'hui que les enfants nés en novembre et décembre sont plus souvent scolarisés dans l'enseignement privé en 1^{re} enfantine, signe que certains parents ne veulent pas différer d'une année l'entrée à l'école de leur enfant.

La scolarisation est plus fréquente avant mais surtout après la scolarité obligatoire

La scolarité obligatoire commence à 6 ans mais la très grande majorité des enfants sont scolarisés avant cet âge et ceci depuis la fin des années 80. La scolarisation des enfants de 4 ans continue sa progression : près de 96% des enfants résidant dans le canton de Genève et âgés de 4 ans au 31 octobre, c'est-à-dire pouvant entrer en classe de 1^{re} enfantine, sont scolarisés en 2007, contre 94% en 2001 (*Figure A1.4*). Toutefois, le taux net de scolarisation à 4 ans (*voir « Pour comprendre ces résultats »*) a légèrement diminué dans l'enseignement public (passant de 86 à 85%) alors qu'il a augmenté dans l'enseignement privé (passant de 8 à 10%). Si cette progression de la scolarisation avant la scolarité obligatoire a évidemment une incidence sur l'augmentation des effectifs scolarisés du canton, elle y contribue toutefois moins que l'évolution démographique de la population scolarisable (*voir H1, Espérance de scolarisation*).

La part des jeunes poursuivant des études au-delà de la scolarité obligatoire est en légère progression depuis 2001 : environ 75% des 16-19 ans résidant dans le canton de Genève sont scolarisés³ en 2007 contre 73% en 2001. La poursuite d'une formation après la scolarité obligatoire mais aussi l'allongement des parcours lié aux réorientations dans l'enseignement public sont devenus plus fréquents au cours des dernières années et ont ainsi contribué à l'augmentation des effectifs scolarisés (*voir D2, Transitions vers le/au sein du secondaire II public*). De même, la part des jeunes résident-e-s de 20-23 ans fréquentant l'enseignement tertiaire est passée de 33% en 2001 à 36% en 2007 avec notamment les Hautes écoles spécialisées (HES) qui ont élargi la voie des études tertiaires.

En 2007, près de 87'000 élèves ou étudiant-e-s sont scolarisé-e-s dans l'enseignement public

Avec près de 87'000 élèves ou étudiant-e-s en 2007, l'enseignement public en accueille 7'000 de plus qu'en 2000, soit une augmentation de 9% (*Figure A1.5*). Toutefois, depuis 2005, les effectifs de l'enseignement public ont diminué (-0,6% entre 2005 et 2007).

En effet, entre 2005 et 2007, les effectifs d'élèves de l'enseignement infantin et primaire public enregistrent une baisse de 2% (*Figures A1.5 et A1.6*) en raison de trois facteurs : la diminution du nombre d'élèves arrivant en 1^{re} enfantine publique, la baisse du solde migratoire avec l'extérieur du canton et, dans une moindre mesure, l'augmentation des départs vers l'enseignement privé au cours de la scolarité primaire (*voir D4, Transitions entre public et privé*). Cette baisse des effectifs a atteint l'enseignement secondaire I en 2007 (-1% depuis 2006). Les effectifs de l'enseignement secondaire II poursuivent quant à eux leur progression soutenue (+3% depuis 2006 et +7% depuis 2005), celle-ci ayant débuté en 2002 avec l'arrivée de générations nombreuses dans ce niveau d'enseignement. Ce sont principalement les formations générales qui connaissent la plus forte croissance des effectifs et notamment celle de l'École de culture générale qui a vu ses effectifs augmenter de plus de 500 élèves entre 2005 et 2007 (*Figure A1.7*). La formation professionnelle connaît elle aussi une progression soutenue, même si elle est un peu plus modérée, avec une augmentation de 400 élèves environ pour l'ensemble des formations plein temps et duales.

La création rapprochée de la maturité professionnelle en 1994 et des HES à partir de 1997 a permis d'élargir la voie des études tertiaires. Le nombre d'étudiant-e-s dans l'enseignement tertiaire à Genève (écoles professionnelles supérieures, HES et Université) a augmenté de près de 12% entre 2000 et 2007 (*Figures A1.5 et A1.6; voir également D3, Transitions entre secondaire II et tertiaire*). Toutefois, à partir de 2005, on observe une diminution du nombre d'étudiant-e-s à l'Université, qui est à mettre en lien avec le fait que les années 2001 à 2003 avaient été marquées par une vague importante de nouveaux et nouvelles étudiant-e-s. Certains cantons avaient eu, à ce moment-là, des doubles volées de titulaires de la maturité gymnasiale du fait du raccourcissement de la durée de cette formation, ce qui avait gonflé de façon un peu artificielle les effectifs de nouveaux et nouvelles étudiant-e-s. En revanche, entre 2005 et 2007, les effectifs des écoles professionnelles supérieures et des HES augmentent respectivement de 2% et 3%.

Le nombre de Genevois-es qui poursuivent leurs études tertiaires hors du canton augmente également : un peu plus de 1'900 étudiant-e-s qui résidaient à Genève au moment de l'obtention de leur diplôme secondaire II fréquentent en 2007 une université ou une HES hors du canton, contre 1'400 en 2000 (+33%) (*Figure A1.8*).

*Figure
A1.4*

*Figure
A1.5*

*Figures
A1.5
A1.6
A1.7*

*Figures
A1.5
A1.6*

*Figure
A1.8*

En 2007, l'enseignement privé accueille plus de 11'000 élèves

Figures
A1.5
A1.9

L'évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement privé est en partie dépendante de la conjoncture économique et a notamment été marquée par une diminution liée à la crise du milieu des années 90. Depuis cette période, les effectifs de l'enseignement privé connaissent en revanche une croissance continue: en 2007, près de 11'200 élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé (enfantin et primaire, secondaire I et secondaire II de type général⁴) contre près de 8'000 en 2000, soit une augmentation de 40% (Figures A1.5 et A1.9). Cette progression, qui concerne essentiellement les écoles privées proposant des programmes scolaires internationaux (voir A3, *Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*), est à mettre en relation avec celle du nombre des employé-e-s des organisations internationales et des multinationales siégeant à Genève (voir C3, *Genève internationale et transfrontalière*). D'autres facteurs contribuent à cette évolution mais dans une moindre mesure: la scolarisation dans les classes enfantines privées est un peu plus fréquente en 2007 qu'en 2000, tout comme les départs de l'enseignement public vers l'enseignement privé en cours de scolarité sont un peu plus nombreux qu'auparavant (voir D4, *Transitions entre public et privé*). Au cours des prochaines années, la crise financière et économique pourrait toutefois modifier la tendance à la hausse des effectifs de l'enseignement privé, certains parents pouvant être tentés de retirer leurs enfants des écoles privées pour rejoindre le système public.

Figure
A1.10

En 2007, l'enseignement privé accueille 16% des élèves scolarisés de l'enseignement enfantin à l'enseignement secondaire II de type général⁵, une partie d'entre eux pouvant résider hors du canton⁶. Cette proportion varie selon le niveau d'enseignement: 15% des élèves des classes enfantines et primaires, 17% des élèves du secondaire I et 21% des élèves du secondaire II de type général sont scolarisés dans l'enseignement privé (Figure A1.10; voir également A3, *Caractéristiques des élèves du privé*). La forte proportion d'élèves du secondaire II de type général scolarisés dans l'enseignement privé s'explique en partie par l'offre de programmes scolaires étrangers dispensés par certaines écoles privées (programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc.).

Notes

- 1 Comme on s'intéresse à la population scolaire, la « migration » est le fait d'entrer ou de sortir du système genevois d'enseignement et de formation, quel que soit le lieu de résidence de l'élève. Ainsi une partie de ces mouvements migratoires peut être le fait d'élèves venant se scolariser à Genève et résidant en dehors du canton (Vaud, France voisine) ou l'inverse.
- 2 Actuellement dans le canton de Genève, les enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre peuvent bénéficier d'une dispense d'âge simple qui leur permet de commencer l'école au mois d'août de l'année en cours. Pour la mise en application de l'accord intercantonal HarmoS, le canton de Genève prévoit d'instaurer l'obligation scolaire à 4 ans à partir de la rentrée 2011 et la nouvelle date de référence de façon progressive dès la rentrée 2010. La fin de la dispense d'âge simple à partir de la rentrée 2010 devrait entraîner dans un premier temps une baisse temporaire des effectifs de l'enseignement enfantin et primaire public qui est estimée à 350 élèves à la rentrée 2010, à 700 élèves en 2011 et à 1000 élèves environ entre 2012 et 2017. En revanche, l'obligation de scolarité à 4 ans devrait générer un léger gain permanent d'une centaine d'élèves dans l'enseignement public.
- 3 Il s'agit des résident-e-s du canton de Genève, scolarisé-e-s dans une école du canton recensée dans la base de données scolaires (BDS). Ne sont pas pris en compte les résident-e-s pouvant fréquenter une école hors du canton ou une école privée non recensée dans la BDS. Le complément à 100% des taux nets de scolarisation ne doit donc pas s'interpréter comme la proportion de personnes résidentes non scolarisées.
- 4 Dans le cas de l'enseignement privé, les établissements privés dispensant une formation professionnelle de niveau secondaire II ne sont pas recensés dans la base de données scolaires. On ne prend en compte que l'enseignement secondaire II de type général.
- 5 Si cette proportion est calculée en prenant en compte l'ensemble des élèves et des étudiant-e-s scolarisé-e-s dans le canton de Genève (du niveau enfantin au niveau tertiaire), l'enseignement privé accueille alors 11% des élèves.
- 6 20% des élèves scolarisés dans l'enseignement privé, tous niveaux confondus, ne résident pas dans le canton de Genève (voir A3, *Caractéristiques des élèves du privé*).

Liste des figures

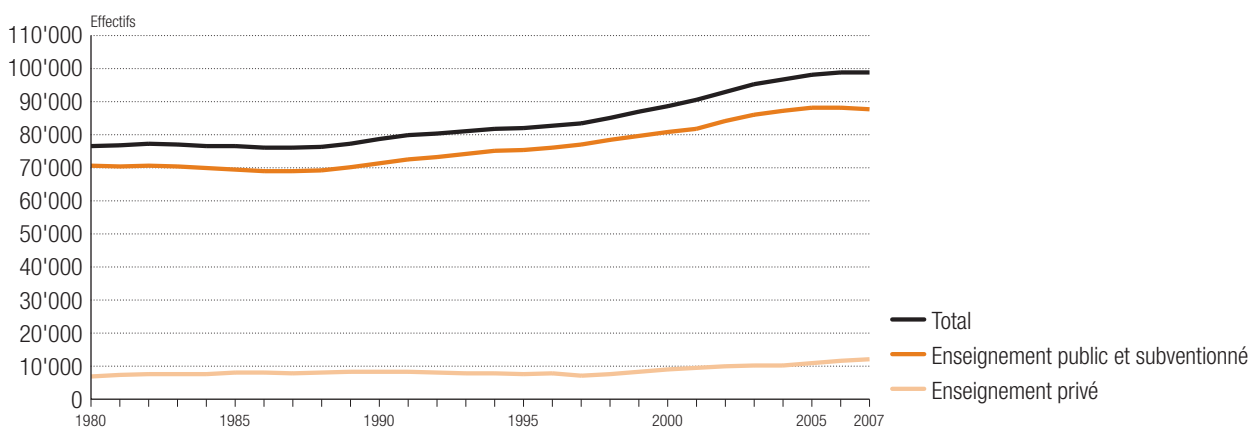
- A1.1 Effectifs d'élèves/étudiant-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007
- A1.2 Evolution des effectifs d'élèves/étudiant-e-s de l'enseignement public et privé, tous niveaux confondus, 1980-2007
- A1.3 Evolution des naissances entre 1980 et 2007 et mise en perspective des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2007
- A1.4 Taux nets de scolarisation des résident-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2001 et 2007
- A1.5 Effectifs d'élèves/étudiant-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le type et le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007
- A1.6 Evolution des effectifs d'élèves/étudiant-e-s de l'enseignement public, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007
- A1.7 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II public, selon le type de formation, 2000, 2005 et 2007
- A1.8 Evolution du nombre d'étudiant-e-s genevois-es faisant leurs études tertiaires hors du canton de Genève, 2000, 2005 et 2007
- A1.9 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007
- A1.10 Evolution de la part de l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007

Figure A1.1 Effectifs d'élèves/étudiant-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007

		Ensemble (public et privé)			Variation 2000-2007		Variation 2005-2007	
		2000	2005	2007	Effectifs	En %	Effectifs	En %
CITE 0	Enseignement enfantine	9'363	9'507	9'242	-121	-1.3	-265	-2.8
CITE 1	Enseignement primaire	30'037	31'364	31'438	1'401	4.7	74	0.2
Total CITE 0 et 1		39'400	40'871	40'680	1'280	3.2	-191	-0.5
CITE 2	Enseignement secondaire I	13'002	15'565	15'594	2'592	19.9	29	0.2
CITE 3	Enseignement secondaire II ⁽¹⁾	18'491	21'175	22'910	4'419	23.9	1'735	8.2
Total CITE 2 et 3		31'493	36'740	38'504	7'011	22.3	1'764	4.8
CITE 4 et 5B	Ens. professionnel supérieur public et subv.	2'124	1'556	1'594	-530	-25.0	38	2.4
CITE 5A	Hautes écoles spécialisées	1'540	3'729	3'849	2'309	149.9	120	3.2
CITE 5A et 6	Université, instituts	13'191	14'418	13'364	173	1.3	-1'054	-7.3
Total CITE 4 à 6		16'855	19'703	18'807	1'952	11.6	-896	-4.5
Total		87'748	97'314	97'991	10'243	11.7	677	0.7

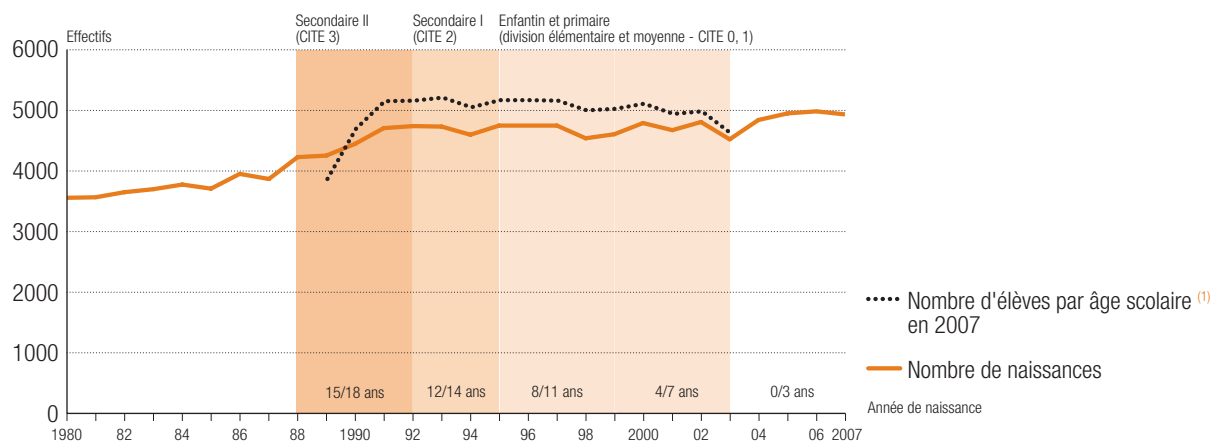
(1) Uniquement de type général dans l'enseignement privé (voir «Pour comprendre ces résultats»).
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure A1.2 Evolution des effectifs d'élèves/étudiant-e-s de l'enseignement public et privé, tous niveaux confondus, 1980-2007



N.B. L'enseignement subventionné correspond notamment aux écoles de musique (Institut Jaques-Dalcroze, Conservatoire populaire de musique) mais aussi à des institutions dans l'enseignement et dans l'éducation spécialisés. L'Université et les HES sont également considérées par l'Etat de Genève comme «organismes subventionnés» bien que de droit public.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure A1.3 Evolution des naissances entre 1980 et 2007 et mise en perspective des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2007



(1) L'âge scolaire est l'âge révolu au 31.10 (voir «Pour comprendre ces résultats»).

N.B. Pendant toute la durée de la scolarité obligatoire, et même jusqu'à 16 ans (âge où la quasi-totalité des jeunes sont encore scolarisés), la courbe du nombre d'élèves scolarisés dans le canton de Genève selon l'année de naissance a une allure quasi identique à celle de la courbe des naissances correspondantes mais est située au-dessus de cette dernière en raison des mouvements migratoires qui sont favorables au canton. A partir de 18 ans, le taux de scolarisation des résident-e-s diminue (72% contre près de 90% à 16 ans), ce qui explique qu'en dépit des apports migratoires, il y a moins d'élèves âgés de 18 ans que de personnes nées dix-huit ans auparavant.
Source: SRED/BDS (nombre d'élèves par âge scolaire selon l'état au 31/12/2007); OFS/Statistique du mouvement naturel de la population (nombre de naissances correspondantes, c'est-à-dire du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N) (voir «Pour comprendre ces résultats»)

Figure A1.4 Taux nets de scolarisation des résident-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2001 et 2007

		4 ans ⁽¹⁾		5 ans		6-11 ans		12-15 ans		16-19 ans ⁽²⁾		20-23 ans	
		2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
CITE 0 et 1	Enseignement enfantine et primaire public	86.3	85.3	87.7	84.7	86.8	85.7	8.7	8.3	0.1	0.1		
	Enseignement enfantine et primaire privé	7.8	10.3	9.0	12.5	9.8	11.6	0.7	0.9	0.1	0.1		
CITE 2	Cycle d'orientation					0.2	0.3	62.9	61.1	1.1	1.2		
	Enseignement secondaire I privé					0.7	1.0	7.3	9.1	0.1	0.2		
CITE 3	Enseignement secondaire II général public ⁽³⁾							9.8	10.8	36.0	39.1	2.3	2.7
	Enseignement secondaire II général privé							2.6	3.2	5.8	6.5	0.4	0.2
	Formation professionnelle en école (public)							2.0	2.3	11.5	12.8	1.4	2.1
	Formation professionnelle duale (public)							0.8	0.5	14.2	9.9	5.7	5.7
CITE 4 et 5B	Ens. professionnel supérieur public et subv.									0.6	0.8	3.5	2.5
CITE 5A	Hautes écoles spécialisées ⁽⁴⁾									0.5	0.7	2.3	5.4
CITE 5A et 6	Université, instituts ⁽⁴⁾									3.3	3.5	17.1	17.5
Ensemble		94.1	95.6	96.7	97.2	97.5	98.6	94.9	96.3	73.3	75.0	32.7	36.1

N.B. Une nouvelle définition de la population résidente est appliquée à partir des données de 2001 (voir Annexe 1), c'est donc cette année qui est retenue pour la comparaison et non 2000.

(1) Enfants âgés de 4 ans au 31 octobre (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} enfantine).

(2) Les élèves de 16 à 19 ans scolarisés dans l'enseignement primaire sont des élèves fréquentant une institution du Service médico-pédagogique.

(3) Y compris les classes d'accueil et d'insertion et les formations pour adultes.

(4) Y compris les étudiant-e-s domicilié-e-s à Genève au moment de l'obtention du diplôme secondaire II et fréquentant une Haute école universitaire (HEU) ou une Haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse; hors formations de niveau tertiaire de l'enseignement privé.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - OCSTAT - Statistiques universitaires

Figure A1.5 Effectifs d'élèves/étudiant-e-s dans l'enseignement public et privé, selon le type et le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007

		Enseignement public et subventionné			Variation	Variation	Enseignement privé			Variation	Variation
		2000	2005	2007	2000 En %	2005 En %	2000	2005	2007	2000 En %	2005 En %
CITE 0	Enseignement enfantine	8'512	8'444	8'069	-5.2	-4.4	851	1'063	1'173	37.8	10.3
CITE 1	Enseignement primaire	26'292	26'926	26'650	1.4	-1.0	3'745	4'438	4'788	27.9	7.9
Total CITE 0 et 1		34'804	35'370	34'719	-0.2	-1.8	4'596	5'501	5'961	29.7	8.4
CITE 2	Enseignement secondaire I	11'406	13'246	12'977	13.8	-2.0	1'596	2'319	2'617	64.0	12.9
CITE 3	Enseignement secondaire II ⁽¹⁾	16'724	19'038	20'332	21.6	6.8	1'767	2'137	2'578	45.9	20.6
Total CITE 2 et 3		28'130	32'284	33'309	18.4	3.2	3'363	4'456	5'195	54.5	16.6
CITE 4 et 5B	Ens. professionnel supérieur public et subv.	2'124	1'556	1'594	-25.0	2.4	-	-	-	-	-
CITE 5A	Hautes écoles spécialisées	1'540	3'729	3'849	149.9	3.2	-	-	-	-	-
CITE 5A et 6	Université, instituts	13'191	14'418	13'364	1.3	-7.3	-	-	-	-	-
Total CITE 4 à 6		16'855	19'703	18'807	11.6	-4.5	-	-	-	-	-
Total		79'789	87'357	86'835	8.8	-0.6	7'959	9'957	11'156	40.2	12.0

(1) Uniquement de type général dans l'enseignement privé (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

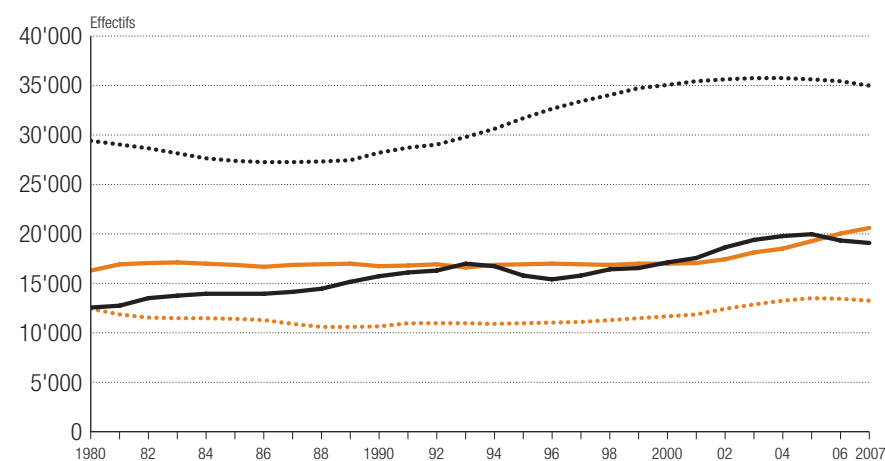


Figure A1.6 Evolution des effectifs d'élèves/étudiant-e-s de l'enseignement public, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007

..... Enseignement enfantine et primaire (CITE 0 et 1)
 Enseignement secondaire I (CITE 2)
 — Enseignement secondaire II (CITE 3)
 — Enseignement tertiaire: Ecoles professionnelles supérieures, Hautes écoles spécialisées et Université (CITE 4 à 6)

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure A1.7 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II public, selon le type de formation, 2000, 2005 et 2007

	Enseignement public et subventionné			Variation 2000-2007		Variation 2005-2007	
	2000	2005	2007	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Formation générale	7'773	8'811	9'693	1'920	24.7	882	10.0
Formation gymnasiale	6'482	7'135	7'487	1'005	15.5	352	4.9
Formation de culture générale	1'291	1'676	2'206	915	70.9	530	31.6
Formation professionnelle	7'794	8'473	8'864	1'070	13.7	391	4.6
Formation professionnelle plein temps	2'818	3'855	4'107	1'289	45.7	252	6.5
Formation professionnelle duale	4'976	4'618	4'757	-219	-4.4	139	3.0
Formations pour adultes ⁽¹⁾	490	706	617	127	25.9	-89	-12.6
Structures d'insertion et d'accueil ⁽²⁾	667	1'048	1'158	491	73.6	110	10.5
Total	16'724	19'038	20'332	3'608	21.6	1'294	6.8

N.B. La formation professionnelle a connu une réorganisation en pôles à la rentrée 2007.

(1) Collège pour adultes et Ecole de culture générale pour adultes.

(2) Y compris les classes préparatoires en 2000.

Source: SRED/BDS - Etat au 31.12

Figure A1.8 Evolution du nombre d'étudiant-e-s genevois-es⁽¹⁾ faisant leurs études tertiaires hors du canton de Genève, 2000, 2005 et 2007

	2000	2005	2007	Evolution (en %)	
				2000-2007	2005-2007
Hautes écoles spécialisées hors Genève	134	367	400	199%	9%
Hautes écoles universitaires hors Genève	1'297	1'401	1'510	16%	8%
Total	1'431	1'768	1'910	33%	8%

(1) Domicilié-e-s à Genève au moment de l'obtention de la certification de niveau secondaire II.

Source: OFS/Système d'information universitaire suisse (SIUS)

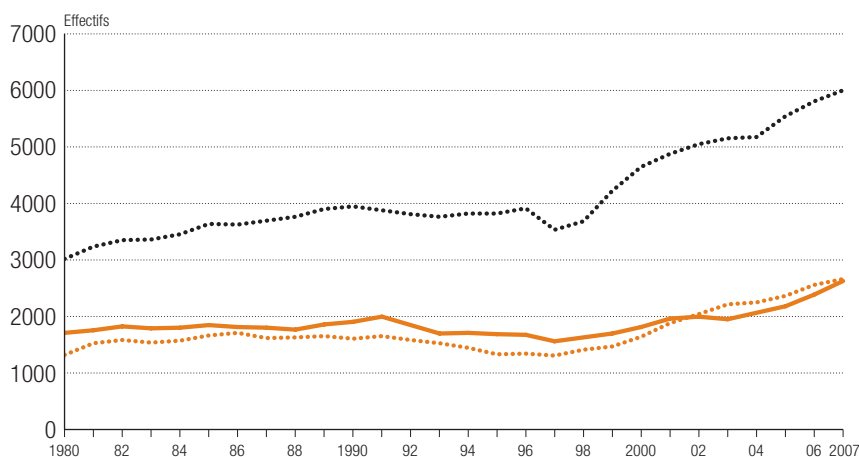


Figure A1.9 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007

..... Enseignement enfantine et primaire (CITE 0 et 1)
 Enseignement secondaire I (CITE 2)
 — Enseignement secondaire II de type général (CITE 3) ⁽¹⁾

(1) Pour l'enseignement secondaire II, le champ se limite à l'enseignement de type général car les formations professionnelles de l'enseignement privé ne sont pas recensées dans la BDS (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: SRED/BDS - Etat au 31.12

Figure A1.10 Evolution de la part⁽¹⁾ de l'enseignement privé (en %), selon le niveau d'enseignement, 2000, 2005 et 2007

	2000	2005	2007
CITE 0 Enseignement enfantine	9.1	11.2	12.7
CITE 1 Enseignement primaire	12.5	14.1	15.2
Total CITE 0 et 1	11.7	13.5	14.7
CITE 2 Enseignement secondaire I	12.3	14.9	16.8
CITE 3 Enseignement secondaire II de type général ⁽²⁾	18.5	19.5	21.0
Total CITE 0 à 3 ⁽²⁾	12.8	14.8	16.3

(1) Nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement privé rapporté à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève (voir «Pour comprendre ces résultats»).

(2) Pour l'enseignement secondaire II, le champ se limite à l'enseignement de type général car les formations professionnelles de l'enseignement privé ne sont pas recensées dans la BDS (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: SRED/BDS - Etat au 31.12

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), public et privé (hors Université et formations professionnelles privées). Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED. Les données de l'Université et des instituts sont issues du Système d'information universitaire suisse (SIUS) et communiquées par l'Office fédéral de la statistique ou l'Université de Genève.

Sont pris en compte, à l'exception des données de la figure A1.4, tous les élèves scolarisés à Genève même s'ils ne résident pas dans le canton (certains élèves peuvent être domiciliés dans un autre canton suisse ou en France voisine).

La figure A1.4 prend en considération uniquement les résident-e-s et intègre les étudiant-e-s domicilié-e-s à Genève au moment de l'obtention du diplôme secondaire II.

Age scolaire et dispense d'âge

L'âge légal d'entrée en 1^{re} primaire à Genève est, en 2007, de 6 ans révolus au 30 juin, mais une dispense d'âge simple de quatre mois est actuellement accordée automatiquement aux enfants nés entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre. Cette possibilité est déjà largement utilisée par les familles dès la 1^{re} enfantine que peuvent intégrer les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 octobre. Cette dispense d'âge simple doit être différenciée de la dispense d'âge accordée aux enfants qui du point de vue pédagogique, psychologique et médical sont jugés aptes à fréquenter sans difficulté le degré supérieur à leur classe d'âge.

Dans la figure A1.3, pour chaque année N sur l'axe des abscisses, il s'agit du nombre d'élèves nés entre le 1^{er} novembre de l'année N-1 et le 31 octobre de l'année N.

Nombre de naissances

Dans ce chapitre, par similitude avec l'âge scolaire, les naissances d'une année N sont calculées en cumulant les naissances du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N, correspondant ainsi à une cohorte d'élèves pouvant être scolarisée en 1^{re} enfantine quatre ans après. Par exemple, les enfants nés entre le 1^{er} novembre 2002 et le 31 octobre 2003 sont scolarisés en 1^{re} enfantine en 2007-08. Ce calcul est réalisé à partir des données mensuelles publiées par l'Office fédéral de la statistique.

Taux nets de scolarisation

Les taux nets de scolarisation, pour un âge donné, sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidentes qui sont scolarisées dans l'enseignement public et privé à l'ensemble de la population résidente du même âge.

Ils sont établis à partir des données de la BDS et des données de la population résidente de l'OCSTAT. Sont également pris en compte les étudiant-e-s qui ont achevé leur scolarité de niveau secondaire II à Genève et qui poursuivent leurs études tertiaires dans un autre canton (HES, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Université de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Suisse italienne; Ecole des hautes études pédagogiques de Saint-Gall).

Enseignement privé

L'enseignement privé constitue une composante importante du SGEF. Il se distingue de l'enseignement public de deux manières : il est financé par ses seuls usagers et il fournit à une partie de la population une gamme de choix parfois alternatifs ou complémentaires aux options éducatives de l'enseignement public.

Sont pris en compte les élèves scolarisés dans l'enseignement infantin et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général. Les établissements privés offrant des formations professionnelles, des formations de niveau tertiaire ou universitaire ne sont pas recensés dans la BDS.

Part du privé

C'est le nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement privé rapporté à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève. Compte tenu du fait que les écoles privées offrant des formations professionnelles, des formations de niveau tertiaire ou universitaire ne sont pas recensées dans la BDS, cette part de l'enseignement privé est calculée pour les niveaux infantin à secondaire II de type général.

Références

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED : <http://www.ge.ch/sred/statindi/annuaire.html>

Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public (CITE 0 à 3)

Mots clés

Enseignement public (enfantin et obligatoire, secondaire II), première langue parlée, nationalité, catégorie socioprofessionnelle, date d'arrivée à Genève, lieu de résidence

Genève est un canton-ville cosmopolite où la diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves au sein des écoles publiques constitue à la fois un atout et un défi pour le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) qui se doit de prendre en compte cette diversité tout en assurant l'apprentissage et la maîtrise du français, une des conditions nécessaires à une intégration socioculturelle réussie.

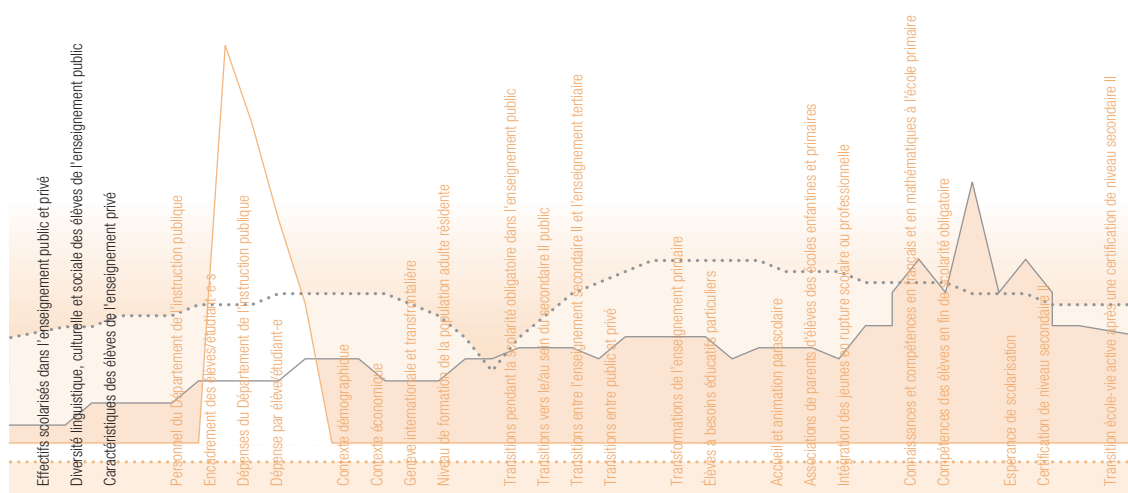
Pour saisir en partie cette diversité, ce chapitre dresse le profil des élèves de l'enseignement public enfantin (CITE 0) et obligatoire (enseignement primaire et secondaire I, CITE 1 et 2) à partir de caractéristiques disponibles : première langue parlée, nationalité, date d'arrivée à Genève, catégorie socioprofessionnelle des parents.

Une cartographie des élèves ayant une langue étrangère comme première langue parlée selon la commune de domicile est également présentée.

Enfin, ce chapitre donne les caractéristiques des élèves de l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et secondaire II public (CITE 3) selon la filière suivie.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques¹ n° 212, «Enseignement primaire», n° 213, «Enseignement secondaire I», n° 23, «Formation professionnelle initiale» et n° 25, «Formation postobligatoire générale». Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base au terme de la scolarité obligatoire, tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école, promouvoir l'égalité filles-garçons et l'égalité des chances en général font partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



En 2007, 42% des élèves scolarisés dans l'enseignement public enfantin et obligatoire ont comme première langue une autre langue que le français et près de 160 nationalités différentes sont présentes au sein des écoles. L'intégration scolaire de ces enfants est un défi pour le système d'enseignement genevois car la réussite et les parcours scolaires sont encore influencés par l'origine linguistique et sociale des élèves : au Cycle d'orientation, par exemple, les élèves dont la première langue parlée est différente du français sont sous-représentés dans le regroupement A, filière à exigences étendues (33%), et sont au contraire surreprésentés dans les regroupements B et C, filières à exigences moindres (55%). Toutes les écoles du canton n'ont cependant pas à relever le même défi, la proportion d'élèves ayant comme première langue parlée une autre langue que le français variant considérablement d'une commune ou d'un quartier à l'autre.

En 2007, 42% des élèves déclarent une autre langue que le français comme première langue

Le canton de Genève est, par sa situation géographique et sa dynamique économique, ouvert sur l'extérieur et les migrations jouent un rôle prépondérant dans son évolution démographique (voir C1, *Contexte démographique*). Par ailleurs, le paysage multiculturel se transforme régulièrement, les pays d'origine des flux migratoires variant au cours du temps. Les migrations s'inscrivent tour à tour dans des contextes de besoin de main-d'œuvre (qualifiée ou non), de regroupement familial (qui a particulièrement concerné les familles portugaises à la fin des années 80) ou humanitaire (accueil de réfugiés, comme par exemple l'arrivée des populations d'origine balkanique dans les années 90). La présence de nombreuses organisations internationales (voir C3, *Genève internationale et transfrontalière*) attire également une importante population étrangère, mais cette communauté internationale scolarise plutôt ses enfants dans l'enseignement privé (voir A3, *Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*).

L'un des objectifs prioritaires de l'école publique genevoise est de « conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base au terme de la scolarité obligatoire ». Le défi qui se pose au SGEF est de savoir comment offrir les meilleures chances de réussite aux élèves migrants ou issus de l'immigration², compte tenu du fait que certains migrants ne parlent pas la langue française à leur arrivée à Genève³.

En 2007, 42% des élèves scolarisés à Genève dans l'enseignement public enfantin et obligatoire sont considérés comme allophones, déclarant une autre langue que le français comme première langue parlée (voir « *Pour comprendre ces résultats* »), soit une hausse de 4 points par rapport à 2000 (Figure A2.1). Au cours des dernières décennies, l'origine linguistique de la population n'a cessé de se modifier, y compris dans les années récentes. Entre 1980 et 2007, la part des élèves ayant l'italien comme première langue parlée est passée de 11% à 2%. A l'inverse, sous l'effet notamment du regroupement familial, la proportion des élèves ayant le portugais comme première langue parlée est passée de 1% à 14% sur la même période. Dans les années 90, suite aux conflits dans les territoires de l'ancienne République fédérale de Yougoslavie, les écoles genevoises ont vu arriver des enfants parlant une langue balkanique (1% des élèves en 1990 et 6% en 2007). Les langues autres que celles parlées le plus souvent⁴ à Genève par la population allophone ont, quant à elles, progressé de 4% à 10% depuis 1980, signe d'une plus grande diversité linguistique au sein des écoles.

Figure
A2.1

Une population scolaire qui s'est fortement diversifiée depuis les années 90

Depuis le début des années 90, la part des élèves de nationalité étrangère a régulièrement diminué⁵ dans l'enseignement public enfantin et obligatoire, passant de 42% en 1990 à 40% en 2000, puis à 38% en 2007, mais la population scolaire de nationalité étrangère s'est diversifiée (Figure A2.2) : en 2007, près de 160 nationalités sont représentées dans les écoles publiques de l'enseignement enfantin et obligatoire contre moins de 130 en 1990, et seize nationalités regroupent les trois quarts des élèves étrangers contre seulement six en 1990.

Figure
A2.2

Tous les élèves de nationalité étrangère ne sont toutefois pas des migrants et ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés : un peu plus des deux tiers, issus de la deuxième ou troisième génération, sont nés à Genève, alors que 9% sont très récemment arrivés avec leurs parents. Ceci varie fortement selon la nationalité : 90% des Italiens et des Espagnols sont nés à Genève, 81% des Portugais, 70% des élèves originaires des pays des Balkans et 61% des élèves ayant une nationalité africaine (Figure A2.3). On compte 1'900 élèves scolarisés dans l'enseignement enfantin et obligatoire en 2007 et arrivés à Genève depuis moins de deux ans. Parmi eux, on dénombre près de 300 enfants de nationalité portugaise et 400 en provenance d'Amérique du Sud (Brésil et Bolivie).

Figure
A2.3

Diversité linguistique et culturelle des élèves : une répartition spatiale inégale

Toutes les écoles du canton n'ont pas à relever le même défi d'intégration des élèves allophones, les petites communes rurales comptant en général peu d'enfants ayant une autre première langue que le français parmi leurs habitant-e-s. A l'inverse, la Ville de Genève et les autres communes urbaines de plus de 10'000 habitant-e-s doivent prendre en compte une diversité linguistique et culturelle élevée : en Ville de Genève, à Vernier et Meyrin, la moitié des élèves ont une autre langue que le français comme première langue parlée (Figure A2.4a). En ce qui concerne la Ville de Genève, la proportion d'élèves allophones varie toutefois, selon le quartier, de 30% environ (Florissant-Malagnou, Champel-Roseraie et Cité-Centre) à plus de 60% (Bâtie-Acacias, Pâquis-Navigation, Sécheron-Prieuré).

Figure
A2.4a

Par ailleurs, depuis les années 90, la population scolaire ne s'est pas diversifiée de la même façon sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, certaines communes ont vu progresser relativement fortement la proportion d'allophones parmi les élèves domiciliés : des communes suburbaines comme Versoix, Meyrin, Thônex, Chêne-Bougeries, mais aussi des petites communes plutôt rurales comme Bellevue ou dans une moindre mesure Genthod. A l'inverse, d'autres communes ont vu diminuer la proportion d'allophones parmi les élèves domiciliés sur leur territoire (Troinex, Avusy) (Figure A2.4b). Si pour la Ville de Genève la proportion d'élèves allophones est globalement stable, de fortes variations s'observent selon les quartiers : en nette hausse dans le quartier de Charmilles-Châtelaine, Florissant-Malagnou, Bouchet-Moillebeau, la proportion a au contraire diminué dans d'autres quartiers (Saint-Gervais-Chantepoulet, ONU-Rigot, Cluse-Roseraie, Pâquis-Navigation et Jonction).

Figure
A2.4b

Origine linguistique et origine sociale sont souvent liées

Dans le canton de Genève, la répartition spatiale des élèves de l'enseignement public selon la première langue parlée est bien souvent proche de la répartition selon l'origine sociale (voir également Annexe 2, La catégorie socioprofessionnelle des parents). Les élèves qui ont une autre langue que le français comme première langue parlée sont en effet majoritairement des enfants de milieu modeste ou défavorisé⁶ (58% contre 24% des élèves francophones) (Figure A2.5). C'est particulièrement le cas des enfants ayant le portugais ou une langue balkanique comme langue maternelle (77%). A peine 3% de ces élèves ont des parents cadres supérieurs contre 18% de l'ensemble des élèves dans l'enseignement public enfantin et obligatoire. A l'inverse, les élèves ayant l'anglais ou l'allemand comme première langue parlée sont souvent issus d'un milieu favorisé (respectivement 40% et 56%).

Figure
A2.5

Différenciation des parcours scolaires selon l'origine linguistique et sociale

Par ailleurs, la réussite et les parcours scolaires sont encore en partie liés au milieu social de l'élève et à sa première langue parlée, ce qui interroge sur l'égalité des chances et l'équité au sein du SGEF. Dans l'enseignement primaire, les enfants de milieu modeste ou défavorisé ont des parcours moins linéaires (voir D1, Transitions pendant la scolarité obligatoire). Ces derniers, tout comme les élèves allophones, ont de moins bons résultats en français et mathématiques (voir G1, Compétences des élèves à l'école primaire).

Au Cycle d'orientation, le profil linguistique et social des élèves est différent selon le type de classe suivie : les élèves dont la première langue parlée est différente du français sont sous-représentés dans le regroupement A, filière à exigences étendues (33%) et sont au contraire surreprésentés dans les regroupements B et C, filières à

Figures
A2.6
A2.7

exigences moindres (55%) (Figures A2.6 et A2.7). De même, les enfants de milieu modeste ou défavorisé sont sous-représentés dans le regroupement A (31% contre 39% de l'ensemble des élèves du CO) et surreprésentés dans les regroupements B et C (58%). Cette surreprésentation est toutefois un peu moins forte qu'en 1990.

Filière suivie au secondaire II : le poids de l'origine sociale et linguistique

La différenciation des parcours scolaires selon l'origine sociale et linguistique qui s'observe dès l'enseignement primaire et au Cycle d'orientation se retrouve également dans l'enseignement secondaire II public : selon la filière, les élèves ont un profil différent en ce qui concerne la première langue parlée, la nationalité et la catégorie socioprofessionnelle des parents (voir également D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II public*, et H2, *Certification de niveau secondaire II*).

Figures
A2.8a
A2.8b
A2.8c

En 2007, plus de 70% des élèves suivant une formation gymnasiale sont francophones, près de 80% sont de nationalité suisse et un peu plus de 30% sont des enfants de cadres supérieurs (Figures A2.8a à A2.8c). A l'inverse, les élèves inscrits dans les compléments de formation et les structures d'insertion et d'accueil sont plus fréquemment allophones (71%), de nationalité étrangère (69%) et de milieu modeste ou défavorisé (64%). Les enfants de milieu modeste ou défavorisé sont également surreprésentés dans la formation professionnelle duale et sont peu nombreux à aller au Collège, même si cela est un peu plus fréquent qu'en 1990.

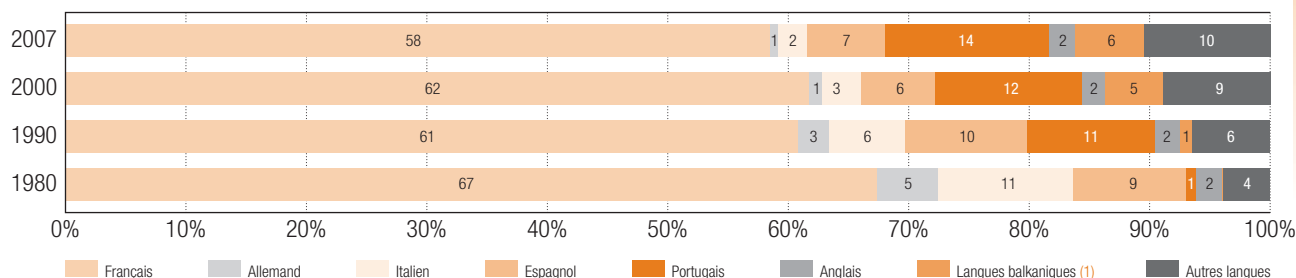
Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 On entend par « élèves migrants » les élèves nouvellement arrivés à Genève et par « élèves issus de l'immigration » ceux qui sont nés à Genève et issus de la 2^e ou de la 3^e génération d'immigrants.
- 3 Le DIP a engagé dès la rentrée 2004 un « plan d'action pour la lecture » prévoyant la mise en œuvre de mesures qui touchent tant l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation que l'enseignement postobligatoire. L'apprentissage de la langue française passe également par la reconnaissance et la valorisation des langues maternelles des élèves non francophones (13 priorités pour l'instruction publique genevoise - Priorité 3 : la langue française). Par ailleurs, en février 2009, deux projets de loi déposés auprès du Grand Conseil genevois proposent de garantir aux élèves allophones « la possibilité de bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle en dehors des heures de cours » (PL 10434) ou de limiter le nombre d'élèves allophones par classe (PL 10435). Ces deux objets ont été transmis par le Grand Conseil à la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture pour étude et prise de position. La limitation du nombre d'élèves allophones dans les classes était également l'objet d'une interpellation déposée au Conseil National en juin 2008 et rejetée en 2009.
- 4 En 2007, les langues les plus fréquemment parlées à Genève par la population allophone sont le portugais, l'espagnol et les langues balkaniques, et dans une moindre mesure l'anglais, l'italien et l'allemand.
- 5 La baisse régulière de la part de la population scolaire de nationalité étrangère (parallèle à une augmentation de la population scolaire allophone) est liée entre autres aux naturalisations, phénomène propre à tous les pays d'immigration.
- 6 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieu défavorisé et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Liste des figures

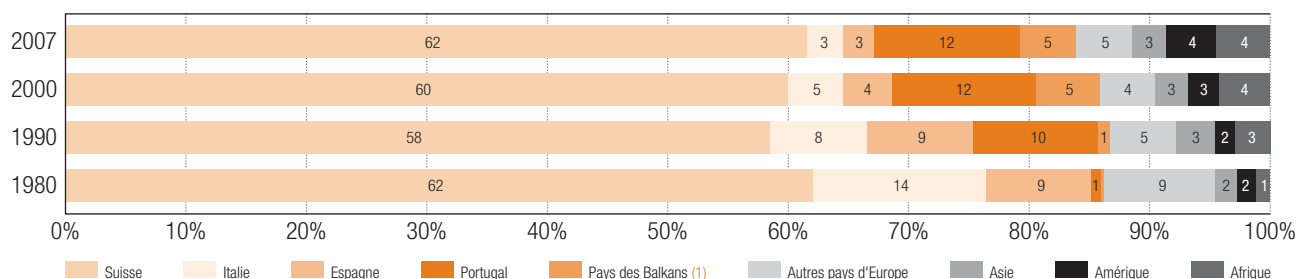
- A2.1 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée, 1980-2007
- A2.2 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la nationalité, 1980-2007
- A2.3 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la date d'arrivée à Genève et la nationalité, 1990, 2000 et 2007
- A2.4 Proportion d'élèves allophones dans l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la commune de domicile et le quartier (pour la Ville de Genève)
 - A2.4a Proportion en 2007
 - A2.4b Variation 1995-2007
- A2.5 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007
- A2.6 Répartition des élèves du Cycle d'orientation (CITE 2), selon le regroupement ou le type de classe et la première langue parlée, 1990 et 2007
- A2.7 Répartition des élèves du Cycle d'orientation (CITE 2), selon le regroupement ou le type de classe et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007
- A2.8 Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public (CITE 3), selon la filière suivie, la première langue parlée, la nationalité et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007
 - A2.8a Première langue parlée
 - A2.8b Nationalité
 - A2.8c Catégorie socioprofessionnelle des parents

Figure A2.1 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée, 1980-2007



(1) Albanais, bosniaque, croate et serbe.
Source: SRED/BDS/État au 31.12

Figure A2.2 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la nationalité, 1980-2007



(1) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Vojvodine.
Source: SRED/BDS/État au 31.12

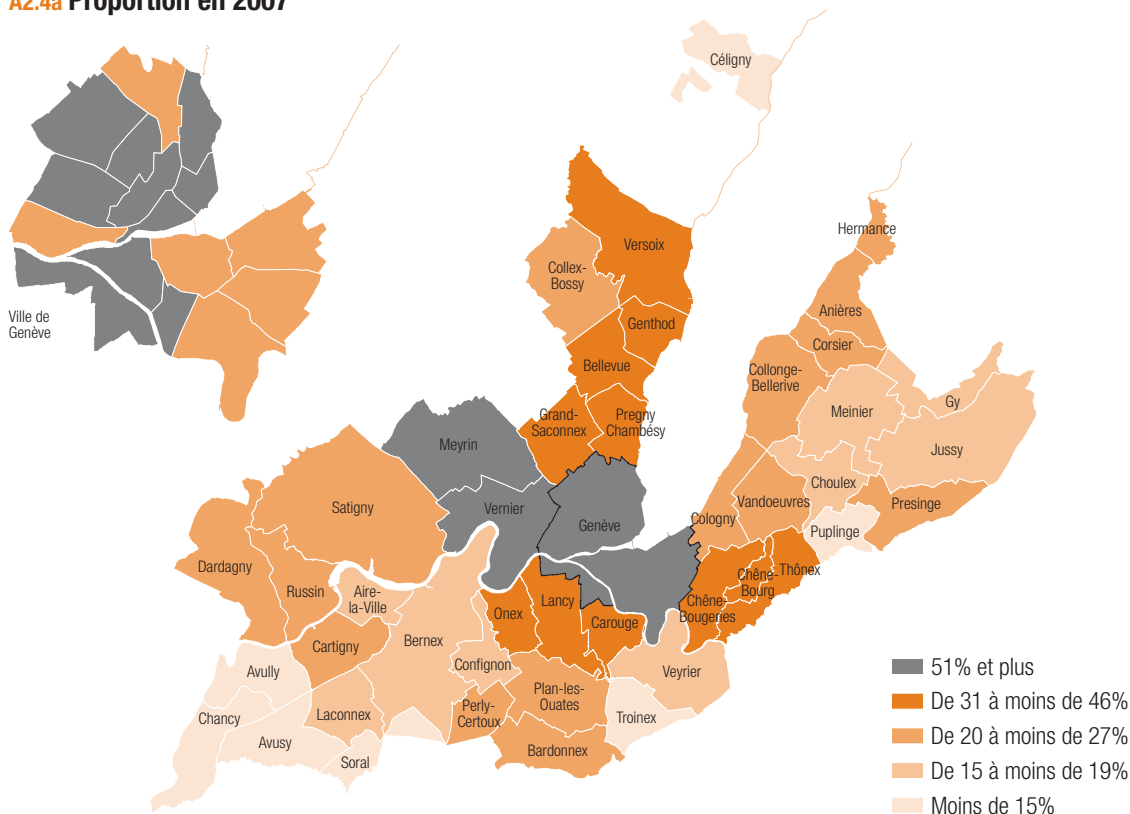
Figure A2.3 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la date d'arrivée à Genève et la nationalité, 1990, 2000 et 2007

Nationalité	Nés à Genève						Arrivés depuis moins de 2 ans					
	1990		2000		2007		1990		2000		2007	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Suisse	20'624	92	25'230	91	27'029	92	271	1	395	1	218	1
Autres nationalités	8'974	56	12'396	67	12'344	67	2'652	17	1'620	9	1'679	9
dont												
Italie	2'842	92	1'976	93	1'257	89	60	2	32	2	31	2
Espagne	2'487	74	1'710	91	1'142	90	222	7	20	1	22	2
Portugal	1'078	27	4'327	79	4'667	81	1'204	30	141	3	296	5
Pays des Balkans (1)	136	34	1'099	44	1'531	70	170	42	250	10	93	4
Autres pays d'Europe	1'195	57	1'153	56	1'258	56	294	14	316	15	308	14
Asie	365	30	678	52	722	53	343	28	200	15	223	17
Amérique	258	40	358	30	470	24	162	25	367	31	475	24
Afrique	604	54	1'083	56	1'286	61	194	17	284	15	225	11
Total	29'598	77	37'626	81	39'373	83	2'923	8	2'015	4	1'897	4

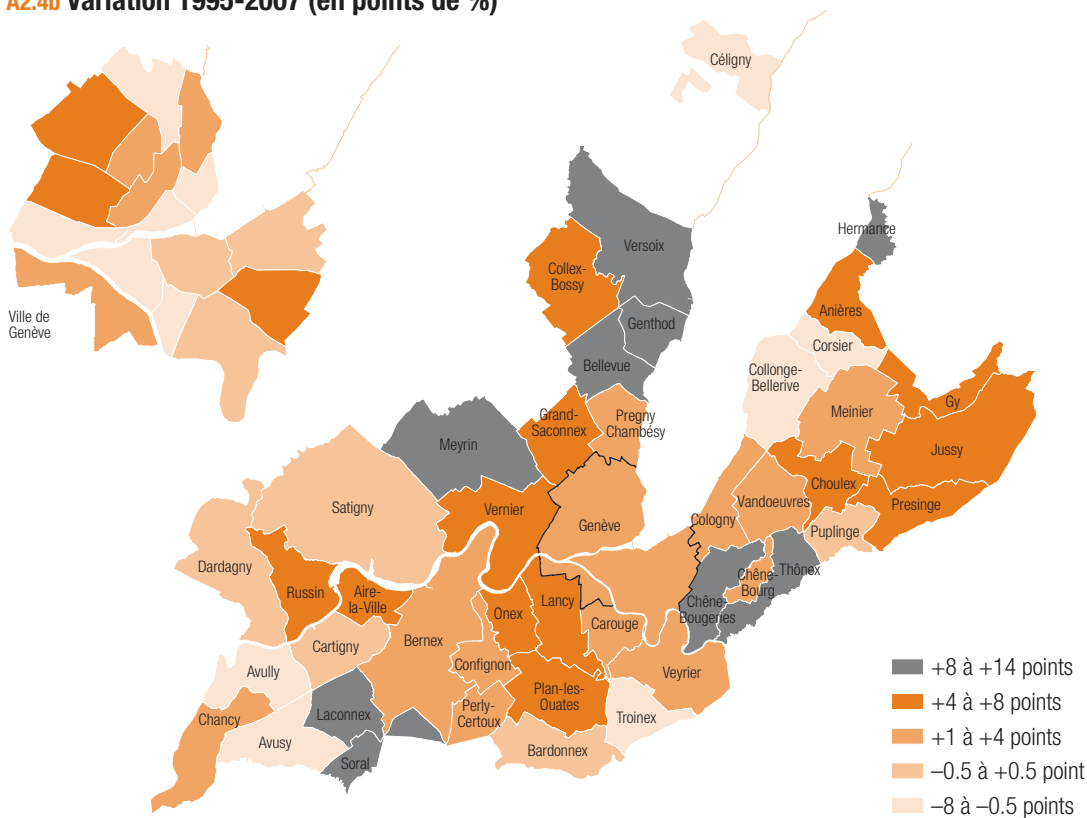
(1) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Vojvodine.
N.B. Pour chaque catégorie, le complément à 100% correspond aux élèves migrants arrivés depuis 2 ans et plus.
Source: SRED/BDS/État au 31.12

Figure A2.4 Proportion d'élèves allophones⁽¹⁾ dans l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la commune de domicile et le quartier (pour la Ville de Genève)

A2.4a Proportion en 2007



A2.4b Variation 1995-2007 (en points de %)



(1) Elèves ayant comme première langue parlée une autre langue que le français.
 N.B. La variation est calculée depuis 1995 (et non 1990) car l'information relative aux quartiers n'est disponible qu'à partir de cette année-là.
 Voir également *Annexe 3, Le canton de Genève et les cantons suisses*.
 Source: SRED/ BDS/Etat au 31.12

Figure A2.5 Répartition des élèves de l'enseignement public enfantin et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007

Première langue parlée		1990				2007			
		Cadres supérieurs et dirigeants	Employés et cadres intermédiaires (1)	Ouvriers, divers et sans indication	Total	Cadres supérieurs et dirigeants	Employés et cadres intermédiaires (1)	Ouvriers, divers et sans indication	Total
Français		22.6	54.0	23.4	100	22.1	53.5	24.4	100
Autres langues		12.3	23.4	64.3	100	12.0	29.6	58.5	100
dont	Allemand	35.8	51.8	12.5	100	56.0	37.0	6.9	100
	Italien	5.0	22.5	72.6	100	15.8	41.8	42.4	100
	Espagnol	5.4	22.1	72.5	100	12.3	35.7	52.0	100
	Portugais	1.2	7.8	91.0	100	2.6	20.6	76.8	100
	Anglais	43.8	44.9	11.3	100	39.8	48.2	12.0	100
	Langues balkaniques (2)	6.6	7.7	85.7	100	3.3	19.3	77.4	100
	Autres langues	29.7	35.9	34.4	100	18.9	35.6	45.5	100
Total		18.6	42.0	39.4	100	17.9	43.6	38.6	100

(1) Y compris les petits indépendants.
 (2) Albanais, bosnienne, croate et serbe.
 Source: SRED/ BDS/Etat au 31.12

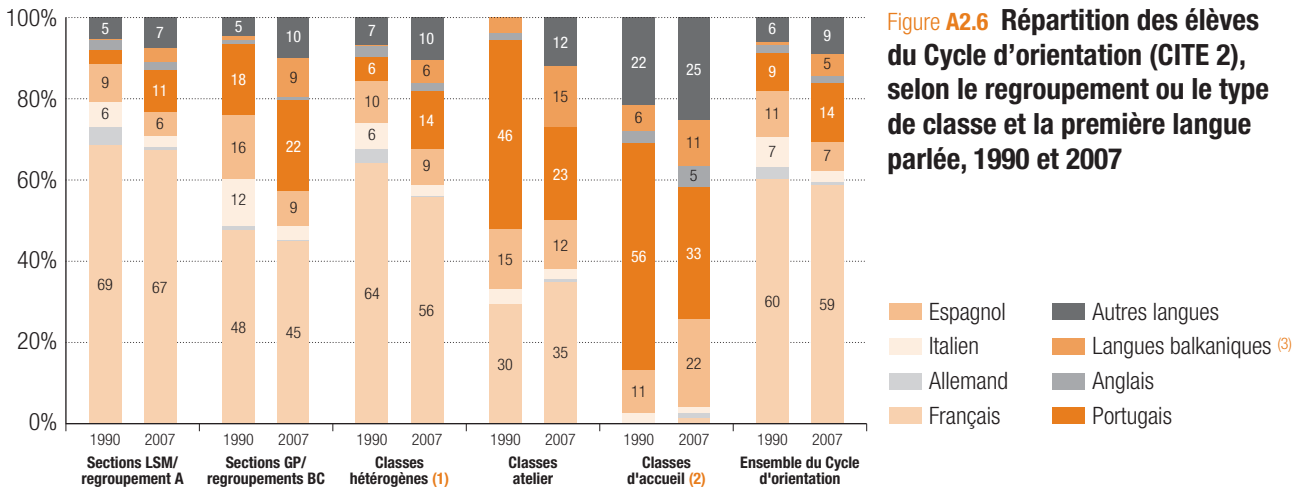


Figure A2.6 Répartition des élèves du Cycle d'orientation (CITE 2), selon le regroupement ou le type de classe et la première langue parlée, 1990 et 2007

(1) L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires.
 (2) Les classes d'accueil ont pour objectif d'accueillir et de favoriser l'intégration scolaire des élèves non francophones en leur enseignant les bases du français.
 (3) Albanais, bosnienne, croate et serbe.
 Source: SRED/ BDS/Etat au 31.12

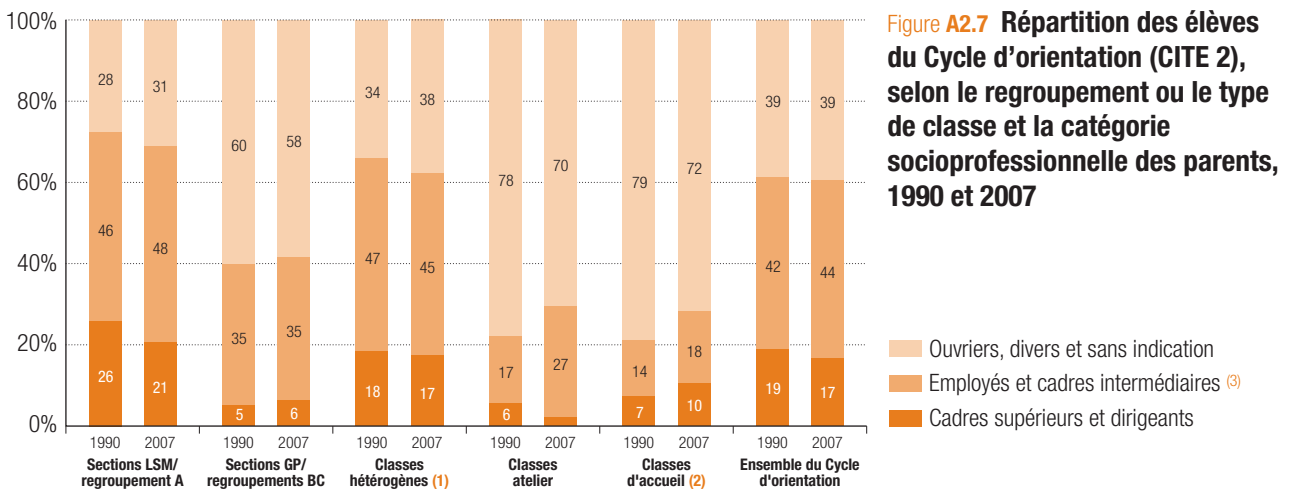
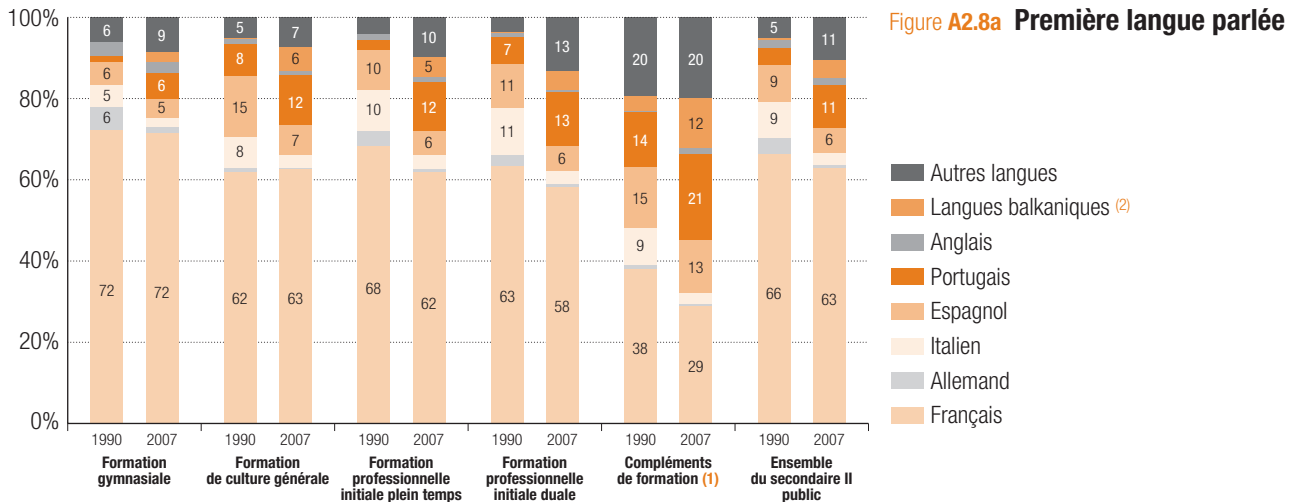


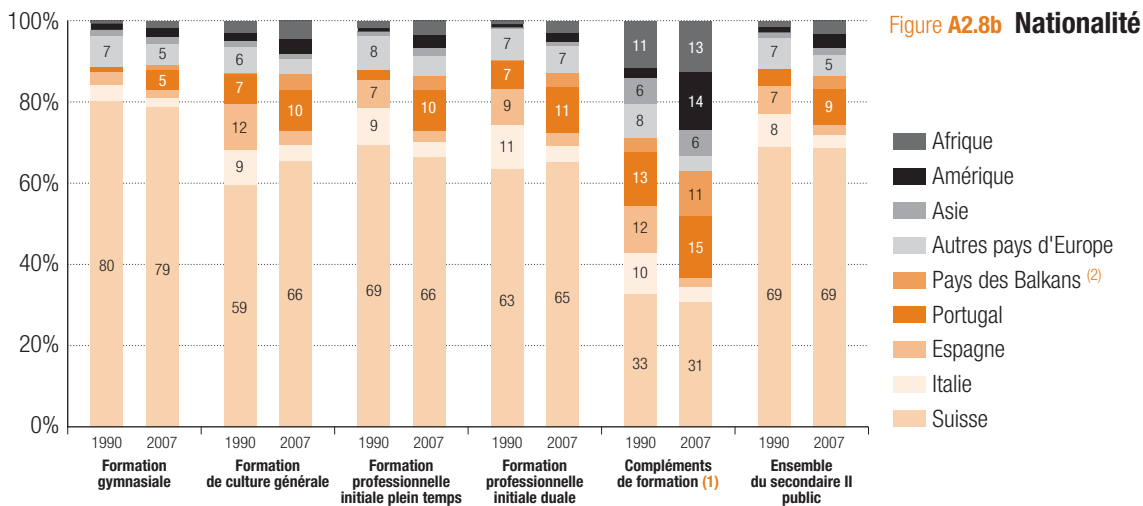
Figure A2.7 Répartition des élèves du Cycle d'orientation (CITE 2), selon le regroupement ou le type de classe et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007

(1) L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires.
 (2) Les classes d'accueil ont pour objectif d'accueillir et de favoriser l'intégration scolaire des élèves non francophones en leur enseignant les bases du français.
 (3) Y compris les petits indépendants.
 Source: SRED/ BDS/Etat au 31.12

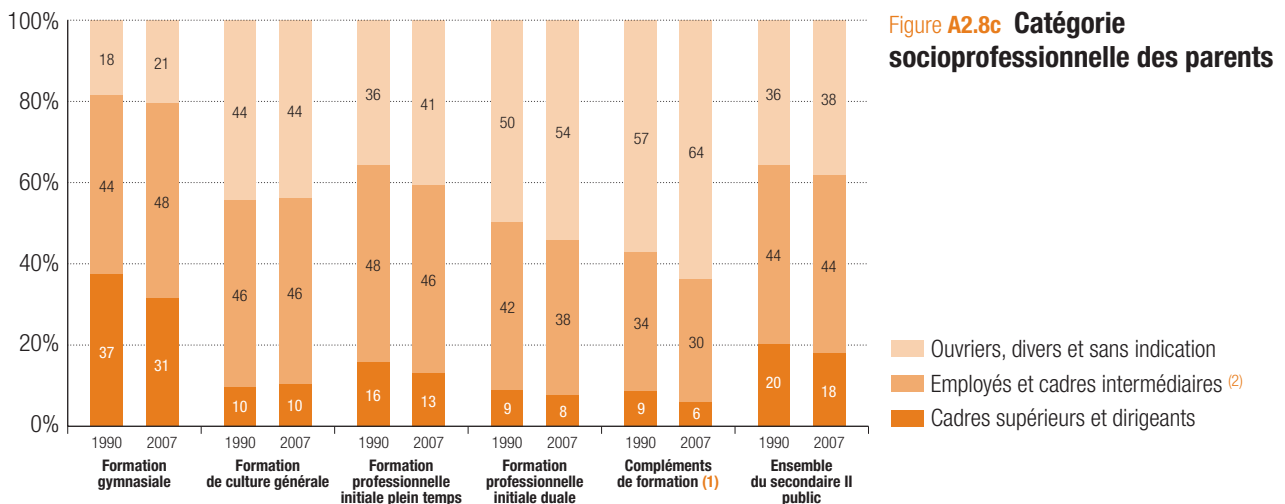
Figure A2.8 Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public (CITE 3), selon la filière suivie, la première langue parlée, la nationalité et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1990 et 2007



(1) Y compris les structures d'insertion et d'accueil (voir «Pour comprendre ces résultats»)
 (2) Albanais, bosniaque, croate et serbe.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12



(1) Y compris les structures d'insertion et d'accueil (voir «Pour comprendre ces résultats»)
 (2) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Vojvodine.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12



(1) Y compris les structures d'insertion et d'accueil (voir «Pour comprendre ces résultats»)
 (2) Y compris les petits indépendants.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève, qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF). Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED.

Première langue parlée

L'information recueillie est celle qui a été renseignée comme telle par les parents sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'enfant. Il s'agit souvent de la langue parlée couramment à la maison. Toutefois, les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues.

Elève allophone

L'élève allophone se définit ici comme un élève ayant déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée. Même si l'élève le parle couramment en 2007, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues). Cette définition diffère de celle qui est retenue dans les enquêtes PISA : 20% des élèves de 9^e du Cycle d'orientation déclarent parler le plus souvent à la maison une autre langue que le français (*voir G2, Compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*).

Organisation de l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation)

A la fin de la 6^e primaire, les élèves admis au Cycle d'orientation sont inscrits au 7^e degré dans l'un des trois types de regroupements (A, B ou C), selon les résultats obtenus en français et en mathématiques en 6^e primaire :

- le regroupement A comprend les classes à effectifs « ordinaires » (24 élèves maximum) pour les élèves promus de 6^e primaire avec une note annuelle d'au moins 4 dans les trois disciplines de passage (français I, français II et mathématiques) ;
- les regroupements B et C comprennent les classes à effectifs « réduits » (13 à 18 élèves maximum) pour les autres élèves.

Avant 2000, la filière à exigences scolaires étendues était la filière LSM (section latine, scientifique et moderne à partir de la 8^e) ; la filière à exigences moindres était la filière GP (sections générale et pratique).

Dans trois établissements sur 20 en 2007 (les collèges à niveaux et options : Bois-Caran, Budé et Coudriers), les élèves sont accueillis dans des classes de 7^e sans distinction de filière mais avec des niveaux d'exigences différents en mathématiques et en allemand à partir de la 8^e (on parle alors de classes hétérogènes).

Par ailleurs, certaines classes répondent à des besoins pédagogiques spécifiques :

- les classes d'accueil reçoivent des enfants migrants non francophones jusqu'à leur intégration dans une classe ordinaire ;
- les classes-atelier reçoivent des élèves qui accomplissent leur dernière année de scolarité obligatoire et qui souhaitent compléter un bagage scolaire en lien ou en parallèle à un projet professionnel, ou qui ont de la peine à s'intégrer dans le système scolaire habituel ;
- les classes sport et art sont destinées à des élèves qui ont atteint un haut niveau sportif ou artistique (assimilées au regroupement A).

Cette organisation sera caduque à la rentrée 2011 (*pour plus de détails, voir note 2, chapitre D1*).

Les filières de l'enseignement secondaire II public

L'enseignement secondaire II public est organisé en filières (et écoles) distinctes dont l'accès est notamment conditionné par des critères relatifs aux filières suivies au Cycle d'orientation et par les notes obtenues par les élèves. Dans ce chapitre, les filières ont été standardisées en cinq catégories :

1. Formation gymnasiale : préparation d'une maturité, y compris la maturité commerciale ou économique
2. Formation professionnelle initiale se déroulant en école à plein temps : préparation d'un certificat fédéral ou cantonal de capacité dans une école à plein temps ; diplôme de commerce ; maturité professionnelle
3. Formation professionnelle initiale en système dual : attestation fédérale ; préparation d'un certificat fédéral ou cantonal de capacité en école et en entreprise ; maturité professionnelle
4. Formation de culture générale : préparation au certificat de culture générale et depuis 2006 à la maturité spécialisée
5. Structures d'insertion et d'accueil : dispositifs d'insertion pour migrants, classes de préapprentissage, classes d'encouragement à la formation professionnelle (CEFP), classes d'insertion professionnelle atelier (CIPA) ; classes préparatoires et de raccordement (jusqu'en 2002) ; compléments de formation (à partir de 2003).

Les formations pour adultes ne sont pas incluses ici.

Références

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED : <http://www.ge.ch/sred/statindi/annuaire.html>
- Saada E.-H. (1999). *Ecole primaire genevoise, bilinguisme précoce et contexte socioculturel*. Genève, SRED.
- Soussi A. et al. (2008). *Pratiques déclarées d'enseignement de la lecture et performances des élèves dans le canton de Genève*. Etude réalisée à l'école obligatoire et dans les dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2008/PratiqLecture.pdf>

Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 3)

Mots clés

Enseignement privé, enseignement public, nationalité, première langue parlée, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence

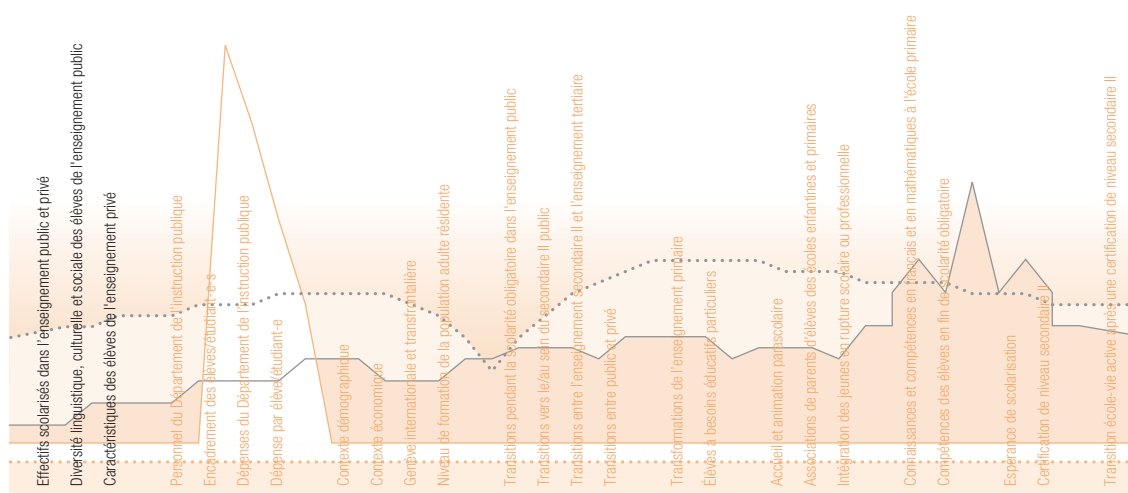
La Loi sur l'instruction publique et le règlement relatif à l'enseignement privé investissent le DIP d'une responsabilité de contrôle de l'enseignement privé à Genève pour la scolarité obligatoire et postobligatoire (*voir Annexe 3, L'enseignement privé*). L'enseignement privé genevois n'est pas subventionné. Il propose une offre très variée qui peut être considérée comme complémentaire ou alternative à celle de l'enseignement public.

Dans ce chapitre, l'enseignement privé est regroupé en cinq types d'écoles : programmes étrangers, programme genevois ou similaire, écoles à sensibilité religieuse, pédagogie spécifique, enseignement spécialisé (fondations de droit privé concernant un petit nombre d'élèves et ne représentant pas la totalité de l'enseignement spécialisé relevant de la compétence du DIP) (*voir « Pour comprendre ces résultats »*).

Cette offre de programmes d'enseignement et de formation de l'enseignement privé répond en grande partie à une demande liée au contexte économique et international de Genève.

Ce chapitre présente les spécificités des élèves de l'enseignement privé en les comparant à ceux de l'enseignement public selon différentes caractéristiques (nationalité, première langue parlée, catégorie socioprofessionnelle des parents, lieu de résidence). Cette population scolaire est aussi appréhendée selon le type d'école privée (*voir « Pour comprendre ces résultats »*).

Enfin, ce chapitre fournit la proportion des élèves scolarisés dans l'enseignement privé selon la commune de domicile.



L'enseignement privé constitue une composante substantielle du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), puisqu'il accueille, en 2007, plus de 11'000 élèves, soit 16% des élèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général (contre 13% en 2000). L'enseignement privé attire plutôt une population de nationalité étrangère et résidant dans des communes où la population est plutôt aisée. Dans un cas sur cinq, les élèves des écoles privées résident en dehors du canton de Genève. Les écoles qui offrent principalement des programmes scolaires étrangers ont vu leurs effectifs s'accroître de plus de 2'200 élèves entre 2000 et 2007, ce qui explique 70% de la hausse observée dans l'enseignement privé.

L'enseignement privé constitue une composante substantielle du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) par son étendue¹ et son ancienneté (certains établissements ont plus de cent ans) et tient pour partie au contexte international de Genève (*voir C3, Genève internationale et transfrontalière*).

Figure
A3.1

L'évolution de la population scolarisée dans l'enseignement privé est en partie dépendante de la conjoncture économique et a été notamment marquée par une diminution liée à la crise du milieu des années 90. Depuis cette période, on observe une croissance quasi continue des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé : en 2007, près de 11'200 élèves sont scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général (CITE 0 à 3) contre près de 8'000 élèves en 2000, soit une augmentation de 40%, alors que les effectifs d'élèves de l'enseignement public progressent de 6% pour ces mêmes niveaux d'enseignement (*Figure A3.1*).

Figure
A3.2

En 2007, l'enseignement privé accueille, pour ces niveaux d'enseignement, 16% des élèves scolarisés à Genève alors qu'il en accueillait 13% en 2000 (*Figure A3.2*). La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé varie selon le niveau d'enseignement : 15% des élèves de l'enseignement enfantin et primaire (CITE 0 à 1), 17% des élèves du secondaire I (CITE 2) et 21% des élèves du secondaire II de type général (CITE 3). La plus forte proportion observée pour l'enseignement secondaire II de type général s'explique en partie par l'offre de programmes scolaires étrangers dispensés par certaines écoles privées (programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc.).

L'enseignement privé attire principalement une population de nationalité étrangère

Figure
A3.3

La croissance des effectifs d'élèves de l'enseignement privé est principalement à mettre en lien avec l'augmentation du nombre des employé-e-s des organisations internationales et des multinationales siégeant à Genève (*voir C3, Genève internationale et transfrontalière*), dans le contexte économique de la fin des années 90 et du milieu des années 2000 (*voir C2, Contexte économique*). L'enseignement privé accueille ainsi de plus en plus d'élèves de nationalité étrangère : en 2007, 65% des élèves du privé sont de nationalité étrangère et 35% sont de nationalité suisse, contre respectivement 62% et 38% en 2000 (*Figure A3.3*).

Si l'on raisonne en termes de « parts de marché », un quart des élèves de nationalité étrangère scolarisés à Genève fréquente une école privée en 2007 (contre moins de 20% en 2000) tous niveaux d'enseignement – CITE 0 à 3 – confondus. Cette part du privé varie selon le niveau d'enseignement : 22% au niveau enfantin et primaire, 24% dans l'enseignement secondaire I et 43% dans l'enseignement secondaire II de type général. Cette dernière proportion s'explique en grande partie par le fait que les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans l'enseignement public se dirigent moins souvent vers les formations générales de l'enseignement secondaire II mais plutôt vers les formations professionnelles² (*voir A2, Caractéristiques des élèves de l'enseignement public*).

Figure
A3.3

Par ailleurs, les familles de nationalité suisse sont un peu plus nombreuses qu'auparavant à inscrire leurs enfants dans une école privée : près de 10% des élèves de nationalité suisse fréquentent en 2007 une école privée contre 8% en 2000 pour les niveaux d'enseignement CITE 0 à 3 (*Figure A3.3*). Ceci est un peu plus marqué pour l'enseignement secondaire I (12% en 2007 contre 8% en 2000), cette évolution étant liée à des départs vers l'enseignement privé un peu plus nombreux à l'issue de la 6^e primaire publique (*voir D4, Transitions public-privé*).

Plus des deux tiers des élèves anglophones scolarisés à Genève fréquentent une école privée

Compte tenu du nombre important d'élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement privé, les élèves sont bien souvent allophones³ (56% contre 40% des élèves scolarisés dans l'enseignement public) (Figure A3.4). Les élèves anglophones y sont particulièrement nombreux : 67% d'entre eux fréquentent une école privée, et à eux seuls ils représentent presque le quart des élèves de l'enseignement privé. De nombreuses écoles privées, comme par exemple le Collège du Léman ou encore l'Ecole internationale de Genève, répondent en effet à des demandes spécifiques de formation de la communauté internationale en proposant notamment une section anglophone (enseignement en anglais, programme anglophone, *US College Board*) ou en dispensant des cours d'anglais dès la 1^{re} enfantine (3 ou 4 ans).

Figure
A3.4

La majorité des élèves de l'enseignement privé appartient à un milieu social plutôt élevé

Les frais d'écolage de l'enseignement privé, plus ou moins élevés selon les établissements (de 4'000 francs à plus de 20'000 francs par année scolaire selon l'établissement et le niveau d'enseignement) rendent l'accès à cet enseignement conditionné en grande partie par les ressources financières de la famille⁴. Il n'est donc pas très surprenant de constater que la majorité des élèves de l'enseignement privé appartient à un milieu social plutôt aisé⁵. Les enfants de cadres supérieurs représentent, en 2007, 45% des élèves scolarisés dans une école privée contre 19% des élèves scolarisés dans une école publique (Figure A3.5).

Figure
A3.5

20% des élèves scolarisés dans une école privée résident en dehors du canton de Genève

Tous niveaux CITE 0 à 3 confondus, 20% des élèves scolarisés dans l'enseignement privé sont domiciliés hors du canton de Genève contre à peine plus de 2% des élèves du public (Figure A3.6). La moitié d'entre eux réside dans le canton de Vaud et l'autre moitié en France voisine, majoritairement dans le département de l'Ain. Ceci est en partie dû au fait que plus de la moitié des fonctionnaires permanents des organisations internationales vit en dehors du canton de Genève et notamment en France voisine (voir C3, *Genève internationale et transfrontalière*).

Figure
A3.6

Dans certains établissements comme notamment la Deutsche Schule Genf, le Collège du Léman, la Geneva English School, la part d'élèves provenant du canton de Vaud ou de France voisine est particulièrement importante (respectivement 38%, 40% et 67% des effectifs scolarisés dans ces établissements).

Une offre éducative et une population scolaire assez diversifiées

Les écoles privées ne forment pas un ensemble homogène : elles se différencient par leur offre éducative (voir « Pour comprendre ces résultats ») et s'adressent à des populations scolaires différentes. En 2007, 61% des élèves scolarisés dans l'enseignement privé fréquentent des établissements qui offrent principalement des programmes scolaires étrangers (internationaux ou spécifiques à un pays) : Collège du Léman, Ecole internationale de Genève, Geneva English School, Deutsche Schule Genf, Ecole primaire française, etc. (Figure A3.7). Ces élèves sont de nationalité étrangère dans 80% des cas, allophones dans plus de 70% des cas. Entre 2000 et 2007, ces écoles ont vu leurs effectifs s'accroître de plus de 2'200 élèves, ce qui correspond à 70% de la hausse observée dans l'enseignement privé. Ceci est un indice supplémentaire du lien fort entre l'augmentation des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé et l'augmentation de la communauté internationale installée dans le canton et sa périphérie.

Figure
A3.7

D'autres écoles privées, qui accueillent presque le quart des élèves scolarisés dans l'enseignement privé, dispensent principalement le programme similaire à celui de l'école publique genevoise (Institut Florimont, Ecole Moser, Ecole Brechbühl, etc.) : leurs élèves sont majoritairement de nationalité suisse, francophones, issus de milieu plutôt aisé et résidant dans le canton. Quelques écoles à sensibilité religieuse⁶ (Collège Saint-Louis, Institut catholique la Salésienne, etc.) accueillent 7% des élèves de l'enseignement privé qui sont plutôt de nationalité suisse et francophone. Les écoles privées proposant des méthodes pédagogiques spécifiques (Ecole active, Ecole Montessori, Ecole Rudolf Steiner, etc.) accueillent, quant à elles, 6% des élèves de l'enseignement privé. Enfin, un petit nombre d'écoles dispense un enseignement spécialisé⁷, en grande partie subventionné, pour des enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement (Fondation Clair-Bois, Fondation Ensemble, etc.) (voir « Pour comprendre ces résultats ») : elles accueillent 3% des élèves de l'enseignement privé, ces derniers étant issus tout autant de milieu modeste que de milieu plutôt favorisé.

Figures
A3.8
A3.9

Une répartition sur le territoire cantonal proche de la géographie socioprofessionnelle du canton

Les enfants scolarisés dans une école privée sont proportionnellement plus nombreux lorsqu'ils résident dans les communes situées sur les rives ou proches du lac, communes qui se caractérisent par une population plutôt aisée (voir *Annexe 2, La catégorie socioprofessionnelle des parents*): près d'un enfant sur deux résidant à Cologny est scolarisé dans l'enseignement privé, plus d'un sur trois à Vandoeuvres ou Pregny-Chambésy, alors que moins de 5% des élèves résidant à Meyrin ou Vernier sont scolarisés dans une école privée (Figure A3.8). Une forte proportion coïncide souvent avec la présence d'une ou plusieurs écoles privées dans la commune de domicile des élèves ou dans les communes limitrophes, mais pas nécessairement. Lancy, qui se caractérise par une population scolaire de milieu plutôt modeste, est l'une des communes ayant la plus faible proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé parmi ses domiciliés (Figure A3.9). Elle accueille pourtant sur son territoire deux écoles privées les plus importantes en termes de nombre d'élèves (Institut international de Lancy et Institut Florimont)⁸.

Notes

- 1 En 2007, on recense plus d'une cinquantaine d'établissements privés situés sur le territoire cantonal.
- 2 Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans l'enseignement public sont en effet plus fréquemment issus de milieu modeste ou défavorisé que les élèves de nationalité suisse, or les élèves de milieu modeste ou défavorisé se dirigent plus fréquemment vers la formation professionnelle que vers la formation générale (voir D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II public*).
- 3 On définit ici comme élèves « allophones » ceux dont la première langue parlée est une autre langue que le français (voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 4 Pour certains parents, les frais d'écolage sont compensés par des allocations versées par exemple par des organisations internationales ou missions diplomatiques qui les emploient.
- 5 Une expertise commandée en 1998 par le canton de Berne et actualisée en 2007 montre, à partir de nombreuses expériences étrangères, qu'une politique pour financer le « libre choix » de l'école sous forme de bons scolaires par exemple, augmente certes le choix des parents, mais que ce sont surtout les familles de catégories moyennes à élevées qui bénéficient de cette liberté de choix. Oelkers, J. (2007). *Expertise Bildungsgutscheine und Freie Schulwahl. BiEv-Bericht 1*. Bern : Erziehungsdirektion des Kantons Bern.
- 6 La plupart de ces écoles sont toutefois ouvertes aux élèves de toutes confessions.
- 7 Ces institutions sont reconnues en tant qu'école spéciale par l'assurance-invalidité qui participe à leur subventionnement, la participation demandée aux parents restant modeste.
- 8 Des écoles comme l'Institut Florimont disposent de leurs propres bus scolaires qui desservent les domiciles de leurs élèves selon des parcours redéfinis chaque année.

Liste des figures

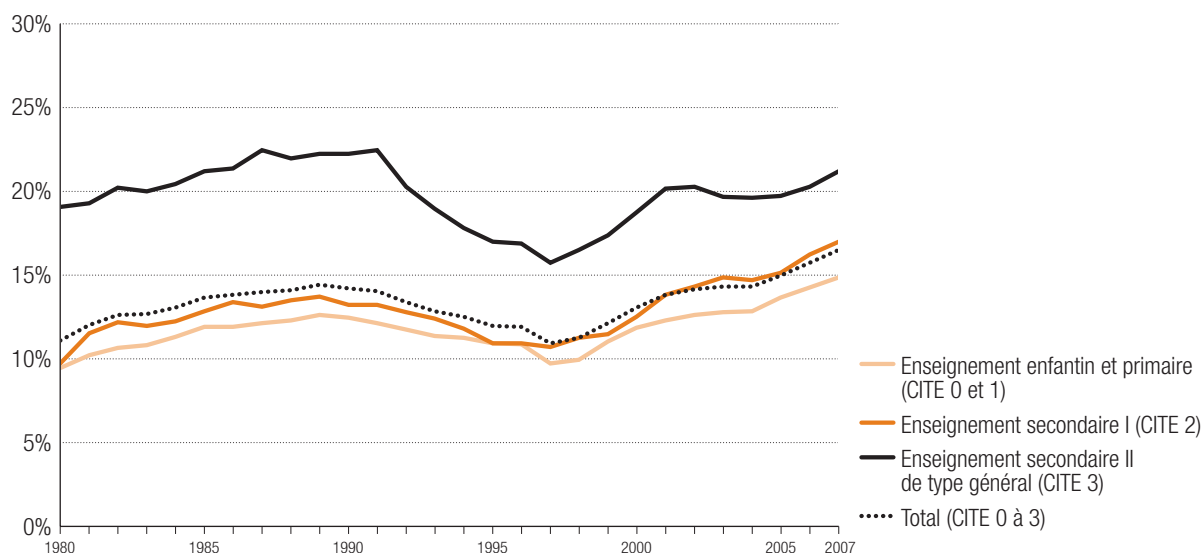
- A3.1 Effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 1990-2007
- A3.2 Evolution de la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé à Genève, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007
- A3.3 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement et la nationalité, 2000 et 2007
- A3.4 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3), selon la première langue parlée, 2000 et 2007
- A3.5 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3), selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2000 et 2007
- A3.6 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3), selon le lieu de résidence, 2000 et 2007
- A3.7 Elèves scolarisés dans les différents types d'écoles privées (CITE 0 à 3), selon la nationalité, la première langue parlée, la catégorie socioprofessionnelle des parents et le lieu de résidence, 2007
- A3.8 Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 3), selon la commune de domicile, 2007
- A3.9 Localisation et taille des écoles privées, 2007

Figure A3.1 Effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 1990-2007

Effectifs		1990	1995	2000	2005	2007	Variation 2000-2007		Variation 2005-2007	
							Effectifs	En %	Effectifs	En %
Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)	Enseignement privé	3'899	3'780	4'596	5'501	5'961	1'365	29.7%	460	8.4%
	Enseignement public	27'970	31'443	34'804	35'370	34'719	-85	-0.2%	-651	-1.8%
Enseignement secondaire I (CITE 2)	Enseignement privé	1'557	1'287	1'596	2'319	2'617	1'021	64.0%	298	12.9%
	Enseignement public	10'403	10'718	11'406	13'246	12'977	1'571	13.8%	-269	-2.0%
Ens. secondaire II de type général (CITE 3)	Enseignement privé	1'857	1'636	1'767	2'137	2'578	811	45.9%	441	20.6%
	Enseignement public	6'583	8'130	7'773	8'811	9'693	1'920	24.7%	882	10.0%
Total (CITE 0 à 3)	Enseignement privé	7'313	6'703	7'959	9'957	11'156	3'197	40.2%	1'199	12.0%
	Enseignement public	44'956	50'291	53'983	57'427	57'389	3'406	6.3%	-38	-0.1%

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.2 Evolution de la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé à Genève, selon le niveau d'enseignement (en %), 1980-2007



Lecture: 16% des élèves scolarisés à Genève (CITE 0 à 3) fréquentent une école privée en 2007.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.3 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement et la nationalité (en %), 2000 et 2007

Enseignement		2000			2007		
		Suisse	Etrangère	Total	Suisse	Etrangère	Total
Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)	Enseignement privé	40.2	59.8	100.0	34.7	65.3	100.0
	Enseignement public	59.8	40.2	100.0	61.2	38.8	100.0
	Part de l'enseignement privé	8.2	16.4	11.7	8.9	22.4	14.7
Enseignement secondaire I (CITE 2)	Enseignement privé	38.2	61.8	100.0	41.2	58.8	100.0
	Enseignement public	60.5	39.5	100.0	62.4	37.6	100.0
	Part de l'enseignement privé	8.1	17.9	12.3	11.8	24.0	16.8
Enseignement secondaire II de type général (CITE 3)	Enseignement privé	30.2	69.8	100.0	31.5	68.5	100.0
	Enseignement public	71.9	28.1	100.0	75.6	24.4	100.0
	Part de l'enseignement privé	8.7	36.1	18.5	10.0	42.7	21.0
Total (CITE 0 à 3)	Enseignement privé	37.6	62.4	100.0	35.5	64.5	100.0
	Enseignement public	61.7	38.3	100.0	63.9	36.1	100.0
	Part de l'enseignement privé	8.2	19.4	12.8	9.7	25.8	16.3

Lecture de la «part de l'enseignement privé»: cet indicateur rapporte le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève (public et privé). En 2007, 8,9% des élèves de nationalité suisse scolarisés à Genève dans l'enseignement enfantin et primaire fréquentent une école privée.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.4 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾, selon la première langue parlée (en %), 2000 et 2007

Première langue parlée	Enseignement privé		Enseignement public		Part de l'enseignement privé	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Français	42.7	44.2	62.8	60.3	9.1	12.5
Autres langues	57.3	55.8	37.2	39.7	18.5	21.5
dont						
Anglais	17.3	23.2	2.0	2.2	55.5	67.3
Allemand	3.9	3.9	1.2	0.8	32.7	49.0
Italien	1.9	2.5	3.3	2.4	7.8	17.0
Espagnol	3.1	3.4	6.2	6.4	6.8	9.3
Portugais	1.3	1.4	11.3	12.6	1.7	2.1
Langues balkaniques ⁽²⁾	0.3	0.4	4.2	5.2	0.9	1.5
Autres langues	29.5	21.1	8.8	10.1	33.0	28.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	12.8	16.3

Lecture de la «part de l'enseignement privé»: cet indicateur rapporte le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève (public et privé). En 2007, 12,5% des élèves francophones scolarisés à Genève (CITE 0 à 3) fréquentent une école privée.

N.B. La légère augmentation de la proportion d'élèves francophones entre 2000 et 2007, parallèlement à l'augmentation de la proportion d'élèves de nationalité étrangère (voir figure A3.3), est due en partie au fait que les élèves de nationalité française sont plus nombreux qu'auparavant.

(1) Elèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général.

(2) Albanais, bosniaque, croate et serbe.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.5 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (en %), 2000 et 2007

Catégorie socioprofessionnelle	Enseignement privé		Enseignement public		Part de l'enseignement privé	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Cadres supérieurs et dirigeants	48.9	45.5	19.7	19.4	26.8	31.4
Employés et cadres intermédiaires ⁽²⁾	31.4	35.6	42.9	44.2	9.7	13.5
Ouvriers	3.1	3.0	31.7	30.3	1.4	1.9
Divers et sans indication ⁽³⁾	16.6	16.0	5.7	6.1	30.0	33.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	12.8	16.3

Lecture de la «part de l'enseignement privé»: cet indicateur rapporte le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève (public et privé). En 2007, 31,4% des enfants de cadres supérieurs scolarisés à Genève (CITE 0 à 3) fréquentent une école privée.

(1) Elèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général.

(2) Y compris les petits indépendants.

(3) Pour l'enseignement privé, la catégorie «divers et sans indication» correspond le plus souvent à une absence de réponse; dans l'enseignement public cette catégorie recouvre les enfants issus de milieu défavorisé et de statut précaire.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12.

Figure A3.6 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾, selon le lieu de résidence (en %), 2000 et 2007

Lieu de résidence	Enseignement privé		Enseignement public		Part de l'enseignement privé	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007
Canton de Genève	81.8	79.8	98.3	97.6	10.9	13.7
Hors du canton de Genève	18.2	20.2	1.7	2.4	60.9	62.5
dont						
Ain	5.3	6.3	0.4	0.6	64.7	68.5
Haute-Savoie	3.3	3.7	0.9	1.4	34.4	33.0
Canton de Vaud	9.5	10.0	0.4	0.3	79.8	87.6
Autres cantons	0.1	0.2	0.0	0.1	43.5	36.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	12.8	16.3

Lecture de la «part de l'enseignement privé»: cet indicateur rapporte le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé à l'ensemble des élèves scolarisés à Genève (public et privé). En 2007, 13,7% des élèves scolarisés à Genève (CITE 0 à 3) et résidant dans le canton de Genève fréquentent une école privée.

(1) Elèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.7 Elèves scolarisés dans les différents types d'écoles privées⁽¹⁾ (CITE 0 à 3)⁽²⁾, selon la nationalité, la première langue parlée, la catégorie socioprofessionnelle des parents et le lieu de résidence (en %), 2007

		Type d'école privée					
		Programmes étrangers	Programme genevois ou similaire	Ecoles à sensibilité religieuse	Pédagogie spécifique	Enseignement spécialisé ⁽³⁾	Total
Nombre d'élèves		6'758	2'624	790	632	352	11'156
Répartition des élèves		60.6	23.5	7.1	5.7	3.2	100.0
Variation des effectifs 2000-2007		+ 2'259	+ 541	+ 175	+ 151	+ 71	+ 3'197
Part de la variation totale⁽⁴⁾		70.7	16.9	5.5	4.7	2.2	100.0
Nationalité	Suisse	19.3	61.1	66.6	50.8	59.7	35.5
	Etrangère	80.7	38.9	33.4	49.2	40.3	64.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Première langue parlée	Français	28.2	70.4	75.1	58.4	63.4	44.2
	Anglais	34.2	6.0	5.8	10.4	3.4	23.2
	Autres langues	37.6	23.6	19.1	31.2	33.2	32.6
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres supérieurs et dirigeants	43.4	56.7	46.1	36.9	16.5	45.5
	Employés et cadres intermédiaires ⁽⁵⁾	33.5	37.6	40.1	43.0	35.8	35.5
	Ouvriers	0.9	2.8	6.7	6.3	29.8	3.0
	Divers et sans indication ⁽⁶⁾	22.2	2.9	7.1	13.8	17.9	16.0
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Lieu de résidence	Canton de Genève	75.1	90.8	86.6	76.7	78.6	79.8
	France voisine	10.9	5.3	12.1	17.2	8.0	10.0
	Canton de Vaud et autres cantons	14.0	3.9	1.3	6.1	13.4	10.2
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(1) Cette typologie a été définie pour ce chapitre par le SRED - Voir «Pour comprendre ces résultats».

(2) Elèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général.

(3) L'enseignement privé spécialisé ne représente pas la totalité de l'enseignement spécialisé qui relève à Genève principalement du secteur public.

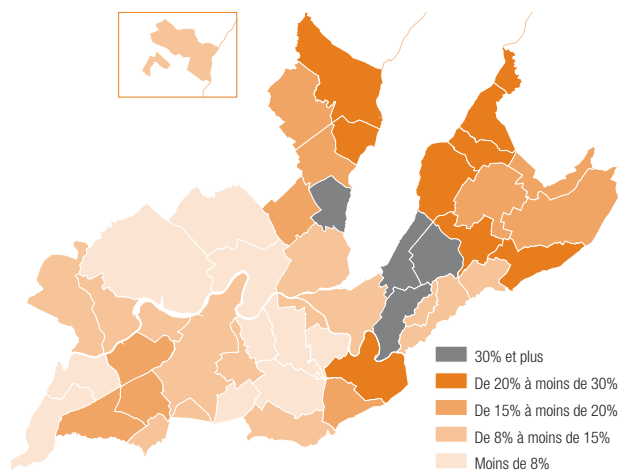
(4) La variation des effectifs d'élèves entre 2000 et 2007 pour les programmes étrangers (+2'259) représente 70% de la variation totale des effectifs de l'enseignement privé entre 2000 et 2007 (+3'197).

(5) Y compris les petits indépendants.

(6) Pour l'enseignement privé, la catégorie «divers et sans indication» correspond la plupart du temps à une absence de réponse.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

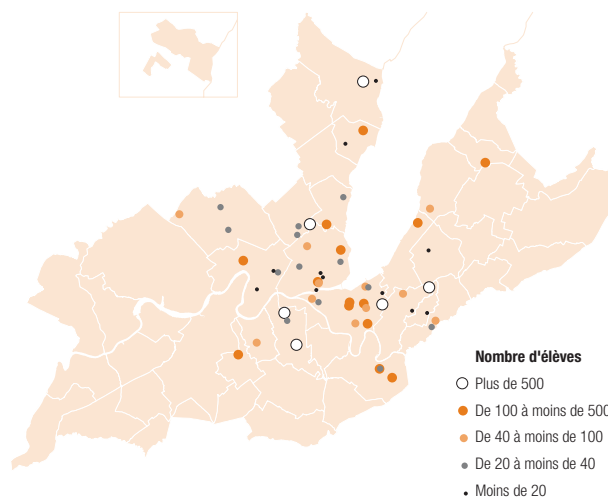
Figure A3.8 Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾, selon la commune de domicile (en %), 2007



(1) Elèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général (CITE 0 à 3) et domiciliés dans le canton.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure A3.9 Localisation et taille des écoles privées, 2007



Source: SRED/Service de l'enseignement privé

Pour comprendre ces résultats

Elèves scolarisés

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, public et privé (hors Université et formations professionnelles privées). Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED. Sont pris en compte ici les élèves scolarisés dans l'enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général (les écoles professionnelles privées ne sont pas recensées dans la BDS).

Première langue parlée

L'information recueillie est celle qui a été renseignée comme telle par les parents sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'enfant. Il s'agit vraisemblablement de la langue parlée couramment à la maison, sans que l'on en ait toutefois la certitude. Par ailleurs, les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues.

Elève allophone

L'élève allophone se définit ici comme un élève ayant une langue autre que le français comme première langue parlée.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé pris en compte dans ce chapitre (350 élèves environ) ne représente pas la totalité de l'enseignement spécialisé relevant du DIP (les institutions du Service médico-pédagogique et classes spécialisées de l'enseignement primaire concernent un plus grand nombre d'élèves [plus de 1'200]). L'enseignement spécialisé privé est subventionné en grande partie par la Confédération, le canton et les communes. Ces écoles privées sont reconnues en tant qu'écoles spéciales par l'assurance-invalidité et la participation demandée aux parents reste modeste.

A noter que l'acceptation par le peuple le 28 novembre 2004 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) place à partir du 1^{er} janvier 2008 l'ensemble de l'enseignement spécialisé sous la responsabilité exclusive des cantons (responsabilité formelle, juridique et financière). Une période transitoire de trois ans a été acceptée par le Parlement et un accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée a été adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique le 25 octobre 2007. Un des principes de base est celui de la gratuité de la scolarité.

Types d'écoles privées

Pour ce chapitre, les différentes écoles privées ont été classées en cinq catégories selon leur offre de programme scolaire et la pédagogie déclarée de l'école, ces catégories n'étant pas totalement exclusives les unes des autres.

- Programmes étrangers : ASC International House, Collège du Léman, Cours Poncet, Deutsche Schule Genf, Ecole internationale de Genève, Ecole primaire française de Genève, Ecole suédoise de Genève, Ecole Toepffer, Geneva English School, Institut international de Lancy, Lycée français de Genève, Mutuelle d'études secondaires.
Ces écoles proposent des sections anglophones, germanophones, etc., suivent des programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc. Certaines peuvent avoir eu à l'origine une vocation religieuse, mais l'enseignement y est donné par des laïcs.
- Programme similaire à celui de l'école publique genevoise : Cycle d'orientation Bersot, Ecole Bénédicte, Ecole Ber, Ecole Brechbühl, Ecole Moser, Ecole la Passerelle, Externat catholique des Glacis, Institut Florimont, Institut international Notre-Dame du Lac, Jardin d'enfants du Cern, L'Ecole en musique, Nouvelle école Farny, Ecole Bury (anciennement SPR).
Certaines de ces écoles peuvent accueillir des élèves en difficultés scolaires sans être rattachées à l'enseignement spécialisé, utiliser un courant de pédagogie spécifique ou encore proposer un enseignement religieux.
- Pédagogie spécifique : Ecole active de Malagnou, Ecole de la Découverte, Ecole moderne, Ecoles Montessori, Ecole Mosaic, Ecole Rudolf Steiner.
Ces écoles se rattachent à des courants pédagogiques qui offrent une autre approche de l'enseignement. Certaines d'entre elles proposent des cours en anglais dès le plus jeune âge.
- Ecoles à sensibilité religieuse : Collège Saint-Louis, Edelweiss International School, Ecole chrétienne Timothée, Ecole Girsas, Ecole Habad, Ecole Saint-François de Sales, Institut catholique La Salésienne, Jardin d'enfants de la communauté israélienne.
Ces écoles, souvent ouvertes aux élèves de toute confession, ont une vocation confessionnelle affichée avec une pédagogie assortie de préceptes religieux ou moraux, des cours d'instruction religieuse.
- Enseignement spécialisé : Arc-en-ciel, Centre Horizon, La Châtelaine, Le Lignon, Fondation Ensemble (L'Atelier, Ecole la Petite Arche, Jardin d'enfants Ensemble), Foyer et école Clair Bois (Chambésy et Lancy), L'ARC une autre école, Maison de Pierre-Grise, La Voie Lactée, Ecole protestante d'altitude.
Ces écoles s'adressent aux enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement nécessitant un suivi médico-pédagogique.

Références

- Site du Service de l'enseignement privé (SEP) du DIP : <http://www.ge.ch/dip/sep/>
- Site de l'Association genevoise des écoles privées (AGEP) : <http://www.agep.ch>
- Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève, sur le site du SRED : <http://www.ge.ch/sred/statindi/annuaire.html>

Personnel du Département de l'instruction publique

T
S II
S I
P
E

B
1

Mots clés

Personnel du DIP, enseignant-e, équivalent plein temps (EPT), temps partiel, taux moyen d'activité, âge, genre (hommes/femmes)

Tout comme le nombre d'élèves scolarisés, les ressources humaines consacrées à l'éducation font partie des grandes dimensions à appréhender pour avoir une vue d'ensemble du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

Ce chapitre présente l'évolution des ressources humaines du Département de l'instruction publique au cours des années récentes, exprimées en personnes et en postes équivalents plein temps (EPT).

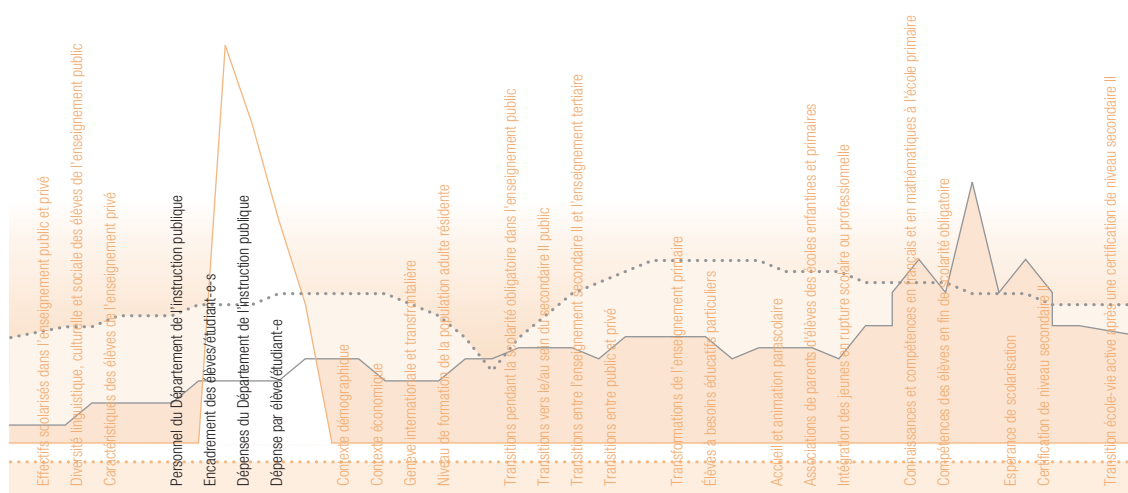
Il s'intéresse particulièrement au taux d'activité et aux caractéristiques sociodémographiques du personnel enseignant des différents ordres d'enseignement : âge et genre (hommes/femmes).

Il fournit également des comparaisons intercantionales et internationales relatives à la proportion de femmes dans le corps enseignant.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques¹ n° 212, «Enseignement primaire», n° 213, «Enseignement secondaire I», n° 23, «Formation professionnelle initiale», n° 25, «Formation postobligatoire générale», n° 26, «Formation professionnelle supérieure» et n° 27, «Hautes écoles».

Les ressources humaines sont l'une des principales dimensions concernées par le budget par politique publique qui est une étape intermédiaire vers le budget par prestations. L'organisation budgétaire et comptable de l'Etat doit en effet passer d'une classification par unité administrative (ou centre de frais) à une classification par prestation (ou objectif) qui vise à faire le lien entre la gestion financière et les objectifs politiques et à mieux comprendre la structure des coûts de l'Etat.



Fin 2007, 14'100 personnes sont employées par le Département de l'instruction publique (DIP) dans les établissements publics du canton de Genève (y compris les HES et l'Université), ce qui représente 10'920 postes en équivalents plein temps (EPT) dont un peu plus de 70% de postes d'enseignant-e-s. En 2007, le nombre de postes d'enseignant-e-s est proche de celui de 2005 (+11 postes) alors que le nombre de postes des autres personnels a diminué, en partie par le transfert d'activités vers d'autres départements. Globalement, l'ensemble du DIP connaît une baisse de 81 postes entre 2005 et 2007. Malgré un rajeunissement du corps enseignant entre 2000 et 2007, la part des enseignant-e-s ayant plus de 50 ans reste importante, ce qui confirme un besoin de relève dans les années à venir. La proportion de femmes dans le corps enseignant diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève. Toutefois, Genève fait partie des cantons où les femmes sont globalement plus présentes que les hommes dans l'enseignement.

Les enseignants représentent plus de 70% du personnel du DIP

Figure
B1.1

Fin 2007, 14'100 personnes sont employées par le DIP (avec le personnel des Hautes écoles spécialisées [HES] et l'Université), ce qui représente l'équivalent de 5% de la population active² du canton de Genève (Figure B1.1). Toutes ces personnes ne travaillant pas à plein temps, le nombre de postes en équivalents plein temps (EPT) (voir «*Pour comprendre ces résultats*») s'élève au total à près de 10'920. Dans le contexte du Plan de mesures du Conseil d'Etat³, l'évolution du nombre de postes EPT est, depuis 2005, globalement à la baisse pour l'ensemble du DIP (-81 postes entre 2005 et 2007). Cette baisse, qui concerne essentiellement le personnel non enseignant, est cependant en partie due aux changements qui ont affecté l'Office de la jeunesse avec notamment le transfert des activités relatives aux adultes⁴ de l'ancien Tuteur général du DIP au Département de la solidarité et de l'emploi.

Figure
B1.2

En 2007, le personnel du DIP est composé à plus de 70% d'enseignant-e-s, soit 10'200 personnes et 7'800 postes EPT, voire à plus de 75% si l'on exclut l'enseignement tertiaire (HES et Université) (Figure B1.2). Parmi le personnel non enseignant (hors HES et Université), plus de la moitié travaille directement avec les élèves et fournit donc ce que l'on nomme des «*prestations publiques*»⁵: bibliothécaires, éducateurs-trices, conseillers-ères d'orientation, psychologues, infirmiers-ères, médecins, etc. C'est l'Université qui emploie le plus de personnel non enseignant (41%), ayant recours dans ses structures administratives à du personnel spécifique (informaticien-ne-s, laborant-e-s, assistant-e-s techniques, etc.).

Figures
B1.3
B1.4

Entre 2000 et 2005, le nombre de postes EPT d'enseignant-e-s a progressé de 860, près de la moitié de cette augmentation ayant eu lieu dans l'enseignement tertiaire notamment suite à la mise en place des HES. En 2007, le nombre de postes d'enseignant-e-s est proche de celui de 2005 (+11 postes)⁶, mais l'évolution est très différente selon les ordres d'enseignement (Figures B1.3 et B1.4). Entre 2005 et 2007, le nombre de postes d'enseignant-e-s est stable dans l'enseignement enfantin et primaire et a diminué de 34 postes EPT au Cycle d'orientation (CO). L'enseignement postobligatoire connaît, quant à lui, une augmentation de 71 postes EPT d'enseignant-e-s au cours de la même période. En ce qui concerne l'enseignement tertiaire, le nombre de postes d'enseignant-e-s est quasiment stable dans les HES situées sur le territoire cantonal et en baisse de 23 postes à l'Université de Genève. L'évolution du nombre de postes EPT est en partie liée à celle des effectifs d'élèves, comme par exemple dans l'enseignement secondaire II postobligatoire qui connaît une croissance constante des effectifs d'élèves depuis le début des années 2000 (voir A1, *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*). L'évolution du nombre d'élèves n'est toutefois qu'un facteur parmi d'autres pour déterminer le nombre de postes. On peut citer également l'augmentation des besoins de prise en charge sur le plan social et sanitaire, le renforcement de la capacité d'accueil dans l'enseignement spécialisé (voir E2, *Elèves à besoins éducatifs particuliers*) ou encore la mise en place du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) dans l'enseignement primaire (voir E1, *Transformations de l'enseignement primaire*), dont le but est de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire.

Le personnel enseignant est majoritairement féminin, sauf dans l'enseignement postobligatoire

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), dans ses *Recommandations en vue de l'égalité de l'homme et de la femme dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation*, préconise « de veiller à une représentation équilibrée des deux sexes à tous les niveaux de la profession enseignante et à tous les échelons administratifs »⁷ pour lutter contre les stéréotypes sexuels en matière de formation. En 2007, les femmes représentent 57% du total du personnel enseignant à Genève (*Figure B1.4*). La répartition hommes/femmes au sein du corps enseignant est cependant différente selon les niveaux d'enseignement. Alors que les femmes représentent 84% du personnel enseignant dans le primaire, leur proportion diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève : 57% au CO et seulement 48% au postobligatoire. Elles sont encore moins nombreuses dans le corps enseignant des HES et à l'Université de Genève (respectivement 42% et 41%). A l'Université, on observe par ailleurs une forte différence entre le corps professoral (19% de femmes) et les autres collaborateurs-trices d'enseignement (47%)⁸.

Figure
B1.4

Le temps partiel, pratique plus fréquente dans l'enseignement postobligatoire

De manière générale, la pratique du temps partiel dans l'enseignement est souvent mise en relation avec la forte proportion de femmes dans cette branche d'activité, la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle étant l'une des hypothèses classiques pour expliquer cette forte présence des femmes dans l'enseignement. Cependant, l'ampleur plus ou moins forte du temps partiel selon les degrés d'enseignement reflète aussi des contraintes dues à l'organisation scolaire. C'est dans l'enseignement primaire que l'on trouve en moyenne le plus fort taux d'activité moyen (85%) (*Figure B1.4 et voir « Pour comprendre ces résultats »*). Avec un enseignement généraliste donné par classe, le temps partiel des maîtres et maîtresses est peu fréquent et apparaît sous la forme de duos pédagogiques qui se partagent la responsabilité d'un ensemble d'élèves durant la semaine. L'enseignement par branche dans le secondaire permet une plus grande modularité du temps de travail des enseignant-e-s. Par ailleurs, dans la formation professionnelle initiale, certaines matières sont enseignées par des spécialistes venant du monde du travail et intervenant à temps partiel, ce qui explique en partie le faible taux moyen d'activité observé dans l'enseignement postobligatoire (68%). Enfin, des « voltigeurs » exerçant leur activité dans plusieurs écoles ou niveaux d'enseignement apparaissent à temps partiel dans plusieurs unités administratives. Ce sont ainsi près de 500 enseignant-e-s qui travaillent à la fois au CO et dans l'enseignement postobligatoire. L'enseignement tertiaire est lui aussi très concerné par le temps partiel, notamment à l'Université où une partie du corps enseignant dispense peu d'heures d'enseignement : chargé-e-s de cours, chargé-e-s d'enseignement, moniteurs-trices⁹.

Un corps enseignant relativement âgé

En 2007, l'âge moyen d'un-e enseignant-e exerçant dans les niveaux correspondant à la scolarité obligatoire s'élève à près de 42 ans et la proportion de personnes atteignant 50 ans et plus est d'environ 30% (*Figures B1.5 et B1.6*). Les enseignant-e-s du postobligatoire sont un peu plus âgé-e-s : 45 ans en moyenne et 40% ayant 50 ans et plus. Ces chiffres signifient qu'une partie importante du corps enseignant tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire partira à la retraite d'ici quinze ans. Cependant depuis 2000, on observe un léger rajeunissement, la part des enseignant-e-s de plus de 50 ans ayant légèrement diminué entre 2000 et 2007. Ceci est dû aux départs à la retraite des enseignant-e-s recruté-e-s massivement durant les années 60 et 70¹⁰, et notamment aux départs anticipés liés au Plend (Plan d'encouragement aux départs à la retraite anticipée), et de leur remplacement par des jeunes enseignant-e-s.

Figures
B1.5
B1.6

Comparaisons intercantionales et internationales

Figures
B1.7a
B1.7b
B1.7c

En comparaison intercantonale, Genève fait partie des cantons où les femmes sont globalement plus présentes dans l'enseignement. Si dans l'enseignement enfantin et primaire, qui est plutôt l'apanage des femmes, le canton se démarque peu des autres (84% de femmes en 2006 contre 83% en moyenne en Suisse) (Figure B1.7a), Genève est l'un des cantons les plus féminisés pour l'enseignement secondaire I (57% d'enseignantes contre 50% en moyenne en Suisse) (Figure B1.7b). C'est toutefois pour les formations générales¹¹ de niveau secondaire II que Genève apparaît comme une exception, étant le seul canton où les femmes demeurent majoritaires dans le corps enseignant (52% en 2006 contre 41% en moyenne en Suisse) (Figure B1.7c).

Figure
B1.8

En comparaison internationale, les femmes sont moins présentes dans l'enseignement secondaire en Suisse que dans la plupart des pays de l'OCDE où elles représentent en moyenne 53% du corps enseignant du secondaire II (voire 56% dans l'Union européenne) (Figure B1.8). Le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation considère cependant que la Suisse s'aligne actuellement sur les autres pays : dans notre pays, les hommes se détourneraient de la profession enseignante, car celle-ci n'est plus assez valorisée, n'offre plus la possibilité de promotion et cette profession répondrait mieux aux projets de carrière des femmes¹².

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 La population active du canton de Genève comprend les actifs résidents à Genève ainsi que la population active frontalière. Situation au 2^e semestre 2007 pour la population active résidente et au 4^e trimestre 2007 pour la population active frontalière selon les chiffres publiés par l'OCSTAT.
- 3 En mars 2006, le Conseil d'Etat du canton de Genève s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la législature 2005-2009 avec la mise en œuvre d'un plan de mesures visant à accroître l'efficacité de l'Etat. Des mesures touchent notamment à la gestion des ressources humaines avec une réallocation des postes sur les activités qui sont directement en rapport avec la délivrance des prestations publiques et la rationalisation, au moyen de gains d'efficacité des tâches dites de « back office ».
- 4 Les activités de l'ancien Tuteur général concernant les enfants et les jeunes restent rattachées au DIP (Service de protection des mineurs).
- 5 Les prestations publiques sont les prestations délivrées à un destinataire externe à l'Etat. D'autres prestations sont toutefois nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de l'Etat et de son administration : prestations de moyens, de pilotage ou prestations propres (voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 6 L'année 2006 a été marquée par une baisse du nombre de postes d'enseignant-e-s suivie par une hausse en 2007.
- 7 Recommandation 1c, Représentation des deux sexes dans la profession enseignante et dans l'administration. CDIP, 28 octobre 1993, <http://educdoc.ch/record/24417/files/D36B.pdf?ln=frversion=1>; voir aussi Le Roy-Zen Ruffinen O., Di Mare Appéré D. (2007). « Filles et garçons : une anticipation de leurs rôles sociaux par des parcours scolaires différenciés ». Note d'information n° 32. Genève: SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/notesinfo/NotesSRED32.pdf>
- 8 Source: Université de Genève <http://www.unige.ch/dadm/stat/dernierepublication-1/Partie1.pdf>
- 9 On en comptabilise environ 210 parmi le personnel enseignant. Il s'agit d'étudiant-e-s effectuant leurs études à l'Université de Genève et dont l'obtention du premier diplôme doit intervenir dans les deux années à venir. Leur taux d'activité maximum est fixé à 40% pour un contrat d'une durée maximale de deux ans.
- 10 Durant les années 60 et 70, un recrutement massif d'enseignant-e-s a été effectué pour faire face au baby-boom et à la démocratisation des études.
- 11 Les informations sont lacunaires pour la formation professionnelle initiale et ne sont donc pas présentées dans ce chapitre.
- 12 Source: CSRE. *L'éducation en Suisse*. Rapport 2006.

Liste des figures

- B1.1 Nombre de personnes occupées et postes EPT, selon l'unité administrative du DIP, 2000, 2005 et 2007
- B1.2 Postes en EPT, selon l'unité administrative du DIP et la fonction, 2007
- B1.3 Evolution des postes EPT d'enseignant-e-s de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement (en moyenne annuelle), 1998-2007
- B1.4 Répartition du personnel enseignant du DIP, selon l'unité administrative et le taux d'activité moyen, 2000, 2005 et 2007
- B1.5 Pyramides des âges du personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2007
- B1.6 Age moyen et proportion des plus de 50 ans parmi le personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2000 et 2007

Comparaisons intercantionales et internationales

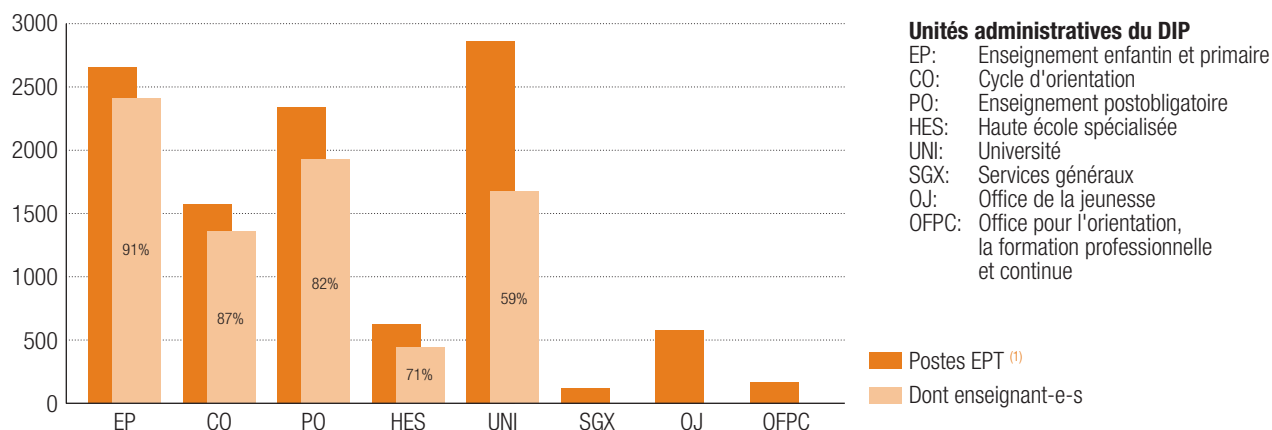
- B1.7 Proportion de femmes dans le corps enseignant, selon le niveau d'enseignement (écoles publiques) et le canton, 2006
 - B1.7a Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)
 - B1.7b Enseignement secondaire I (CITE 2)
 - B1.7c Enseignement secondaire II: formations générales (CITE 3)
- B1.8 Proportion de femmes dans le corps enseignant (enseignement secondaire II, CITE 3), selon le pays de l'OCDE, 2006

Figure B1.1 Nombre de personnes occupées et postes EPT⁽¹⁾, selon l'unité administrative du DIP, 2000, 2005 et 2007

	2000		2005		2007		Variation 2000-2005	Variation 2005-2007
	Personnes occupées	Postes EPT	Personnes occupées	Postes EPT	Personnes occupées	Postes EPT	Postes EPT	Postes EPT
Enseignement enfantin et primaire	2'941	2'528.9	3'127	2'632.6	3'154	2'655.8	103.7	23.2
Cycle d'orientation	1'944	1'420.3	2'162	1'595.1	2'109	1'569.9	174.8	-25.2
Enseignement postobligatoire ⁽²⁾	2'930	1'922.1	3'211	2'186.0	3'354	2'338.3	263.9	69.3
CFP santé social ⁽²⁾	123	76.3	146	83.0			6.7	
Hautes écoles spécialisées ⁽³⁾	519	303.8	855	636.1	834	625.1	332.3	-11.0
Université ⁽⁴⁾	3'671	2'576.7	4'217	2'908.4	4'183	2'862.2	331.7	-46.2
Services généraux ⁽⁵⁾	162	133.9	181	154.2	152	123.6	20.3	-30.6
Office de la jeunesse ⁽⁶⁾	733	547.9	883	653.0	806	576.5	105.1	-76.5
OFPC	169	141.4	187	150.1	208	166.4	8.7	16.3
Total DIP ⁽⁷⁾	11'908	9'651.2	14'176	10'998.3	14'092	10'917.8	1'347.1	-80.5

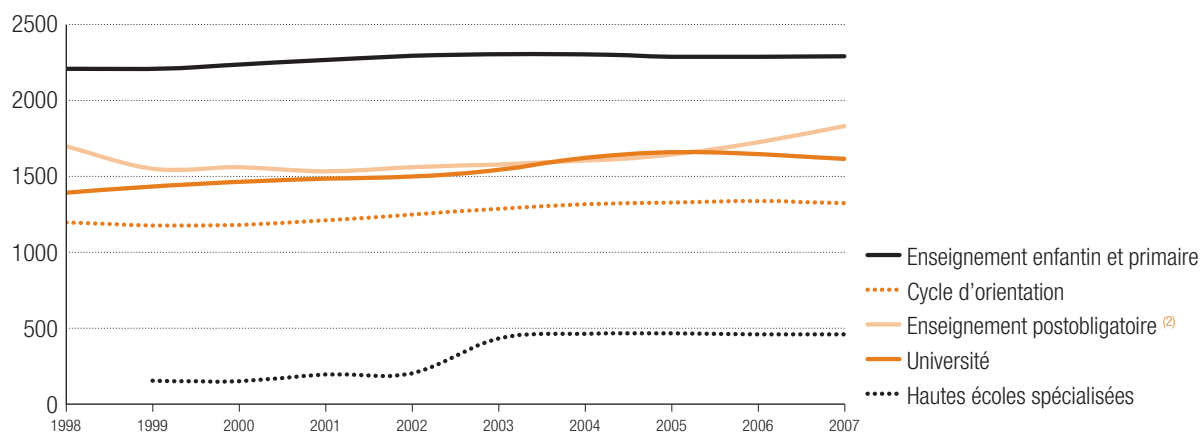
(1) EPT: Equivalent plein temps. - (2) Le Centre de formation professionnelle santé et social (CEFOPS et CEPSPÉ avant 2003) a été intégré dans l'enseignement postobligatoire à partir des Comptes 2007. Par ailleurs, les informations comptables sont organisées par pôles à partir de 2008. Dans les Comptes 2007, il y a coexistence des deux structures (celle des écoles jusqu'en août 2007 et celle des pôles dès septembre 2007).
 (3) Entre 2000 et 2005, l'Ecole supérieure des beaux arts (ESBA), l'Institut d'études sociales et l'Ecole de soins infirmiers et de sages-femmes «Le Bon Secours» rejoignent les HES. - (4) Sans les instituts en relation avec l'Université.
 (5) Entre 2000 et 2005, les services audio-visuels passent dans les services généraux (Service Ecole-Médias). - (6) Entre 2000 et 2005, le Service d'allocations d'études passe à l'OFPC.
 (7) Le total des personnes occupées ne comptabilise qu'une seule fois les personnes présentes dans plusieurs unités administratives, ce qui explique qu'il soit différent de la somme des unités administratives.
 Source: SPRED/Etat au 31.12

Figure B1.2 Postes en EPT⁽¹⁾, selon l'unité administrative du DIP et la fonction, 2007



N.B. Une partie du personnel non enseignant fournit également des prestations aux élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s ou autres bénéficiaires de prestations publiques.
 (1) EPT: Equivalent plein temps.
 Source: SPRED/Etat au 31.12

Figure B1.3 Evolution des postes EPT⁽¹⁾ d'enseignant-e-s de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement (en moyenne annuelle), 1998-2007



(1) EPT: Equivalent plein temps.
 (2) Y compris le Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS) à partir de 2007.
 Source: SPRED

Figure B1.4 Répartition du personnel enseignant du DIP, selon l'unité administrative et le taux d'activité moyen, 2000, 2005 et 2007

	2000		2005		2007		Variation	Variation	Taux d'activité moyen 2007	Proportion de femmes
	Personnes occupées	Postes EPT ⁽¹⁾	Personnes occupées	Postes EPT	Personnes occupées	Postes EPT	2000-2005	2005-2007		
Ens. enfantin et primaire	2'678	2'317.8	2'836	2'403.8	2'844	2'407.8	86.0	4.0	85%	84%
Cycle d'orientation	1'714	1'230.2	1'911	1'392.4	1'853	1'358.2	162.2	-34.2	73%	57%
Enseignement postobligatoire	2'463	1'569.7	2'690	1'790.3	2'827	1'928.3	220.6	70.9	68%	48%
CFP santé-social ⁽²⁾	105	63.5	123	67.1			3.6			
Hautes écoles spécialisées	369	209.1	605	450.4	599	443.5	241.3	-6.9	74%	42%
Université ⁽³⁾	2'378	1'552.0	2'680	1'699.3	2'671	1'676.7	147.3	-22.6	63%	41%
Total	8'917	6'942.3	10'169	7'803.3	10'188	7'814.5	861.0	11.2	77%	57%

N.B. Le taux d'activité concerne uniquement l'emploi dans l'unité administrative donnée. Le total des personnes occupées ne comptabilise qu'une seule fois les personnes présentes dans plusieurs unités administratives, ce qui explique qu'il soit différent de la somme des unités administratives. En 2007, parmi les personnes qui composent le corps enseignant du secondaire, près de 500 enseignant-e-s travaillent à la fois au CO et dans l'enseignement postobligatoire. De plus, 70 enseignant-e-s travaillent parallèlement au secondaire et au tertiaire.

(1) EPT: Equivalent plein temps. (2) Le Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS et CEPSPÉ avant 2003) a été intégré dans l'enseignement postobligatoire à partir des Comptes 2007. Par ailleurs, les informations comptables sont organisées par pôles à partir de 2008. Dans les Comptes 2007, il y a coexistence des deux structures (celle des écoles jusqu'en août 2007 et celle des pôles dès septembre 2007).

(3) Sans les instituts en relation avec l'Université.

Source: SRED/Etat au 31.12

Figure B1.5 Pyramides des âges du personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2007

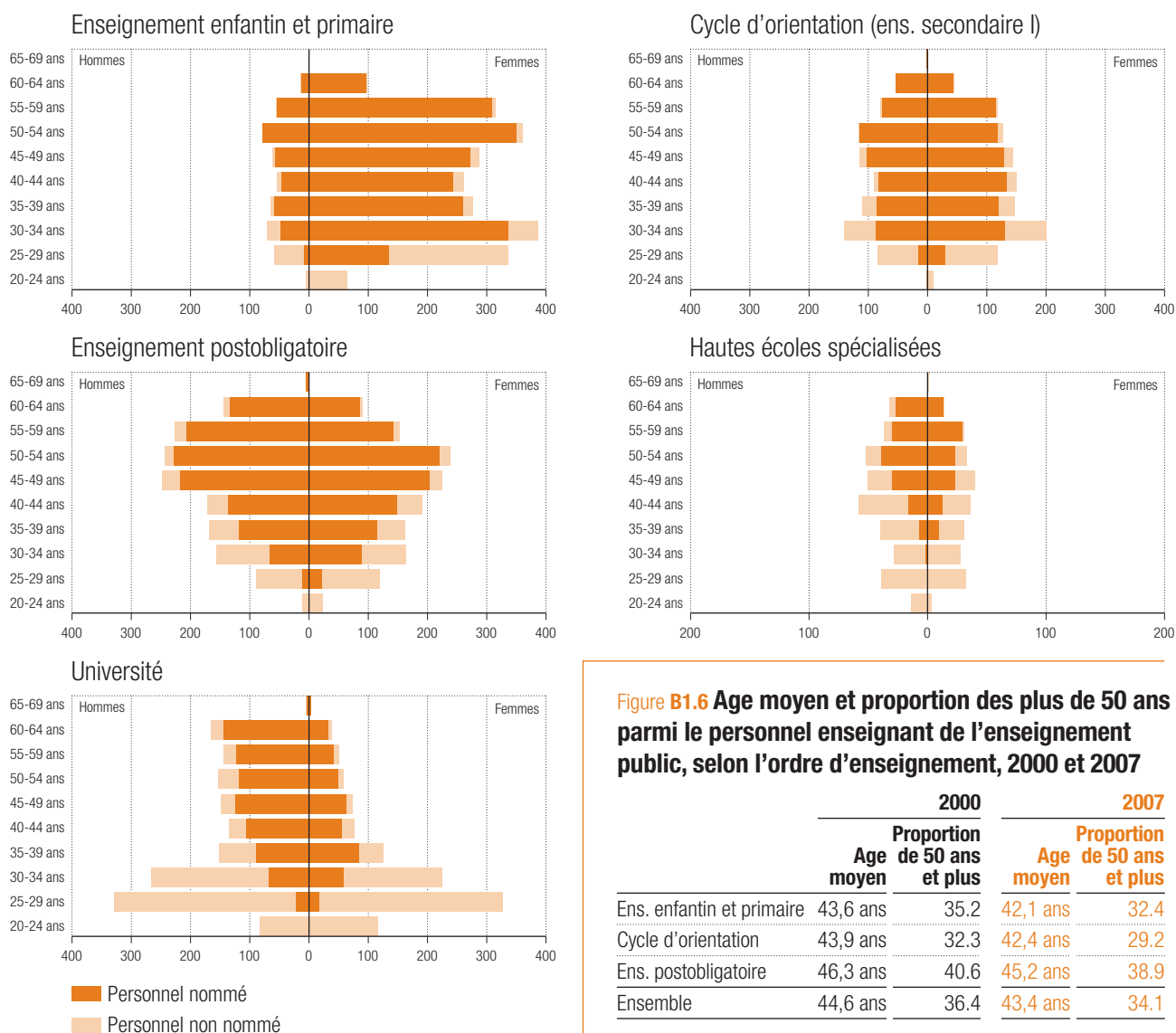


Figure B1.6 Age moyen et proportion des plus de 50 ans parmi le personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2000 et 2007

	2000		2007	
	Age moyen	Proportion de 50 ans et plus	Age moyen	Proportion de 50 ans et plus
Ens. enfantin et primaire	43,6 ans	35.2	42,1 ans	32.4
Cycle d'orientation	43,9 ans	32.3	42,4 ans	29.2
Ens. postobligatoire	46,3 ans	40.6	45,2 ans	38.9
Ensemble	44,6 ans	36.4	43,4 ans	34.1

Source: SRED/Etat au 31.12

N.B. La nomination a lieu après une période probatoire et correspond à une confirmation dans le poste occupé. Pour certains emplois, il n'est pas prévu de nomination. Les procédures de nominations à l'Université sont différentes de celles du DIP.
Source: SRED/Etat au 31.12

Comparaisons intercantoniales et internationales

Figure B1.7 Proportion de femmes dans le corps enseignant, selon le niveau d'enseignement (écoles publiques) et le canton, 2006

Figure B1.7a Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)

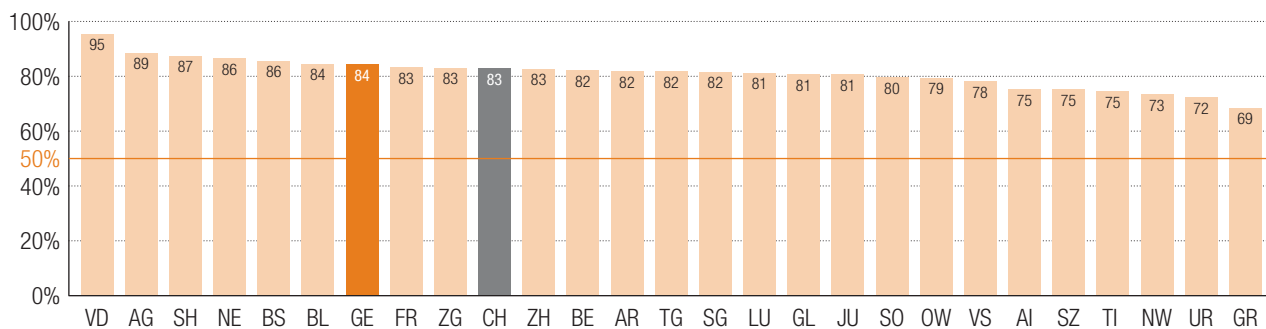


Figure B1.7b Enseignement secondaire I (CITE 2)

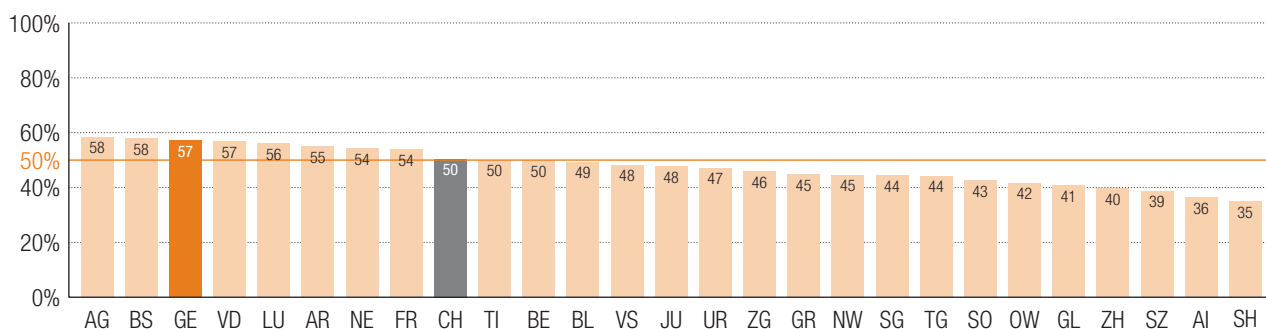
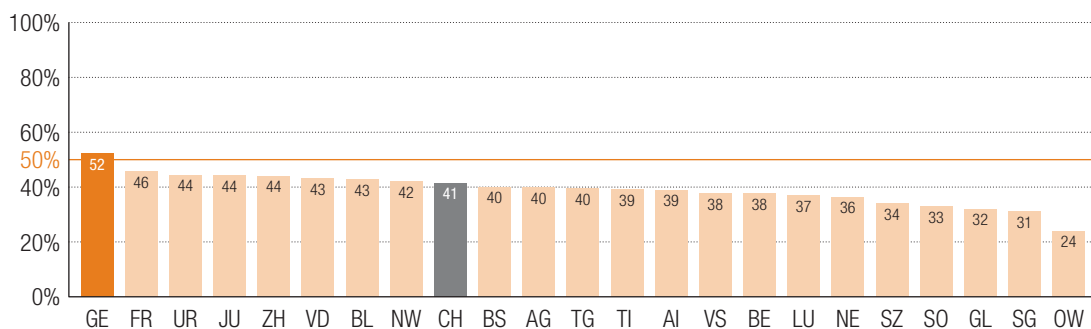


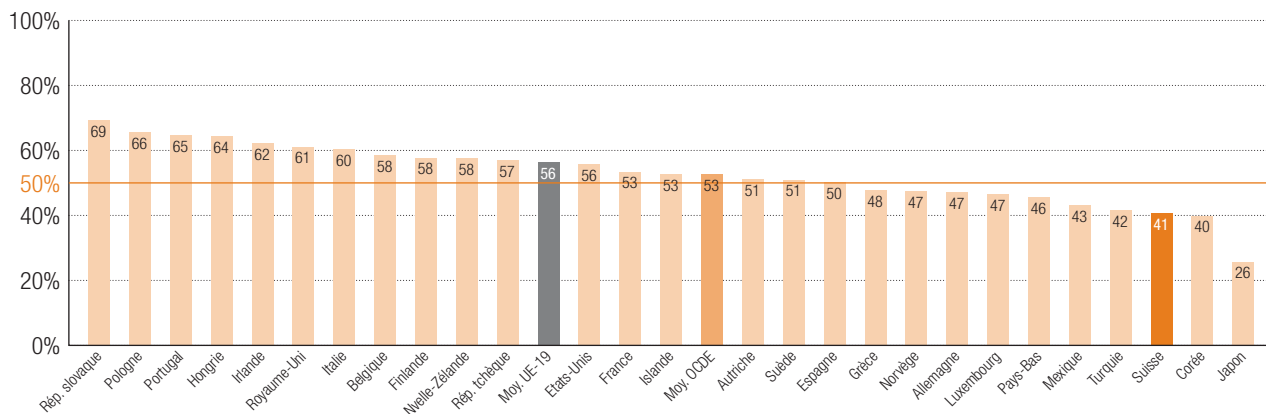
Figure B1.7c Enseignement secondaire II: formations générales (CITE 3)



La proportion d'enseignantes dans la formation professionnelle initiale n'est pas présentée par canton en raison d'un trop grand nombre de valeurs manquantes.

N.B. Sans les cantons de Schaffhouse, Zoug, Appenzell Rhodes-Extérieures et des Grisons pour lesquels les données sont lacunaires ou manquantes.
Source: OFS/Statistique des enseignants - Corps enseignant 2006/07

Figure B1.8 Proportion de femmes dans le corps enseignant (enseignement secondaire II⁽¹⁾, CITE 3), selon le pays de l'OCDE, 2006



(1) Les données concernent les enseignant-e-s et le personnel éducatif des établissements publics et privés.
Source: OCDE/Regards sur l'Education 2008

Pour comprendre ces résultats

Effectifs de personnel

Les données sont issues de la base *Gestion intégrée du personnel* (GIP) servant à la paie du personnel jusqu'en 2006 et du *Système d'information des ressources humaines* (SIRH) dès 2007. Pour les HES et l'Université, les effectifs regroupent les personnes rémunérées par le DIP. Les effectifs de personnel sont établis en général au 31 décembre de chaque année (photographie de la situation à cette date). Toutefois, des données en moyenne annuelle (bilan de l'année d'activité comportant des creux de charge en cours d'année) sont également présentées.

Le personnel du DIP est principalement constitué d'enseignant-e-s (*voir Annexe 5, Profession enseignante*) mais aussi de personnel non enseignant regroupant notamment le personnel suivant : secrétaires au sein des écoles secondaires et tertiaires, assistant-e-s techniques, éducatrices, laborant-e-s, psychologues et conseillers-ères en formation (en particulier pour l'orientation à l'OFPC), bibliothécaires, directrices d'établissements scolaires, infirmiers-ères, inspecteurs-trices (jusqu'en 2007), etc. Il faut souligner qu'une partie de ce personnel non enseignant travaille directement avec les élèves.

Equivalent plein temps

La pratique du temps partiel, particulièrement répandue au sein du personnel de l'enseignement, impose de raisonner en termes de postes équivalents plein temps (EPT). L'unité de comptage de l'emploi ou de la personne a été pondérée en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou un demi-poste. Cela suppose implicitement que deux personnes à mi-temps correspondent au même encadrement qu'une personne à plein temps, hypothèse que l'on peut retenir s'agissant des forces engagées auprès des élèves (encadrement), même si en termes d'activité, le travail en duo dans l'enseignement primaire par exemple demande un temps supplémentaire pour la coordination par rapport à un titulaire de classe unique.

Taux d'activité moyen

Il est calculé en rapportant le total des postes EPT au total des personnes occupées dans la même unité administrative.

Enseignement postobligatoire

L'unité administrative « enseignement postobligatoire » recouvre davantage que le champ des formations de niveau secondaire II (CITE 3). Elle inclut notamment les élèves techniciens de l'ancien CEPTA (jusqu'en 2006) et des Centres de formation professionnelle technique et construction à partir de 2007 (environ 100 élèves), qui sont de niveau tertiaire (CITE 4). Par ailleurs, cette unité administrative prend en compte l'ensemble du Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS et CEPSPE avant 2003) qui dispense également des formations de niveau tertiaire.

Prestations de l'Etat

Les prestations d'une unité administrative peuvent être de plusieurs types :

- *Prestation publique* : bien ou service produit par une unité administrative, délivré à un destinataire/usager externe à l'Etat.
- *Prestation stratégique, de pilotage* : expertises produites par une unité administrative pour l'élaboration de l'action politique du Grand Conseil et pour l'action stratégique du Conseil d'Etat.
- *Prestation de logistique, de moyens* : bien ou service produit par une unité administrative transversale, délivré à une autre unité administrative, afin de la doter des moyens nécessaires à l'exécution de sa mission.
- *Prestation propre* : bien ou service produit par une unité administrative, utilisé par l'Etat afin d'assurer une fonction institutionnelle ou patrimoniale.

Comparaisons intercantionales

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a repris la collecte des données sur les enseignant-e-s depuis 2003 après une interruption de quatre ans. Cette étude permet de présenter les principales caractéristiques sociodémographiques du corps enseignant par canton. Une des particularités du corps enseignant repose sur le fait que certains de ses membres sont actifs sur plusieurs degrés d'enseignement. Les données présentées par genre pour chaque canton font référence au degré d'enseignement en tant que catégorie propre. Ainsi, l'ensemble des enseignant-e-s actifs/actives sur le degré considéré est pris en compte dans le calcul, y compris les personnes exerçant parallèlement une activité dans un autre degré d'enseignement. Ces données ne concernent que les écoles publiques, à l'exclusion des écoles à programme d'enseignement spécial.

Références

- SRED (2008). *Ressources humaines et financières du DIP, édition 2008*. Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2008/RHF.pdf>
- OFS (2009). *Corps enseignant 2006/07 - Scolarité obligatoire et degré secondaire II*. Neuchâtel.
- OCDE (2008). *Regards sur l'Education 2008. Les indicateurs de l'OCDE*. OCDE : Centre for Educational Research and Innovation : <http://www.oecd.org/dataoecd/23/24/41284079.pdf>
- Chevillard J., Benninghoff F., Alliata R. (2007). « Une majorité de femmes dans la profession enseignante : une question de motivations ». In *L'enseignement à Genève - Edition 2007*. Genève : SRED.

Encadrement des élèves/étudiant-e-s

Mots clés

Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s, taux d'encadrement, équivalent plein temps (EPT), ressources humaines

Mesurer le niveau d'encadrement des élèves permet de connaître les ressources humaines engagées afin de délivrer les prestations d'enseignement, de soutien et d'orientation et de comparer l'encadrement des élèves entre les différents niveaux d'enseignement.

Le niveau d'encadrement peut se mesurer de deux façons :

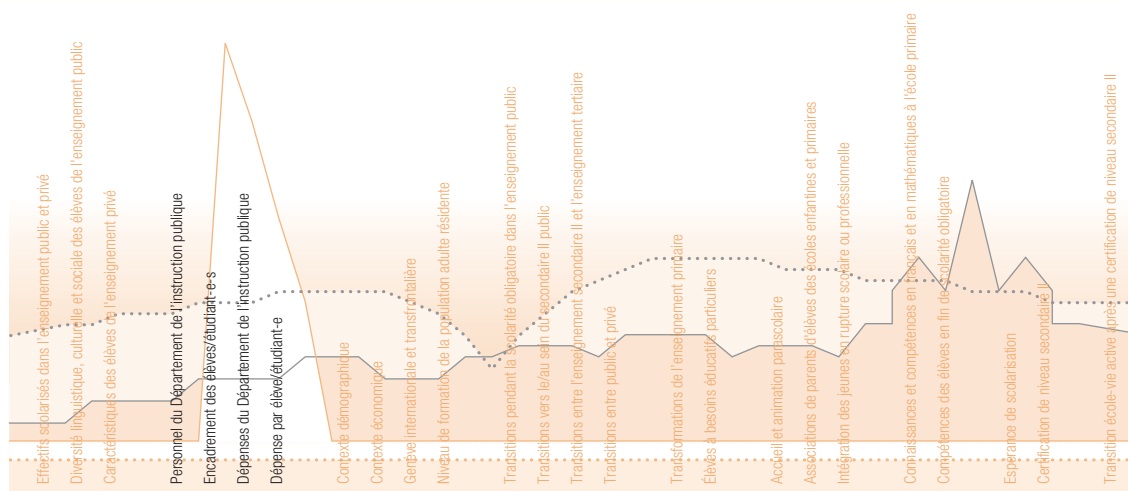
- le nombre de postes équivalents plein temps (EPT) pour 100 élèves/étudiant-e-s (ratio d'encadrement),
- le nombre d'élèves/étudiant-e-s pour 1 poste EPT (taux d'encadrement).

Ces mesures reflètent les moyens mis à disposition pour l'encadrement des élèves qui peuvent varier selon les objectifs pédagogiques fixés (par exemple un encadrement plus important dans l'enseignement spécialisé) mais aussi selon le contexte de travail (par exemple un plus grand nombre d'élèves allophones à Genève). Prises isolément, ces mesures ne peuvent donc pas être considérées comme un indicateur de la qualité de gestion d'un système d'enseignement, un encadrement important n'étant pas automatiquement synonyme d'une mauvaise gestion ou inversement.

Ce chapitre fournit le ratio d'encadrement et le taux d'encadrement pour les différents niveaux de l'enseignement public : enfantin et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), secondaire II (CITE 3) et tertiaire (CITE 4 à 6). Il apporte également des indications sur les différents types de personnels qui interviennent dans le processus éducatif (personnel enseignant et autres personnels, selon le type de fonction). Enfin, ce chapitre apporte des comparaisons intercantionales et internationales de taux d'encadrement.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Les ressources humaines sont l'une des principales dimensions concernées par le budget par politiques publiques qui est une étape intermédiaire vers le budget par prestations¹. L'organisation budgétaire et comptable de l'Etat doit en effet passer d'une classification par unité administrative (ou centre de frais) à une classification par prestation (ou objectif) qui permettra notamment de mieux suivre les réallocations de postes. Le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'Etat sans supprimer de prestations publiques dont la demande est en grande partie liée aux effectifs d'élèves.



Dans l'enseignement public, l'encadrement des élèves varie en fonction du niveau d'enseignement : 6,8 postes d'enseignant-e-s en équivalent plein temps ont été utilisés en 2007 pour former 100 élèves dans l'enseignement infantin et primaire (CITE 0 et 1), 10,7 postes dans l'enseignement secondaire I (CITE 2) et 9,0 postes dans l'enseignement secondaire II (CITE 3). L'enseignement secondaire II présente cependant de fortes disparités d'encadrement selon le type de formation, avec moins de 9 postes pour former 100 élèves à l'Ecole de culture générale ou dans le pôle commerce, contre 13 postes à l'Ecole d'enseignement technique. Genève se situe dans la moyenne des cantons suisses en ce qui concerne l'enseignement primaire mais affiche le taux d'encadrement le plus favorable dans l'enseignement secondaire I. Selon les données de l'OCDE, les conditions d'encadrement dans l'enseignement obligatoire sont par ailleurs plus favorables en Suisse comparativement à des pays limitrophes, comme la France et l'Allemagne.

Une réallocation des postes vers les prestations directes aux élèves

Dans le cadre du Plan quadriennal 2005-2009 de mesures prises par le Conseil d'Etat pour rétablir l'équilibre des finances publiques, le Département de l'instruction publique (DIP) a engagé une vaste réorganisation qui touche notamment l'affectation des ressources humaines. Dans ce contexte de rigueur budgétaire, le DIP a connu en 2007 une affectation de 40 nouveaux postes (sur près de 11'000 postes, voir B1, *Personnel du DIP*) et une réallocation interne de 20 postes vers les secteurs prioritaires et dans les prestations directes aux élèves, pour faire face à la poursuite de l'augmentation des besoins : croissance constante des effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire II (voir A1, *Effectifs scolarisés*), augmentation des besoins de prise en charge sur le plan social et sanitaire, renforcement de la capacité d'accueil dans l'enseignement spécialisé (voir E2, *Elèves à besoins éducatifs particuliers*), mise en place du Réseau d'enseignement prioritaire visant à favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et création de directions d'établissement dans l'enseignement primaire (voir E1, *Transformation de l'enseignement primaire*).

L'encadrement varie en fonction des plans d'études et des besoins pédagogiques

Figure
B2.1

L'encadrement en personnel enseignant varie en fonction du niveau d'enseignement et du type de formation. En 2007, dans l'enseignement public, il est de 6,8 postes en équivalent plein temps (EPT) pour 100 élèves dans l'enseignement infantin et primaire (CITE 0 et 1), 10,7 dans l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), 9,0 dans l'enseignement secondaire II (CITE 3) et 13,1 dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) (Figure B2.1).

Figure
B2.2a

Ces différences s'expliquent notamment par l'organisation des plans d'études et des horaires, qui nécessite un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Les besoins pédagogiques sont également des éléments qui influent sur l'encadrement. Par exemple au sein de l'enseignement primaire, l'encadrement plus élevé dans les classes spécialisées² que dans celles de la division ordinaire (14,5 postes EPT d'enseignants pour 100 élèves contre 6,6) répond à la nécessité d'un effectif réduit d'élèves dans les classes spécialisées afin de leur accorder un suivi adapté. En 2007, l'enseignement infantin et primaire dispose de 4,9 postes EPT d'enseignant-e-s titulaires de classe pour 100 élèves (Figure B2.2a). Les autres postes enseignant-e-s (1,9 postes EPT) concernent principalement les maîtres ou maîtresses de disciplines spéciales, les généralistes non titulaires, les enseignant-e-s des classes spécialisées et des classes d'accueil³.

Figures
B2.2b
B2.2c
B2.2d
B2.1

Dans l'enseignement secondaire I et secondaire II, les activités d'enseignement proprement dites « face aux élèves »⁴ représentent 90% du total des postes d'enseignant-e-s : 9,6 et 8,2 postes EPT pour 100 élèves y sont respectivement consacrés dans l'enseignement secondaire I et secondaire II (Figures B2.2b et B2.2c). Enfin, dans l'enseignement tertiaire, l'encadrement total est de 13,1 postes (Figure B2.2d) : 11,3 postes EPT d'enseignant-e-s pour 100 étudiant-e-s dans les HES, et 13,8 postes EPT pour 100 étudiant-e-s à l'Université (Figure B2.1).

La formation professionnelle nécessite souvent un encadrement plus important

L'enseignement secondaire II présente de grandes disparités d'encadrement selon le type d'école, de filière ou de pôle dans le cas de la formation professionnelle, certaines formations très techniques nécessitant parfois un encadrement plus important que les formations générales. L'encadrement en personnel enseignant pour 100 élèves est d'environ 9 postes EPT au Collège de Genève et à l'École de culture générale, alors qu'il dépasse 13 postes à l'École d'enseignement technique (qui dispense uniquement des formations plein temps)⁵ et 12 postes au Centre de formation professionnelle (CFP) arts appliqués (Figure B2.1). Il est en revanche de 6 postes au CFP Santé-social et de 7 postes au CFP Commerce. Relevons toutefois que dans les CFP, les élèves en formation duale ne sont pas présents en permanence. Par conséquent, si l'on prend en considération la présence effective des élèves, le ratio d'encadrement est plus élevé⁶.

Figure
B2.1

Une partie du personnel non enseignant travaille directement avec les élèves

L'encadrement en personnel enseignant représente 88% (6,8 postes pour 100 élèves sur un total de 7,7) de l'encadrement total dans l'enseignement enfantin et primaire, 82% dans l'enseignement secondaire I, 78% dans l'enseignement secondaire II et 60% dans l'enseignement tertiaire⁷ (Figure B2.1). La proportion plus faible d'enseignant-e-s observée dans l'enseignement tertiaire est le reflet de son organisation structurelle : par exemple, l'Université comprend un rectorat, des structures administratives et emploie du personnel spécifique (informaticien-ne-s, laborant-e-s, assistant-e-s techniques, etc.). Il convient toutefois de souligner que le personnel non enseignant comprend également des fonctions telles que les bibliothécaires, les éducatrices, les conseillers-ères d'orientation, les psychologues, les infirmiers-ères, les médecins, les assistant-e-s techniques, etc., qui travaillent directement avec les élèves (Figure B2.3). Pour l'ensemble du DIP (hors HES et Université) on considère que plus de la moitié du personnel non enseignant fournit ce que l'on appelle des « prestations publiques »⁸.

Figures
B2.1
B2.3

Une diminution de l'encadrement qui concerne plutôt le personnel non enseignant

La répartition des postes entre personnel enseignant et autres personnels est, depuis 2004, relativement stable dans l'enseignement enfantin, primaire et secondaire. L'encadrement pour 100 élèves est en légère progression dans l'enseignement enfantin et primaire : 7,7 postes EPT en 2007 contre 7,5 postes en 2004 (Figure B2.4a). Cette augmentation, qui a concerné surtout les cadres de l'enseignement⁹ pour le personnel non enseignant ainsi que les titulaires de classes et les remplaçants pour le personnel enseignant, est à mettre en relation avec la baisse du nombre des élèves sur cette même période. Après un recul entre 2004 et 2006, l'encadrement en personnel des élèves du CO est stable depuis 2006 (Figure B2.4b). Dans l'enseignement secondaire II l'encadrement des élèves a diminué, passant de 12,1 postes EPT pour 100 élèves en 2004 à 11,5 postes en 2007 (Figure B2.4c). Ceci est lié à la croissance continue des effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire II dans un contexte de restrictions budgétaires. Cette diminution a toutefois plus concerné le personnel non enseignant. Quant à l'enseignement tertiaire, il connaît à l'inverse une augmentation de l'encadrement des étudiant-e-s, qui concerne surtout le personnel non enseignant (Figure B2.4d).

Figures
B2.4a
B2.4b
B2.4c
B2.4d

Comparaisons intercantionales et internationales

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule pour sa part un taux d'encadrement en divisant le nombre d'élèves ou d'étudiant-e-s par le nombre de postes en équivalent plein temps. Ces comparaisons intercantionales sont relativement délicates, car la collecte des données sur le personnel enseignant réalisée par l'OFS est encore en cours de développement¹⁰. Selon les données publiées par l'OFS pour l'année scolaire 2006/07, on compte en moyenne pour l'ensemble de la Suisse, 14,9 élèves par enseignant-e en équivalent plein temps (EPT) dans l'enseignement primaire et 12,3 élèves par enseignant-e EPT dans l'enseignement secondaire I (Figure B2.5).

Figure
B2.5

Pour l'enseignement primaire, des écarts relativement importants s'observent entre les cantons, puisque le taux d'encadrement est de plus de 18 élèves par enseignant-e EPT dans le canton d'Argovie et de près de 13 élèves dans le canton de Nidwald. Le canton de Genève connaît pour sa part une valeur très proche de la moyenne suisse avec 14,8 élèves par enseignant-e EPT dans l'enseignement primaire. En ce qui concerne l'enseignement secondaire I, le canton de Genève connaît le taux d'encadrement le plus favorable avec 9,4 élèves par enseignant-e EPT contre 12,3 en moyenne suisse et 15 élèves dans le canton de Zurich.

Des conditions d'encadrement plus favorables en Suisse comparativement à d'autres pays

La comparaison du taux d'encadrement des élèves entre les différents pays de l'OCDE est également délicate en raison des spécificités nationales (par exemple, prise en compte ou non des établissements privés dans le calcul). Ces comparaisons donnent néanmoins une indication sur l'un des aspects des ressources consacrées à l'éducation par les différents pays, même s'il faudrait également tenir compte du rapport entre le temps d'enseignement auprès des élèves et le temps de travail quotidien des enseignant-e-s.

Figure
B2.6

Les élèves des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire I semblent bénéficier en Suisse de conditions d'encadrement plus favorables que celles de pays limitrophes. En 2006, le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire était en effet de 15 élèves par enseignant-e alors qu'il se situait à 16 élèves en moyenne pour l'OCDE et à environ 19 élèves en France et en Allemagne (Figure B2.6).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, on compte en moyenne 3 élèves de moins par enseignant dans le secondaire I comparativement à l'enseignement primaire.

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Division spécialisée de l'enseignement primaire hors institutions du Service médico-pédagogique.
- 3 L'école primaire organise, pour les élèves allophones récemment arrivés à Genève, des classes d'accueil à mi-temps qu'ils fréquentent en complément de la classe ordinaire.
- 4 Les catégories d'enseignant-e-s ne sont pas enregistrées de la même manière que celles de l'enseignement enfantine et primaire (voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 5 La dernière volée entrée à l'Ecole d'enseignement technique ayant eu lieu en 2006, les élèves intéressés par les formations anciennement proposées par cette école s'inscrivent depuis la rentrée 2007 dans l'une des écoles du pôle Technique ou du pôle Construction, pour acquérir un CFC et une maturité professionnelle technique. Seuls les degrés 2 et 3 sont encore présents à l'Ecole d'enseignement technique en 2007.
- 6 Le ratio d'encadrement total serait alors de 16,7 postes pour 100 élèves au CFP Arts appliqués, 12,0 au CFP Commerce, 21,0 aux CFP Construction, Services et hôtellerie-restauration, Technique, 23,3 au CFP Nature et environnement, 14,1 au CFP Santé-social (voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 7 Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux présentés dans le chapitre B1, Personnel du DIP (91% de postes enseignant-e-s dans l'enseignement enfantine et primaire, 87% dans l'enseignement secondaire I, 82% dans l'enseignement secondaire II, 71% dans les HES et 71% à l'Université), car dans le présent chapitre les postes des services DIP (services généraux, Office de la jeunesse, Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) et des services centraux des institutions sont ventilés dans les différents ordres d'enseignement.
- 8 Rapport de gestion du DIP, 2007 : <ftp://ftp.geneve.ch/dip/rapges07.pdf>. Les prestations publiques sont les prestations délivrées à un destinataire externe à l'Etat.
- 9 Il est à noter qu'en 2007, les fonctions d'inspecteurs-trices et de responsables d'école dans l'enseignement primaire existaient encore, et qu'elles n'ont été remplacées par des directeurs-trices d'établissements qu'à partir de la rentrée 2008.
- 10 L'Office fédéral de la statistique (OFS) a repris en 2003 la collecte des données sur les enseignant-e-s, après une interruption de quatre ans.

Liste des figures

- B2.1 Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s et taux d'encadrement, selon le niveau d'enseignement (public), 2007
- B2.2 Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s, selon le type de personnel et le niveau d'enseignement (public), 2007
 - B2.2a Enseignement enfantine et primaire (CITE 0 et 1)
 - B2.2b Enseignement secondaire I (CITE 2)
 - B2.2c Enseignement secondaire II (CITE 3)
 - B2.2d Enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)
- B2.3 Répartition du ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s en personnel non enseignant par fonction, selon le niveau d'enseignement (public), 2007
- B2.4 Evolution du ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s, selon le niveau d'enseignement (public), 2004-2007
 - B2.4a Enseignement enfantine et primaire (CITE 0 et 1)
 - B2.4b Enseignement secondaire I (CITE 2)
 - B2.4c Enseignement secondaire II (CITE 3)
 - B2.4d Enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)

Comparaisons intercantionales et internationales

- B2.5 Taux d'encadrement des élèves dans l'enseignement obligatoire, selon le canton, 2006
- B2.6 Taux d'encadrement des élèves dans l'enseignement obligatoire, selon le pays de l'OCDE, 2006

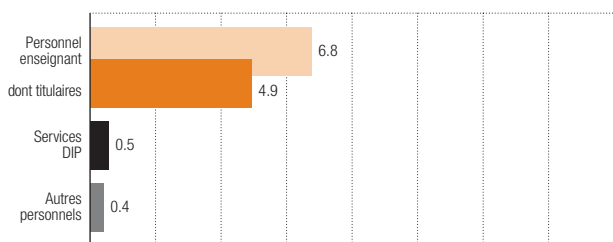
Figure B2.1 Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s et taux d'encadrement, selon le niveau d'enseignement (public), 2007

	Ratio d'encadrement ⁽¹⁾			Taux d'encadrement ⁽²⁾		
	Personnel enseignant	⁽³⁾ Autres personnels	Total	Personnel enseignant	⁽³⁾ Autres personnels	Total
Enseignement enfantin et primaire ⁽⁴⁾ (CITE 0 et 1)	6.8	1.0	7.7	14.8	104.3	12.9
Division ordinaire (élémentaire et moyenne)	6.6	1.0	7.6	15.0	104.3	13.1
Classes spécialisées	14.5	1.0	15.4	6.9	104.3	6.5
Enseignement secondaire I (CITE 2)	10.7	2.3	13.0	9.4	42.6	7.7
Enseignement secondaire II (CITE 3)	9.0	2.5	11.5	11.1	40.0	8.7
Collège de Genève	9.4	2.3	11.7	10.6	43.6	8.6
Ecole de culture générale	8.8	1.9	10.8	11.3	52.1	9.3
Ecole d'enseignement technique ⁽⁵⁾	13.6	6.5	20.1	7.4	15.4	5.0
CFP Arts appliqués ⁽⁶⁾	12.3	2.9	15.2	8.1	34.4	6.6
CFP Commerce ^{(6) (7)}	7.4	2.0	9.4	13.5	50.6	10.7
CFP Construction, Services et hôtellerie-restauration, Technique ⁽⁶⁾	8.4	3.4	11.8	11.9	29.4	8.5
CFP Nature et environnement ⁽⁶⁾	11.7	7.1	18.8	8.6	14.1	5.3
CFP Santé-social secondaire II ⁽⁶⁾	6.3	2.7	9.0	15.8	37.2	11.1
Enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)	13.1	8.7	21.8	7.6	11.5	4.6
CFP Santé-social tertiaire	11.1	2.5	13.6	9.0	40.4	7.3
Haute école spécialisée	11.3	4.8	16.1	8.9	21.0	6.2
Université ⁽⁸⁾	13.8	10.2	23.9	7.3	9.8	4.2

(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves/étudiant-e-s. - (2) Nombre d'élèves par poste EPT (inverse du ratio d'encadrement). - (3) Inclut le personnel des services généraux, de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, de l'Office de la jeunesse. - (4) Hors institutions du Service médico-pédagogique. - (5) Elèves inscrits en 2e ou 3e année, la dernière volée étant entrée en 2006 à l'Ecole d'enseignement technique. - (6) Chiffres d'élèves et d'apprenti-e-s non pondérés en EPT (reflet de l'utilisation des ressources réelles que les élèves soient présents ou non). Un calcul pondérant les effectifs d'élèves en tenant compte de leur présence effective dans les Centres de formation professionnelle (CFP) donne un ratio d'encadrement total plus élevé: 16,7 au CFP Arts appliqués, 12,0 au CFP Commerce, 21,0 aux CFP Construction, Services et hôtellerie-restauration, Technique, 23,3 au CFP Nature et environnement, 14,1 au CFP Santé-social. - (7) Ecole de commerce et Cours professionnels commerciaux. - (8) Sans les instituts rattachés à l'Université et uniquement le compte de fonctionnement courant (sans fonds FNS ou privés de recherche).
Source: SRED/BDS - SIRH/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

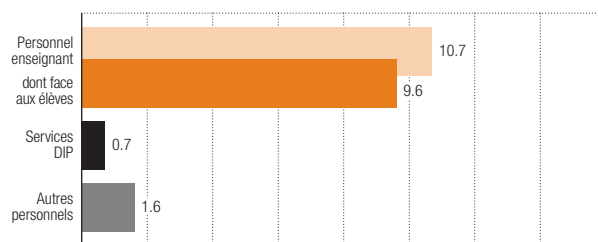
Figure B2.2 Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s ⁽¹⁾, selon le type de personnel et le niveau d'enseignement (public), 2007

Figure B2.2a Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)



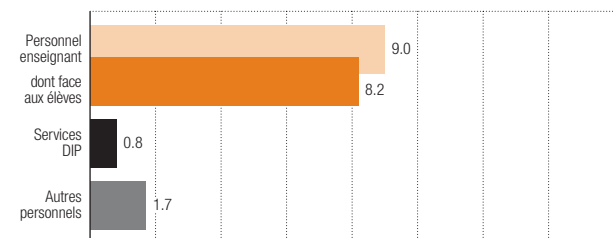
(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves. - Source: SRED/BDS - SIRH /Etat au 31.12

Figure B2.2b Enseignement secondaire I (CITE 2)



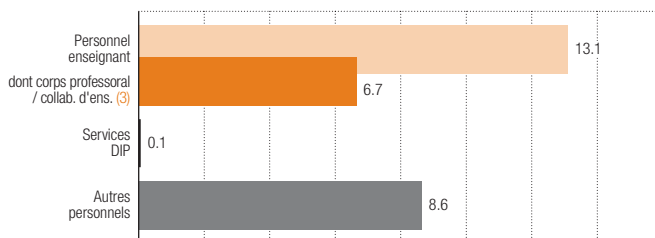
(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves. - Source: SRED/BDS - SIRH /Etat au 31.12

Figure B2.2c Enseignement secondaire II (CITE 3)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves. Source: SRED/BDS - SIRH /Etat au 31.12

Figure B2.2d Enseignement tertiaire ⁽²⁾ (CITE 4 à 6)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 étudiant-e-s. - (2) Sans les instituts rattachés à l'Université et uniquement le compte de fonctionnement courant (sans fonds FNS ou privés de recherche). - (3) CFP Santé-social: enseignement; HES: professeur-e-s, chargé-e-s d'enseignement, chargé-e-s de cours, autres enseignant-e-s (hors assistant-e-s); UNI: corps professoral, collaborateurs-trices à l'enseignement (hors assistant-e-s et moniteurs-trices).
Source: SRED/BDS - SIRH/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Les deux dernières barres des figures B2.2a à B2.2d représentent l'encadrement en personnel non enseignant. La barre «Services DIP» donne l'attribution pour 100 élèves des postes des services généraux du DIP (secrétariat général, ressources humaines, finances, services partagés et logistiques) ainsi que de l'Office de la jeunesse et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Ces postes sont ventilés dans les ordres d'enseignement en fonction du volume d'activités estimé pour chaque ordre. La barre «Autres personnels» représente les postes du personnel non enseignant enregistrés dans les unités d'enseignement elles-mêmes. Il s'agit essentiellement du personnel administratif (notamment secrétaires, bibliothécaires et commis administratifs), du personnel médical ou paramédical, des éducateurs-trices, des assistantes et assistants sociaux, des assistant-e-s techniques, du personnel scientifique et informatique.

Figure B2.3 Répartition du ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s⁽¹⁾ en personnel non enseignant par fonction, selon le niveau d'enseignement (public), 2007

Groupe de fonctions	Enseignement enfantin et primaire	Enseignement secondaire I	Enseignement secondaire II	Enseignement tertiaire
Administration	0,4	1,1	1,3	4,0
Paramédicaux et médicaux	0,2	0,5	0,4	1,5
Enseignement	0,2	0,2	0,4	1,4
Scientifiques et informatique	0,1	0,1	0,2	1,0
Manuels	0,05	0,03	0,1	0,4
Technique	0,03	0,3	0,1	0,4
Autres	0,01	0,04	0,04	0,1

Lecture: dans l'enseignement enfantin et primaire, on compte, pour 100 élèves, 0,4 poste dans une fonction d'administration.

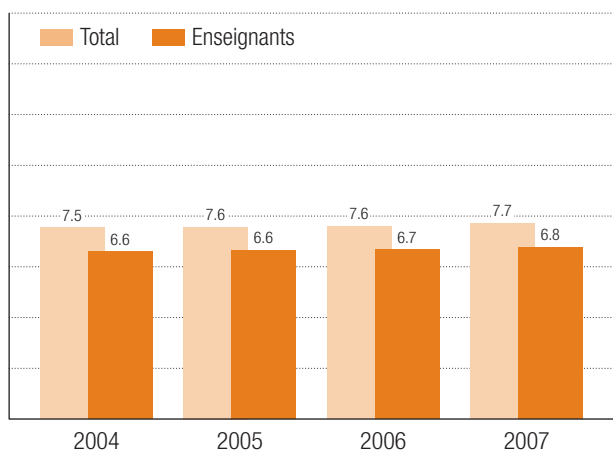
(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves/étudiant-e-s.

N.B. Une partie du personnel non enseignant occupe une fonction en relation directe avec les élèves. Le groupe «administration» inclut notamment la fonction de bibliothécaire, le groupe «paramédicaux et médicaux» celles d'infirmier-ière, de psychologue, médecin, assistant-e social-e; le groupe «enseignement» celles d'éducateur-trice et de directeur-trice d'établissement scolaire; le groupe «technique» celle d'assistant-e technique.

Source: SRED/BDS - SIRH/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure B2.4 Evolution du ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s⁽¹⁾, selon le niveau d'enseignement (public), 2004-2007

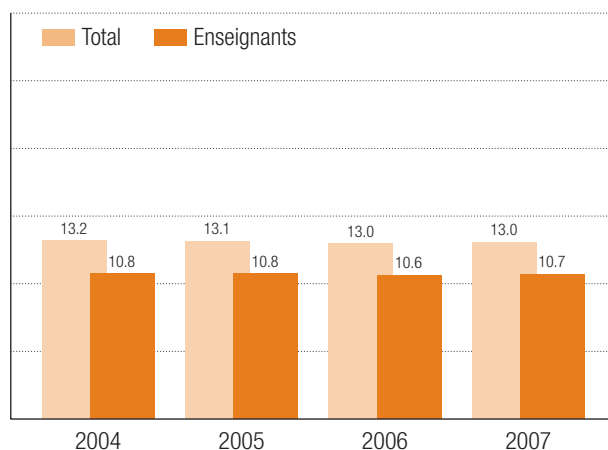
Figure B2.4a Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves.

Source: SRED/BDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

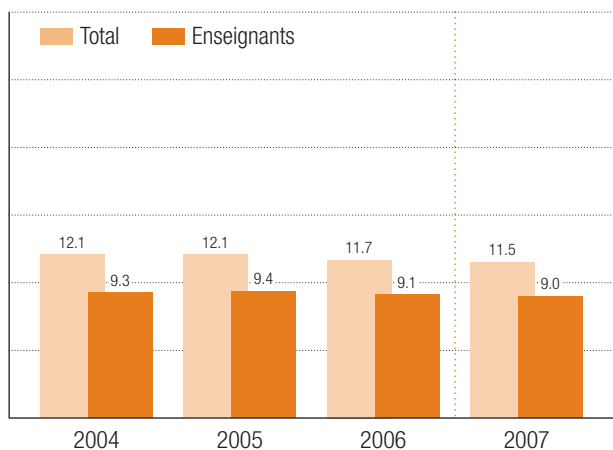
Figure B2.4b Enseignement secondaire I (CITE 2)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves.

Source: SRED/BDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

Figure B2.4c Enseignement secondaire II (CITE 3)

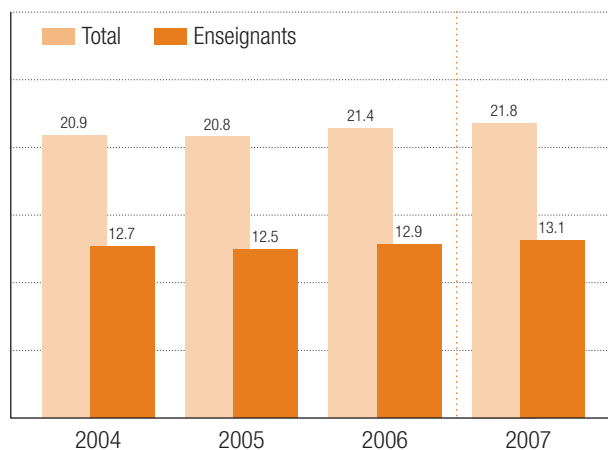


(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves.

(2) Rupture de série: en 2007, le ratio d'encadrement est calculé en incluant le CEFOPS secondaire II. Compte tenu du nombre d'élèves concernés, cela n'a cependant pas de grande incidence: en 2007, le ratio d'encadrement total hors CEFOPS est égal à 11,55.

Source: SRED/BDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

Figure B2.4d Enseignement tertiaire⁽²⁾ (CITE 4 à 6)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 étudiant-e-s.

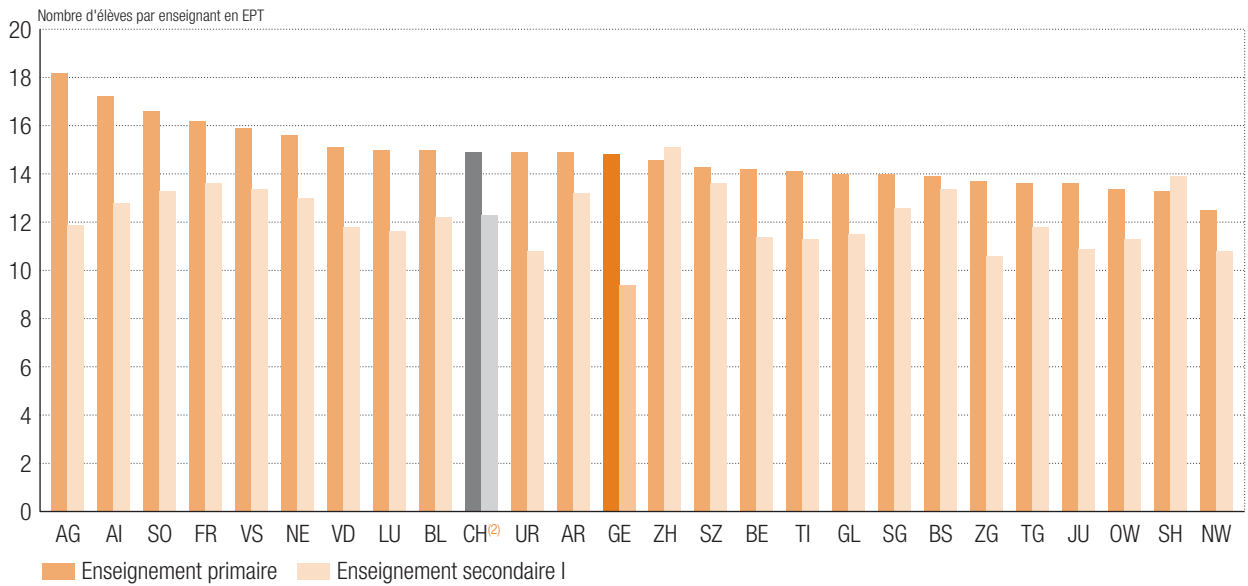
(2) Sans les instituts rattachés à l'Université et uniquement le compte de fonctionnement courant (sans fonds FNS ou privés de recherche).

(3) Rupture de série: entre 2004 et 2006, l'encadrement est calculé avec le CEFOPS (secondaire II et tertiaire); en 2007 il inclut seulement le CEFOPS tertiaire. A noter que le ratio d'encadrement total incluant tout le CEFOPS est égal à 21,4 en 2007.

Source: SRED/BDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

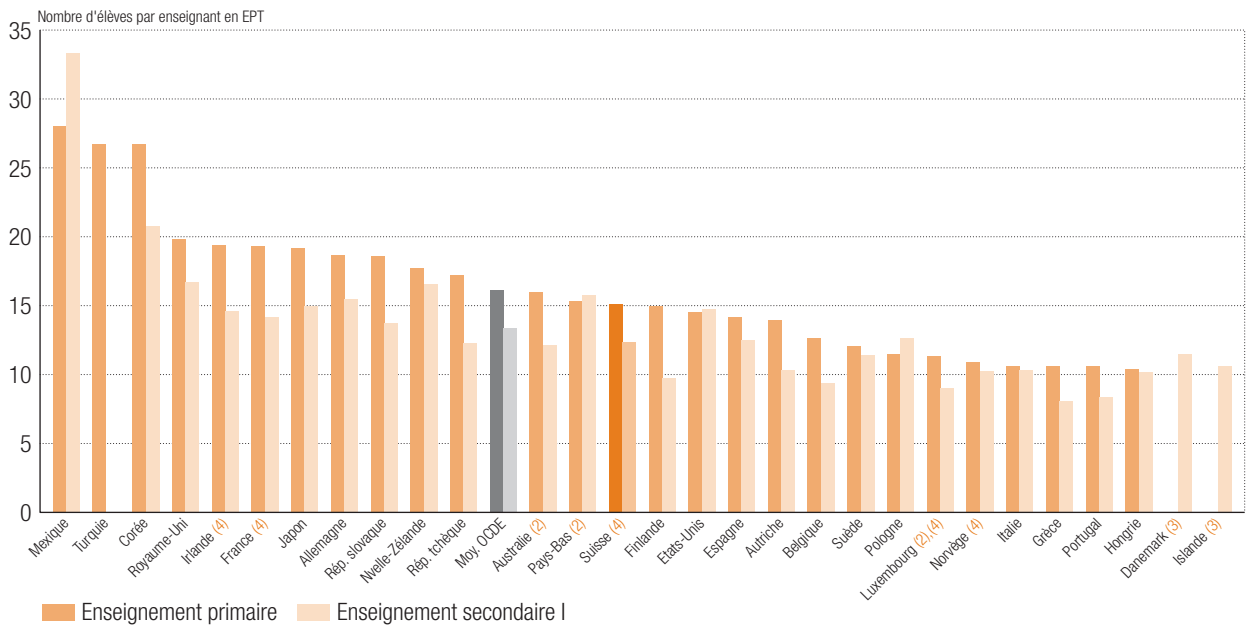
Comparaisons intercantionales et internationales

Figure B2.5 Taux d'encadrement⁽¹⁾ des élèves dans l'enseignement obligatoire, selon le canton, 2006



(1) Nombre d'élèves par enseignant-e en EPT (inverse du ratio d'encadrement) dans les institutions publiques. (2) Sans le canton des Grisons pour lequel les données sont lacunaires. N.B. En Suisse, la collecte d'informations statistiques sur le personnel enseignant par l'Office fédéral de la statistique a repris en 2003, après une interruption de quatre ans. Cette statistique est encore en cours de développement et présente donc un certain nombre de lacunes. Pour cette raison, les données présentées ici doivent être traitées avec précaution et sont sujettes à des ajustements dans les années à venir. Source: Office fédéral de la statistique - Statistique des enseignants

Figure B2.6 Taux d'encadrement⁽¹⁾ des élèves dans l'enseignement obligatoire, selon le pays de l'OCDE, 2006



(1) Nombre d'élèves par enseignant-e en EPT (inverse du ratio d'encadrement) dans les institutions publiques et privées. (2) L'enseignement secondaire I (CITE 2) inclut l'enseignement secondaire II (CITE 3). (3) L'enseignement secondaire I (CITE 2) inclut l'enseignement primaire (CITE 1). (4) Institutions publiques uniquement. Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Pour comprendre ces résultats

Effectifs de personnel

Les données sont issues de la base *Gestion intégrée du personnel (GIP)* servant à la paie du personnel jusqu'en 2006 et du *Système d'information des ressources humaines (SIRH)* dès 2007. Dans ce chapitre, les effectifs de personnel (enseignant et non enseignant) sont mesurés au 31 décembre de chaque année (correspondant à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire). Il s'agit donc d'une photographie de la situation à cette date et non du bilan de l'année d'activité.

Effectifs d'élèves ou d'étudiant-e-s

Les effectifs d'élèves correspondent à la situation au 31 décembre, c'est-à-dire à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire, relevés directs de la *Base de données scolaires (BDS)*. Les effectifs d'étudiant-e-s sont issus du *Système d'information universitaire suisse (SIUS)* et communiqués par l'Office fédéral de la statistique ou l'Université de Genève.

Ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiant-e-s

L'encadrement pour 100 élèves ou étudiant-e-s représente l'ensemble du personnel (postes en équivalent plein temps) destiné à un niveau d'enseignement ou une filière divisé par le nombre des élèves ou étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce niveau d'enseignement (ou filière). Un coefficient de 100 est utilisé pour rendre la lecture plus aisée.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est l'inverse du ratio d'encadrement : il rapporte le nombre d'élèves ou d'étudiant-e-s au nombre de postes en équivalent plein temps. Ce taux d'encadrement mesuré en élèves/étudiant-e-s pour 1 poste EPT n'est pas additif et demande un nouveau calcul pour chaque catégorie, contrairement au ratio d'encadrement pour 100 élèves.

Equivalent plein temps (EPT)

La pratique du temps partiel, particulièrement répandue au sein du personnel enseignant, impose de raisonner en termes de postes en équivalent plein temps. L'unité de comptage de l'emploi ou de la personne est pondérée en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou pour un demi-poste. Cela suppose implicitement que deux personnes à mi-temps correspondent au même encadrement qu'une personne à plein temps, hypothèse que l'on peut retenir s'agissant des forces engagées auprès des élèves (encadrement), même si en termes d'activité, le travail en duo par exemple dans l'enseignement primaire demande un temps supplémentaire pour la coordination par rapport à un titulaire de classe unique.

Formation professionnelle duale: effectifs non pondérés d'élèves ou d'étudiant-e-s

Les Centres de formation professionnelle comprennent des formations duales dans lesquelles les élèves ou étudiant-e-s sont présents à temps partiel. En termes d'engagement de ressources humaines, il convient de considérer l'encadrement total non pondéré, c'est-à-dire le nombre de postes mis à disposition pour l'ensemble des élèves indépendamment de leur temps de présence. C'est la définition retenue dans ce chapitre. Un autre calcul ramenant les effectifs d'élèves à temps partiel à des effectifs en équivalents plein temps (effectifs pondérés selon une présence moyenne d'un tiers du temps) permet d'exprimer l'encadrement immédiat au sein des classes. Cela donne une mesure de l'encadrement pédagogique pendant la période des cours, sachant que cette période n'est pas la même pour l'ensemble des élèves.

Enseignement face aux élèves/étudiant-e-s

Dans l'enseignement secondaire, la part des enseignant-e-s « face aux élèves (étudiant-e-s) » est déterminée à partir du logiciel de paie GIP (jusqu'en 2006), puis SIRH (dès 2007) qui indique, pour chaque enseignant-e, l'activité exercée et le temps qui y est consacré (enseignement, activité hors enseignement). Dans le cas d'un-e doyen-ne par exemple, son temps de travail est partagé contractuellement en activité d'enseignement « face aux élèves » et en décharge pour des activités de direction et d'organisation, des tâches administratives, etc. L'activité d'enseignement n'est pas distinguée dans les statistiques pour l'Université. Pour cette dernière, le ratio d'encadrement est exprimé en fonction du corps professoral et des collaborateurs-trices à l'enseignement (hors assistant-e-s et moniteurs-trices).

Références

- Wassmer, P.-A, Baertschi, C. (2008). *Ressources humaines et financières du DIP - édition 2008*. Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2008/RHF.pdf>
- Wassmer, P.-A, Baertschi, C. (2004). *Encadrement unitaire d'éducation. Analyse et méthode de calcul*. Genève : SRED & SAFs.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2004/EncadrementUnitaire.pdf>
- OFS (2009). *Statistique des enseignants*. Neuchâtel.
- OCDE (2008). *Regards sur l'éducation 2008. Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.
<http://www.oecd.org/dataoecd/23/24/41284079.pdf>

Dépenses du Département de l'instruction publique (DIP)

Mots clés

Dépenses publiques d'éducation, dépenses du DIP, revenu cantonal

T
S II
SI
P
E

Les relations entre dépenses d'éducation et économie sont multiples. La production de richesses est certes liée à la conjoncture économique, mais elle est aussi en partie le résultat de l'investissement dans l'éducation et la formation, la production de haut niveau technologique supposant un fort potentiel de qualifications humaines¹.

L'éducation a donc des effets sur la croissance économique mais aussi sur l'épanouissement des individus et leur situation sociale, ou encore sur la stabilité sociale. Par ailleurs, si l'éducation est un investissement, elle génère aussi un coût. Les dépenses d'éducation constituent ainsi une composante majeure de la société autant au niveau économique que social ou culturel, et la gestion des ressources financières est un moyen d'action pour assurer la qualité et les résultats de l'éducation.

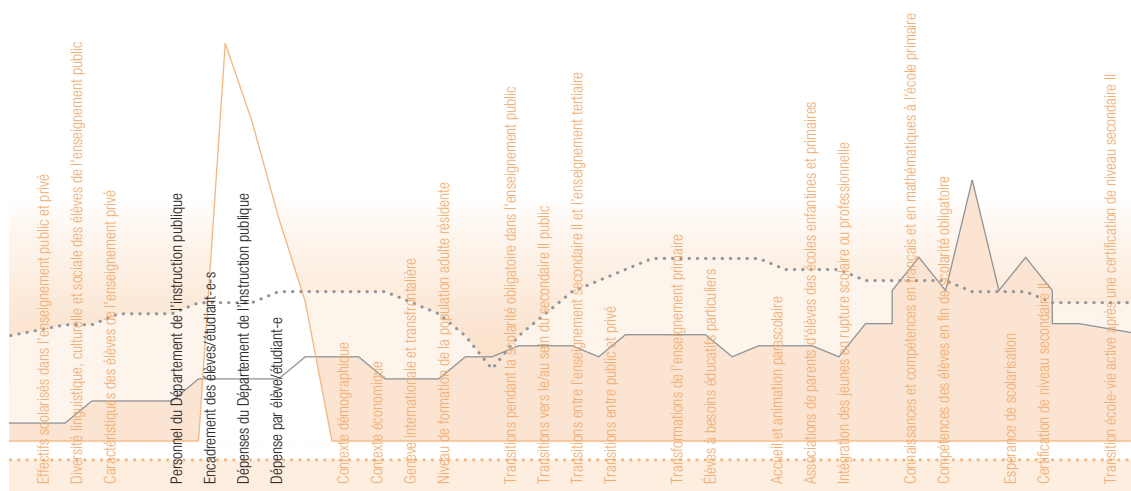
Ce chapitre présente l'investissement de la collectivité genevoise dans le système éducatif et son évolution à travers un double regard :

- le rapport entre les dépenses du DIP et le revenu cantonal qui montre la part de la richesse engagée par la collectivité en faveur de l'éducation ;
- le rapport entre les dépenses du DIP et les dépenses totales de l'Etat qui traduit l'importance financière des activités d'éducation et de formation dans les dépenses publiques cantonales, comparativement à d'autres politiques publiques (comme par exemple la justice, la protection civile, la santé, etc.).

Ce chapitre propose également des comparaisons intercantionales et internationales : dépenses d'éducation en pourcentage du revenu cantonal ou des dépenses publiques cantonales, dépenses d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Les ressources financières sont l'une des principales dimensions concernées par le budget par politiques publiques qui est une étape intermédiaire vers le budget par prestations². L'organisation budgétaire et comptable de l'Etat doit en effet passer d'une classification par unité administrative (ou centre de frais) à une classification par prestation (ou objectif) qui vise à faire le lien entre la gestion financière et les objectifs politiques et à mieux comprendre la structure des coûts de l'Etat.



En 2007, les dépenses du Département de l'instruction publique (DIP) atteignent 1,9 milliard de francs, ce qui correspond à 29% du total des dépenses de l'Etat. Mesuré en francs constants 2007, le niveau des dépenses d'éducation de 2007 est légèrement inférieur à celui de 2003.

Les dépenses d'éducation sont difficiles à infléchir, que l'on soit en phase de croissance ou en période de crise. Avec la conjoncture économique particulièrement bonne en 2006, les dépenses rapportées au revenu cantonal ont atteint 6,8%, niveau le plus bas depuis 1982. Les perspectives pessimistes de croissance pour les années à venir devraient toutefois faire remonter ce ratio.

Selon l'OFS, Genève occupait en 2005 le 7^e rang des cantons suisses en termes d'effort absolu consacré à l'éducation (6,6% du revenu cantonal contre 8,7% à Fribourg et 5,7% en moyenne). Ce niveau relativement élevé des dépenses d'éducation est attribué à une demande et une offre différentes d'éducation (plus grande tertiarisation des études à Genève, moins d'apprentissage dual, présence d'une université, insertion des élèves allophones, etc.).

Figure
B3.1

En 2007, les charges totales inscrites au compte du DIP s'élèvent à près de 2,3 milliards de francs, somme à laquelle il faut soustraire 528 millions de francs de subventions redistribuées, et ajouter les dépenses ordinaires de l'Université et des HES. Au total, les dépenses du DIP sont de 1,9 milliard de francs en 2007 (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). Le quart environ (465 millions) concerne l'Université, 604 millions de francs sont consacrés à l'enseignement enfantin et obligatoire (primaire et secondaire I) et 384 millions de francs à l'enseignement postobligatoire (Figure B3.1).

Maîtrise des dépenses à partir de 2005 et stabilisation en 2007

Figure
B3.2

En francs constants 2007 (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), les dépenses du DIP ont connu une nette progression jusqu'en 1990 (+3,5% par an en moyenne) (Figure B3.2). Au cours de la première moitié des années 90, elles ont connu une diminution relativement importante (-1% par an en moyenne jusqu'en 1996) puis elles se sont ensuite stabilisées jusqu'en 2001. Bien que durant cette période, le système d'enseignement ait connu toute une série d'innovations et de transformations pour répondre à une demande éducative accrue mais aussi plus adaptée aux besoins de la collectivité, le DIP n'a pas échappé à la crise budgétaire qui a contraint les administrations publiques à réduire fortement leurs dépenses. Entre 2001 et 2005, les dépenses d'éducation ont connu une augmentation principalement liée au développement de l'enseignement tertiaire et à la création des HES³. Dans le cadre du Plan quadriennal 2005-2009 de mesures prises par le Conseil d'Etat pour rétablir l'équilibre des finances publiques, le DIP a engagé une politique visant à maîtriser et à contrôler les coûts engendrés par l'augmentation constante des effectifs d'élèves et des étudiant-e-s, des besoins d'enseignement et de prise en charge sur les plans social, éducatif et sanitaire (voir A1, *Effectifs scolarisés* et B1, *Personnel du DIP*). Ainsi, les dépenses du DIP connaissent une diminution depuis 2005.

Des dépenses difficiles à infléchir selon la conjoncture

Figure
B3.3

Entre 1982 et 2007, le canton a connu deux périodes de régression économique (1990-1994 et 2000-2002) comme en témoigne l'évolution du revenu cantonal genevois qui est l'indicateur généralement retenu pour exprimer la production cantonale de richesse (voir «*Pour comprendre ces résultats*» et Figure B3.3). Après une période de conjoncture économique plutôt favorable, les premiers signes de ralentissement de l'économie sont apparus au cours de l'année 2008. Sous l'effet de la crise actuelle, la croissance devrait être fortement ralentie à Genève comme dans le reste de la Suisse au cours des années à venir.

Les dépenses d'éducation sont principalement des dépenses institutionnelles liées à des obligations sociales et légales qu'il est difficile d'infléchir selon la conjoncture, que l'on soit en phase de croissance ou en période de crise.

Figure
B3.4

Jusqu'en 1996, les dépenses du DIP ont connu une évolution assez similaire à celle du revenu cantonal tout en faisant l'objet d'un effort soutenu dans un contexte de crise économique (Figure B3.4). A partir de 1997, alors que le revenu cantonal recommençait à croître de façon importante, les dépenses d'éducation sont restées limitées et ont peu réagi au changement rapide de la conjoncture économique, d'où une baisse du ratio *dépenses DIP/revenu cantonal* pour atteindre 7% en 2000. Avec la conjoncture économique particulièrement bonne en 2006, ce ratio connaît une nouvelle baisse pour atteindre 6,8%⁴, niveau le plus bas depuis 1982. L'inversion de la conjoncture avec la crise économique qui s'est manifestée à partir de 2008 devrait toutefois faire remonter ce ratio dans les années à venir.

La baisse de la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat perdure

La part des dépenses consacrées à l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques est un indicateur de la place que l'éducation occupe par rapport aux autres domaines d'intervention de l'Etat. Après la diminution progressive de la part des dépenses du DIP dans l'ensemble des dépenses de l'Etat, passées de 32% en 1982 à 25% en 2001, celle-ci avait connu une très légère remontée entre 2002 et 2004 (30%) pour diminuer à nouveau fortement en 2005 (26%) (Figure B3.5). Depuis, la part des dépenses du DIP dans l'ensemble des dépenses de l'Etat a recommencé à progresser sensiblement pour atteindre 29% en 2007. L'évolution des dépenses d'éducation est toutefois très liée aux changements de structure du DIP (voir « Pour comprendre ces résultats »). La courbe corrigée, qui tient compte de l'évolution du champ du DIP, montre une tendance forte à la baisse qui perdure sur le long terme et, à champ constant d'activités, la part des dépenses du DIP connaît en 2006 et 2007 le plus bas niveau atteint au cours de la décennie.

Les facteurs de la diminution de l'importance relative des dépenses d'éducation dans les dépenses de l'Etat sont multiples : d'autres dépenses publiques, comme les dépenses pour l'aide sociale et la santé, prennent une importance accrue alors que les dépenses d'éducation se stabilisent en dépit d'une demande en expansion, liée notamment à une augmentation de la population (voir A1, Effectifs scolarisés et C1, Contexte démographique) et à une scolarisation plus longue (voir H1, Espérance de scolarisation).

Comparaisons intercantionales et internationales

Si l'on compare les dépenses dédiées à l'éducation dans les différents cantons, Genève occupait en 2005 le 7^e rang des cantons en consacrant l'une des parts de la richesse produite les plus importantes⁵ en termes d'effort absolu (6,6% du revenu cantonal contre 5,7% en moyenne) (Figure B3.6). Ce niveau relativement élevé à Genève des dépenses d'éducation⁶ par rapport au revenu cantonal est en général attribué à une demande d'éducation différente comparativement aux autres cantons (plus grande tertiarisation des études, moins d'apprentissage dual, insertion des élèves allophones) ainsi qu'au niveau élevé des salaires lié notamment à l'exigence d'une licence universitaire pour enseigner dans le primaire et le secondaire.

En termes d'effort relatif (part de la dépense totale cantonale et communale consacrée à l'éducation), Genève se situe par contre au 25^e rang (21%)⁷ à 5 points en-deçà de la moyenne des cantons suisses (Figure B3.7). Ce faible effort relatif est principalement attribuable au fait que d'autres politiques publiques ont une importance financière conséquente dans le canton. Ainsi, les dépenses publiques par habitant sont particulièrement élevées à Genève (21'445 francs par habitant en 2006 contre 13'911 francs par habitant en moyenne pour l'ensemble de la Suisse), notamment en raison du poids des dépenses liées à la prévoyance sociale⁸.

Sur le plan international, la Suisse fait partie des pays qui investissent une part relativement importante de leurs ressources financières dans leur système éducatif. En 2005, la Suisse se situait au 10^e rang des pays de l'OCDE et au-dessus de la moyenne de ces pays en consacrant l'équivalent de 6,1% de son PIB à l'éducation et la formation de sa population. Elle se place juste devant la Belgique, la France ou la Finlande (6,0%) (Figure B3.8). Ces comparaisons internationales restent cependant délicates d'un point de vue méthodologique, puisque le niveau des dépenses d'éducation est influencé par différents facteurs tels que le comportement de la population face à l'éducation, la structure d'âge de la population, le revenu national moyen, le niveau national des prix, mais aussi la structure et l'organisation du système éducatif.

Figure
B3.5

Figure
B3.6

Figure
B3.7

Figure
B3.8

Notes

- 1 Carry A. (1999). Le compte satellite rétrospectif de l'éducation en France 1820-1996, *Economies et Sociétés*.
- 2 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 3 La création des HES fait apparaître dans la comptabilité du DIP des fonds qui étaient jusque-là hors du champ public.
- 4 Ce chiffre reste à confirmer puisque le revenu cantonal 2006 est une estimation provisoire.
- 5 En 2000, Genève occupait le 8^e rang.
- 6 Dépenses : cantonales, communales et contributions de la Confédération.
- 7 Le calcul de l'OFS ne repose pas sur les mêmes bases de relevés que celui du SRED (21% au lieu de 29% selon le SRED, voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 8 A Genève, 8'564 francs par habitant sont consacrés à la prévoyance sociale (assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, assurance-maladie, autres assurances sociales, protection de la jeunesse, invalidité, construction de logements) et 4'524 francs par habitant sont consacrés à l'enseignement (jardins d'enfants, écoles publiques, écoles spécialisées, formation professionnelle, formation des instituteurs, écoles de formation générale, formation professionnelle). Source : Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques.

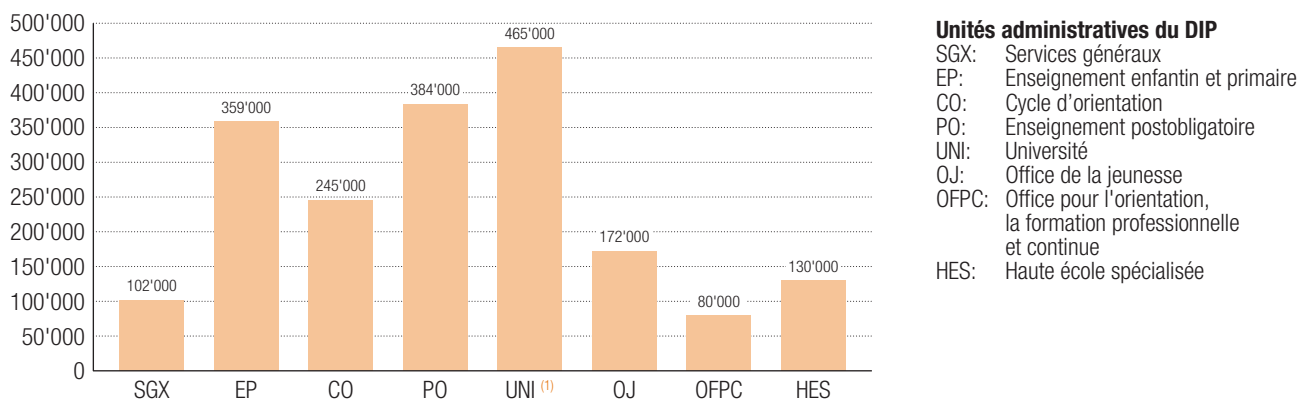
Liste des figures

- B3.1 Charges par unité administrative du DIP (en milliers de francs), 2007
- B3.2 Evolution des dépenses du DIP en millions de francs constants (francs 2007), 1982-2007
- B3.3 Evolution du revenu cantonal genevois en millions de francs constants (francs 2006), 1981-2006
- B3.4 Evolution des dépenses du DIP rapportées au revenu cantonal, 1981-2006
- B3.5 Evolution des dépenses du DIP rapportées aux dépenses publiques, 1982-2007

Comparaisons intercantionales et internationales

- B3.6 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du revenu cantonal, selon le canton, 2005
- B3.7 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et communales, selon le canton, 2005
- B3.8 Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus, selon le pays de l'OCDE, 2005

Figure B3.1 Charges par unité administrative du DIP (en milliers de francs), 2007

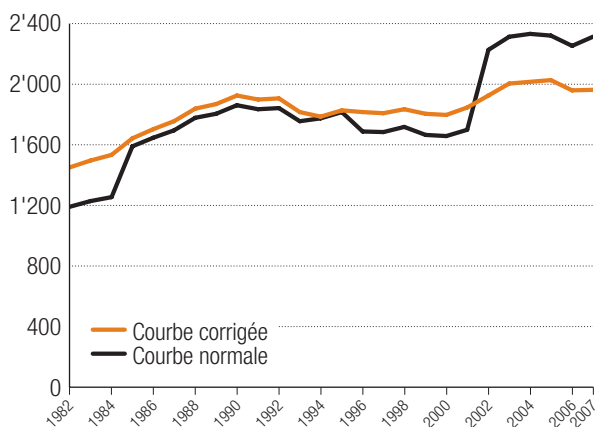


Unités administratives du DIP

- SGX: Services généraux
- EP: Enseignement enfantin et primaire
- CO: Cycle d'orientation
- PO: Enseignement postobligatoire
- UNI: Université
- OJ: Office de la jeunesse
- OFPC: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
- HES: Haute école spécialisée

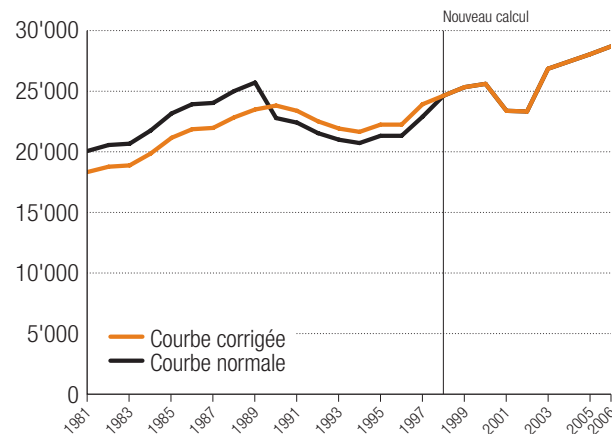
(1) Sans les fonds de recherche.
Source: Comptes d'Etat/SRED

Figure B3.2 Evolution des dépenses du DIP en millions de francs constants (1) (francs 2007), 1982-2007



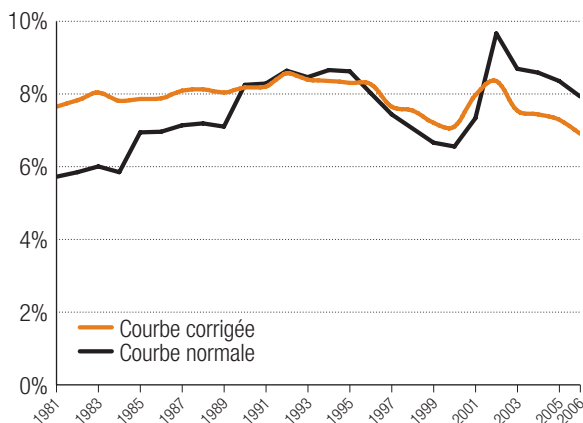
(1) Francs constants: voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: SRED

Figure B3.3 Evolution du revenu cantonal genevois, en millions de francs constants (1) (francs 2006), 1981-2006(2)



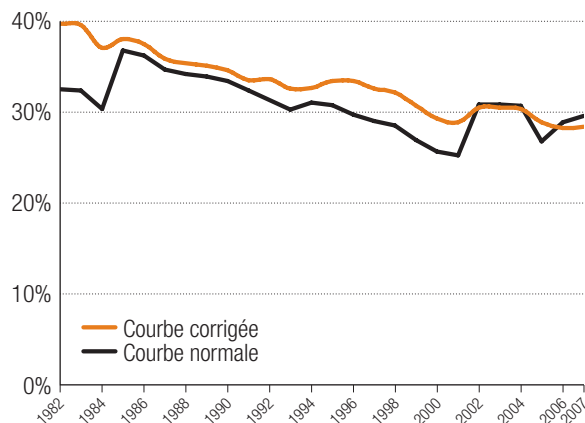
(1) Francs constants: voir «Pour comprendre ces résultats».
(2) Le revenu cantonal de 2006 est une estimation provisoire du SRED (voir «Pour comprendre ces résultats»).
Source: SRED/Office fédéral de la statistique - Compte nationaux

Figure B3.4 Evolution des dépenses du DIP rapportées au revenu cantonal (en %), 1981-2006(1)



(1) Le revenu cantonal de 2006 est une estimation provisoire. - Source: SRED

Figure B3.5 Evolution des dépenses du DIP rapportées aux dépenses publiques totales (en %), 1982-2007

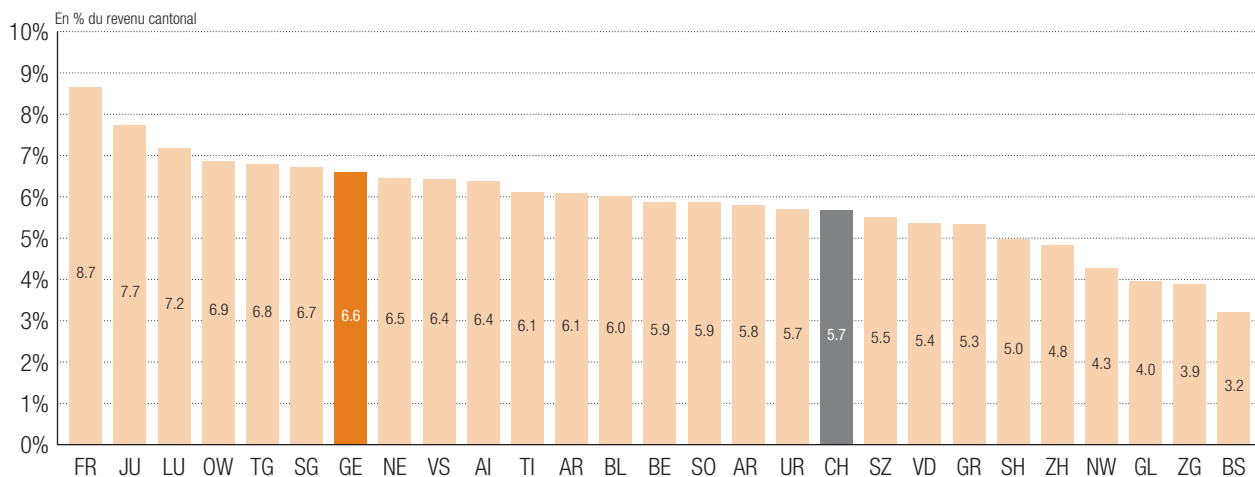


Source: SRED

Les dépenses du DIP incluent les dépenses relatives au fonctionnement ordinaire des HES et de l'Université (mais sans les fonds de recherche pour cette dernière). Les courbes normales dans les figures B3.2, B3.4 et B3.5 reflètent les changements comptables et institutionnels effectués ces vingt-cinq dernières années (nouveaux rattachements administratifs au DIP comme par exemple l'intégration du Centre de formation professionnelle de Lullier en 1998). Les courbes corrigées effacent les effets de ces changements par recomposition a posteriori des activités regroupées en 2007 au sein du DIP. Elles concernent donc les mêmes activités durant la période considérée afin de permettre de suivre l'évolution des charges éducatives de manière continue dans le temps.

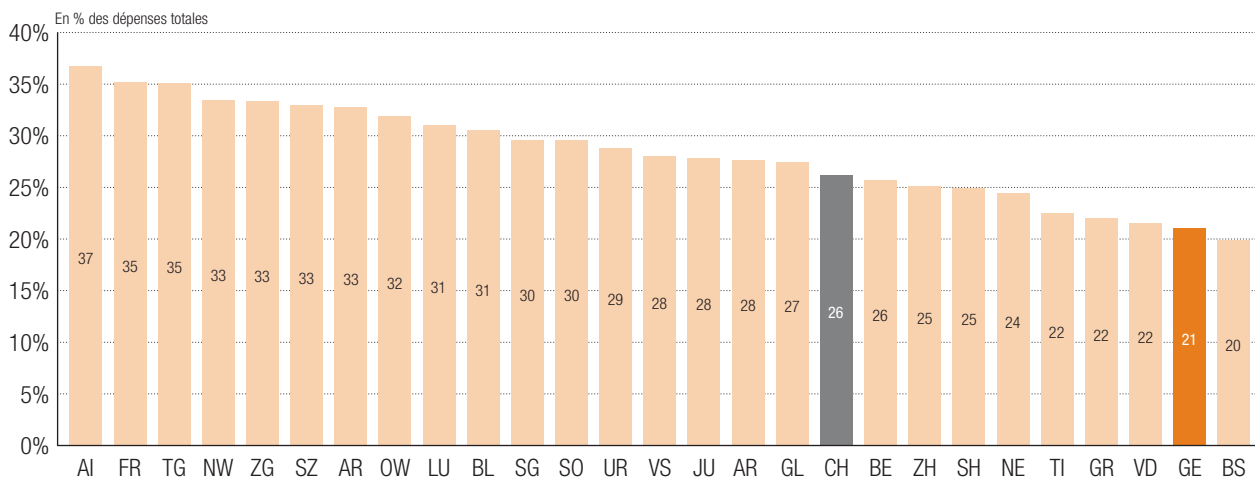
Comparaisons intercantionales et internationales

Figure B3.6 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du revenu cantonal, selon le canton, 2005



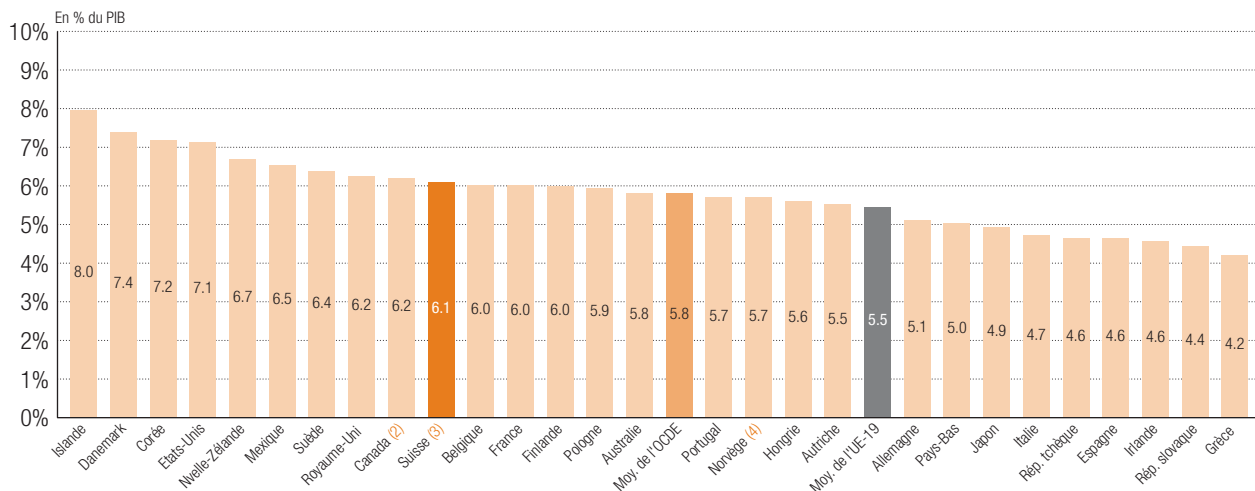
N.B. Après déduction des contributions de la Confédération. - Source: Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS - Comptes nationaux OFS

Figure B3.7 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et communales, selon le canton, 2005



N.B. Après déduction des contributions de la Confédération. - Source: Administration fédérale des finances - Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS

Figure B3.8 Dépenses au titre des établissements⁽¹⁾ d'enseignement en pourcentage du PIB, tous niveaux d'enseignement confondus, selon le pays de l'OCDE, 2005



(1) Dépenses publiques et privées. - (2) Année de référence: 2004. - (3) Dépenses publiques uniquement pour l'enseignement tertiaire. - (4) Dépenses publiques uniquement. Source: OCDE - Regards sur l'éducation 2008

Pour comprendre ces résultats

Dépenses publiques d'éducation

Les dépenses publiques d'éducation regroupent des dépenses relevant de l'Etat de Genève mais aussi des communes du canton. Les dépenses prises en compte dans cet indicateur sont celles du Département de l'instruction publique (DIP), incluant certaines subventions à la culture mais excluant les dépenses d'éducation assurées par le Département de l'action sociale (formation des médecins par exemple).

Les dépenses du DIP évoluent non seulement avec les dépenses effectives, mais encore en fonction des réorganisations comptables et administratives. Or depuis plusieurs années, les institutions publiques d'éducation ont été progressivement rassemblées dans le DIP. Les résultats présentés dans ce chapitre sont corrigés et effacent les effets de ces changements par recombinaison a posteriori des activités regroupées en 2007 au sein du DIP. Ils concernent donc les mêmes activités durant la période considérée afin de permettre de suivre l'évolution des charges éducatives de manière continue dans le temps.

Revenu cantonal

On ne dispose pas, au niveau cantonal, d'une mesure du produit intérieur brut (PIB) utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer l'engagement en faveur de l'éducation. On utilise par conséquent comme mesure de la richesse de la collectivité le revenu cantonal. Les revenus cantonaux résultent d'une répartition intercantonale du revenu national établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le revenu cantonal se base sur le critère de résidence des agents économiques et inclut tous les revenus touchés par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée, contrairement au PIB qui est fondé sur le critère de territoire de l'activité économique. Pour Genève par exemple, les salaires des frontaliers et frontalières et des résident-e-s vaudois-es travaillant dans le canton ne sont pas inclus dans le revenu cantonal, alors qu'ils le seraient si on calculait le PIB genevois. La Banque cantonale de Genève (BCGE) estime pour sa part un PIB cantonal dont la valeur (33 milliards de francs en 2006) est plus élevée que le revenu cantonal calculé par l'OFS (+16%). Cela doit inciter à la plus grande prudence dans les comparaisons avec des données nationales ou internationales.

Par ailleurs, le revenu cantonal de l'année 2005 est une donnée provisoire calculée par l'OFS, et le revenu cantonal de l'année 2006 correspond à une estimation faite par le SRED basée sur une évolution similaire à celle du PIB calculé par la BCGE (+3,4% en termes nominaux et +2,3% en termes réels, c'est-à-dire après déduction de l'inflation (*voir Francs constants*)). L'interprétation de l'évolution des deux dernières années repose par conséquent sur des bases relativement fragiles.

Enfin, un nouveau mode de calcul du revenu cantonal est entré en vigueur en 1990 (le revenu cantonal a été revu à la baisse) et en 1997. Les données corrigées résultent d'un raccordement entre les différentes séries.

Francs constants

Pour comparer les dépenses dans le temps, il est nécessaire de tenir compte de la dépréciation du franc due à l'inflation, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2007 qu'en 1990 puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Débarrassée des effets de l'inflation, l'évolution est dite « en termes réels ». Les dépenses sont exprimées dans la valeur d'une année de référence, ici 2007, c'est-à-dire en francs constants 2007 (ou en francs constants 2006 dans le cas du revenu cantonal) (*pour plus de précisions, voir Annexe 6, Terminologies économiques*).

Comparaisons intercantionales

Les chiffres de Genève dans les comparaisons intercantionales de l'OFS sont différents de ceux produits par le SRED car ils reposent sur des bases de relevés différentes. Pour résumer, les dépenses publiques d'éducation calculées par l'OFS comprennent les dépenses des cantons mais aussi celles des communes, et reposent sur la classification fonctionnelle fédérale. Les calculs du SRED intègrent quant à eux les dépenses du canton ainsi que certains financements de la Confédération qui transitent par le DIP, et reposent sur une autre classification. Sont considérées comme dépenses publiques d'éducation les dépenses consacrées à l'enseignement public et les subventions à l'enseignement privé.

Seules les formes collectives de formation sont prises en compte. Les dépenses induites par la formation « sur le tas », l'auto-éducation ou les leçons particulières ne sont pas considérées ici. Ne sont donc retenues que les activités d'enseignement institutionnalisées, supposant l'immatriculation ou l'inscription des élèves/étudiant-e-s dans un établissement d'enseignement.

Le PIB n'étant pas calculé au niveau cantonal, seuls les chiffres concernant l'ensemble de la Suisse peuvent être comparés aux dépenses des autres pays.

Références

- SRED (2008). *Ressources humaines et financières du DIP - édition 2008*. Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/SRED/publications/docsred/2008/RHF.pdf>
- OCDE (2008). *Regards sur l'éducation 2008. Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.
<http://ocde.p4.siteinternet.com/publications/doifiles/962008042P1G012.xls>
- Site de l'OFS (système d'indicateurs de l'éducation) :
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/key/ind5.approach.502.html>

Dépense par élève/étudiant-e

Mots clés

Dépense par élève/étudiant-e, dépense unitaire, dépense de fonctionnement, niveau d'enseignement

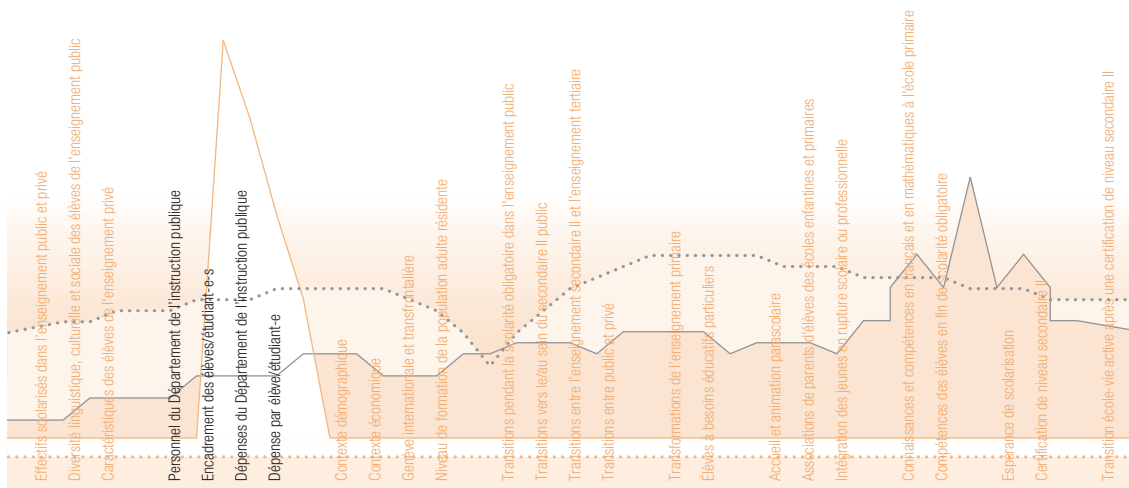
La dépense par élève/étudiant-e ou dépense unitaire est l'un des paramètres à prendre en compte pour évaluer l'importance des ressources humaines et financières investies dans l'éducation. Ce « prix de revient de l'enseignement » ne suffit toutefois pas à lui seul pour apprécier l'efficacité d'un système éducatif, puisque une dépense unitaire élevée n'est pas forcément synonyme d'une mauvaise gestion. Elle reflète les moyens mis à disposition qui dépendent notamment d'objectifs fixés (par exemple un encadrement plus important dans l'enseignement spécialisé pour répondre à des besoins pédagogiques particuliers) mais aussi de contextes de travail différents (par exemple un grand nombre d'élèves allophones).

La dépense unitaire est calculée en rapportant les dépenses totales d'un niveau d'enseignement au nombre d'élèves le fréquentant une année scolaire donnée (voir « Pour comprendre ces résultats »). Le niveau et les variations de la dépense par élève dépendent en grande partie des variations des ressources mises à disposition des écoles (notamment le nombre d'élèves par poste d'enseignant-e, voir B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s) et de la variation de leur coût relatif (comme par exemple les rémunérations du personnel).

Ce chapitre présente les dépenses annuelles consacrées en moyenne par élève/étudiant-e dans les différents niveaux de l'enseignement public : enfantin et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), secondaire II (CITE 3) et tertiaire (CITE 4 à 6). En ce qui concerne le secondaire II, ce chapitre apporte également des informations sur la dépense unitaire selon la filière, l'école ou le centre de formation professionnelle. Enfin, il propose des comparaisons intercantoniales et internationales de la dépense par élève.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Les ressources financières sont l'une des principales dimensions concernées par le budget par politiques publiques qui est une étape intermédiaire vers le budget par prestations¹. L'organisation budgétaire et comptable de l'Etat doit en effet passer d'une classification par unité administrative (ou centre de frais) à une classification par prestation (ou objectif) qui vise à faire le lien entre la gestion financière et les objectifs politiques et à mieux comprendre la structure des coûts de l'Etat. Le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'Etat sans supprimer de prestations publiques, dont la demande est en grande partie liée aux effectifs d'élèves.



En 2007, la dépense par élève/étudiant-e se situe dans une fourchette allant de 14'100 francs par an dans l'enseignement enfantin et primaire public à 36'300 francs par an dans l'enseignement tertiaire public. Depuis 2001, elle est restée à peu près stable dans l'enseignement enfantin et primaire (-0,3%) et a diminué dans le secondaire I (-8%) et secondaire II (-11%). En comparaison intercantonale, Genève fait partie des cantons ayant une dépense par élève plutôt faible en ce qui concerne le primaire et les écoles préparant à la maturité gymnasiale, mais affiche par contre la dépense de fonctionnement par élève du secondaire I public la plus élevée des cantons suisses.

La dépense par élève tend à augmenter avec le niveau d'enseignement

Figure
B4.1

Le montant de la dépense par élève ou étudiant-e tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. En 2007, la dépense engagée pour un élève de l'enseignement enfantin et primaire est de 14'100 francs. Elle atteint 21'100 francs pour un élève de l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), 19'800 francs pour un élève de l'enseignement secondaire II et s'élève à 36'300 francs pour un ou une étudiant-e de l'enseignement tertiaire (Figure B4.1). Plusieurs raisons expliquent ces différences : les salaires des enseignant-e-s sont moins élevés dans l'enseignement enfantin et primaire et le niveau de dépense pour les autres personnels y est plus faible ; l'organisation des plans d'études et des horaires nécessite un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire. La dépense consacrée aux autres personnels, plus élevée dans l'enseignement tertiaire, est quant à elle le reflet de l'organisation structurelle de ce niveau d'enseignement. Par exemple, l'Université comprend un rectorat et des structures administratives, et emploie du personnel spécifique (informaticien-ne-s, laborant-e-s, assistant-e-s techniques, etc.).

Quel que soit le niveau d'enseignement, plus du 80% de la dépense par élève est constitué des dépenses de fonctionnement (essentiellement la rémunération du personnel enseignant et non enseignant, mais également le matériel scolaire ou pédagogique et l'entretien des bâtiments scolaires). Les dépenses d'investissement (intérêts et amortissement des bâtiments) représentent, quant à elles, 12% de la dépense par élève dans l'enseignement enfantin et primaire² et moins de 7% dans les autres niveaux d'enseignement.

Au sein de chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève varie selon le type de formation

Figure
B4.2

Dans l'enseignement enfantin et primaire, la dépense pour un élève scolarisé dans une classe spécialisée³ est, en 2007, plus d'une fois et demie supérieure à celle d'un élève de la division ordinaire (23'100 francs⁴ contre 13'950 francs) (Figure B4.2). L'encadrement des élèves y est en effet plus de deux fois supérieur à celui de la division ordinaire⁵, des effectifs réduits d'élèves permettant à l'enseignant-e d'accorder un suivi adapté à chacun ou chacune (voir B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s).

Figures
B4.3
B4.4

Dans l'enseignement secondaire II, la dépense par élève est très variable selon le type de formation (générale ou professionnelle), la filière (plein temps ou duale) ou le centre de formation professionnelle (CFP). La dépense engagée par le DIP pour un-e apprenti-e en système dual (école et entreprise) est moins élevée que pour un élève suivant sa formation en école à plein temps, car seule la partie scolaire de la formation (en moyenne un tiers du temps total de la formation) est à la charge du DIP, la formation pratique reposant sur les entreprises⁶. Au sein des formations à plein temps, la dépense engagée pour un élève suivant une formation générale est moins élevée que celle engagée pour un élève suivant une formation professionnelle, type de formation exigeant un encadrement plus important (voir B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s) et du matériel très spécifique⁷. On trouve ainsi, au bas de l'échelle de la dépense par élève du secondaire II, les cours professionnels commerciaux, formation duale du CFP commerce (12'650 francs) et, tout en haut, les formations à plein temps des CFP Construction et Technique (37'600 francs) (Figure B4.3). Comme dans la plupart des systèmes de formation, la dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire est en moyenne la plus élevée en raison des salaires relativement hauts des professeur-e-s d'Université et de l'existence entre autres d'une administration spécifique qui entraîne un encadrement en personnel non enseignant nettement plus important que dans les autres niveaux d'enseignement et par conséquent des dépenses supplémentaires (Figure B4.4).

Une diminution de la dépense par élève au cours du temps ne signifie pas nécessairement une réduction des moyens attribués aux écoles, de même qu'une augmentation de la dépense par élève n'est pas forcément synonyme d'une baisse de l'efficacité du système d'enseignement et de formation. La variation de la dépense par élève peut être le résultat d'une croissance ou d'une diminution proportionnellement plus forte du nombre d'élèves par rapport à l'évolution des ressources utilisées qui, par nature, ne sont pas automatiquement ajustables car elles dépendent, entre autres, de facteurs structurels (comme par exemple le fonctionnement et l'organisation de la scolarité). Par ailleurs, les salaires du personnel enseignant et non enseignant, qui représentent 65% à 84% de la dépense par élève selon le niveau d'enseignement (*Figure B4.1*), évoluent évidemment comme l'ensemble des salaires du canton.

*Figure
B4.1*

Dans l'enseignement infantin et primaire, la dépense par élève a principalement baissé au cours de la première moitié des années 90 (-20%). Elle est restée plutôt stable entre 2001 et 2007 (-0,3%), mais elle s'est modérément élevée entre 2006 et 2007 (+2,5%) (*Figure B4.5a*), en raison d'une augmentation des charges en personnel et des frais d'utilisation des bâtiments, accompagnée d'une très légère baisse des effectifs d'élèves (-0,8% pour les effectifs pondérés)⁸.

*Figure
B4.5a*

En ce qui concerne le Cycle d'orientation, la dépense par élève a diminué de 8% entre 2001 et 2007 (*Figure B4.5b*). La dépense par élève dans l'enseignement secondaire II a, quant à elle, enregistré une baisse de 11% entre 2001 et 2007, les effectifs pondérés d'élèves ayant progressé de 21% sur cette même période, dans un contexte de maîtrise des dépenses de l'Etat (*Figure B4.5c*).

*Figures
B4.5b
B4.5c*

Quant à l'enseignement tertiaire, il enregistre depuis 2002 une progression de la dépense par étudiant-e sauf en 2006 (*Figure B4.5d*). Plus marquée en 2003 et 2007, cette progression concerne en 2007 principalement l'Université (+5,4% par rapport à 2006) dont les effectifs pondérés d'étudiant-e-s ont baissé entre 2006 et 2007 (-4,7%).

*Figure
B4.5d*

Comparaisons intercantionales et internationales

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie régulièrement les dépenses par élève pour chaque canton qui, même si elles prennent en compte uniquement les dépenses de fonctionnement, donnent un éclairage sur le niveau des dépenses par élève à Genève en le comparant à celui des autres cantons. Les comparaisons intercantionales sont toutefois relativement délicates en raison des différences entre les cantons concernant leurs techniques budgétaires, leurs sources de financement et l'organisation scolaire (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Des écarts importants entre les cantons

Selon l'OFS, en 2005, la dépense de fonctionnement pour un élève de l'enseignement primaire public s'élève en moyenne à 11'750 francs (francs 2005) pour l'ensemble de la Suisse avec des écarts importants entre les cantons, puisqu'elle varie de 8'200 francs dans le Tessin à 15'500 francs dans le canton de Bâle-Ville (*Figure B4.6*). Genève fait partie des cantons ayant une dépense par élève du primaire plutôt faible, se situant au 22^e rang avec un montant de 10'400 francs. C'est également le cas pour les écoles préparant à la maturité gymnasiale, Genève se plaçant au 23^e rang avec 15'500 francs par élève contre 19'400 en moyenne pour la Suisse (*Figure B4.8*).

*Figures
B4.6
B4.8*

En revanche, Genève affiche la dépense de fonctionnement par élève du secondaire I public la plus élevée des cantons suisses avec 21'100 francs contre 15'600 francs en moyenne (*Figure B4.7*). L'un des éléments généralement avancés pour expliquer cet écart est le niveau des salaires des enseignant-e-s du secondaire I plus élevé à Genève que dans les autres cantons. Un diplôme⁹ similaire est en effet exigé à Genève pour enseigner dans le secondaire I et le secondaire II, alors que dans la plupart des autres cantons la formation des enseignant-e-s du secondaire I est différente de celle du secondaire II. Un autre facteur est l'encadrement des élèves du secondaire I plus important à Genève comparativement aux autres cantons (*voir B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s*).

*Figure
B4.7*

Les comparaisons internationales sont également à prendre avec précaution en raison des spécificités nationales. La variation de la dépense par élève peut en effet refléter par exemple des économies d'échelle réalisées en fonction des effectifs scolarisés (les coûts fixes pouvant déterminer une large part de la dépense par élève) et peut en partie être liée à des niveaux de rémunération différents. En recourant aux parités de pouvoir d'achat (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) qui permettent d'exprimer les dépenses dans une monnaie commune (dollar US [USD]), ces comparaisons donnent néanmoins une indication sur les ressources allouées à chaque niveau d'enseignement par les différents pays de l'OCDE.

Figures
B4.9
B4.10
B4.11

Quel que soit le niveau d'enseignement, la Suisse figure parmi les pays de l'OCDE dont l'investissement par élève est le plus élevé, l'OCDE rappelant que la Suisse se distingue par un niveau de salaire des enseignant-e-s parmi les plus élevés dans l'enseignement secondaire (I et II). La dépense par élève s'élève en Suisse à 8'450 USD dans l'enseignement primaire et 12'900 USD dans l'enseignement secondaire, contre respectivement 6'250 et 7'800 USD en moyenne pour l'ensemble des pays (Figures B4.9 et B4.10). Dans l'enseignement tertiaire, l'écart est encore plus élevé, 21'700 USD contre 11'500 pour l'ensemble des pays de l'OCDE (Figure B4.11). La dépense par élève augmente avec le niveau d'enseignement en Suisse comme ailleurs. Dans l'enseignement secondaire, elle est, en moyenne pour les pays de l'OCDE, multipliée par 1,2 par rapport à celle de l'enseignement primaire et ce coefficient atteint 1,5 en Suisse. La dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire atteint, quant à elle, près de 2,9 fois celle du primaire en Suisse contre 1,8 en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Les dépenses réalisées par les communes (bâtiments notamment) sont prises en compte dans la dépense par élève.
- 3 Les institutions du Service médico-pédagogique ne sont pas incluses.
- 4 Jusqu'à la fin de 2007, la totalité de ce coût ne revenait toutefois pas à la charge du canton ou des communes, puisque l'enseignement spécialisé était subventionné par la Confédération. L'acceptation par le peuple, en 2004, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a entraîné le retrait, au 31 décembre 2007, des moyens et réglementations afférentes de l'assurance invalidité concernant la scolarisation des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers. La responsabilité formelle, juridique et financière a été transférée aux cantons qui assumaient déjà une responsabilité dans le domaine de la pédagogie spécialisée.
- 5 En 2007, le nombre de postes en équivalent plein temps d'enseignant-e-s pour 100 élèves s'élève à 6,6 pour la division ordinaire et à 14,5 pour les classes spécialisées (voir B2, Encadrement des élèves/étudiant-e-s).
- 6 Une partie importante des coûts de la formation des apprenti-e-s en système dual est assumée par les entreprises. Ces coûts sont très variables selon le secteur d'activité et les conditions de formation dans l'entreprise (taille de l'entreprise, salaire des apprenti-e-s, etc.) (cf. Hanhart, 1998). L'offre de places d'apprentissage dépend pour une grande part de l'équilibre coût/bénéfice pour former un-e apprenti-e. Il ressort qu'en Suisse, à la fin de l'apprentissage, l'entreprise formatrice peut en moyenne compter sur un bénéfice net (cf. Wolter, Mühlemann, 2007).
- 7 Par exemple, le Centre de formation professionnel Nature et Environnement (Centre de Lullier) dispose de matériel et de machines propres aux formations dispensées ainsi que d'un domaine exploitable.
- 8 8/12^e des effectifs de l'année scolaire précédente et 4/12^e de l'année en cours (voir «Pour comprendre ces résultats»).
- 9 Maîtrise universitaire, Master, baccalauréat universitaire (Bachelor) et ancien diplôme ou licence.

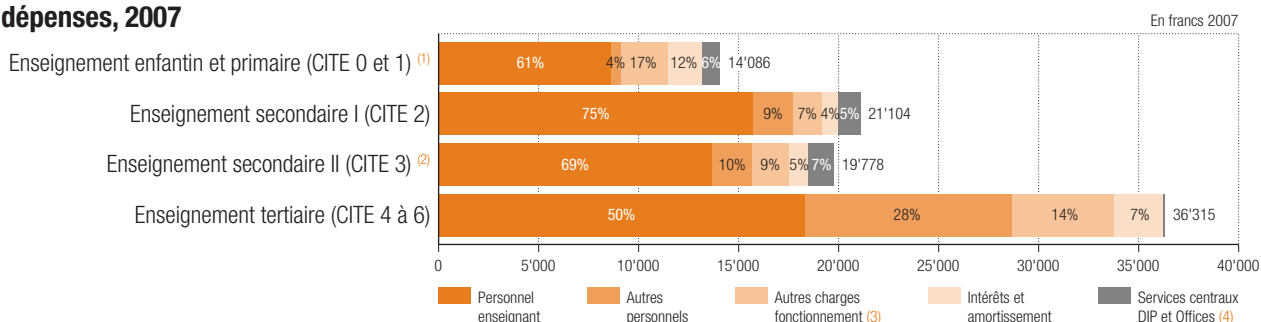
Liste des figures

- B4.1 Dépense publique par élève ou étudiant-e, selon le niveau d'enseignement et la nature des dépenses, 2007
B4.2 Dépense par élève dans l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1), selon le type de classe, 2007
B4.3 Dépense par élève dans l'enseignement secondaire II public (CITE 3), selon l'école ou le centre de formation professionnelle, 2007
B4.4 Dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6), selon le type d'école, 2007
B4.5 Evolution de la dépense par élève ou étudiant-e (en francs constants 2007) et des effectifs pondérés scolarisés, 1996-2007
B4.5a Enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1)
B4.5b Enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2)
B4.5c Enseignement secondaire II public (CITE 3)
B4.5d Enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6)

Comparaisons intercantionales et internationales

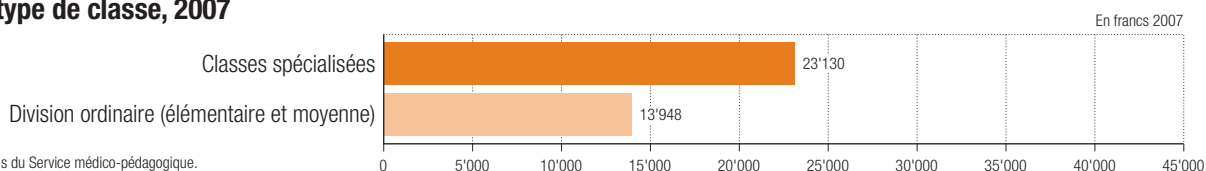
- B4.6 Dépense de fonctionnement par élève dans l'enseignement primaire public (CITE 1), selon le canton, 2005
B4.7 Dépense de fonctionnement par élève dans l'enseignement secondaire I public (CITE 2), selon le canton, 2005
B4.8 Dépense de fonctionnement par élève dans les écoles préparant à la maturité gymnasiale (CITE 3), selon le canton, 2005
B4.9 Dépense par élève dans l'enseignement primaire (CITE 1), selon le pays de l'OCDE, 2005
B4.10 Dépense par élève dans l'enseignement secondaire I et II (CITE 2 et 3), selon le pays de l'OCDE, 2005
B4.11 Dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6), selon le pays de l'OCDE, 2005

Figure B4.1 Dépense publique par élève ou étudiant-e, selon le niveau d'enseignement et la nature des dépenses, 2007



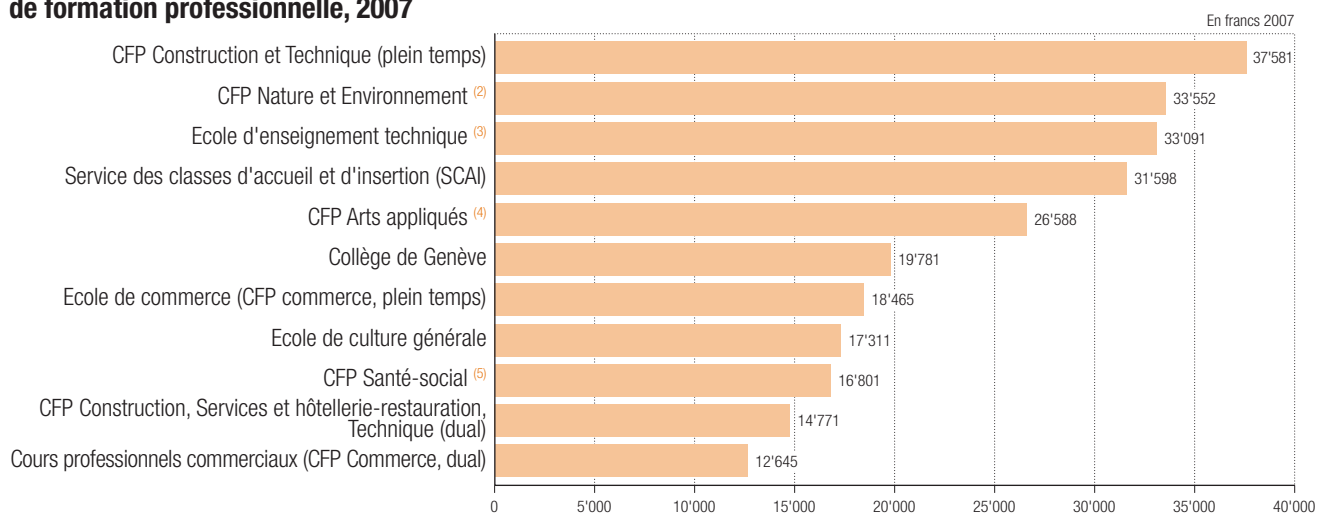
(1) Y compris les classes spécialisées, hors institutions du Service médico-pédagogique. - (2) Y compris le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), les formations de niveau secondaire II du Centre de formation professionnelle Santé-social (ancien CEFOPS) et les formations de niveau tertiaire de l'Ecole de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité) et des Centres de formation professionnelle Technique et Construction (formations de techniciens), qui dépendent de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et pour lesquelles les dépenses ne sont pas distinguées dans la comptabilité. - (3) Biens et services, utilisation des bâtiments. - (4) Services généraux, Office de la jeunesse et Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.
Source: SRED/Comptabilité du DIP, des communes, des HES et de l'Université au 31.12

Figure B4.2 Dépense par élève dans l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1) (1), selon le type de classe, 2007



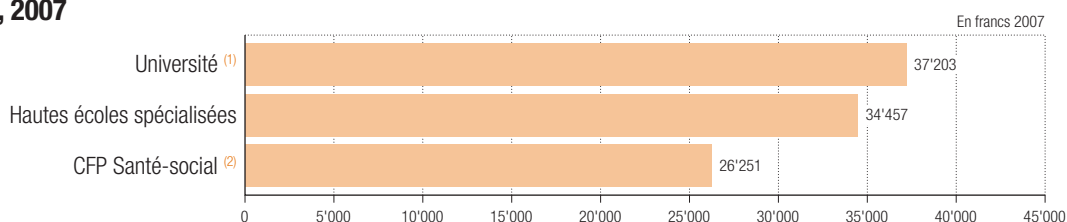
(1) Hors institutions du Service médico-pédagogique.
Source: SRED/Comptabilité du DIP et des communes au 31.12

Figure B4.3 Dépense par élève dans l'enseignement secondaire II public (CITE 3) (1), selon l'école ou le centre de formation professionnelle, 2007



(1) Y compris les formations de niveau tertiaire de l'Ecole de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité) et des Centres de formation professionnelle Technique et Construction (formations de techniciens), qui dépendent de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et pour lesquelles les dépenses ne sont pas distinguées dans la comptabilité. Par ailleurs, la formation professionnelle étant subventionnée par la Confédération, la totalité des coûts ne revient pas à la charge du canton. - (2) 41'867 Frs dans le cas de l'enseignement à plein temps à l'école et 13'298 Frs dans le cas d'enseignement en système dual. - (3) 2^e et 3^e année, la dernière volée étant entrée en 2006 à l'Ecole d'enseignement technique (EET). Les formations anciennement proposées par l'EET sont dispensées depuis la rentrée 2007 dans les CFP Technique et Construction. - (4) 28'668 Frs dans le cas de l'enseignement à plein temps à l'école et 11'745 Frs dans le cas d'enseignement en système dual. - (5) Uniquement les formations de niveau secondaire II.
Source: SRED/Comptabilité du DIP au 31.12

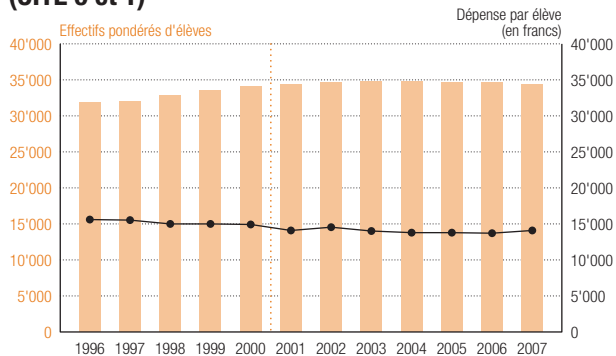
Figure B4.4 Dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6), selon le type d'école, 2007



(1) Uniquement les dépenses relevant du DIP, sans les fonds publics et privés de recherche et sans les instituts en relation avec l'Université. (2) Uniquement les formations de niveau tertiaire.
Source: SRED/Comptabilité du DIP, des HES et de l'Université au 31.12

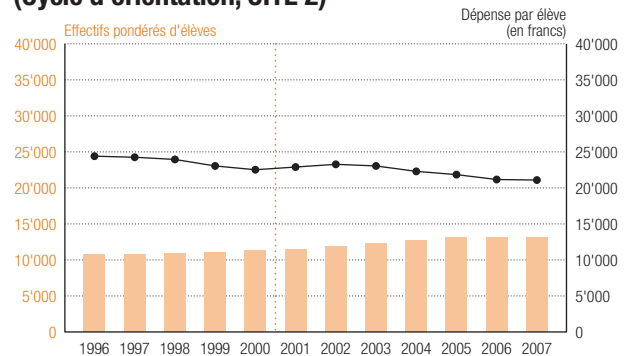
Figure B4.5 Evolution de la dépense par élève ou étudiant-e (en francs constants 2007) et des effectifs pondérés scolarisés, 1996-2007

B4.5a Enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1)



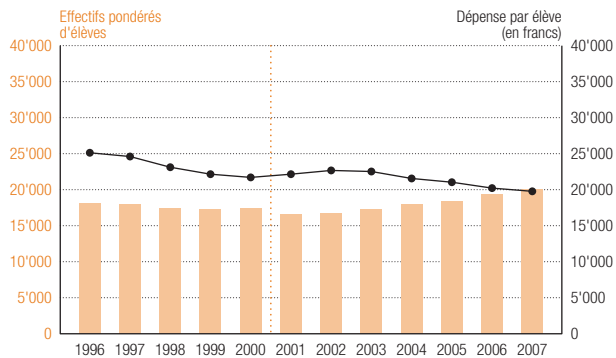
Source: SRED/Comptabilité du DIP et des communes au 31.12

B4.5b Enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2)



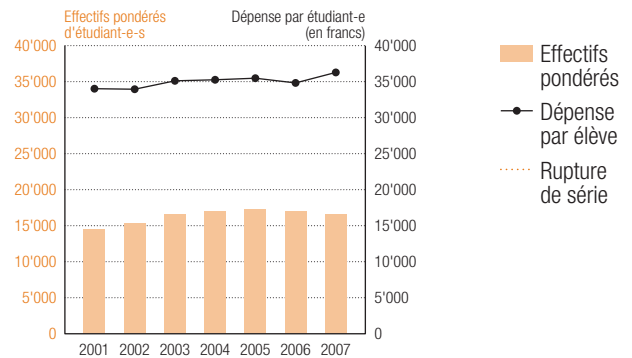
Source: SRED/Comptabilité du DIP au 31.12

B4.5c Enseignement secondaire II⁽¹⁾ public (CITE 3)



(1) Y compris le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), les formations de niveau secondaire II du Centre de formation professionnelle Santé-social (CEFOPS) et les formations de niveau tertiaire de l'Ecole de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité) et des Centres de formation professionnelle Technique et Construction (formations de technicien), qui dépendent de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et pour lesquelles les dépenses ne sont pas distinguées dans la comptabilité. Avant 2001, toutes les formations du CEFOPS sont comptabilisées. Source: SRED/Comptabilité du DIP au 31.12

B4.5d Enseignement tertiaire⁽¹⁾ public (CITE 4 à 6)

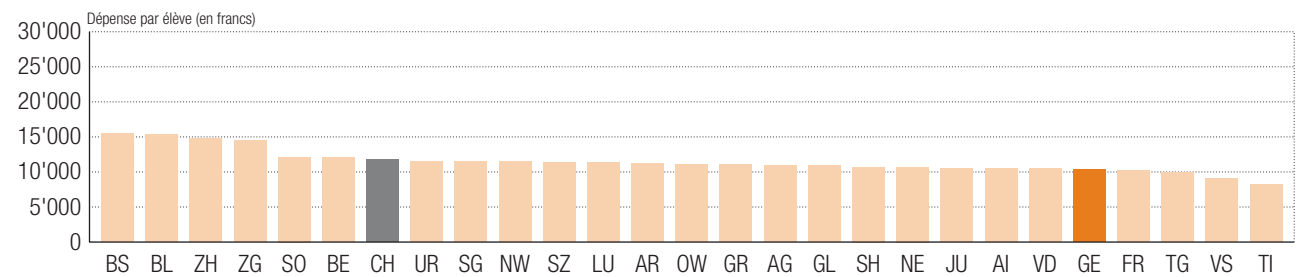


(1) HES, Université (sans les instituts en relation avec elle) et les formations de niveau tertiaire du Centre de formation professionnelle Santé-social. N.B. Données non disponibles avant 2001. Source: SRED/Comptabilité du DIP, des HES et de l'Université au 31.12

Effectifs pondérés: 8/12^e des effectifs de l'année scolaire précédente et 4/12^e de l'année en cours (voir «Pour comprendre ces résultats»).

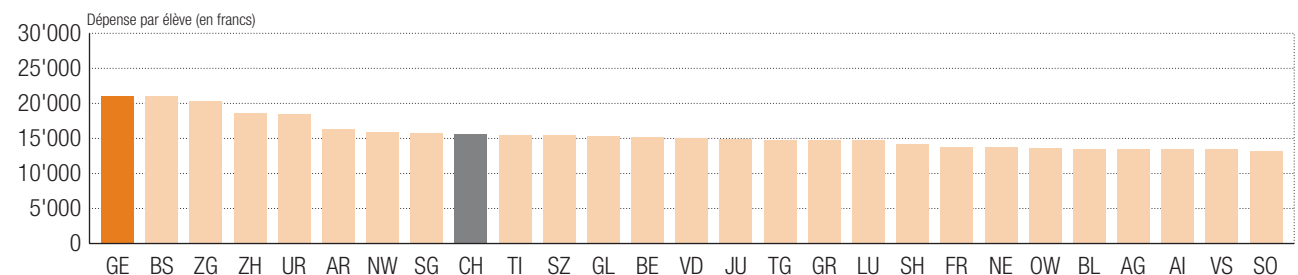
Comparaisons intercantionales et internationales

Figure B4.6 Dépense de fonctionnement par élève dans l'enseignement primaire public (CITE 1), selon le canton, 2005



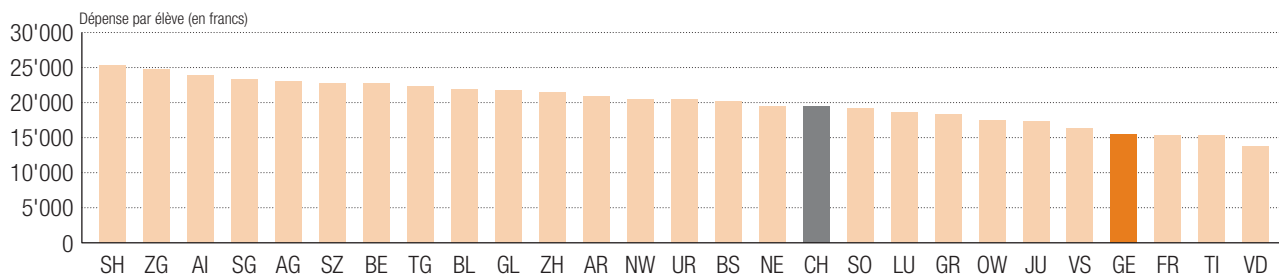
Source: Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS - Statistique des élèves et des étudiants OFS

Figure B4.7 Dépense de fonctionnement par élève dans l'enseignement secondaire I public (CITE 2), selon le canton, 2005



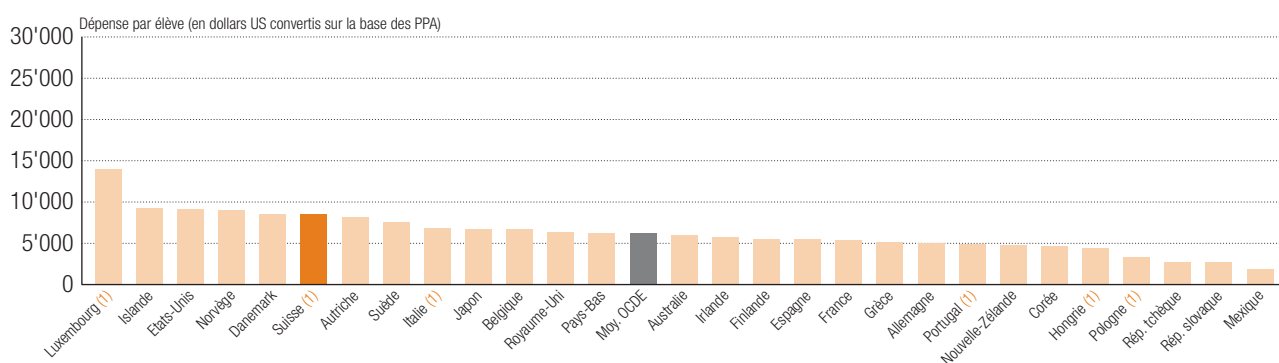
Source: Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS - Statistique des élèves et des étudiants OFS

Figure B4.8 Dépense de fonctionnement par élève dans les écoles préparant à la maturité gymnasiale (CITE 3), selon le canton, 2005



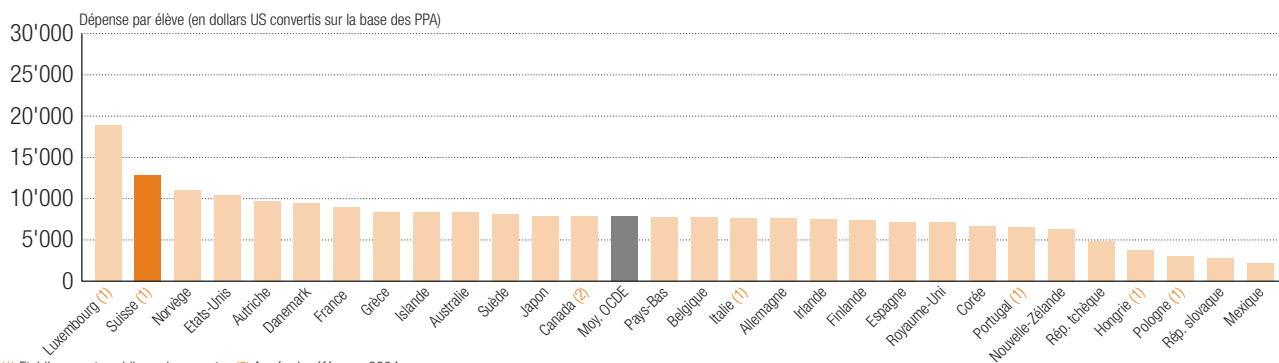
Source: Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS - Statistique des élèves et des étudiants OFS

Figure B4.9 Dépense par élève dans l'enseignement primaire (CITE 1), selon le pays de l'OCDE, 2005



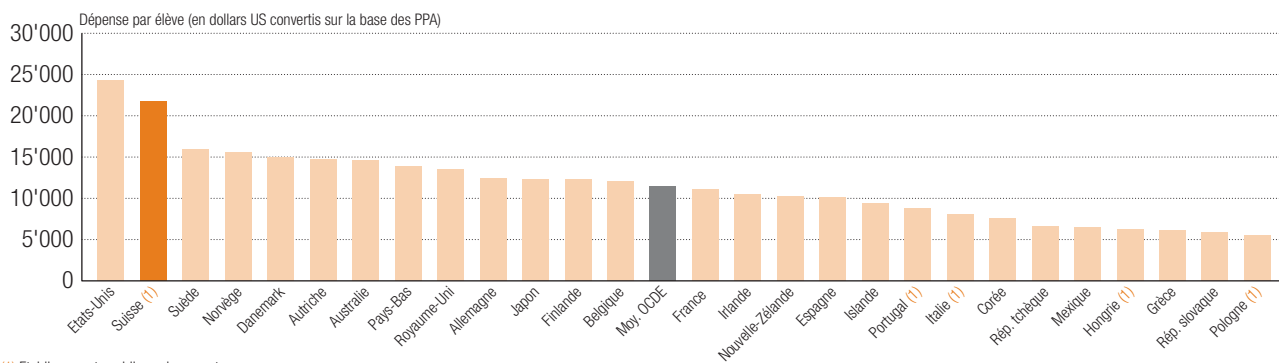
(1) Etablissements publics uniquement.
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure B4.10 Dépense par élève dans l'enseignement secondaire I et II (CITE 2 et 3), selon le pays de l'OCDE, 2005



(1) Etablissements publics uniquement. - (2) Année de référence 2004.
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure B4.11 Dépense par étudiant-e dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6), selon le pays de l'OCDE, 2005



(1) Etablissements publics uniquement.
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Pour comprendre ces résultats

La dépense par élève ou dépense unitaire

La dépense par élève ou étudiant-e est calculée en rapportant l'ensemble des dépenses relatives à un enseignement donné (un niveau d'enseignement, une école, une filière ou un centre de formation professionnelle) au nombre d'élèves ou d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans cet enseignement (effectifs d'élèves ou d'étudiant-e-s pondérés sur l'année civile).

Le modèle utilisé pour le calcul de la dépense unitaire du DIP est basé sur les données comptables du DIP, à l'exception des dépenses qui ne sont pas liées à l'enseignement (par exemple subventions accordées) (cf. Wassmer P.-A., Baertschi C.-A., 2002). Dans le cas de l'enseignement enfantin et primaire, les dépenses réalisées par les communes (bâtiments notamment) sont prises en compte mais sont estimées pour l'année 2007, les comptes des communes étant disponibles avec une année de décalage. Les dépenses de l'Université correspondent, quant à elles, uniquement au fonctionnement ordinaire relevant du DIP ; elles ne comprennent pas les fonds publics et privés de recherche.

Rupture de série

La méthode de calcul de la dépense unitaire a connu plusieurs adaptations pour tenir compte des changements de structure que le DIP a connus au cours du temps. La dernière rupture de série à noter est celle opérée entre 2000 et 2001 avec l'adaptation du calcul des dépenses de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (nouvelle ventilation des charges) et la répartition des charges communes à plusieurs ordres d'enseignement, d'unités regroupées dans la structure comptable dans un seul ordre d'enseignement (par exemple l'économat du DIP inscrit dans les dépenses de la Direction générale du Cycle d'orientation).

Effectifs d'élèves ou d'étudiant-e-s pondérés

Les dépenses relèvent de l'exercice comptable sur l'année civile, ce qui ne correspond pas à l'année scolaire. Pour le calcul de la dépense par élève, les données comptables sont ainsi rapportées au 8/12^e des effectifs de l'année scolaire précédente et 4/12^e des effectifs de l'année scolaire en cours.

Comparaisons intercantionales

Les données produites par le DIP à Genève et celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne sont pas directement comparables car elles reposent sur des bases de relevés différentes.

L'OFS base ses calculs sur la classification fonctionnelle fédérale des dépenses, selon la définition de l'Administration fédérale des finances, alors que les calculs du DIP utilisent, pour leur part, la comptabilité du DIP qui repose sur une autre classification et intègre par exemple dans le calcul de la dépense par élève les dépenses de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, celles de l'Office de la jeunesse ainsi que celles des services généraux. Par ailleurs, certains cantons comptent les élèves qui suivent un programme d'enseignement spécial avec ceux des niveaux primaire et secondaire I et répartissent ces élèves en fonction de leur âge dans les degrés primaire et secondaire I. D'autres cantons ne tiennent pas de comptabilité séparée pour les élèves scolarisés en filière pré-gymnasiale (niveau secondaire I) dans les écoles préparant la maturité gymnasiale (niveau secondaire II) et les assimilent à ceux qui suivent un enseignement de niveau secondaire II.

Enfin, les dépenses d'éducation par élève calculées par l'OFS portent uniquement sur les dépenses de fonctionnement (dépenses pour le personnel, les biens et services engagés par les autorités dans les établissements scolaires publics), alors que les calculs du DIP prennent également les dépenses d'investissement (intérêts et amortissements).

Francs constants 2007

Pour comparer les dépenses par élève dans le temps, il est nécessaire de tenir compte de la dépréciation du franc due à l'inflation, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2007 et en 1996, puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Les dépenses sont donc exprimées dans la valeur d'une année de référence, ici 2007, c'est-à-dire en francs constants 2007 (voir Annexe 6, Terminologies économiques).

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Les pays ayant des niveaux de vie différents, les dépenses par élève ne sont pas directement comparables. La comparaison se fait à l'aide des Parités de pouvoir d'achat (PPA) que publie l'OCDE tous les trois ans. Les comparaisons détaillées de prix observés dans les différents pays permettent de convertir en une monnaie commune (habituellement le dollar américain) les revenus ou les dépenses par habitant exprimés dans la monnaie locale (voir Annexe 6, Terminologies économiques).

Références

- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A., (2008). *Ressources humaines et financières du DIP - Edition 2008*. Genève : SRED.
- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A. (2002). *Dépenses unitaires d'éducation - Méthode de calcul et analyse*. Genève : SRED et SAFs.
- OFS (2007). *Dépenses publiques d'éducation 2005*. Neuchâtel : OFS.
- Hanhart S., Schulz H.R (1998). *La formation des apprentis en Suisse. Coût et financements*. Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé.
- Wolter, S.C. (2003). *Coût/bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses*. Berne : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Office fédéral de la statistique (OFS).
- Wolter S.C., Mülhemann S. (2007). «La formation d'apprentis est encore et toujours rentable». *Panorama*, 5/2007, p. 17-18.
- OCDE (2008). *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.

Contexte démographique

Mots clés

Population résidente, migrations, naissances, vieillissement, nationalité, fécondité

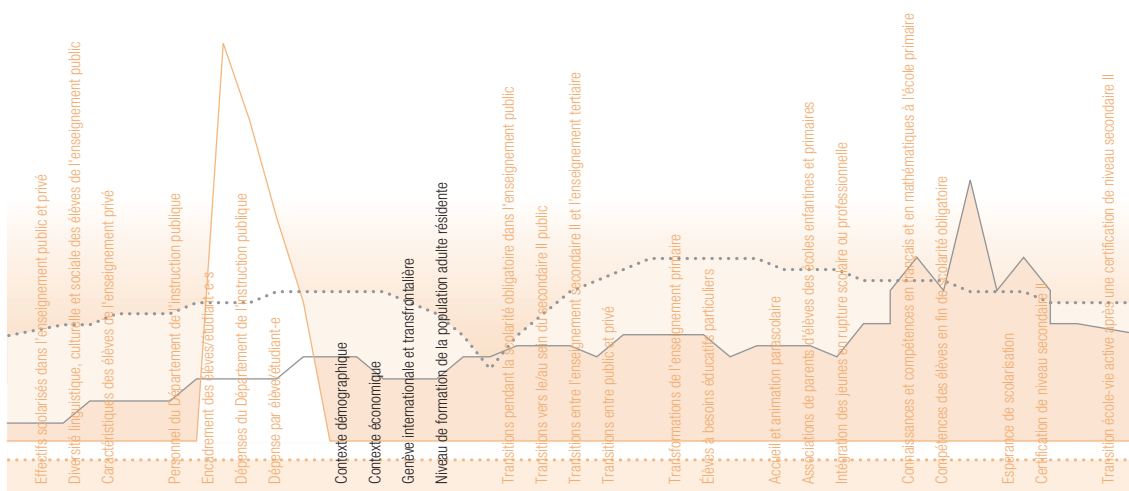
Le contexte démographique du canton de Genève, dans lequel s'inscrit le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), est une dimension à prendre en considération. En effet, l'état et la structure de la population résidente, son évolution numérique, son hétérogénéité ne sont pas sans impact sur le SGEF : aura-t-il à accueillir plus ou moins d'enfants à l'avenir ? La population continue-t-elle d'augmenter ? A-t-elle tendance à se diversifier du point de vue culturel et linguistique ? L'ensemble du territoire connaît-il la même évolution démographique ?

Ce chapitre présente l'évolution de la population résidente du canton de Genève depuis 1990 (accroissement migratoire et naturel), ainsi que quelques caractéristiques de cette population (âge, nationalité, etc.).

Il fournit également des informations sur l'évolution démographique dans les différentes communes du canton et propose, pour finir, des comparaisons intercantionales.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 10, « Migration et population », qui a pour but de « mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale sur l'acquisition de la nationalité, sur le contrôle de la population, sur l'état civil, sur le séjour et l'établissement des étrangers, sur l'asile et sur l'intégration des étrangers ».



La population résidente du canton de Genève s'élève à environ 447'600 habitant-e-s à la fin de l'année 2007. Jusque dans les années récentes, les migrations étaient le moteur principal de la croissance démographique du canton. Si celles-ci continuent à atténuer en partie le vieillissement de l'ensemble de la population résidente, le canton connaît une croissance démographique moins forte depuis 2004 en raison d'un faible solde migratoire. Par ailleurs, cette croissance démographique concerne de façon très inégale les différentes communes du canton, et est en lien avec l'augmentation du parc de logements qui s'observe seulement dans un certain nombre de communes.

Le canton de Genève connaît une croissance démographique moins forte depuis 2004

Figures
C1.1
C1.2

Fin 2007, la population résidente du canton de Genève s'élève à environ 447'600 habitant-e-s dont 38% de nationalité étrangère (Figure C1.1). Le canton de Genève a connu deux vagues d'immigration relativement fortes, de 1993 à 1995 et de 1999 à 2004, et l'accroissement migratoire (différence entre les arrivées et les départs) représentait alors près des trois quarts de l'augmentation de la population résidente (Figure C1.2).

Après avoir augmenté de 5'400 résident-e-s en moyenne par an entre 2001 et 2004 (+1,3% par an), la croissance démographique du canton est moins forte depuis 2004 : la population a crû de 3'000 personnes en moyenne par an entre 2004 et 2007 (+0,7% par an)². L'année 2007 enregistre l'un des taux de croissance les plus faibles depuis le début des années 2000 (+0,5% par rapport à 2006)³. Celui-ci est dû à un faible solde migratoire : 24'066 départs du canton en 2007 (soit +15% par rapport à 2006) et 24'513 arrivées dans le canton (+2,9%)⁴. Depuis le début des années 2000, avec les Accords bilatéraux (voir C3, *Genève internationale et transfrontalière*) et la pénurie de logements dans le canton, les départs de résident-e-s de nationalité suisse vers la France voisine augmentent (environ 2'000 par an contre 1'000 environ dans les années 90), tout comme ceux vers le canton de Vaud (environ 1'900 départs en moyenne par an contre 1'500 dans les années 90)⁵. En 2007, la faible augmentation de la population du canton a été soutenue principalement par l'accroissement naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés).

Un vieillissement de la population inéluctable mais moins marqué qu'ailleurs

Figure
C1.3

Le canton de Genève se caractérise par une pyramide des âges à base étroite, caractéristique des pays industrialisés et qui résulte d'une faible natalité, de l'arrivée de jeunes adultes en provenance de l'étranger et d'une tendance au vieillissement (Figure C1.3).

Figure
C1.4

Entre 1990 et 2007, le vieillissement de la population résidente s'est légèrement accentué : la part des jeunes de moins de 20 ans et celle des 40-64 ans sont restées quasiment stables, tandis que celle des 20-39 ans a diminué au profit notamment des personnes âgées de 65 ans ou plus qui atteint à présent 15% de l'ensemble des résidents (Figure C1.4). Cependant, les projections démographiques réalisées par l'Office fédéral de la statistique indiquent qu'en 2030, si le vieillissement de la population est, à Genève comme partout, inéluctable avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom, la part des moins de 20 ans (population susceptible d'être scolarisée) devrait y être parmi les plus élevées de Suisse (20%) (voir *Comparaisons intercantionales ci-après*).

La population étrangère atténue le vieillissement du canton de Genève...

A Genève, la présence de personnes étrangères contribue à rajeunir la population totale. D'une manière générale, comparativement aux Suisses et aux Suissesses, les personnes étrangères résidant dans le canton sont plus fréquemment de jeunes adultes en âge de travailler, avec 37% d'entre elles âgées de 20 à 39 ans, contre 24% des résident-e-s suisses. Ceci est encore plus marqué pour les personnes étrangères qui s'installent chaque année dans le canton, quel que soit le motif de leur immigration (exercice d'une activité lucrative, regroupement familial, formation et perfectionnement professionnel, etc.): 61% des immigrant-e-s de nationalité étrangère arrivé-e-s durant l'année 2007 ont entre 20 et 39 ans (Figure C1.5). Cela a donc un effet positif pour le canton avec une diminution de la charge de personnes inactives par adulte en âge de travailler.

Figure
C1.5

... et contribue à une grande diversité culturelle

Depuis longtemps «terre d'accueil», le canton de Genève se caractérise par une grande diversité culturelle et linguistique. Parmi les 38% d'étrangers et étrangères résidant à Genève en 2007, un peu moins de 74% sont de nationalité européenne et 26% sont originaires d'un autre continent (Amérique, Afrique et Asie) (Figure C1.6). Depuis le début des années 90, la proportion des Italiens et des Espagnols continue à diminuer, en partie du fait des naturalisations, mais également parce que Genève a connu de nouvelles vagues d'immigration: la proportion des résident-e-s de nationalité portugaise progresse (de 15% à 19% de la population étrangère entre 1990 et 2007), tout comme celle des personnes étrangères originaires des pays des Balkans⁶ qui passe d'un peu plus de 1% à 5%. La proportion des résident-e-s originaires des douze nouveaux pays membres⁷ de l'Union européenne reste, quant à elle, stable (2% en 1990 et en 2007).

Figure
C1.6

Quelques communes genevoises connaissent une forte croissance démographique

Le canton de Genève est un territoire exigu. L'accroissement démographique de la population se fait par extension de la zone urbaine hors de la Ville de Genève. En dépit d'une augmentation du parc de logements dans le canton de Genève de près de 7'800 logements depuis 2001, le marché reste aujourd'hui très tendu. Au milieu des années 90, le taux de logements vacants du canton était proche du seuil de fluidité du marché fixé à 2% pour Genève. Depuis 2002, cet indicateur reste à des valeurs très basses, proches de 0,2%. En 2007, on dénombre ainsi en moyenne seulement 400 logements vacants parmi les 216'000 existants⁸.

Deux communes situées en zone rurale ont connu une croissance particulièrement élevée depuis 2001: Bellevue (passant de moins de 2'000 à près de 3'000 habitants, soit +56%) et Aire-la-Ville (+54%) (Figures C1.7, C1.8 et C1.9). Le nombre de logements a augmenté à Bellevue de 64% depuis 2001 et de 38% à Aire-la-Ville. D'autres communes ont également connu une forte croissance démographique entre 2001 et 2007: Plan-les-Ouates (+33%), Confignon (+31%) et Grand-Saconnex (+25%), ces communes ayant réalisé d'importants programmes de logements sur leur territoire. Le type de nouveaux logements mis à disposition dans ces communes a parfois contribué à accroître davantage la population d'enfants en âge d'être scolarisés, villas et logements subventionnés attirant traditionnellement des familles avec plus d'enfants que d'autres types de constructions⁹: c'est notamment le cas à Bellevue et Confignon.

Figures
C1.7
C1.8
C1.9

Comparaisons intercantionales et internationales

D'après les dernières prévisions réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), selon le scénario «moyen», la population résidente permanente genevoise devrait augmenter proportionnellement un peu moins que celle de l'ensemble de la Suisse (+7% entre 2005 et 2030, contre +9%) passant de 431'000 résident-e-s en 2005 à 459'000 en 2030 (voir «Pour comprendre ces résultats» et Annexe 1, La population résidente).

En 2007, le canton de Genève affichait la plus forte proportion de personnes de nationalité étrangère (37% selon l'OFS contre 21% en moyenne suisse) parmi la population résidente permanente (Figure C1.10) et l'une des proportions les plus faibles de jeunes de 0 à 19 ans (Figure C1.11). La part des moins de 20 ans devrait diminuer partout en Suisse, mais Genève devrait faire toutefois partie en 2030, avec les cantons de Fribourg, Vaud et Appenzel Rhodes-Intérieures, des cantons les plus «jeunes» avec une proportion de personnes âgées de 0 à 19 ans supérieure à 20%.

Figures
C1.10
C1.11

Figure
C1.12

Une faible fécondité

Depuis le début des années 90, le nombre moyen d'enfant par femme dans le canton de Genève reste à un niveau faible, avec une valeur maximale de 1,52 en 1991 et une valeur minimale de 1,32 en 2003¹⁰ (voir « Pour comprendre ces résultats » – *Indice conjoncturel de fécondité*). En 2006, à Genève comme en moyenne en Suisse, cet indice se situe à 1,44 (1,30 pour les Suissesses et 1,86 pour les étrangères), c'est-à-dire loin du seuil de 2,1 permettant le renouvellement naturel de la population (Figure C1.12). En 2006, le nombre moyen d'enfant par femme le plus élevé (supérieur à 1,60) s'observe dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Neuchâtel et du Jura. Les valeurs les plus faibles se rencontrent dans les cantons du Tessin, des Grisons et de Bâle-Ville. Par comparaison, cette année-là, l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,98 en France, de 1,35 en Italie et de 1,34 en Allemagne¹¹. Les mères sont de plus en plus âgées à la naissance de leur enfant : en 2007, dans le canton de Genève, leur âge moyen¹² est de 31,5 ans, soit 2 ans de plus qu'en 1990¹³. Par comparaison, en 2006, cet âge moyen était de 29,6 ans en Allemagne et de 29,7 ans en France¹⁴.

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 La définition de la population résidente cantonale a changé à partir de 2001 (voir « Pour comprendre ces résultats »).
- 3 Genève fait partie, avec les cantons de Berne, Jura, Bâle-Ville, Glaris, Grisons et Uri, des cantons suisses qui ont, en 2007, un taux de croissance de la population résidente permanente ne dépassant pas 0,5% (celui de la Suisse étant de 1,1%) (Statistique de l'état annuel de la population 2007, OFS). Par ailleurs, pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'accroissement annuel de la population en 2007 est de 0,4% (source Eurostat).
- 4 *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2007*. Résultats de la statistique cantonale de la population. Résultats statistiques n° 5, février 2008. Genève : OCSTAT. <http://www.ge.ch/statistique/publications/pdf/2008/resultats/dg-rs-2008-05.pdf>
- 5 Mouvements migratoires selon la destination (OCSTAT) ftp://ftp.geneve.ch/statistique/domaines/population/mouvement_migratoire/T-01-2-4-3-1-05.xls
- 6 Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Vojvodine.
- 7 Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne s'est élargie, passant de 15 à 25 Etats membres (entrée de Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovaquie), puis à 27 Etats membres depuis le 1^{er} janvier 2007 (entrée de la Bulgarie et de la Roumanie).
- 8 Source OCSTAT : <ftp://ftp.geneve.ch/statistique/domaines/logements/T-09-2-2-2-03.xls> et *Les logements vacants à Genève. Résultats 2006*. Données statistiques no 11, novembre 2008. Genève : OCSTAT. ftp://ftp.geneve.ch/statistique/publication/donnees_stat/2006/dg-ds-2006-11.pdf
- 9 Pillet, M., Petrucci, F. (2008). *Apports d'enfants préscolaires et d'élèves pour 100 nouveaux logements construits*. Genève : SRED ; et *Prévisions localisées de l'enseignement primaire*, <http://www.ge.ch/sred/statindi/Previsions/08bis.html>
- 10 Source OFS : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/06/blank/key/02/05.Document.104041.xls>
- 11 Source INED : http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/pays_developpes/indicateurs_fecundite/
- 12 L'âge moyen des mères à la naissance est calculé, pour une année civile donnée, à partir des taux de fécondité par âge (l'âge variant en général de 15 à 49 ans, période de vie féconde).
- 13 Source OFS - Statistique du mouvement naturel de la population. Disponible sur le site de l'OCSTAT : http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/01/01_02_3/T_01_02_3_4_05.xls
- 14 Source Eurostat : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1996,39140985&_dad=portal&_schema=PORTAL&screen=detailref&language=fr&product=REF_TB_population&root=REF_TB_population/t_popula/t_pop/t_demo_fer/tps00017

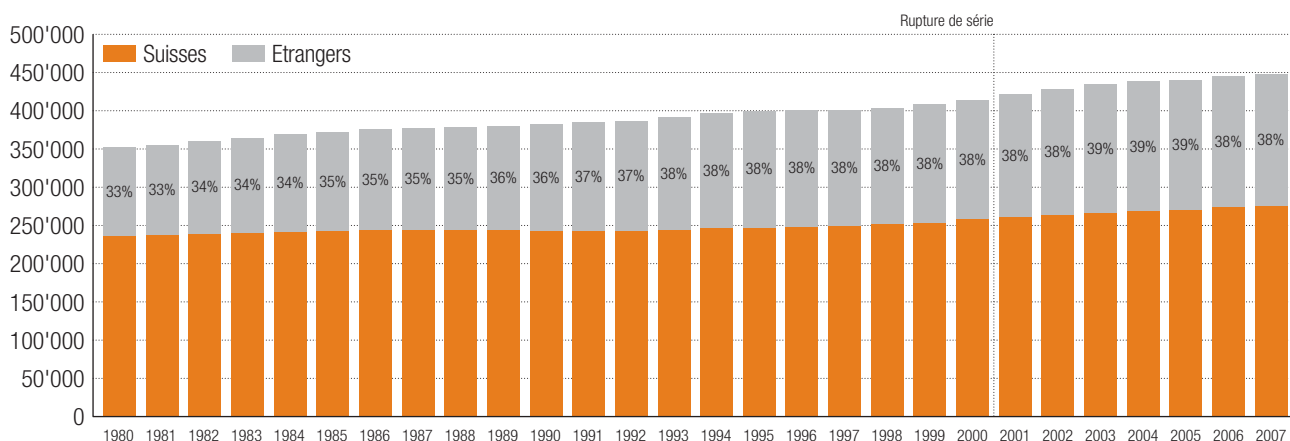
Liste des figures

- C1.1 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon la nationalité, 1980-2007
- C1.2 Mouvement démographique de la population résidente du canton de Genève, 1980-2007
- C1.3 Pyramide des âges de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et l'origine, 2007
- C1.4 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 1980-2030
- C1.5 Population résidente du canton de Genève et immigration étrangère, selon le groupe d'âge, 2007
- C1.6 Evolution de la population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon la nationalité, 1990-2007
- C1.7 Population résidente du canton de Genève, selon la commune, 2007
- C1.8 Taux de croissance annuel moyen entre 2001 et 2007 de la population résidente, selon la commune
- C1.9 Evolution du parc de logements entre 2001 et 2007, selon la commune

Comparaisons intercantionales

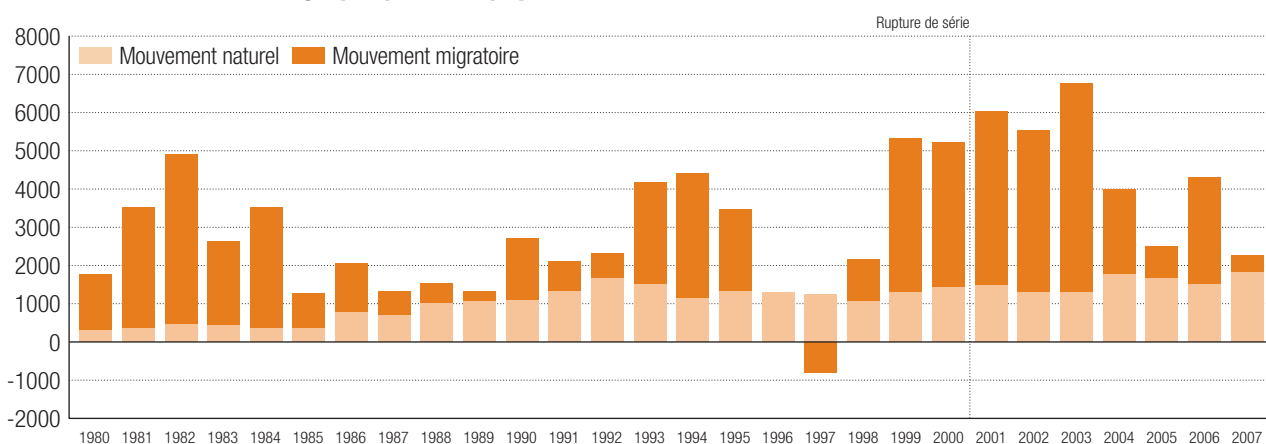
- C1.10 Part de la population étrangère dans la population résidente permanente, selon le canton, 2007
- C1.11 Part des 0-19 ans dans la population résidente permanente, selon le canton, 2007 et 2030
- C1.12 Indice conjoncturel de fécondité, selon le canton, 1990, 2000 et 2006

Figure C1.1 Evolution de la population résidente du canton de Genève (en effectif et en %), selon la nationalité, 1980-2007



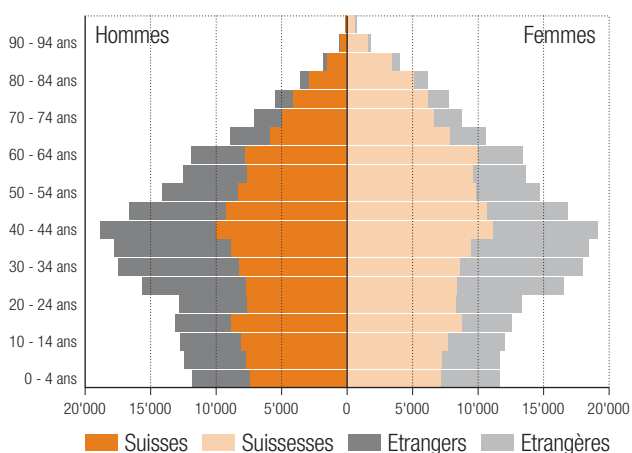
N.B. Une nouvelle définition de la population résidente (comprenant toutes les personnes relevant du domaine de l'asile) a été appliquée à partir de 2001 (voir «Pour comprendre ces résultats»).
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.2 Mouvement démographique de la population résidente du canton de Genève, 1980-2007



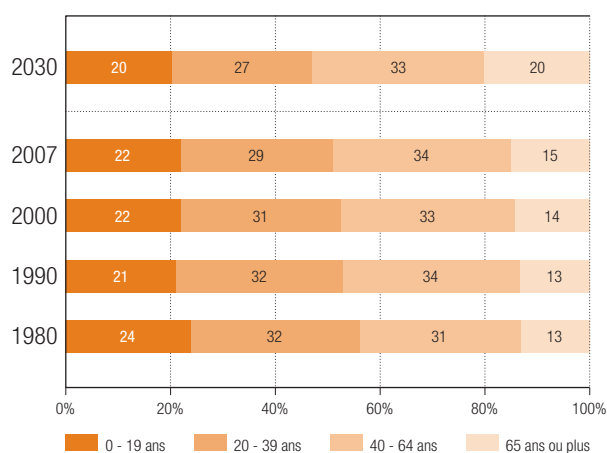
N.B. Une nouvelle définition de la population résidente (comprenant toutes les personnes relevant du domaine de l'asile) a été appliquée à partir de 2001 (voir «Pour comprendre ces résultats»).
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.3 Pyramide des âges de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et la nationalité, 2007



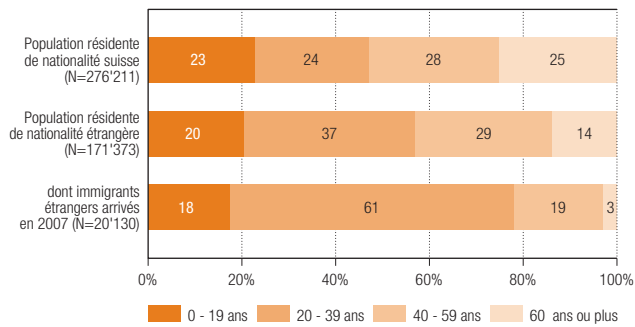
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.4 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon le groupe d'âge (en %), 1980-2030



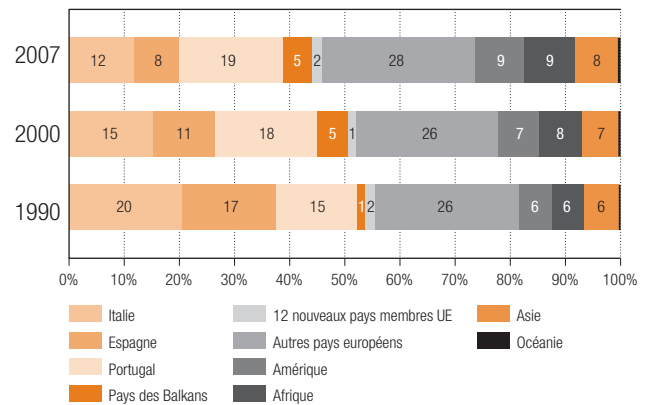
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12 (données 1980 à 2007); OFS/Prévisions sur l'évolution de la population des cantons 2005-2050 (données 2030 du scénario «moyen»)

Figure C1.5 Population résidente du canton de Genève et immigration étrangère, selon le groupe d'âge (en %), 2007



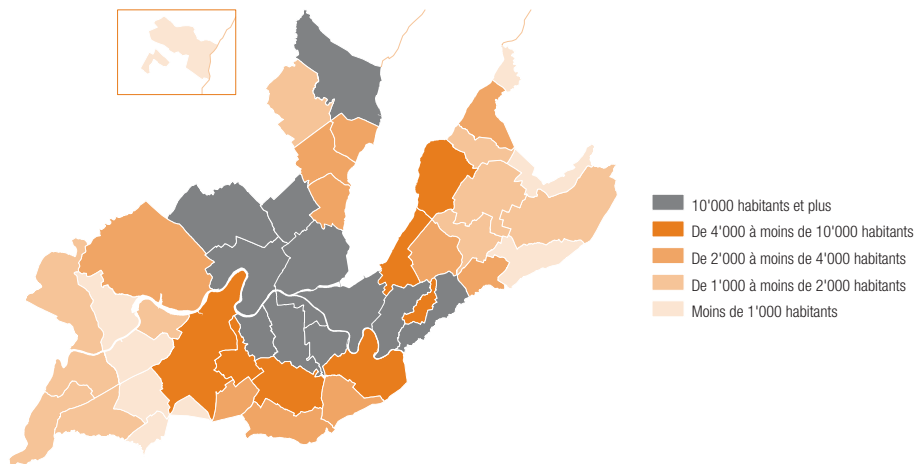
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.6 Evolution de la population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon la nationalité (en %), 1990-2007



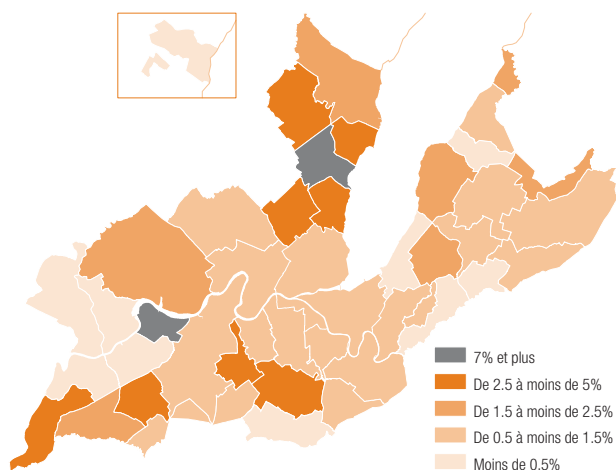
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.7 Population résidente du canton de Genève, selon la commune, 2007



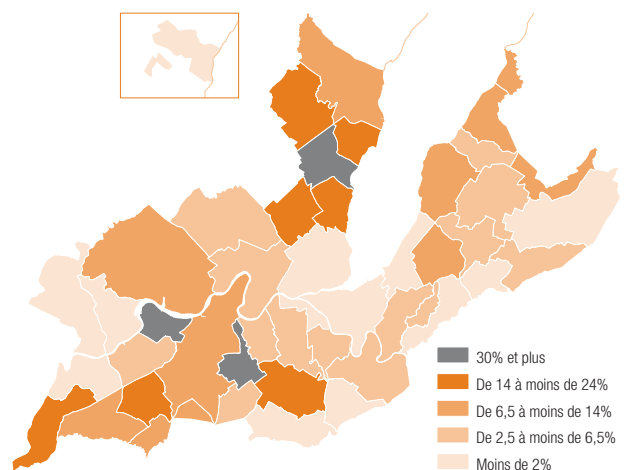
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure C1.8 Taux de croissance annuel moyen⁽¹⁾ entre 2001 et 2007 de la population résidente, selon la commune



(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

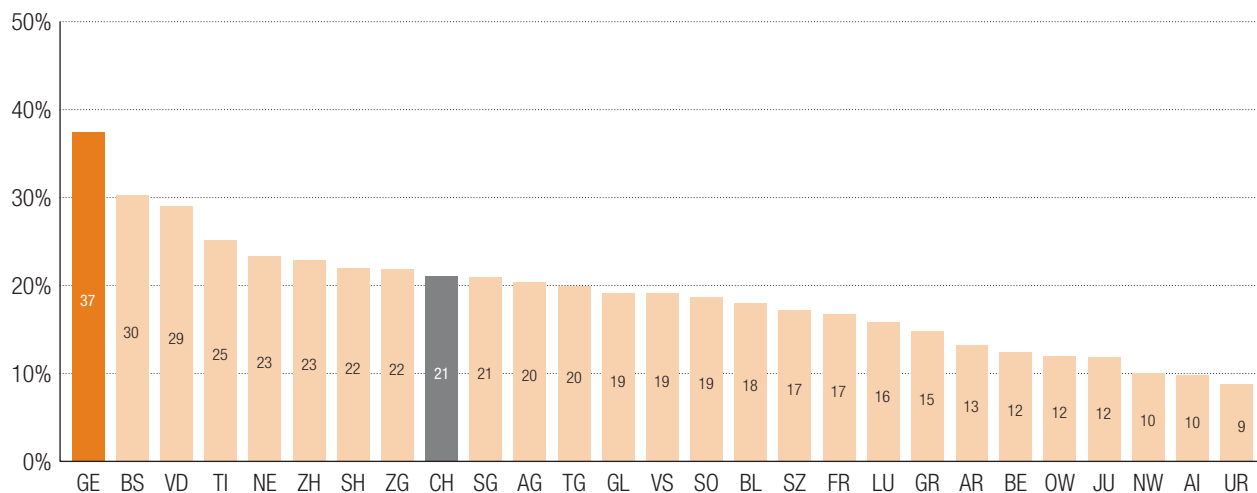
Figure C1.9 Evolution du parc de logements entre 2001 et 2007, selon la commune



Source: OCSTAT/Statistique des bâtiments et des logements

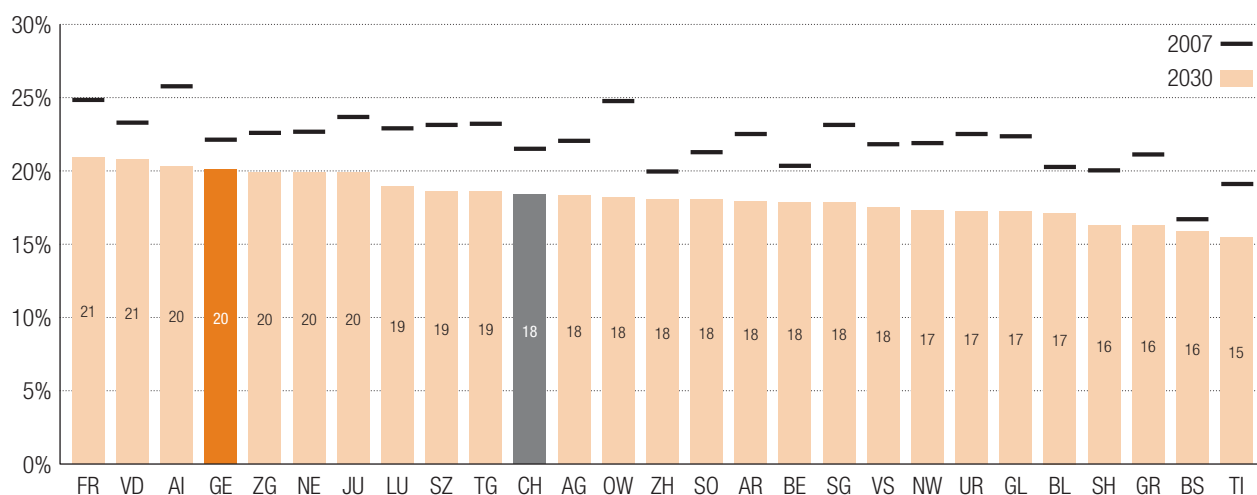
Comparaisons intercantionales

Figure C1.10 Part de la population étrangère dans la population résidente permanente, selon le canton (en %), 2007



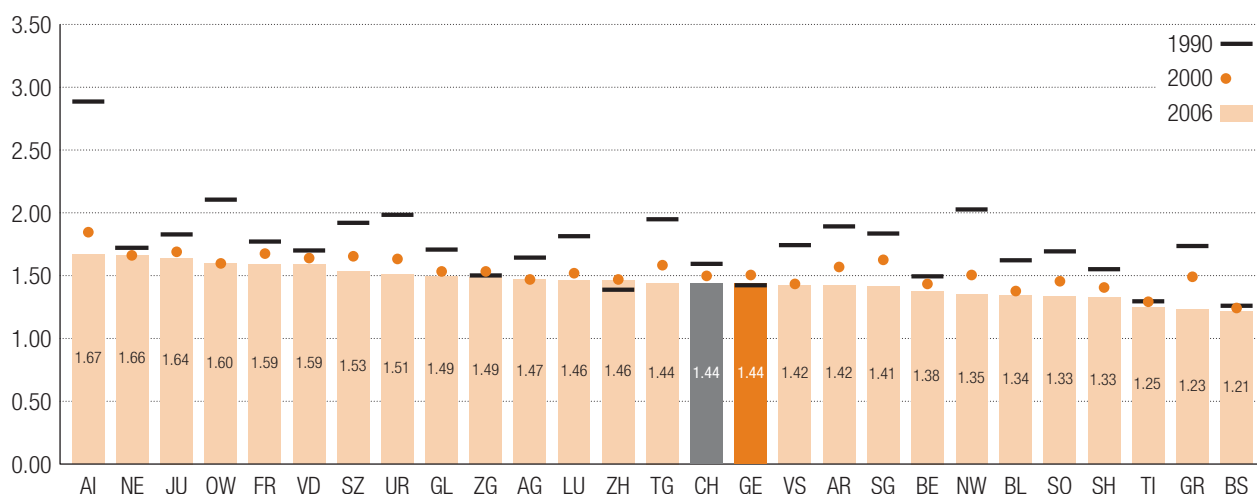
Source: Office fédéral de la statistique/Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 2007

Figure C1.11 Part des 0-19 ans dans la population résidente permanente, selon le canton (en %), 2007 et 2030



Source: Office fédéral de la statistique/Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) - 2007/Prévisions sur l'évolution de la population des cantons 2005-2050, scénario «moyen» - 2030

Figure C1.12 Indice conjoncturel de fécondité, selon le canton, 1990, 2000 et 2006



Source: Office fédéral de la statistique

Pour comprendre ces résultats

L'ensemble des données démographiques proviennent soit de la Statistique cantonale de la population, de la Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP), ou encore des scénarios de l'évolution démographique des cantons.

Statistique cantonale de la population

Produite mensuellement par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) à partir des informations contenues dans la base de données des habitant-e-s gérée par l'Office cantonal de la population (OCP), cette statistique fournit l'effectif de la population résidente selon diverses caractéristiques (sexe, âge, nationalité, type de permis, commune, etc.) et les mouvements de population (naissances, décès, migrations, etc.). Suite à l'examen en 2002 de la cohérence méthodologique, de l'exhaustivité et de la qualité, dans la perspective des changements entraînés par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, la statistique inclut depuis 2001 toutes les personnes relevant du domaine de l'asile.

Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

La Statistique de l'état annuel de la population, réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), mesure chaque année la population résidente permanente de l'ensemble des communes de Suisse. Elle se base sur les résultats du dernier recensement fédéral de la population, sur ceux des statistiques de la population étrangère (registre central des étrangers, naturalisations), des mouvements naturels (naissances, décès) et des mouvements migratoires des citoyens suisses (arrivées et départs).

Scénarios de l'évolution démographique des cantons 2005-2030

Les scénarios de l'évolution démographique des cantons pour 2005-2030, réalisés par l'OFS, sont basés sur les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2005-2050. Les trois scénarios nationaux de base, « moyen », « haut » et « bas », ont été réalisés avec des hypothèses différentes pour chacun des cantons. Le scénario « moyen », prolongeant les évolutions observées au cours des dernières années et intégrant les tendances observables à la suite de l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes (*voir Annexe 7 - Les Accords bilatéraux*), est celui qui paraît le plus probable pour l'OFS.

Population résidente

La population résidente du canton de Genève comprend toutes les personnes de nationalité suisse et tous-tes les ressortissant-e-s étrangers-ères titulaires d'une autorisation officielle de domicile, qui habitent effectivement dans le canton. Cette définition est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à celle de domicile légal). Ainsi, sont pris en compte les Confédéré-e-s qui ont conservé leur domicile légal dans leur canton d'origine mais qui habitent Genève la plus grande partie de leur temps. Quant à la population résidente de nationalité étrangère, elle inclut les personnes étrangères résidentes de longue durée et de courte durée, les fonctionnaires internationaux et les personnes relevant du domaine de l'asile. La définition de la population résidente permanente diffère légèrement, excluant notamment les personnes étrangères résidentes de courte durée et les personnes relevant du domaine de l'asile (*voir Annexe 1, La population résidente*).

Taux de croissance de la population

La croissance de la population se mesure entre deux dates (31 décembre ou 1^{er} janvier) successives, pour 100 habitants, en divisant l'accroissement total (naissances – décès + solde migratoire) durant l'année par la population enregistrée en début d'année (ou parfois par la population moyenne de l'année). P_{2001} étant l'effectif de la population au 31.12 de l'année 2001, et P_{2007} l'effectif de la population au 31.12 de l'année 2007, le taux de

croissance global de la population entre 2001 et 2007 est le rapport $\frac{P_{2007}}{P_{2001}} - 1$ et la croissance a été en moyenne, chaque année, égale à $\sqrt[6]{\frac{P_{2007}}{P_{2001}}} - 1$.

Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

Techniquement, l'indice conjoncturel de fécondité est égal à la somme des taux de fécondité par âge (nombre de naissances vivantes enregistrées durant une année civile chez les femmes d'un âge donné, rapporté à l'effectif des femmes de cet âge en milieu d'année). L'ICF est une mesure transversale qui exprime le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui aurait, tout au long de sa vie féconde, le comportement de fécondité observé pendant une année aux différents âges. Il se distingue donc de la mesure longitudinale qu'est la descendance finale (nombre moyen d'enfants par femme de telle génération), les naissances pouvant être reportées d'une année à l'autre par exemple après la fin des études, après avoir trouvé un emploi stable, etc. (effet de calendrier).

Sachant qu'il naît un peu plus de garçons que de filles, le remplacement d'une génération de femmes n'est assuré que si la descendance finale est légèrement supérieure à 2 (30 ans plus tard environ, les femmes en âge de procréer sont toujours aussi nombreuses).

Références

- Bilan et état de la population du canton de Genève en 2007, *Résultats statistiques n° 5*, février 2008.
- *Portrait démographique de la Suisse*, Edition 2007, OFS.
- *Projections démographiques du canton de Genève - Population résidente de 2004 à 2030*, OCSTAT.
- *L'évolution démographique des cantons de 2005 à 2050*. Le scénario « moyen » AR-00-2005, OFS.
- Le site de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) : <http://www.ge.ch/statistique>
- Le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

Contexte économique

Mots clés

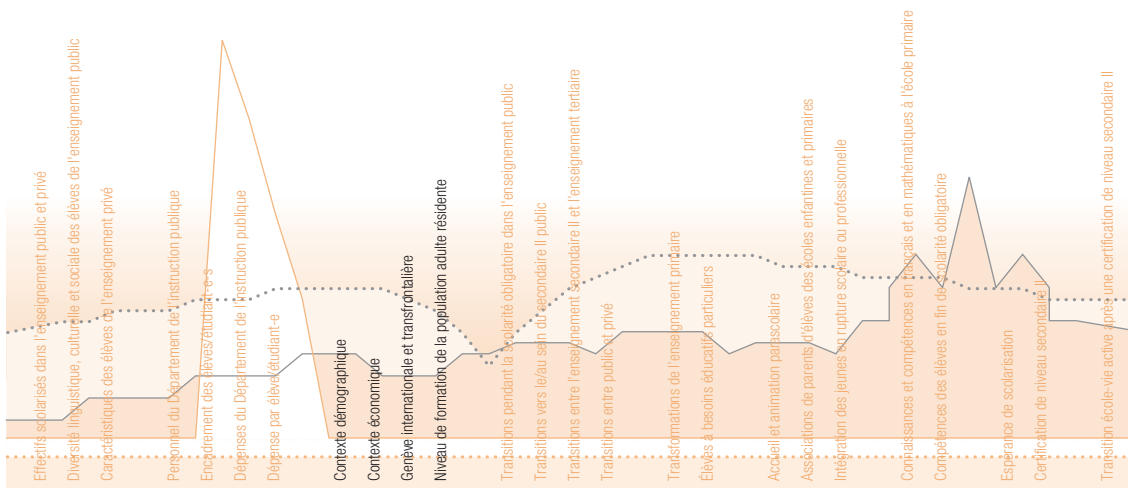
Emplois, taux d'activité, taux de chômage, chômeurs inscrits, travailleurs frontaliers, revenu cantonal, salaire mensuel brut médian standardisé

Même si Genève est le canton suisse le plus touché par le chômage et qu'il a vu augmenter ses dépenses d'action sociale, l'économie genevoise est une économie plutôt prospère, caractérisée par un niveau de vie en moyenne assez élevé en comparaison intercantonale et par une prédominance du secteur tertiaire (commerce, banque et activités financières, hôtellerie d'affaires, etc.). Entre le 1^{er} trimestre 2006 et l'automne 2008 Genève a connu une conjoncture très favorable mais depuis lors, la situation économique s'est rapidement dégradée comme ailleurs dans le monde.

Le contexte économique a des effets sur le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), le poussant à innover, à ajuster ses pratiques et ses structures. Inversement, l'éducation peut être, du moins à long terme, considérée comme un déterminant de la croissance économique.

Ce chapitre présente différents paramètres de l'économie genevoise pouvant avoir des interactions avec le fonctionnement du SGEF. La structure des emplois du canton peut ainsi avoir un impact sur le choix de formations à l'issue de la scolarité obligatoire; le risque de chômage peut inciter les jeunes à prolonger les études et à retarder leur entrée sur le marché du travail mais il peut aussi être la conséquence d'une inadéquation entre l'offre et la demande de qualifications. Enfin, les préoccupations économiques et sociales sont de plus en plus présentes dans les débats sur l'école et notamment sur la conciliation entre les horaires scolaires des enfants et la vie professionnelle des parents.

Enfin, ce chapitre renseigne sur les différences de salaire entre hommes et femmes selon le niveau de qualification requis, et entre branches d'activité économique.



T
S II
S I
P
E

C 2

L'entrée des jeunes sur le marché du travail est plus tardive à Genève que dans le reste de la Suisse, la scolarisation y étant plus longue et la formation professionnelle duale moins fréquente.

Genève est le canton suisse le plus touché par le chômage mais il possède un revenu cantonal par habitant supérieur à la moyenne nationale.

C'est également l'un des cantons où les femmes travaillent le moins souvent à temps partiel lorsqu'elles sont actives professionnellement. Ceci est sûrement à mettre en lien avec le fait que les femmes y sont plus diplômées et que les horaires scolaires, combinés avec une offre de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement (dans la plupart des communes), sont plus compatibles qu'ailleurs avec une activité professionnelle à plein temps des parents.

Une entrée plus tardive sur le marché du travail

En 2007, Genève affiche globalement un taux net d'activité de 78% pour la population âgée de 15 à 64 ans, soit une proportion un peu plus faible de personnes actives professionnellement dans la population résidente comparativement à l'ensemble de la Suisse (82%). Cette moindre participation à la vie active est du même ordre pour les femmes et pour les hommes : le taux net d'activité des femmes est de 71% à Genève contre 75% pour l'ensemble de la Suisse, celui des hommes étant respectivement de 85% contre 88%.

Figure
C2.1

L'écart est encore plus marqué pour les 15-24 ans à Genève : 57% contre 67% pour l'ensemble de la Suisse (Figure C2.1). La scolarisation est en effet plus longue dans le canton que dans l'ensemble de la Suisse, ce qui explique d'ailleurs en partie des dépenses d'éducation plus importantes (voir B3, *Les dépenses du DIP*). Ceci est à rapprocher de la préférence à Genève pour les formations générales (voir D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II public*). Le moindre attrait pour les formations professionnelles et notamment l'apprentissage dual, comparativement à la Suisse alémanique, contribue aussi à la faiblesse du taux d'activité car les apprentis (moins nombreux à Genève) sont comptabilisés dans la population active.

Un secteur tertiaire toujours dominant

Figure
C2.2

L'attrait des Genevois pour les formations générales provient en partie d'un tissu économique fortement axé sur les services. En 2005, lors du recensement fédéral auprès des entreprises, le secteur tertiaire représentait 85% de l'ensemble des emplois du canton. Les branches d'activité les plus importantes sont les *activités immobilières et services aux entreprises, commerce et réparation, santé et activités sociales, activités financières et assurances*. Celles qui ont le plus fortement progressé entre 2001 et 2005 sont les *services collectifs et personnels, l'horlogerie et l'administration publique (hors enseignement)* (Figure C2.2). Dans ce dernier cas, l'augmentation du nombre d'emplois était due en partie à la hausse du nombre de personnes en emploi temporaire cantonal (ETC¹), dispositif supprimé fin 2007.

Incertitudes liées à la durée de la récession

Figure
C2.3

Fin 2008, le nombre d'emplois dans le canton de Genève s'élevait à 261'000 dans les secteurs secondaire et tertiaire (sans le secteur public international ni les services domestiques), soit l'effectif le plus élevé jamais observé dans le canton (Figure C2.3). Après avoir connu une période de stabilité entre 2002 et fin 2004, le nombre d'emplois a régulièrement progressé jusqu'à l'automne 2008 (+2% en 2006, +3% en 2007, +1,6% en 2008), moment où la situation économique s'est rapidement détériorée à Genève comme partout ailleurs dans le monde. L'emploi a diminué (-0,1% au cours du dernier trimestre 2008) et le canton est entré en récession en 2009, avec de grandes incertitudes quant à sa durée, d'autant plus que les spécificités économiques genevoises (activités financières et horlogerie de luxe) sont particulièrement vulnérables dans ce contexte de crise économique mondiale.

Genève, le canton suisse le plus touché par le chômage

Avec la conjoncture favorable observée jusqu'à l'automne 2008, le nombre de chômeurs ou de chômeuses avait diminué (12'500 personnes inscrites en 2008 contre 16'300 en 2005), ce qui correspond à un taux de chômage de 5,7% (contre 7,4% en 2005) (Figure C2.4). L'année 2009 démarre toutefois avec une nouvelle augmentation du taux de chômage (6,2% en janvier 2009).

Figure
C2.4

De façon générale, les jeunes de 25 à 29 ans sont particulièrement touchés par le chômage (Figure C2.5). Selon l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)², le chômage est à prédominance conjoncturelle chez les jeunes : relativement proche de la moyenne lorsque la conjoncture est favorable, leur taux de chômage est assez élevé en période de ralentissement économique. La dégradation actuelle de la conjoncture économique risque donc de les toucher particulièrement et pourrait les inciter à prolonger leurs études.

Figure
C2.5

Si la Suisse, avec la Corée, les Pays-Bas et la Norvège, fait partie des pays de l'OCDE qui ont les taux de chômage les plus faibles (Figure C2.6), Genève est de loin le canton le plus touché du pays : on enregistre ainsi en 2007 un taux de chômage de 6,3% à Genève contre 3,2% à Bâle-Ville, 2,6% à Zurich et 2,8% pour l'ensemble de la Suisse (Figure C2.7). Selon une étude³ de l'Observatoire universitaire de l'emploi (Université de Genève), ceci serait dû à des facteurs structurels, comme par exemple la concurrence pour les places vacantes disponibles qui est en général plus importante dans les cantons frontaliers (réservoir de main-d'œuvre plus important).

Figures
C2.6
C2.7

Un revenu cantonal par habitant supérieur à celui de l'ensemble de la Suisse

Le revenu cantonal, seul indicateur de la richesse produite disponible à l'échelle des cantons, prend en compte l'ensemble des rémunérations des facteurs de production (travail et capital) qui incombent aux acteurs économiques (ménages, sociétés, administrations, etc.) résidant sur le territoire cantonal. En 2005, le revenu cantonal genevois par habitant est de 62'800 francs⁴ et dépasse de 8'800 francs le revenu national par habitant observé pour l'ensemble de la Suisse. L'augmentation du revenu cantonal genevois par habitant entre 2004 et 2005 a été identique à celle du revenu national par habitant (3%) (Figure C2.8).

Figure
C2.8

En 2005, Genève occupe le 6^e rang des cantons les plus riches après les cantons de Bâle-Ville, Zoug, Nidwald, Glaris et Zurich (Figure C2.9). Ces cantons, au revenu cantonal par habitant élevé, sont, à l'exception de Nidwald et de Glaris, des centres économiques disposant d'une bonne infrastructure, de bassins de main-d'œuvre qualifiée, d'une forte implantation de multinationales et de banques.

Figure
C2.9

Le salaire mensuel brut médian augmente...

Dans le canton de Genève, le salaire mensuel brut médian standardisé (voir « Pour comprendre ces résultats ») s'établit en 2006 à près de 6'400 francs dans le secteur privé, soit une augmentation de 2% par rapport à 2004. Il est supérieur de 700 francs au salaire médian suisse. Les femmes, qui représentent 42% des salariés du secteur privé, ont en moyenne une rémunération inférieure à celle des hommes quel que soit le niveau de qualification exigé. C'est pour les travaux les plus exigeants et les tâches les plus difficiles que l'écart entre hommes et femmes est toutefois le plus marqué (près de 3'700 francs) (Figure C2.10). Les salaires sont également très différents d'une branche économique à l'autre. L'écart de salaire est de 5'800 francs entre les deux extrêmes, les *activités financières et assurances* (salaire mensuel médian le plus élevé) et l'*hôtellerie et restauration* (salaire mensuel médian le plus faible) (Figure C2.11). La faiblesse des rémunérations proposées est sans doute l'une des raisons pour lesquelles il y a peu de demandes de places d'apprentissage (surtout en période de conjoncture favorable) dans cette dernière branche.

Figures
C2.10
C2.11

... tout comme l'écart entre hauts et bas salaires

La progression globale du salaire médian n'a pas été assortie d'une réduction des inégalités salariales entre les emplois les moins rémunérés et les emplois les mieux rémunérés, à Genève comme dans le reste de la Suisse au cours de la période 1994-2004. Selon l'OCSTAT, c'est toutefois à Genève que les écarts entre les rémunérations extrêmes sont les plus forts : en 2004, 10% des salariés les mieux payés gagnent au minimum trois fois plus que les 10% des salariés les moins rémunérés. On observe également, depuis 2000, une légère tendance à la hausse de la proportion de bas salaires à Genève (environ 16% des salariés en 2006, soit 25'000 personnes) (Figure C2.12).

Figure
C2.12

Figure
C2.13

A Genève, les femmes travaillent moins souvent à temps partiel

En 2005, à Genève, un emploi sur quatre est à temps partiel⁵ (27% dans le secteur tertiaire contre 9% dans le secondaire). Cette proportion augmente de façon conséquente dans les branches d'activité où la main-d'œuvre est fortement féminisée : 53% dans l'enseignement et 49% dans la santé et activités sociales. De manière générale, le travail à temps partiel concerne surtout la population féminine qui représente, en 2005, près des trois quarts de tous les emplois à temps partiel. Toutefois, Genève est, avec le Tessin, l'un des cantons suisses où les femmes travaillent le moins souvent à temps partiel⁶ lorsqu'elles sont actives professionnellement (Figure C2.13). Est-ce dû au fait qu'à Genève, les femmes possèdent plus souvent que dans les autres cantons un diplôme de niveau tertiaire, ce qui leur donnerait plus accès à des emplois avec des responsabilités, moins compatibles avec un temps partiel (voir C4, Niveau de formation de la population résidente)? Est-ce dû à la présence des multinationales qui offrent moins d'emplois à temps partiel que les autres entreprises? Force est de constater également que Genève et le Tessin ont certaines similarités du point de vue de leur système éducatif, avec une offre de scolarité infantine dès l'âge de 3 ans pour le Tessin et dès 4 ans pour Genève. Par ailleurs, les horaires scolaires⁷, combinés avec une offre de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement (voir F1, Accueil et animation parascolaire) y sont plus compatibles avec une activité professionnelle à plein temps des parents et permet ainsi plus facilement aux mères d'occuper ce type d'emploi. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est d'ailleurs une forte préoccupation actuelle du monde économique : une meilleure articulation des structures scolaires avec le monde du travail, une intégration scolaire précoce et la possibilité d'écoles à journée continue font en effet partie des principes de politique pour la famille énoncés en 2001 par l'Union patronale suisse⁸.

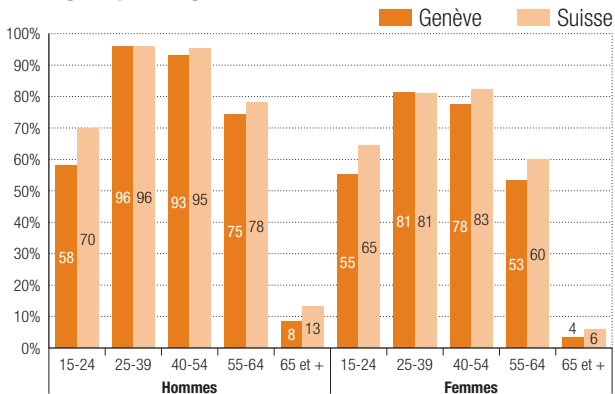
Notes

- 1 Les ETC, spécificité genevoise, s'adressaient aux chômeurs ou chômeuses ayant épuisé leurs droits aux prestations chômage. D'une durée d'un an, ils ouvraient un droit à une nouvelle période d'indemnisation fédérale de 18 mois.
- 2 *Chômage et âge, étude sur la population en recherche d'emploi*. Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi. Février 2005. ORTE http://www.observatoire-orte.ch/web/prestation_projet.asp?domaine=36
- 3 Flückiger, Y., Vassiliev, A. (2002).
- 4 Données provisoires publiées par l'Office fédéral de la statistique.
- 5 Personne travaillant à moins de 90% de la durée de travail hebdomadaire usuelle de l'établissement.
- 6 *Le travail à temps partiel en Suisse*. Office fédéral de la statistique. Juillet 2006. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=2329>
- 7 Au Tessin, les enfants sont accueillis de 8h30 à 16h du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi après-midi, et peuvent bénéficier, selon les établissements, d'une prestation repas à midi contre participation financière des parents. Dans le canton de Genève, l'enseignement primaire est actuellement organisé selon deux blocs horaires (de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00). Les jours d'école, une offre d'accueil parascolaire le midi (11h30 à 13h30) et le soir (16h à 18h), voire le matin (7h à 8h) dans certains quartiers, est financée conjointement par les communes (90%) et le canton (10%). Les parents versent une participation financière qui est fonction de leur revenu ou de leur nombre d'enfants (voir F1, Accueil et animation parascolaire).
- 8 *Schweizerischer Arbeitgeberverband* (2001), Union patronale suisse.

Liste des figures

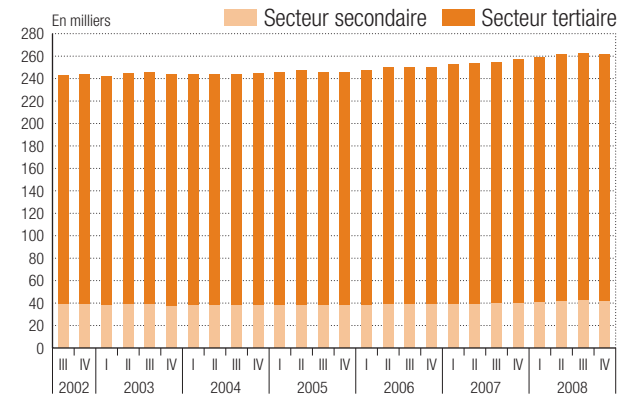
- C2.1 Taux d'activité de la population résidente dans le canton de Genève et en Suisse, selon le genre et le groupe d'âge, 2007
- C2.2 Nombre d'emplois selon l'activité économique dans le canton de Genève, 2001-2005 et pourcentage des emplois, 2005
- C2.3 Evolution du nombre d'emplois dans le canton de Genève selon le secteur d'activité, 2002-2008
- C2.4 Evolution du taux de chômage dans le canton de Genève et en Suisse, 1995-2008
- C2.5 Taux de chômage et nombre de chômeurs inscrits dans le canton de Genève, selon le groupe d'âge, 2007
- C2.6 Taux de chômage standardisés, selon le pays de l'OCDE, 2007
- C2.7 Taux de chômage, selon le canton, 2001, 2005 et 2007
- C2.8 Evolution du revenu cantonal genevois et suisse par habitant, en francs courants, 1990-2005
- C2.9 Revenu cantonal par habitant en francs courants, selon le canton, 2000 et 2005
- C2.10 Salaire mensuel brut médian standardisé dans le canton de Genève, selon le genre et le niveau de qualifications requis, 2006
- C2.11 Salaire mensuel brut médian standardisé dans le canton de Genève, selon la branche économique, 2006
- C2.12 Salaire médian et proportion de bas salaires dans le canton de Genève, 2000-2006
- C2.13 Part d'emplois à temps partiel chez les femmes actives, selon le canton, 2001

Figure C2.1 Taux d'activité de la population résidente dans le canton de Genève et en Suisse, selon le genre et le groupe d'âge, 2007



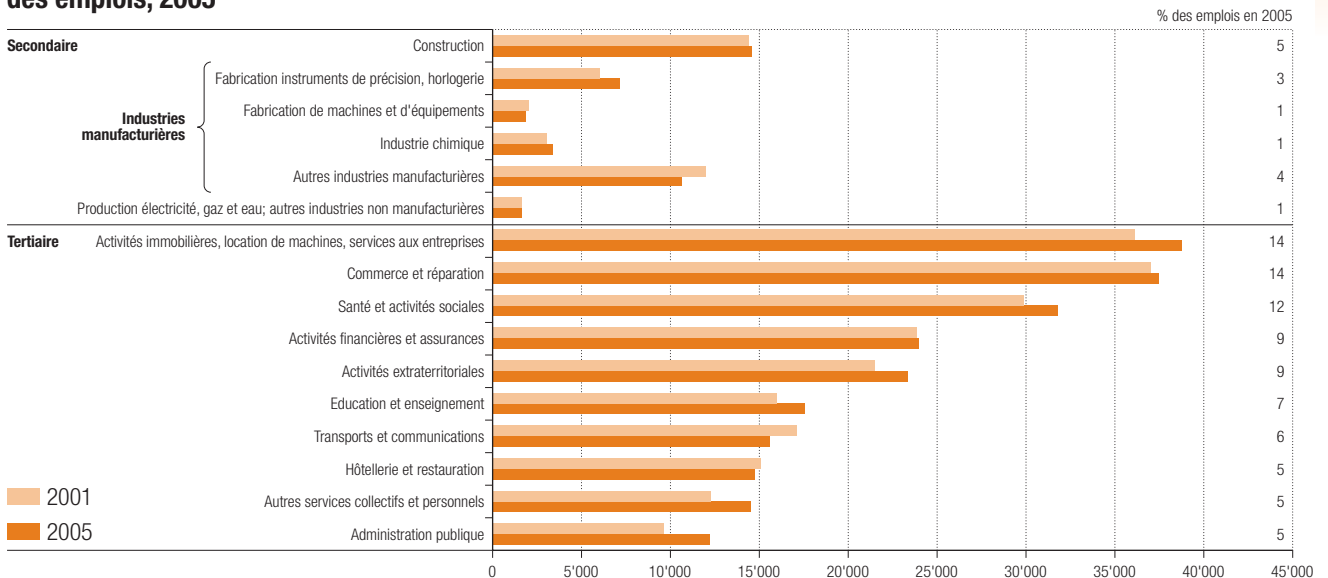
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active

Figure C2.3 Evolution du nombre d'emplois⁽¹⁾ dans le canton de Genève, selon le secteur d'activité, 2002-2008



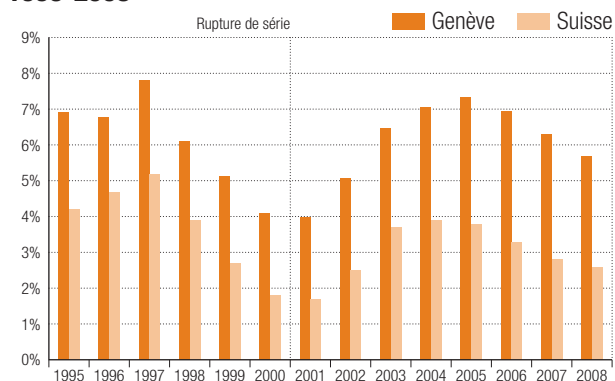
(1) Nombre d'emplois en fin de trimestre.
Source: Office fédéral de la statistique - Statistique de l'emploi (STATEM)

Figure C2.2 Nombre d'emplois selon l'activité économique dans le canton de Genève, 2001-2005, et pourcentage des emplois, 2005



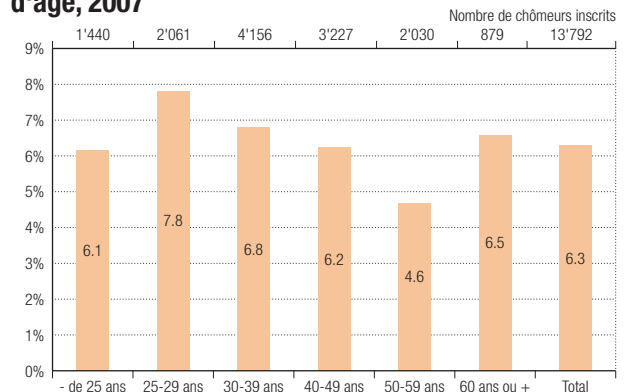
Source: Office fédéral de la statistique/Office cantonal de la statistique - Recensement fédéral des entreprises 2005

Figure C2.4 Evolution du taux de chômage⁽¹⁾ dans le canton de Genève et en Suisse, 1995-2008



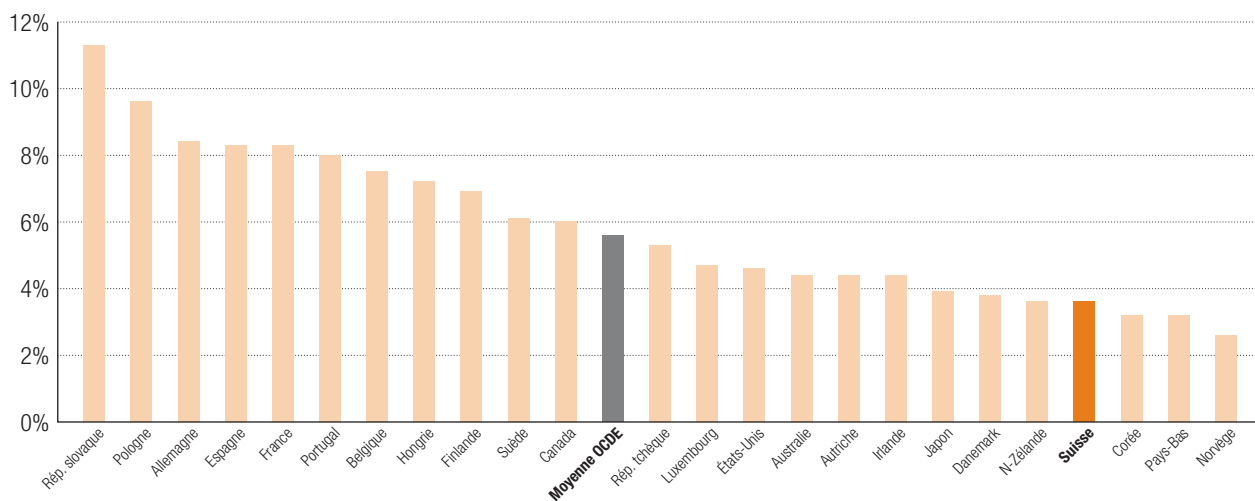
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: Secrétariat d'Etat à l'économie/Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Figure C2.5 Taux de chômage⁽¹⁾ et nombre de chômeurs inscrits dans le canton de Genève, selon le groupe d'âge, 2007



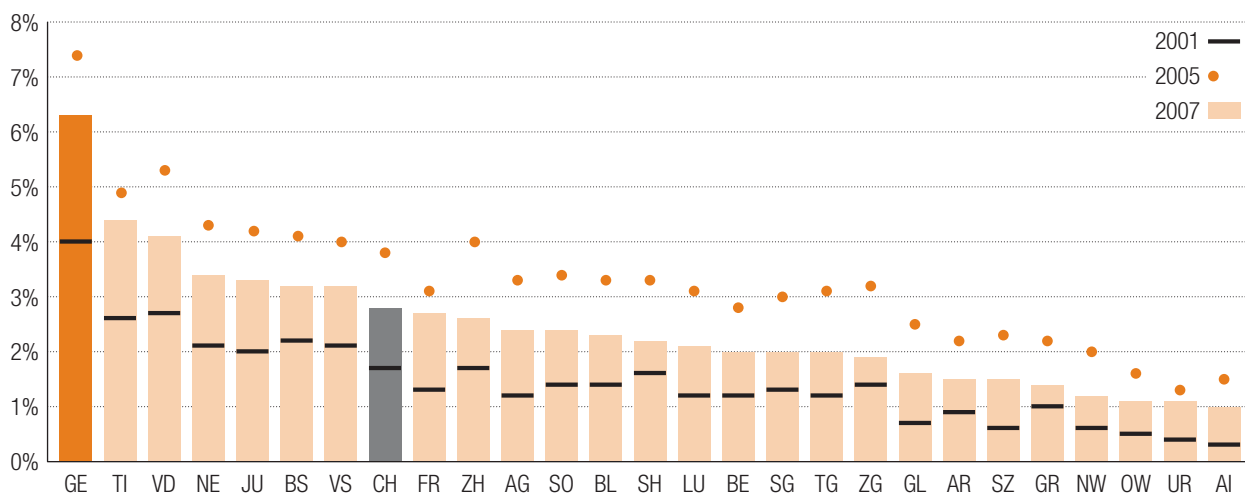
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: Secrétariat d'Etat à l'économie/Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Figure C2.6 Taux de chômage standardisés⁽¹⁾, selon le pays de l'OCDE, 2007



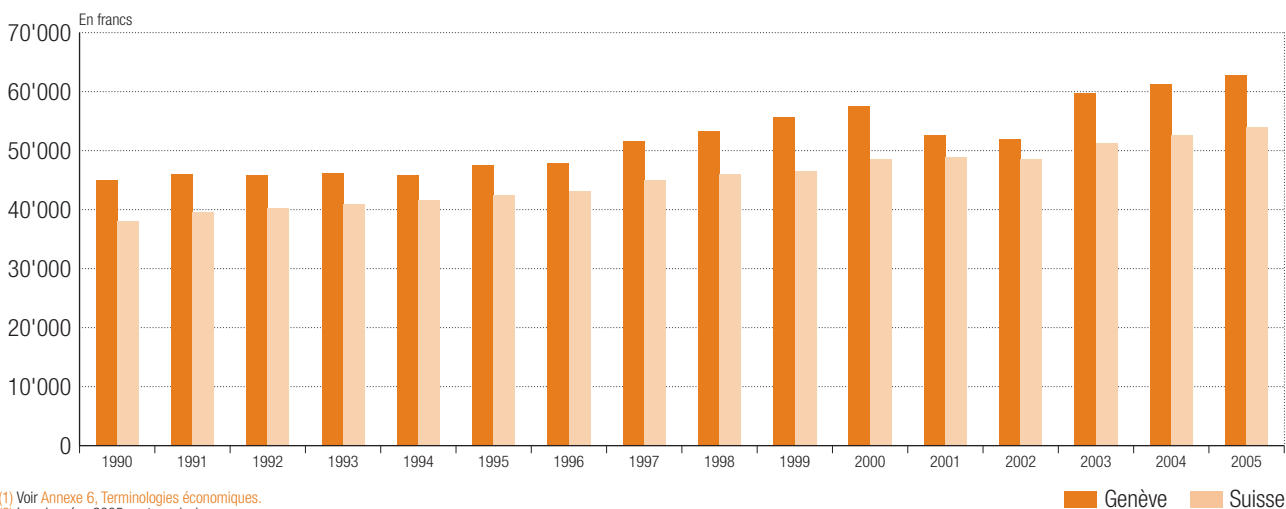
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: OCDE, Principaux indicateurs économiques

Figure C2.7 Taux de chômage⁽¹⁾, selon le canton, 2001, 2005 et 2007



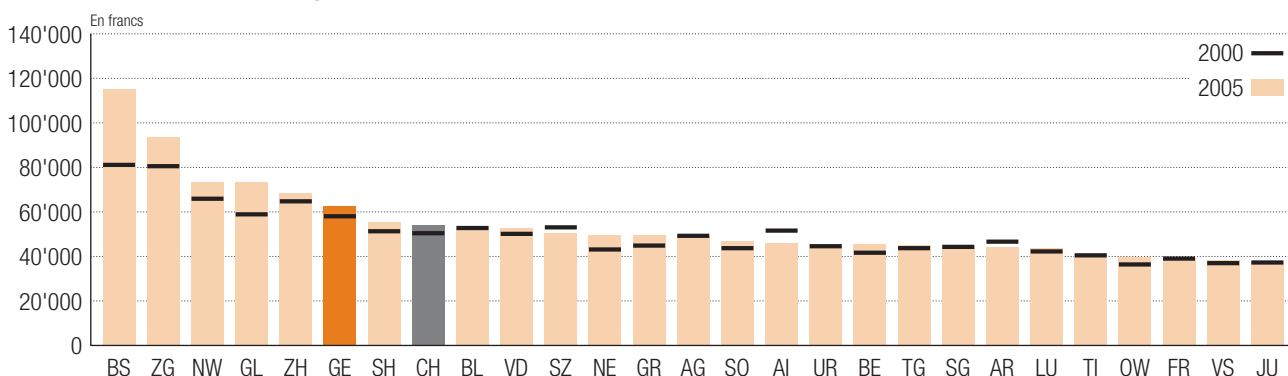
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: Secrétariat d'Etat à l'économie - Statistique du marché du travail / OFS - Recensement fédéral de la population 2000

Figure C2.8 Evolution du revenu cantonal genevois et suisse par habitant en francs courants⁽¹⁾, 1990-2005⁽²⁾



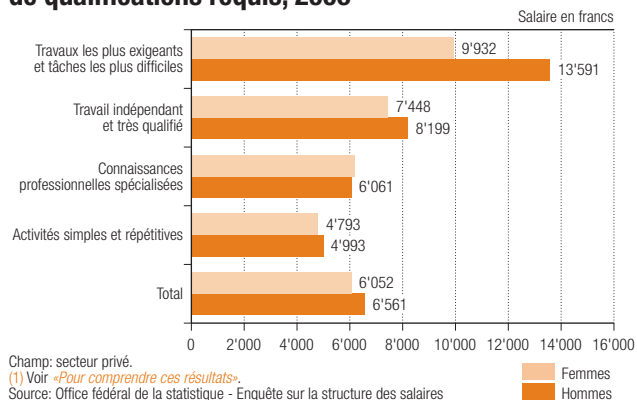
(1) Voir Annexe 6, Terminologies économiques.
(2) Les données 2005 sont provisoires.
Source: Office fédéral de la statistique - Comptes nationaux

Figure C2.9 Revenu cantonal par habitant en francs courants⁽¹⁾, selon le canton, 2000 et 2005⁽²⁾



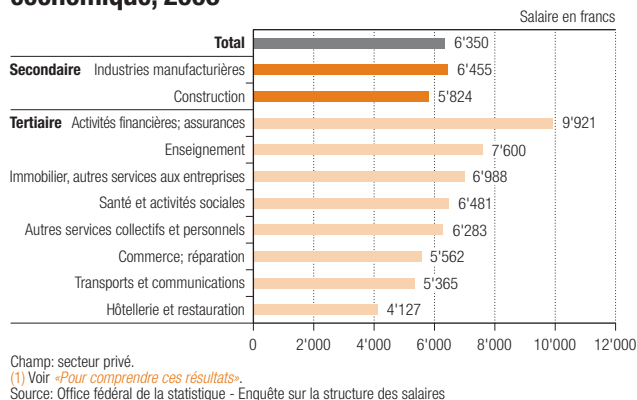
(1) Voir Annexe 6, Terminologies économiques.
(2) Les données 2005 sont provisoires.
Source: Office fédéral de la statistique - Comptes nationaux

Figure C2.10 Salaire mensuel brut médian standardisé⁽¹⁾ dans le canton de Genève, selon le genre et le niveau de qualifications requis, 2006



Champ: secteur privé.
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Figure C2.11 Salaire mensuel brut médian standardisé⁽¹⁾ dans le canton de Genève, selon la branche économique, 2006



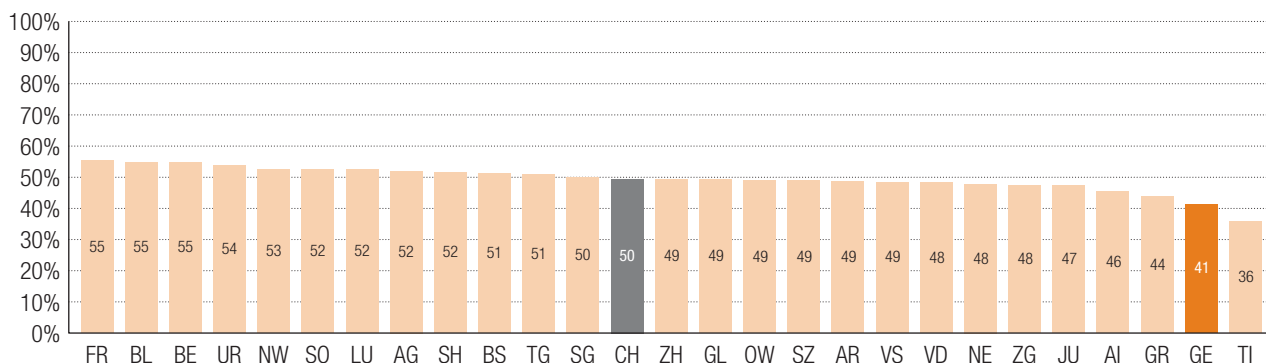
Champ: secteur privé.
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Figure C2.12 Salaire médian et proportion de bas salaires dans le canton de Genève, 2000-2006

	2000	2002	2004	2006
Salaire mensuel brut médian standardisé ⁽¹⁾ (en francs)	5'714	6'062	6'219	6'350
Seuil de 2/3 du salaire médian (en francs)	3'809	4'041	4'146	4'233
Proportion de «bas salaires» ⁽²⁾ (en %)	15.1	15.6	15.4	15.9

Champ: secteur privé.
(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».
(2) Sont considérés comme «bas salaires» les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de référence. Dans le secteur privé genevois, le salaire médian étant de 6'350 francs en 2006, le seuil relatif de bas salaire s'établit à 4'233 francs (voir également «Pour comprendre ces résultats».)
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Figure C2.13 Part d'emplois à temps partiel chez les femmes actives, selon le canton, 2001



Source: Office fédéral de la statistique - Recensement fédéral des entreprises 2001

Pour comprendre ces résultats

Taux d'activité

Le taux d'activité est égal à la proportion de personnes actives (occupées ou sans emploi) dans la population résidente de 15 ans ou plus.

- Les *personnes actives occupées* sont les personnes ayant une activité professionnelle en Suisse qui représente au minimum 1 heure par semaine.
- Les *personnes sans emploi* sont les personnes
 - qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
 - qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes,
 - et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Chômeurs inscrits

Personnes inscrites auprès d'un office du travail (à Genève: Office cantonal de l'emploi), n'exerçant aucune activité économique rémunérée, immédiatement disponibles en vue d'un placement, touchant ou non une indemnité de chômage.

Taux de chômage standardisés

Ils désignent le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active (chômeurs et personnes ayant un emploi). Les définitions de l'emploi et du chômage sont celles adoptées par les directives du Bureau international du travail (BIT) à une exception près: les estimations de l'emploi et du chômage proviennent d'enquêtes sur la population active qui ne concernent que les ménages privés et excluent tous les individus vivant dans des institutions. L'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) calcule les taux de chômage standardisés pour les pays membres de l'Union européenne et la Norvège. L'OCDE est responsable de la collecte des données et du calcul pour les autres pays membres de l'OCDE.

Taux de chômage

Il est calculé en rapportant les chômeurs inscrits à l'effectif de la population résidente active (recensement fédéral de la population). De 1995 à 1999, la population de référence est celle du recensement de 1990 (206'054 actifs résidant dans le canton de Genève) et de 2000 à 2007, celle du recensement de 2000 (220'545 résidents actifs), d'où une rupture de série entre 1999 et 2000. Cette définition est différente de celle utilisée par le BIT, ce qui explique l'écart observé entre le taux de chômage de la Suisse dans la figure C2.6 (source OCDE) et de la figure C2.7 (source Secrétariat d'Etat à l'économie/OFS).

Revenu cantonal

Le revenu cantonal inclut tous les revenus touchés durant l'année par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée (*voir Annexe 6, Terminologies économiques*). Le revenu cantonal de l'année 2005 est une donnée provisoire calculée par l'OFS.

Salaires mensuel brut médian standardisé

Les données proviennent de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (LSE). Depuis 2000, l'échantillon a été élargi pour Genève et des résultats détaillés et représentatifs sont disponibles à l'échelon cantonal. L'enquête porte sur les employés des entreprises de toute branche, à l'exception de l'agriculture, qu'ils travaillent à temps complet ou à temps partiel. Les frontaliers, les saisonniers et les personnes touchées par des réductions d'horaire de travail (chômage partiel) sont inclus dans l'enquête. Toutefois, les résultats pour le canton de Genève concernent uniquement le secteur privé. On parle de salaire brut car les cotisations sociales à la charge du salarié ne sont pas déduites. Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels standardisés, ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4,33 semaines de 40 heures de travail. Cela permet de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées. La médiane correspond à la valeur pour laquelle la moitié des observations lui sont supérieures, l'autre moitié inférieures et partage donc les salariés en deux groupes de taille égale. Par comparaison avec la moyenne arithmétique, la médiane permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes, en particulier des salaires élevés, raison pour laquelle elle lui est préférée.

Bas salaires

Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque le salaire mensuel brut standardisé correspondant est égal ou inférieur au seuil sélectionné. Les personnes à bas salaire ne doivent pas être assimilées aux travailleurs pauvres ou «working poor», pour l'analyse desquels il faut prendre en compte les indications sur l'ensemble des revenus de leur ménage. Pour tenir compte du renchérissement, on fixe généralement un seuil relatif qui dépend de la distribution des salaires de l'année prise en considération et n'est donc pas fixe dans le temps. Aux niveaux suisse et international, le seuil de deux tiers du salaire médian est le plus utilisé. Dans le secteur privé genevois, le salaire médian étant de 6'350 francs en 2006, le seuil relatif de bas salaire s'établit à 4'233 francs [OCSTAT].

Références

- Le site de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT): <http://www.ge.ch/statistique/>
- Le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS): <http://www.statistik.admin.ch/>
- Le site de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): <http://www.oecd.org/>
- Flückiger Y., Vassiliev A. (2002). « Les raisons des différences de chômage entre Genève et le reste de la Suisse », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, vol. 138, n° 4, 2002.

Genève internationale et transfrontalière

Mots clés

Organisations internationales, communauté internationale, écoles privées, agglomération transfrontalière, France voisine

Abritant notamment le siège européen des Nations Unies, Genève est un centre important pour de nombreuses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que de grandes entreprises multinationales, qui en font une ville à part.

Par ailleurs, le canton de Genève est au cœur d'une coopération transfrontalière de plus de 30 ans. Tout d'abord axée sur les problèmes fiscaux liés à l'intensité des flux de travailleurs frontaliers dans les années 70, la réflexion s'est progressivement élargie à d'autres domaines. Cet espace transfrontalier se concrétise à travers le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois dont l'objectif est d'engager une démarche à l'échelle de l'agglomération dans les domaines de l'urbanisation et de la mobilité mais aussi du logement, de l'économie, de l'environnement, de la santé, de la culture, des relations internationales et bien sûr de la formation.

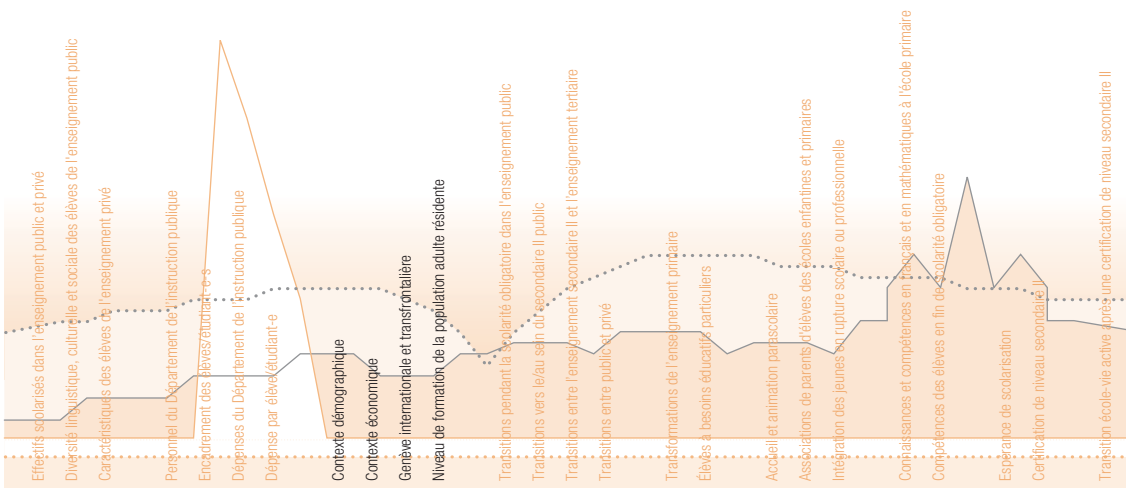
Cette ouverture du canton de Genève sur l'extérieur a des conséquences importantes, tant pour le contexte cantonal en général que pour son système d'enseignement et de formation.

Ce chapitre vise, dans un premier temps, à dresser un bref panorama de la dimension internationale de Genève ainsi que de son impact sur la demande et l'offre de formation.

Il analyse dans un second temps l'évolution du nombre de travailleurs et d'élèves frontaliers, dans le contexte de la signature des Accords bilatéraux Suisse-UE/AELE.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques n° 2, « Confédération, cantons, communes, France voisine » et n° 3, « Genève internationale ». La première a pour but de « viser des relations harmonieuses avec notamment la France voisine afin de permettre le bon accomplissement des politiques publiques qui sortent du seul cadre cantonal ». La seconde a pour but de « pérenniser et de renforcer le rôle de la Genève internationale, notamment envers les organisations internationales gouvernementales (OIG), les organisations internationales non gouvernementales (ONG) ».



- T
- S II
- S I
- P
- E

Le canton de Genève est largement ouvert sur l'extérieur. Accueillant une importante communauté internationale en raison de la présence de nombreuses organisations internationales, le canton se situe également au sein d'une agglomération transfrontalière qui se développe rapidement avec les Accords bilatéraux. Cette dimension internationale et transfrontalière n'est pas sans impact sur la demande et l'offre d'enseignement et de formation. Par exemple, les enfants de la communauté internationale fréquentent souvent une école privée. Le nombre d'élèves frontaliers a, quant à lui, augmenté avec les migrations de résident-e-s genevois-es en France voisine.

Le canton de Genève est particulièrement ouvert sur l'extérieur en étant tout à la fois le carrefour de rencontres internationales et le pôle d'attractivité d'une agglomération transfrontalière regroupant une partie de la France voisine et du canton de Vaud. Cette ouverture sur l'extérieur a des impacts notables sur le système genevois d'enseignement.

Genève, carrefour de rencontres internationales

Figure
C3.1

Genève abrite sur son territoire 18 organisations internationales gouvernementales (OIG) comme l'Office des Nations Unies (ONUG), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou l'Organisation européenne de recherche nucléaire (CERN) et plus de 170 organisations internationales non gouvernementales (OING) dont la plus ancienne est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). Enfin, plus de 150 Etats étrangers sont représentés à Genève par une mission ou une représentation permanente auprès de l'ONU et des autres organisations internationales. En 2007, le nombre de personnes employées dans les OIG et les OING est de près de 25'000, ce qui correspond à une relative stabilité (-0,5%) entre 2005 et 2007 (Figure C3.1). Cette stabilité est due à la diminution du nombre de fonctionnaires non permanents des OIG (-12% par rapport à 2005), le nombre de fonctionnaires permanents des OIG n'ayant quant à lui jamais été aussi élevé (13'300 personnes en 2007) et le nombre d'employé-e-s des OING ayant continué à augmenter (3'500 en 2007).

Figure
C3.2

Dans un peu plus de la moitié des cas, les fonctionnaires internationaux permanents résident hors du canton de Genève, principalement en France voisine (44% en 2007) et plus rarement dans le canton de Vaud ou un autre canton suisse (7%) (Figure C3.2). Pour la première fois au cours des dernières années, le nombre de fonctionnaires permanents des OIG résidant dans le canton de Genève a fortement augmenté (+1'000 personnes employées depuis 2000) alors que le nombre de celles et ceux qui habitent en France voisine a très peu progressé (+91 personnes employées).

La communauté internationale vivant dans la région genevoise, constituée des employé-e-s et des membres de leurs familles, est assez importante puisqu'à ces emplois liés aux activités extraterritoriales dans les OIG et OING, il faut ajouter ceux, bien plus nombreux encore, occupés dans les multinationales ou leurs filiales implantées sur le territoire cantonal, que l'OCSTAT estimait en 2001 à environ 57'000, c'est-à-dire à près de 30% du total des emplois². Bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'Union européenne, le canton de Genève s'avère toujours plus attractif pour les multinationales en raison notamment de ses infrastructures, de sa fiscalité mais aussi de sa population plutôt bien formée (voir C4, Niveau de formation de la population résidente) et souvent plurilingue. Depuis le début des années 2000, avec un fort impact en termes d'emplois, nombre de multinationales ont ainsi choisi Genève pour installer leur siège européen ou l'ont énormément développé (Procter & Gamble, Colgate-Palmolive, Merck-Serono, Hewlett-Packard, HSBC, Deutsche Bank, Japan Tobacco international, Ralph Lauren, Reuters, Clarins, etc.).

Un impact sur le système d'enseignement

La communauté internationale implantée à Genève a des demandes particulières vis-à-vis de l'éducation, découlant de son cosmopolitisme³ et de sa situation sociale, qui façonnent en partie le système éducatif genevois. Les enfants de cette communauté, qu'ils résident ou non dans le canton, fréquentent ainsi souvent des écoles privées qui offrent un enseignement en langues étrangères correspondant aux programmes scolaires d'autres

pays (Ecole internationale, Collège du Léman, Geneva English School, Deutsche Schule Genf), les frais d'écolage étant compensés par des allocations versées par les employeurs.

La dimension internationale, en participant à la tertiarisation de l'économie genevoise, a également une certaine influence sur les orientations de l'ensemble des élèves dans l'enseignement public. Après la scolarité obligatoire, les élèves entreprennent beaucoup plus souvent à Genève que dans les autres cantons suisses une formation générale et moins souvent un apprentissage (voir D2, *Transition vers le/au sein du secondaire II public, et H2, Certification de niveau secondaire II*). Par ailleurs, le système genevois d'enseignement propose des formations universitaires à vocation internationale, notamment l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire des études du développement (IUED)⁴ qui attirent nombre d'étudiant-e-s provenant de l'étranger, en lien avec la coopération technique suisse (Figure C3.3).

Figure
C3.3

Genève au cœur d'une agglomération transfrontalière

Outre ces aspects liés à la Genève internationale, le canton de Genève est profondément ancré au sein d'un espace transfrontalier de vie et de travail existant depuis plus de trente ans, constitué des cantons de Genève, Vaud et Valais, ainsi que les régions frontalières des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie (voir Annexe 7). L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux I entre la Suisse et l'UE/AELE le 1^{er} juin 2002, puis des Bilatérales II le 1^{er} juin 2004, a donné une impulsion significative au nombre de titulaires d'un permis de travail frontalier dans le canton qui a très fortement augmenté entre fin 2000 et fin 2007, passant d'environ 30'000 à près de 61'000 personnes, dont 79% résidant en Haute-Savoie (Figure C3.4). L'augmentation en 2007 est élevée (+3'700 personnes) mais est la moins forte observée depuis 2002.

Figure
C3.4

Dans une société du savoir et de la connaissance, la formation est l'un des outils incontournables de la coopération transfrontalière. Les Directives de Bologne visant à créer un Espace européen de l'enseignement supérieur sont mises en œuvre au sein de l'Université de Genève et des HES. Le Comité régional franco-genevois et le Conseil du Léman œuvrent également depuis longtemps pour permettre la reconnaissance réciproque des diplômes, notamment professionnels, et faciliter l'accès aux structures d'enseignement de part et d'autre de la frontière.

Près de 5% des élèves des écoles genevoises résident en France voisine

En 2007, le système d'enseignement public et privé genevois scolarise près de 3'900 élèves résidant en France voisine, soit près de 5% des élèves depuis le niveau enfantin jusqu'au niveau tertiaire hors Université⁵ (CITE 0 à 5A) (Figure C3.5). Si la présence d'élèves résidant en France voisine dans les écoles genevoises n'est pas un phénomène nouveau, leur nombre a crû cependant de manière importante depuis 1995 et surtout depuis 2000 : près de 1'500 élèves de plus qu'en 2000 (+61%). Par comparaison, le total des élèves scolarisés à Genève hors Université, quel que soit le lieu de résidence, a augmenté de 13% (+10'000 élèves environ) au cours de la même période (voir A1, *Effectifs scolarisés*).

Figure
C3.5

En 2007, près des trois quarts des élèves frontaliers scolarisés dans une école publique genevoise de niveau CITE 0 à 5A viennent de Haute-Savoie, le quart restant venant de l'Ain, contre une répartition de l'ordre de deux tiers/un tiers en 1995 (Figure C3.6). C'est l'inverse dans l'enseignement privé, près des deux tiers des élèves frontaliers résidant dans l'Ain.

Figure
C3.6

Des migrations de résidents genevois

Dans l'enseignement de niveau enfantin à secondaire II (CITE 0 à 3 de type général), les élèves frontaliers représentent 3% des effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement public et 10% des effectifs de l'enseignement privé (Figure C3.5). L'augmentation du nombre de ces élèves résidant en France voisine est à mettre en relation avec l'émigration de résident-e-s genevois-es vers la région frontalière suite à la mise en place des Accords sur la libre circulation des personnes. Depuis le début des années 2000, chaque année ce sont en moyenne plus de 3'000 résident-e-s genevois-es, dont 2'000 de nationalité suisse, qui quittent Genève pour s'établir en France voisine (voir C1, *Contexte démographique*). Il s'agit essentiellement de familles qui, dans certains cas, choisissent de continuer à scolariser leurs enfants dans les écoles genevoises. En 2006, près des trois quarts des élèves scolarisés au Cycle d'orientation à Genève et résidant en France voisine avaient ainsi été domiciliés à Genève à un moment donné au cours des dix années précédentes⁶. Dans l'enseignement public enfantin et obligatoire, on compte 83% de Suisses et Suissesses parmi les élèves frontaliers (Figure C3.7). Quant à l'enseignement privé, la grande majorité des élèves résidant en France voisine et scolarisés à Genève sont essentiellement de nationalité étrangère et souvent anglophones (voir A3, *Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*).

Figures
C3.5
C3.7

Figure
C3.8

Le nombre de frontalier-ère-s atteint 10% de l'ensemble des apprenti-e-s en formation duale. Avec les Accords bilatéraux, les employeurs genevois peuvent plus facilement qu'auparavant engager des jeunes frontalier-ère-s pour un apprentissage et dès la rentrée 2004, certains responsables de la formation professionnelle craignaient des tensions sur le marché genevois de l'apprentissage. Ces craintes d'arrivées massives ne se sont pas vérifiées, le nombre d'apprenti-e-s frontalier-ère-s de nationalité française étant resté sensiblement le même depuis la signature des Accords bilatéraux (Figure C3.8). Par ailleurs, la plupart des frontaliers et frontalières en formation duale n'arrivent pas à Genève au moment d'entreprendre un apprentissage mais y ont souvent suivi leur scolarité obligatoire.

16% des étudiant-e-s des HES sont frontalier-ère-s

Figures
C3.7
C3.9

Ce sont les formations professionnelles de niveau tertiaire qui accueillent proportionnellement le plus de personnes frontalières : 16% des étudiant-e-s suivant une formation en Haute école spécialisée (HES) résident en France voisine. Le canton de Genève offre en effet des formations uniques à l'échelle régionale, très attractives pour les non-résidents. Plus de la moitié des effectifs de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier proviennent de France voisine ; c'est également le cas de 21% des étudiant-e-s de la Haute école de santé (Figure C3.9). On trouve par ailleurs 78% d'élèves de nationalité française parmi les frontaliers-ère-s inscrit-e-s dans une HES (Figure C3.7).

Figure
C3.10

L'Université de Genève accueille près de 1'000 étudiant-e-s domicilié-e-s en France, soit un peu plus de 7% des effectifs totaux, contre 500 en 2000 (4%) (Figure C3.10). La majorité de ces étudiant-e-s domicilié-e-s en France sont de nationalité française et ont obtenu en France leur certificat d'accès à l'Université (baccalauréat avec mention). Selon l'Observatoire de la vie étudiante, une partie de ces étudiant-e-s a obtenu un baccalauréat dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et habite dans la majorité des cas chez leurs parents, et une autre partie provient d'autres régions de France et s'installe en France voisine⁷.

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Les données relatives aux multinationales les plus récentes disponibles au moment de la parution de cet ensemble d'indicateurs émanent du Recensement fédéral des entreprises de 2001, sans actualisation prévue.
- 3 La dotation des postes permanents au sein du système des Nations Unies est soumise à des quotas visant à assurer une représentation équitable de tous les pays membres parmi le personnel civil international.
- 4 Ces deux instituts ont fusionné fin 2007 en un nouvel institut, l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève qui a démarré pleinement ses activités en janvier 2008.
- 5 La base de données scolaires (BDS) du DIP n'inclut pas celles relatives à l'Université qui dépendent du Système d'information universitaire suisse (SIUS).
- 6 Jaunin A., Le Roy-Zen Ruffinen O., Pillet M. (2008). *Les élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève*. Note d'information n°33. Genève : SRED.
- 7 Stassen J.-F., Atzamba H., Joos N. et Rinaldi J.-M. (2005). *Etudiants 2004*. Résumé, Université de Genève.

Liste des figures

- C3.1 Nombre d'emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2007
- C3.2 Lieu de résidence du personnel des organisations internationales, 1990, 2000 et 2007
- C3.3 Domicile à l'obtention du certificat de fin d'études secondaires des étudiant-e-s de l'IUHEI et de l'IUED, 2007
- C3.4 Nombre de titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève, selon le département de domicile, 1995-2007
- C3.5 Effectifs des élèves/étudiant-e-s scolarisé-e-s à Genève et résidant en France voisine, selon le type et le niveau d'enseignement (hors Université), 1995, 2000 et 2007
- C3.6 Nombre d'élèves/étudiant-e-s résidant en France voisine et scolarisé-e-s à Genève, selon le type d'enseignement et le département, 1995-2007
 - C3.6a Enseignement public (CITE 0 à 5A hors Université)
 - C3.6b Enseignement privé (CITE 0 à 3)
- C3.7 Elèves/étudiant-e-s résidant en France voisine et scolarisé-e-s à Genève (CITE 0 à 5A hors Université), selon la nationalité, 1995, 2000 et 2007
- C3.8 Nombre d'apprenti-e-s en formation professionnelle duale à Genève et résidant en France voisine selon leur nationalité, 2000-2007
- C3.9 Etudiant-e-s résidant en France voisine et suivant une formation de niveau tertiaire (HES et formations professionnelles supérieures) à Genève, 2007
- C3.10 Etudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Genève et résidant en France, 1995, 2000 et 2007

Figure C3.1 Nombre d'emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2007

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007	Evolution 2005-2007 (en %)
Organisations internationales gouvernementales (OIG)								
Fonctionnaires permanents ⁽¹⁾	11'271	11'918	12'094	12'329	12'191	13'079	13'348	2.1
<i>Suisses</i>	1'855	1'637	1'494	1'303	1'146	1'023	1'163	13.7
<i>Etrangers</i>	9'416	10'281	10'600	11'026	11'045	12'056	12'185	1.1
Autres personnes titulaires de carte de légitimation ⁽²⁾	2'375	2'122	2'984	4'494	4'000	4'945	4'350	-12.0
Sous-total OIG	13'646	14'040	15'078	16'823	16'191	18'024	17'698	-1.8
Missions permanentes ⁽¹⁾	2'377	2'857	3'592	3'232	3'433	3'594	3'608	0.4
Organisations internationales non gouvernementales ⁽³⁾ (OING)								
Personnel permanent	2'082	2'412	2'428	2'684	2'608	3'051	3'183	4.3
<i>Suisses</i>	842	1'103	1'099	1'246	1'096	1'247	1'275	2.2
<i>Etrangers</i>	1'240	1'309	1'329	1'438	1'512	1'804	1'908	5.8
Autres personnes ⁽⁴⁾	139	211	192	202	288	268	325	21.3
Sous-total OING	2'221	2'623	2'620	2'886	2'896	3'319	3'508	5.7
Total	18'244	19'520	21'290	22'941	22'520	24'937	24'814	-0.5

N.B. Rupture de série en 2003 pour le personnel des OING (voir «Pour comprendre ces résultats»).

(1) Fonctionnaires internationaux permanents titulaires d'une carte de légitimation.

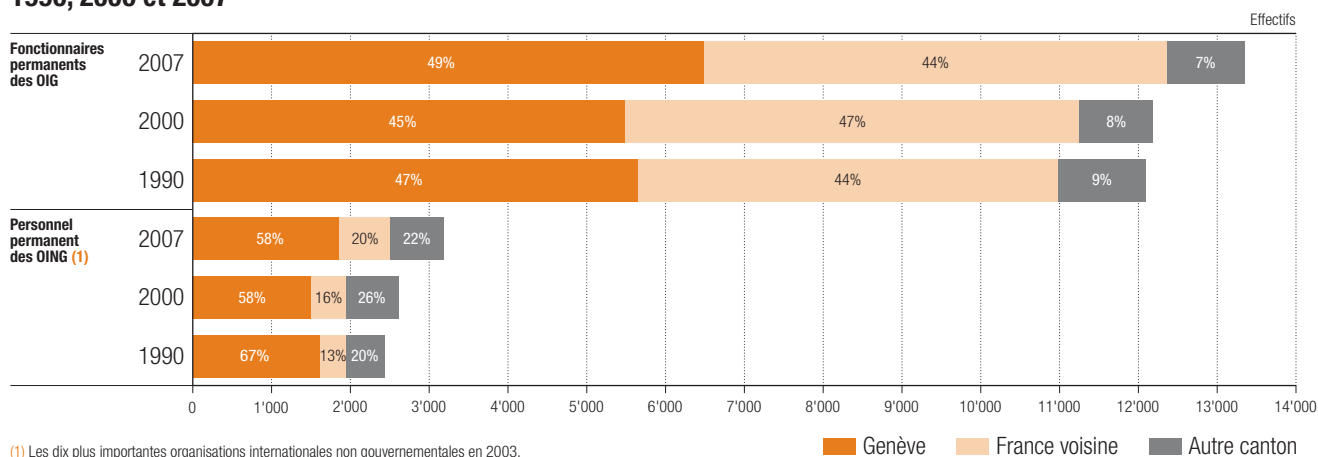
(2) Personnel non permanent titulaire d'une carte de légitimation.

(3) Il s'agit des dix plus importantes OING établies à Genève, rassemblant chacune plus de 100 personnes.

(4) Autres personnes: personnel temporaire et intérimaire, consultants.

Source: Office cantonal de la statistique - Enquête sur les organisations internationales, situation en mars

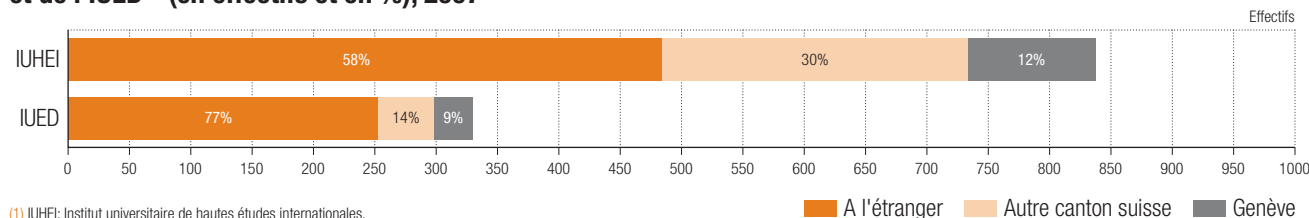
Figure C3.2 Lieu de résidence du personnel des organisations internationales (en effectifs et en %), 1990, 2000 et 2007



(1) Les dix plus importantes organisations internationales non gouvernementales en 2003.

Source: Office cantonal de la statistique - Enquête sur les organisations internationales, situation en mars

Figure C3.3 Domicile à l'obtention du certificat de fin d'études secondaires des étudiant-e-s de l'IUHEI⁽¹⁾ et de l'IUED⁽²⁾ (en effectifs et en %), 2007



(1) IUHEI: Institut universitaire de hautes études internationales.

(2) IUED: Institut universitaire d'études du développement.

N.B. Ces deux instituts ont fusionné fin 2007 en un nouvel institut, l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève qui a démarré pleinement ses activités en janvier 2008.

Source: Université de Genève/Statistiques universitaires

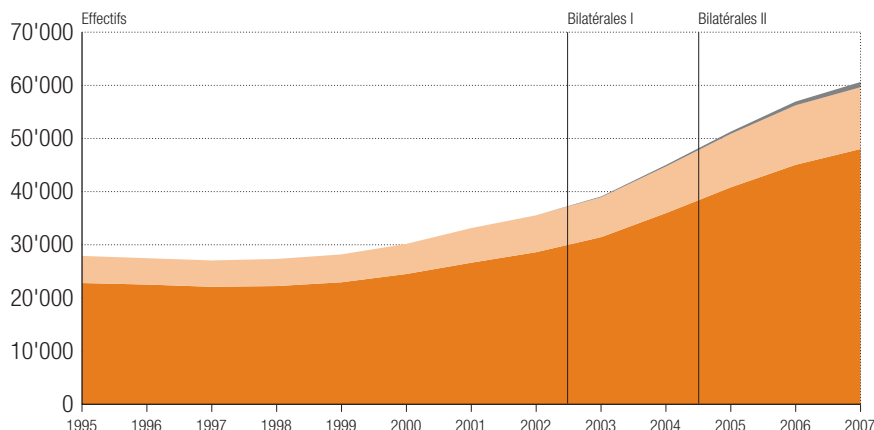


Figure C3.4 Nombre de titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève, selon le département de domicile, 1995-2007

N.B. Le total inclut des frontaliers et frontalières résidant ailleurs que dans l'Ain ou la Haute-Savoie (un peu plus de 900 personnes en 2007, soit 2% de l'ensemble de la population frontalière).
Source: OCSTAT / Situation fin décembre

Figure C3.5 Effectifs d'élèves/étudiant-e-s scolarisé-e-s à Genève et résidant en France voisine, selon le type et le niveau d'enseignement (hors Université)⁽¹⁾, 1995, 2000 et 2007

	Effectifs résidant en France voisine				En % des effectifs totaux scolarisés		
	1995	2000	2007	Evolution 2000-2007 (en %)	1995	2000	2007
Enseignement public (CITE 0 à 3)	936	1'181	1'931	63.5	1.6	1.9	2.9
Enfantin	39	56	91	62.5	0.5	0.7	1.1
Scolarité obligatoire	391	482	767	59.1	1.2	1.3	1.9
Secondaire II général ⁽²⁾	165	195	327	67.7	1.9	2.4	3.0
Secondaire II professionnel plein temps	148	149	267	79.2	5.4	5.3	6.5
Secondaire II professionnel dual	193	299	479	60.2	4.2	6.0	10.1
Enseignement privé (CITE 0 à 3)	676	682	1'110	62.8	10.1	8.6	9.9
Enfantin	60	80	115	43.8	8.2	9.4	9.8
Scolarité obligatoire	473	470	733	56.0	10.9	8.8	9.9
Secondaire II général	143	132	262	98.5	8.7	7.5	10.2
Formations professionnelles sup. (CITE 4 et 5B)	234	207	222	7.2	8.1	9.7	13.9
HES (CITE 5A)	-	205	613	199.0	-	13.3	15.9
Autres formations ⁽³⁾	159	150	23	-84.7	7.9	9.3	3.4
Total	2'005	2'425	3'899	60.8	2.8	3.2	4.6

(1) La base de données scolaires (BDS) du DIP n'inclut pas celles relatives à l'Université qui dépendent du Système d'information universitaire suisse (SIUS).

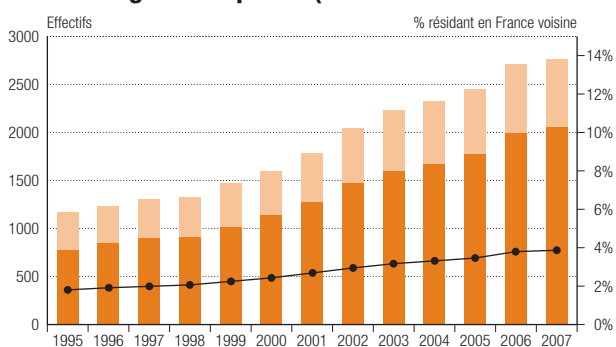
(2) Inclut les structures d'insertion scolaire et professionnelle.

(3) Formations pour adultes, certaines formations professionnelles en écoles privées.

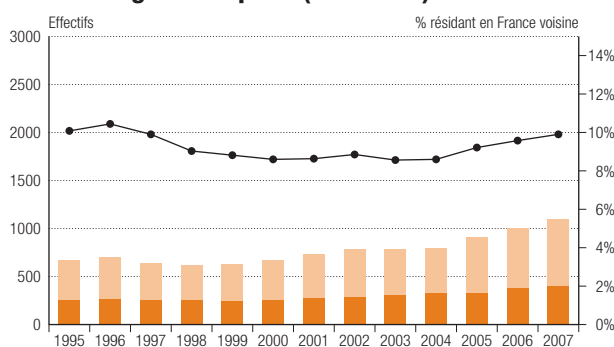
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C3.6 Nombre d'élèves/étudiant-e-s résidant en France voisine et scolarisé-e-s à Genève, selon le type d'enseignement et le département, 1995-2007

C3.6a Enseignement public (CITE 0 à 5A - hors Université)



C3.6b Enseignement privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾



N.B. Les effectifs par département se lisent sur l'axe de gauche, la proportion d'élèves résidant en France voisine parmi l'ensemble des élèves scolarisés à Genève se lit sur l'axe de droite.

(1) Uniquement de type général dans le cas de l'enseignement privé de niveau CITE 3.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C3.7 Elèves/étudiant-e-s résidant en France voisine et scolarisé-e-s à Genève (CITE 0 à 5A hors Université), selon la nationalité (en %), 1995, 2000 et 2007

	1995			2000			2007		
	Suisse	Française	Autre nationalité	Suisse	Française	Autre nationalité	Suisse	Française	Autre nationalité
Enseignement public (CITE 0 à 3)	66.8	27.4	5.9	73.3	21.2	5.5	72.6	19.3	8.1
Enfantin et scolarité obligatoire	75.3	17.0	7.7	83.3	11.5	5.2	82.5	8.0	9.4
Secondaire II général ⁽¹⁾	73.9	17.6	8.5	72.8	16.4	10.8	81.0	8.0	11.0
Secondaire II professionnel plein temps	35.8	60.1	4.1	55.3	39.3	5.3	58.1	32.8	9.1
Secondaire II professionnel dual	65.3	33.7	1.0	64.8	32.6	2.7	54.6	42.8	2.6
Enseignement privé (CITE 0 à 3)	16.7	31.8	51.5	16.9	27.3	55.9	16.1	24.1	59.7
Enfantin et scolarité obligatoire	17.4	32.3	50.3	17.8	29.1	53.1	17.1	24.9	58.0
Secondaire II général	14.0	30.1	55.9	12.9	19.7	67.4	13.0	21.8	65.3
Formations professionnelles sup. (CITE 4 et 5B)	17.5	70.5	12.0	27.5	67.6	4.8	27.5	66.7	5.9
HES (CITE 5A)	-	-	-	29.8	63.9	6.3	18.1	78.0	3.9
Autres formations ⁽²⁾	17.6	74.8	7.5	26.7	66.7	6.7	39.1	56.5	4.3
Total	40.2	37.7	22.1	47.0	33.3	19.8	45.0	33.1	21.9

(1) Inclut les structures d'insertion scolaire et professionnelle.

(2) Formations pour adultes, formation CITE 4, et certaines formations professionnelles en écoles privées.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C3.8 Nombre d'apprenti-e-s en formation professionnelle duale à Genève et résidant en France voisine, selon leur nationalité, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'apprenti-e-s résidant en France voisine	299	340	425	453	475	471	498	479
dont de nationalité française	97	131	180	216	222	217	215	200
dont de nationalité suisse	194	202	236	229	242	242	265	265

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C3.9 Etudiant-e-s résidant en France voisine et suivant une formation de niveau tertiaire (HES et formations professionnelles supérieures) à Genève, 2007

	Effectifs résidant en France voisine	En % du total des étudiant-e-s
Ecoles genevoises des HES-SO⁽¹⁾ et HES-S2⁽²⁾ (CITE 5A)	613	15.9
Ecole d'ingénieurs HES de Lullier	223	51.4
Haute école de santé	142	21.1
Ecole d'ingénieurs de Genève	81	15.4
Haute école d'art et de design	80	13.1
Haute école de travail social	61	8.6
Haute école de gestion	26	2.9
Formations professionnelles supérieures (CITE 4 et 5B)	222	13.9
Conserv. de musique et Inst. Jaques-Dalcroze ⁽³⁾	112	19.2
CFP santé-social	51	13.0
Ecole d'enseign. technique (passerelle HES)	18	58.1
Techniciens CEPTA	16	10.6
CFP commerce	9	3.0
Ecole supérieure d'informatique de gestion	8	10.4
CFP arts appliqués (propéd.)	8	13.6

(1) HES-SO: Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale.

(2) HES-S2: Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande.

(3) Le Conservatoire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze sont rattachés à la HES-SO dès 2009 (Haute école de musique).

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C3.10 Etudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Genève⁽¹⁾ et résidant en France⁽²⁾, 1995, 2000 et 2007

	1995	2000	2007
Etudiant-e-s résidant en France	189	502	963
dont			
de nationalité française avec certificat d'accès à l'Université obtenu en France	121	324	508
de nationalité suisse avec certificat d'accès à l'Université obtenu en Suisse	16	30	91
de nationalité suisse avec certificat d'accès à l'Université obtenu en France	11	41	200
de nationalité étrangère avec certificat d'accès à l'Université obtenu à l'étranger (hors France)	29	70	102
Autres	12	37	62
Effectif global des étudiant-e-s de l'Université de Genève	12'580	13'191	13'364
Proportion d'étudiant-e-s résidant en France (en %)	1.5	3.8	7.2

(1) Y compris les instituts en relation avec l'Université.

(2) Il ne s'agit pas uniquement de la France voisine.

Source: Université de Genève/Statistiques universitaires de Genève

Pour comprendre ces résultats

Enquête auprès des organisations internationales

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) suit chaque année l'évolution des emplois, des dépenses et de l'activité confédérale auprès des organisations internationales basées à Genève. Cette enquête porte sur les dix-huit organisations internationales gouvernementales et sur les dix plus importantes organisations internationales non gouvernementales. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et les conférences internationales concernent l'année précédente.

- Les organisations internationales (OIG)

La constitution des organisations internationales gouvernementales résulte de l'adoption d'un traité international auquel trois Etats au moins ont adhéré. Ce sont des institutions durables qui réunissent des représentants des Etats membres pour remplir des fonctions d'intérêt international. Pour son fonctionnement, chaque organisation internationale gouvernementale dispose d'un corps d'employé-e-s appelé-e-s fonctionnaires internationaux.

ONU : Office des Nations Unies à Genève (ONUG) ; Organisation internationale du travail, anc. BIT (OIT) ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; Union internationale des télécommunications (UIT) ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ; Bureau international d'éducation, rattaché à l'UNESCO (BIE) ; Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ; Association européenne de libre-échange (AELE) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Organisation mondiale du commerce (OMC) ; Union interparlementaire (UI) ; Organisation internationale de protection civile (OIPC) ; Union internationale pour la protection des obtentions végétales, enquêtée depuis 1985 (UPOV) ; Bureau international des textiles et de l'habillement, enquêté depuis 1990 (BITH) ; South Centre, enquêté depuis 1999 ; Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Cour de l'OSCE) ; Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL).

- Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Les organisations internationales non gouvernementales (OING) sont des associations sans but lucratif, indépendantes des gouvernements, organisées au niveau international. Leurs buts sont multiples et se rapportent à de nombreux domaines économiques, scientifiques et culturels. Leurs activités complètent souvent l'action des OIG.

L'enquête concerne les dix plus importantes OING, du point de vue des effectifs d'employés, parmi les 170 OING siégeant à Genève :

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) ; Conseil œcuménique des églises (COE) ; Fédération luthérienne mondiale (FLM) ; Fondation de l'Ecole internationale de Genève (FEIG) ; Association du transport aérien international (IATA) ; Institut Battelle ; Organisation internationale de normalisation (ISO) ; Union européenne de radio-télévision (UER) ; Commission électrotechnique internationale (CEI) ; Union internationale des transports routiers (IRU) enquêtée depuis 2003 ; World Economic Forum, enquêté depuis 2003 (WEF).

Il y a une rupture de série entre 2002 et 2003 : en 2002 la liste des dix OING les plus importantes inclut l'Institut Battelle et la FLM, sans le WEF et l'IRU ; en 2003 elle inclut le WEF et l'IRU, sans l'Institut Battelle ni la FLM.

Les Accords bilatéraux Suisse-UE/AELE (voir Annexe 7 pour plus de détails)

Les Accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'UE/AELE modifient progressivement la mobilité résidentielle et professionnelle au sein de l'espace transfrontalier. Depuis le 1^{er} juin 2002, les résident-e-s genevois-es de nationalité suisse ont la possibilité légale de s'installer en France voisine. A partir du 1^{er} juin 2004 les ressortissant-e-s de l'UE/AELE domiciliés dans la zone frontalière à la recherche d'un emploi en Suisse étaient sur un pied d'égalité avec les ressortissant-e-s suisses. Depuis le 1^{er} juin 2007, il n'est plus nécessaire d'être domicilié dans la zone dite frontalière et les contingents pour les autorisations de séjour (de longue et de courte durée) sont supprimés.

En ce qui concerne l'accès aux écoles, les Accords bilatéraux n'ont pas modifié les pratiques d'admission. Seuls les élèves et étudiant-e-s à la charge de parents ressortissants d'Etats membres de l'UE/AELE, résidant en France voisine, jouissant du statut de frontaliers et assujettis à Genève à l'impôt sur le revenu, ont accès aux écoles publiques genevoises. Il en va de même lorsque l'étudiant-e jouit du statut de frontalière et est ressortissant-e de l'UE/AELE. Ces élèves et étudiant-e-s bénéficient de la gratuité des études.

Toutefois, le cas de l'apprentissage dual est un peu différent puisque le contrat d'apprentissage est similaire à un contrat de travail : depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissant-e-s de l'UE/AELE à la recherche d'une place d'apprentissage sont sur un pied d'égalité avec les Suisses et Suissesses. Les employeurs genevois peuvent engager beaucoup plus facilement qu'auparavant des jeunes frontalière-s pour un apprentissage.

Références

- OCSTAT (2008). *Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2007*. Communiqué de presse, Genève : Office cantonal de la statistique, février 2008. ftp://ftp.geneve.ch/statistique/compresses/2008/geneve_cp_2008_07.pdf
- Jaunin A., Le Roy-Zen Ruffinen O., Pillet M. (2008). Les élèves du bassin franco-valdo-genevois scolarisés à Genève. Note d'information n°33. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/notesinfo/NotesSRED33.pdf>
- Observatoire statistique frontalière : <http://www.geneve.ch/statregio-francosuisse/index.htm>
- OCSTAT (2008). *Frontaliers du canton de Genève en 2007. Résultats statistiques n° 6*. Genève : Office cantonal de la statistique, mars 2008. ftp://ftp.geneve.ch/statistique/compresses/2008/geneve_cp_2008_07.pdf

Niveau de formation de la population adulte résidente

Mots clés

Niveau de formation achevée, population résidente, population active, personnes sans emploi, statut professionnel, salaire, formation continue, compétences des adultes, âge, genre, lieu de naissance

Le développement de la société dépend en partie du niveau de connaissances, de qualification et de compétences des individus qui la composent. On considère généralement que l'élévation du niveau de formation et des compétences de la population adulte a des répercussions bénéfiques sur le bien-être individuel et social (épanouissement personnel, amélioration de la santé, plus grande participation à la vie civique, etc.) et sur la prospérité économique des pays. Du point de vue de l'individu, le niveau de formation joue également positivement sur l'employabilité et sur le niveau de rémunération.

Si l'éducation et l'expérience ne fixent pas pour la vie le niveau de compétences d'une personne, la capacité à actualiser et à développer ultérieurement ses compétences et connaissances dépend encore bien souvent du niveau de formation initiale.

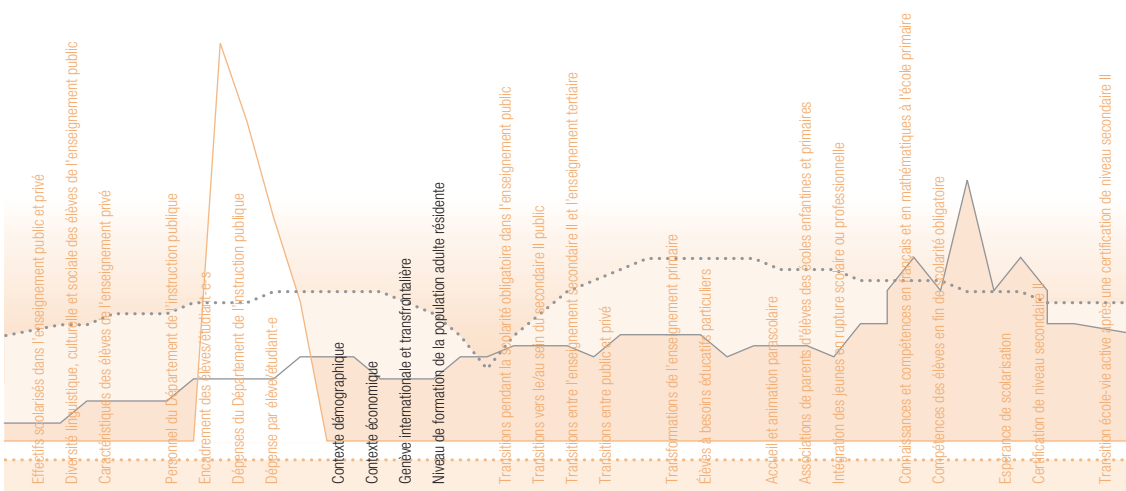
Ce chapitre présente le niveau de formation achevée de la population adulte résidente du canton de Genève en fonction de l'âge, du genre (hommes/femmes) et du lieu de naissance.

Il fournit également des informations tirées d'une enquête internationale sur les compétences des adultes en littératie, numératie et résolution de problèmes, et leur lien avec le niveau de formation.

Enfin, des comparaisons intercantoniales et internationales du niveau le plus élevé de formation achevée par la population adulte sont présentées à la fin du chapitre.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien, notamment, avec la politique publique n° 22, « Orientation et formation continue des adultes »¹, qui vise en partie à « augmenter l'employabilité des personnes et, plus particulièrement, celle des publics faiblement qualifiés tout en tenant compte des nouveaux besoins du monde du travail et de la société », et à « encourager la formation continue des adultes ».



T
S II
S I
P
E

C
4

Le niveau de formation atteint par la population adulte résidant à Genève augmente au fil des générations, mais les écarts de niveau de formation entre hommes et femmes sont encore importants. Un niveau de formation élevé permet d'être moins exposé au chômage. Il améliore également le statut professionnel et la rémunération des individus. Toutefois, même lorsque les femmes ont un diplôme tertiaire, elles accèdent plus rarement que les hommes aux postes à responsabilités.

Le niveau de compétences des adultes pour affronter les situations de la vie quotidienne est par ailleurs fortement déterminé par le niveau de formation. Pourtant, les personnes les moins qualifiées participent peu à la formation continue dont le but est, entre autres, de viser à réduire les inégalités de compétences.

En comparaison internationale, la Suisse fait partie des pays comptant le moins de femmes diplômées de l'enseignement tertiaire. Toutefois, Genève se distingue des autres cantons suisses avec une proportion élevée de femmes diplômées du tertiaire.

Le niveau de formation de la population résidente continue à s'élever

Figure
C4.1

Si l'on s'en tient à la population adulte âgée de 25 à 64 ans, c'est-à-dire en âge de travailler et ayant le plus souvent achevé sa formation, le niveau de formation de la population résidente (voir « Pour comprendre ces résultats » et Annexe 1, Population résidente) du canton de Genève augmente au fil des générations². L'allongement des études se poursuit (voir H1, Espérance de scolarisation), et en 2007, la moitié des 25-39 ans³ ont achevé une formation de niveau tertiaire alors que c'est le cas du tiers seulement des 55-64 ans (Figure C4.1).

La part des femmes résidentes ayant achevé une formation tertiaire est en 2007 toujours inférieure à celle des hommes (40% contre 49%), y compris chez les moins de 40 ans (47% contre 57%). Cela devrait toutefois changer à l'avenir, car en 2007, les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à entamer une formation de niveau tertiaire – formation professionnelle supérieure, Haute école spécialisée (HES) et surtout Université (voir D3, Transition secondaire II-tertiaire).

Un niveau de formation de la population migrante contrasté

Figure
C4.2

A Genève, le niveau de formation de la population résidente est fortement lié à l'immigration (voir C1, Contexte démographique), puisqu'un peu plus de la moitié de la population résidente âgée de 25 à 64 ans est née à l'étranger⁴. Genève connaît de ce point de vue deux types de migrations : une migration de personnes peu qualifiées et une migration de personnes très qualifiées. En 2007, 24% des personnes nées à l'étranger ne sont pas allées au-delà de la scolarité obligatoire et 42% ont achevé une formation de niveau tertiaire, contre respectivement 5% et 46% de la population résidente née en Suisse (Figure C4.2). Parmi la population née à l'étranger, peu de différences s'observent entre hommes et femmes en ce qui concerne le niveau de formation achevé : par exemple, 44% des hommes et 41% des femmes ont une formation de niveau tertiaire. En revanche, de ce point de vue, la population native présente des différences notables : seules 38% des femmes nées en Suisse ont achevé une formation de niveau tertiaire contre 54% des hommes nés en Suisse.

Figure
C4.3

La structure du niveau de formation de la population migrante (voir « Pour comprendre ces résultats ») s'est modifiée au cours des dernières années. Ainsi, en 2007, 62% de la population résidant à Genève, née à l'étranger et arrivée depuis moins de cinq ans en Suisse, a achevé une formation de niveau tertiaire contre seulement 36% de celles et ceux qui sont arrivés depuis cinq ans ou plus (Figure C4.3). Ceci est dû en grande partie à l'élévation générale du niveau de formation dans de nombreux pays et au fait que la population migrante récente est généralement plus jeune (les deux tiers des migrant-e-s arrivé-e-s récemment ont moins de 40 ans, contre un tiers seulement des migrant-e-s arrivé-e-s depuis plus de cinq ans).

Les femmes accèdent toujours peu aux postes à responsabilités

En ce qui concerne la situation professionnelle des individus, on observe, d'une manière générale, qu'elle s'améliore avec le niveau de formation. Ainsi, en 2007, 74% des personnes actives occupées (voir « Pour comprendre ces résultats ») n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire occupent une position de salarié-e sans fonction de chef-fe, contre 46% des personnes disposant d'une formation de niveau tertiaire (Figure C4.4). Toutefois, hommes et femmes ne tirent pas profit de leurs études de la même façon. Même lorsque les femmes ont une formation tertiaire, elles occupent proportionnellement beaucoup moins souvent que les hommes des fonctions à responsabilités ou des postes de direction (30% contre 52%). Ceci est sûrement lié en partie à des barrières sexistes, mais aussi aux stratégies féminines, conscientes ou non, pour faire face aux obligations familiales⁵.

Figure
C4.4

Le statut professionnel étant lié au niveau de formation, il n'est pas surprenant d'observer que le salaire augmente avec ce dernier. Dans le secteur privé, le salaire mensuel brut médian⁶ (voir « Pour comprendre ces résultats ») des personnes résidant à Genève s'élève, en 2006, à 4'500 francs pour les personnes n'ayant pas achevé de formation, à 6'000 francs environ pour les titulaires d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) et à plus de 10'000 francs pour les personnes titulaires d'un diplôme universitaire (Figure C4.5). Toutefois, le gain financier apporté par l'élévation du niveau de formation est moindre pour les femmes et l'écart hommes-femmes a tendance à se creuser à mesure que le niveau de formation s'élève.

Figure
C4.5

L'élévation du niveau de formation protège également en partie contre le chômage

En 2007, 15% de la population active résidant à Genève et dont le niveau de formation achevée ne dépasse pas la scolarité obligatoire, sont sans emploi et en recherchent activement un (Figure C4.6). Cette proportion est de 7% pour celles et ceux qui ont achevé une formation secondaire II. Le fait de posséder un diplôme de niveau tertiaire (formation professionnelle supérieure, HES, université) semble prémunir encore un peu plus contre le chômage, puisque 4% seulement des personnes ayant achevé une formation tertiaire sont à la recherche d'un emploi.

Figure
C4.6

Le niveau de formation : facteur le plus déterminant des compétences des adultes dans la vie quotidienne

Un faible niveau de formation a des conséquences sur la vie quotidienne des individus, mais cela représente également un coût pour l'ensemble de la société en termes de cohésion sociale (risques d'exclusion), de santé, de productivité et de croissance économique (moins d'innovation technologique). Comme le montre l'enquête ALL (voir « Pour comprendre ces résultats »), le niveau de compétences des adultes dans la vie quotidienne est fortement déterminé par le niveau de formation. Ainsi, à Genève, 60 à 80% des adultes n'ayant achevé que la scolarité obligatoire ont un niveau jugé insuffisant par les experts internationaux ayant conçu et développé l'enquête, pour composer avec les exigences grandissantes de la société du savoir et de l'économie axée sur l'information (Figure C4.7).

Figure
C4.7

Les personnes les plus formées participent davantage à la formation continue

L'amélioration du niveau de formation des individus est l'objectif prioritaire de la formation continue. Dans cette optique, le canton de Genève s'est doté en 2001 d'une nouvelle loi sur la formation continue qui vise principalement à améliorer les compétences des adultes peu qualifiés. Or la participation à des cours de formation continue dans un but professionnel est encore très liée au niveau de la formation déjà achevée. En effet, en 2007, 42% des personnes actives ayant achevé une formation de niveau tertiaire ont participé, au cours des douze derniers mois, à au moins un cours de formation continue à but professionnel, alors que c'est le cas de seulement 13% des personnes actives n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire (Figure C4.8). Même si certaines professions nécessitent plus que d'autres des compléments de formation ou une mise à jour des compétences et que le niveau initial de formation détermine en grande partie la profession et la position occupée, ce constat interroge sur les possibilités d'accès à la formation continue des personnes ayant un faible bagage scolaire pour améliorer leur niveau de formation et leurs compétences.

Figure
C4.8

Comparaisons intercantionales et internationales

Un niveau de formation plus contrasté qu'ailleurs en Suisse

Figure
C4.9

Comparativement aux autres cantons suisses, Genève compte parmi sa population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans une proportion légèrement plus importante de personnes très peu qualifiées, mais surtout une plus grande proportion de personnes hautement qualifiées, c'est-à-dire ayant achevé une formation tertiaire. Ceci est particulièrement vrai pour la population féminine, la proportion de résidentes ayant achevé une formation tertiaire étant nettement plus élevée à Genève (40%) que dans les autres cantons suisses (22%) (Figure C4.9).

Figure
C4.10

En comparaison internationale, la Suisse fait partie des pays où la proportion de résident-e-s âgé-e-s de 25 à 64 ans ayant achevé une formation au moins égale au niveau secondaire II est la plus élevée : en 2005, c'est le cas de 87% des hommes et 79% des femmes contre respectivement 69% et 66% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE (Figure C4.10).

En revanche, en ce qui concerne la proportion de diplômé-e-s de l'enseignement tertiaire, la Suisse présente l'écart entre hommes et femmes le plus important des pays de l'OCDE : en 2005, le niveau tertiaire est atteint par 37% des hommes et seulement 20% des femmes résidant en Suisse, contre 26% pour les hommes et pour les femmes en moyenne dans les pays de l'OCDE. Ces pourcentages placent la Suisse au 3^e rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part des hommes très diplômés, mais au 19^e rang en ce qui concerne celle des femmes très diplômées.

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Les dernières projections du niveau de formation de la population résidente âgée de 25 à 64 ans, publiées par l'OFS pour l'ensemble de la Suisse, prévoient, quel que soit le scénario, une forte augmentation du niveau de formation (OFS 2009) : 44% à 46% des 25 à 64 ans devraient détenir en 2018 un diplôme de niveau tertiaire. Ces valeurs étant déjà observées à Genève en 2007, on peut supposer que la part des diplômé-e-s du tertiaire y sera encore plus élevée à cet horizon.
- 3 Sachant que 9% d'entre eux suivent une formation en 2007.
- 4 C'est la proportion la plus forte parmi les cantons suisses et près du double de la moyenne nationale.
- 5 Duru-Bellat (2004), *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris : L'Harmattan (2^e éd. rev. et act.).
- 6 Le salaire médian est la valeur qui partage la population en deux sous-ensembles égaux : la moitié de la population perçoit un salaire inférieur ou égal à cette valeur, l'autre moitié perçoit un salaire supérieur.

Liste des figures

- C4.1 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève, selon le genre et le groupe d'âge, 2007
- C4.2 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève, selon le lieu de naissance et le genre, 2007
- C4.3 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève née à l'étranger, selon la durée de résidence en Suisse, 2007
- C4.4 Statut professionnel de la population active occupée du canton de Genève, selon la formation achevée la plus élevée et le genre, 2007
- C4.5 Salaire mensuel brut médian standardisé dans le secteur privé à Genève, selon le type de formation, 2006
- C4.6 Statut sur le marché du travail de la population active du canton de Genève, selon la formation achevée la plus élevée, 2007
- C4.7 Niveau de compétences des adultes résidant à Genève, selon le domaine et le niveau de formation achevée, 2003
- C4.8 Taux de participation à au moins un cours de formation continue à but professionnel dans les 12 derniers mois, selon la formation achevée la plus élevée, 2007

Comparaisons intercantionales et internationales

- C4.9 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente, selon le canton et le genre, 2007
- C4.10 Niveau le plus élevé de formation atteint par la population résidente, selon le pays de l'OCDE et le genre, 2005

Figure C4.1 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève, selon le genre et le groupe d'âge, 2007

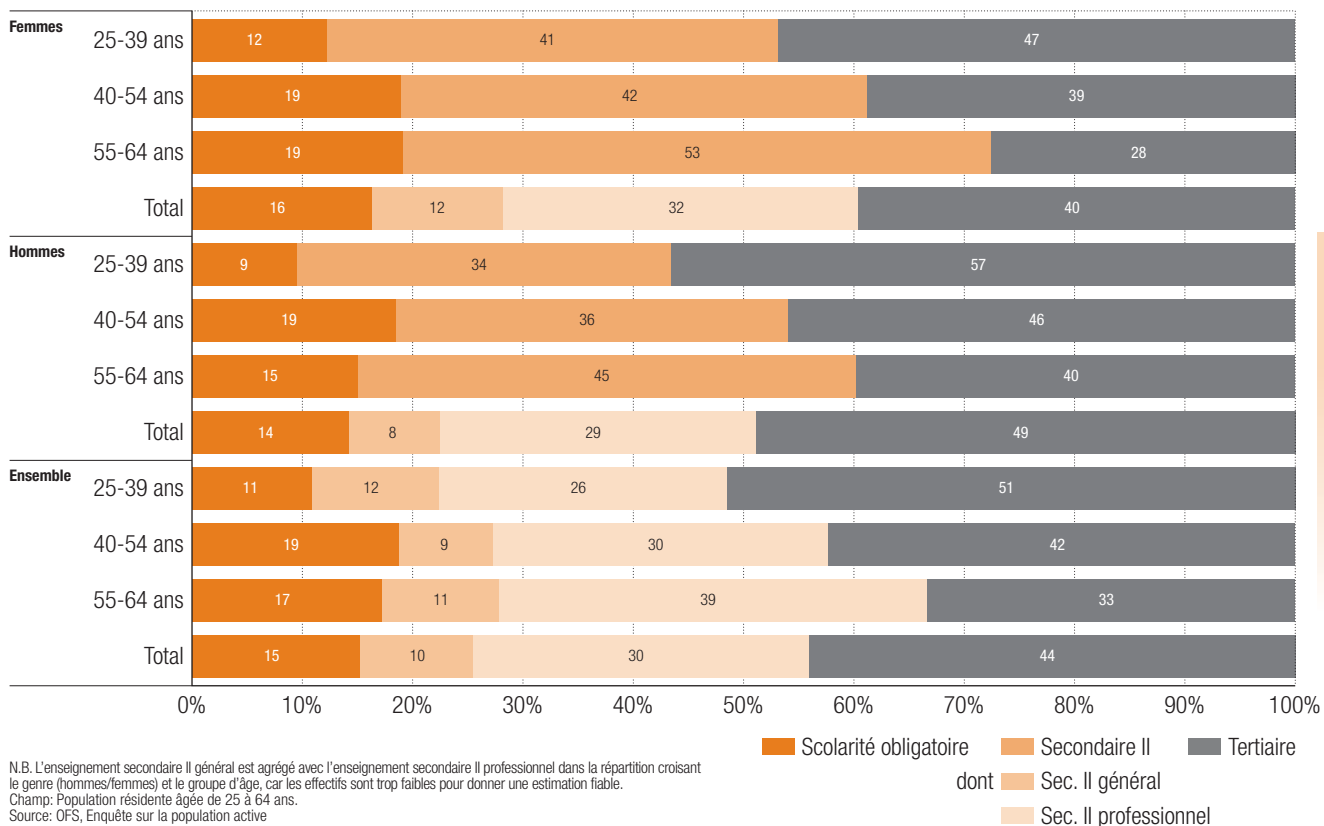


Figure C4.2 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève, selon le lieu de naissance et le genre, 2007

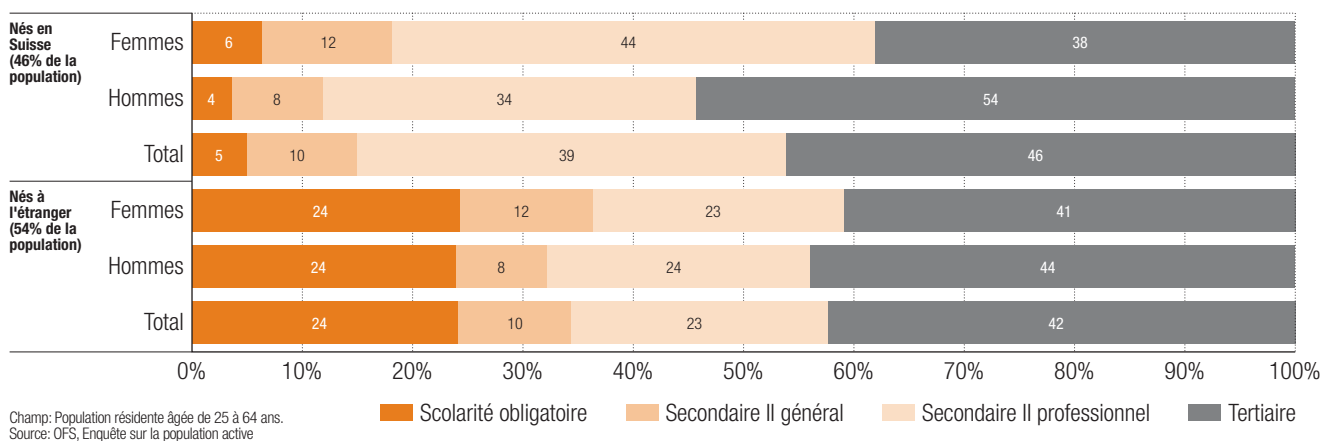


Figure C4.3 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève née à l'étranger, selon la durée de résidence en Suisse, 2007

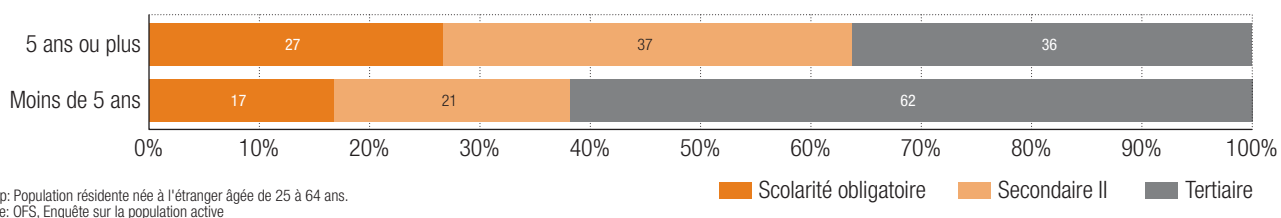


Figure C4.4 Statut professionnel de la population active occupée du canton de Genève, selon la formation achevée et le genre, 2007

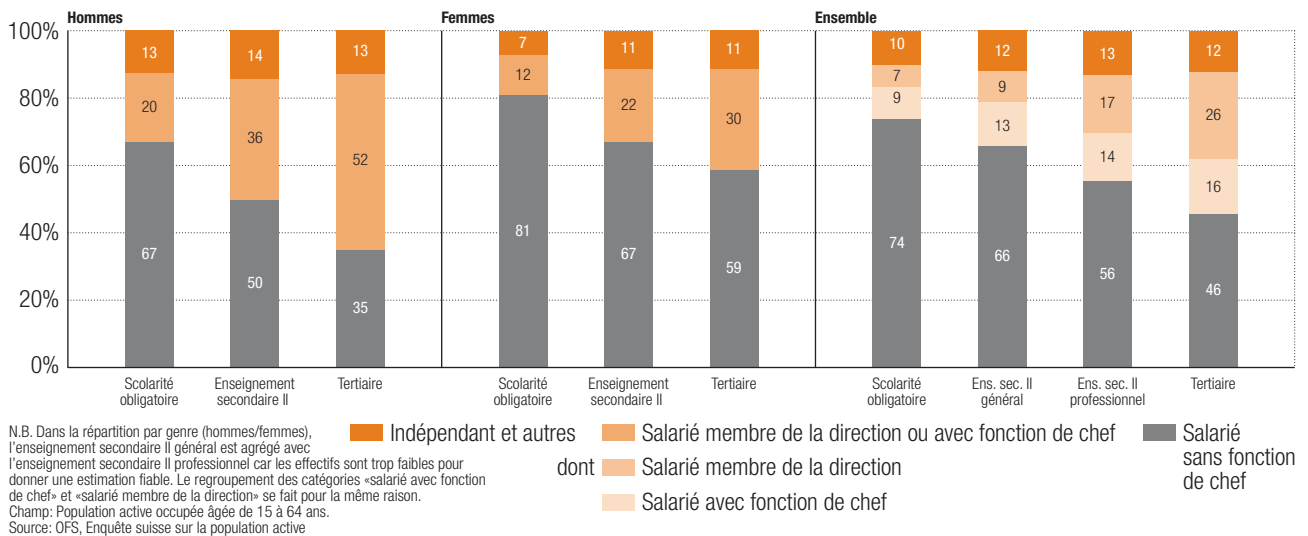


Figure C4.5 Salaire mensuel brut médian standardisé⁽¹⁾ dans le secteur privé à Genève, selon le type de formation, 2006

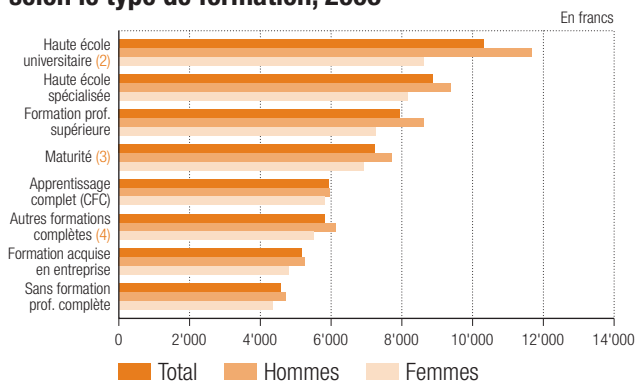


Figure C4.6 Statut sur le marché du travail⁽¹⁾ de la population active du canton de Genève, selon la formation achevée la plus élevée, 2007

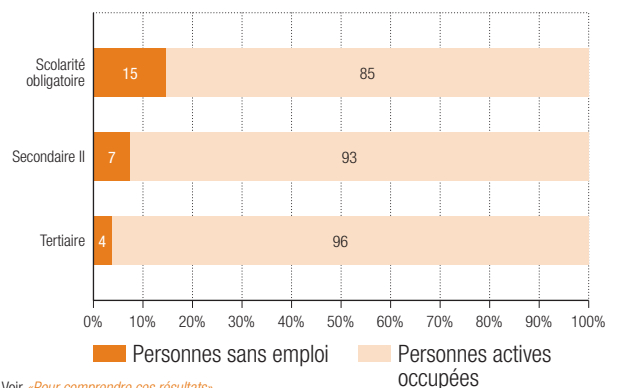


Figure C4.7 Niveau de compétences des adultes résidant à Genève, selon le domaine et le niveau de formation achevée (en %), 2003

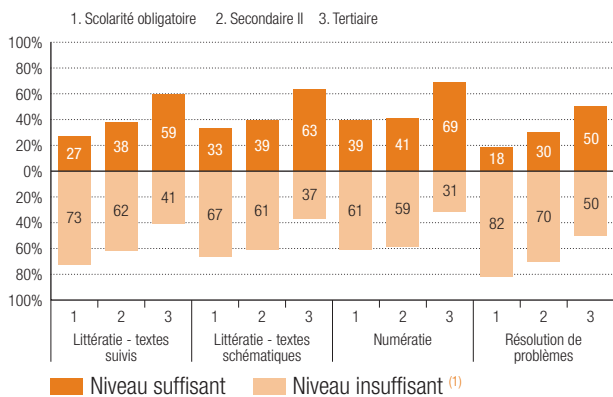
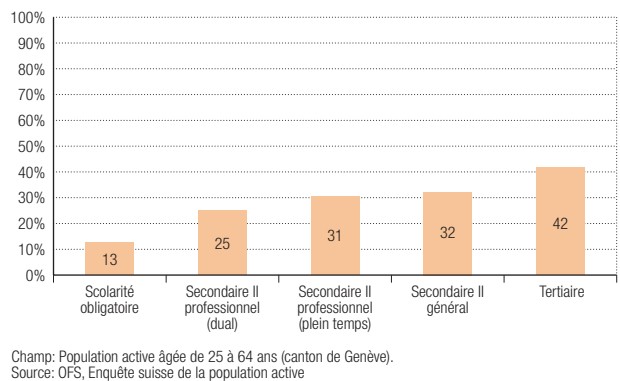


Figure C4.8 Taux de participation à au moins un cours de formation continue à but professionnel dans les 12 derniers mois, selon la formation achevée la plus élevée, 2007



Comparaisons intercantionales et internationales

Figure C4.9 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente, selon le canton et le genre, 2007

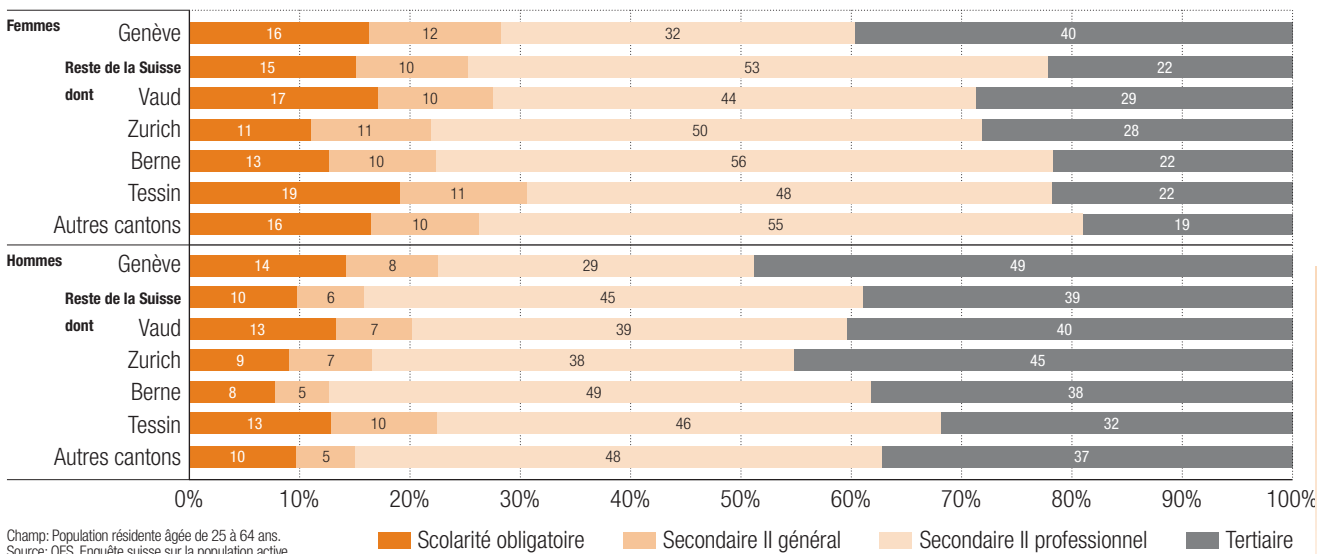
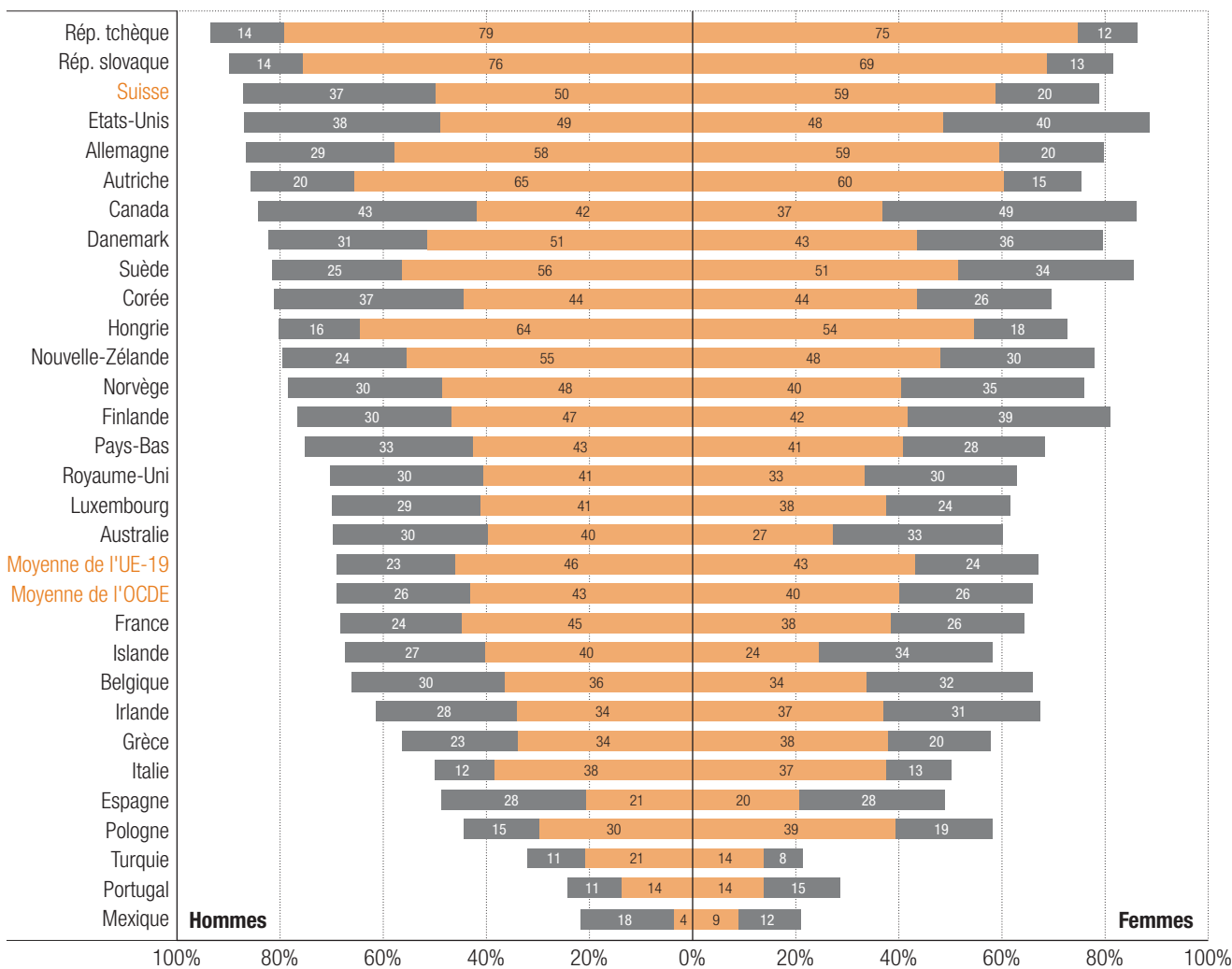


Figure C4.10 Niveau le plus élevé de formation atteint par la population résidente, selon le pays de l'OCDE et le genre, 2005



(1) Les formations courtes (moins de deux ans) de niveau CITE 3C sont exclues du niveau secondaire II, sauf dans le cas de l'Autriche et du Royaume-Uni.
Champ: Population résidente âgée de 25 à 64 ans.
Source: OCDE/Regards sur l'éducation 2008

Pour comprendre ces résultats

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) effectue chaque année depuis 1991, sur mandat du Conseil fédéral, l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans au moins, cette enquête a pour but de fournir des données sur le monde du travail et sur la vie professionnelle en général, mais aussi dans une certaine mesure sur les conditions dans lesquelles vivent les personnes sans emploi, à la retraite, les femmes au foyer ainsi que les étudiant-e-s.

Les résultats de l'enquête présentés ici concernent uniquement la population résidente permanente (voir Annexe 1, *Population résidente*). Par conséquent, ils ne prennent pas en considération certains groupes de personnes actives à Genève tels que la population frontalière, les titulaires d'un permis de courte durée de moins de 12 mois et les requérant-e-s d'asile.

Depuis l'année 2000, Genève dispose d'un échantillon élargi qui permet des analyses au niveau cantonal. Les comparaisons intercantionales reposent sur les cantons ou régions ayant un échantillon d'au moins 2'000 individus.

Les *personnes sans emploi* sont les personnes :

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence de l'enquête,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes,
- et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Cette définition, qui correspond aux normes internationales, est donc différente de celle de « chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement » dont les effectifs sont publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Les *personnes actives occupées* sont les personnes ayant une activité professionnelle en Suisse qui représente au minimum une heure par semaine.

La population migrante

La population migrante ne doit pas être confondue avec la population étrangère : une personne peut être née en Suisse et être de nationalité étrangère ou inversement, être née à l'étranger et être de nationalité suisse. Dans la grande majorité des cas, les personnes résidentes de nationalité étrangère et nées en Suisse y ont vécu toute leur vie et y ont effectué la majeure partie de leur scolarité.

Enquête sur le niveau et la structure des salaires (LSE)

L'Office fédéral de la statistique réalise tous les deux ans, depuis 1994, une enquête sur le niveau et la structure des salaires en Suisse. Depuis 2000, Genève dispose d'un échantillon élargi qui permet des analyses au niveau cantonal. L'enquête porte sur les employé-e-s des entreprises de toute taille et de toute branche, à l'exception de l'agriculture. Les résultats du canton de Genève concernent uniquement le secteur privé, car les données salariales provenant du secteur public sont trop partielles.

Les montants relevés sont convertis en *salaires mensuels bruts standardisés*, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps (4,33 semaines à 40 heures de travail), pour des comparaisons indépendantes du nombre d'heures effectuées.

Le *salair médian* est le niveau de salaire qui partage la population en deux sous-populations égales : il y a autant de personnes qui perçoivent un salaire inférieur ou égal à ce niveau que de personnes qui perçoivent plus que ce niveau de salaire. A la différence de la moyenne, la valeur médiane permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes, en particulier des salaires élevés, raison pour laquelle on la préfère à la moyenne dans les études sur les revenus.

Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ALL)

L'enquête « Adult Literacy and Lifeskills » (ALL) est une enquête internationale visant à évaluer les compétences des adultes dans les domaines de la littératie, de la numératie et de la résolution de problèmes. Réalisée en 2003 par un premier groupe de six pays dont la Suisse, Genève dispose d'un échantillon élargi qui permet certaines analyses au niveau cantonal.

Littératie : capacité d'utiliser l'écrit pour fonctionner dans la société, atteindre ses objectifs, parfaire ses connaissances et accroître son potentiel (cela comprend la *compréhension de textes suivis* – connaissances et savoir-faire nécessaires pour comprendre et utiliser l'information contenue dans des documents tels que des éditoriaux, des reportages, des brochures et des manuels – et la *compréhension de textes schématiques* – connaissances et savoir-faire nécessaires pour repérer, comprendre et utiliser l'information présentée sous diverses formes telles que demandes d'emploi, fiches de paie, horaires de transports, cartes routières, tableaux et graphiques, etc.).

Numératie : connaissances et savoir-faire nécessaires pour gérer efficacement les exigences mathématiques de diverses situations de la vie courante.

Résolution de problèmes : processus de pensée et d'action orienté vers un but dans des situations pour lesquelles aucune solution de routine n'est disponible.

Références

- OCDE (2008). *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE 2008*. Paris : OCDE.
- Wanner, P. (2004). *Migration et intégration - Populations étrangères en Suisse*. Recensement fédéral de la population 2000. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- OCSTAT (2007). *Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004. Communications statistiques n°34*. Genève : Office cantonal de la statistique.
- Lurin, J. et al. (2006). *Relever les défis de la société de l'information - Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne*. Rapport genevois de l'enquête internationale ALL 2003, *Adult Literacy & Lifeskills Survey*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Lurin, J. (2007). *Les compétences de base des adultes dans la vie quotidienne*. Note d'information n° 33. Genève : Service de la recherche en éducation.

Transitions pendant la scolarité obligatoire dans l'enseignement public (CITE 1 à 2)

Mots clés

Transitions, enseignement primaire, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), parcours scolaire, redoublement, genre (filles/garçons), catégorie socioprofessionnelle

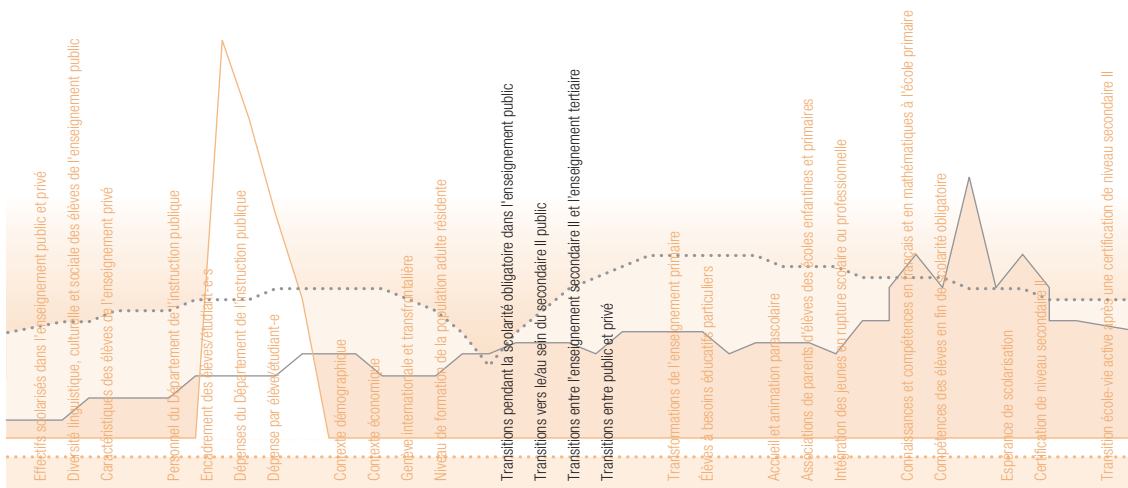
La scolarité obligatoire commence, à Genève, en 1^{re} primaire¹ et se termine au 9^e degré du Cycle d'orientation (CO). L'école primaire permet aux enfants de développer leurs capacités et d'acquérir des connaissances dans différentes disciplines, ces premiers acquis étant déterminants pour la suite du parcours des élèves. La plupart des élèves sont en effet répartis dans des filières différenciées dès leur entrée dans le 7^e degré du CO, selon les résultats scolaires obtenus en 6^e primaire. Seule une partie des élèves entre en 7^e hétérogène, système proposé dans trois établissements, et connaît une différenciation en niveaux (allemand et mathématiques) à partir de la 8^e année².

Des différenciations de parcours existent à la fin de chaque année scolaire, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire I public (CO) : promotion au degré supérieur, redoublement, saut d'un degré, orientation vers la filière spécialisée, changement de regroupement ou de niveau au CO, départ de l'enseignement public pour l'enseignement privé ou pour un autre canton ou l'étranger.

Ce chapitre présente les transitions à l'intérieur de l'enseignement primaire, entre l'enseignement primaire et le CO et enfin, à l'intérieur du CO. Ces transitions sont étudiées par des analyses transversales mais également en suivant des cohortes d'élèves de façon longitudinale, en portant une attention au genre (filles/garçons) et à la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques n° 212, « Enseignement primaire », et n° 213, « Enseignement secondaire obligatoire (CO) »³. Parmi les prestations identifiées de chacune de ces deux politiques publiques figure la prestation « orientation et encadrement » qui a pour but l'évaluation et l'ajustement des instruments nécessaires au suivi des élèves (progression à l'intérieur du cursus). Par ailleurs, promouvoir l'égalité filles/garçons fait partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



T
S II
S I
P
E

D 1

Entre 2006 et 2007, selon le degré suivi dans l'enseignement primaire public, 92% à 95% des élèves sont promus au degré supérieur. Le redoublement affecte particulièrement les deux premiers degrés de l'enseignement primaire et est vraisemblablement lié à des difficultés dans l'apprentissage de la lecture.

Lors de l'entrée au CO, 83% des élèves vont dans un Cycle à regroupements différenciés (dont 4/5^e en regroupement A, filière à exigences scolaires étendues, et 1/5^e en regroupements B/C, filières à exigences scolaires moindres); 15% vont dans une 7^e hétérogène et 2% en classe d'accueil.

Les cursus scolaires des élèves du primaire et du CO sont nettement différenciés selon le genre et le milieu social d'origine : les filles ont une scolarité plus régulière que les garçons et vont plus souvent en regroupement A à l'issue de la 6^e primaire (ens. public); les enfants des milieux défavorisés ont, aujourd'hui encore, un taux de redoublement plus élevé que les autres enfants et sont également plus fréquemment orientés vers la filière spécialisée de l'enseignement primaire et en regroupements B/C du CO.

Plus de 92% des élèves de l'enseignement primaire public sont promus au degré supérieur

Figure D1.1

Entre 2006 et 2007, selon le degré suivi dans l'enseignement primaire public (CITE 1), la quasi-totalité des élèves sont promus au degré supérieur (Figure D1.1). Le redoublement, qui concerne 1 à 4% des élèves selon le degré, semble intervenir à des moments clés de la scolarité. Il est en effet plus fréquent durant les deux premiers degrés de l'enseignement primaire, qui correspondent à la période des apprentissages fondamentaux, et est vraisemblablement lié à des difficultés dans la maîtrise de la lecture⁴. C'est notamment le cas en 2^e primaire, lors de la transition entre la division élémentaire et la division moyenne, où l'on observe le taux de redoublement le plus élevé.

L'orientation vers la filière spécialisée⁵ est un peu plus fréquente de la 1^{re} à la 4^e primaire et concerne moins d'un élève sur cent (voir également E2, *Elèves à besoins éducatifs particuliers*). Les départs vers les écoles privées sont eux aussi relativement marginaux, sauf à l'issue de la 6^e primaire lors de la transition vers le secondaire I (CITE 2), où ils concernent 3% des élèves (voir également D4, *Transitions entre public et privé*). Le saut d'un degré est très rare (moins de 1%, soit un peu plus de 70 élèves pour l'ensemble des six degrés primaires). A chaque degré, 2 à 3% des élèves quittent le système genevois d'enseignement, vraisemblablement en lien avec la mobilité géographique des familles.

Six ans après être entrés en 1^{re} primaire, 73% des élèves sont au Cycle d'orientation

Figure D1.2a

L'observation des parcours scolaires des élèves entrés en 2001 en 1^{re} primaire dans l'enseignement public permet de rendre compte des écarts par rapport au cursus théorique qui est d'être scolarisé en 2007 au 7^e degré du CO (enseignement secondaire I public). Ainsi, l'analyse de cette cohorte d'élèves montre que près des trois quarts d'entre eux traversent les six années d'école primaire dans l'enseignement public à Genève sans incident ou changement de parcours et sont présents au CO six ans après (Figure D1.2a). Près de 10% des élèves de cette cohorte ont une année de retard (exceptionnellement deux) par rapport à l'âge théorique⁶; 3% des élèves ont quitté l'enseignement ordinaire pour la filière spécialisée et presque 5% se sont dirigés vers des écoles privées. Enfin, 10% des élèves ne sont plus scolarisés dans une école genevoise.

Une orientation en filières différenciées au Cycle d'orientation pour 83% des élèves

Figure D1.3

L'entrée au CO est le premier moment où une orientation en filières différenciées selon les résultats scolaires obtenus en français et en mathématiques en 6^e primaire s'opère pour la plupart des élèves. Depuis la rentrée scolaire 2000, les élèves sont répartis dans les filières à exigences scolaires étendues (regroupement A) et à exigences scolaires moindres (regroupements B ou C) (voir « Pour comprendre ces résultats »). Seuls les élèves domiciliés à proximité de l'un des trois établissements proposant au 7^e degré des classes hétérogènes (sans distinction de filière) ne sont pas concernés par cette première orientation. Trois nouveaux établissements⁷ ayant une organisation en regroupements ont ouvert leurs portes depuis le début des années 2000, ce qui diminue automatiquement la proportion d'élèves allant en 7^e hétérogène parmi l'ensemble des élèves⁸ (15% des élèves de 6^e primaire entrant au CO en 2007 contre 21% en 2000) (Figure D1.3).

Si l'on s'intéresse aux élèves qui fréquentent les établissements à regroupements différenciés (ou anciennes filières), on constate une moindre sélection à l'entrée du CO depuis les années 80 ou 90, mais depuis 2000, la proportion d'élèves qui sont dans le regroupement le plus exigeant est restée stable (79% des élèves des CO à regroupements différenciés).

Près de 80% des élèves de 7^e A sont en 9^e A trois ans après

En fonction de leurs résultats, les élèves peuvent changer d'orientation, en cours ou en fin d'année, les réorientations pouvant se faire vers un regroupement plus exigeant ou au contraire moins exigeant. Le suivi de la cohorte des élèves scolarisés à la rentrée 2005 en 7^e A montre qu'entre 2005 et 2007, près de 80% de ces élèves ont eu un cursus linéaire au CO et sont en 9^e A trois ans après (Figure D1.5a); 12% des élèves entrés en 7^e A ont été réorientés et sont en 9^e B. Le redoublement concerne 6% des élèves et 3% ont quitté le système genevois d'enseignement et de formation.

Figure
D1.5a

Comparativement aux élèves de 7^e A, ceux qui étaient scolarisés en 2005 en 7^e B/C sont proportionnellement moins nombreux à avoir eu une scolarité linéaire, puisque seuls 60% d'entre eux sont scolarisés en 9^e B/C trois ans après (Figure D1.5b). Très peu d'élèves ont connu une réorientation promotionnelle et se trouvent en 9^e A en 2007. Cela représente moins de 60 élèves (7%) qui sont passés du regroupement B au regroupement A contre plus de 300 (12%) qui sont passés de A en B au cours de la même période. Les redoublements sont plus fréquents qu'en regroupement A, un élève sur six ayant redoublé⁹. Près d'un élève sur dix est orienté en classe-atelier et 2% se dirigent vers les structures d'accueil et d'insertion professionnelle de l'enseignement postobligatoire (soit une vingtaine d'élèves âgés de 15 et 16 ans).

Figure
D1.5b

Des parcours scolaires différenciés selon le genre...

Les parcours scolaires des filles et des garçons se différencient très tôt. Pendant l'école primaire, les filles sont ainsi proportionnellement plus nombreuses à suivre une scolarité linéaire (75% contre 71% pour les garçons) et elles redoublent moins souvent (8% contre 11%) (Figure D1.2b). Ces constats sont à rapprocher de la meilleure réussite des filles en compréhension de l'écrit (voir G1, *Connaissances et compétences à l'école primaire*). A l'entrée dans un CO à regroupements, les filles vont plus fréquemment dans une filière à exigences scolaires étendues que les garçons (81% contre 78%) (Figure D1.4) et font preuve de meilleures performances scolaires à la fin de la scolarité obligatoire (voir G2, *Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*). Les garçons vont plus souvent vers le regroupement B et connaissent moins souvent que les filles une réorientation promotionnelle vers le regroupement A durant le CO (Figures D1.5c et D1.5d). Ce sont également les garçons qui sont le plus fréquemment orientés vers les classes-atelier ou vers les structures d'insertion professionnelle.

Figures
D1.2b
D1.4
D1.5c
D1.5d

... et encore davantage selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

Les cursus scolaires des élèves sont encore plus nettement différenciés selon le milieu social d'appartenance. Dans l'enseignement primaire, la scolarité linéaire est beaucoup moins fréquente pour les enfants de milieu modeste ou défavorisé¹⁰. Le retard scolaire les touche davantage que les enfants de cadres supérieurs (15% contre 2%), tout comme l'orientation vers la filière spécialisée (4% contre 1%) (Figure D1.2c).

Figure
D1.2c

Les orientations vers les écoles privées, alors que la scolarité primaire avait débuté dans l'enseignement public, sont en revanche beaucoup plus fréquentes pour les élèves de milieu favorisé: 14% des enfants de cadres supérieurs qui étaient inscrits en 1^{re} primaire de l'enseignement public six ans auparavant (soit une centaine d'élèves) fréquentent en 2007 une école privée (contre 1% des enfants de milieu modeste ou défavorisé). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on les retrouve moins en 7^e du CO, six ans après la 1^{re} primaire. On peut présumer qu'il s'agit d'une stratégie d'évitement du CO puisque bon nombre de ces élèves reviendront dans l'enseignement public pour suivre une formation du secondaire II (voir D4, *Transitions entre public et privé*).

A l'issue de la 6^e primaire (ens. public), lors de l'entrée dans un CO à regroupements, plus de 90% des enfants de cadres supérieurs et dirigeants scolarisés au CO sont orientés dans une filière à exigences scolaires étendues contre 68% des enfants de milieu modeste ou défavorisé (Figure D1.4). Enfin, lorsqu'ils sont entrés en 7^e A, les enfants de milieu modeste ou défavorisé sont plus fréquemment concernés par le redoublement et la réorientation vers le regroupement B (Figure D1.5e).

Figures
D1.4
D1.5e

Notes

- 1 A l'horizon 2014, le concordat HarmoS stipule l'obligation scolaire pour les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet, Genève devant instaurer cette obligation dès 2011. La scolarité obligatoire commencera donc dès la 1^{re} enfantine et non en 1^{re} primaire comme actuellement. En 2007, près de 96% des enfants de 4 ans pouvant être scolarisés (c'est-à-dire âgés de 4 ans révolus au 31 octobre) le sont effectivement (*voir A1, Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*).
- 2 La généralisation de la 7^e hétérogène proposée par la loi du 31 août 2000 sur la base de l'expérience mise en place dans les années 70 dans trois bâtiments du CO (Budé, Coudriers et Bois-Caran) ayant été refusée en votation populaire le 4 mars 2001, le CO connaît actuellement plusieurs systèmes en classe de 7^e (regroupements différenciés et classes hétérogènes). Cette organisation sera caduque à la rentrée 2011. Des objets relatifs au CO ont été soumis au peuple genevois le 17 mai 2009: l'initiative 134 « Pour un cycle qui oriente » lancée par le Réseau école et laïcité (Réel), qui introduisait une sélection en 7^e pour tous les élèves avec une répartition des élèves en quatre niveaux homogènes de préorientation, a été refusée par le peuple; le contreprojet du Conseil d'Etat, « Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous », unanimement approuvé par le Grand Conseil et qui unifie le fonctionnement du CO avec un tronc commun en 7^e (avec trois groupes selon le niveau à la fin de l'école primaire) puis l'orientation des élèves en trois sections (littéraire-scientifique, langues vivantes et communication, communication et technologies), a été accepté par le peuple (74,5%).
- 3 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 4 Favre B., Nidegger C., Osiek F., Saada E.-H. (1999). *Le changement: un long fleuve tranquille?*, Genève: SRED.
- 5 Classes spécialisées de l'enseignement primaire et instituts du Service médico-pédagogique (inadaptation scolaire, formation préprofessionnelle).
- 6 L'année de retard peut être due à diverses raisons: redoublement pour difficultés scolaires, maladie, aller-retour entre la division ordinaire et la filière spécialisée, etc.
- 7 CO de Montbrillant en 2003, CO de Drize en 2004, CO de la Seymaz en 2007.
- 8 Par ailleurs, quelques classes hétérogènes à statut expérimental, actives en 2000, n'existent plus en 2007.
- 9 Ces élèves redoublent principalement en regroupement B, mais parfois en regroupement A (un cas sur cinq).
- 10 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Liste des figures

- D1.1 Situation scolaire en 2007 des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public en 2006, selon le degré
- D1.2 Situation scolaire en 2007 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1^{re} primaire (ens. public) en 2001
 - D1.2a Ensemble des élèves
 - D1.2b Selon le genre
 - D1.2c Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents
- D1.3 Evolution de la répartition dans les filières du CO des élèves issus de 6^e primaire (ens. public), 1980-2007
- D1.4 Répartition dans les regroupements A et B/C du CO des élèves issus de 6^e primaire (ens. public), selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007
- D1.5 Situation scolaire en 2007 de la cohorte d'élèves scolarisés au 7^e degré du CO en 2005
 - D1.5a Ensemble des élèves de 7^e A
 - D1.5b Ensemble des élèves de 7^e B/C
 - D1.5c Elèves de 7^e A selon le genre
 - D1.5d Elèves de 7^e B/C selon le genre
 - D1.5e Elèves de 7^e A selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

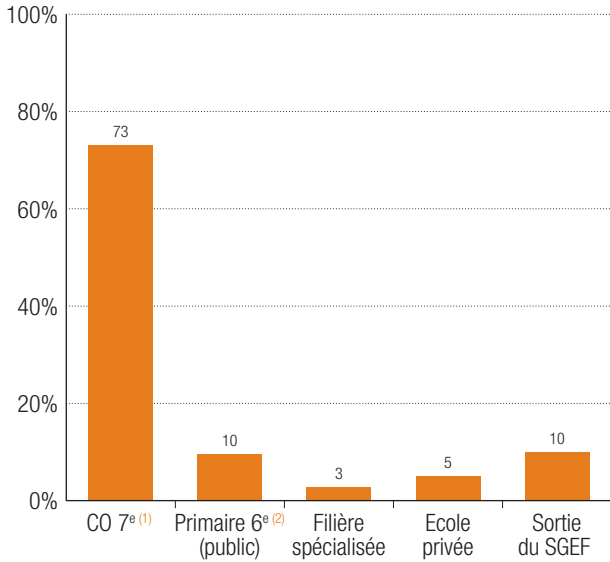
Figure D1.1 Situation scolaire en 2007 des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public en 2006, selon le degré

	Division élémentaire		Division moyenne			
	1P	2P	3P	4P	5P	6P
Sont promus au degré supérieur	92.4%	91.9%	94.6%	92.9%	95.0%	92.0%
Redoublent	2.7%	3.6%	1.2%	2.2%	1.3%	2.0%
Vont vers la filière spécialisée ⁽¹⁾	0.9%	0.7%	0.8%	0.9%	0.5%	0.5%
Vont vers le privé	0.7%	0.6%	0.7%	1.2%	0.9%	3.1%
Sautent un degré	0.3%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%	-
Quittent le SGEF	2.9%	2.7%	2.4%	2.5%	2.0%	2.5%
Effectifs d'élèves en 2006	4'290	4'337	4'114	4'391	4'208	4'218

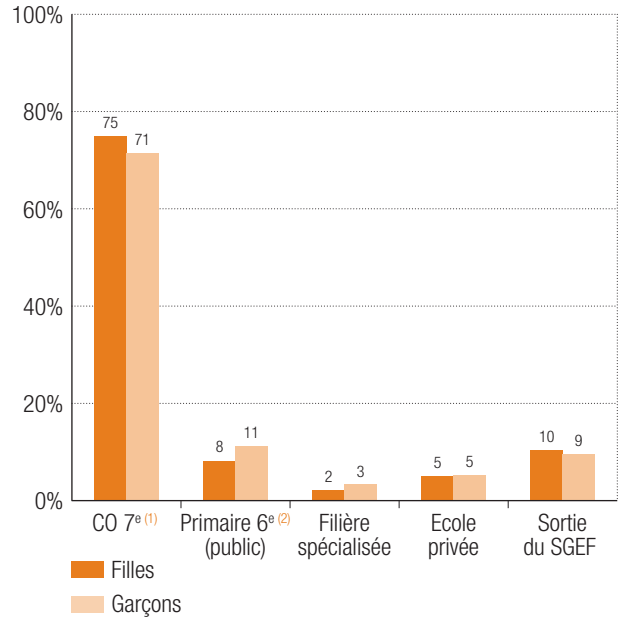
(1) Classes spécialisées de l'enseignement primaire et instituts du Service médico-pédagogique (inadaptation scolaire, formation préprofessionnelle). Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux présentés dans le chapitre E2, *Élèves à besoins éducatifs particuliers*, car ici, ils incluent quelques élèves de l'enseignement spécialisé en intégration dans l'enseignement ordinaire.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D1.2 Situation scolaire en 2007 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1^{re} primaire (ens. public) en 2001

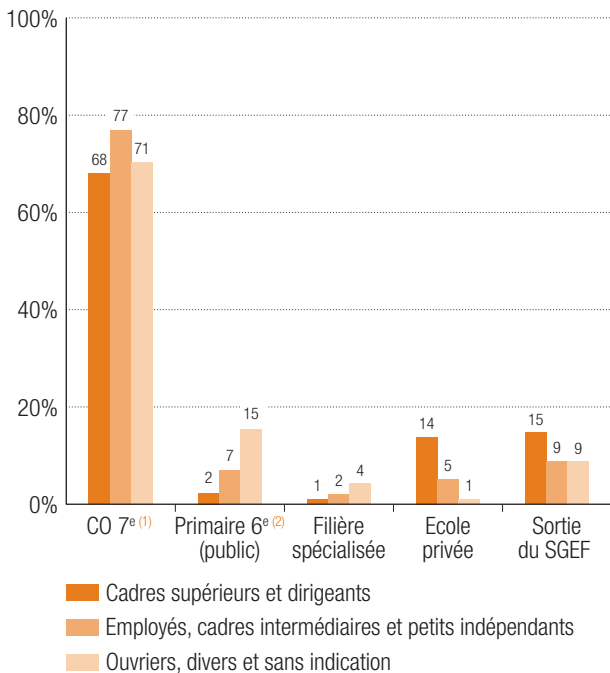
D1.2a Ensemble des élèves



D1.2b Selon le genre



D1.2c Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



(1) Y compris quelques élèves qui sont en 8^e.
(2) Y compris quelques élèves qui sont en 5^e primaire.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

D
1

Figure D1.3 Evolution de la répartition dans les filières du CO des élèves issus de 6^e primaire (enseignement public), 1980-2007

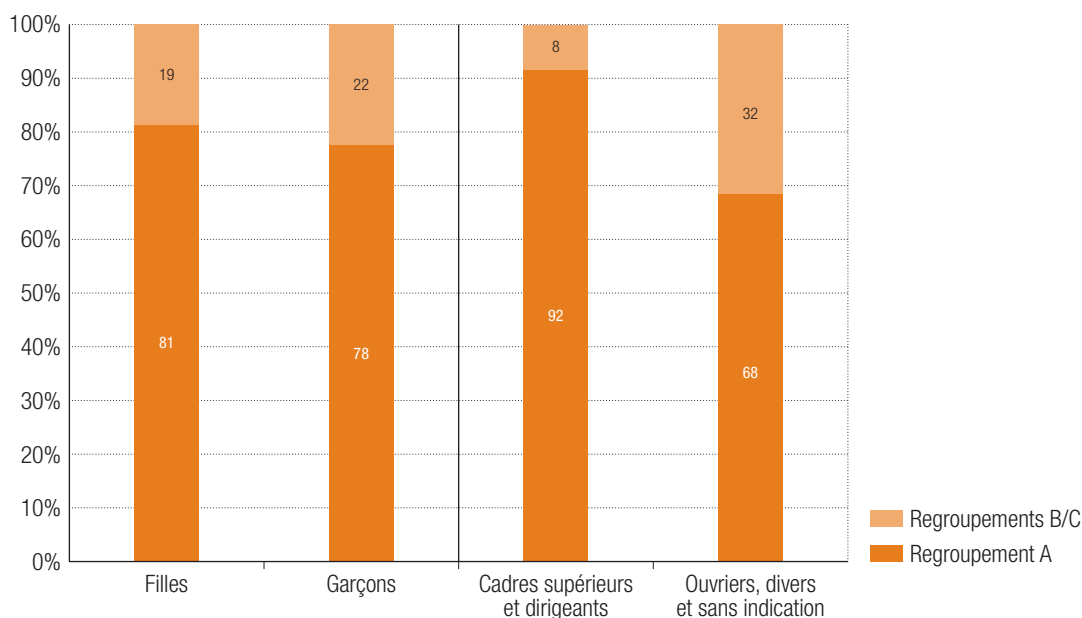
Filière suivie au Cycle d'orientation	Effectifs scolarisés en 6 ^e primaire l'année précédente et au CO...				Répartition en % des effectifs scolarisés en 6 ^e primaire l'année précédente et au CO...			
	... en 1980	... en 1990	... en 2000	... en 2007	... en 1980	... en 1990	... en 2000	... en 2007
Classes à sections ou regroupements	2'761	2'388	2'713	3'260	80.8	80.6	76.5	84.0
dont LS/Regroupement A	1'882	1'722	2'136	2'590	68.2	72.1	78.7	79.4
GP/Regroupements BC	879	666	577	670	31.8	27.9	21.3	20.6
Classes hétérogènes ⁽¹⁾	638	513	757	573	18.7	17.3	21.3	14.8
Classes d'accueil ⁽²⁾	17	61	76	47	0.5	2.1	2.1	1.2
Total	3'416	2'962	3'546	3'880	100.0	100.0	100.0	100.0

⁽¹⁾ L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires.

⁽²⁾ Y compris quelques élèves de classe-atelier jusqu'en 2000.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

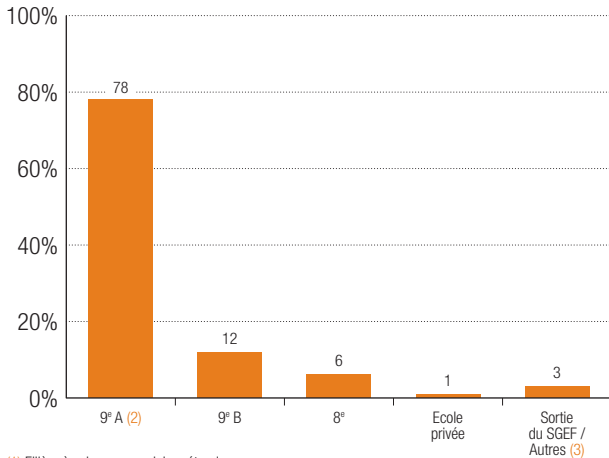
Figure D1.4 Répartition dans les regroupements A et B/C du CO des élèves issus de 6^e primaire (enseignement public), selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

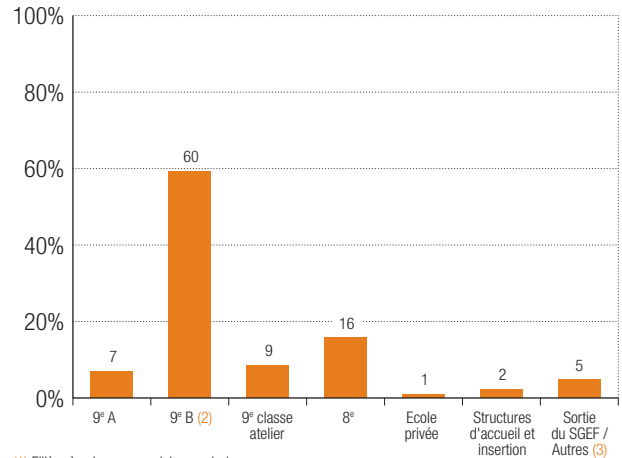
Figure D1.5 Situation scolaire en 2007 de la cohorte d'élèves scolarisés au 7^e degré du CO en 2005

D1.5a Ensemble des élèves de 7^e A⁽¹⁾



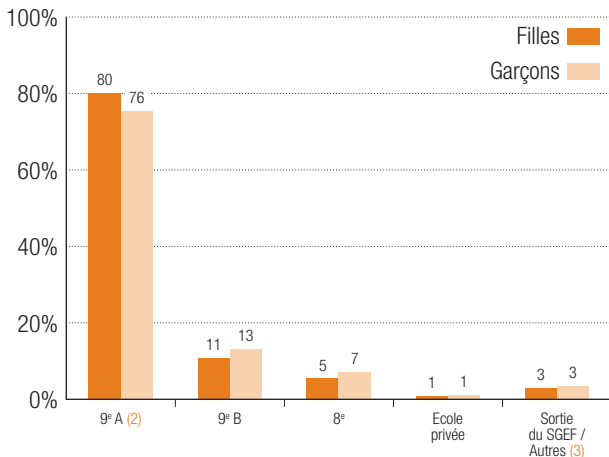
(1) Filière à exigences scolaires étendues.
 (2) Y compris quelques élèves passés de 7^e A en 9^e à niveaux-options.
 (3) Y compris quelques élèves en filière spécialisée et classe-atelier.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

D1.5b Ensemble des élèves de 7^e B/C⁽¹⁾



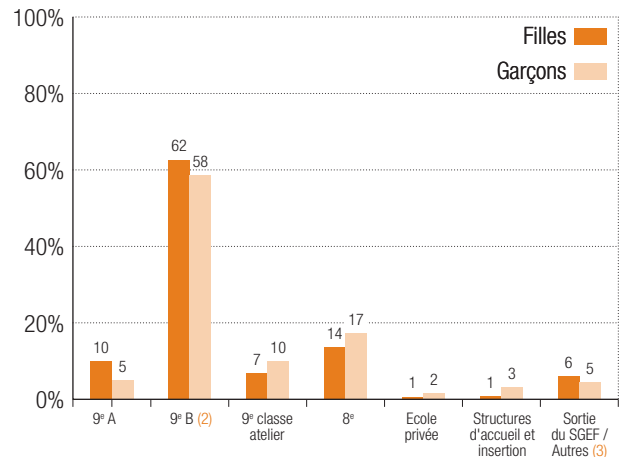
(1) Filière à exigences scolaires moindres.
 (2) Y compris quelques élèves passés de 7^e B/C en 9^e à niveaux-options.
 (3) Y compris quelques élèves en filière spécialisée.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

D1.5c Elèves de 7^e A⁽¹⁾ selon le genre



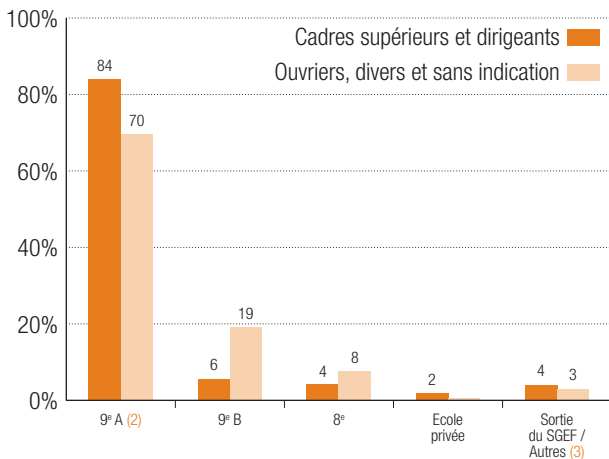
(1) Filière à exigences scolaires étendues.
 (2) Y compris quelques élèves passés de 7^e A en 9^e à niveaux-options.
 (3) Y compris quelques élèves en filière spécialisée et classe-atelier.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

D1.5d Elèves de 7^e B/C⁽¹⁾ selon le genre



(1) Filière à exigences scolaires moindres.
 (2) Y compris quelques élèves passés de 7^e B/C en 9^e à niveaux-options.
 (3) Y compris quelques élèves en filière spécialisée.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

D1.5e Elèves de 7^e A⁽¹⁾ selon la catégorie socio-professionnelle des parents



(1) Filière à exigences scolaires étendues.
 (2) Y compris quelques élèves passés de 7^e A en 9^e à niveaux-options.
 (3) Y compris quelques élèves en filière spécialisée et classe-atelier.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

La situation scolaire en 2007 des élèves scolarisés en 7^e B en 2005 n'est pas étudiée selon la catégorie socioprofessionnelle des parents en raison du faible nombre d'enfants de cadres supérieurs dans ce regroupement (environ 40 élèves).

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), public et privé. Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED.

Organisation de l'enseignement primaire public

L'école primaire publique genevoise comporte deux divisions :

- la division ordinaire, composée de six degrés (1^{re} primaire à 6^e primaire), les deux premiers degrés formant avec les deux degrés enfantins (facultatifs) la division élémentaire, les quatre derniers degrés formant la division moyenne.
- la division spécialisée, rattachée au Service médico-pédagogique : « Lorsque la santé ou le développement de l'enfant l'exige, le DIP peut placer l'élève, après examen approfondi de la situation, dans une classe ou une institution spécialisée [...] » (*Ecole primaire, école première*, Direction générale de l'enseignement primaire, DIP). La division spécialisée comprend trois secteurs : les déficiences sensorielles, les handicaps mentaux, les difficultés importantes d'adaptation scolaire et sociale. Ces secteurs permettent « d'offrir à chaque enfant (...) les mesures spécifiques adaptées à sa déficience, à son handicap, à ses troubles (...) en vue de la meilleure intégration possible tant sur le plan scolaire que sur le plan de l'insertion professionnelle... ».

Organisation de l'enseignement secondaire I public (CO)

Les élèves admis au 7^e degré du CO sont inscrits dans l'un des trois types de regroupements (A, B ou C) selon les résultats obtenus en français et en mathématiques en 6^e primaire :

- *regroupement A* : classes à effectifs ordinaires pour les élèves promus de 6^e primaire avec une note annuelle d'au moins 4 dans les trois disciplines de passage (français I, français II et mathématiques) ;
- *regroupements B et C* : comprennent les classes à effectifs réduits pour les autres élèves.

Par ailleurs, les élèves peuvent choisir des options : Latin dans le regroupement A et Sciences ou Arts (dès la 8^e) dans les regroupements A et B. Avant 2000, les élèves étaient orientés dans des sections distinctes : Latine, Scientifique et Moderne pour celles à exigences scolaires étendues ; Générale et Pratique pour celles à exigences scolaires élémentaires.

Dans trois établissements sur 20 en 2007 (CO à niveaux et options : Budé, Coudriers et Bois-Caran), les élèves sont accueillis dans des classes de 7^e sans distinction de filière (classes hétérogènes).

Par ailleurs, certaines classes répondent à des besoins pédagogiques spécifiques :

- les *classes d'accueil*, recevant des enfants non francophones jusqu'à leur intégration dans une classe ordinaire ;
- les *classes-atelier*, recevant des élèves accomplissant leur dernière année de scolarité obligatoire, qui ont de trop grandes lacunes sur le plan scolaire pour suivre dans un regroupement ordinaire et/ou qui ont de la peine à s'intégrer dans la structure scolaire ;
- les *classes sport et art*, destinées à des élèves qui ont atteint un haut niveau sportif ou artistique (assimilées au regroupement A).

Transitions d'élèves

Les transitions des élèves scolarisés dans l'enseignement public, observées entre deux 31 décembre, ont été standardisées en différentes catégories.

- *Dans l'enseignement primaire* : (i) sont promus au degré supérieur, (ii) sautent un degré ou (iii) redoublent dans l'enseignement public ; (iv) vont vers la filière spécialisée, (v) dans une école privée ou (vi) quittent le SGEF.
- *Entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire I* : (i) vont en regroupement A (ou filière LS), (ii) en regroupement B/C (ou filière GP), (iii) en classes hétérogènes, (iv) en classes d'accueil ou (v) en classes ateliers (filiales spécialisées du secondaire I).
- *Dans l'enseignement secondaire I* : (i) sont promus au degré supérieur, (ii) réorientés (de A en B, ou de B en A) ou (iii) redoublent dans l'enseignement public ; (iv) vont dans une structure d'accueil et d'insertion professionnelle, (v) vont dans une école privée ou (vi) quittent le SGEF.

Analyse longitudinale

Elle repose sur l'observation des parcours d'une cohorte d'élèves qui commencent leur scolarité dans l'enseignement public en 1^{re} primaire en 2001 ou au 7^e degré du CO en 2005. Les parcours de ces cohortes se différencient dès la première année, certains élèves n'ayant pas un parcours linéaire en redoublant un ou plusieurs degrés, en partant dans l'enseignement spécialisé ou dans l'enseignement privé, ou encore en quittant le canton. Sont exclus de ces observations, les élèves arrivés à Genève alors qu'ils ont commencé leur scolarité ailleurs (dans un autre canton, à l'étranger ou dans une école privée).

Redoublement dans l'enseignement ordinaire public

Le nombre des élèves redoublant en T+1 un degré dans l'enseignement public est rapporté au total des élèves scolarisés dans ce même degré de l'enseignement public l'année T. Les élèves qui redoublent dans l'enseignement privé ou ceux qui partent dans la filière spécialisée ne sont pas, ici, considérés comme redoublants.

Références

- *Règlement de l'enseignement primaire* (C 1 10.21) : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_c1_10p21.html
- *Règlement du Cycle d'orientation* (C 1 10.27) : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10p27.html
- Rastoldo F., Evrard A. (2004). La nouvelle organisation du Cycle d'orientation. Rapport I : *Transitions scolaires de la première volée d'élèves soumise à la nouvelle structure du secondaire I*. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2004/NouvOrgCO-I.pdf>

Transitions vers le/au sein du secondaire II public (CITE 2 et 3)

Mots clés

Transitions, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), enseignement secondaire II, orientation, sélection, parcours scolaire, catégorie socioprofessionnelle, genre (filles/garçons), âge

Après la scolarité obligatoire, l'accès aux différentes formations de l'enseignement secondaire II, organisées en écoles et filières distinctes, est notamment conditionné par des critères relatifs aux filières suivies au Cycle d'orientation (CO) et par les notes obtenues par les élèves.

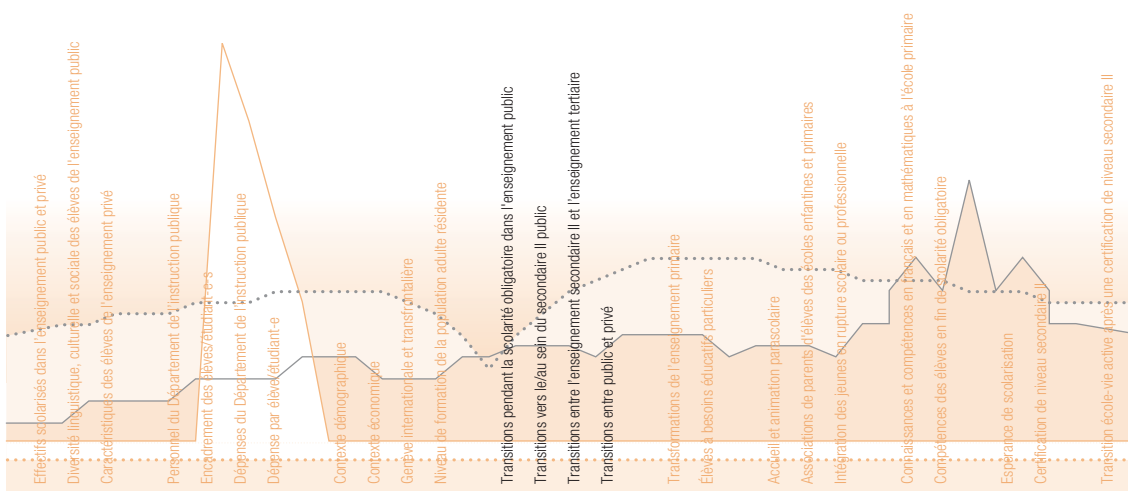
Ce chapitre présente les transitions entre le CO et l'enseignement secondaire II public selon la filière de provenance des élèves au CO (regroupements A et B), le genre (filles/garçons) et la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Il étudie également les transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II public, selon la filière et le degré, et montre ainsi comment le processus d'orientation, initié durant la scolarité obligatoire, se poursuit aussi pendant la scolarité postobligatoire.

Enfin, ce chapitre présente des informations relatives à l'âge des élèves du 1^{er} degré de chaque filière de l'enseignement secondaire II et montre que les élèves n'arrivent pas au même moment dans les différentes filières de formation.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques¹ n° 213, «Enseignement secondaire I», n° 23, «Formation professionnelle initiale» et n° 25, «Formation postobligatoire générale». Promouvoir l'égalité filles-garçons et l'égalité des chances en général, développer l'offre de formation pour les jeunes en difficulté font partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



T
S II
S I
P
E

D 2

A la fin du Cycle d'orientation, la quasi-totalité des élèves poursuivent une formation dans l'enseignement secondaire II, principalement dans la filière gymnasiale. L'orientation au secondaire II demeure différenciée selon le genre et le milieu social : les filles ainsi que les enfants de cadres supérieurs, sortant plus fréquemment du regroupement A, se dirigent plus souvent vers la formation gymnasiale, les formations professionnelles étant plus souvent fréquentées par les garçons et les enfants de milieu modeste ou défavorisé. 44% des élèves du regroupement B entrent dans un complément de formation. Quelle que soit la filière suivie dans le secondaire II, de nombreuses réorientations interviennent après la 1^{re} année.

Figure
D2.1

Bien que le 9^e degré du Cycle d'orientation (CO) corresponde à la fin de la scolarité obligatoire, 90% des élèves poursuivent une formation dans l'enseignement secondaire II public (Figure D2.1) afin d'obtenir un certificat de niveau secondaire II (voir H2, Certification de niveau secondaire II). En 2007, à l'issue du 9^e degré du CO, 6% des élèves quittent le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF)² de façon définitive ou temporaire (élèves quittant le canton et continuant éventuellement leurs études ailleurs, élèves abandonnant durablement leurs études ou retardant leur entrée au secondaire II).

Au cours des années récentes, les effectifs de l'enseignement secondaire II public ont connu une forte augmentation à partir de 2002 en raison de l'arrivée de générations en âge d'être scolarisées dans ce niveau d'enseignement, plus nombreuses qu'auparavant (voir A1, Effectifs scolarisés) et de la tendance des élèves à poursuivre des études (voir H1, Espérance de scolarisation). Par ailleurs, la constante évolution des structures de formation a eu des effets en termes d'orientation et d'admission des élèves dans les diverses filières (voir « Pour comprendre ces résultats »).

50% des élèves provenant du CO entreprennent une formation gymnasiale

Figure
D2.2

Par rapport à 1990, les élèves provenant du CO³ et entrant dans l'enseignement secondaire II s'orientent plus fréquemment vers la filière gymnasiale (50% des élèves en 2007 contre 42% en 1990) (Figure D2.2). L'orientation vers la formation de culture générale à la sortie du CO a diminué (passant de 12% en 1990 à 9% en 2007) en raison notamment de la création des compléments de formation et de l'élévation des exigences d'admission à l'Ecole de culture générale⁴.

L'entrée dans la formation professionnelle initiale duale à l'issue du CO n'a cessé de décroître et concerne, en 2007, seulement 6% des élèves (contre 15% en 1990). Bon nombre des apprenti-e-s commencent cette formation après en avoir tenté une autre : d'une part, parce que les élèves ont une préférence pour les formations en école et, d'autre part, parce que les élèves en difficulté ont difficilement accès à un marché de l'apprentissage fortement concurrentiel et doivent passer auparavant par des structures d'insertion.

La forte augmentation, entre 2000 et 2007, des entrées dans une structure d'insertion et d'accueil (passant de 5 à 15%) est révélatrice de la difficulté grandissante des élèves à faible capital scolaire pour s'insérer dans une formation de niveau secondaire II. Elle est également due à des changements structurels comme la création en 2003 des compléments de formation, liée à la volonté politique que chaque jeune obtienne une certification reconnue et ne sorte pas du système d'enseignement sans qualification.

Orientation différenciée selon le profil des élèves au CO

Figure
D2.2

Selon le regroupement (A ou B) suivi en 9^e, les orientations dans l'enseignement secondaire II public sont très différentes. En dehors des aspirations des élèves, cela tient évidemment au fait que, même promus, les élèves du regroupement B n'ont pas nécessairement accès à toutes les formations⁵. En 2007, 70% des élèves sortant de 9^e A débutent une formation gymnasiale, formation pour laquelle la préférence est de plus en plus marquée (Figure D2.2); 56% des élèves sortant de 9^e B entrent dans une formation certifiante (essentiellement en formation professionnelle plein temps ou duale et en formation de culture générale, et très rarement en formation gymnasiale), mais 44% se dirigent vers une structure d'insertion et d'accueil dans le but d'intégrer ultérieurement une formation certifiante.

Les filles s'engagent moins que les garçons dans la formation professionnelle

À la sortie du CO, les filles ont accès un peu plus souvent que les garçons aux formations du secondaire II public. Par ailleurs, l'orientation ne se fait pas dans les mêmes filières, les parcours étant déjà différenciés durant la scolarité obligatoire. Ainsi, les filles, ayant plus souvent été en regroupement A (voir D1, *Transitions pendant la scolarité obligatoire*), choisissent plutôt une formation générale (formation gymnasiale, formation de culture générale) et se dirigent moins souvent que les garçons vers les formations professionnelles (Figure D2.3). En 2007, 69% des jeunes filles et 48% des jeunes garçons scolarisés au CO l'année précédente suivent une formation générale, et respectivement 17% et 35% suivent une formation professionnelle initiale (plein temps ou duale).

Figure
D2.3

Les enfants de milieu modeste ou défavorisé⁶ s'orientent beaucoup plus souvent vers la formation professionnelle initiale que les enfants de cadres supérieurs, qu'il s'agisse d'une formation en école à plein temps (23% contre 11%) ou en entreprise (8% contre 2%) (Figure D2.3). Ceci est en lien avec le fait que les enfants de milieu modeste ou défavorisé ont plus souvent été en regroupement B au CO, ce qui témoigne de la persistance de l'inégalité des chances tout au long du processus d'orientation (voir A2, *Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public*).

Figure
D2.3

53% des effectifs du 1^{er} degré du secondaire II proviennent directement du CO

Chaque année, le nombre de jeunes fréquentant le 1^{er} degré du secondaire II est plus élevé que le nombre de jeunes qui fréquentaient la 9^e du CO l'année précédente⁷. Ceci est exprimé par le ratio « 10^e/9^e » dont la valeur, très supérieure à 1, révèle des incidents de parcours des élèves durant la transition entre le CO et le début du secondaire II (redoublements, changement de filière, abandon ou réintégration scolaire) (voir « *Pour comprendre ces résultats* »). Ce ratio, qui connaît une tendance à la hausse depuis le début des années 80, s'élève à 1,7 en 2007 (Figure D2.4).

Figure
D2.4

En 2007, un peu plus de la moitié des effectifs du 1^{er} degré du secondaire II est composée d'élèves issus directement du CO, l'autre moitié ayant eu un parcours scolaire non linéaire : 20% redoublent un 1^{er} degré du secondaire II, 8% ont transité par une structure d'insertion avant d'intégrer une formation certifiante, 4% étaient dans une école privée et 15% n'étaient pas scolarisés à Genève l'année précédente (Figure D2.5). Ceci est toutefois assez différent d'une formation à l'autre : en 2007, 80% des élèves du 1^{er} degré du Collège arrivent directement du CO, contre 15% pour la formation professionnelle initiale duale.

Figure
D2.5

Nombreuses réorientations après le 1^{er} degré

De nombreuses réorientations interviennent après la 1^{re} année dans le secondaire II, notamment en raison du fort attrait du Collège de Genève pour les élèves et leurs familles à l'issue du CO. Une partie des élèves ne satisfont pas aux normes de promotion, ce qui entraîne leur échec et donc leur réorientation. Globalement, on observe des réorientations du général vers le professionnel, du plus exigeant vers le moins exigeant. Dans la filière gymnasiale, si près de 70% des élèves inscrits en 2006 au 1^{er} degré poursuivent leur scolarité en 2007 au 2^e degré, 16% se dirigent vers une autre filière du secondaire II (essentiellement la filière professionnelle initiale à plein temps ou la filière de culture générale), n'ayant vraisemblablement pas le niveau pour poursuivre une formation gymnasiale (Figure D2.6).

Figure
D2.6

Les élèves inscrits au 1^{er} degré de la filière professionnelle initiale à plein temps ou de la filière de culture générale sont un peu moins nombreux à poursuivre leur scolarité en 2007 au 2^e degré dans la même filière (moins de 60%). Les élèves de la formation professionnelle à plein temps changent plus souvent de filière à l'issue du 1^{er} degré que les élèves de la formation de culture générale, qui sont en revanche proportionnellement plus nombreux à quitter le SGEF sans certification⁸ à l'issue du 1^{er} degré. Pour la filière professionnelle initiale duale, près de 70% des élèves inscrits en 2006 au 1^{er} degré poursuivent leur scolarité en 2007 au 2^e degré, 20% quittent le SGEF sans certification et seulement 2% changent de filière.

Après les structures d'insertion et d'accueil, un nombre important de jeunes n'arrive pas à entrer dans une formation certifiante : 38% des élèves inscrits en 2006 ont quitté en 2007 le SGEF sans certification, soit un peu plus de 400 élèves (Figure D2.6). Les jeunes ayant suivi un complément de formation semblent s'insérer un peu plus souvent dans une formation certifiante que les jeunes passés par une autre structure d'insertion (Figure D2.7).

Figures
D2.6
D2.7

La moitié des élèves du 1^{er} degré des formations secondaire II ont plus de 16 ans

Figures
D2.8
D2.9a
D2.9b
D2.9c

En 2007, l'âge médian des élèves au 1^{er} degré du secondaire II est de 16 ans (*Figure D2.8 et voir «Pour comprendre ces résultats»*). C'est au 1^{er} degré de la formation gymnasiale que les élèves sont les plus jeunes, 74% ayant 15 ans (*Figure D2.9a*). Les élèves y entrent principalement directement à la sortie du CO et n'ont en général pas redoublé pendant la scolarité obligatoire. Dans la formation de culture générale et la formation professionnelle initiale à plein temps, les élèves de 15 ans sont moins nombreux (respectivement 29% et 35%). Les élèves âgés de 16 ans (43% et 37%) ont parfois redoublé au cours de la scolarité obligatoire, mais plus fréquemment ils ont redoublé ou se sont réorientés après un échec en 1^{re} année de formation secondaire II (*Figures D2.9b et D2.9c*).

Figures
D2.5
D2.9d

Dans la formation professionnelle initiale duale, les élèves sont quant à eux de plus en plus âgés (âge médian passant de 16,4 ans en 1980 à 18 ans en 2007). En 2007, près de 85% des apprenti-e-s en système dual n'ont pas commencé cette formation directement à l'issue du CO : près de 40% suivaient une autre filière certifiante ou une structure d'insertion et d'accueil en 2006, et 44% n'étaient pas scolarisés à Genève l'année précédente (*Figure D2.5*). Il n'y a pas d'âge typique d'entrée au 1^{er} degré de la formation professionnelle initiale duale (*Figure D2.9d*) ; 9% des apprenti-e-s en système dual ont 30 ans et plus : il s'agit en particulier de femmes qui entreprennent des formations d'aide-soignante, d'aide-familiale ou encore d'assistante socio-éducative.

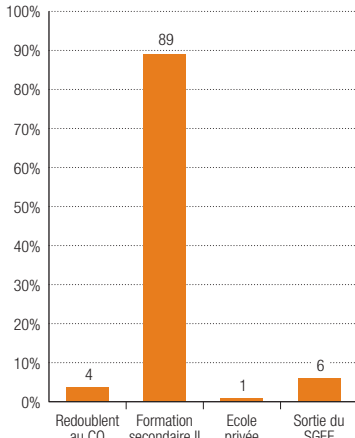
Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 On retrouve en général l'année suivante entre le quart et le tiers des élèves sortis du système l'année précédente. Par ailleurs, les formations professionnelles privées ne sont pas recensées dans la BDS. Les élèves se dirigeant vers ces formations sont comptabilisés dans les sorties.
- 3 Tous regroupements confondus, y compris les classes hétérogènes.
- 4 Les compléments de formation s'adressent notamment à une population qui entrait auparavant en 1^{re} année de l'Ecole de culture générale, avant que les normes d'admission dans cette école ne soient relevées.
- 5 Par exemple, les élèves de BFF (regroupement B, niveau fort en mathématiques et en allemand) promus avec une moyenne générale annuelle inférieure à 4,5 peuvent entrer à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale mais pas au Collège.
- 6 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
- 7 Voir Rastoldo F., Evrard A., Kaiser C. (2006).
- 8 Il s'agit des élèves non certifiés qui ne fréquentent aucune école (publique ou privée, recensée dans la BDS) à Genève en 2007, alors qu'ils étaient scolarisés dans une formation de niveau secondaire II de l'enseignement public en 2006. Certains continuent leur scolarité dans un autre canton ou pays, d'autres interrompent momentanément leur scolarité (stage, séjour linguistique, etc.) ou la cessent définitivement. Faute de données, il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'élèves qui continuent leur formation hors du canton ou reprennent une formation ultérieurement. Ce taux ne peut donc être considéré ni comme un taux d'échec dans la filière, ni comme un taux de décrochage scolaire.

Liste des figures

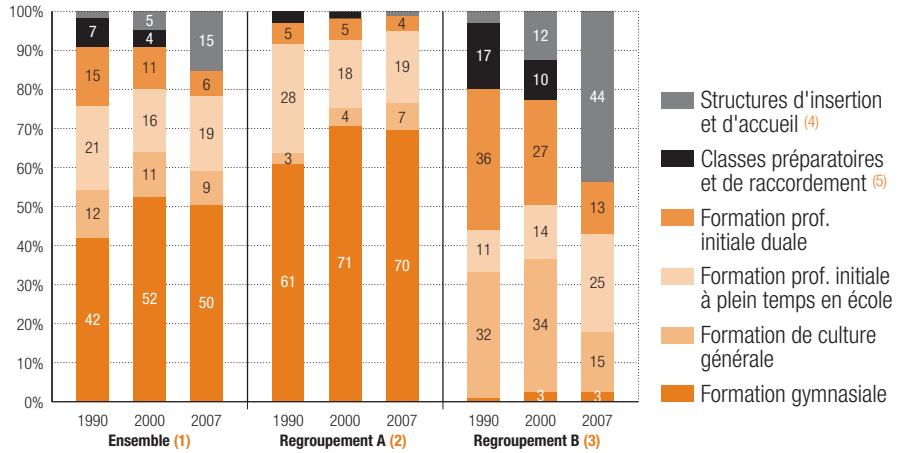
- D2.1 Situation en 2007 des élèves scolarisés en 2006 au 9^e degré du CO
- D2.2 Evolution de la répartition dans les formations de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO l'année précédente, 1990, 2000 et 2007
- D2.3 Répartition en 2007 dans les formations de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO en 2006, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents
- D2.4 Evolution du ratio du nombre de jeunes en 1^{re} année du secondaire II public rapporté au nombre d'élèves du 9^e degré de l'année précédente, 1981-2007
- D2.5 Situation scolaire en 2006 des élèves inscrits en 1^{re} année du secondaire II public en 2007
- D2.6 Situation scolaire en 2007 des élèves suivant une formation dans l'enseignement secondaire II public en 2006, selon la filière suivie et le degré
- D2.7 Situation scolaire en 2006 et 2007 des élèves inscrits dans une structure d'insertion et d'accueil en 2005
- D2.8 Evolution de l'âge médian au 1^{er} degré, selon la formation de l'enseignement secondaire II public, 1980-2007
- D2.9 Age détaillé des élèves au 1^{er} degré, selon la formation de l'enseignement secondaire II public, 2007
 - D2.9a Formation gymnasiale
 - D2.9b Formation de culture générale
 - D2.9c Formation professionnelle initiale à plein temps
 - D2.9d Formation professionnelle initiale duale

Figure D2.1 Situation en 2007 des élèves scolarisés en 2006 au 9^e degré du CO



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D2.2 Evolution de la répartition dans les formations de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO l'année précédente, 1990, 2000 et 2007



(1) Y compris les classes hétérogènes. - (2) Ou anciennes filières latine, scientifique et moderne. - (3) Ou anciennes filières générale et pratique. (4) Inclut les compléments de formation à partir de 2003. - (5) Jusqu'en 2002.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

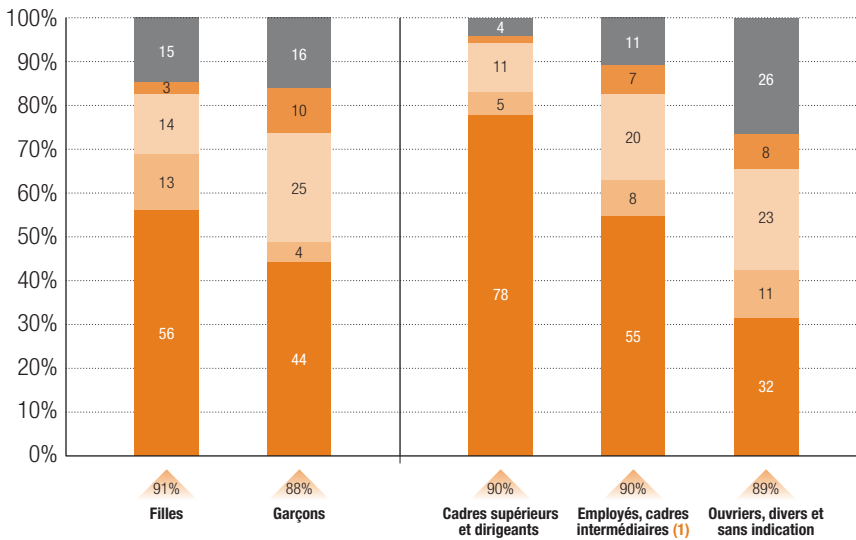


Figure D2.3 Répartition en 2007 dans les formations de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO en 2006, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents

Lecture: 91% des filles scolarisées en 2006 en 9^e du CO poursuivent en 2007 une formation du secondaire II (public).
(1) Y compris les petits indépendants.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

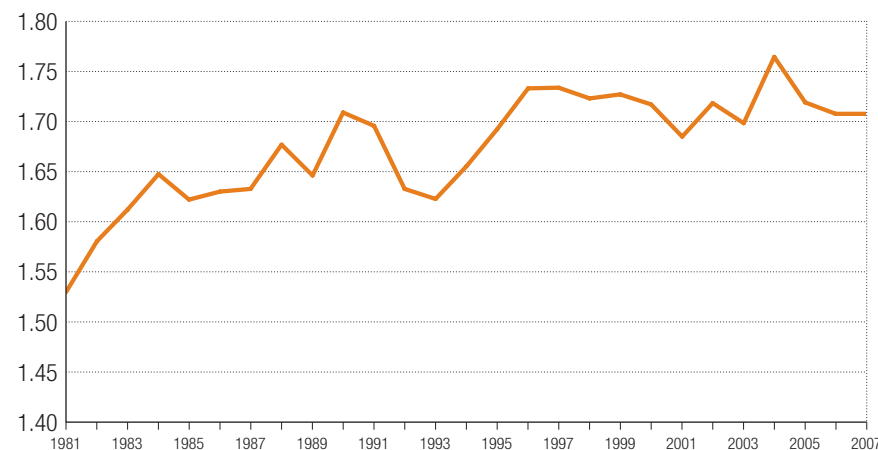
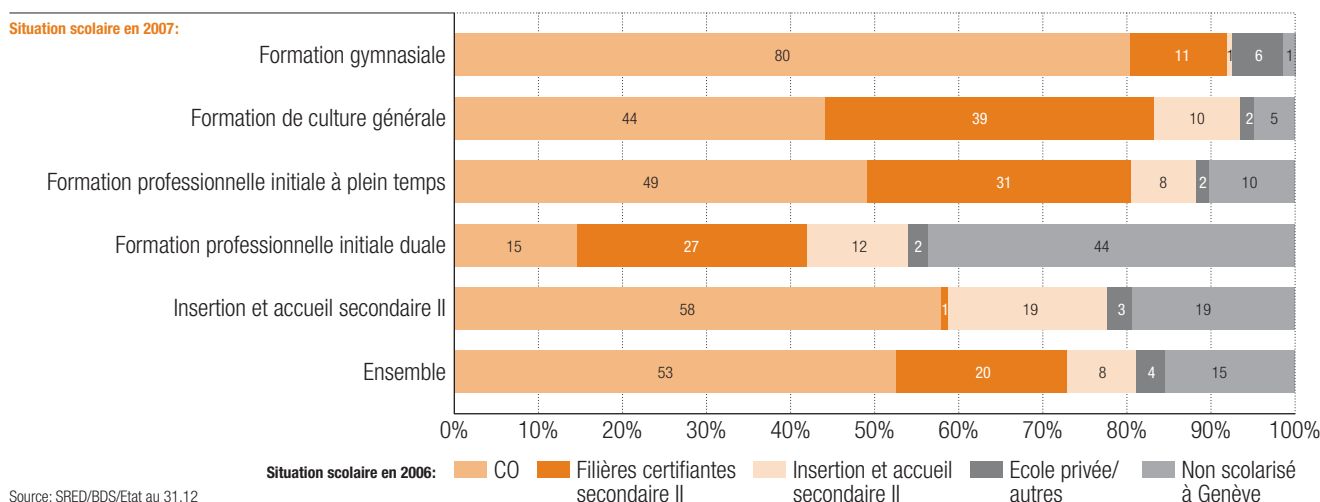


Figure D2.4 Evolution du ratio du nombre de jeunes en 1^{re} année⁽¹⁾ du secondaire II public rapporté au nombre d'élèves du 9^e degré de l'année précédente, 1981-2007

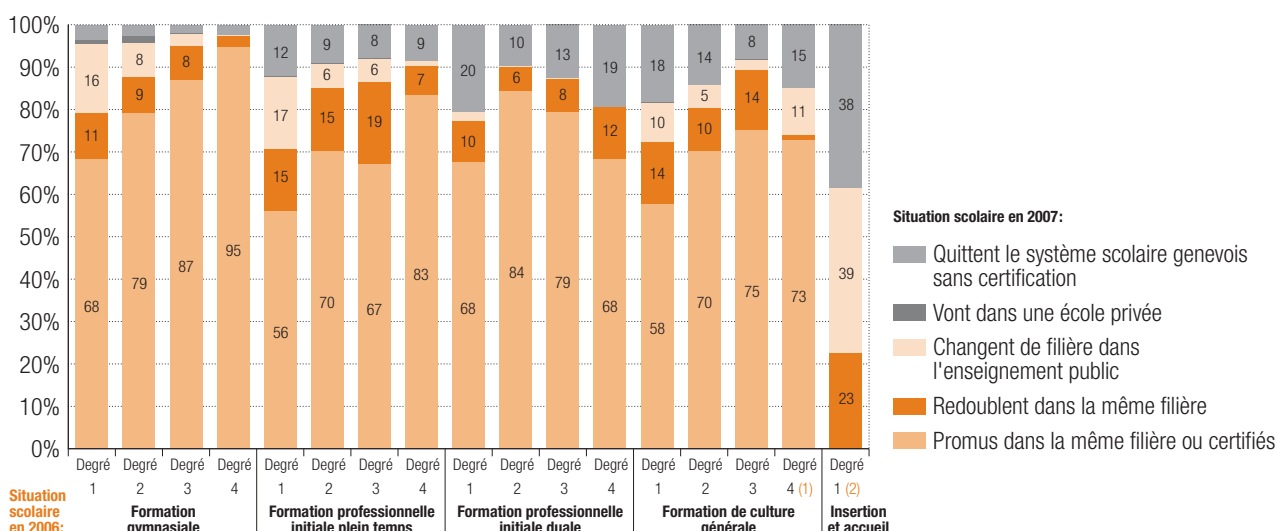
(1) Y compris les élèves en structures d'insertion et d'accueil.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D2.5 Situation scolaire en 2006 des élèves inscrits en 1^{re} année du secondaire II public en 2007



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D2.6 Situation scolaire en 2007 des élèves suivant une formation dans l'enseignement secondaire II public en 2006, selon la filière suivie et le degré



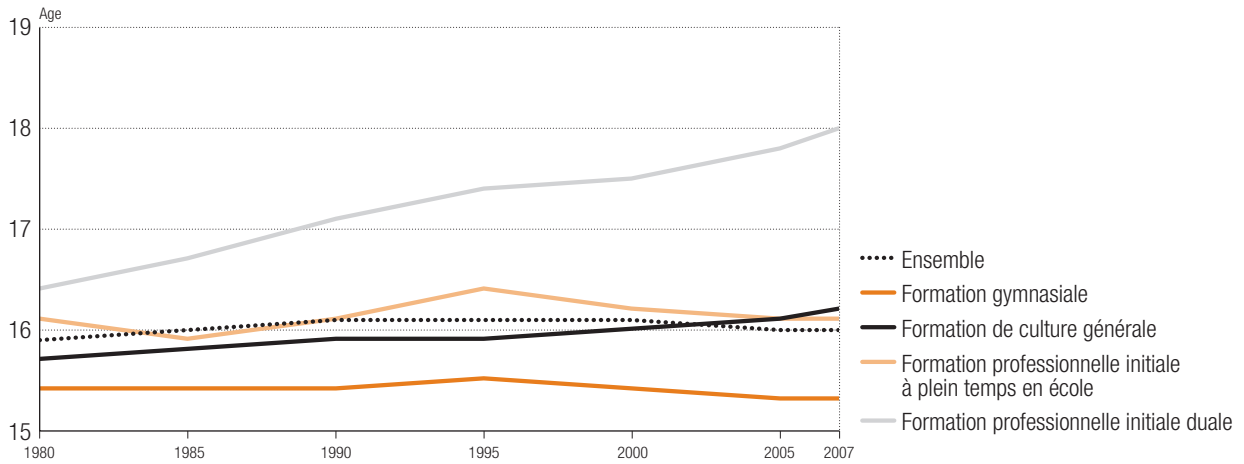
(1) Maturité spécialisée concernant 80 élèves en 2006.
 (2) La durée de ces formations est en général d'un an. Le redoublement correspond à la poursuite dans un dispositif d'insertion.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D2.7 Situation scolaire en 2006 et 2007 des élèves inscrits dans une structure d'insertion et d'accueil en 2005

Transition vers:	Elèves inscrits en 2005 en...		...compléments de formation		...insertion professionnelle (1)		...autre structure d'insertion (2)		Toutes structures d'insertion et d'accueil confondues	
	Situation en 2006	Situation en 2007	Situation en 2006	Situation en 2007	Situation en 2006	Situation en 2007	Situation en 2006	Situation en 2007	Situation en 2006	Situation en 2007
Ecole de culture générale	21%	24%	-	1%	-	-	-	-	8%	10%
Ecole de commerce	24%	12%	-	-	-	-	-	-	10%	5%
Formation professionnelle initiale duale	16%	28%	31%	33%	-	-	-	-	23%	29%
Formation professionnelle initiale plein temps	3%	4%	3%	3%	-	-	-	-	3%	3%
Ecole privée	1%	1%	-	-	-	-	-	-	1%	-
Poursuite dispositif d'insertion	2%	1%	13%	3%	65%	22%	13%	4%	13%	4%
Non scolarisés à Genève	33%	30%	52%	61%	35%	71%	43%	50%	43%	50%
Effectifs	314		423		63		800			

(1) Classes de préapprentissage, centre éducatif de formation initiale, classes d'encouragement à la formation professionnelle.
 (2) Formation initiale et intégration socioprofessionnelle de la SGIPA.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

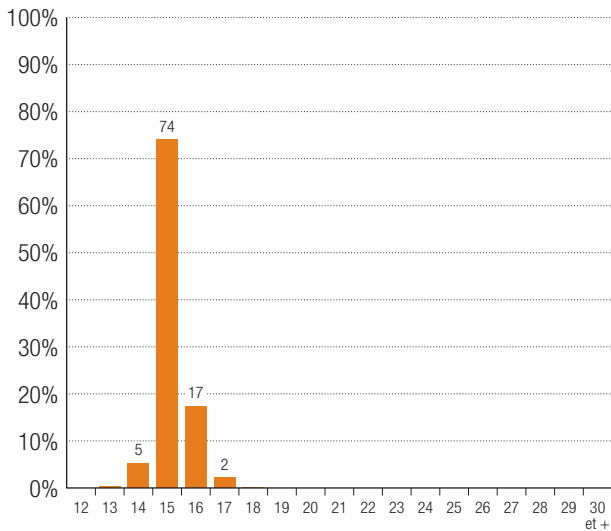
Figure D2.8 Evolution de l'âge médian au 1^{er} degré, selon la formation de l'enseignement secondaire II public, 1980-2007



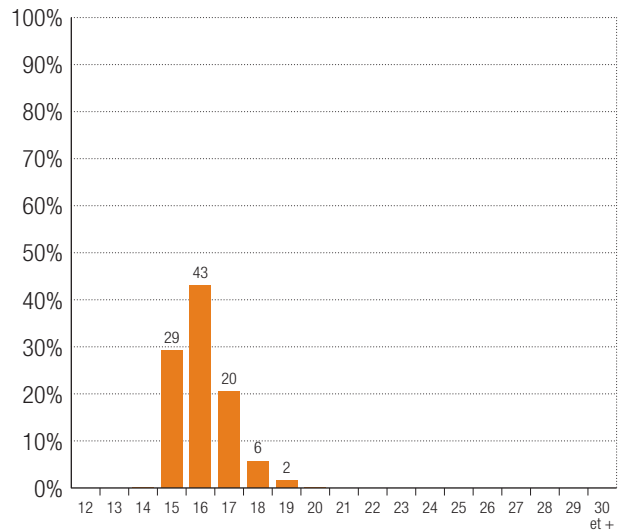
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D2.9 Age détaillé des élèves au 1^{er} degré, selon la formation de l'enseignement secondaire II public, 2007

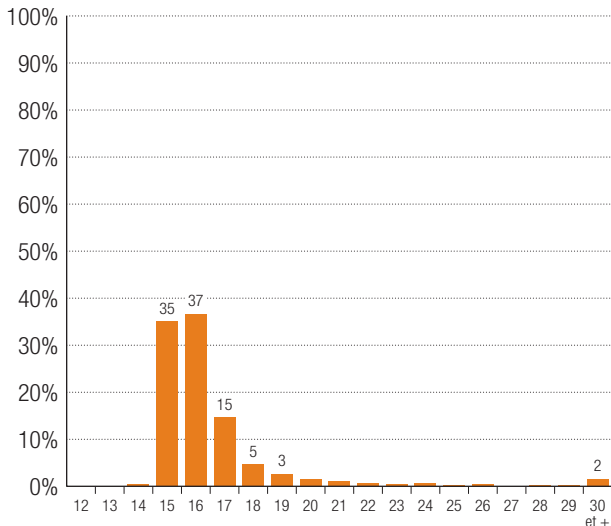
D2.9a Formation gymnasiale



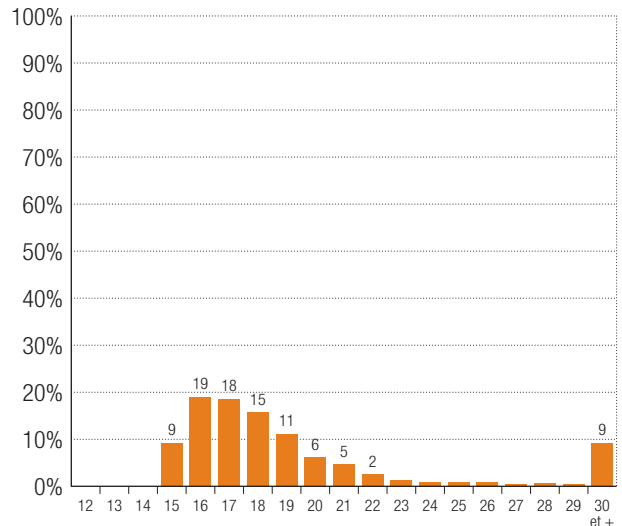
D2.9b Formation de culture générale



D2.9c Formation professionnelle initiale à plein temps



D2.9d Formation professionnelle initiale duale



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) (hors formations professionnelles privées). Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED.

Les filières de l'enseignement secondaire II public

L'enseignement secondaire II public est organisé en filières (et écoles) distinctes dont l'accès est conditionné notamment par des critères relatifs aux filières suivies au CO et par les notes obtenues par les élèves. Dans ce chapitre, les filières ont été standardisées en cinq catégories :

1. *Formation gymnasiale* : préparation d'une maturité gymnasiale, y compris la maturité commerciale ou économique.
2. *Formation professionnelle initiale à plein temps en école* : préparation d'un certificat fédéral ou cantonal de capacité dans une école à plein temps ; diplôme de commerce ; maturité professionnelle ; maturité technique de l'Ecole d'enseignement technique.
3. *Formation professionnelle initiale duale* : attestation fédérale élémentaire ; attestation de formation professionnelle en deux ans ; préparation d'un certificat fédéral ou cantonal de capacité en école et en entreprise ; maturité professionnelle.
4. *Formation de culture générale* : certificat de culture générale, maturité spécialisée (à partir de 2005).
5. *Structures d'insertion et d'accueil (dispositifs d'insertion pour migrants, pré-apprentissages)* : classes d'encouragement à la formation professionnelle (CEFP), classes d'insertion professionnelle atelier (CIPA) ; classes préparatoires et de raccordement (jusqu'en 2002) ; compléments de formation (à partir de 2003).

Transitions d'élèves

Les transitions des élèves observées entre deux 31 décembre ont été définies en différentes catégories :

- *Transitions entre le CO et l'enseignement secondaire II public* : suivent une formation du secondaire II, redoublent au CO, vont dans une école privée ou quittent le SGEF.
- *Transitions dans l'enseignement secondaire II* : sont promus dans la même filière ou certifiés, redoublent dans la même filière, changent de filière dans l'enseignement public, vont dans une école privée ou quittent le SGEF.

Changements dans les filières ayant des effets en termes d'orientation et d'admission des élèves

- *Ecole de commerce* : la distinction entre filière professionnelle (diplôme) et gymnasiale (maturité) n'est pas permanente, en raison des restructurations de cette école. Quand il n'y a pas de distinction possible entre maturité et diplôme, la formation à l'Ecole de commerce est assimilée à la formation professionnelle à plein temps. Ainsi, les élèves issus du CO et s'orientant à l'Ecole de commerce sont intégrés, en 1990, dans la filière formation professionnelle à plein temps pour les 1^{er} et 2^e degrés. Avec la réforme de la maturité, la filière maturité de l'Ecole de commerce n'existe plus depuis 1998.
- *Compléments de formation* : créés en 2003, pour les élèves issus du CO, promus ou non, qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité dans une filière menant à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire II, des compléments de formation ont été mis en place en vue d'une admission ultérieure à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce (ces compléments sont comptabilisés dans la filière « Structures d'insertion et d'accueil »). Ceci a eu pour corollaire la disparition des classes préparatoires de l'Ecole de commerce.
- *Critères d'admission à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce* : les critères d'admission pour la préparation du diplôme de culture générale et du diplôme de commerce ont été harmonisés en 2003. De ce fait, l'entrée à l'Ecole de commerce est un peu plus facile qu'auparavant et celle à l'Ecole de culture générale, plus difficile.

Ratio 10^e/9^e

Il rapporte le nombre de jeunes fréquentant le 1^{er} degré du secondaire II public une année donnée (incluant les diverses formes d'insertion scolaire et/ou professionnelle) au nombre de jeunes de 9^e du CO l'année d'avant. D'un point de vue théorique, dans un système de formation clos (sans entrée ni sortie d'élèves) et connaissant une promotion automatique, la population de jeunes du 1^{er} degré du secondaire II comprendrait l'ensemble des élèves issus du CO l'année d'avant et seulement eux (ratio 10/9 égal à 1). L'écart à l'unité de ce ratio peut être interprété comme le poids d'évènements d'orientation tels que le redoublement, le changement de filière, l'abandon scolaire ou la réintégration scolaire, durant la transition entre le CO et le début du secondaire II (source : Rastoldo F., Evrard A., Kaiser C. [2006]).

Age médian

La médiane est la valeur d'une variable qui partage une population en deux sous-ensembles égaux. Avoir un âge médian égal à 16 ans signifie que la moitié des élèves a moins de 16 ans et que l'autre moitié a 16 ans ou plus.

Références

- DIP (2008). *Après la scolarité obligatoire, édition 08-09*. Genève : Département de l'instruction publique.
- Rastoldo F., Evrard A., Kaiser C. (2006). *La nouvelle organisation au Cycle d'orientation. Rapport III : Intégration au secondaire II des élèves soumis à la nouvelle structure du Cycle d'orientation*. Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2006/NouvOrgCO-3.pdf>

Transitions entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) et l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)

Mots clés

Transitions, enseignement secondaire II, enseignement tertiaire, formations professionnelles supérieures, Hautes écoles spécialisées, Université, genre (hommes/femmes)

Une fois leur formation de niveau secondaire II (CITE 3) achevée, les diplômé-e-s peuvent entrer sur le marché du travail (*voir I1, Transition école-vie active*) ou décider de poursuivre leurs études. Un nombre croissant de jeunes choisissent de poursuivre une formation tertiaire (CITE 4 à 6) : formations professionnelles supérieures, Hautes écoles spécialisées (HES), écoles polytechniques et universités.

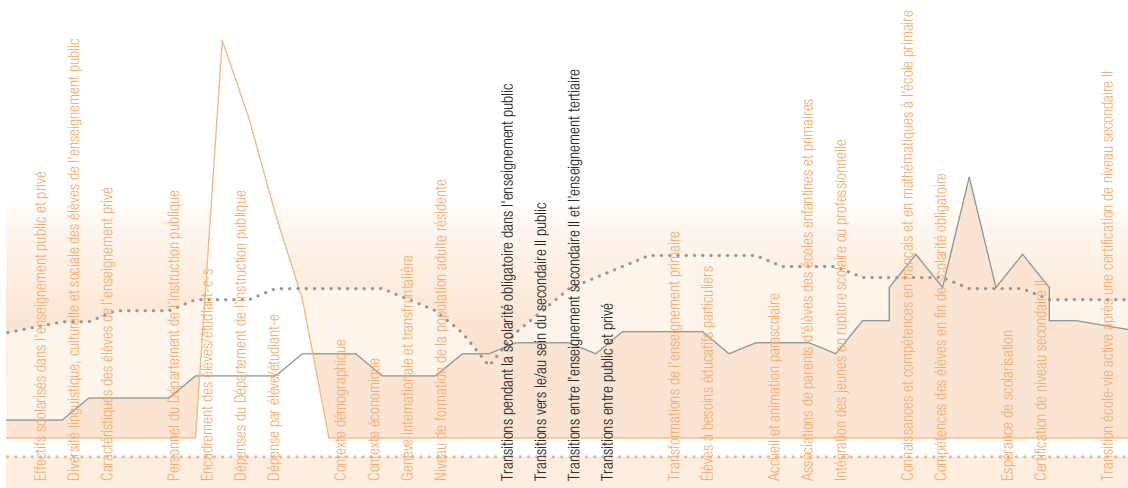
Ce chapitre présente l'évolution des effectifs d'étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s dans les différents types de formations de l'enseignement tertiaire à Genève. Il apporte également un éclairage sur la situation en 2006 de celles et ceux qui entrent, en 2007, dans une formation professionnelle supérieure ou une HES située sur le territoire cantonal. Les jeunes qui entrent pour la première fois à l'Université de Genève en 2007 sont, quant à eux, considérés sous l'angle de leur nationalité et de leur lieu de résidence au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

Ce chapitre fournit également des informations sur la transition entre l'enseignement secondaire II public et l'enseignement tertiaire à partir des données fournies par l'enquête sur l'orientation des élèves certifiés de l'enseignement secondaire II public genevois (EOS).

Enfin, il présente une comparaison intercantonale des taux d'entrées dans une Haute école suisse.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques n° 26, « Formation professionnelle supérieure » et n° 27, « Hautes écoles ». Promouvoir l'égalité filles-garçons, renforcer l'attractivité des Hautes écoles genevoises au niveau suisse, régional et international font partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



T
S II
S I
P
E

D
3

Entre 2000 et 2007, les effectifs d'étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s dans une formation tertiaire à Genève ont augmenté de 2%. En dépit d'une baisse de 4% des effectifs de nouveaux inscrits, l'Université de Genève reste la Haute école qui accueille le plus de jeunes débutant une formation tertiaire dans le canton (62% des nouveaux inscrits). Avec leur mise en place progressive, les HES ont quant à elles connu un fort développement : depuis 2000, leurs effectifs de nouveaux inscrits ont augmenté de 66%. Un peu plus de la moitié de ces étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s proviennent de l'extérieur du canton.

Les jeunes femmes représentent 60% des nouveaux inscrits. Elles privilégient les formations « santé-social », la psychologie et les sciences de l'éducation et sont moins attirées par les formations de techniciens et d'ingénieurs.

Genève est par ailleurs le canton dans lequel le taux d'entrées dans les Hautes écoles (universités, écoles polytechniques et HES) est le plus important, en raison notamment d'une forte proportion de titulaires de maturités gymnasiales : 90% des titulaires d'une maturité gymnasiale poursuivent en effet une formation tertiaire. C'est également le cas de la moitié des titulaires d'une maturité professionnelle.

Figures
D3.1
D3.2

En 2007, plus de 4'500 jeunes hommes et jeunes femmes sont nouvellement inscrits dans une école de l'enseignement tertiaire¹ à Genève. Entre le début des années 90 et 2000, ces effectifs ont augmenté de 7% (Figure D3.1). Cette croissance a été engendrée par la tendance des jeunes à poursuivre plus longtemps leurs études (voir H1, *Espérance de scolarisation*) mais aussi par la création rapprochée de la maturité professionnelle (1994) et des Hautes écoles spécialisées (HES) à partir de 1997, qui ont permis d'élargir la voie d'accès aux études tertiaires. Les effectifs des HES situées sur le territoire genevois ont augmenté de 66% entre 2000 et 2007, en raison notamment de la mise en place progressive de ces écoles au cours de la période et de la transformation de formations professionnelles supérieures en formations HES². Dans le même temps, l'Université de Genève et les instituts qui lui sont rattachés, tout comme les écoles proposant des formations professionnelles supérieures, ont vu leurs effectifs de nouveaux inscrits diminuer respectivement de 4% et 18%. Toutefois en 2007, avec 62% des nouveaux inscrits de l'enseignement tertiaire, l'Université de Genève est toujours la Haute école qui accueille le plus de jeunes débutant une formation tertiaire dans le canton (Figure D3.2).

Les femmes se dirigent plus souvent que les hommes vers l'enseignement tertiaire

Figure
D3.2

En 2007, les femmes représentent 60% des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (Figure D3.2). On observe toutefois des différences entre hommes et femmes concernant le choix de la formation tertiaire. Ainsi, les femmes se dirigent plus souvent vers les formations santé-social (dont elles représentent plus des trois quarts des nouveaux inscrits) ou artistiques (66% des nouveaux inscrits de la Haute école d'art et de design). En revanche, elles sont nettement sous-représentées dans les formations de techniciens ou d'ingénieurs (12% à la Haute école d'ingénieurs). En 2007, on dénombre 63% de femmes parmi les effectifs nouvellement inscrits à l'Université de Genève, mais seulement 48% à la Faculté des sciences contre plus de 80% à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation qui mène notamment à la profession enseignante (voir B1, *Personnel du Département de l'instruction publique*).

Un peu plus de la moitié des étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s dans une HES à Genève proviennent de l'extérieur du canton

Figure
D3.3

En 2007, respectivement 83% et 66% des nouveaux inscrits dans les HES et les formations professionnelles supérieures genevoises n'étaient pas scolarisés dans une école du canton l'année précédente, mais cela ne signifie pas que les HES genevoises sont essentiellement fréquentées par des jeunes ayant suivi leur scolarité ailleurs qu'à Genève (Figure D3.3 et voir « Pour comprendre ces résultats »). Les Hautes écoles implantées sur le territoire cantonal ont certes, par nature, vocation à accueillir des étudiant-e-s provenant d'autres cantons. Toutefois, la transition entre l'enseignement de niveau secondaire II et les HES ou les formations professionnelles supérieures n'est pas toujours directe, l'entrée dans l'une de ces formations pouvant être précédée d'un stage professionnel ou d'une année sabbatique. Parmi les étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s en HES ou en formation professionnelle supérieure et non scolarisé-e-s à Genève l'année précédente, un peu moins de la moitié sont en effet déjà passé-e-s par le système genevois d'enseignement et de formation. Ce sont donc respectivement 52% et 38% des étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s en HES et en formation professionnelle supérieure qui n'ont pas été scolarisé-e-s à Genève au cours des dix années antérieures avant de faire des études de niveau tertiaire.

Si l'on ne connaît pas la formation suivie par les nouveaux et nouvelles étudiant-e-s au cours de l'année qui a précédé leur entrée à l'Université de Genève (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), on sait en revanche où ils étaient domiciliés au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. En 2007, 21% de celles et ceux qui entrent pour la première fois à l'Université résidaient, à la fin de leurs études secondaires, dans un autre canton et 38% dans un pays étranger (Figure D3.4). Ces fortes proportions indiquent que la majorité des jeunes gens et jeunes filles qui débutent une formation universitaire à Genève proviennent de l'extérieur du canton.

Figure
D3.4

La moitié des titulaires d'une maturité professionnelle poursuivent des études tertiaires

L'entrée ou non dans une formation tertiaire et le type de formation entreprise sont liés à la nature du certificat secondaire II obtenu. D'après les résultats de l'enquête EOS (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), 18 mois après avoir quitté le Collège de Genève, 90% des titulaires d'une maturité gymnasiale suivent, en 2006, une formation de niveau tertiaire à Genève ou ailleurs en Suisse ou encore à l'étranger. C'est également le cas de 50% des jeunes gens et jeunes filles qui ont obtenu une maturité professionnelle, de 25% des titulaires d'un certificat de l'Ecole de culture générale et de 21% des diplômés de l'Ecole de commerce (Figure D3.5). Lors de la poursuite d'études tertiaires, les universités et écoles polytechniques fédérales constituent l'orientation de la quasi-totalité de celles et ceux qui sortent de la filière gymnasiale, alors que les HES accueillent la grande majorité des certifié-e-s de la filière professionnelle et de la filière culture générale.

Figure
D3.5

65% des titulaires d'une maturité gymnasiale commencent directement une formation tertiaire

La poursuite d'études dans l'enseignement tertiaire ne se fait pas nécessairement juste après l'obtention du certificat de fin d'études secondaires; 65% des jeunes qui ont obtenu une maturité gymnasiale à Genève en juin 2005 ont commencé, dès l'automne de la même année, une formation de niveau tertiaire, principalement à l'Université (Figure D3.6). Cette proportion est de deux tiers chez les jeunes hommes et d'environ trois quarts chez les jeunes femmes (Figure D3.7). Les écoles polytechniques fédérales, orientations plus marginales (6%), sont un peu plus fréquemment choisies par les jeunes hommes et par les jeunes issus d'un milieu favorisé. Par ailleurs, un quart des jeunes titulaires d'une maturité gymnasiale déclarent s'être réorientés au cours de leur première année dans l'enseignement tertiaire en optant pour une nouvelle faculté, un nouvel institut de formation ou en abandonnant temporairement, voire définitivement, leurs études.

Figures
D3.6
D3.7

Lorsque l'entrée dans l'enseignement tertiaire ne survient pas directement après l'obtention de la maturité, elle s'effectue le plus souvent une année après (Figure D3.6). En effet, 25% des jeunes qui ont obtenu ce certificat en juin 2005 n'ont entamé une formation tertiaire qu'à l'automne 2006. Dans le courant de l'année 2005-2006, ces jeunes qui ne sont pas allés immédiatement dans l'enseignement tertiaire, mais aussi toutes celles et ceux qui ont prématurément interrompu la formation entreprise, ont exercé des activités diverses. Plus de la moitié des jeunes hommes concernés déclarent, entre autres, avoir effectué leur service militaire ou civil au cours de cette période³ et 33% indiquent avoir exercé un travail rémunéré, tout comme 52% des jeunes femmes (Figure D3.8). La participation à des cours de langue est également assez fréquente (environ 40%). Enfin, 30% des jeunes femmes déclarent avoir réalisé un stage professionnel en vue d'entrer dans une formation (HES principalement) contre 13% des jeunes gens.

Figures
D3.6
D3.8

Comparaisons intercantionales

Des taux d'entrées dans les Hautes écoles plus élevés à Genève que dans le reste de la Suisse

Entre 1997 et 2007, le taux d'entrées (voir «*Pour comprendre ces résultats*») dans les Hautes écoles (universités, écoles polytechniques, HEP⁴ et HES) a nettement augmenté en Suisse, passant de 23% à 33%. Cette évolution s'explique en grande partie par la création des HES et l'intégration des HEP dans le système des Hautes écoles au cours des années 90. En 2007, avec un taux d'entrées dans une Haute école de 36%, Genève apparaît comme le canton où la proportion de résident-e-s intégrant pour la première fois une Haute école est la plus importante. Ce constat est la résultante de deux phénomènes différents. D'un côté, le taux d'entrées dans une Haute école universitaire (HEU) est, à Genève, largement supérieur à la moyenne nationale (27% contre 18% pour l'ensemble de la Suisse) (Figure D3.9). D'un autre côté, le taux d'entrées en HES est parmi les plus faibles de la Confédération (12% contre 18% pour l'ensemble du pays) (Figure D3.10). Genève affiche depuis longtemps un des taux de maturités gymnasiales les plus élevés de Suisse, lui conférant un potentiel important d'entrants dans les HEU (voir H2, Certification), alors que la filière professionnelle de niveau secondaire II, principale voie d'accès aux HES, y est moins fréquentée qu'ailleurs.

Figures
D3.9
D3.10

Notes

- 1 Comprend les formations professionnelles supérieures (CITE 4 et 5B), les HES (CITE 5A) situées sur le territoire cantonal ainsi que l'Université et les instituts qui lui sont rattachés (CITE 5A et 6). A noter que les formations de niveau CITE 4 (maturités professionnelles post-CFC et post-diplôme) sont incluses ici dans le total des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire car elles concernent des élèves qui ont déjà achevé un programme de niveau CITE 3, même s'il s'agit plutôt d'enseignement post-secondaire hors tertiaire dont le niveau n'est pas plus avancé que l'enseignement secondaire II.
- 2 Ces transformations expliquent également la baisse des effectifs de jeunes nouvellement inscrits dans les écoles professionnelles supérieures.
- 3 Les réformes induites par la mise en œuvre du processus de Bologne ont pu contraindre certains jeunes hommes à reporter d'une année leur entrée dans l'enseignement tertiaire, le temps disponible entre l'obtention de la maturité et une rentrée universitaire plus précoce (mi-septembre au lieu de fin octobre) n'étant parfois plus suffisant pour achever l'école de recrues.
- 4 Les Hautes écoles pédagogiques (HEP) existent dans tous les cantons sauf à Genève. Ces écoles assurent la formation de base des futur-e-s enseignant-e-s et proposent des formations continues à celles et ceux qui sont déjà en activité. Avant les années 90, les enseignant-e-s des degrés enfantins et primaires étaient formé-e-s dans des Ecoles normales de niveau secondaire II. A Genève, la formation des enseignant-e-s est assurée par l'Université (voir *Annexe 5, Profession enseignante*). Il est prévu qu'un institut universitaire de formation soit en charge de la formation des enseignant-e-s des degrés primaires et secondaires.

Liste des figures

- D3.1 Evolution du nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon le type d'école, 1990, 2000-2007
- D3.2 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire et proportion de femmes, selon les écoles, 2007
- D3.3 Nouveaux inscrits dans les formations professionnelles supérieures et les HES, selon la situation l'année précédente, 2007
- D3.4 Nouveaux inscrits à l'Université de Genève, selon la nationalité et le lieu de résidence, à l'obtention du certificat de fin d'études secondaires, 2007
- D3.5 Certifié-e-s de l'enseignement public secondaire II genevois poursuivant des études tertiaires 18 mois après avoir obtenu leur certificat, selon le titre obtenu et le type d'études suivies, 2006
- D3.6 Titulaires d'une maturité gymnasiale obtenue dans l'enseignement public genevois en juin 2005, selon le moment d'entrée dans l'enseignement tertiaire
- D3.7 Situation, à l'automne 2005, des titulaires d'une maturité gymnasiale obtenue dans l'enseignement public genevois en juin 2005, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents
- D3.8 Activité(s) principale(s) des titulaires d'une maturité gymnasiale n'ayant pas directement débuté une formation tertiaire, année scolaire 2005-2006

Comparaisons intercantionales

- D3.9 Taux d'entrées dans une Haute école universitaire (HEU), selon le canton, 2007
- D3.10 Taux d'entrées dans une Haute école spécialisée (HES), selon le canton, 2007

Figure D3.1 Evolution du nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon le type d'école, 1990, 2000-2007

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution (en %)	
										1990-2000	2000-2007
Formations professionnelles supérieures ⁽¹⁾	1'140	902	958	696	683	736	695	741	744	-20.9	-17.5
Hautes écoles spécialisées		587	624	961	888	1'022	1'128	1'070	974		65.9
Université et instituts	3'019	2'952	3'137	3'104	3'150	2'949	2'752	2'828	2'834	-2.2	-4.0
Total	4'159	4'441	4'719	4'761	4'721	4'707	4'575	4'639	4'552	6.8	2.5

(1) Quelques élèves suivant des cours au Conservatoire de musique et à l'Institut Jaques-Dalcroze sont comptabilisés deux fois.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure D3.2 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire et proportion de femmes, selon les écoles, 2007

		Effectifs	En %	% de femmes
Formations professionnelles supérieures		744	16.3	58.2
Santé et social	Centre de formation professionnelle santé et social (CEFOPS)	149	3.3	82.6
Musique	Institut Jaques-Dalcroze	16	0.4	87.5
	Conservatoire de musique	178	3.9	58.4
Autres formations	Ecole de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité)	47	1.0	59.6
	Ecole de commerce (maturité professionnelle post-diplôme et post-CFC ⁽¹⁾)	188	4.1	54.3
	Centre de formation professionnelle arts appliqués (propédeutique)	59	1.3	74.6
	Ecole d'enseignement technique (passerelle HES)	30	0.7	16.7
	Centres de formation professionnelle construction-technique-SHR ⁽²⁾ (techniciens)	28	0.6	0.0
	Centres de formation professionnelle construction-technique-SHR ⁽²⁾ (maturité prof. post-CFC ⁽¹⁾)	49	1.1	26.5
Hautes écoles spécialisées		974	21.4	52.8
Ecoles genevoises de la HES-SO ⁽³⁾	Haute école d'art et de design	158	3.5	65.8
	Haute école de gestion en emploi	72	1.6	47.2
	Haute école de gestion à plein temps	164	3.6	34.1
	Haute école d'ingénieurs ⁽⁴⁾	129	2.8	11.6
	Haute école d'agronomie ⁽⁴⁾	101	2.2	29.7
Ecoles de la HES-S2 ⁽⁵⁾	Haute école de santé	191	4.2	81.2
	Haute école de travail social	159	3.5	75.5
Université et instituts		2'834	62.3	63.3
Université	Université	2'573	56.5	63.9
	Instituts	261	5.7	57.5
Total		4'552	100.0	60.2

(1) Certificat fédéral de capacité.

(2) Services - Hôtellerie/restauration.

(3) Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

(4) La Haute école d'ingénieurs et la Haute école d'agronomie ont fusionné au 1er janvier 2009 pour former la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture.

(5) Haute école spécialisée santé-social.

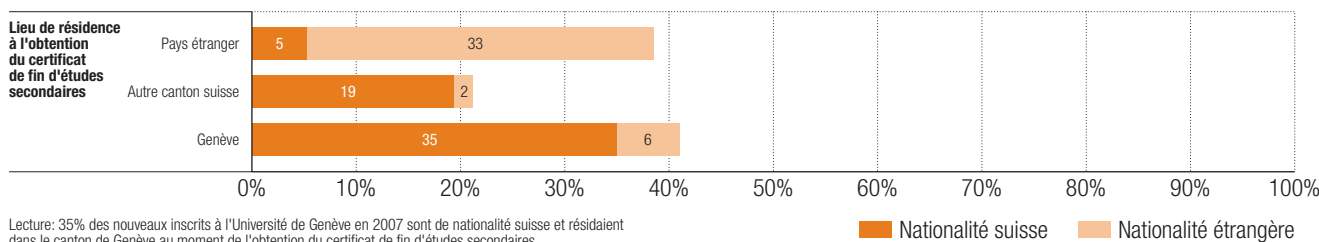
N.B. Quelques élèves suivant des cours au Conservatoire de musique et à l'Institut Jaques-Dalcroze sont comptabilisés deux fois. Par ailleurs, ces deux écoles sont rattachées à la HES-SO dès 2009 (Haute école de musique).
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Figure D3.3 Nouveaux inscrits dans les formations professionnelles supérieures et les HES, selon la situation l'année précédente, 2007

Situation l'année précédente	Formations prof. sup.		HES		
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Formation gymnasiale ⁽¹⁾	12	1.6	10	1.0	
Formation professionnelle (secondaire II)	224	30.1	87	8.9	
Ecole de culture générale	12	1.6	45	4.6	
Formations pour adultes	4	0.5	22	2.3	
Non scolarisés à Genève	492	66.1	810	83.2	
dont					
	<i>n'ayant pas fréquenté le SGEF au cours des 10 années antérieures</i>	286	38.4	503	51.6
	<i>ayant déjà fréquenté le SGEF au cours des 10 années antérieures</i>	206	27.7	307	31.5
Ensemble	744	100.0	974	100.0	

(1) Y compris celle de l'enseignement privé.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

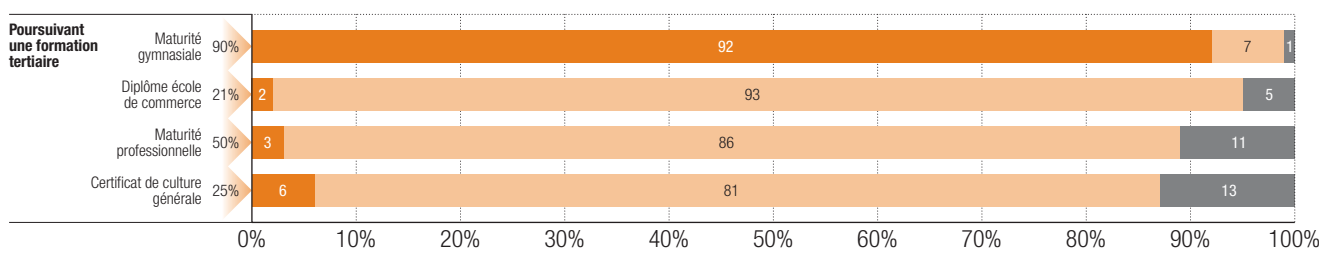
Figure D3.4 Nouveaux inscrits à l'Université⁽¹⁾ de Genève, selon la nationalité et le lieu de résidence, à l'obtention du certificat de fin d'études secondaires, 2007



Lecture: 35% des nouveaux inscrits à l'Université de Genève en 2007 sont de nationalité suisse et résidaient dans le canton de Genève au moment de l'obtention du certificat de fin d'études secondaires.

(1) Y compris les instituts en relation avec l'Université.
Source: Statistiques universitaires

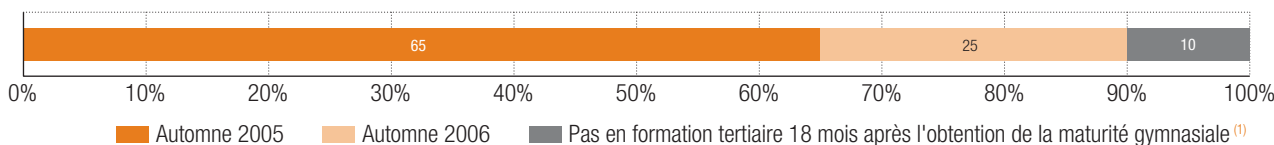
Figure D3.5 Certifié-e-s de l'enseignement public secondaire II genevois poursuivant des études tertiaires 18 mois après avoir obtenu leur certificat, selon le titre obtenu et le type d'études suivies, 2006



Lecture: 90% des titulaires d'une maturité gymnasiale délivrée en juin 2005 poursuivent une formation tertiaire 18 mois après l'obtention du certificat.

Parmi eux, 92% sont scolarisés dans une université ou une école polytechnique fédérale, 7% dans une HES et 1% dans une formation professionnelle supérieure.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure D3.6 Titulaires d'une maturité gymnasiale obtenue dans l'enseignement public genevois en juin 2005, selon le moment d'entrée dans l'enseignement tertiaire



(1) En formation de niveau secondaire II, sur le marché du travail ou ni en formation ni sur le marché du travail.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

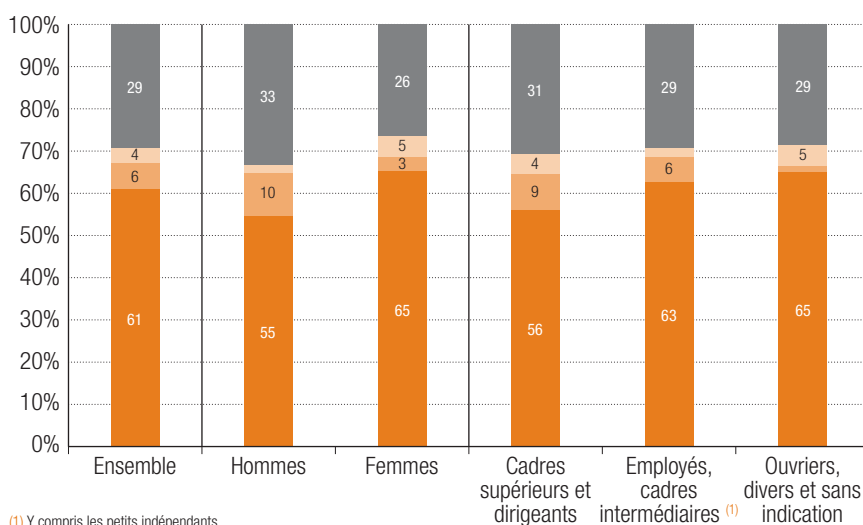
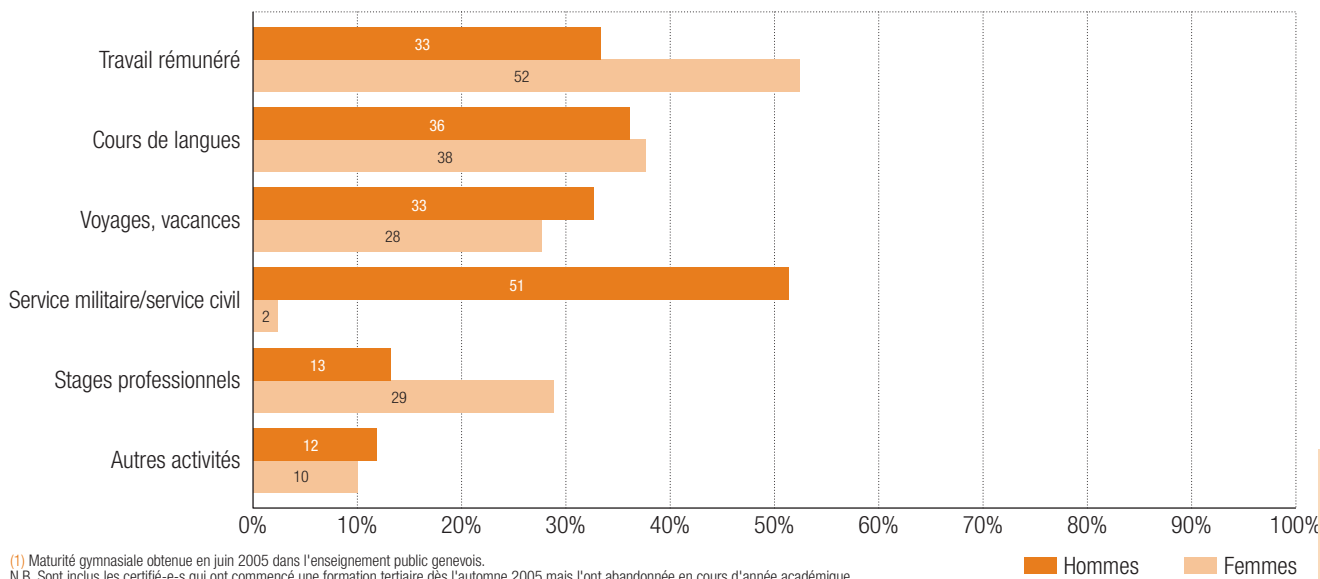


Figure D3.7 Situation, à l'automne 2005, des titulaires d'une maturité gymnasiale obtenue dans l'enseignement public genevois en juin 2005, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents

(1) Y compris les petits indépendants.
(2) Ni secondaire II ni tertiaire.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

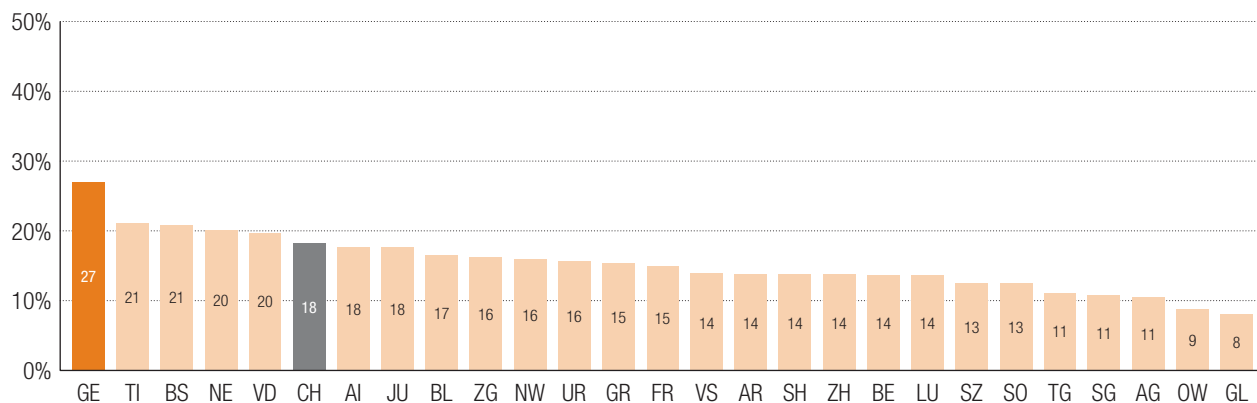
Figure D3.8 Activité(s) principale(s) des titulaires d'une maturité gymnasiale⁽¹⁾ n'ayant pas directement débuté une formation tertiaire, année scolaire 2005-2006



(1) Maturité gymnasiale obtenue en juin 2005 dans l'enseignement public genevois.
N.B. Sont inclus les certifié-e-s qui ont commencé une formation tertiaire dès l'automne 2005 mais l'ont abandonnée en cours d'année académique.
Source: SPRED/Enquête EOS 2006

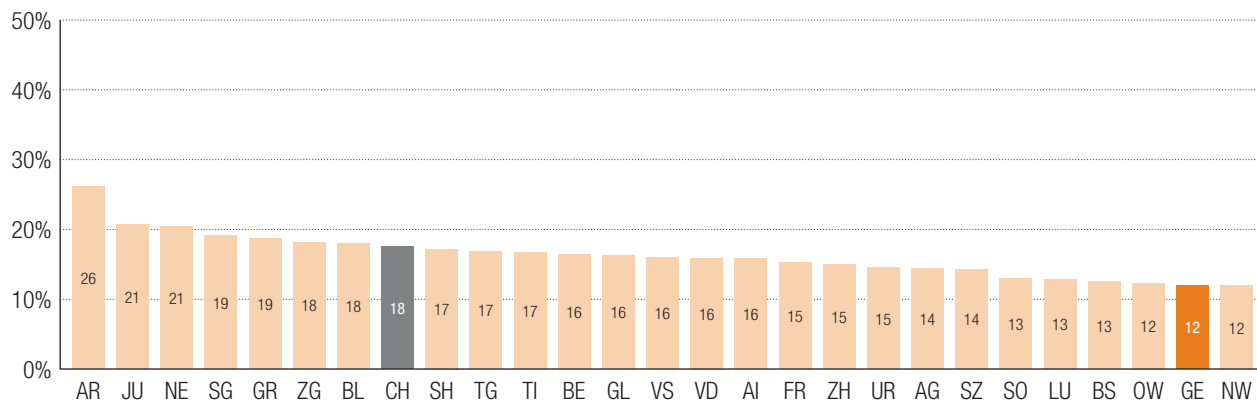
Comparaisons intercantionales

Figure D3.9 Taux d'entrées dans une Haute école universitaire⁽¹⁾ (HEU), selon le canton⁽²⁾, 2007



(1) Universités et écoles polytechniques fédérales.
(2) Canton de domicile à l'obtention du certificat de niveau secondaire II.
Source: Office fédéral de la statistique

Figure D3.10 Taux d'entrées dans une Haute école spécialisée (HES), selon le canton⁽¹⁾, 2007



(1) Canton de domicile à l'obtention du certificat de niveau secondaire II.
Source: Office fédéral de la statistique

Pour comprendre ces résultats

Données

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent de quatre sources distinctes :

- la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève : sont enregistrées les situations scolaires au 31 décembre de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées) ;
- les statistiques universitaires : les effectifs des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Genève se réfèrent à l'année académique. Ils ne comprennent pas les candidat-e-s au doctorat non immatriculé-e-s, les étudiant-e-s en formation continue et les auditeurs-trices libres ;
- l'Enquête sur l'orientation des élèves certifié-e-s de l'enseignement secondaire II public (EOS) réalisée tous les deux ans par le Service de la recherche en éducation du DIP : elle est effectuée au moyen d'un questionnaire postal envoyé aux jeunes 18 mois après l'obtention d'une maturité gymnasiale, d'un certificat de culture générale ou d'un certificat de la filière professionnelle (certificat fédéral ou cantonal de capacité [CFC/CCC], maturité professionnelle, diplôme de commerce, attestation fédérale de formation élémentaire [AFE], attestation fédérale de formation professionnelle [AFP]) ;
- l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui calcule des taux d'entrées dans les Hautes écoles pour chaque canton.

Nouveaux inscrits

Est considéré comme « nouvellement inscrit-e » dans une Haute école spécialisée ou dans une formation professionnelle supérieure un-e étudiant-e n'ayant fréquenté ni l'un ni l'autre de ces types de formation l'année ayant précédé l'inscription.

Est considéré comme « nouvellement inscrit-e » à l'Université tout-e étudiant-e inscrit-e pour la première fois à l'Université de Genève.

Enseignement tertiaire

Sont prises en compte les formations suivantes :

- Formations professionnelles supérieures (CITE 4 et 5B)
A noter que les formations de niveau CITE 4 (maturités professionnelles post-CFC et post-diplôme) sont ici assimilées à de l'enseignement tertiaire car elles concernent des élèves qui ont déjà achevé un programme de niveau CITE 3, même s'il s'agit plutôt d'enseignement post-secondaire hors tertiaire dont le niveau n'est pas plus avancé que l'enseignement secondaire II.
- Hautes écoles spécialisées (HES) (CITE 5A) situées sur le territoire genevois
- Université et instituts (CITE 5A et 6).

Situation en T-1 des nouveaux inscrits dans les formations professionnelles supérieures et les HES en T

On observe la situation au 31/12/T-1 des jeunes nouvellement inscrits dans une formation professionnelle supérieure ou une HES en T (effectifs présents au 31/12/T). Parmi les « non scolarisés à Genève » en T-1, sont comptabilisés des étudiant-e-s qui peuvent provenir d'autres cantons ou pays mais également des étudiant-e-s qui résidaient à Genève et n'étaient pas enregistrés dans une école recensée dans la BDS. Il peut s'agir notamment d'étudiant-e-s ayant fait un stage professionnel en entreprise, ayant pris une année sabbatique, voire d'étudiant-e-s à l'Université de Genève. Dans ce dernier cas, il est impossible de mettre en relation les données issues de la BDS et celles provenant de l'Université, ce qui contraint à considérer un-e étudiant-e à l'Université en T-1 qui entre en HES ou dans une formation professionnelle supérieure en T comme non scolarisé-e dans une école genevoise en T-1. Pour les mêmes raisons, on ne peut connaître la situation en T-1 dans une école genevoise, des nouveaux étudiants de l'Université de Genève en T.

Taux d'entrées dans une Haute école universitaire (HEU) ou spécialisée (HES)

Le taux d'entrées, calculé par l'OFS, représente la proportion d'étudiant-e-s intégrant pour la première fois une HEU (université ou école polytechnique fédérale) ou une HES par rapport à la population résidente permanente du même âge.

Références

- Le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>.
- Davaud C., Hexel D. (2008). *La maturité gymnasiale à Genève de 2002 à 2005. Orientations des élèves au Collège et après l'obtention du certificat de maturité : comparaison de données statistiques*. Genève : SRED.
- SRED (à paraître). *Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève*.

Transitions entre public et privé

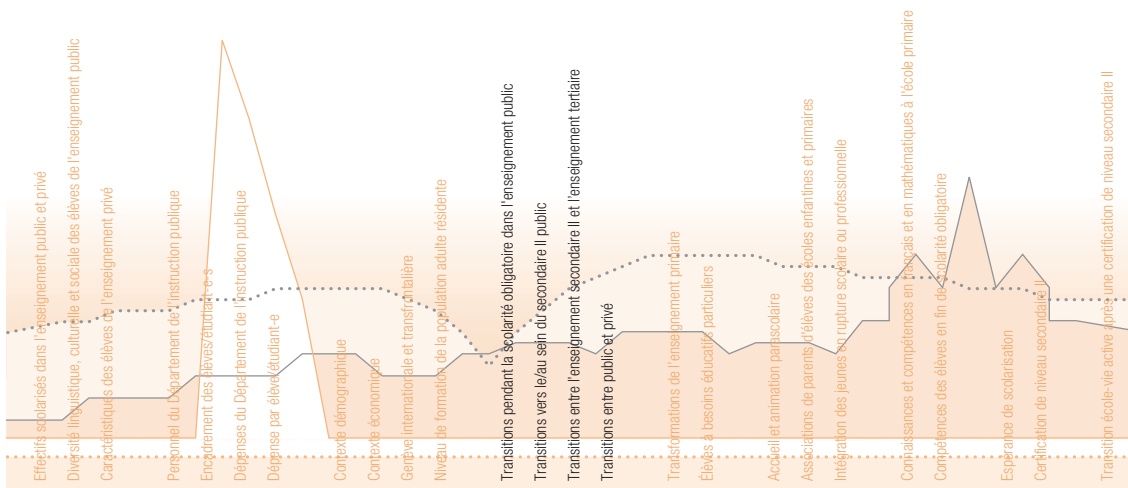
Mots clés

Enseignement public, enseignement privé, départs vers le privé, arrivées du privé, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, première langue parlée

A Genève, deux sous-systèmes d'enseignement coexistent à l'intérieur du SGEF : l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé fournit à une partie de la population une gamme de choix complémentaires et alternatifs aux options éducatives de l'enseignement public (programmes scolaires étrangers, enseignement bilingue, éducation religieuse, pédagogies particulières comme par exemple les méthodes actives, Montessori, etc.) (*voir également A3, Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé*).

Si la quasi-totalité des élèves effectue la scolarité depuis les classes enfantines jusqu'au niveau secondaire II dans un même sous-système d'enseignement, certains élèves passent de l'un à l'autre pour diverses raisons : choix stratégique par rapport à des difficultés scolaires, rejet ou valorisation d'un système par rapport à l'autre à un moment donné, attentes parentales spécifiques, charge financière supportable ou non, etc.

Ce chapitre fournit des informations sur les mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé (départs et arrivées) tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 3) ainsi que pour chacun de ces niveaux : enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1), enseignement secondaire I (CITE 2), enseignement secondaire II de type général (CITE 3). Il présente également le profil sociodémographique des élèves passés d'un sous-système à l'autre.



T
S II
S I
P
E

D 4

Chaque année, comparativement aux effectifs scolarisés à Genève, ce n'est qu'un nombre restreint d'élèves qui change de sous-système d'enseignement (public ou privé): en 2007, c'est le cas de 900 élèves, soit à peine plus de 1% des élèves scolarisés du niveau infantin au niveau secondaire II général. Tous niveaux confondus, les élèves sont un peu plus nombreux à quitter les écoles publiques pour les écoles privées qu'inversement. Même s'ils sont minimes comparativement aux effectifs restant scolarisés dans l'enseignement public, les départs les plus nombreux de l'enseignement public vers l'enseignement privé se font durant la scolarité primaire, et tout particulièrement à l'issue de la 6^e primaire. A l'inverse, les arrivées les plus nombreuses dans l'enseignement public en provenance de l'enseignement privé se font à l'entrée au Collège de Genève. Le plus souvent, ces élèves avaient déjà été scolarisés dans l'enseignement public, qu'ils ont quitté après la 6^e primaire. Ils sont de nationalité suisse, francophones et issus de milieux plutôt favorisés.

Chaque année, les échanges entre l'enseignement public et l'enseignement privé concernent environ 900 élèves

Un élève commençant sa scolarité dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé a tendance à y rester. Les mouvements d'élèves entre les deux sous-systèmes, tous niveaux d'enseignement infantin à secondaire II général confondus (CITE 0 à 3) (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), concernent en effet seulement un nombre restreint d'élèves: en 2007 environ 900 élèves (soit un peu plus de 1% des élèves scolarisés dans ces niveaux d'enseignement – voir A1, *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*) ont changé de sous-système d'enseignement, quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé ou inversement. Ce phénomène s'observait déjà dans les années 80 et 90 et n'a donc rien de nouveau.

Figure
D4.1

Tous niveaux d'enseignement confondus, les écoles publiques voient partir vers les écoles privées légèrement plus d'élèves qu'elles n'en reçoivent de leur part (Figure D4.1). L'année 1995, dans un contexte de crise économique, fait figure d'exception avec nettement moins de départs vers l'enseignement privé que d'arrivées du privé dans l'enseignement public. Depuis 1995, les départs vers le privé ont tendance à augmenter alors que les arrivées en provenance du privé sont relativement stables, voire en légère diminution.

1% des élèves scolarisés dans l'enseignement public partent vers l'enseignement privé

Figure
D4.2

En 2007, tous niveaux infantin à secondaire II général confondus (CITE 0 à 3), 570 élèves ont quitté l'enseignement public pour poursuivre leur scolarité dans l'enseignement privé, soit une centaine de plus qu'en 1980 ou 1990. Il s'agit, certes, du nombre d'élèves le plus élevé observé depuis 1980, mais ceci est lié en partie à l'augmentation générale des effectifs scolarisés (voir A1, *Effectifs scolarisés*). La proportion des départs (1% des effectifs scolarisés dans ces niveaux de l'enseignement public¹) reste en effet assez stable depuis 1980 (Figure D4.2). La proportion de départs est plus élevée dans l'enseignement infantin et primaire (1,2%) que dans l'enseignement secondaire I (0,6%) ou secondaire II de type général (0,8%). Ces départs ne représentent pas une perte nette d'effectifs pour l'enseignement public, puisqu'ils sont compensés en partie par des arrivées de l'enseignement privé.

Les élèves quittent un peu plus souvent l'enseignement public pour l'enseignement privé à l'issue de la scolarité primaire

Figure
D4.3

En ce qui concerne l'enseignement infantin et primaire (CITE 0 et 1), les arrivées des élèves de l'enseignement privé dans les écoles publiques ont diminué en 2007: une centaine d'élèves contre 150 environ auparavant (Figure D4.3). A l'inverse, les départs de l'enseignement infantin et primaire public vers l'enseignement infantin et primaire privé poursuivent leur tendance à la hausse (290 départs contre 250 en 2000). Ce sont toutefois surtout les départs vers le secondaire I privé qui ont le plus augmenté au cours de la période récente (passant de 60 à 120 élèves entre 2000 et 2007).

En effet, si l'on s'intéresse au degré de l'enseignement enfantin et primaire à l'issue duquel a lieu le départ, on constate que les départs vers l'enseignement privé sont bien plus fréquents à l'issue de la scolarité primaire, lors de la transition primaire-secondaire I, que durant la scolarité primaire proprement dite. En 2007, selon le degré suivi entre la 1^{re} enfantine et la 5^e primaire, 25 à 50 élèves quittent l'enseignement enfantin et primaire public pour l'enseignement enfantin et primaire privé, soit 1% environ des élèves de ces degrés (Figure D4.4). En revanche, à l'issue de la 6^e primaire de l'enseignement public, un peu plus d'une centaine d'élèves (soit environ 3% des élèves scolarisés dans ce degré) vont poursuivre leur scolarité dans l'enseignement secondaire I privé, et ce mouvement a eu tendance à s'accroître au cours des années récentes (voir également D1, *Transitions pendant la scolarité obligatoire - CITE 1 à 2*). La crise financière et économique actuelle pourrait toutefois modifier cette tendance à la hausse dans la période à venir.

Figure
D4.4

Les élèves qui quittent l'enseignement primaire public pour l'enseignement privé : essentiellement des élèves suisses et de milieu favorisé

Pendant la scolarité obligatoire, le changement enseignement public-enseignement privé avant la 6^e primaire peut être lié à des difficultés rencontrées par l'élève durant sa scolarité ou, au contraire, au souhait que l'enfant saute² un degré parce qu'il est particulièrement à l'aise dans sa scolarité. Il peut également s'agir d'enfants qui étaient jusqu'alors sur une liste d'attente pour une place dans une école privée (choix initial des parents). Les départs à l'issue de la 6^e primaire correspondent, quant à eux, vraisemblablement à d'autres stratégies parentales, ces élèves se dirigeant essentiellement vers des écoles privées qui sont des institutions traditionnelles genevoises (Collège Saint-Louis³, Institut Florimont) ou encore des écoles qui offrent un enseignement plurilingue (Ecole Moser). Parmi les élèves qui étaient en 1^{re} primaire de l'enseignement public en 2001 et qui sont partis par la suite dans l'enseignement privé (soit 220 élèves), sont surreprésentés les élèves de nationalité suisse, francophones et surtout les élèves issus de milieux favorisés (Figure D4.5).

Figure
D4.5

Peu d'élèves quittent le Cycle d'orientation en cours de scolarité pour l'enseignement secondaire I privé

Les départs du CO vers l'enseignement privé de niveau secondaire I concernent moins d'une soixantaine d'élèves chaque année, ceci depuis 1980. Ces départs sont en partie compensés par des arrivées en provenance des écoles privées de niveau secondaire I, mais surtout des écoles primaires privées (Figure D4.6). En 2007, plus de 60% des arrivées de l'enseignement privé au CO concernent des élèves sortant de l'enseignement primaire (principalement des écoles proposant une pédagogie spécifique ou des écoles à sensibilité religieuse).

Figure
D4.6

L'enseignement secondaire II public de type général attire environ 200 élèves scolarisés auparavant dans l'enseignement privé

Les arrivées de l'enseignement privé vers les écoles publiques de niveau secondaire II délivrant une formation de type général ont, quant à elles, augmenté au cours des années récentes puisque l'on dénombre en 2007 près de 170 arrivées contre 90 en 2000 (Figure D4.7). La plupart des élèves arrivant dans l'enseignement secondaire II général public en provenance d'une école privée viennent du niveau secondaire I. En 2007, c'est le cas de près de 150 élèves (soit 17% des élèves scolarisés en 9^e de l'enseignement privé en 2006), dont près de 140 qui rejoignent le Collège de Genève⁴.

Figure
D4.7

On constate par ailleurs que plus de 60% d'entre eux avaient déjà été scolarisés dans l'enseignement public auparavant, ayant dans la majorité des cas quitté l'enseignement public lors de la transition primaire-secondaire I. Les élèves qui arrivent au Collège de Genève en provenance de l'enseignement privé ont par ailleurs un profil assez similaire à celui, décrit précédemment, des élèves ayant quitté l'enseignement primaire public pour l'enseignement privé (Figure D4.8).

Figure
D4.8

Une centaine d'élèves fait l'aller-retour entre enseignement public et enseignement privé entre la fin du primaire et le début du secondaire II

On constate que si le nombre des départs vers l'enseignement privé à l'issue de la scolarité primaire publique a augmenté au cours des années récentes, les retours vers l'enseignement public après le secondaire I privé connaissent la même progression. Les mouvements d'aller-retour entre public et privé concernent des effectifs assez restreints, puisqu'il s'agit d'un peu plus d'une centaine d'élèves (en comparaison des plus de 3'000 élèves qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement public après l'école primaire). Ces mouvements sont essentiellement le fait de familles appartenant plutôt aux catégories socioprofessionnelles favorisées, de nationalité suisse et francophones. On ne connaît pas leurs réelles motivations, mais on peut toutefois présumer que ces allers-retours sont liés à une stratégie d'évitement du CO pour diverses raisons : par exemple, la volonté des parents d'opter pour un encadrement scolaire jugé plus strict pendant la période de l'adolescence, lorsque les relations parents-enfant peuvent être un peu plus difficiles, ou encore le souhait d'avoir un suivi et un rendement scolaire qu'ils estiment plus performant à un moment où l'orientation de leur enfant peut être décisive.

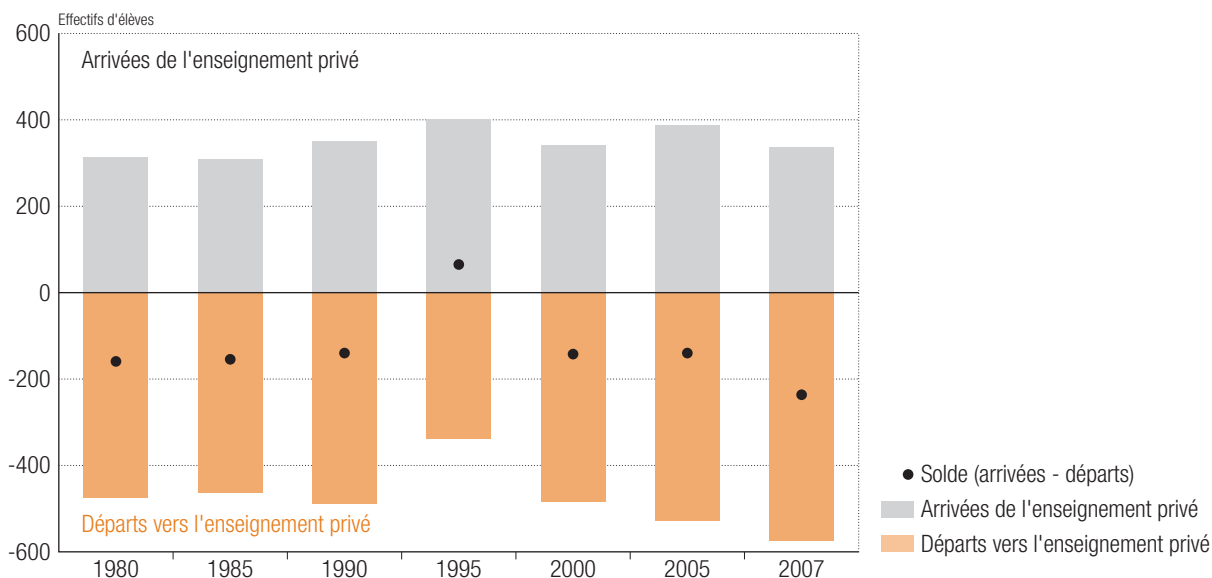
Notes

- 1 Dans l'enseignement public de niveau CITE 0 à 3, les effectifs ont augmenté de près de 10'000 élèves entre 1980 et 2007.
- 2 Ce qui est également possible dans l'enseignement public avec une dispense d'âge.
- 3 A noter que près des deux tiers des élèves scolarisés en 9^e année au Collège Saint-Louis (enseignement privé) poursuivent leur scolarité au Collège de Genève (enseignement public).
- 4 Dans le canton de Genève, la maturité gymnasiale se prépare dans les 11 établissements faisant partie du Collège de Genève : André-Chavanne, Rousseau, Sismondi, Nicolas-Bouvier, Voltaire, Emilie-Gourd, Claparède, de Saussure, Madame-de-Staël, Calvin, de Candolle.

Liste des figures

- D4.1 Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé, tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 3), 1980-2007
- D4.2 Proportion d'élèves quittant l'enseignement public (CITE 0 à 3) pour l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 1980-2007
- D4.3 Mouvements d'élèves entre l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1) et l'enseignement privé (CITE 0 à 2), 1980-2007
- D4.4 Proportion d'élèves quittant l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1) pour l'enseignement privé (CITE 0 à 2), selon le degré, 1980-2007
- D4.5 Profil des élèves inscrits en 1^{re} primaire en 2001, selon qu'ils sont partis dans l'enseignement privé ou restés dans l'enseignement public, 2007
- D4.6 Mouvements d'élèves entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement privé (CITE 1 à 3), 1980-2007
- D4.7 Mouvements d'élèves entre l'enseignement secondaire II général public (CITE 3) et l'enseignement privé (CITE 2 et 3), 1980-2007
- D4.8 Profil des élèves de 1^{re} année du Collège de Genève (CITE 3), selon leur provenance (secondaire I privé ou public), 2007

Figure D4.1 Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé, tous niveaux d'enseignement confondus⁽¹⁾ (CITE 0 à 3), 1980-2007



(1) Du niveau enfantin au niveau secondaire II général (voir «Pour comprendre ces résultats»).
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

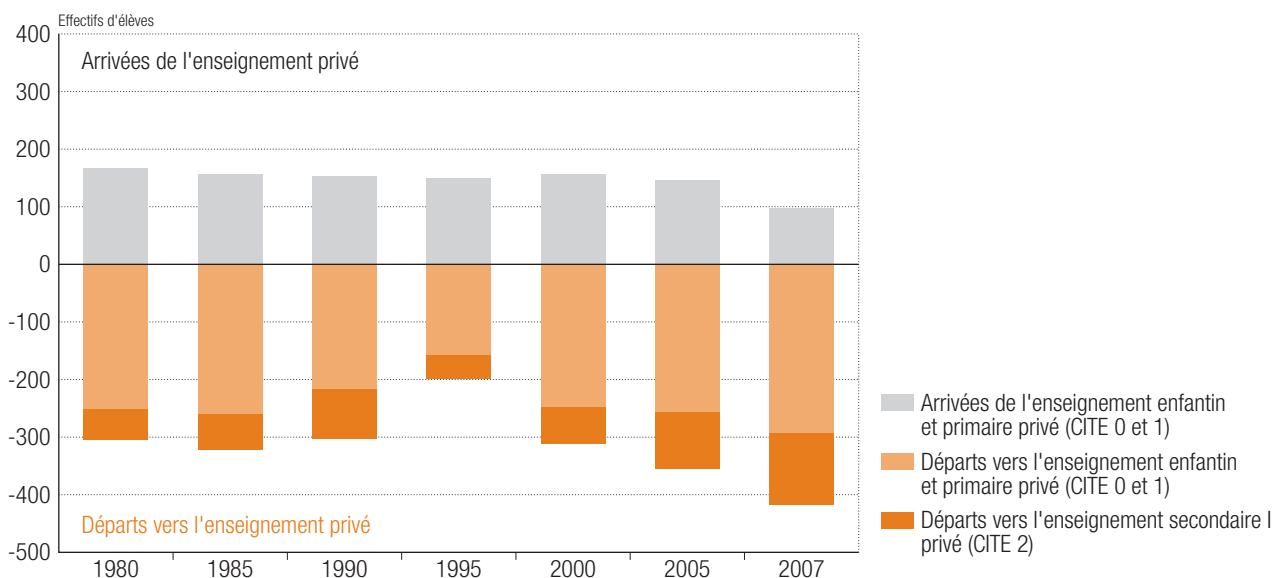
Figure D4.2 Proportion d'élèves quittant l'enseignement public (CITE 0 à 3) pour l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement (en %), 1980-2007

Nombre de départs vers le privé rapporté au nombre d'élèves scolarisés dans le public l'année précédente

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007
Enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1)	1.0	1.2	1.1	0.7	0.9	1.0	1.2
Cycle d'orientation (CITE 2)	0.9	0.8	0.8	0.6	0.8	0.8	0.6
Enseignement secondaire II général (CITE 3)	0.9	0.7	1.6	1.0	1.0	0.8	0.8
Ensemble	1.0	1.0	1.1	0.7	0.9	0.9	1.0

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.3 Mouvements d'élèves entre l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1) et l'enseignement privé (CITE 0 à 2), 1980-2007



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.4 Proportion d'élèves quittant l'enseignement enfantin et primaire public (CITE 0 et 1) pour l'enseignement privé (CITE 0 à 2)⁽¹⁾, selon le degré (en %), 1980-2007

Nombre de départs vers le privé rapporté au nombre d'élèves scolarisés dans le degré l'année précédente (en %)	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007
1 ^{re} enfantine	1.3	1.5	1.1	0.9	0.9	1.0	1.3
2 ^e enfantine	1.0	1.2	1.0	0.5	0.9	0.6	0.7
1 ^{re} primaire	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7
2 ^e primaire	1.0	0.7	0.9	0.4	0.6	0.6	0.6
3 ^e primaire	0.9	0.9	0.8	0.2	0.8	0.7	0.7
4 ^e primaire	0.8	0.7	0.5	0.6	0.7	0.8	1.2
5 ^e primaire	0.8	1.3	0.9	0.6	0.7	0.6	0.9
6 ^e primaire	1.8	2.3	2.7	1.2	1.8	2.4	3.1

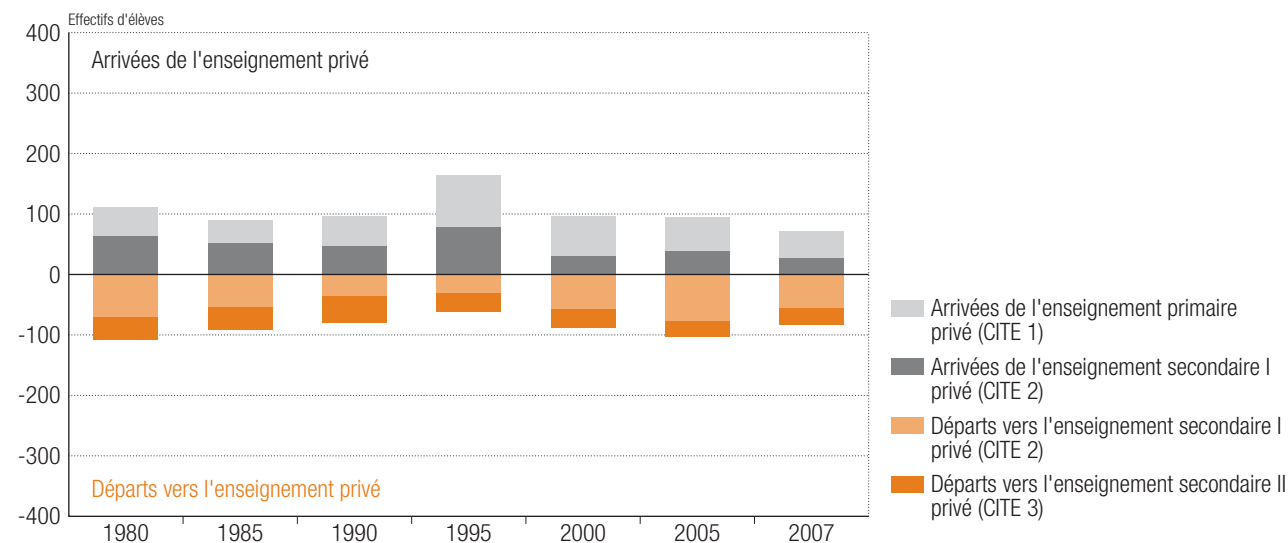
(1) Enseignement enfantin, primaire et secondaire I.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.5 Profil des élèves inscrits en 1^{re} primaire en 2001, selon qu'ils sont partis dans l'enseignement privé ou restés dans l'enseignement public (en %), 2007

		Elèves partis dans l'enseignement privé entre 2001 et 2007	Elèves restés dans l'enseignement public jusqu'en 2007
Nationalité	Suisse	76.4	61.0
	Etrangère	23.6	39.0
	Total	100.0	100.0
Première langue parlée	Français	74.1	61.1
	Autre langue	25.9	38.9
	Total	100.0	100.0
Catégorie socio-professionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	50.4	15.0
	Employés et cadres intermédiaires ⁽¹⁾	42.7	42.9
	Ouvriers, divers et sans indication	6.9	42.1
	Total	100.0	100.0
Nombre d'élèves concernés		220	3'744

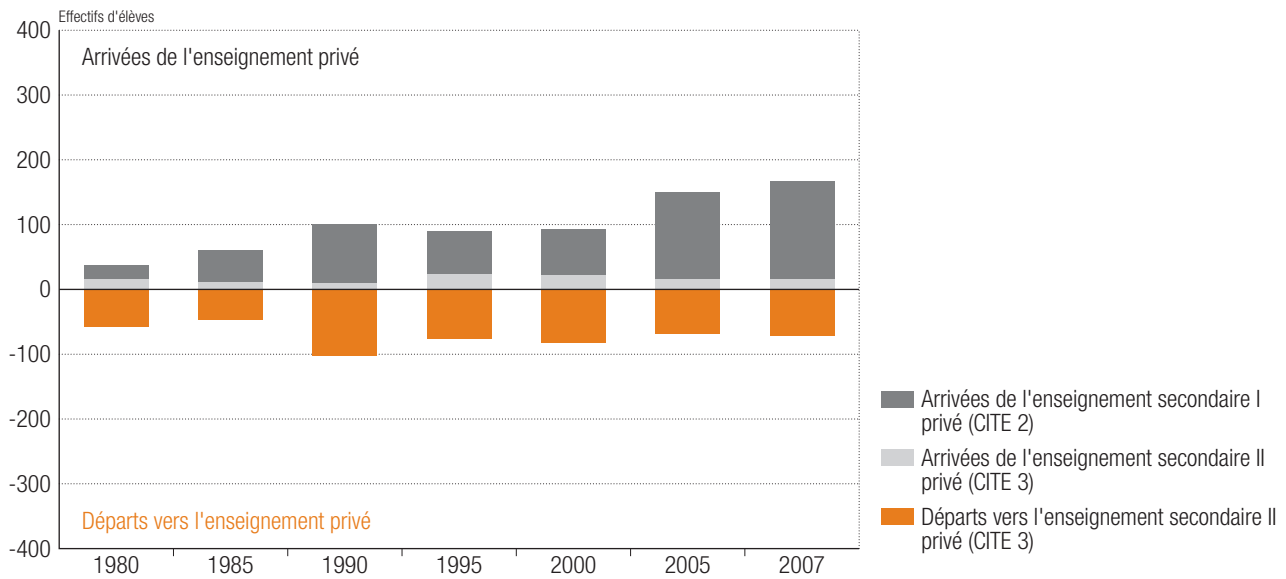
(1) Y compris les petits indépendants.
Champ: Elèves inscrits en 1^{re} primaire de l'enseignement public en 2001 et présents dans l'enseignement genevois (public ou privé) en 2007.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.6 Mouvements d'élèves entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement privé (CITE 1 à 3), 1980-2007



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.7 Mouvements d'élèves entre l'enseignement secondaire II général⁽¹⁾ public (CITE 3) et l'enseignement privé (CITE 2 et 3), 1980-2007



(1) Les formations professionnelles de niveau secondaire II dispensées par les écoles privées ne sont pas recensées dans la BDS. Le champ d'observation des mouvements entre l'enseignement public et l'enseignement privé se limite donc aux formations de type général comme la préparation à la maturité gymnasiale au Collège de Genève, le certificat de culture générale et la maturité spécialisée à l'Ecole de culture générale pour l'enseignement public, la préparation à la maturité, au baccalauréat, Abitur, etc. pour l'enseignement privé.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure D4.8 Profil des élèves de 1^{re} année du Collège de Genève (CITE 3), selon leur provenance (secondaire I privé ou public) (en %), 2007

		Elèves venant de l'enseignement secondaire I privé	Elèves venant de l'enseignement secondaire I public
Nationalité	Suisse	81.9	74.9
	Etrangère	18.1	25.1
	Total	100.0	100.0
Première langue parlée	Français	81.9	68.8
	Autre langue	18.1	31.2
	Total	100.0	100.0
Catégorie socio-professionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	57.2	27.3
	Employés et cadres intermédiaires ⁽¹⁾	37.0	49.8
	Ouvriers, divers et sans indication	5.8	22.9
	Total	100.0	100.0
Nombre d'élèves concernés		138	2'009

(1) Y compris les petits indépendants.
Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I (public ou privé) en 2006 et en 1^{re} année au Collège de Genève en 2007.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, public et privé (hors Université et formations professionnelles privées). Les données des tableaux et graphiques reflètent l'état de la BDS au 31 décembre de chaque année à partir des fichiers annuels gérés par le SRED.

Population considérée

Il s'agit des élèves scolarisés en T-1 dans l'enseignement public, allant vers l'enseignement privé en T; et des élèves scolarisés en T-1 dans l'enseignement privé, allant vers l'enseignement public en T.

Enseignement public

Sont prises en compte les formations de niveau enfantin (1^{re} et 2^e enfantine, CITE 0), primaire (1^{re} primaire à 6^e primaire, CITE 1) y compris l'enseignement spécialisé (classes spéciales et instituts du SMP), secondaire I (CITE 2) et secondaire II de type général (préparation à la maturité gymnasiale au Collège de Genève, certificat de culture générale et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, CITE 3).

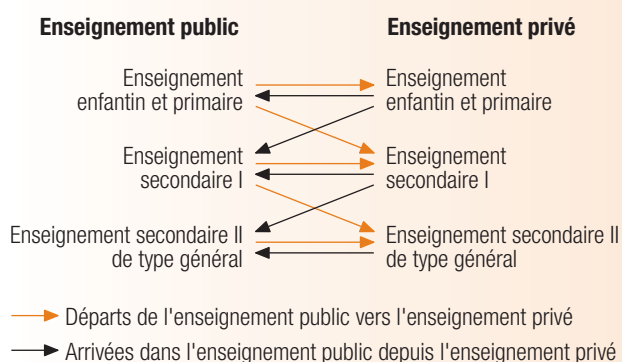
Enseignement privé

Sont prises en compte les formations de niveau enfantin (CITE 0), primaire (CITE 1) y compris l'enseignement spécialisé, secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général (comme la préparation à la maturité, au baccalauréat, Abitur).

Echanges entre le public et le privé

Les départs d'un sous-système d'enseignement vers l'autre, observés entre deux 31 décembre, peuvent avoir lieu au sein du même niveau d'enseignement (par exemple du primaire public vers le primaire privé ou inversement) ou lors d'une transition entre deux niveaux d'enseignement (par exemple du primaire privé vers le CO).

Dans le cas de l'enseignement secondaire II, les formations professionnelles dispensées par les écoles privées ne sont pas recensées dans la BDS. Le champ d'observation des mouvements entre l'enseignement public et l'enseignement privé se limite donc aux formations de type général comme la préparation à la maturité gymnasiale au Collège de Genève, le certificat de culture générale et la maturité spécialisée à l'Ecole de culture générale pour l'enseignement public.



Références

- Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève, sur le site du SRED : <http://www.ge.ch/sred/statindi/annuaire.html>

Transformations de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1)

Mots clés

Ecole primaire, établissement scolaire, direction d'établissement, conseil d'établissement, Réseau d'enseignement prioritaire (REP), nationalité, catégorie socioprofessionnelle des parents, première langue parlée

Les structures de l'enseignement primaire ont été profondément modifiées au cours de ces dernières années : regroupement des 164 écoles en 91 établissements scolaires et création de postes de directrices et directeurs à la rentrée 2008, création de conseils d'établissement au printemps 2009. Par ailleurs, un Réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place à partir de 2006.

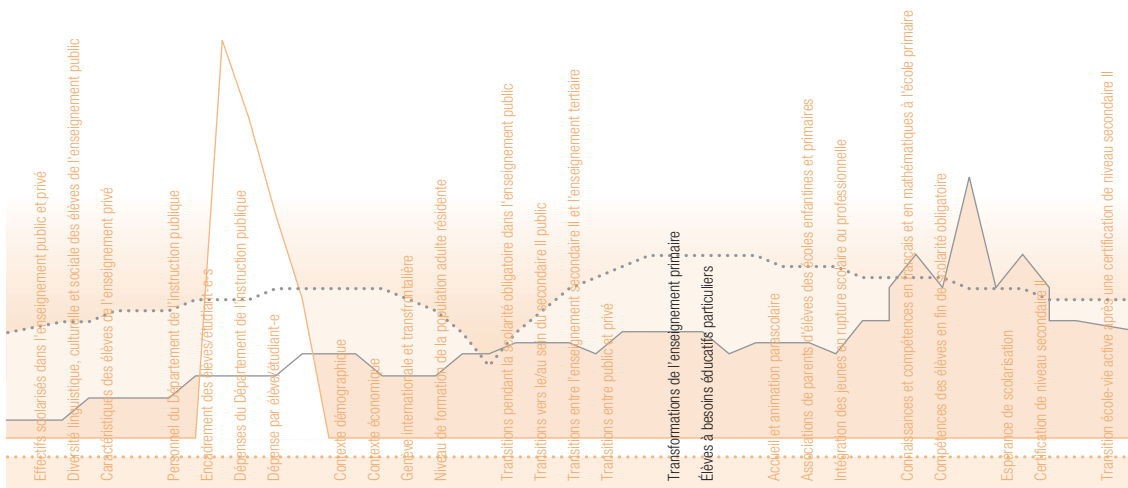
Ce chapitre présente un certain nombre d'informations sur les nouveaux établissements scolaires : nombre et localisation des sites composant les établissements, nombre d'élèves et de classes par établissement.

Il apporte quelques éléments d'éclairage sur les conseils d'établissement : taux de participation, profil des représentant-e-s des parents élu-e-s.

Enfin, ce chapitre fournit des informations relatives au REP : localisation des établissements, profil des élèves qui y sont scolarisés (catégorie socioprofessionnelle des parents, nationalité, première langue parlée) et taux d'encadrement.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 212, « Enseignement primaire »¹. Parmi les objectifs de cette politique publique figure explicitement celui « d'accroître la réussite scolaire des élèves en REP et des élèves à besoins spécifiques » ainsi que de « conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base au terme de la scolarité primaire ».



T
S II
S I
P
E

E 1

A la rentrée scolaire 2008, 91 établissements regroupent les 164 écoles primaires existant dans le canton. La majorité des établissements est donc composée de plusieurs sites, ce qui constitue un nouveau défi, les écoles pouvant présenter des différences sensibles entre elles. Au printemps 2009, les élections des membres des conseils d'établissement ont abouti à une représentation parentale majoritairement féminine. Par ailleurs, un Réseau d'enseignement prioritaire visant à corriger l'inégalité des chances en matière de réussite scolaire concerne 14 établissements accueillant de nombreux élèves issus de milieu modeste ou défavorisé.

À la rentrée 2008, l'organisation structurelle de l'enseignement primaire a subi de profondes transformations avec le regroupement des 164 écoles en 91 établissements (voir Annexe 8, *Les établissements de l'enseignement primaire*) et le remaniement des structures hiérarchiques. Les fonctions d'inspecteur-trice², de responsable d'école et d'enseignant-e responsable, de maître-esse principal-e ont ainsi été supprimées alors que d'autres fonctions ont été créées: un directeur ou une directrice a été nommé-e à la tête de chaque établissement, secondé-e, selon la taille de l'établissement, par un-e maître-esse adjoint-e. Cette réorganisation est liée à la volonté politique de renforcer l'autonomie des établissements, de créer un encadrement des écoles plus proche des réalités de terrain et plus efficace en termes de rapidité d'intervention. Malgré une faible présence masculine dans l'enseignement primaire avec 16% d'hommes parmi le corps enseignant (voir B1, *Personnel du DIP*), on compte 30% d'hommes parmi le personnel de direction à la rentrée 2008.

Une majorité d'établissements multi-sites

Trente-cinq des nouveaux établissements scolaires sont sur un seul site formé, le plus souvent, d'une seule des « anciennes » écoles primaires, mais parfois de deux (voire trois) écoles localisées sur un même site tout en fonctionnant auparavant de manière indépendante l'une de l'autre³; 45 établissements sont composés de deux sites, distants l'un de l'autre de plusieurs rues ou situés dans des villages voisins; 7 établissements sont constitués de trois sites et 4 établissements de quatre sites distincts (Figures E1.1 et E1.2). Si l'instauration d'une direction de proximité doit permettre une plus grande disponibilité du personnel d'encadrement et augmenter l'autonomie des établissements, la création d'établissements multi-sites constitue néanmoins un certain défi⁴ pour réunir des écoles qui peuvent être différentes par la taille, l'histoire, la population scolaire accueillie et les orientations pédagogiques. Ces nouveaux établissements comptent entre 9 et 35 classes et accueillent de 160 à 630 élèves, les établissements multi-sites n'étant pas nécessairement les plus grands (Figure E1.3). Les établissements répartis sur trois ou quatre sites correspondent en effet le plus souvent à des regroupements d'écoles de petites communes situées en zone plutôt rurale (Figure E1.2). Les établissements composés de deux sites sont souvent le fruit du regroupement d'une école ne comportant que la division élémentaire (1E à 2P) avec une école située à proximité et comportant les deux divisions (élémentaire et moyenne). Les établissements sur un seul site sont essentiellement présents en Ville de Genève et dans les communes suburbaines.

Une représentation parentale majoritairement féminine dans les conseils d'établissement

Autre innovation importante, des conseils d'établissement regroupant des représentant-e-s des enseignant-e-s et autres personnels de l'école, des parents, des autorités communales, etc., ont été mis en place au printemps 2009 dans tous les établissements primaires du canton. Ces « espaces d'information, de proposition et de délibération »⁵ doivent favoriser une meilleure prise en compte des spécificités locales en termes de population scolaire, de besoins locaux, etc. Ils auront principalement comme missions de contribuer à l'amélioration du climat au sein et en dehors de l'établissement (notamment par la définition de règles de vie, de sécurité, etc.) dans le but de favoriser les apprentissages, de faciliter le partage d'expériences entre partenaires scolaires afin de stimuler l'intérêt des élèves (organisation d'activités culturelles, de cours facultatifs, etc.) et de renforcer les relations entre l'établissement et son environnement (parents d'élèves, commune, quartier, etc.). Près de 1'000 parents se sont portés candidats aux élections des représentant-e-s des parents. Avec 35% de candidatures masculines, la perspective de siéger dans une instance consultative réunissant différents partenaires en lien avec l'école

Figures
E1.1
E1.2
E1.3

semble avoir davantage intéressé les hommes que la vie associative scolaire habituelle puisque ces derniers ne représentent que 15% des membres des comités des associations de parents d'élèves (voir F2, *Associations des parents d'élèves*). Les femmes ont toutefois été un peu mieux élues que les hommes : 69% des représentants de parents d'élèves élus sont des femmes pour 65% de candidatures féminines (Figure E1.4). Le taux de participation à ces élections, en moyenne de 18%, a été un peu plus élevé dans les établissements accueillant peu d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé⁶ (Figure E1.5), les classes moyennes et supérieures, plus informées, se sentant probablement plus habilitées que les autres à participer au débat scolaire. Il faut pour autant reconnaître que, sans expérience de ce type de fonctionnement de l'école primaire, les parents d'élèves ont globalement peu perçu l'enjeu ou l'intérêt d'élire leurs représentant-e-s.

Figures
E1.4
E1.5

Un Réseau d'enseignement prioritaire mis en place pour lutter contre les inégalités sociales

La réorganisation de l'enseignement primaire vise à améliorer son efficacité. Avec le même objectif, et dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales depuis le début des années 2000 (voir C2, *Contexte économique*), le DIP a décidé de créer un Réseau d'enseignement prioritaire⁷ (REP) visant plus spécifiquement les établissements accueillant une population particulièrement défavorisée sur le plan social. Bien que la Loi genevoise sur l'instruction publique stipule que l'école doit « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école »⁸, on observe en 2007 des parcours scolaires très différenciés selon le milieu social : les enfants de milieu modeste ou défavorisé ont, aujourd'hui encore, un taux de redoublement plus élevé que les autres enfants et sont également plus fréquemment orientés vers la filière spécialisée de l'enseignement primaire et en regroupement B/C au Cycle d'orientation (voir D1, *Transitions pendant la scolarité obligatoire*).

Le REP a débuté durant l'année 2006-2007 avec un établissement scolaire pilote⁹, suivi par six nouveaux établissements à la rentrée 2007. Quatorze établissements primaires localisés dans cinq communes font partie du REP à la rentrée 2008¹⁰ (Figure E1.6). Pour entrer dans le REP, les établissements intéressés doivent remplir certaines conditions : avoir au moins 55% des élèves issus de milieu modeste ou défavorisé ; l'équipe pédagogique doit être volontaire pour entrer dans le REP ; enfin, les enseignant-e-s doivent rester au moins trois ans dans l'établissement, une certaine stabilité de l'équipe étant considérée comme nécessaire pour mener de manière suivie et cohérente le projet d'établissement. En moyenne, 58% des élèves du REP sont issus de milieu modeste ou défavorisé contre 33% des élèves dans les autres établissements (Figure E1.7). Dans ces derniers, la situation n'est toutefois pas homogène puisque la proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé varie de 10% à 52%. Il y a également des disparités entre les établissements du REP, cette proportion variant de 69% à 50% (Figure E1.8). Quatre d'entre eux ont, en 2008, moins de 55% d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé : l'un d'entre eux satisfaisait ce critère en 2007 mais a vu cette proportion diminuer depuis son entrée dans le REP ; les trois autres comptaient presque 55% d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé en 2007 et accueillent proportionnellement beaucoup plus d'élèves allophones que la moyenne des établissements du canton. Le milieu social des élèves de l'enseignement public est, à Genève, fortement lié à la nationalité et la première langue parlée : 58% des élèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée sont de milieu modeste ou défavorisé contre 24% des élèves francophones (voir A2, *Diversité linguistique, sociale et culturelle*). Il n'est donc pas surprenant de trouver dans les établissements du REP une proportion particulièrement importante d'élèves allophones ou de nationalité étrangère (Figures E1.9 et E1.10). Les enquêtes PISA (voir G2, *Compétences à la fin de la scolarité obligatoire*) ou les travaux menés à Genève sur les épreuves cantonales (voir G1, *Connaissances et compétences en français et mathématiques à l'école primaire*) montrent que l'origine sociale et la langue parlée ont une influence sur les performances scolaires. Les difficultés scolaires, voire l'échec scolaire, sont plus fréquents chez les élèves de milieu modeste ou défavorisé et les élèves allophones, même si d'autres facteurs peuvent jouer un rôle.

Figures
E1.6
E1.7
E1.8
E1.9
E1.10

En 2008, on relève que près de 5% des élèves du REP sont dans l'enseignement spécialisé contre 1% des autres élèves. Par ailleurs, en 6^e primaire, 20% des élèves des établissements du REP sont en retard dans leur scolarité contre 13% en moyenne dans les autres établissements du canton (Figure E1.11). Or, le retard scolaire ne représente que la partie la plus visible des difficultés rencontrées par de nombreux élèves de ces établissements qui peinent à atteindre les objectifs des programmes en se tenant tout juste au-dessus du seuil critique du redoublement. Si l'on compare les résultats aux épreuves cantonales 2007 et 2008, les élèves des établissements du REP ont, en moyenne, des résultats inférieurs à ceux des établissements ne faisant pas partie du REP, aussi bien en français qu'en mathématiques. Toutefois, lorsque l'on contrôle différentes caractéristiques des élèves telles que le genre, la première langue parlée, la catégorie socioprofessionnelle des parents, l'âge et le type d'école, ce sont systématiquement l'origine sociale et l'âge (et donc l'avance ou le retard dans la scolarité) qui semblent avoir le plus d'effet sur les performances des élèves¹¹.

Figure
E1.11



Figure
E1.12

Dans le but de faire progresser de manière significative les élèves en difficulté, les établissements du REP bénéficient de ressources supplémentaires : taux d'encadrement plus favorable et diminution de deux élèves environ des effectifs dans les classes (Figure E1.12), présence d'un éducateur dans l'établissement scolaire, mise en place d'une coopération véritable entre les établissements du REP et les communes. Des résultats de recherches montrent que la réduction de la taille des classes dans les établissements défavorisés¹² ou un meilleur climat d'école ou de classe auraient un effet positif sur les résultats des élèves. Le REP est toutefois un dispositif récent, et son impact ne pourra se mesurer qu'à moyen et long terme.

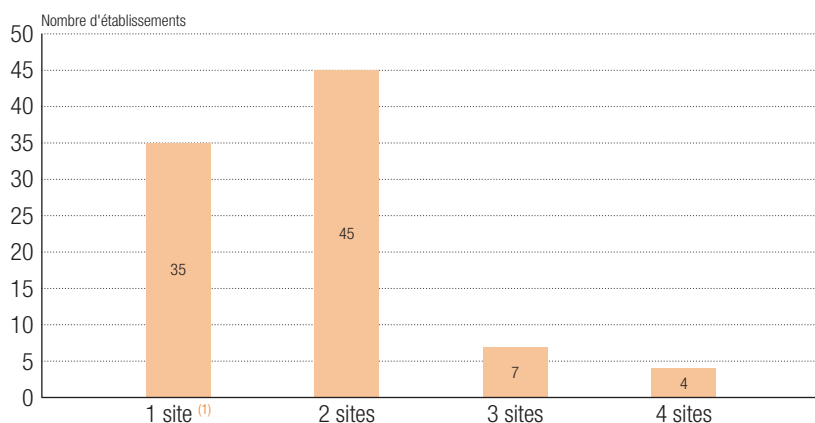
Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Les 25 inspecteurs et inspectrices avaient sous leur autorité plusieurs écoles.
- 3 C'est par exemple le cas de l'établissement du Lignon composé de Lignon 1 et Lignon 2, l'établissement Bosson-Bosson UCE composé de l'école d'Onex-Bosson et de l'UCE-Bosson, l'établissement Geisendorf composé des écoles Geisendorf-Central, Geisendorf-Faller et Geisendorf-Poterie, l'établissement Trembley composé de Trembley 1 et Trembley 2.
- 4 Cette problématique est notamment soulignée par Jaeggi et Osiek (2008).
- 5 Cette collaboration entre tous ces acteurs a pour but de permettre à chaque établissement scolaire de « mieux prendre en compte les particularités du quartier, de la commune ou de la région de provenance des élèves, de faciliter le partage d'expériences, d'anticiper l'émergence de problèmes et d'éviter les conflits ». Voir Communiqués de presse du DIP et Ecole primaire 2008/09.
- 6 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
- 7 La création d'un réseau repose sur l'idée de synergies possibles entre écoles rencontrant des difficultés comparables et se traduit, d'une part, par des échanges suivis entre les établissements, notamment lors de réunions régulières entre les directeurs-trices ou entre les éducateurs-trices et, d'autre part, par un renforcement des liens de collaboration entre les établissements, les communes et les associations locales.
- 8 Art. 4 f. de la Loi sur l'instruction publique.
- 9 Jaeggi, J.-M., Osiek, F. (2007).
- 10 Libellules à Aire; Promenades et Val d'Arve à Carouge; Allobroges / Allobroges square, Cité-Jonction / Plantaporrêts, Europe, Hugo-de-Senger et Pâquis-Centre en Ville de Genève; Bachet / Palettes au Grand-Lancy; Bellavista à Meyrin; Tattes / Gros-Chêne à Onex; Avanchet-Salève, Balexert / Châteline et Le Lignon à Vernier.
- 11 Voir Soussi, A., Guignard, N., Hayoz, E., Nidegger, Ch., Jendoubi, V. (2008).
- 12 Piketti, T. (2004).

Liste des figures

- E1.1 Répartition des établissements scolaires de l'enseignement primaire, selon le nombre de sites, 2008
- E1.2 Localisation des établissements scolaires sur le territoire cantonal, 2008
- E1.3 Nombre d'élèves par établissement scolaire, selon le nombre de sites, 2008
- E1.4 Répartition des candidat-e-s et des représentant-e-s de parents élu-e-s aux conseils d'établissement, selon le genre et l'appartenance à une APE, année scolaire 2008-09
- E1.5 Taux de participation aux élections des représentant-e-s de parents aux conseils d'établissement et proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé, 2008
- E1.6 Localisation des établissements faisant partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP), 2008
- E1.7 Répartition des élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et l'appartenance au REP, 2008
- E1.8 Proportion d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé, selon l'établissement et l'appartenance au REP, 2008
- E1.9 Répartition des élèves, selon la nationalité et l'appartenance au REP, 2008
- E1.10 Répartition des élèves, selon la première langue parlée et l'appartenance au REP, 2008
- E1.11 Répartition des élèves de 6^e primaire, selon leur situation dans la scolarité et l'appartenance au REP, 2008
- E1.12 Nombre d'élèves par classe et taux d'encadrement, selon l'appartenance au REP, 2008

Figure E1.1 Répartition des établissements scolaires de l'enseignement primaire, selon le nombre de sites, 2008



Source: Direction générale de l'enseignement primaire - SRED

(1) Certains établissements situés sur un seul site peuvent toutefois être composés de plusieurs anciennes écoles, comme p. ex. l'établissement du Lignon composé de Lignon 1 et Lignon 2, l'établissement Bosson-Bosson UCE composé de l'école d'Onex-Bosson et de l'UCE-Bosson, l'établissement Geisendorf composé des écoles Geisendorf-Central, Geisendorf-Faller et Geisendorf-Poterie, l'établissement Trembley composé de Trembley 1 et Trembley 2.

Figure E1.2 Localisation des établissements scolaires sur le territoire cantonal, 2008

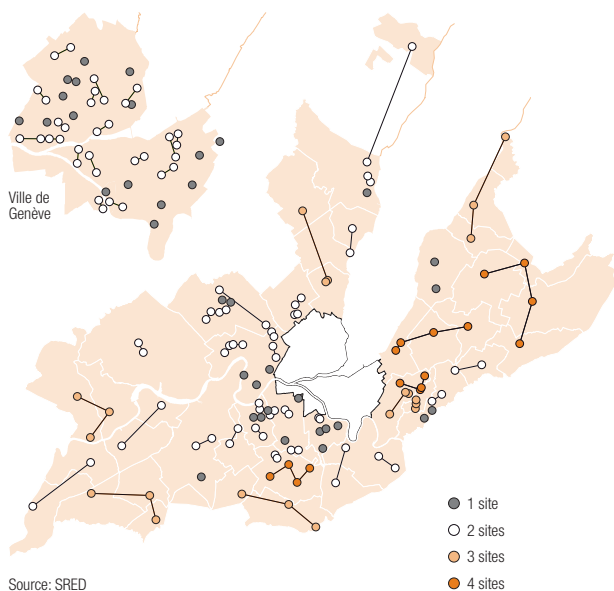
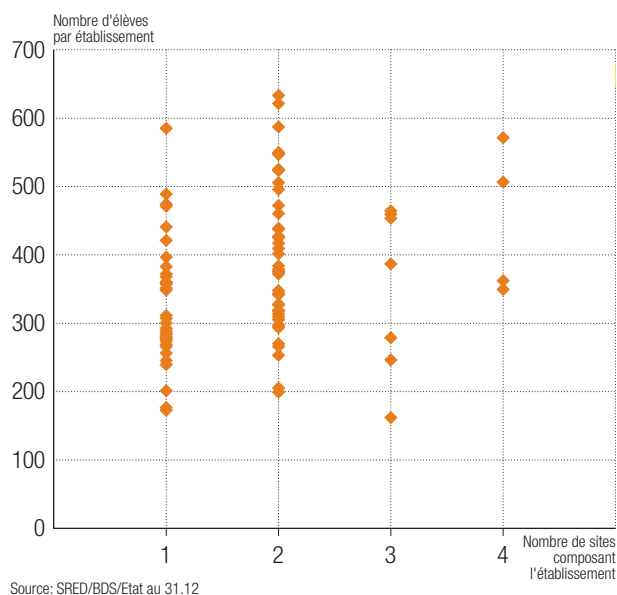


Figure E1.3 Nombre d'élèves par établissement scolaire, selon le nombre de sites, 2008



E
1

Figure E1.4 Répartition des candidat-e-s et des représentant-e-s de parent-s élu-e-s aux conseils d'établissement, selon le genre et l'appartenance à une APE, année scolaire 2008-09

	Candidats aux élections		Représentants élus ⁽¹⁾	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Ensemble des parents candidats/élus	958		363	
dont femmes	624	65	249	69
dont membres d'une APE	297	31	167	46

(1) Dans un établissement, 3 parents seulement ont été élus au lieu de 4, nombre maximum fixé par le DIP.
Source: Direction générale de l'enseignement primaire/Elections du 27 et 28 février 2009

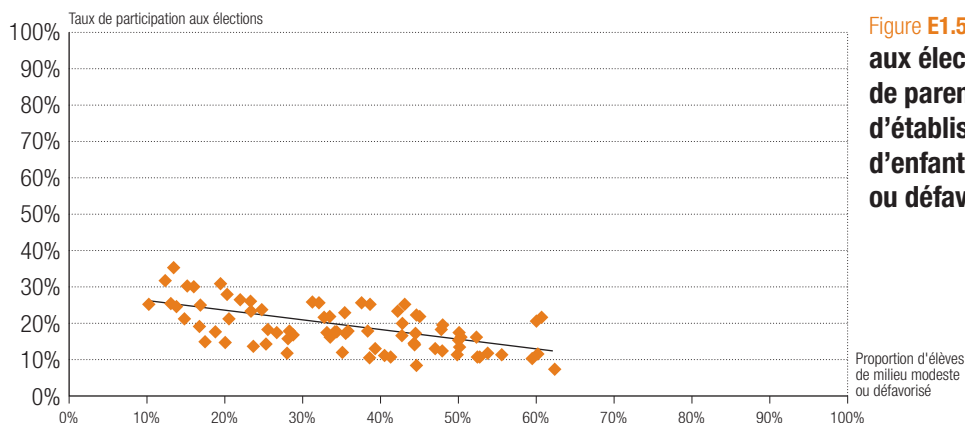
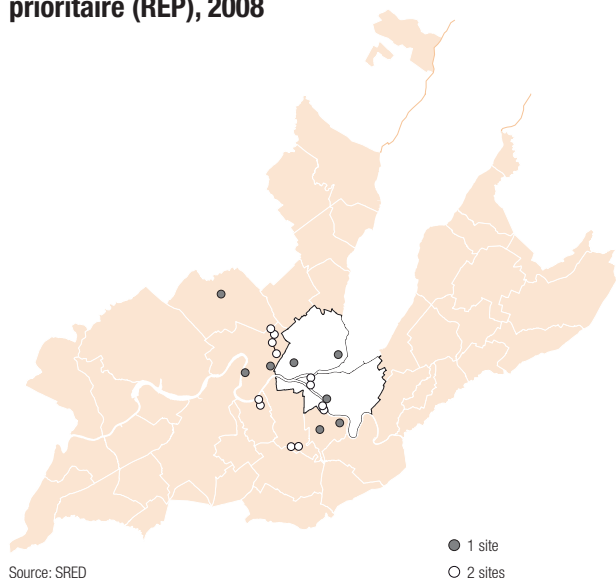


Figure E1.5 Taux de participation aux élections des représentant-e-s de parents aux conseils d'établissement et proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé⁽¹⁾, 2008

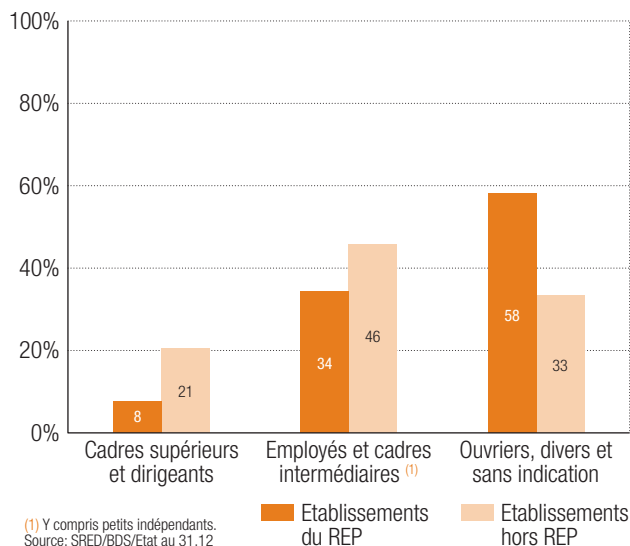
(1) Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée «divers et sans indication», catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, p. ex. parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
Source: Direction générale de l'enseignement primaire/Elections du 27 et 28 février 2009 - SRED/BDS

Figure E1.6 Localisation des établissements faisant partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP), 2008



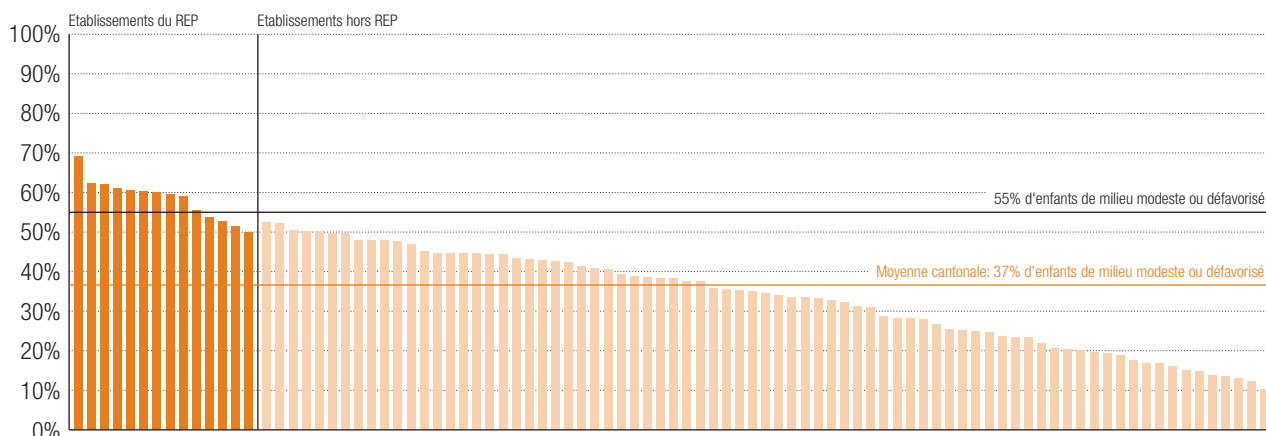
Source: SRED

Figure E1.7 Répartition des élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et l'appartenance au REP, 2008



(1) Y compris petits indépendants.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E1.8 Proportion d'enfants issus de milieu modeste ou défavorisé⁽¹⁾, selon l'établissement et l'appartenance au REP, 2008



(1) Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée «divers et sans indication», catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, p. ex. famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

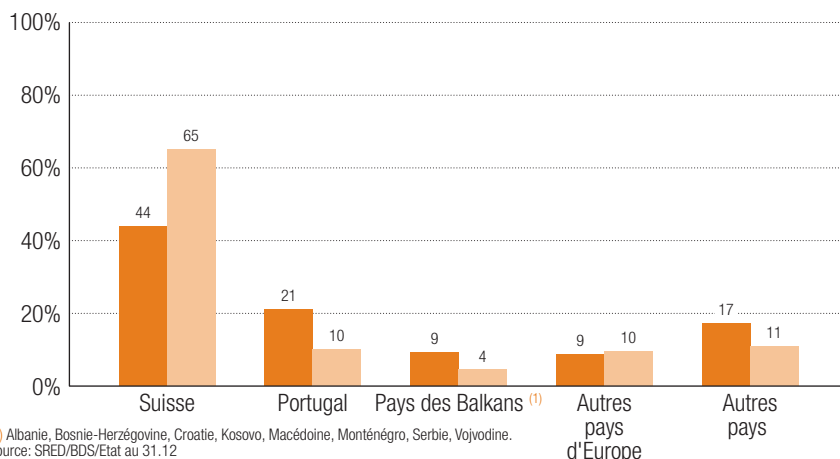


Figure E1.9 Répartition des élèves, selon la nationalité et l'appartenance au REP, 2008

(1) Albanais, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Vojvodine.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

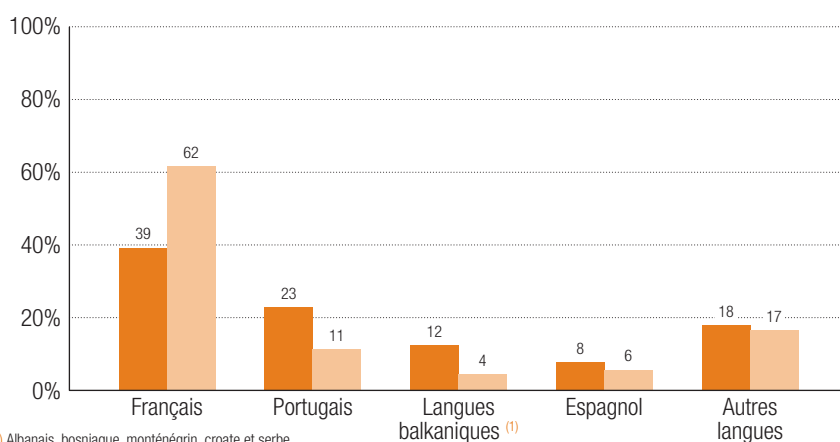


Figure E1.10 Répartition des élèves, selon la première langue parlée et l'appartenance au REP, 2008

(1) Albanais, bosniaque, monténégrin, croate et serbe.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

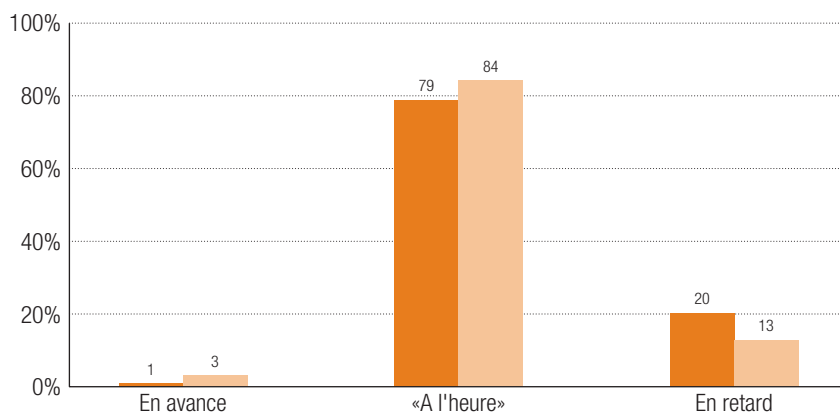


Figure E1.11 Répartition des élèves de 6^e primaire, selon leur situation dans la scolarité et l'appartenance au REP, 2008

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E1.12 Nombre d'élèves par classe et taux d'encadrement, selon l'appartenance au REP, 2008

	Etablissements du REP	Etablissements hors REP	Ensemble des établissements
Nombre d'élèves par classe	18.61	20.75	20.36
Taux d'encadrement ⁽¹⁾	14.96	17.77	17.26

(1) Nombre d'élèves par poste (titulaires de classes ordinaires, enseignant-e-s chargé-e-s de soutien pédagogique anciennement «généralistes non titulaires», maître-sse-s spécialistes affecté-e-s à l'enseignement ordinaire).
N.B. Le taux d'encadrement calculé ici porte le nom de «taux A» au sein du DIP. Il diffère de celui présenté dans le chapitre B2, Encadrement des élèves pour la division ordinaire de l'enseignement primaire.
Le calcul du chapitre B2 réalisé dans le cadre du budget du DIP est calculé au 31.12.2007 et prend tout le personnel rémunéré au cours de l'année et notamment les remplaçant-e-s, les enseignant-e-s chargé-e-s de la formation et les responsables d'école, en plus des titulaires de classes, généralistes non titulaires et maître-sse-s spécialistes. A noter qu'un groupe de travail réunissant des représentant-e-s de la Direction générale de l'enseignement primaire et de la Société pédagogique genevoise (association professionnelle et syndicat des enseignants et enseignantes primaires genevois) doit définir les composantes d'un nouveau taux d'encadrement pour la rentrée 2010.
Source: Direction générale de l'enseignement primaire - SRED/Etat au 31.12.2008

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la Direction générale de l'enseignement primaire et de la base de données scolaires (BDS) du DIP du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation.

Directions d'établissement

A la rentrée 2008, les fonctions d'inspecteur-trice, de maître-sse principale et de responsable d'école ont disparu. La nomination d'une directrice ou d'un directeur dans chaque établissement (à des taux d'activité variant de 60% à 100% selon le nombre de classes) doit permettre d'accélérer les réactions de la hiérarchie aux besoins de l'établissement sur le plan interne comme sur celui des relations avec l'extérieur (autorités scolaires, parents, commune, etc.). Les directrices ou directeurs sont secondé-e-s par des maîtres-esses adjoint-e-s s'occupant de tâches administratives hors de leur temps d'enseignement.

Les responsabilités dévolues à la directrice ou au directeur englobent les domaines suivants: l'appui du travail des enseignant-e-s, l'élaboration et la conduite du projet d'établissement avec les enseignant-e-s, la formalisation des priorités de l'action pédagogique, les décisions concernant le parcours scolaire des élèves, l'engagement et l'évaluation des enseignant-e-s, la gestion financière de l'établissement, les relations extérieures (parents, communes, associations, etc.), la présidence du conseil d'établissement.

Projet d'établissement

Chaque établissement élabore un projet indiquant les priorités pédagogiques que l'équipe se propose de mettre en œuvre pour favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des élèves. Ces priorités sont définies après une analyse des points forts et faibles de l'établissement, au regard notamment des résultats scolaires et des particularités locales (par exemple composition sociodémographique ou spécificités culturelles du quartier).

Conseils d'établissement

Les conseils d'établissement, présidés par les directeurs ou directrices d'établissement, réunissent des représentant-e-s des enseignant-e-s et des autres personnels de l'école (concierge, etc.), des parents, des autorités communales ainsi que des représentant-e-s du quartier et d'autres institutions ou associations en relation suivie avec l'école. Les représentant-e-s des enseignant-e-s (et du personnel de l'école) et des parents ont été élus par leurs pairs en février 2009.

Le conseil d'établissement n'a pas compétence en matière de pédagogie, de gestion du personnel, du choix des programmes et des moyens d'enseignement. Il ne s'occupe pas non plus des situations individuelles concernant les enseignant-e-s, les parents ou les élèves.

Réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Le Réseau d'enseignement prioritaire, mis en place par le DIP, octroie aux établissements situés dans des environnements particulièrement défavorisés des ressources supplémentaires (taux d'encadrement des élèves plus élevé, présence d'un-e éducateur-trice, renforcement des relations de l'école avec la commune). L'éducateur-trice a pour mission de favoriser la socialisation des élèves et d'améliorer le climat de l'école, ceci dans l'idée que cela aura des effets bénéfiques sur les apprentissages (ambiance plus calme et plus propice au travail scolaire, amélioration de la motivation des élèves, etc.). Son autre mission principale consiste à construire ou renforcer les relations avec les parents et différentes instances de la commune. Des accords entre le DIP et les communes ayant sur leur territoire des établissements du REP ont été conclus: en février 2008, un premier accord a été signé avec la commune d'Onex dans le domaine du logement, de la sécurité des enfants, de la relation entre les écoles et les familles, de l'accès aux activités sportives et culturelles. Il a été suivi d'autres accords signés en 2009 avec la commune de Lancy, la Ville de Genève et Vernier. D'autres accords devraient suivre avec les communes de Carouge et Meyrin.

Références

- Jaeggi J.-M., Osiek F. (2007). *Mise en place d'un dispositif-pilote dans le groupe scolaire Gros-Chêne/Tattes*. Premier rapport intermédiaire. Année scolaire 2006-07. Genève: SRED.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2007/Tattes-Rap1.pdf>
- Jaeggi J.-M., Osiek F. (2008). *Extension du réseau d'enseignement prioritaire à six nouvelles écoles genevoises*. Deuxième rapport intermédiaire. Année scolaire 2007-2008. Genève: SRED.
http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2008/REP_Ext.pdf
- Soussi A., Guignard N., Hayoz E., Nidegger Ch., Jendoubi V. (2008). *Mise en place du REP: effets sur les compétences des élèves*. Genève: SRED.
- Communiqués de presse du DIP «Création de conseils d'établissements scolaires pour une concertation accrue», 18.12.2007: <http://www.ge.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=communiqu.html&id=681>
- *Ecole primaire 2008/09*. Département de l'instruction publique, enseignement primaire.
www.ge.ch/enseignement_primaire/
- Piketti T. (2004). *L'impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises*. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Mots clés

Enseignement spécialisé, besoins éducatifs particuliers, classes spécialisées, institutions spécialisées, intégration scolaire en école ordinaire

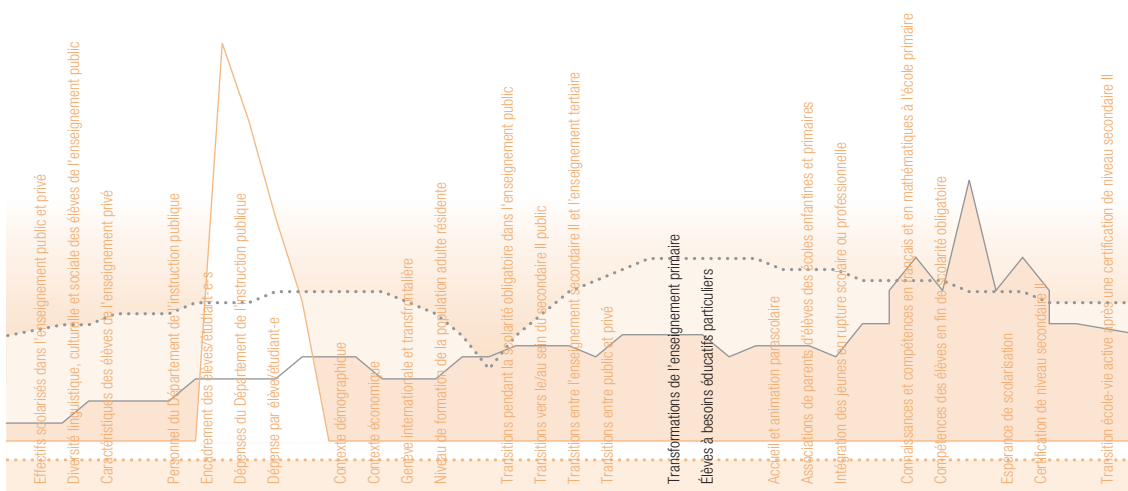
L'enseignement spécialisé est actuellement en pleine mutation. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité de la pédagogie spécialisée incombe entièrement aux cantons avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, acceptée par le peuple en 2004. L'assurance-invalidité (AI) ne prend plus en charge les aspects formels, juridiques et financiers relatifs à la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes, ni les mesures de pédagogie spécialisée.

Une période transitoire de trois ans, s'achevant le 31 décembre 2010, a toutefois été acceptée par le Parlement et permet à la fois un maintien des mesures en place pour les bénéficiaires de l'AI et accorde un délai aux cantons pour adapter leur organisation. A partir de 2011, chaque canton devra accueillir les enfants et adolescent-e-s à besoins éducatifs particuliers âgé-e-s de 4 à 20 ans au sein de l'école et devra prévoir les structures et mesures de pédagogie spécialisée appropriées tout en favorisant l'inclusion à l'école ordinaire. Les enfants et adolescent-e-s à besoins éducatifs particuliers seront en effet prioritairement considéré-e-s comme des élèves devant être intégré-e-s, à temps partiel ou à temps plein, dans l'école ordinaire, avant d'envisager un placement en institution. Pour leur assurer une prise en charge adéquate, ces enfants et adolescent-e-s pourront bénéficier, outre l'enseignement spécialisé, du soutien d'éducateur-trice-s, de logopédistes, de psychomotricien-ne-s, de psychologues ou d'autres professionnels.

Ce chapitre, basé sur les résultats d'une recherche récente menée conjointement par le SRED et l'Université de Genève¹, présente un certain nombre d'informations relatives aux structures d'enseignement spécialisé, publiques ou privées, avant cette réforme : nombre d'enfants concernés, nombre et type de structures. Il apporte également des informations sur le profil des enfants à besoins éducatifs particuliers qui fréquentent les différents types de structures de l'enseignement spécialisé : genre (garçons/filles), nationalité et catégorie socioprofessionnelle des parents.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 22, « Enseignement et éducation spécialisée »² qui énonce les objectifs suivants : « offrir un soutien répondant aux besoins de la population en termes d'enseignement spécialisé » et « garantir une procédure d'admission efficace et efficiente ».



T
S II
S I
P
E

E 2

L'enseignement spécialisé accueille les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. En 2007, près de 1'700 élèves âgés de 3 à 18 ans sont scolarisés à Genève, dans des structures publiques ou privées destinées à celles et ceux qui ne sont pas en mesure de suivre un cursus dans l'enseignement ordinaire. Le passage de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé intervient le plus souvent entre la 1^{re} primaire et la fin de la 3^e primaire. La population scolarisée dans ces structures est par ailleurs majoritairement composée de garçons, d'enfants issus d'un milieu modeste ou défavorisé et de nationalité étrangère.

Selon l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), tout enfant résidant dans le canton de Genève est astreint à l'instruction, quelle que soit sa situation familiale, personnelle, médicale, comportementale ou autre. L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre un cursus dans l'enseignement ordinaire en raison d'une déficience sensorielle (visuelle, auditive), d'un handicap mental ou parce qu'ils sont déclarés en difficulté importante d'adaptation scolaire et sociale (difficultés d'apprentissage et de comportement).

1'700 enfants fréquentent l'enseignement spécialisé public et privé

Figure
E2.1

Selon une recherche récente³, l'enseignement spécialisé genevois accueille, en 2007, 1'700 élèves âgés de 3 à 18 ans⁴, soit 360 de plus qu'en 1997 (+27%)⁵ (Figure E2.1). Les quatre types de structures retenus⁶ ici sont les classes spécialisées, les institutions spécialisées publiques (relevant du DIP), les institutions spécialisées privées⁷ et enfin les formes d'intégration scolaire en école ordinaire publique (voir « Pour comprendre ces résultats »).

Figures
E2.1
E2.2

En 2007, le canton de Genève compte 67 classes spécialisées (contre 62 en 1997), situées dans des écoles primaires ordinaires de l'enseignement public. Ces classes accueillent environ 500 élèves âgés de 6 à 13 ans et considérés comme « inadaptés aux critères scolaires ordinaires »⁸, soit une hausse du nombre de ces élèves de 10% en dix ans (Figures E2.1 et E2.2). Le nombre d'institutions publiques d'enseignement spécialisé⁹ a quant à lui fortement augmenté au cours des dix dernières années (41 en 2007 contre 25 dix ans auparavant), augmentation en partie liée à celle de la population résidente de cet âge et à l'objectif de diminuer la dimension des établissements, mais pas uniquement. Ces institutions accueillent plus de 650 élèves en 2007 (+31% depuis 1997) et sont destinées à des élèves ayant « une atteinte organique et/ou psychique majeure et handicapante : cécité, surdité, infirmité motrice cérébrale, handicap mental, psychose déficitaire »¹⁰. La plupart des institutions publiques spécialisées créées depuis le début des années 2000 sont toutefois des structures accueillant des élèves qui présentent des troubles de la personnalité et de l'apprentissage (par exemple les Centres médico-pédagogiques de Florissant, des Oliviers, de Budé (1 et 2), de la Florence ou de Valavran). On dénombre enfin 15 institutions privées d'enseignement spécialisé qui accueillent près de 420 élèves.

Figure
E2.1

En parallèle à la scolarisation en institutions ou en classes spécialisées, le canton de Genève met en place des mesures qui visent à inclure, plus qu'auparavant, les enfants et adolescents handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans le système scolaire ordinaire. Cette intégration scolaire en école ordinaire se décline sous quatre formes : la classe intégrée et trois types d'intégration individuelle en classe ordinaire ou en classe spécialisée (Pelgrims et Ducrey, 2009) (voir « Pour comprendre ces résultats »). Ces formes d'intégration concernent, en 2007, plus de 110 enfants contre 50 en 1997 (Figure E2.1), soit près de 7% des effectifs de l'enseignement spécialisé contre 4% dix ans plus tôt. Cette politique volontariste du DIP de développer des mesures intégratives répond en partie à la mobilisation et à la revendication des familles. Ces mesures sont également un axe essentiel du Concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée élaboré et accepté en 2007 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ainsi que du projet de loi adopté par le Grand Conseil genevois fin 2008¹¹.

Des passages vers l'enseignement spécialisé qui surviennent entre la 1^{re} et la 4^e primaire

Chaque année, certains élèves ayant débuté leur scolarité dans l'enseignement enfantin et primaire ordinaire public sont orientés dans l'enseignement spécialisé à un moment donné de leur parcours. Cette orientation (en classe ou en institution spécialisées), prévue par le Règlement de l'enseignement primaire, se fait après une procédure de signalement déterminée par le DIP et impliquant enseignant-e-s, inspecteurs-trices¹² de l'enseignement ordinaire et spécialisé et professionnels-elles du Service médico-pédagogique¹³. Ce n'est qu'à la suite d'un examen approfondi et de tous les avis nécessaires qu'il est décidé que les conditions les plus favorables au développement scolaire et personnel de l'enfant sont les structures de la division spécialisée et l'enseignement qu'elle prodigue.

Un peu plus de 230 élèves scolarisés en 2006 dans l'enseignement enfantin et primaire ordinaire (0,7% des élèves de la 1^{re} enfantine à la 6^e primaire) ont rejoint en 2007 l'enseignement spécialisé, principalement des classes spécialisées (Figure E2.3). Cette réorientation se fait le plus souvent à l'issue de la 3^e primaire (1% des élèves) mais également à l'issue de la 1^{re} primaire et 4^e primaire (0,9%).

Figure
E2.3

En 2007, les classes spécialisées sont localisées dans 21 écoles primaires situées en Ville de Genève ou dans des communes suburbaines (Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier, Versoix), ces communes accueillant par ailleurs à elles seules 60% de la population scolaire du niveau enfantin à secondaire II. L'orientation d'un élève d'une classe ordinaire de son quartier de domicile vers une classe spécialisée peut impliquer un changement d'école (c'est le cas pour un peu plus des deux tiers des élèves ayant été orientés, en 2007, dans une classe spécialisée), voire de quartier ou de commune (Figure E2.4). On observe toutefois que les élèves fréquentant une classe spécialisée de l'enseignement public résident un peu plus souvent dans les communes où est situé ce type de structure : plus de 2% des élèves résidant à Lancy, Meyrin, Vernier, Onex et Carouge sont dans une classe spécialisée, contre 1,2% en moyenne dans le reste du canton (Figure E2.5). A l'inverse, on ne trouve aucun enfant scolarisé dans une classe spécialisée et résidant dans les communes situées en zone plutôt rurale. Le déménagement des familles, pour se rapprocher de la nouvelle école d'un enfant orienté dans une classe spécialisée, semble assez peu probable compte tenu de la tension du marché locatif à Genève (voir C2, Contexte économique). Ce type de constat est plutôt à mettre en lien avec la spatialisation des inégalités sociales, puisque la Ville de Genève et les communes suburbaines sont également celles qui ont parmi leurs résident-e-s peu d'enfants de cadres supérieurs et une forte proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé (voir Annexe 2, Catégorie socioprofessionnelle). Par ailleurs, on peut se demander si le fait de résider dans une commune où il existe des classes spécialisées n'augmente pas, pour un élève du primaire, la probabilité d'être orienté dans une telle structure.

Figures
E2.4
E2.5

Une majorité de garçons, de jeunes issus d'un milieu modeste et de nationalité étrangère

En 2007, deux tiers des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé genevois sont des garçons, fait qui était déjà observé lors d'une recherche menée en 1977¹⁴ (Figure E2.6). En 2007, cette proportion varie assez peu d'un type de structure à l'autre : près de 70% dans les institutions publiques d'enseignement spécialisé contre un peu moins de 60% pour les formes d'intégration dans l'enseignement ordinaire. Différentes hypothèses, d'ordre génétique, psychologique, psychosocial ou pédagogique sont avancées pour expliquer la surreprésentation des garçons dans l'enseignement spécialisé. En ce qui concerne les classes spécialisées, des travaux de recherche mettent toutefois en avant le fait que les enseignant-e-s des classes ordinaires, à l'origine de la demande d'orientation vers l'enseignement spécialisé, signaleraient davantage, à difficultés d'apprentissage similaires, les élèves dont les comportements réactionnels à l'échec scolaire sont perçus comme perturbant l'ordre et l'enseignement ; or parmi les élèves perçus et jugés plus perturbateurs, les garçons sont plus nombreux que les filles¹⁵.

Figure
E2.6

Les élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé sont majoritairement issus d'un milieu modeste ou défavorisé (58% des jeunes à besoins éducatifs particuliers), les enfants de cadres supérieurs ne représentant que 10% des effectifs¹⁶ (Figure E2.7). Le type de structure fréquentée par les élèves accueillis dans l'enseignement spécialisé diffère par ailleurs sensiblement d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre. Ainsi, 35% des enfants issus de milieu modeste ou défavorisé qui sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé fréquentent une classe spécialisée, structure principalement destinée à des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement (Figure E2.8). C'est le cas de seulement 14% des enfants des cadres supérieurs qui sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Ces derniers se retrouvent plus fréquemment dans les institutions privées (36% contre 21% des enfants de milieu modeste ou défavorisé) et dans les formes d'intégration dans l'enseignement ordinaire (10% contre 5%).

Figures
E2.7
E2.8

Figure
E2.9

En 2007, dans l'enseignement public enfantin et obligatoire, 62% des élèves sont de nationalité suisse et 38% de nationalité étrangère (voir A2, *Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public*). Dans l'enseignement spécialisé, ces proportions diffèrent sensiblement, voire s'inversent, puisque 44% des élèves sont suisses et 56% ont une autre nationalité (Figure E2.9). Sont particulièrement surreprésentés les enfants portugais, ceux originaires d'Afrique et des pays des Balkans, nationalités parmi lesquelles sont surreprésentés les élèves issus de milieu modeste ou défavorisé et qui composent les vagues de migration les plus récentes observées dans le canton (voir C1, *Contexte démographique*). Là encore, la répartition par nationalité diffère d'un type de structure à l'autre. Alors que les élèves suisses sont majoritaires dans les institutions privées et les formes d'intégration dans l'enseignement ordinaire (respectivement 56% et 53%), ils ne représentent que 41% des effectifs des institutions publiques et 38% des effectifs des classes spécialisées.

La surreprésentation des élèves issus de milieu modeste ou défavorisé dans l'enseignement spécialisé s'observait également il y a trente ans, tout comme celle des élèves de nationalité étrangère¹⁷, mais en 1977, les nationalités les plus surreprésentées étaient les Italiens et les Espagnols, populations faisant alors partie des grandes vagues d'immigration des années 60 et 70.

Notes

- 1 Pelgrims et Ducrey (2009).
- 2 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 3 Pelgrims et Ducrey (2009).
- 4 Près des trois quarts d'entre eux sont âgés de moins de 14 ans. Par ailleurs, les adultes de plus de 18 ans présentant un handicap et pris en charge par des structures ne font pas partie du champ de la recherche sur laquelle s'appuie ce chapitre.
- 5 Dans le même temps, la population résidente du même âge a augmenté de 14%.
- 6 Il s'agit des quatre structures scolaires globales retenues et définies par Pelgrims et Ducrey (2009) sur la base des données documentaires et quantitatives relatives à l'enseignement spécialisé dans le canton de Genève, de 1994 à ce jour.
- 7 Ces institutions sont subventionnées par l'Etat.
- 8 Biffiger (2004).
- 9 Jardins d'enfants, centres de jour pour enfants en âge de fréquenter l'école enfantine ou primaire, centres de jour pour adolescent-e-s, écoles de formation préprofessionnelle pour adolescent-e-s, centre de langage pour enfants avec difficultés précoces du langage, centres pour enfants d'âge préscolaire, scolaire et post-scolaire avec déficience auditive ou motrice, centre d'appui à l'intégration d'élèves malvoyants, foyer d'accueil de nuit pour enfants et adolescent-e-s.
- 10 Biffiger (2004).
- 11 PL 9865 adopté en décembre 2008 et promulgué par le Conseil d'Etat en février 2009 (C 1 12).
- 12 La fonction d'inspecteur-trice a disparu à la rentrée 2008, avec la nomination d'une directrice ou d'un directeur dans chaque établissement de l'enseignement primaire (voir E1, *Transformation de l'enseignement primaire*).
- 13 Les parents sont entendus au cours de la procédure mais ne participent pas à la décision définitive: «les parents doivent être préalablement entendus. S'ils ne peuvent admettre les décisions prises, ils renoncent de ce fait à faire instruire leurs enfants dans une école publique» (Art. 26, Règlement de l'enseignement primaire).
- 14 En 1977, la division spécialisée de l'enseignement primaire était composée de 65% de garçons et 35% de filles (Felder, D. [1978]. *Des élèves à part. Données et questions sur la division spécialisée de l'enseignement primaire à Genève*. Genève: Cahiers du Service de la recherche sociologique n° 11).
- 15 Pelgrims et Doudin (2000), Pelgrims (2006, chapitre 1).
- 16 Dans l'enseignement public enfantin et obligatoire, les enfants de milieu modeste ou défavorisé représentent 39% des élèves et les enfants de cadres supérieurs représentent 18% des élèves (voir A2, *Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public*).
- 17 Les Italiens et les Espagnols représentaient alors respectivement 23% et 13% des élèves de l'enseignement spécialisé (contre respectivement 17% et 8% dans l'enseignement primaire ordinaire. Felder, D. [1978], op. cit.).

Liste des figures

- E2.1 Effectifs d'élèves de 3 à 18 ans dans l'enseignement spécialisé, selon le type de structure, 1997, 2002 et 2007
- E2.2 Nombre de structures d'enseignement spécialisé, selon le type de structure, 1997, 2002, et 2007
- E2.3 Proportion d'élèves ayant quitté l'enseignement enfantin et primaire ordinaire public (CITE 0 et 1) pour l'enseignement spécialisé (public et privé), selon le degré fréquenté en 2006 et le type de structure, 2007
- E2.4 Elèves de l'enseignement enfantin et primaire public ordinaire (CITE 0 et 1) ayant été orientés en classe spécialisée, selon le changement d'école, 2007
- E2.5 Proportion d'élèves de l'enseignement enfantin et primaire public fréquentant une classe spécialisée, selon la commune de résidence, 2007
- E2.6 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et le genre, 2007
- E2.7 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007
- E2.8 Type de structures d'enseignement spécialisé fréquentées par les élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007
- E2.9 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et la nationalité, 2007

Figure E2.1 Effectifs d'élèves de 3 à 18 ans dans l'enseignement spécialisé, selon le type de structure, 1997, 2002 et 2007

	1997	2002	2007	Evolution 1997-2007	
				En effectifs	En %
Classes spécialisées ⁽¹⁾	462	518	507	45	10%
Institutions publiques d'enseignement spécialisé ⁽²⁾	504	563	658	154	31%
Institutions privées d'enseignement spécialisé ⁽³⁾	312	372	417	105	34%
Scolarisation dans deux institutions	5	13	5	0	0%
Formes d'intégration dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ⁽⁴⁾	51	72	111	60	118%
<i>Intégration individuelle principale en classe ordinaire</i>	8	27	48	40	500%
<i>Intégration individuelle partielle en classe ordinaire</i>	28	15	27	-1	-4%
<i>Intégration en classe spécialisée avec appui</i>	1	10	10	9	900%
<i>Classe intégrée</i>	14	20	26	12	86%
Total	1'334	1'538	1'698	364	27%

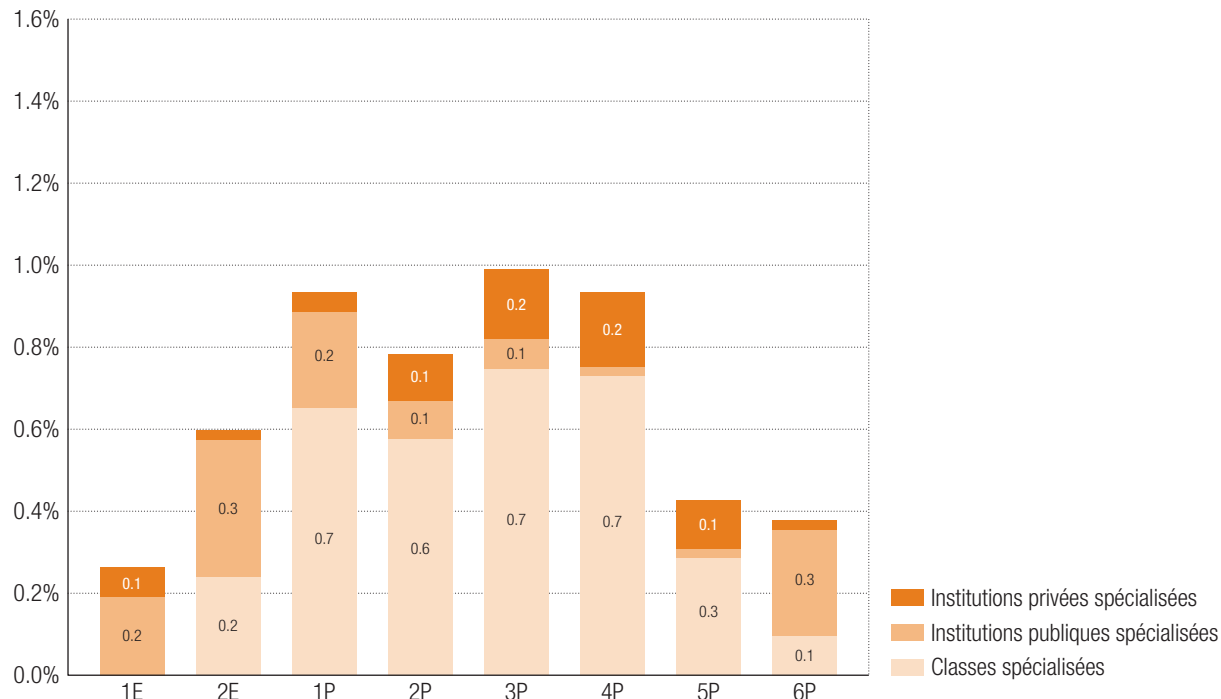
(1) Classe à effectif réduit dans une école primaire ordinaire et accueillant des élèves entre 6 et 13 ans considérés comme «inadaptés aux critères scolaires ordinaires».
 (2) Différenciées en fonction de l'âge et du type de déficience ou de difficultés déclarées des élèves (atteinte organique et/ou psychique majeure et handicapante: cécité, surdité, infirmité motrice cérébrale, handicap mental, psychose déficitaire). Voir «Pour comprendre ces résultats».
 (3) Inclut les élèves du Centre d'intégration socioprofessionnelle et du Centre éducatif de formation professionnelle initiale de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA).
 (4) Voir «Pour comprendre ces résultats».
 Source: SRED/Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009)

Figure E2.2 Nombre de structures d'enseignement spécialisé, selon le type de structure, 1997, 2002 et 2007

	1997	2002	2007
Classes spécialisées ⁽¹⁾	62	66	67
Classes intégrées ⁽²⁾	3	5	9
Institutions publiques d'enseignement spécialisé ⁽³⁾	25	33	41
Institutions privées d'enseignement spécialisé ⁽⁴⁾	17	17	15

(1) Classe à effectif réduit dans une école primaire ordinaire et accueillant des élèves entre 6 et 13 ans considérés comme «inadaptés aux critères scolaires ordinaires».
 (2) Classe à effectif réduit dans une école primaire ou dans un cycle d'orientation ordinaire accueillant un groupe d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers en raison d'une déficience (retard mental, déficiences auditives, etc.).
 (3) Différenciées en fonction de l'âge et du type de déficience ou de difficultés déclarées des élèves (atteinte organique et/ou psychique majeure et handicapante: cécité, surdité, infirmité motrice cérébrale, handicap mental, psychose déficitaire). Voir «Pour comprendre ces résultats».
 (4) Inclut le Centre d'intégration socioprofessionnelle et le Centre éducatif de formation professionnelle initiale de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA).
 Source: SRED/Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009)

Figure E2.3 Proportion d'élèves ayant quitté l'enseignement enfantin et primaire ordinaire public (CITE 0 et 1) pour l'enseignement spécialisé (public et privé), selon le degré fréquenté en 2006 et le type de structure, 2007



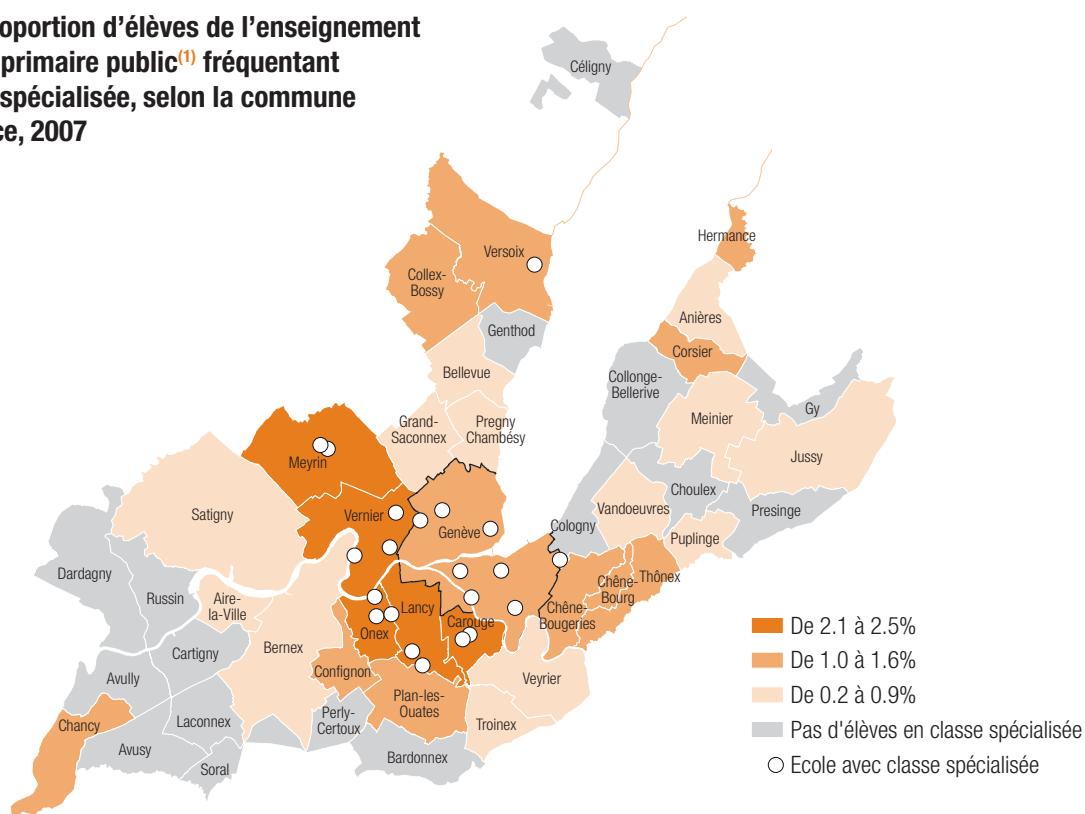
Source: SRED/Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009)

Figure E2.4 Elèves de l'enseignement enfantin et primaire public ordinaire (CITE 0 et 1) ayant été orientés en classe spécialisée, selon le changement d'école, 2007

Situation en 2007	Effectifs	En %
N'ont pas changé d'école	44	31%
Ont changé d'école	98	69%
<i>dans la même commune</i>	62	44%
<i>dans une autre commune</i>	36	25%
Total	142	

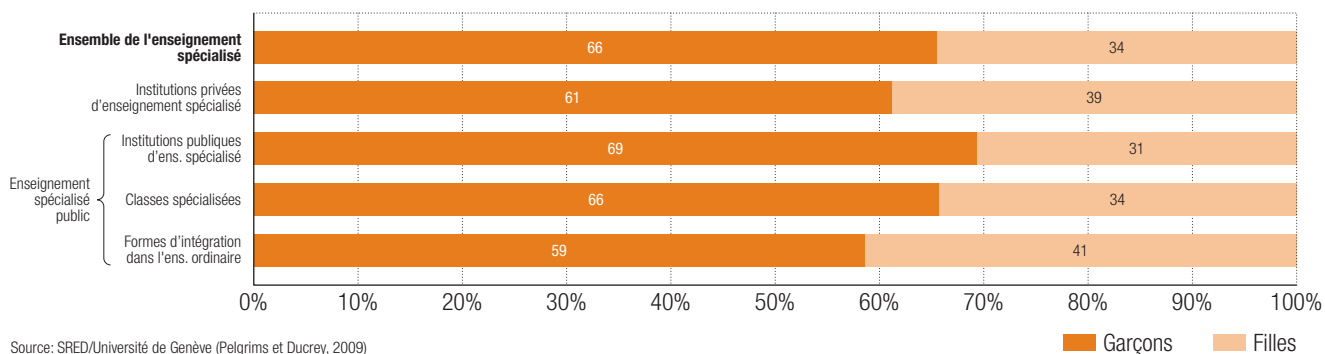
N.B. Il s'agit de la commune où est située l'école et non de la commune où réside l'élève.
Source: SRED/Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009)

Figure E2.5 Proportion d'élèves de l'enseignement enfantin et primaire public⁽¹⁾ fréquentant une classe spécialisée, selon la commune de résidence, 2007



(1) Hors institutions du Service médico-pédagogique.
N.B. Il s'agit de la commune où réside l'élève.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E2.6 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et le genre, 2007



Source: SRED/Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009)

Figure E2.7 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007

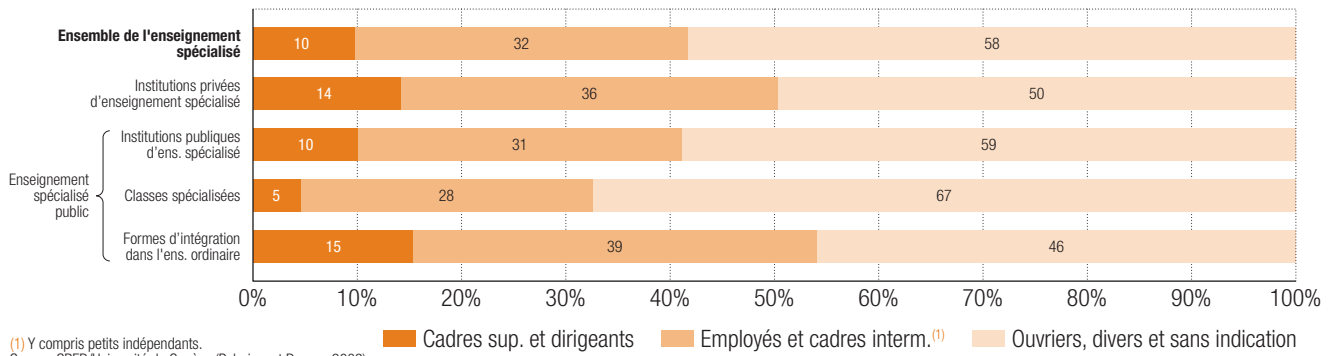


Figure E2.8 Type de structures d'enseignement spécialisé fréquentées par les élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007

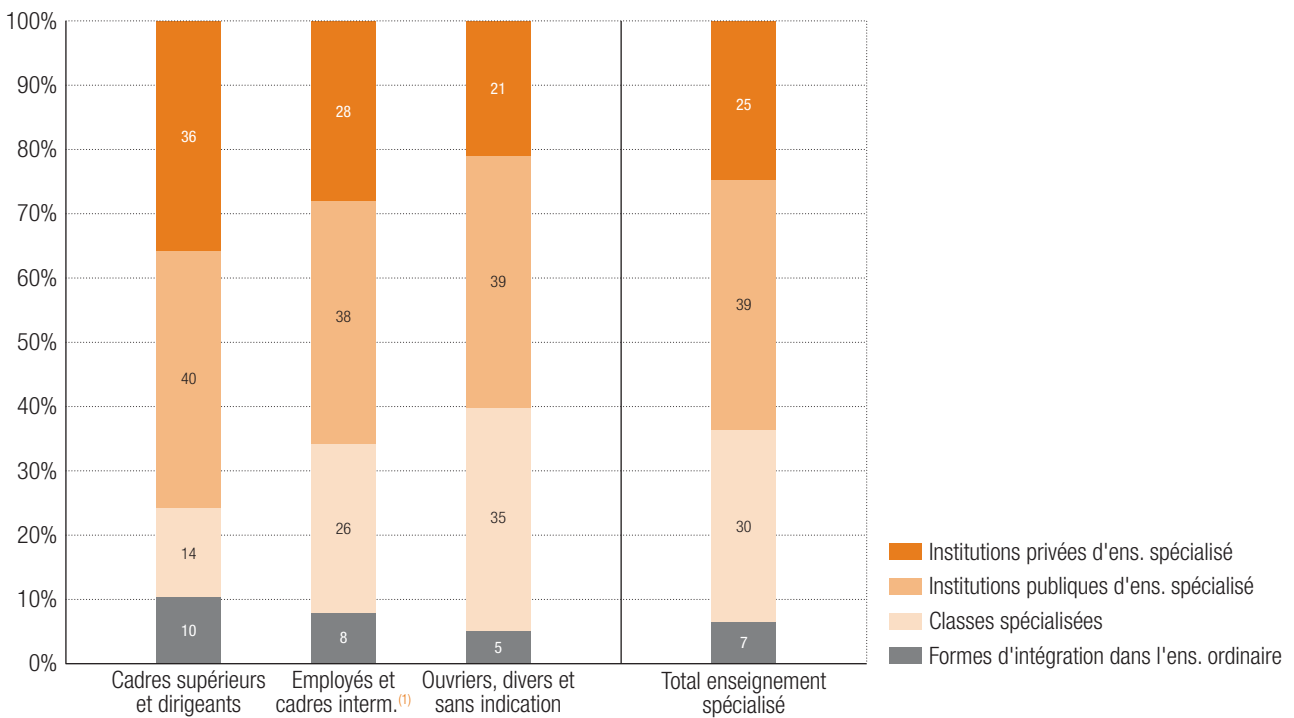
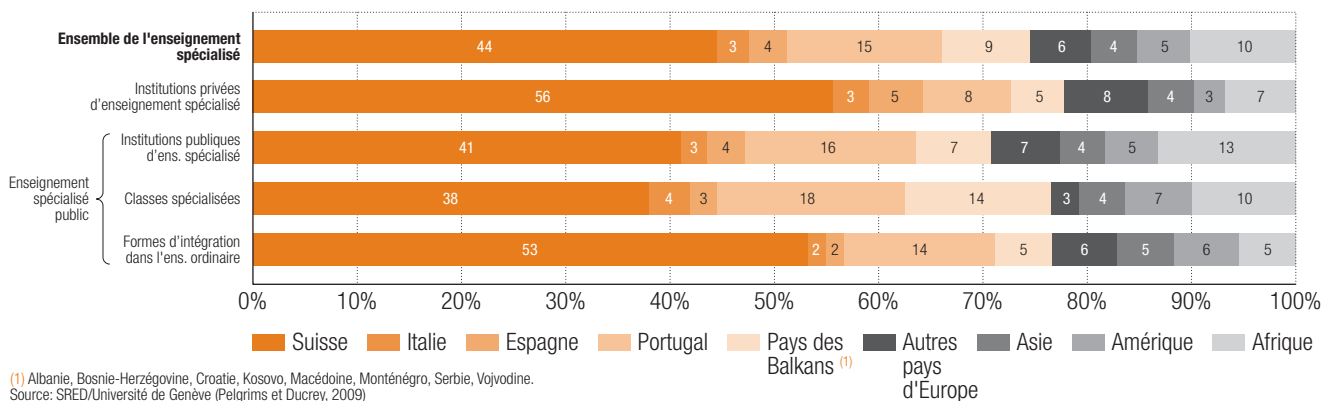


Figure E2.9 Elèves de l'enseignement spécialisé, selon le type de structure et la nationalité, 2007



Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent des dossiers du Service médico-pédagogique (SMP) ainsi que de la base de données scolaires du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, public et privé. Ce recensement exhaustif et l'analyse des données ont été réalisés dans le cadre d'une recherche conduite conjointement par le SRED et la Section des sciences de l'éducation de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève (Pelgrims et Ducrey, 2009). Nous reproduisons ci-après les définitions que ces auteurs ont formulées pour les différentes structures de l'enseignement spécialisé dans le canton de Genève.

Classe spécialisée

Classe à effectif réduit tenue par un-e enseignant-e spécialisé-e. Les classes spécialisées sont regroupées par 2, 3 ou 4 dans une école primaire ordinaire. Elles accueillent des élèves entre 6 et 13 ans considérés « inadaptés aux critères scolaires ordinaires alors que les recherches ne mettent en évidence aucune caractéristique déterminante de cette inadaptation » (Biffiger, 2004, p. 34) ou, en référence à la littérature internationale, déclarés en difficulté d'apprentissage et de comportement. Elles ne fonctionnent pas par degré primaire annuel, ni par un système de promotion des élèves d'une année à l'autre. Les programmes, les objectifs, les échéances, les moyens pédagogiques et les modalités d'évaluation sont définis pour chaque élève.

Institution publique d'enseignement spécialisé

Ecole séparée des écoles ordinaires. Les institutions existant dans le canton de Genève sont différenciées en fonction de l'âge des élèves et du type de déficiences ou de difficultés déclarées. Elles accueillent « des enfants à atteinte organique et/ou psychique majeure et handicapante : cécité, surdité, infirmité motrice cérébrale, handicap mental, psychoses déficitaires » (*ibid.*, p. 34). Ces « institutions offrent une prise en charge scolaire spécialisée et thérapeutique globale » (*ibid.*, p. 35), par la présence d'enseignant-e-s spécialisé-e-s, d'éducatrices-trices et de différents professionnels du SMP : médecins, psychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotricien-ne-s.

Institution privée d'enseignement spécialisé

Ecole d'enseignement spécialisé privée ou institution socio-éducative dispensant un enseignement spécialisé. Ces institutions privées ont des modalités d'organisation de l'enseignement variables relevant des conceptions, finalités et ressources propres à chacune. Elles sont différenciées du point de vue de l'âge et des types de difficultés des élèves.

Formes d'intégration scolaire en école ordinaire

- Classe intégrée

Classe à effectif réduit tenue par un-e enseignant-e spécialisé-e et située dans une école primaire ou dans un cycle d'orientation ordinaire. Elle accueille un groupe d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers en raison d'une déficience (retard mental, déficiences auditives, etc.). Les élèves de ces classes peuvent également être intégrés dans une classe ordinaire de l'école (ou d'une autre école), individuellement ou en dyade et à des taux horaires variables. Selon les pratiques, la classe intégrée est un lieu d'enseignement à part entière ou un lieu d'appui à l'intégration en classe ordinaire.

- Intégration individuelle principale en classe ordinaire avec appui d'enseignement spécialisé

Forme d'intégration en milieu ordinaire concernant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers qui sont scolarisés dans une classe ordinaire de l'école de leur quartier de domicile tout en bénéficiant d'un appui pédagogique d'enseignement spécialisé ou, selon les besoins, de mesures thérapeutiques de l'institution spécialisée à laquelle ils sont administrativement rattachés (élèves malvoyants suivis par le Centre d'appui pour handicapés de la vue [CAPHV] et élèves malentendants suivis par le Centre pour enfants sourds de Montbrillant [CESM]).

- Intégration individuelle partielle complémentaire en classe ordinaire avec appui d'enseignement spécialisé

Forme d'intégration en milieu ordinaire concernant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers qui sont scolarisés dans deux contextes : en institution spécialisée où ils suivent un enseignement et bénéficient de mesures thérapeutiques, ainsi que de façon partielle et complémentaire dans une classe ordinaire de l'école de leur quartier de domicile (principalement des élèves présentant un retard mental suivis par le Centre d'appui à l'intégration de Vermont ou le Centre des Voirets, ainsi que les élèves présentant une déficience motrice avec des éventuels troubles associés suivis par le Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseraie [CRER]).

- Intégration individuelle en classe spécialisée avec appui d'enseignement spécialisé

Forme d'intégration en milieu ordinaire concernant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers qui sont scolarisés en classe spécialisée tout en bénéficiant d'un appui d'enseignement spécialisé ou de mesures thérapeutiques de l'institution spécialisée dont ils relèvent. L'intégration en classe spécialisée peut être à temps très partiel (un matin par semaine) ou à temps pratiquement complet. Cette forme d'intégration concerne des élèves présentant une déficience visuelle, auditive, motrice ou un retard mental et respectivement suivis par l'un des cinq centres d'appui à l'intégration (CAPHV, CESM, CRER, Centres de Vermont ou des Voirets).

Références

- Pelgrims, G. et Ducrey, F. (coll. Evrard, A., Rastoldo, F.) (2009). *Enseignement spécialisé à Genève : étude des structures, transitions et parcours scolaires*. Genève : Service de la recherche en éducation.
- Biffiger, J.-P. (2004). Le canton de Genève. In C. Berger (Ed.), *L'enseignement spécialisé en Suisse romande et au Tessin : aperçu présenté par les responsables cantonaux* (pp. 27-42). Lucerne : Centre suisse de pédagogie spécialisée.
- Pelgrims, G. (2006). *Intention d'apprendre, peur de l'échec et persévérance des élèves en classes spécialisées : des composantes générales aux dimensions situationnelles de la motivation à apprendre* (Chapitre 1). Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Genève.
- Pelgrims, G. et Doudin, P.-A. (2000). La discrimination des garçons : biais dans le processus de réorientation scolaire. *Psychoscope*, 21(5), pp. 11-14.
- Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève (site du SRED) : <http://www.ge.ch/sred/statindi/annuaire.html>

Accueil et animation parascolaire

Mots clés

Accueil parascolaire, enseignement primaire, journée continue, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, personnel animateur, encadrement

L'accueil parascolaire est actuellement au centre de bien des débats, avec la mise en œuvre prochaine du concordat HarmoS qui préconise le développement d'une offre appropriée de prise en charge en dehors du temps d'enseignement. Par ailleurs, un contreprojet à une initiative populaire également relative à la « journée continue » est en cours d'élaboration¹.

L'animation parascolaire est financée conjointement par les communes et le DIP. Par ailleurs, le Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire (GIAP) facture ses prestations d'encadrement aux familles (environ 10% du coût total). Jusqu'en 2007, 90% du budget de fonctionnement du GIAP était financé pour moitié par le DIP et pour moitié par les communes. Depuis 2008, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches et compétences entre l'Etat et les communes, le DIP en assume 10% et les communes 90%.

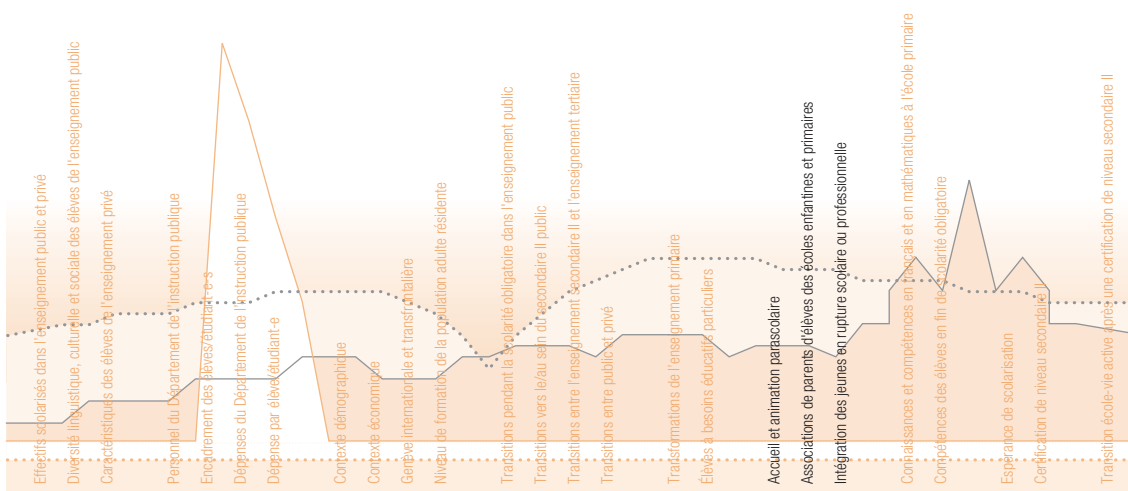
Ce chapitre permet d'établir une cartographie des services parascolaires existant dans les différentes communes du canton de Genève au niveau de l'enseignement primaire.

Il permet également d'appréhender l'évolution du nombre d'élèves de l'enseignement primaire inscrits aux activités parascolaires (accueil du matin, du midi et de 16h à 18h) au cours des dernières années, de connaître leur type de fréquentation (régulière/occasionnelle, nombre de jours par semaine) en fonction de leur profil (âge ou degré scolaire fréquenté, milieu social, nationalité).

Enfin, il s'intéresse au personnel animant les activités parascolaires, en fournissant des informations relatives aux ratios d'encadrement, au genre, à l'âge et à l'ancienneté de ce personnel, et enfin à la formation continue qu'il a suivie.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 212, « Enseignement primaire », dont l'une des prestations est l'animation parascolaire². Pendant les activités parascolaires, les enfants ont notamment l'occasion de faire l'apprentissage de la vie collective qui est l'un des objectifs énoncés de cette politique publique.



T
S II
S I
P
E

F 1

En 2007, chaque jour en moyenne, près de 9'400 enfants prennent leur repas de midi dans un restaurant scolaire et plus de 3'400 enfants sont accueillis entre 16h et 18h. Ce sont au total près de la moitié des élèves de l'enseignement primaire public qui vont au moins une fois par semaine au restaurant scolaire et près de 20% qui fréquentent au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire entre 16h et 18h. Une certaine mixité socioculturelle s'observe parmi les usagers des activités du midi et de la fin d'après-midi, mais le recours quotidien à l'accueil parascolaire est surtout le fait des enfants de milieu modeste ou défavorisé, ceux des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures y allant plutôt une à deux fois par semaine. Avec la forte augmentation du nombre d'enfants usagers, le nombre moyen d'enfants par animateur-trice a légèrement augmenté à l'échelle du canton.

Près de 9'400 enfants accueillis en moyenne chaque midi dans les restaurants scolaires

A la rentrée scolaire 2007, l'accueil parascolaire est proposé à la quasi-totalité des élèves de l'enseignement primaire public genevois. Seules cinq communes ne font pas partie du Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire (GIAP) pour l'année scolaire 2007-2008 : Russin, Laconnex, Cartigny, Soral, Aire-la-Ville. Ces communes organisent toutefois elles-mêmes un accueil des enfants certains jours à midi. L'accueil parascolaire s'adresse à l'ensemble des degrés de l'enseignement enfantin et primaire public, c'est-à-dire de la 1^{re} enfantine à la 6^e primaire (1E-6P), y compris l'enseignement spécialisé³.

Figure
F1.1

Le nombre d'enfants usagers de l'animation parascolaire a fortement augmenté depuis la création du GIAP en 1994⁴. Durant l'année scolaire 2007-08⁵, ce sont près de 9'400 enfants en moyenne qui étaient accueillis chaque jour le midi aux restaurants scolaires contre un peu moins de 3'700 enfants durant l'année scolaire 1995-96, soit une évolution de +155% (Figure F1.1). L'accueil en fin d'après-midi⁶ concerne chaque jour en moyenne plus de 3'400 enfants en 2007-08 contre 1'900 enfants environ en 1995-96 (+85%). Un accueil le matin entre 7h et 8h, gratuit et proposé dans 8 lieux en 2007, concerne les enfants de division élémentaire (1E à 2P) dont les parents ont des horaires de travail incompatibles avec ceux de l'école. Il demeure très marginal puisqu'il s'adresse à un public très restreint (une centaine d'enfants accueillis par jour en moyenne).

L'augmentation du nombre d'enfants usagers des restaurants scolaires et des activités de fin d'après-midi tient en partie à l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil, mais surtout à l'augmentation du nombre des usagers fréquentant des lieux déjà existants. Entre la rentrée 2002 et la rentrée 2007, le GIAP a ouvert 10 nouveaux lieux d'accueil le midi qui, au total, accueilleraient en novembre 2007 chaque jour 700 enfants en moyenne. Sur la même période, l'augmentation a été de 2'000 enfants en moyenne quotidienne pour l'ensemble des 124 lieux d'accueil du midi existant déjà en 2002. Cette augmentation témoigne d'une réelle amplification de la demande sociale de services parascolaires, car entre 2002 et 2007, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement enfantin et primaire public (1E à 6P y compris les classes spécialisées) a, lui, diminué de plus de 700 élèves (voir A1, Effectifs scolarisés).

Un peu moins de la moitié des élèves du primaire fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine

Figure
F1.2

Les moyennes journalières d'enfants usagers ne donnent pourtant qu'une vision partielle de la place des activités parascolaires dans la vie des écoliers genevois. La base de données scolaires du DIP permet par ailleurs de faire une photographie de la fréquentation de l'animation parascolaire durant la dernière semaine de novembre (semaine de référence). Entre le 26 et le 30 novembre 2007, près de 15'500 écoliers et écolières, c'est-à-dire un peu moins de la moitié des élèves des classes enfantines et primaires (y compris les classes spécialisées), ont pris leur repas de midi au moins une fois dans la semaine dans un restaurant scolaire sous la surveillance d'animateurs-trices du GIAP, et 6'400 élèves sont allés au moins une fois aux activités entre 16h et 18h, c'est-à-dire près de 20% des élèves (Figure F1.2). La journée continue est donc une réalité au moins une fois par semaine pour bon nombre d'écoliers et écolières.

Près de la moitié des usagers des restaurants scolaires y déjeunent chaque jour d'école

Le recours aux prestations du GIAP pour un « dépannage » ponctuel est rare, la fréquentation irrégulière n'étant possible que sous réserve de places disponibles⁷. Durant la dernière semaine de novembre 2007, la quasi-totalité des enfants usagers de l'accueil du midi ou de celui de fin d'après-midi étaient inscrits pour une fréquentation régulière, 1% environ n'étant venus que de façon occasionnelle. Près de la moitié des usagers de l'accueil du midi l'ont fait chaque jour d'école, 43% l'ont fréquenté une ou deux fois dans la semaine (Figure F1.3). La fréquentation de l'animation parascolaire entre 16h et 18h est légèrement moins élevée : durant la dernière semaine de novembre, 36% des enfants usagers y sont allés chaque jour d'école et 48% y sont allés une ou deux fois dans la semaine. Quant à l'accueil du matin, les deux tiers des enfants usagers y ont recours chaque jour d'école.

Figure
F1.3

Mixité socioculturelle des usagers des activités du midi et de fin d'après-midi

Une certaine mixité socioculturelle s'observe parmi les enfants fréquentant l'accueil parascolaire le midi et/ou le soir après l'école, le profil des usagers étant assez similaire à celui de l'ensemble des élèves de 1E-6P (Figure F1.4). Dans le cas de l'accueil du matin, les enfants de milieu modeste ou défavorisé⁸ et de nationalité étrangère sont, en revanche, largement surreprésentés, cet accueil étant proposé dans des quartiers plutôt populaires. Dans le cas de l'accueil du midi et de fin d'après-midi, la structure selon la nationalité ou la catégorie socioprofessionnelle des parents des enfants usagers est relativement similaire à celle de l'ensemble des élèves des classes enfantines et primaires. On observe toutefois une légère sous-représentation des enfants de milieu modeste ou défavorisé et à l'inverse une légère surreprésentation des enfants de la classe moyenne (parents employés et cadres intermédiaires). Les enfants de nationalité suisse sont également légèrement plus nombreux à avoir fréquenté un restaurant scolaire durant la dernière semaine de novembre.

Figure
F1.4

Le profil des enfants usagers diffère toutefois selon la fréquence hebdomadaire de l'accueil. Les enfants des catégories socioprofessionnelles moyennes à supérieures ainsi que les enfants de nationalité suisse sont surreprésentés parmi ceux qui vont au parascolaire une à deux fois par semaine : dans le cas de l'accueil de midi par exemple, 27% de ces usagers sont des enfants de cadres supérieurs (contre 19% des élèves de 1E-6P) et 80% sont de nationalité suisse (contre 62% des élèves de 1E-6P) (Figure F1.5). Bien que les enfants des milieux populaires et de nationalité étrangère soient proportionnellement un peu moins nombreux parmi les usagers de l'accueil parascolaire, ils sont par contre plus nombreux parmi ceux qui ont recours à ces prestations chaque jour d'école : 43% des enfants qui vont quatre fois par semaine au restaurant scolaire sont de milieu modeste ou défavorisé (contre 38% des élèves de 1E-6P) et 51% sont de nationalité étrangère (contre 38%). Ceci est à rapprocher du fait que dans les milieux populaires, les mères sont plus souvent inactives professionnellement, mais que lorsqu'elles travaillent, elles ont plus souvent une activité à plein temps.

Figure
F1.5

Un usage différencié selon les communes

La fréquentation des activités parascolaires varie fortement d'une commune à l'autre : la fréquentation du restaurant scolaire au moins une fois par semaine concerne 72% des élèves scolarisés à Cologny et 31% des enfants scolarisés à Avully (Figure F1.6). Certaines communes accueillent beaucoup d'enfants aux activités parascolaires mais pour une fréquentation non quotidienne. Ceci est bien évidemment à mettre en lien avec l'utilisation différenciée des activités parascolaires selon le milieu socioculturel, comme on vient de le voir, et de la diversité socioculturelle des communes du canton de Genève. Ainsi, à Jussy, Céligny et Collex-Bossy, communes qui sont situées plutôt en zone rurale et dont la population est plutôt favorisée, 56% à 66% des enfants scolarisés fréquentent au moins une fois par semaine le restaurant scolaire, mais seuls 8% à 16% le fréquentent 3 à 4 fois par semaine. A l'inverse, en Ville de Genève, dans les secteurs de la Jonction ou des Pâquis-Sécheron, quartiers urbains dont la population est plutôt peu favorisée, 52% des écoliers et écolières fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine et près de 40% y vont quasiment chaque jour d'école.

Figure
F1.6

Le nombre d'enfants par animateur-trice a légèrement augmenté

En parallèle à l'accroissement du nombre d'usagers de l'accueil parascolaire, l'effectif du personnel animateur a lui-même augmenté. En juin 2008, les prestations du midi et/ou de fin d'après-midi sont assurées par 918 personnes employées par le GIAP, se répartissant en 741 animateurs-trices et 177 remplaçant-e-s (dont la moitié en poste fixe, c'est-à-dire engagées pour assurer des postes vacants). A ce personnel s'ajoutent 28 responsables de secteur qui coordonnent les équipes sur le terrain (Figure F1.7). En moyenne durant l'année scolaire 2007-08, environ 780 personnes étaient en poste fixe le midi et 370 personnes l'après-midi de 16h à 18h (Figure F1.8).

Figures
F1.7
F1.8

Par rapport à l'année scolaire 2001-02, cela correspond à un accroissement de près de 200 personnes en poste le midi (pour environ 3'000 enfants supplémentaires présents en moyenne) et d'environ 70 postes l'après-midi de 16h à 18h (pour plus de 1'100 enfants supplémentaires).

Figure
F1.9

Lors de la rentrée scolaire, ou dans certains lieux d'accueil parascolaire, il peut y avoir des difficultés pour respecter les normes d'encadrement fixées par le GIAP (voir « Pour comprendre ces résultats ») compte tenu de l'augmentation rapide du nombre des enfants usagers du parascolaire observée ces dernières années et des possibilités de recrutement⁹. A l'échelle du canton et en moyenne annuelle, le nombre moyen d'enfants par animateur-trice a légèrement augmenté au cours des dernières années mais est resté dans les normes : pendant l'année scolaire 2007-08, il est de 12,1 enfants pour l'accueil le midi (contre 10,5 en 2001-02) et de 9 enfants pour l'accueil de 16 à 18h (contre 8 en 2001-02) (Figure F1.9).

Le personnel animateur est essentiellement féminin et a une expérience de plusieurs années

Figures
F1.10
F1.11
F1.12

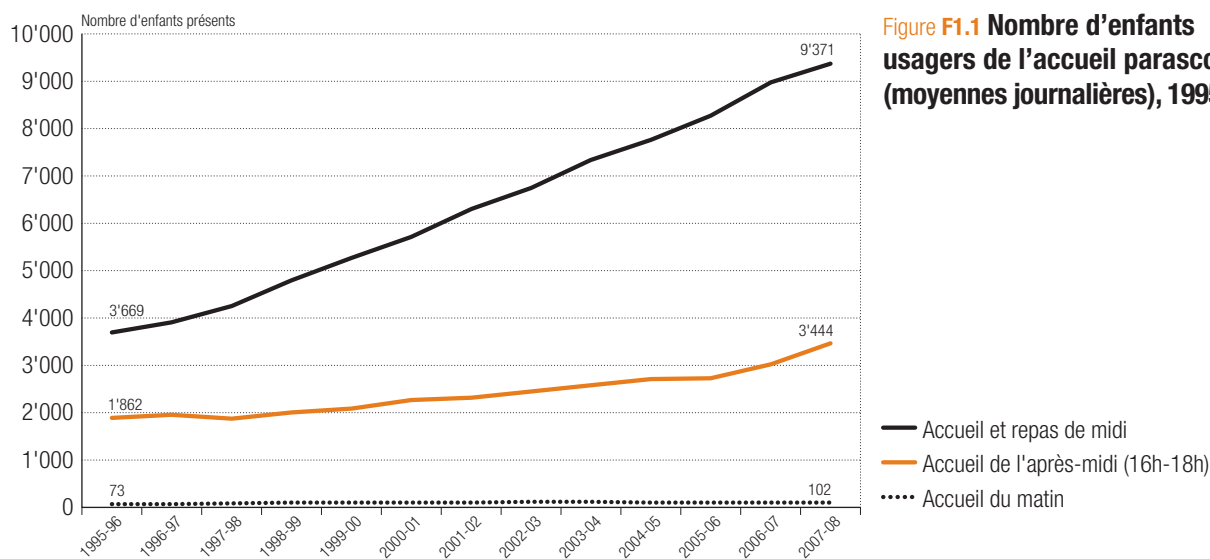
Le personnel du parascolaire est féminin dans 90% des cas et est âgé d'environ 45 ans en moyenne, les hommes étant un peu plus jeunes (37 ans en moyenne) (Figures F1.10 et F1.11). Il s'agit d'un personnel expérimenté puisqu'il a en moyenne un peu plus de 8 ans d'ancienneté. Prendre en charge des groupes d'enfants en dehors des heures scolaires en leur proposant des activités éducatives exige un savoir-faire et des compétences qui vont bien au-delà du simple gardiennage. Le personnel du GIAP doit suivre une formation initiale¹⁰, mais également des cours de perfectionnement réguliers (une dizaine d'heures sur l'année). Durant l'année scolaire 2006-2007, on dénombre 596 participations aux cours de formation continue : 358 correspondent à un cours d'expression créative (origami, animation scientifique et technique, poterie, etc.) ; 238 à un cours relationnel, par exemple sur la façon de sortir les enfants de l'agitation, la responsabilité juridique des animateurs et la sécurité, la gestion des conflits, la façon de parler à l'enfant, la confiance et l'affirmation de soi (Figure F1.12).

Notes

- 1 Un contreprojet à l'initiative populaire (IN 141) « Accueil continu des élèves », refusée par le Grand Conseil lors de la session de juin 2009, devrait être proposé, d'ici août 2010, par la commission parlementaire de l'enseignement, de la formation et de la culture.
- 2 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 3 Classes spécialisées, mais également quelques enfants des institutions dépendant du Service médico-pédagogique (SMP) fréquentant essentiellement l'accueil de 16h à 18h dans le cadre de projets d'intégration.
- 4 37 communes adhéraient alors au GIAP.
- 5 Durant l'année scolaire 2008-09, environ 10'500 enfants sont accueillis le midi et 4'000 enfants entre 16h et 18h.
- 6 L'accueil parascolaire de l'après-midi (16h-18h), organisé par le GIAP, se distingue des études surveillées organisées par la Direction générale de l'enseignement primaire, ouvertes après les heures de classe (de 16h à 17h) en fonction des besoins scolaires des élèves et qui permettent à ces derniers d'effectuer leurs devoirs avec l'aide d'un-e enseignant-e.
- 7 La limitation des inscriptions irrégulières a pour but de ne pas dépasser les capacités d'accueil des locaux et/ou les normes d'encadrement.
- 8 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
- 9 Les difficultés de recrutement peuvent générer des tensions comme en témoigne la pétition « Pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins ! » signée par une partie du personnel et déposée au secrétariat du Grand Conseil le 16 novembre 2006.
- 10 Cette formation initiale est suivie hors du temps de travail dès leur engagement.

Liste des figures

- F1.1 Nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire (moyennes journalières), 1995-2007
- F1.2 Proportion d'enfants de 1E-6P fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2007
- F1.3 Nombre de jours de fréquentation de l'accueil parascolaire, 2007
- F1.4 Profil des enfants usagers de l'accueil parascolaire, 2007
- F1.5 Profil des enfants usagers de l'accueil parascolaire, selon la fréquence, 2007
- F1.6 Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire selon la commune ou le secteur GIAP pour la Ville de Genève, 2007
 - F1.6a Accueil et repas de midi au moins une fois par semaine
 - F1.6b Accueil et repas de midi 3 ou 4 fois par semaine
 - F1.6c Accueil 16h-18h au moins une fois par semaine
 - F1.6d Accueil 16h-18h 3 ou 4 fois par semaine
- F1.7 Répartition du personnel de l'animation parascolaire en poste selon la fonction, 2001-2007
- F1.8 Nombre de personnes en poste fixe pour l'animation parascolaire (moyennes annuelles), 1996-2007
- F1.9 Ratios d'encadrement, 2001-2007
- F1.10 Pyramide des âges de l'ensemble du personnel de l'animation parascolaire, 2007
- F1.11 Répartition de l'ensemble du personnel de l'animation parascolaire, selon l'âge, l'ancienneté dans la fonction et le taux d'activité, 2007
- F1.12 Nombre de participant-e-s à la formation continue, 2004-2006



Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

Figure F1.2 Proportion d'enfants de 1E-6P⁽¹⁾ fréquentant au moins une fois par semaine l'accueil parascolaire, 2007

Fréquentation au moins une fois par semaine	Effectifs	En % du nombre d'enfants 1E-6P ⁽¹⁾
Accueil du matin	157	0.5%
Accueil et repas de midi ⁽²⁾	15'497	45.6%
Accueil de l'après-midi (16h-18h) ⁽³⁾	6'388	18.8%
Accueil de midi et de l'après-midi (16h-18h) ⁽⁴⁾	5'542	16.3%

(1) Y compris classes spécialisées, hors instituts du SMP.
 (2) Enfants accueillis le midi au moins une fois par semaine, certains pouvant également être accueillis entre 16h et 18h.
 (3) Enfants accueillis entre 16h et 18h au moins une fois par semaine, certains pouvant aussi être accueillis le midi.
 (4) Enfants accueillis aux activités du midi et entre 16h et 18h au moins une fois par semaine.
 N.B. Dans le cadre de projets d'intégration, des élèves des instituts du SMP fréquentent l'accueil de midi (15 élèves) et de l'après-midi (20 élèves).
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Fréquentation de la semaine du 26 au 30 novembre 2007

Figure F1.3 Nombre de jours de fréquentation de l'accueil parascolaire, 2007

	Accueil du matin		Accueil et repas de midi		Accueil de l'après-midi (16h-18h)	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
1 jour	14	8.9	3'383	21.8	1'616	25.3
2 jours	12	7.6	3'312	21.4	1'417	22.2
3 jours	11	7.0	1'514	9.8	986	15.4
4 jours	104	66.3	7'157	46.2	2'304	36.1
Fréquentation occasionnelle	16	10.2	131	0.8	65	1.0
Total	157	100.0	15'497	100.0	6'388	100.0

Champ: Enfants de 1E-6P y compris classes spécialisées, hors instituts du SMP.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Fréquentation de la semaine du 26 au 30 novembre 2007

Figure F1.4 Profil des enfants usagers⁽¹⁾ de l'accueil parascolaire (en %), 2007

	Accueil du matin	Accueil et repas de midi	Accueil de l'après-midi (16h-18h)	Ensemble des élèves de 1E-6P	
Catégorie socio-professionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	5.1	20.9	16.7	18.5
	Employés et cadres intermédiaires ⁽²⁾	28.7	46.8	48.5	43.7
	Ouvriers, divers et sans indication	66.2	32.3	34.8	37.8
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Nationalité de l'élève	Suisse	49.0	64.9	62.6	61.6
	Etrangère	51.0	35.1	37.4	38.4
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0

(1) Au moins une fois par semaine.
 (2) Y compris petits indépendants.
 Champ: Enfants de 1E-6P y compris classes spécialisées, hors instituts du SMP.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Fréquentation de la semaine du 26 au 30 novembre 2007

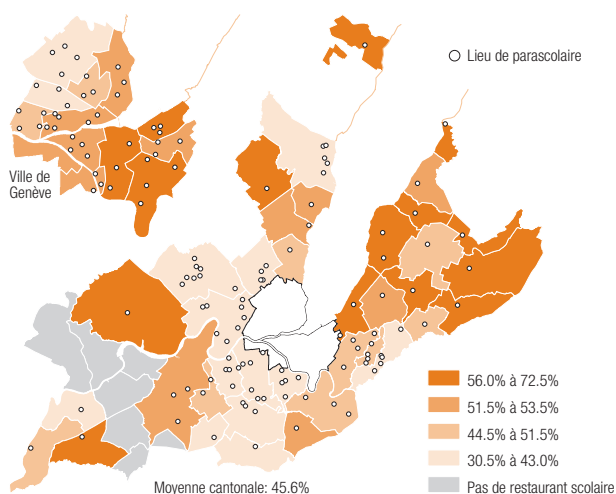
Figure F1.5 Profil des enfants usagers de l'accueil parascolaire, selon la fréquence (en %), 2007

Catégorie socio-professionnelle des parents		Accueil et repas de midi		Accueil de l'après-midi (16h-18h)		Ensemble des élèves de 1E-6P
		1 à 2 fois par semaine	Tous les jours	1 à 2 fois par semaine	Tous les jours	
Catégorie socio-professionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	27.5	14.4	21.6	11.1	18.5
	Employés et cadres intermédiaires ⁽¹⁾	50.9	42.2	53.0	41.3	43.7
	Ouvriers, divers et sans indication	21.6	43.4	25.4	47.6	37.8
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Nationalité de l'élève	Suisse	79.7	49.1	74.9	46.5	61.6
	Etrangère	20.3	50.9	25.1	53.5	38.4
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Degré fréquenté	1E-2E	21.8	27.2	27.2	40.9	23.7
	1P-2P	27.5	29.9	38.3	37.6	25.1
	3P-4P	27.4	24.4	28.1	18.7	24.7
	5P-6P	22.7	16.0	6.0	2.5	25.0
	Classe spéciale	0.6	2.5	0.4	0.3	1.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

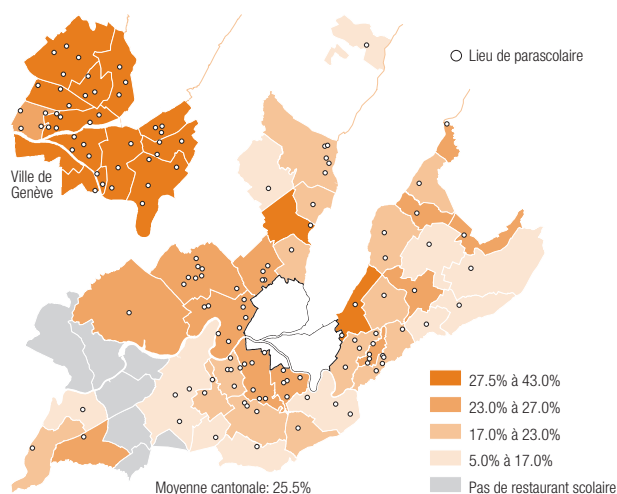
(1) Y compris petits indépendants.
 Champ: Enfants de 1E-6P y compris classes spécialisées, hors instituts du SMP.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Fréquentation de la semaine du 26 au 30 novembre 2007

Figure F1.6 Taux de fréquentation⁽¹⁾ de l'accueil parascolaire, selon la commune ou le secteur GIAP⁽²⁾ pour la Ville de Genève, 2007

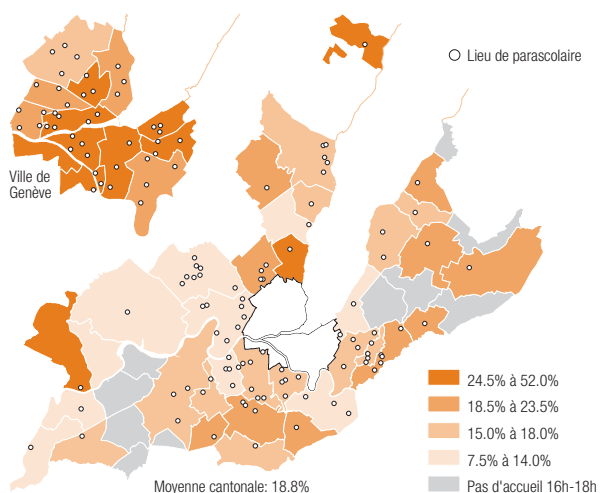
F1.6a Accueil et repas de midi au moins une fois par semaine



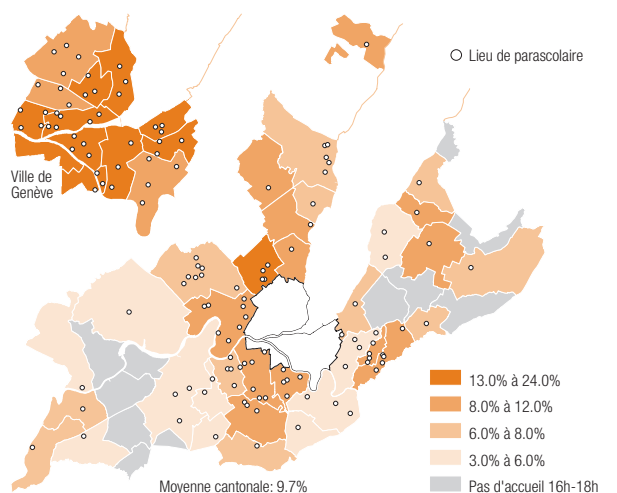
F1.6b Accueil et repas de midi 3 ou 4 fois par semaine



F1.6c Accueil 16h-18h au moins une fois par semaine



F1.6d Accueil 16h-18h 3 ou 4 fois par semaine



(1) En pourcentage des enfants scolarisés dans la commune ou le secteur pour la Ville de Genève. - (2) Voir «Pour comprendre ces résultats».
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12 - Fréquentation de la semaine du 26 au 30 novembre 2007.

Figure F1.7 Répartition du personnel de l'animation parascolaire en poste selon la fonction⁽¹⁾, 2001-2007

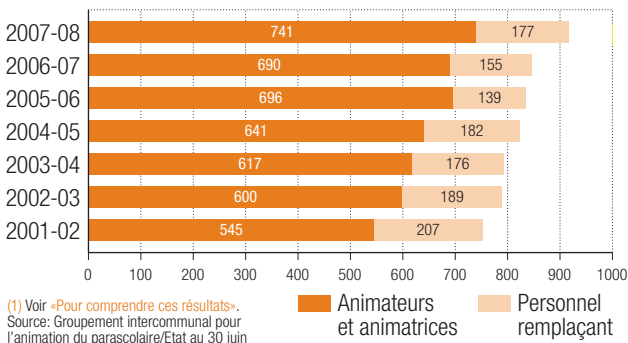


Figure F1.9 Ratios d'encadrement⁽¹⁾, 2001-2007

Année scolaire	Accueil de l'après-midi (16h-18h)	
	Accueil de midi	Accueil de l'après-midi (16h-18h)
2007-08	12.1	9.0
2006-07	11.8	8.5
2005-06	11.4	8.0
2004-05	10.9	7.8
2003-04	10.8	8.4
2002-03	10.9	8.8
2001-02	10.5	8.0

(1) Nombre d'enfants présents en moyenne chaque jour par animateur-trice (voir «Pour comprendre ces résultats»-).
Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

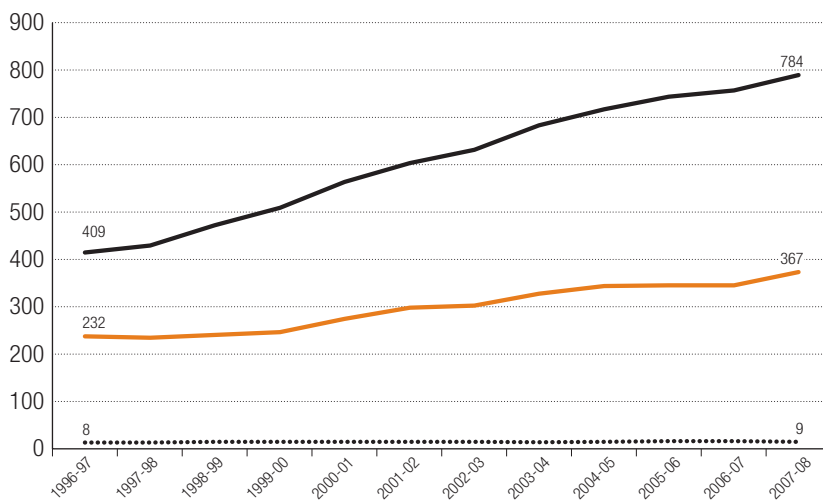
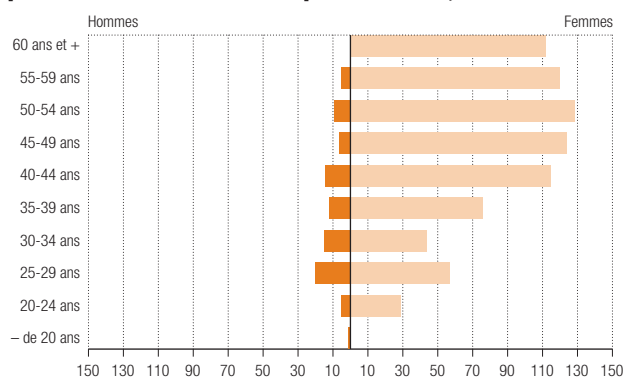


Figure F1.8 Nombre de personnes en poste fixe pour l'animation parascolaire (moyennes annuelles), 1996-2007

— Accueil et repas de midi
— Accueil de l'après-midi (16h-18h)
..... Accueil du matin

Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

Figure F1.10 Pyramide des âges de l'ensemble du personnel de l'animation parascolaire, 2007



Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

Figure F1.11 Répartition de l'ensemble du personnel de l'animation parascolaire selon l'âge, l'ancienneté dans la fonction et le taux d'activité (en %), 2007

	En %	
Age	Moins de 30 ans	12.5
	30 à moins de 40 ans	16.5
	40 à moins de 50 ans	29.0
	50 à moins de 60 ans	29.5
	60 ans et plus	12.5
	Total	100.0
	Ancienneté dans la fonction	1 an
2 ans		9.9
3 ans		13.8
4 ans		7.1
5 ans		8.8
6 à moins de 10 ans		28.5
10 à moins de 15 ans		7.9
Total	100.0	
Taux d'activité par semaine	Moins de 10 heures	53.7
	10 à moins de 20 h	41.8
	Plus de 20 heures	4.6
	Total	100.0

Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

Figure F1.12 Nombre de participant-e-s à la formation continue, 2004-2006

	Cours relationnels	Cours d'expression créative	Total
2004	105	240	345
2005	143	310	453
2006	238	358	596

Source: Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) : moyennes journalières des enfants présents et de personnel présent sur l'année, état au 30 juin d'une année scolaire considérée. Par ailleurs, la photographie de la fréquentation d'une semaine-type (du 26 au 30 novembre pour l'année scolaire 2007-2008) est transmise chaque année par le GIAP au DIP pour alimenter la base de données scolaires (BDS).

Mission de l'animation parascolaire

L'article 29 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « le groupement pour l'animation parascolaire prend en charge les élèves de l'enseignement primaire scolarisés dans les communes membres du groupement durant les jours scolaires, à midi, l'après-midi et selon les besoins du matin » (Art. 29, Définition). « Le groupement pour l'animation parascolaire a une mission éducative complémentaire à celles de la famille, de l'école et des activités périscolaires. Les activités parascolaires contribuent au développement harmonieux des enfants dans un cadre sécurisant. Elles jouent ainsi un rôle de prévention et d'intégration par un encadrement de qualité » (Art. 30, Mission).

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des activités parascolaires s'adressent aux enfants de la 1^{re} enfantine à la 6^e primaire (1E à 6P). Avant cette date, les activités du soir de 16h à 18h s'adressaient aux enfants de 1E à 3P, avec dérogation possible pour les enfants de 4P à 6P. L'accueil de midi est, quant à lui, ouvert aux enfants de 1E à 6P depuis 1994.

Type de prestations et tarifs

- *Accueil du matin de 7h00 à 8h00* : dans 8 lieux situés dans des communes suburbaines et quartiers de la ville de Genève (Carl-Vogt, Cité-Jonction, Eaux-Vives, Europe, Geisendorf, Onex-Tattes, Plantaporêts, Versoix-Montfleury II). Les enfants peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit.
- *Accueil de midi de 11h30 à 13h30* : les animateurs-trices parascolaires prennent en charge et encadrent pendant le repas les enfants dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des leçons. L'intendance des repas servis dans les restaurants scolaires est gérée par des associations qui en fixent le prix et encaissent directement le paiement. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Les enfants sont ensuite reconduits à leur école. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 3.50.
- *Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00* : après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages, etc. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 5.50.

Des réductions ou exonérations sont accordées aux familles en fonction de leur revenu et du nombre d'enfants inscrits, pour la prestation d'encadrement du midi et du soir.

Personnel de l'animation parascolaire

Toute personne souhaitant devenir animateur-trice commence par un stage non rémunéré. Après ce stage, la personne obtient le statut de *remplaçant-e* rémunéré-e à l'heure pendant une durée maximale d'un an, puis accède au statut d'animateur avec un contrat à durée indéterminée.

La formation CEFOC (80 heures effectuées dans le cadre de la Haute école de travail social), obligatoire pour les personnes nouvellement engagées, intervient durant la première année d'engagement. L'animateur-trice est confirmé-e dans son engagement après l'obtention de cette attestation du CEFOC.

Animateur-trice titulaire : il ou elle accueille les enfants inscrits, contrôle les présences/absences, assure un encadrement socio-éducatif de qualité et dans le respect des normes de sécurité, accompagne et soutient l'enfant dans des activités de loisirs et de développement, encadre les enfants lors de la prise du repas, collabore au sein d'une équipe en contribuant à la répartition des tâches, entretient des contacts avec les différents partenaires de proximité (parents, enseignant-e-s, intervenant-e-s sanitaires et sociaux-ales, représentant-e-s des communes).

Responsable de secteur : par délégation de la direction du GIAP, il ou elle assure la coordination et le bon fonctionnement des équipes (en moyenne 3 à 8 équipes).

Normes et ratios d'encadrement

L'affectation des animateur-trices dépend du nombre d'enfants présents en moyenne chaque jour par équipe et par type d'activité. Les normes d'encadrement édictées par le GIAP sont de 11 à 15 enfants par animateur-trice au restaurant scolaire et de 8 à 12 enfants pour les activités surveillées de l'après-midi (16h-18h).

Le ratio d'encadrement exprime le nombre d'enfants pris en charge par un animateur ou une animatrice. Il correspond à la moyenne du nombre d'enfants (en moyenne journalière) pris en charge par un-e animateur-trice ou remplaçant-e en poste fixe (en moyenne annuelle). Les absences du personnel non remplacées ne sont pas comptabilisées dans ce calcul qui intègre, à l'inverse, des appuis accordés pour des activités spécifiques le soir et qui ne sont pas comptabilisés dans les postes.

Secteurs du GIAP

Le GIAP divise le canton de Genève en 28 secteurs regroupant différents lieux de parascolaire. Ces secteurs coïncident avec des limites de communes, sauf pour deux communes comportant plusieurs secteurs : la Ville de Genève (12 secteurs) et Lancy (2 secteurs). Le territoire cantonal est par ailleurs divisé en 475 sous-secteurs statistiques définis par le Groupe interdépartemental de représentation cartographique (GIREC). Pour les cartes de la fréquentation de l'accueil parascolaire dans les différents secteurs GIAP (Figure F1.6), il a fallu rattacher les 475 sous-secteurs statistiques à chacun des 28 secteurs du GIAP. Pour cela, on a tenu compte des flux des élèves : un sous-secteur GIREC est rattaché à un secteur du GIAP lorsque la majorité des élèves résidant dans ce sous-secteur GIREC fréquente une école située dans un secteur GIAP.

Références

- Site du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire : <http://www.giap.ch/>
- Palandella L. (2006). *Vive le parascolaire. Entre l'école et la famille à Genève depuis 1886*. Genève : GIAP.

Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1)

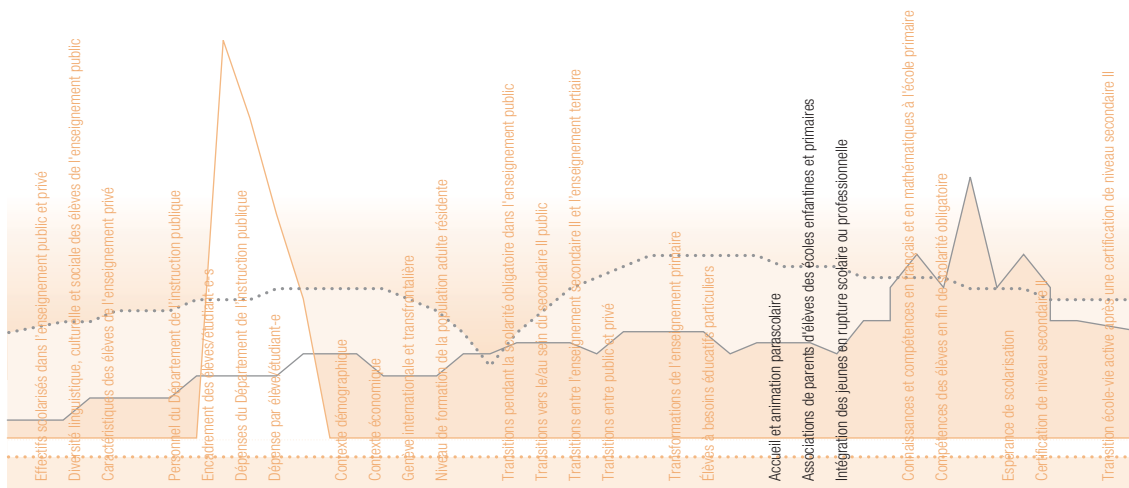
Mots clés

Associations de parents d'élèves (APE), enseignement primaire, taux d'adhésion, relation parents-école, conseils d'établissements

Selon l'article 37 du Règlement de l'enseignement primaire, les familles sont considérées comme partenaires du système d'enseignement et les relations qui en découlent sont pensées sous le signe de la collaboration. Le Département de l'instruction publique reconnaît par ailleurs aux associations de parents d'élèves un statut de représentation des familles tant au niveau local que sur le plan cantonal.

La réorganisation de l'enseignement primaire, avec la généralisation des postes de directeur-trice-s d'établissement et des conseils d'établissements dès la rentrée 2008, devrait renforcer la collaboration parents-école mais également celle avec les différents partenaires locaux (autorités communales, services de santé, services sociaux et culturels).

Ce chapitre est centré sur les associations de parents d'élèves (APE) des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1) ; il fournit des renseignements sur les taux d'adhésion, la composition des comités, les activités développées, les sujets débattus par les comités avec les parents d'élèves et/ou le corps enseignant.



T
S II
S I
P
E

F 2

Dans le canton de Genève, 72 associations de parents d'élèves (APE) des écoles enfantines et primaires sont répertoriées par le GAPP. Le taux d'adhésion des parents à ces associations varie de 2% à 79% : il est généralement plus élevé lorsque la population scolaire est de milieu plutôt aisé, dans les communes rurales, et pour les APE ne représentant qu'une seule école. Avec 75% de présidentes et 85% de membres féminins dans les comités, exerçant le plus souvent une activité professionnelle, les femmes sont particulièrement présentes dans la vie associative scolaire.

Si l'organisation de fêtes et les projets d'aménagement sont au centre des activités des APE, la sécurité des enfants et la violence sont les sujets de débats les plus fréquents.

Figure
F2.1

Au printemps 2008, 72 associations de parents d'élèves (APE) des écoles enfantines et primaires sont répertoriées dans le canton de Genève par le Groupement genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP). La majeure partie d'entre elles sont membres du GAPP (53), les autres associations étant indépendantes¹ (Figure F2.1). Une enquête réalisée auprès de ces associations² durant l'année scolaire 2007-2008 permet de dresser un portrait succinct de leur fonctionnement et de leurs activités.

Les APE représentent plus souvent les parents de plusieurs écoles

La situation la plus fréquente est qu'une APE regroupe les parents d'élèves de plusieurs écoles (bâtiments géographiquement séparés) comme par exemple les associations regroupant toutes les écoles d'un même quartier ou d'une même commune, voire de petites communes proches, ou encore les associations rassemblant des écoles correspondant à des divisions différentes (divisions élémentaire et moyenne). Ainsi, 32 APE sur les 57 ayant répondu à l'enquête regroupent les parents d'élèves de plusieurs écoles, dont la moitié concerne plus de 2 écoles, le maximum étant de 8 écoles.

Une adhésion très variable à la vie associative scolaire

Même si le nombre de membres de l'APE (de 20 à 250 selon l'APE) augmente en partie avec le nombre d'élèves scolarisés dans l'école ou les écoles, le taux d'adhésion des parents n'est toutefois pas partout identique. En moyenne, le taux d'adhésion à une association de parents d'élèves (voir « Pour comprendre ces résultats ») est de l'ordre de 29%³ et varie fortement d'une APE à l'autre (de 2% à 79%), la moitié des APE enregistrant un taux d'adhésion inférieur à 21% (Figure F2.2). Pour la majorité des APE, le montant de la cotisation (de 10 à 40 francs par année scolaire, avec un montant moyen de 25 francs) ne semble pas être un frein à la participation des familles. Les raisons le plus souvent évoquées par les comités des APE sont le manque de temps et/ou d'intérêt ainsi que la peur de l'engagement, mais aussi la barrière linguistique pour certains parents migrants.

Comme lors de deux précédentes enquêtes, la variation du taux d'adhésion aux APE est expliquée en grande partie par trois facteurs (voir « Pour comprendre ces résultats ») : le niveau d'urbanisation de la commune où se situe l'école (ou les écoles), le nombre d'écoles représentées par l'APE et enfin l'origine sociale des élèves.

Figure
F2.3

A quelques exceptions près, lorsque le niveau d'urbanisation est fort, le taux d'adhésion est en général inférieur ou très proche de la moyenne (Figure F2.3). Les conditions favorables à la vie associative semblent plus souvent réunies en milieu rural qu'en milieu fortement urbanisé, la possibilité de créer des réseaux et de stimuler la participation à des activités étant plus élevée lorsque des relations de voisinage et de proximité existent.

Figure
F2.4

Autre facteur explicatif important déjà observé auparavant, le nombre d'écoles concernées par l'APE. Les associations qui s'adressent aux parents d'élèves d'une seule école ont en moyenne un taux d'adhésion deux fois plus élevé que celles s'adressant aux parents de plusieurs écoles (41 contre 20% en moyenne) (Figure F2.4). Lorsqu'une APE couvre plusieurs écoles, les parents peuvent en effet craindre que les questions et problèmes abordés soient un peu éloignés de leurs propres préoccupations. Pour leur part, les APE peuvent également avoir plus de difficultés (temps, organisation, etc.) pour mobiliser les parents d'écoles différentes, compte tenu de la distance géographique et des problématiques différentes qui s'y posent.

Enfin, élément qui reste toujours significatif, lorsque la proportion d'enfants de cadres supérieurs est élevée au sein de l'école ou des écoles, le taux d'adhésion à l'APE est plutôt supérieur à la moyenne⁴ (Figure F2.5). Des études sur la vie associative en général et sur l'adhésion aux APE en particulier montrent également que les adhérents appartiennent souvent aux ménages les plus aisés. Par ailleurs, les classes moyennes et supérieures, qui sont plus informées, se sentent en général plus habilitées à participer au débat scolaire que les catégories populaires⁵.

Figure
F2.5

Les femmes sont très présentes dans les APE

Les femmes sont particulièrement engagées dans la vie associative des APE puisque les trois quarts des président-e-s sont des femmes. Par ailleurs, 85% des membres participant aux comités sont des femmes (18 APE ont notamment un comité composé exclusivement de femmes) (Figure F2.6). Plus des trois quarts des membres des comités exercent une activité professionnelle, le plus souvent à temps partiel. L'investissement dans les APE à Genève est donc plus le fait de femmes actives professionnellement que de femmes restant au foyer pour élever leurs enfants. Dans le canton, le travail à temps partiel des femmes est généralement en lien avec le niveau social de la famille, cette situation se rencontrant plutôt dans les milieux les plus favorisés.

Figure
F2.6

Institutionnalisation de la collaboration parents-école

« Que deviendra mon APE ? » était l'une des questions que certain-e-s se posaient, avec le regroupement en 91 établissements des 164 écoles primaires du canton à la rentrée 2008 (voir E1, *Transformations de l'enseignement primaire*). Nombre d'établissements regroupent des écoles qui étaient déjà représentées par une même APE du fait de leur proximité géographique. D'autres établissements regroupent des écoles, souvent situées en milieu rural, qui avaient chacune leur propre APE. Ces APE seront à l'avenir vraisemblablement amenées à collaborer, ou du moins à se consulter, sur des préoccupations communes. D'autant que l'année scolaire 2008-09 voit également la création de conseils d'établissements⁶, ce que déclaraient souhaiter les trois quarts des APE lors de la précédente enquête réalisée en 2003-04. Ces « espaces d'information, de consultation, de proposition et de délibération », présidés par les directeur-trice-s d'établissements scolaires, vont permettre aux principaux acteurs impliqués dans l'action éducative (professionnels de l'école, parents, élèves et partenaires locaux) de « mieux dialoguer avec les enseignants et de participer à la vie scolaire ». Les APE y trouvent pleinement leur place puisque la moitié environ des représentant-e-s de parents élu-e-s pour siéger dans ces conseils d'établissements appartiennent à une APE, sans que l'on sache toutefois s'il s'agit exclusivement de membres des comités ou d'adhérents de l'association (Figure F2.7).

Figure
F2.7

Autre élément de lien entre familles et école, près des trois quarts des APE disposent d'un moyen d'information aux familles : site internet (40%), feuille d'information et journal (différent de celui du GAPP) sont les plus souvent cités. Quelques APE affichent des informations dans la cour de l'école, envoient des lettres aux membres ou organisent des soirées d'information.

Principales activités : organisation de fêtes et projets d'aménagement

Les APE organisent ou participent à des activités très diverses. Au cours des deux dernières années scolaires, la quasi-totalité des APE (53 sur 57) ont animé ou participé à l'organisation de fêtes (fêtes d'école, promotions, Noël, Escalade, etc.) (Figure F2.8). Plus de 8 APE sur 10 ont participé à (ou formulé) des projets d'aménagements ou d'équipements en rapport avec la vie scolaire (installation de place de jeux, aménagements de préaux, aménagements visant à renforcer la sécurité des élèves aux abords ou sur le trajet de l'école, création d'un restaurant scolaire, etc.). Des débats ou conférences sur des sujets scolaires (programmes, méthodes pédagogiques, devoirs, etc.) ou généraux (enfance, violence, santé, télévision, etc.) ont été organisés par plus de la moitié des APE. La moitié des APE ont mobilisé les familles à l'occasion de la Journée internationale « à pied à l'école » et ont participé à l'organisation d'un marché aux puces ou troc. Un peu plus d'un tiers ont proposé des activités périscolaires aux enfants (théâtre, jeux, musées, cours de langues, etc.) et ont participé à la « semaine sans TV ».

Figure
F2.8

Préoccupations dominantes : la sécurité sur le chemin de l'école et la violence à l'école

Comme lors de la précédente enquête, la sécurité des enfants et le cadre dans lequel ils évoluent (la violence et les incivilités, le Pédibus et la sécurité sur le chemin de l'école) restent au cœur des préoccupations des parents d'élèves. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, un peu moins de la moitié des APE ont abordé l'un et/ou

Figure
F2.9

l'autre de ces sujets au cours de débats organisés avec les parents (Figure F2.9). Si la violence à l'école est un thème également très présent dans les discussions avec le corps enseignant, ce sont toutefois les sujets relatifs au fonctionnement, à l'organisation de l'école et à l'avenir de l'école qui sont plus souvent débattus avec celui-ci : un tiers des APE ont eu des séances organisées sur les devoirs et le temps de travail à la maison, ainsi que sur le projet d'établissement. La future mise en place des directions d'établissements a également été l'objet de discussions pour plus d'un quart des APE durant l'année scolaire 2007-2008.

Le Pédibus, ça marche dans le canton

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école a amené nombre d'APE et de « parents conducteurs » bénévoles à s'investir dans un Pédibus⁷. En 2007, on dénombre 35 Pédibus fonctionnant régulièrement dans le canton de Genève, auxquels participent 265 enfants et 194 parents⁸. Les trois quarts des APE ayant participé à l'enquête indiquent disposer d'un soutien suffisant à la création de lignes de Pédibus et un peu moins de la moitié en déclarent l'existence. Lorsqu'un Pédibus fonctionne, la majorité des APE disent y participer, ayant parfois contribué à son démarrage. Lorsqu'il n'y en a pas, les principales raisons évoquées sont la proximité ou à l'inverse le trop grand éloignement de l'école par rapport au lieu d'habitation des élèves, la présence de patrouilleurs-euses⁹ scolaires mais également le manque d'intérêt, de solidarité ou de disponibilité des parents pour devenir « conducteur-trice » de Pédibus.

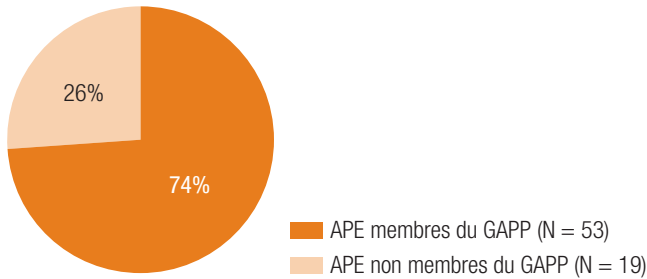
Notes

- 1 Les APE sont souvent délibérément non-membres du GAPP, par exemple parce que leurs statuts ne correspondent pas aux critères du GAPP ou parce qu'elles ne se reconnaissent pas dans le fonctionnement ou les orientations du GAPP. Certaines d'entre elles ont un statut d'« observateur » et assistent aux assemblées sans avoir le droit de vote.
- 2 L'enquête a été réalisée par le SRED sous forme d'un questionnaire postal. Près de 80% des APE répertoriées au printemps 2008 par le GAPP ont répondu à cette enquête. Une enquête similaire a été réalisée au cours des années scolaires 1999-2000 et 2003-04.
- 3 29% est la moyenne des taux d'adhésion aux APE.
- 4 Voir Montandon (1991).
- 5 Voir Gros (1999).
- 6 Cette collaboration entre tous ces acteurs a pour but de permettre à chaque établissement scolaire de « mieux prendre en compte les particularités du quartier, de la commune ou de la région de provenance des élèves, de faciliter le partage d'expériences, d'anticiper l'émergence de problèmes et d'éviter les conflits ». Voir le communiqué de presse du DIP « Création de conseils d'établissements scolaires pour une concertation accrue » du 18.12.2007 : <http://www.geneve.ch/dip/GestionContenu/detail.asp?mod=communiqu.html&id=681> et *Ecole primaire 2008/09*, Département de l'instruction publique : www.geneve.ch/enseignement_primaire/.
- 7 Le Pédibus est un projet dépendant juridiquement du GAPP. Il consiste en un ramassage scolaire qui se fait à pied. Le groupe d'enfants est mené par des adultes (« conducteurs » ou « conductrices ») qui le prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants en différents endroits de l'itinéraire selon un horaire fixe. En moyenne, un Pédibus regroupe 7 à 10 enfants par ligne et effectue 8 à 12 trajets par semaine : <http://www.pedibus-geneve.ch/>.
- 8 Voir le *Rapport d'activités GAPP 2007* : <http://www.gapp.ch/assets/files/rapport%20activ07-1.pdf>
- 9 Personnes engagées par les communes afin d'assurer la protection des écoliers-ières appelé-e-s à traverser la chaussée.

Liste des figures

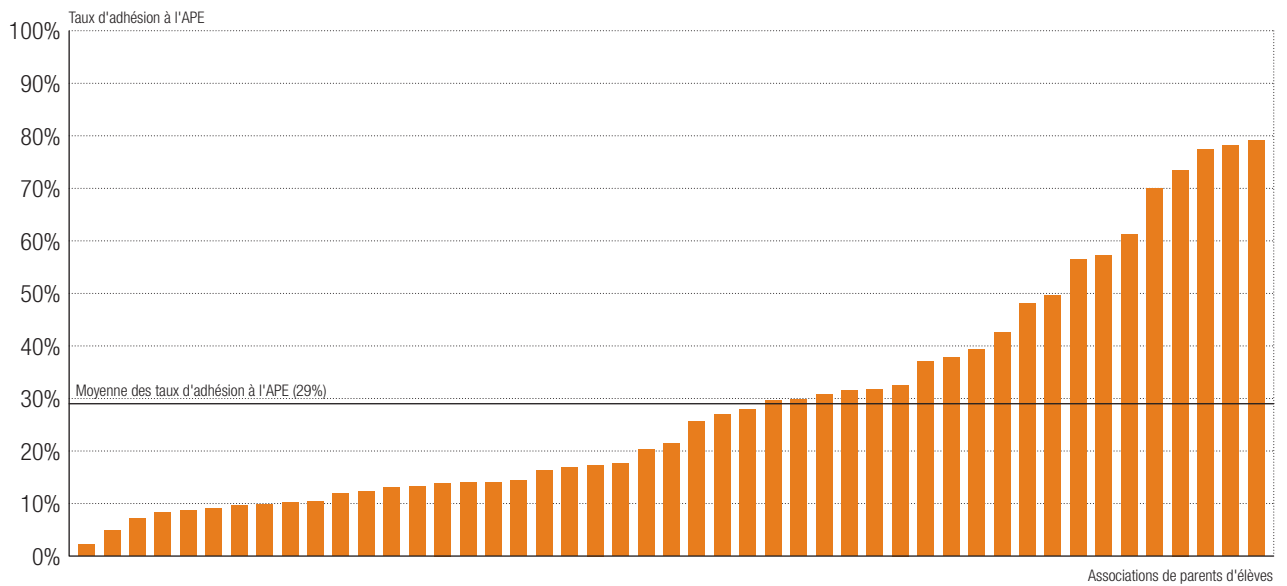
- F2.1 Répartition des associations de parents d'élèves (APE) selon leur appartenance au GAPP, année scolaire 2007-08
- F2.2 Taux d'adhésion dans les différentes APE, année scolaire 2007-08
- F2.3 Taux d'adhésion aux APE et niveau d'urbanisation de la commune où est située l'école, année scolaire 2007-08
- F2.4 Taux d'adhésion aux APE et nombre d'écoles représentées par l'APE, année scolaire 2007-08
- F2.5 Taux d'adhésion aux APE et proportion d'enfants de cadres supérieurs scolarisés dans l'école, année scolaire 2007-08
- F2.6 Répartition des membres des comités des APE, selon le genre et le taux d'activité professionnelle, année scolaire 2007-08
- F2.7 Répartition des représentant-e-s de parents élu-e-s aux conseils d'établissements, selon leur appartenance à une APE, année scolaire 2008-09
- F2.8 Activités organisées par les APE au cours des années 2006-07 et 2007-08
- F2.9 Sujets ayant fait l'objet de débat lors de séances organisées avec les parents et/ou le corps enseignant au cours de l'année 2007-08

Figure F2.1 Répartition des associations de parents d'élèves (APE) selon leur appartenance au GAPP⁽¹⁾, année scolaire 2007-08



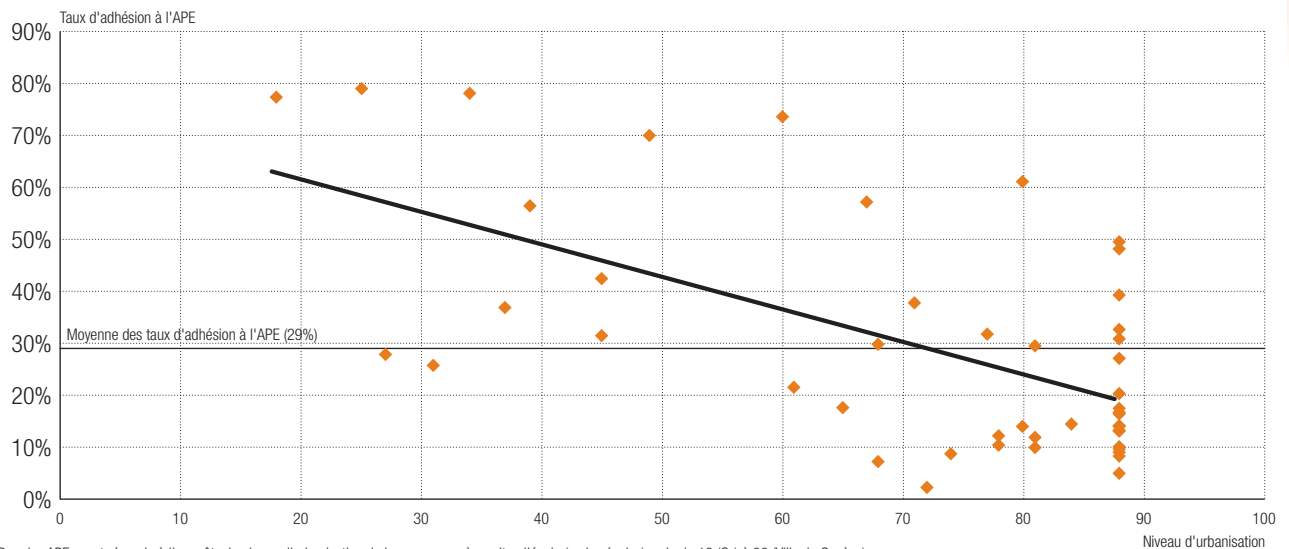
(1) Groupement genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines.
Source: GAPP

Figure F2.2 Taux d'adhésion dans les différentes APE, année scolaire 2007-08



Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08 - SEM/Gestion de données scolaires

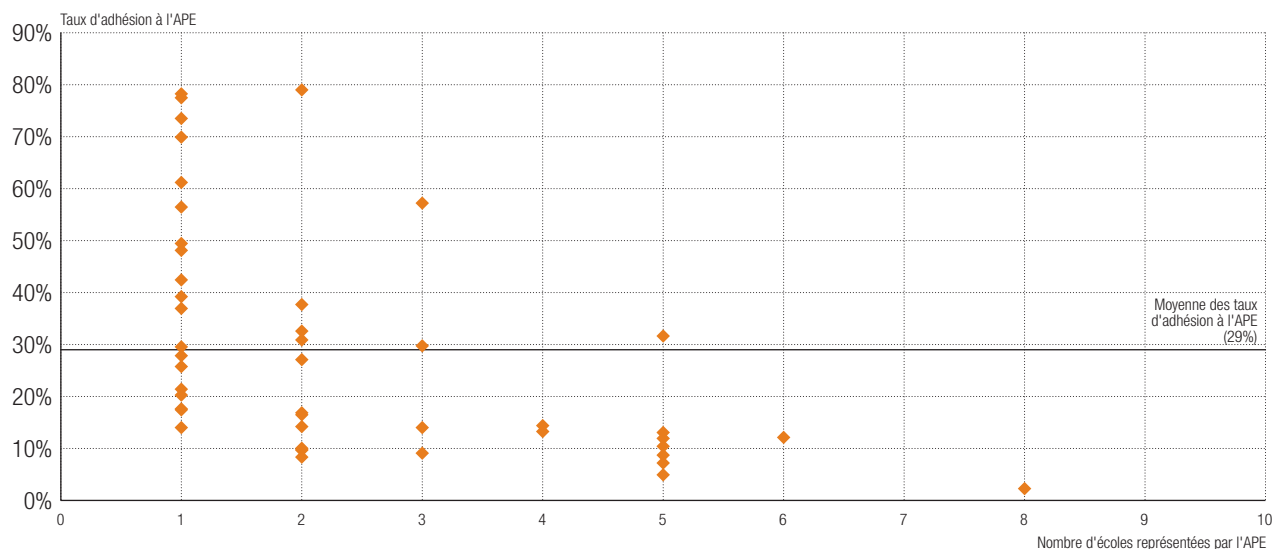
Figure F2.3 Taux d'adhésion aux APE et niveau d'urbanisation⁽¹⁾ de la commune où est située l'école⁽²⁾, année scolaire 2007-08



(1) Pour les APE ayant répondu à l'enquête, le niveau d'urbanisation de la commune où se situe l'école (ou les écoles) varie de 18 (Gy) à 88 (Ville de Genève). Voir «Pour comprendre ces résultats» et annexe 9, Indicateur du niveau d'urbanisation.

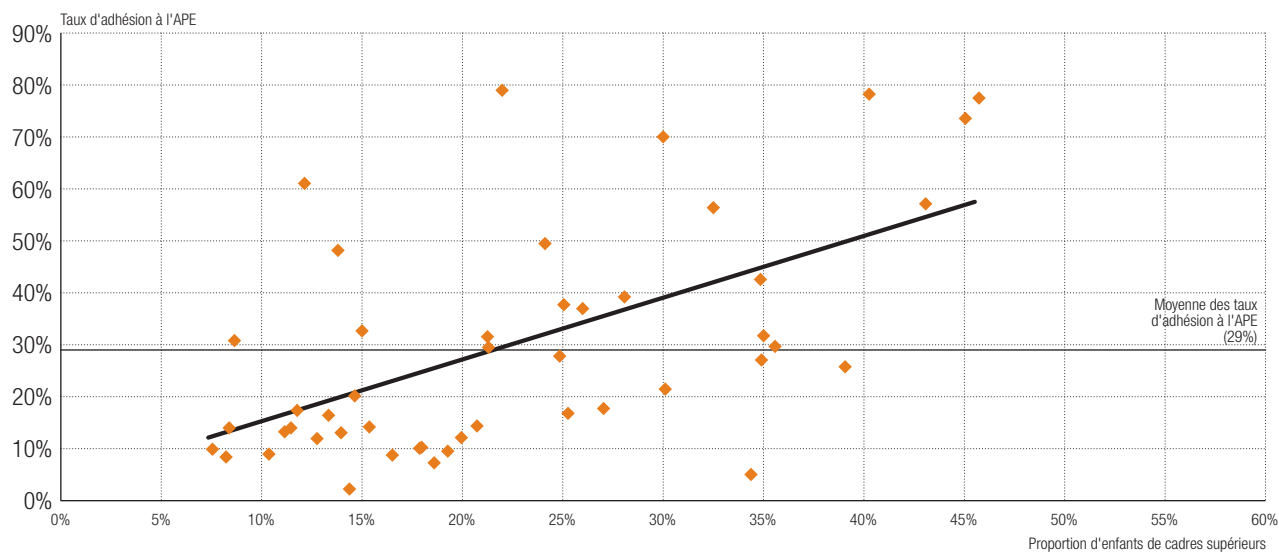
(2) Ou des communes des écoles concernées.
Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08 - SEM/Gestion de données scolaires - OCSTAT

Figure F2.4 Taux d'adhésion aux APE et nombre d'écoles représentées par l'APE, année scolaire 2007-08



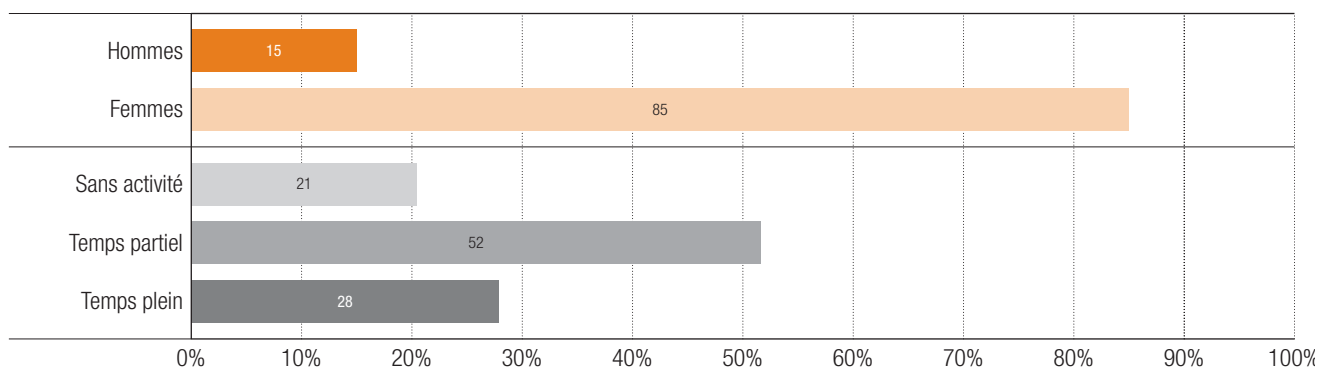
Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08 - SEM/Gestion de données scolaires

Figure F2.5 Taux d'adhésion aux APE et proportion d'enfants de cadres supérieurs scolarisés dans l'école, année scolaire 2007-08



Source: SRED/BDS et Enquête auprès des APE 2007-08 - SEM/Gestion de données scolaires

Figure F2.6 Répartition des membres des comités des APE, selon le genre et le taux d'activité professionnelle, année scolaire 2007-08



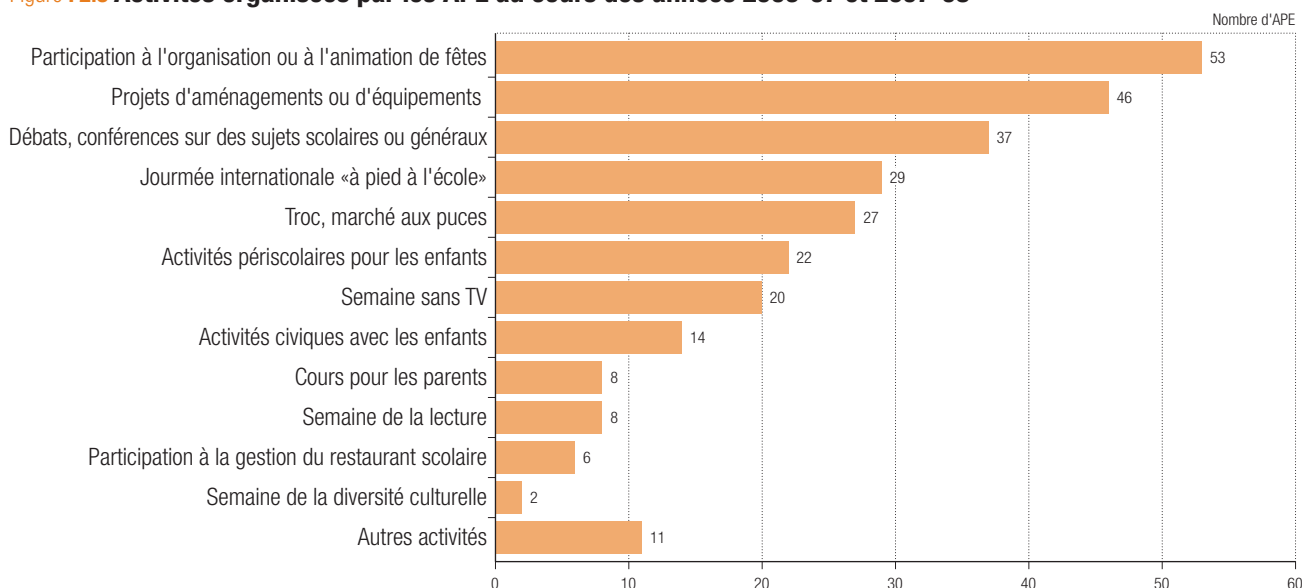
Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08

Figure F2.7 Répartition des représentant-e-s de parents élu-e-s aux conseils d'établissements, selon leur appartenance à une APE, année scolaire 2008-09

	Candidats aux élections		Représentants élus	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Membres d'une APE	297	31	167	46
Non-membres d'une APE	617	64	152	42
Sans indication ⁽¹⁾	44	5	44	12
Total	958	100	363	100

(1) Dans 11 établissements, 44 représentant-e-s de parents ont été élu-e-s tacitement sans que l'on sache s'ils sont membres ou non d'une APE.
 N.B. Dans un établissement, 3 parents seulement ont été élus.
 Source: Direction générale de l'enseignement primaire/Élections du 27 et 28 février 2009

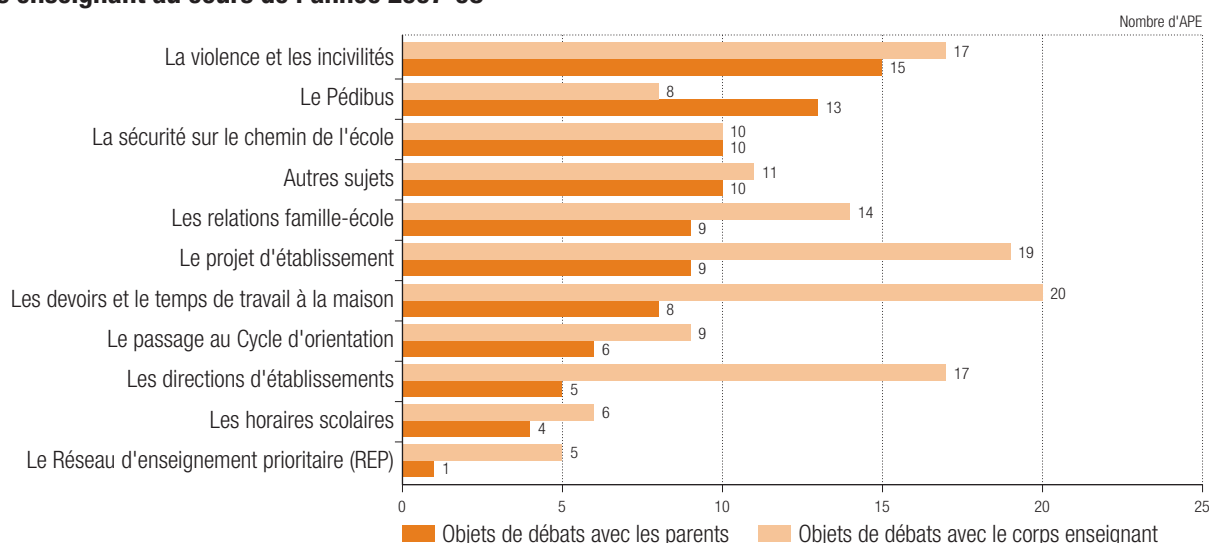
Figure F2.8 Activités organisées par les APE au cours des années 2006-07 et 2007-08



Lecture: 53 APE ont participé à l'organisation ou à l'animation de fêtes.
 Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08

F
2

Figure F2.9 Sujets ayant fait l'objet de débats lors de séances organisées avec les parents et/ou le corps enseignant au cours de l'année 2007-08



Lecture: 17 APE ont débattu de la violence et des incivilités avec le corps enseignant, 15 en ont débattu avec les parents.
 Source: SRED/Enquête auprès des APE 2007-08

Pour comprendre ces résultats

Les données relatives aux APE et aux élèves

Les données relatives aux APE sont tirées d'une enquête réalisée en avril 2008 par le SRED auprès des APE répertoriées par le GAPP (CITE 0 et 1). Près de 78% des APE ont participé à cette enquête (77% pour les APE membres du GAPP et 79% pour les APE non membres). Une enquête similaire a été réalisée au cours des années scolaires 1999-2000 et 2003-2004. Les données relatives aux élèves des établissements scolaires proviennent de la base de données scolaires (BDS) du DIP du canton de Genève qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation.

Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)

Le GAPP, constitué en 1972, est une fédération apolitique d'associations de parents d'élèves. Il est l'interlocuteur privilégié du DIP et de la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP). Ses buts sont :

- Promouvoir l'intérêt et la participation des familles à l'organisation scolaire genevoise
- Informer les familles de l'état des réflexions, en publiant notamment un bulletin quatre fois par an
- Représenter l'avis des familles auprès des instances consultatives et décisionnelles de l'école primaire genevoise
- Participer aux débats sur l'avenir de l'école.

Les recettes du GAPP proviennent des cotisations des APE membres, des abonnements à son bulletin et d'une subvention allouée par le DIP. Le GAPP s'engage aussi activement au niveau romand dans la Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin (FAPERT).

Participation des parents: article 37 du Règlement de l'enseignement primaire

1 La famille et l'école doivent collaborer à l'éducation et à l'instruction des enfants.

Relations parents/école

- 2 Les parents d'élèves et l'école doivent entretenir des relations suivies. Ce contact est assuré :
- a) par des réunions de parents par classe et au besoin par école, ou par institution, au mois une fois par année ;
 - b) par des rencontres individuelles ;
 - c) par une information écrite.
- 3 Lorsqu'un élève se trouve en difficulté, l'enseignante ou l'enseignant titulaire a l'obligation de prendre contact avec les parents, notamment lorsque sont envisagées des mesures d'accompagnement ou d'appui au sens de l'article 40.
- 4 Les parents sont tenus de répondre aux convocations de l'enseignante, de l'enseignant, de l'inspectrice ou de l'inspecteur.

Associations représentatives de parents

- 5 La Direction générale de l'enseignement primaire encourage la création d'associations représentatives de parents, favorise et soutient leurs activités.
- 6 Au niveau local, chaque association de parents d'élèves est informée et consultée par l'inspecteur ou par les enseignants sur des questions d'intérêt général concernant l'enseignement et la vie des écoles. Réciproquement, l'association de parents peut exprimer son avis et demander des informations de même nature.
- 7 Au niveau cantonal, l'association faîtière est informée et consultée par la Direction générale de l'enseignement primaire sur des questions d'intérêt général concernant l'enseignement et la vie de l'école publique genevoise. Réciproquement, l'association faîtière peut exprimer son avis et demander des informations de même nature.

Taux d'adhésion

Il rapporte le nombre de cotisants de chaque association de parents d'élèves au nombre total de familles ayant au moins un enfant scolarisé dans l'école ou les écoles concernées par l'APE.

Facteurs explicatifs du taux d'adhésion

On a mis en évidence les facteurs les plus pertinents parmi les informations disponibles à l'aide d'une régression multiple intégrant les variables explicatives suivantes : indicateur du niveau d'urbanisation ; proportions d'enfants d'ouvriers, d'enfants de cadres supérieurs, d'élèves de langue non francophone, d'élèves de nationalité étrangère ; nombre d'écoles représentées par les APE.

Indicateur du niveau d'urbanisation

Les 45 communes qui composent le canton de Genève ont des caractéristiques très différentes (géographiques, démographiques, degré d'urbanisation, etc.). Un indicateur du niveau d'urbanisation a été construit (*voir Annexe 9*) afin de pouvoir saisir la diversité des communes. Un niveau d'urbanisation a été attribué à chaque APE, en fonction de la localisation communale des établissements scolaires. Certaines APE regroupant des écoles de communes différentes se sont vu attribuer un niveau d'urbanisation correspondant à la moyenne des niveaux d'urbanisation de ces différentes communes (par exemple l'APE Soral-Laconnex a un niveau d'urbanisation égal à la moyenne du niveau d'urbanisation de la commune de Soral (24) et de la commune de Laconnex (26)).

Références

- Le site Internet du GAPP : <http://www.gapp.ch/>
- Règlement de l'enseignement primaire : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_c1_10p21.html
- C. Montandon (1991). *L'école dans la vie des familles*. Genève : Service de la recherche sociologique, Cahier n° 32.
- Gros D. (1999). *Regards sur l'école suisse*. Berne : Programme national de recherche « L'efficacité de nos systèmes de formation » (PNR 33). Aarau : CSRE.

Intégration des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle

Mots clés

Dispositif Tremplin-Jeunes, durée de rupture de formation, orientation, insertion

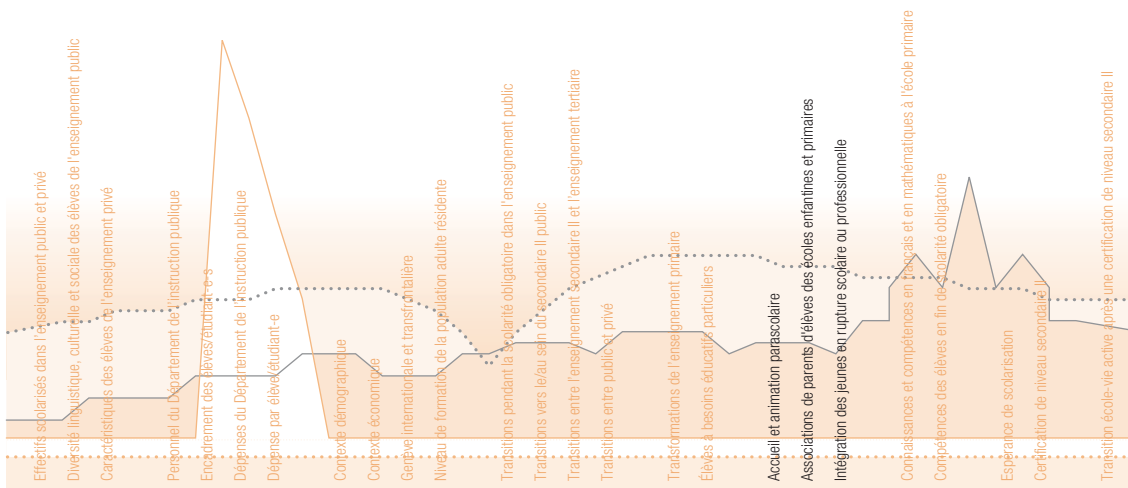
Lors des *Assises 2008 de la formation professionnelle*, il a été estimé que chaque année, à la fin de la scolarité obligatoire, 100 à 250 jeunes disparaissent des circuits scolaires genevois sans avoir achevé leur formation ni obtenu de diplôme. Par ailleurs, des travaux du SRED montrent qu'un certain nombre de jeunes interrompent leur formation professionnelle duale : un peu plus de 550 jeunes ayant commencé un apprentissage en 2005 l'ont résilié avant mars 2007 sans se réorienter dans une école genevoise publique ou privée¹. Ces sorties sans certification du système de formation exposent les jeunes concernés à des risques multiples tels que la perte de rythme et de socialisation, voire le surendettement ou la délinquance.

En amont de la rupture scolaire, il s'agit de repérer les signaux d'alerte comme les difficultés et l'absentéisme scolaires ou encore les difficultés de communication. Pour les jeunes en situation de rupture, il faut en revanche se doter de dispositifs capables de les amener à reprendre un cursus de formation ou de les assister dans une insertion sur le marché de l'emploi. Telles sont précisément les missions qui incombent à la structure Tremplin-Jeunes qui s'adresse aux jeunes de 15 à 20 ans (*voir « Pour comprendre ces résultats »*).

Ce chapitre présente tout d'abord les caractéristiques de la population qui a recours au dispositif Tremplin-Jeunes. Dans un second temps, il s'intéresse aux canaux d'arrivée de ces jeunes dans le dispositif et aux prestations qui leur sont délivrées.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques n° 213, « Enseignement secondaire obligatoire (CO) », n° 23, « Formation professionnelle initiale » et n° 25, « Formation postobligatoire générale »². Parmi les prestations identifiées de ces politiques publiques figurent les prestations « orientation et encadrement » et « suivi individualisé des jeunes en difficulté ».



T
S II
S I
S I
E

F 3

Entre 1998 et 2006, environ 1'750 jeunes en rupture scolaire ou professionnelle sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes et un quart d'entre eux ont été suivis pendant plusieurs années. Ce dispositif a pour principale mission d'assister ces jeunes dans la construction d'un projet d'avenir par le biais de mesures d'orientation et d'insertion scolaire ou professionnelle. Le public concerné est composé majoritairement de garçons, souvent âgés de 16 à 17 ans et n'ayant pas été scolarisés au-delà du Cycle d'orientation (CO). Près de la moitié des jeunes entrent dans le dispositif moins de 4 mois après avoir quitté l'école.

Figures
F3.1
F3.2

Depuis 1998³, le nombre de jeunes gens et jeunes filles âgés de 15 à 20 ans pris en charge par le dispositif Tremplin-Jeunes a sensiblement augmenté chaque année puisqu'il est passé de 187 à 331 en 2006 et a même culminé à 386 jeunes en 2005. Cette évolution est vraisemblablement liée à une augmentation de la population des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle dans le canton et à l'effort entrepris par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour adapter les ressources humaines disponibles à Tremplin-Jeunes à la demande (Figure F3.1). Entre 1998 et 2006, 2'300 jeunes ont été accueillis par des psychologues conseillers-ères en orientation qui leur ont apporté leur aide dans la construction d'un projet adapté à leurs intérêts et à leur situation (voir « Pour comprendre ces résultats »). Dans 25% des cas, ces jeunes sont suivis à Tremplin-Jeunes pendant deux années ou plus. Ce sont au total 1'754 jeunes qui sont entrés⁴ dans ce dispositif sur l'ensemble de la période considérée (Figure F3.2).

Une rupture qui survient souvent lors de la transition vers l'enseignement postobligatoire

Entre 1998 et 2006, 58% des jeunes qui sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes sont des garçons, cette proportion étant restée relativement constante au cours de la période considérée. Par ailleurs, 55% de ces jeunes sont âgés de 16 à 17 ans au moment de leur arrivée dans le dispositif. On notera également que les jeunes de nationalité étrangère sont surreprésentés : 47% de ceux qui entrent dans le dispositif Tremplin-Jeunes, contre 36% de la population résidente des 15-20 ans au cours de la même période.

Figure
F3.3

Pour les jeunes qui ont recours à Tremplin-Jeunes, la rupture scolaire a principalement lieu lors de la transition entre la scolarité obligatoire et l'enseignement postobligatoire (voir également D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II public*). En effet, 56% de ces jeunes ont un niveau de scolarité n'allant pas au-delà du CO et 12% ont quitté le système éducatif après avoir fréquenté les classes spéciales de l'enseignement obligatoire⁵ (Figure F3.3). Hormis les structures d'accueil et d'insertion de l'enseignement postobligatoire⁶ dont proviennent 19% des jeunes entrés à Tremplin-Jeunes, seuls 5% qui ont recours au dispositif ont fréquenté d'autres formations de l'enseignement postobligatoire (essentiellement l'apprentissage en école ou en entreprise).

La proportion de ceux qui ne sont pas allés au-delà du CO est plus importante chez les jeunes Suisses et Suissesses qui se sont adressés à Tremplin-Jeunes que chez les jeunes de nationalité étrangère. D'autre part, chez les jeunes étrangers, souvent plus âgés, la proportion de ceux qui sont sortis du système de formation après avoir fréquenté une structure d'accueil et d'insertion de l'enseignement postobligatoire est plus importante.

On peut également relever le fait que la grande majorité des jeunes qui ont eu recours à Tremplin-Jeunes ne sont pas en rupture avec leur famille. En effet, lors de leur arrivée dans le dispositif, 42% d'entre eux habitent encore avec leurs deux parents et 37% vivent dans une famille monoparentale. En revanche, 20% de ces jeunes, souvent les plus âgés, vivent hors du domicile parental (foyer, indépendant, etc.), soit près de quatre fois plus que chez les 15-20 ans scolarisés dans une école genevoise entre 1998 et 2006.

Près de la moitié des jeunes entrant à Tremplin-Jeunes ont quitté le système de formation depuis moins de 4 mois

Près de la moitié des jeunes entrent dans le dispositif moins de 4 mois après avoir quitté le système de formation (Figure F3.4). Ceci est vraisemblablement à mettre en lien d'une part avec la volonté politique du canton de Genève, mais également au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)⁷, de ne pas laisser de jeunes sortir du système de formation sans avoir obtenu de certification (voir également H2, Certification de niveau secondaire II). D'autre part, la grande diversité de mesures et d'intervenants institutionnels qui existent permettent de repérer assez rapidement les jeunes en difficulté. De rares jeunes se présentent tout de même à Tremplin-Jeunes avec des durées de rupture beaucoup plus longues, certaines dépassant parfois deux ans. A Genève, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 15 ans, les « décrochages » de longue durée chez les jeunes de 15 ou 16 ans sont évidemment très exceptionnels. Les durées de rupture les plus longues avec le système d'enseignement sont le fait des jeunes les plus âgés qui entrent dans le dispositif. Ainsi, environ 60% des jeunes de 15 et 16 ans ont quitté le système de formation depuis moins de 3 ou 4 mois lorsqu'ils arrivent à Tremplin-Jeunes, alors que c'est le cas du tiers des jeunes âgés de 18 ans et plus (Figure F3.5). On observe par ailleurs que lors de leur arrivée dans le dispositif, garçons ou filles et jeunes de nationalité suisse ou étrangère ont des durées de rupture très similaires.

Figures
F3.4
F3.5

Multiplis canaux d'arrivée à Tremplin-Jeunes

Si tous les jeunes qui s'adressent à Tremplin-Jeunes sont bien en rupture de formation, il apparaît en revanche que peu d'entre eux sont totalement désinsérés sur le plan social. L'arrivée dans le dispositif dépend en partie du réseau de relations du jeune et n'est que rarement le résultat d'une démarche totalement individuelle. Ainsi, un tiers des jeunes accueillis dans le dispositif entre 1998 et 2006 évoquent une initiative personnelle et près de la moitié déclarent avoir été orientés vers cette structure par d'autres voies institutionnelles : 25% par les autres services de l'OFPC ou l'Office cantonal pour l'emploi (OCE) et 22% par d'autres institutions ou acteurs (éducateurs-trices de rue, animateurs-trices de maisons de quartier, etc.) (Figure F3.6). Enfin, un jeune sur cinq dit s'être présenté à Tremplin-Jeunes sur les conseils de proches ou de connaissances.

Figure
F3.6

Orientatation et insertion : les missions du dispositif Tremplin-Jeunes

Tremplin-Jeunes offre aux jeunes âgés de 15 à 20 ans des prestations dont les deux principaux axes sont l'orientation et l'insertion scolaire et professionnelle. Ces deux phases se déroulent en parallèle et interviennent au moment jugé le plus opportun, en fonction de la problématique propre à chaque jeune. Il s'agit plus d'un processus d'orientation et d'insertion « en boucle » que d'un processus linéaire. La principale finalité poursuivie par les psychologues conseillers-ères en orientation et en insertion de Tremplin-Jeunes est d'assister le jeune dans la construction d'un projet scolaire ou professionnel qui lui correspond bien et qui est réalisable.

Les prestations d'orientation permettent d'aider les jeunes à mieux connaître leurs intérêts et motivations, leurs capacités et points forts mais aussi à cerner leurs difficultés et à repérer les moyens d'y remédier. Cela se fait principalement lors d'entretiens individuels qui se déroulent chaque semaine et peuvent s'étendre sur un ou plusieurs mois. En 2006, les psychologues conseillers-ères en orientation du dispositif en ont réalisé plus d'un millier avec les 331 jeunes accueillis durant l'année (Figure F3.7). D'autres entretiens sont également réalisés avec les familles ou d'autres interlocuteurs tels que les travailleurs sociaux ou les intervenants de l'OCE (voir « Pour comprendre ces résultats »). Enfin, des tests d'aptitudes et d'intérêts s'ajoutent à la liste des prestations délivrées.

Figure
F3.7

Le travail individuel en entretien et la clarification du projet scolaire et/ou professionnel qui en découle peut aussi mettre en lumière la nécessité de recourir à des prestations d'aide à l'insertion, par exemple pour sensibiliser le jeune au monde du travail. Près de 30% des jeunes qui entrent à Tremplin-Jeunes une année donnée bénéficient de ces prestations lors de leur passage dans le dispositif. Les prestations d'insertion prennent des formes variées telles que la participation à différents types d'ateliers (préparation à l'entretien d'embauche ou préparation à la vie active) ou de stages (expérimentation de courte durée – 1 à 3 jours – ou insertion d'une durée plus longue). Des entretiens individuels d'insertion sont aussi réalisés (plus de 300 réalisés en 2006).

Entre 2003 à 2006⁸, à l'issue des prestations d'aide à l'insertion, deux tiers des jeunes concernés ont bénéficié d'une forme d'insertion (Figure F3.8). 35% ont signé un contrat d'apprentissage, 22% occupent un emploi en contrat à durée indéterminée ou déterminée, 13% sont retournés à l'école et 9% ont participé au semestre de motivation de la Croix-Rouge genevoise (SEMO), ce dernier cas étant plus particulièrement destiné à des jeunes dont le profil et les difficultés ne permettent pas une insertion directe dans la vie professionnelle ordinaire (voir « Pour comprendre ces résultats »).

Figure
F3.8

Figure
F3.9

Des freins à l'insertion qui subsistent

Le passage par le dispositif Tremplin-Jeunes n'aboutit pas systématiquement à la reprise d'un cursus de formation ou à une insertion sur le marché du travail. En effet, entre un quart et la moitié des jeunes accueillis chaque année abandonnent le processus en cours, faute de pouvoir faire face aux exigences de la structure, préalable à l'insertion professionnelle ou à la réinsertion scolaire (Figure F3.9). Les raisons de ces abandons sont multiples. Il se peut tout d'abord que les entretiens avec le ou la psychologue conseiller-ère en orientation conduisent à l'élaboration d'un projet dans lequel le jeune n'arrive pas à s'inscrire. Les professionnels de l'orientation et de l'insertion indiquent que certaines propositions comme les stages non rémunérés ou les cours de remise à niveau, bien qu'indispensables, sont difficiles à faire accepter. Parfois il est également difficile pour un jeune de se situer entre ses propres attentes et celles des adultes qui l'entourent. Il arrive en effet que le souhait de la famille soit en contradiction avec ce que préconisent les professionnels. Par ailleurs, certaines situations d'urgence incitent ces mêmes professionnels à proposer des solutions transitoires qui peuvent mettre fin, au moins temporairement, au travail entrepris avec le jeune. Il se peut par exemple que la recherche d'une solution financière se révèle prioritaire (emplois, petits jobs) au détriment du suivi d'une formation qui serait pourtant plus profitable à long terme mais qui n'est pas toujours envisageable lors de l'arrivée à Tremplin-Jeunes. Enfin, dans certains cas, des difficultés psychologiques, des troubles du comportement ou la consommation d'alcool ou de drogues viennent également compliquer le processus d'insertion. Il n'est toutefois pas rare que des jeunes qui avaient abandonné le processus reviennent ultérieurement dans le dispositif. De plus, il arrive aussi que des jeunes trouvent par eux-mêmes une solution d'insertion et abandonnent le processus sans en informer les collaborateurs-trices de Tremplin-Jeunes.

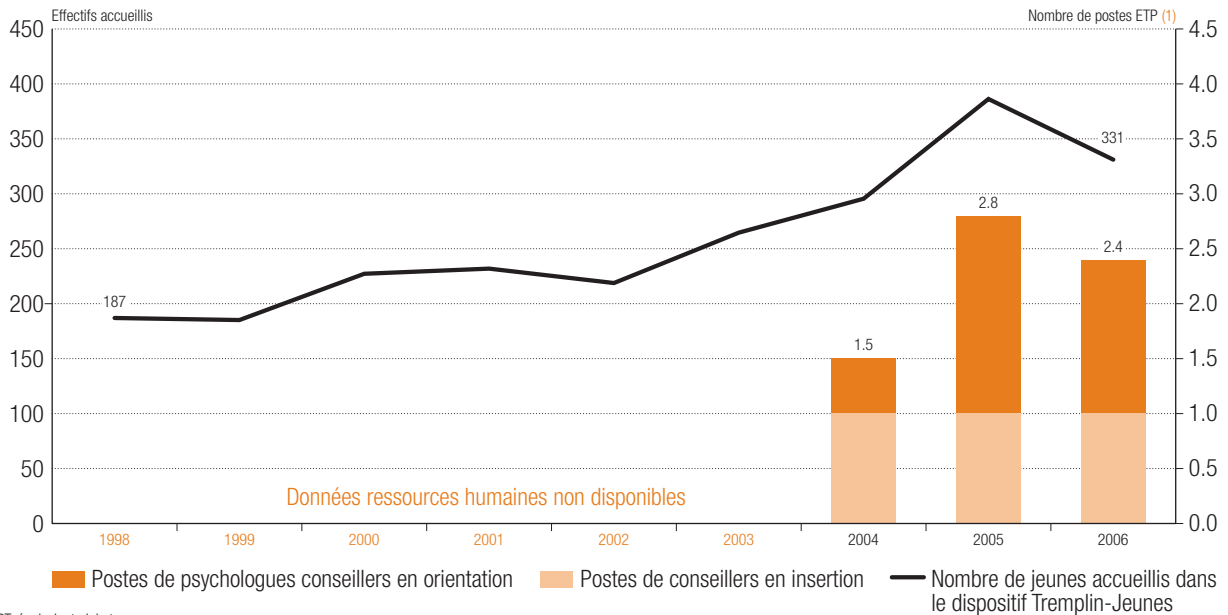
Notes

- 1 Voir Rastoldo F., Amos J., Davaud C. (2009).
- 2 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 3 Le dispositif Tremplin-Jeunes a été créé en 1995, mais l'administration informatisée des consultations en orientation (ACO) n'a été mise en place qu'en octobre 1997. La collecte exhaustive des informations relatives au fonctionnement du dispositif a été réalisée à partir de l'année scolaire 1998-1999.
- 4 Ce chapitre s'intéresse à la situation des jeunes au moment de leur entrée dans la structure plutôt qu'aux effectifs annuels accueillis qui englobent un quart d'individus déjà présents au cours des années scolaires antérieures, la prise en charge au sein du dispositif pouvant parfois se prolonger sur plusieurs années scolaires.
- 5 Les classes spéciales de l'enseignement obligatoire se composent des classes atelier, accueil et relais du CO et des écoles de formation préprofessionnelle.
- 6 Les structures d'accueil et d'insertion de l'enseignement postobligatoire englobent les compléments de formation, les classes d'accueil et d'insertion (SCAI) et les ateliers de préapprentissage de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA) qui ont rejoint le DIP en 2005.
- 7 La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a pour volonté d'amener 95% des jeunes d'une même cohorte à une certification reconnue. Par ailleurs, le suivi des jeunes en difficulté est l'une des « 13 priorités pour l'instruction publique genevoise » et fait partie des « sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle » formulés en 2005 par le DIP et les associations patronales et syndicales. A Genève, le taux de réussite aux examens d'apprentissage est en outre parmi les plus faibles en Suisse. Le projet « Réussir + » met en place un système de suivi individuel de la situation de chaque personne et permet l'identification des personnes à risque (parcours scolaire antérieur, difficultés personnelles, résultats aux tests d'aptitudes) pour leur apporter des mesures de soutien.
- 8 Les données relatives au devenir des jeunes ayant bénéficié de mesures d'insertion ne sont collectées qu'à partir de 2003.

Liste des figures

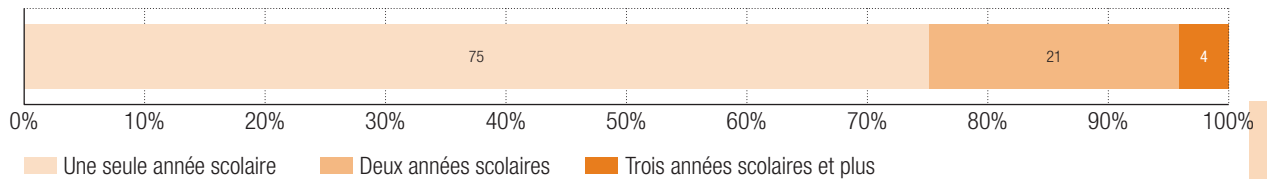
- F3.1 Effectifs de jeunes accueillis et ressources humaines du dispositif Tremplin-Jeunes, 1998-2006
- F3.2 Nombre d'années de présence dans le dispositif des jeunes entrés à Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006
- F3.3 Niveau de formation atteint par les jeunes entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes, selon la nationalité, période 1998 à 2006
- F3.4 Durée de rupture de formation des jeunes avant l'entrée dans le dispositif Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006
- F3.5 Age et durée de rupture de formation des jeunes entrés à Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006
- F3.6 Canal d'arrivée dans le dispositif Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006
- F3.7 Prestations d'orientation et d'insertion délivrées aux jeunes entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes, 2006
- F3.8 Formes d'insertion consécutives aux prestations d'aide à l'insertion du dispositif Tremplin-Jeunes, période 2003 à 2006
- F3.9 Taux annuel d'abandon des jeunes accueillis dans le dispositif Tremplin-Jeunes, 1998-2006

Figure F3.1 Effectifs de jeunes accueillis et ressources humaines du dispositif Tremplin-Jeunes, 1998-2006



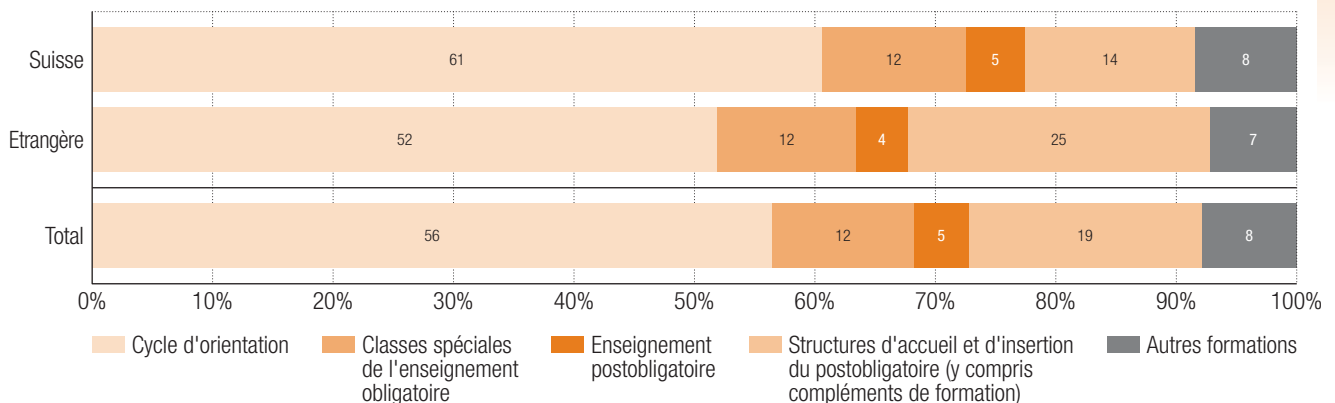
(1) EPT: équivalent plein temps.
Source: SRED/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.2 Nombre d'années de présence dans le dispositif des jeunes entrés⁽¹⁾ à Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006



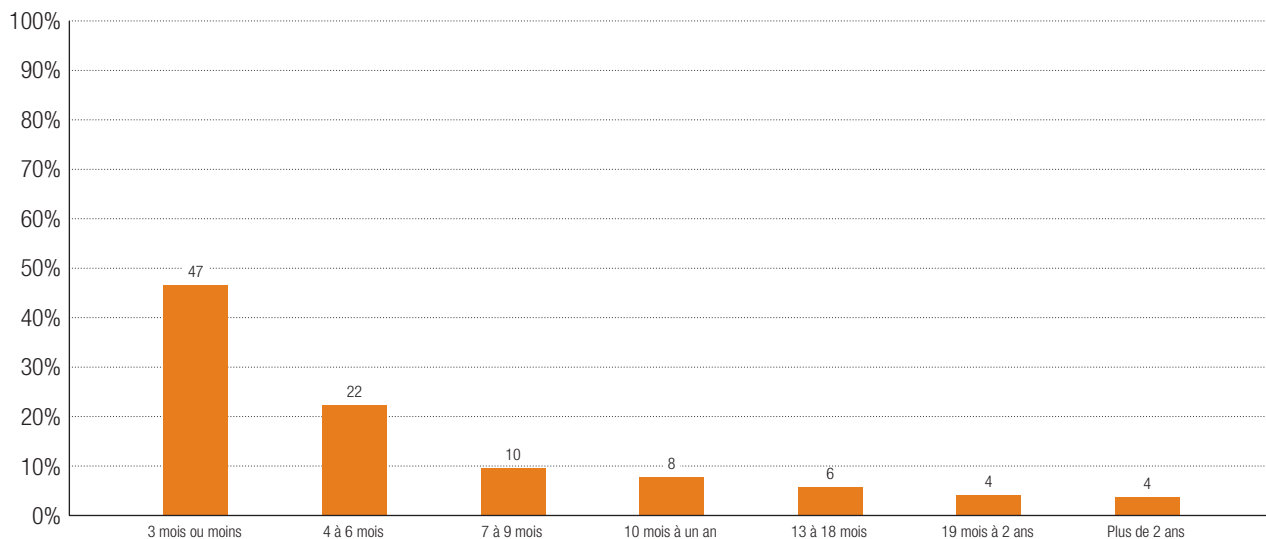
(1) Entre 1998 et 2006, 1'754 jeunes sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes.
Source: SRED/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.3 Niveau de formation atteint par les jeunes entrés⁽¹⁾ dans le dispositif Tremplin-Jeunes, selon la nationalité (en %), période 1998 à 2006



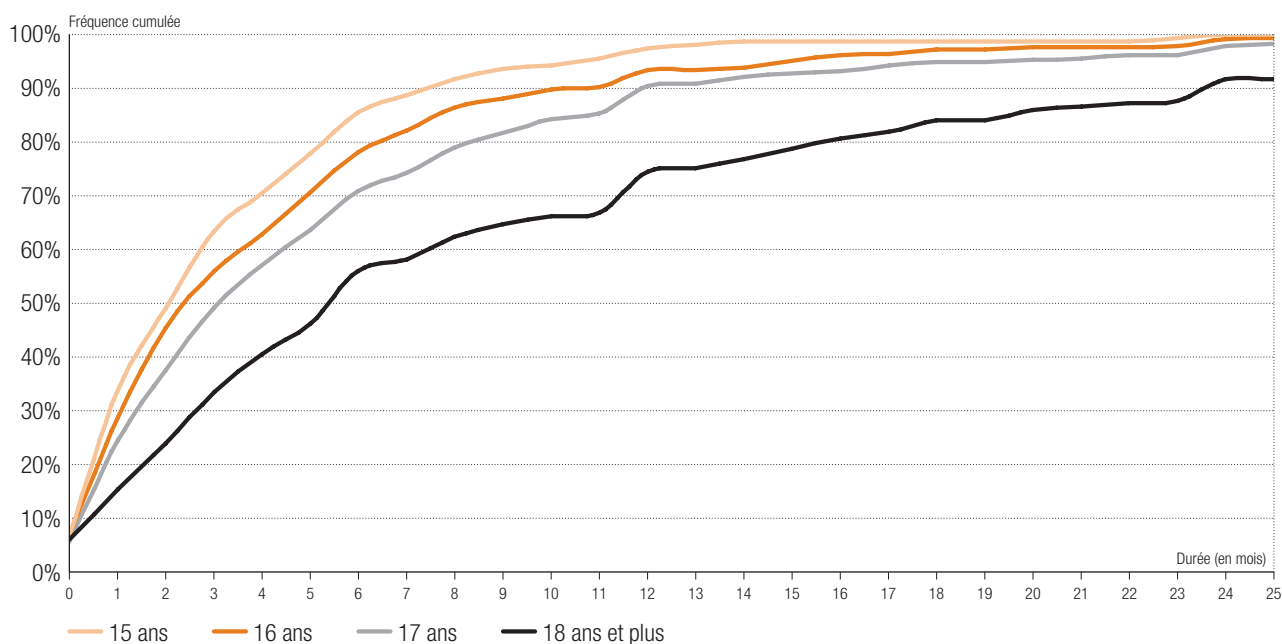
(1) Entre 1998 et 2006, 1'754 jeunes sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes.
Source: SRED/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.4 Durée de rupture de formation des jeunes avant l'entrée⁽¹⁾ dans le dispositif Tremplin-Jeunes (en %), période 1998 à 2006



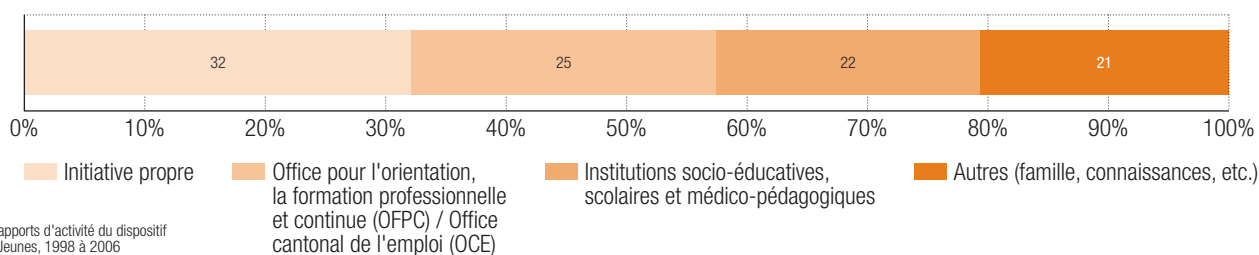
(1) Entre 1998 et 2006, 1'754 jeunes sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes.
Source: SRED/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.5 Age et durée de rupture de formation des jeunes entrés⁽¹⁾ à Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006



Lecture: 70% des jeunes âgés de 15 ans ont une durée de rupture de 4 mois au plus; 30% ont une durée de rupture supérieure à 4 mois.
(1) Entre 1998 et 2006, 1'754 jeunes sont entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes.
Source: SRED/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.6 Canal d'arrivée dans le dispositif Tremplin-Jeunes, période 1998 à 2006



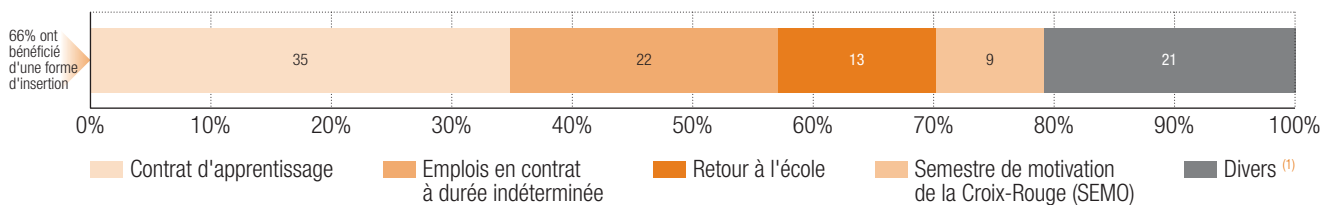
Source: Rapports d'activité du dispositif Tremplin-Jeunes, 1998 à 2006

Figure F3.7 Prestations d'orientation et d'insertion délivrées aux jeunes entrés dans le dispositif Tremplin-Jeunes, 2006

Prestations d'orientation		Prestations d'insertion	
Nombre de jeunes accueillis	331	Nombre de jeunes concernés	105
Séances d'accueil	26	Séances d'accueil	12
Entretiens	1'257	Entretiens	427
dont		dont	
avec le ou la jeune	1'039	avec le ou la jeune	310
avec sa famille	63	avec sa famille	6
avec un autre intervenant	155	avec un autre intervenant	111
Tests d'aptitudes	117	Visites	12
Tests d'intérêts	145	Stages	69
		Ateliers	9

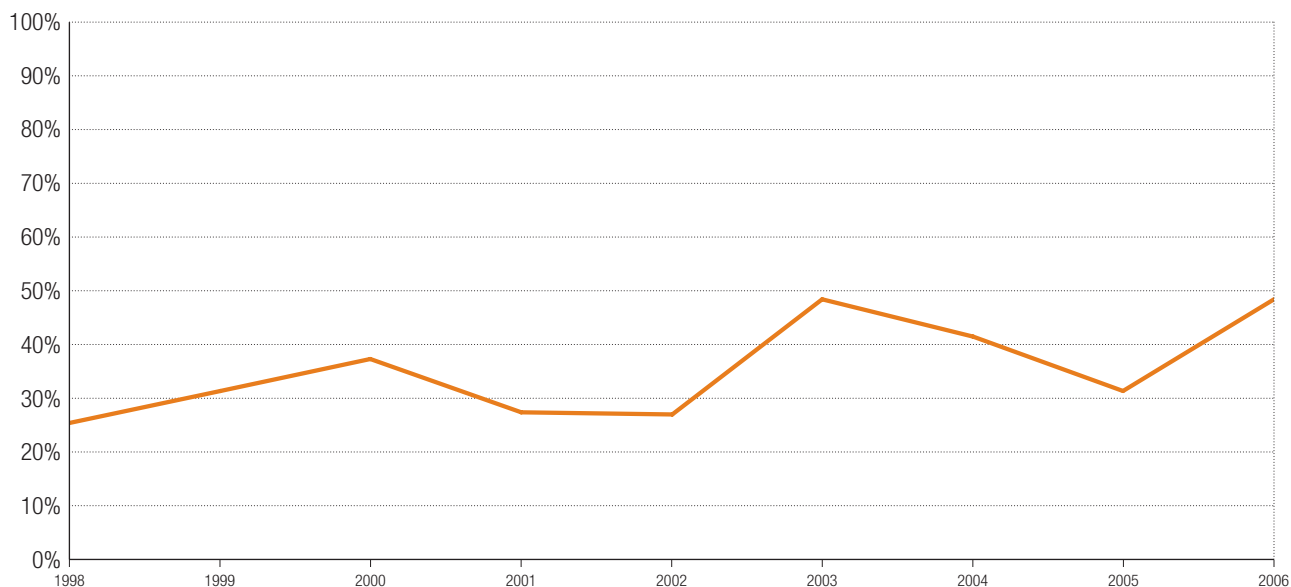
Source: SRED/OFPC/Tremplin-Jeunes (base ACO)

Figure F3.8 Formes d'insertion consécutives aux prestations d'aide à l'insertion du dispositif Tremplin-Jeunes, période 2003 à 2006



(1) Insertion en atelier protégé, école de recrues, etc.
Source: Rapports d'activité du dispositif Tremplin-Jeunes, 2003 à 2006

Figure F3.9 Taux annuel d'abandon des jeunes accueillis dans le dispositif Tremplin-Jeunes, 1998-2006



Source: Rapports d'activité du dispositif Tremplin-Jeunes, 1998 à 2006

Pour comprendre ces résultats

Données

Les données utilisées pour la rédaction de ce chapitre sont extraites des rapports annuels d'activité du dispositif Tremplin-Jeunes et de l'exploitation de la base *Administration de la consultation en orientation* (ACO).

Tremplin-Jeunes

Créé en 1995 par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), Tremplin-Jeunes est l'un des dispositifs existant dans le canton de Genève destiné aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 15 à 20 ans qui ont quitté l'école sans avoir terminé de formation scolaire ou professionnelle certifiante. Lorsqu'ils manifestent le désir de reprendre une formation ou de s'insérer sur le marché du travail, Tremplin-Jeunes les assiste dans la construction d'un projet adapté à leurs intérêts et à leur situation. Le dispositif repose sur deux axes : l'orientation et l'insertion. Le travail des psychologues, conseillers-ères en orientation scolaire et professionnelle, consiste à guider les jeunes dans la découverte de leurs atouts et la définition de leurs intérêts. Il doit aussi leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de leur parcours, de mieux cerner les difficultés et de trouver les moyens d'y remédier. Le conseiller ou la conseillère en insertion accompagne et aide certains jeunes à réaliser leur projet professionnel. Il ou elle offre des ateliers de préparation à la vie active (techniques de recherche d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche et du dossier de candidature) et/ou des entretiens d'insertion.

Jeunes entrés dans le dispositif

Pour caractériser la population qui a recours à Tremplin-Jeunes, ce chapitre s'intéresse à la situation des jeunes au moment de leur entrée dans la structure plutôt qu'aux effectifs annuels accueillis qui englobent un quart d'individus déjà présents au cours des années scolaires antérieures, la prise en charge au sein du dispositif pouvant parfois se prolonger sur plusieurs années scolaires.

Collaboration avec les autres institutions

La structure Tremplin-Jeunes possède de nombreux partenaires. Afin de répondre aux difficultés multiples (d'ordre familial, social, économique, scolaire, comportemental, etc.) des jeunes gens et jeunes filles en rupture sociale, scolaire et professionnelle, les institutions cantonales et communales ainsi que le monde associatif ont œuvré dans des secteurs nombreux et diversifiés. Le dispositif genevois, qui s'est progressivement constitué à partir du terrain, se compose donc d'acteurs multiples : Office cantonal de l'emploi (OCE), Hospice général, les autres services de l'OFPC, Office de la jeunesse (OJ), communes, associations et Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASe). Les collaborations les plus régulières et les plus intenses avec Tremplin-Jeunes impliquent l'OCE, la Croix-Rouge genevoise et le Foyer des Ormeaux. D'autres intervenants ou structures sont toutefois mobilisés : travailleurs sociaux de l'Hospice général, éducateurs-trices de rue ou animateurs-trices de maisons de quartier, Atelier X, Atelier ABC, Association Réalise, etc.

Semestre de motivation de la Croix-Rouge genevoise

Le semestre de motivation de la Croix-Rouge genevoise (SEMO) est un programme d'insertion professionnelle réalisé en collaboration avec l'OCE. Il est destiné aux adolescents et aux jeunes adultes (16 à 25 ans) qui ont terminé leur scolarité obligatoire, ont entrepris sans succès une ou plusieurs formations et se retrouvent sans activité régulière. Une équipe de professionnel-le-s encadre les jeunes dans le but de construire un projet professionnel réaliste et réalisable avec eux. Pour ce faire, le SEMO propose des ateliers d'évaluation : bureautique, recherche de stages et d'apprentissages, multimédia, artistique, cuisine, menuiserie et commercial, ainsi que des cours de remise à niveau. Chaque atelier est obligatoire et dure 4 semaines. Les jeunes se voient aussi proposer des stages au sein de la Croix-Rouge genevoise ou en entreprise, des sorties socio-éducatives ou sportives.

Références

- Le site de l'OFPC : www.geneve.ch/ofpc
- Rapports d'activité de la structure OFPC Tremplin-Jeunes, années scolaires 1998 à 2006.
- « Aide à l'insertion des jeunes gens en rupture de formation, Action publique concertée ». Rapport du Conseil d'Etat, août 2007.
- Actes des Assises 2008 de la formation professionnelle, Conseil central interprofessionnel (CCI) : [ftp://ftp.geneve.ch/dip/assises_fp_2008/actes_assises_08_web.pdf](http://ftp.geneve.ch/dip/assises_fp_2008/actes_assises_08_web.pdf)
- Favre B., Lurin J. (2005). « Case management for young people at risk: the Tremplin-Jeunes programme in Geneva ». In *Cross-sectoral partnerships for youth at risk. Country Report Switzerland*. Genève : SRED, Zurich : Pädagogische Hochschule Zürich.
- Rastoldo F., Amos J., Davaud C. (2009). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport III : Le devenir des jeunes abandonnant leur apprentissage*. Genève : SRED.

Connaissances et compétences en français et en mathématiques à l'école primaire (CITE 1)

Mots clés

Epreuves cantonales, connaissances/compétences des élèves, enseignement primaire, français, mathématiques, genre (filles/garçons), catégorie socioprofessionnelle, première langue parlée, retard scolaire

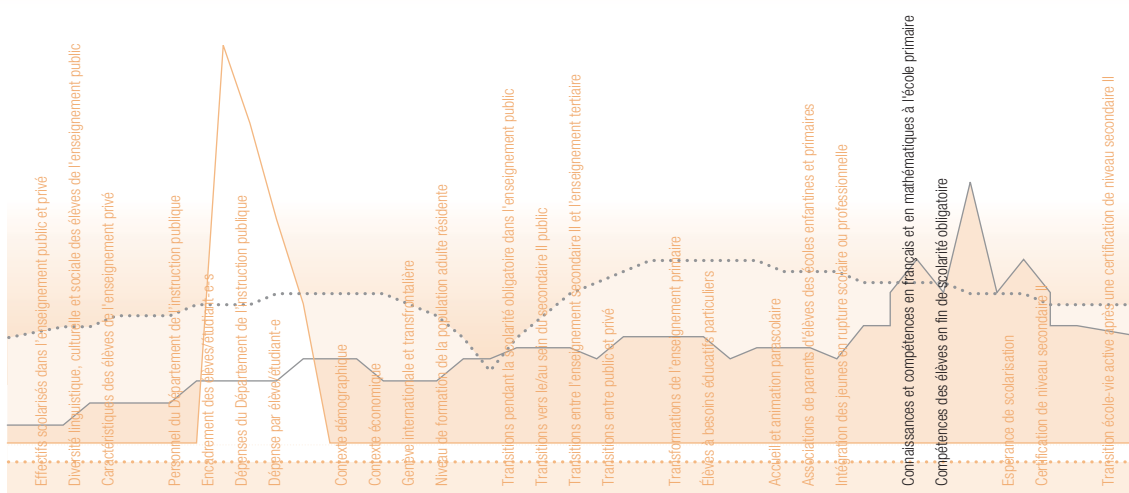
Le système genevois d'enseignement et de formation s'est depuis longtemps doté d'épreuves cantonales visant à évaluer les connaissances et compétences acquises par les élèves, en fonction d'objectifs d'apprentissage. Ainsi, tous les élèves de 2^e, 4^e et 6^e primaire passent chaque année une épreuve cantonale en français et en mathématiques, ainsi qu'en allemand pour les degrés 4 et 6. Ces épreuves, élaborées par la Direction générale de l'enseignement primaire (DGEP), ont pour fonction principale de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. Elles participent également à la certification, voire à l'orientation, notamment en fin de 6^e primaire. Outre l'évaluation de chaque élève d'une classe d'âge, ces épreuves peuvent également permettre de connaître le niveau de connaissance des élèves dans leur ensemble.

Ce chapitre se centre sur les résultats de 2006, 2007 et 2008 en français et en mathématiques pour la 2^e et la 6^e primaire¹ : scores moyens et taux de réussite (proportion d'élèves ayant atteint le seuil d'exigences fixé par la DGEP).

Ce chapitre renseigne également sur le lien entre certaines caractéristiques des élèves et leurs compétences en fin de 2^e et de 6^e primaire : genre, milieu social, première langue parlée, nationalité, avance ou retard scolaire.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 212, « Enseignement primaire », dont l'un des objectifs énoncés est de « conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base au terme de la scolarité primaire »². L'analyse des résultats aux épreuves cantonales fait partie des indicateurs pressentis pour évaluer cette politique publique.



Les élèves de 2^e et 6^e primaire soumis aux épreuves cantonales en français et en mathématiques ont en grande majorité atteint le seuil de réussite fixé par l'institution. Les élèves de nationalité étrangère, les allophones et ceux issus d'un milieu défavorisé réussissent moins fréquemment ces épreuves. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux parmi les élèves n'ayant pas atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français et, au contraire, nettement moins nombreux parmi les élèves ayant échoué à celles de mathématiques.

Une grande majorité des élèves atteint le seuil de réussite

Chaque année, tous les élèves de 2^e, 4^e et 6^e primaire sont soumis à des épreuves cantonales. Une petite proportion d'élèves (2% en moyenne) est toutefois dispensée des épreuves, notamment quand ils sont arrivés récemment à Genève (depuis moins de deux ans) et qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien le français. Ici, on s'intéresse essentiellement aux résultats des élèves de 2^e et 6^e primaire en français et mathématiques.

Figure
G1.1a

De manière générale, le taux de réussite (voir « Pour comprendre ces résultats ») aux épreuves cantonales de 2006, 2007 et 2008 est élevé. La majorité des élèves atteint en effet le seuil de réussite fixé par la DGEP³ et correspondant à la maîtrise attendue des connaissances évaluées, mais cette proportion est toutefois assez variable d'un domaine à l'autre. Ainsi, en 2006, 72% des élèves de 2^e primaire ont réussi l'épreuve de compréhension de l'oral alors qu'en compréhension de l'écrit, la proportion dépassait 80% en 2006 et 2007 (Figure G1.1a). Pour ce même degré, la proportion d'élèves ayant réussi l'épreuve cantonale de mathématiques est très comparable d'une année à l'autre et est proche de 90% pour les trois années considérées.

Figure
G1.1b

Pour ce qui concerne la fin de l'école primaire (6^e primaire), la situation est un peu différente : les trois quarts des élèves atteignent en 2006 et 2008 le seuil d'exigences fixé par l'institution scolaire en compréhension de l'écrit, mais c'est seulement le cas des deux tiers des élèves en 2007 (Figure G1.1b). On peut faire le même genre de constat pour l'ensemble du français 1 (français-communication)⁴ et pour les mathématiques : dans ce dernier domaine, le taux de réussite, très élevé en 2006 et en 2008 (respectivement 82% et 87% des élèves), est un peu moins bon en 2007 tout en restant acceptable (74% des élèves). La tendance est moins marquée pour le français 2 (grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire).

Il ne faut toutefois pas interpréter le « creux » de 2007 comme une baisse de niveau des élèves. En effet, même si les épreuves proposées visent à vérifier si les élèves ont atteint les objectifs du programme scolaire fixés par l'institution, elles ne sont pas tout à fait équivalentes et peuvent être plus ou moins difficiles d'une année à l'autre.

Les élèves de nationalité étrangère, allophones et de milieu défavorisé sont plus nombreux à échouer aux épreuves cantonales

Figures
G1.2a
G1.2b

La proportion d'élèves qui n'atteignent pas le seuil de réussite⁵ fixé varie de 10% à 30% selon le domaine et le degré considérés. Certaines caractéristiques sociodémographiques ont un lien avec la réussite ou l'échec aux épreuves cantonales, qui peut varier selon le domaine : le fait d'être un garçon, d'avoir comme première langue parlée⁶ une autre langue que le français (la langue d'enseignement), d'appartenir à un milieu modeste ou défavorisé⁷, ou encore d'avoir un certain retard scolaire⁸ sont des caractéristiques qui se retrouvent proportionnellement plus souvent chez les élèves ayant eu des résultats insuffisants aux épreuves cantonales de français. A l'inverse, quel que soit le degré⁹, le fait d'être francophone, d'être une fille, d'appartenir à un milieu plutôt favorisé¹⁰ ou d'être en avance se rencontre plus fréquemment parmi les élèves ayant réussi (Figure G1.2a). On fait les mêmes constats en ce qui concerne les mathématiques, à l'exception du genre pour lequel le lien est inverse (Figure G1.2b). On trouve ainsi proportionnellement un peu plus de garçons parmi les élèves n'ayant pas atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français (par exemple 53% contre 50% parmi les élèves de 6^e primaire ayant réussi) et au contraire nettement moins de garçons parmi les élèves ayant échoué à l'épreuve cantonale de mathématiques (43%).

En 6^e primaire, l'un des moments clés de l'orientation pendant la scolarité obligatoire, les enfants de milieu favorisé obtiennent en moyenne à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit un score plutôt élevé (un peu moins de 19 points sur une échelle de 24 points), nettement supérieur au seuil de réussite fixé à 16 points par l'institution scolaire (Figure G1.3a). Les enfants de milieu modeste ou défavorisé obtiennent quant à eux un score en moyenne tout juste supérieur au seuil de réussite (un peu moins de 17 points).

Figure
G1.3a

Les élèves en avance dans leur scolarité ont un score moyen (20 points) supérieur à celui des élèves « à l'heure » (18 points) et des élèves en retard (moins de 16 points) (Figure G1.3b). Ce résultat n'est pas très surprenant, le retard dans la scolarité étant souvent lié à des difficultés rencontrées par l'élève dans ses apprentissages. Tous ces constats s'observent également pour l'épreuve cantonale de mathématiques mais de façon encore plus marquée (Figures G1.4a et G1.4b).

Figures
G1.3b
G1.4a
G1.4b

S'il existe des différences de scores moyens entre ces catégories d'élèves, les plus grandes différences de scores s'observent toutefois au sein même de chacune de ces catégories. En effet, si pour l'épreuve cantonale de mathématiques à la fin de la 6^e primaire, on observe un écart d'environ 4 points entre le score moyen des enfants de milieu modeste ou défavorisé et celui des enfants de milieu favorisé, il est plus important à l'intérieur de chacun de ces groupes : un écart de 23 points sépare les meilleurs élèves issus de milieu modeste ou défavorisé des moins bons, tandis que cet écart n'est que de 16 points dans le groupe des enfants de milieu favorisé. La plus faible dispersion des résultats observée chez les enfants de milieu favorisé traduit une plus grande homogénéité de leurs compétences dans ce domaine, comparativement aux enfants de milieu modeste ou défavorisé : si l'on trouve dans tous ces groupes des élèves qui ont une réussite plutôt élevée, voire très élevée, en revanche, très peu d'élèves issus de milieu favorisé ont obtenu un score inférieur au seuil de réussite fixé par la DGEP alors que c'est le cas de 25% des enfants de milieu défavorisé.

Parmi les caractéristiques sociodémographiques, il est intéressant d'identifier celles qui sont réellement « explicatives », c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs » (voir « Pour comprendre ces résultats »). Ainsi, pour prendre un exemple, est-ce le fait d'être de milieu défavorisé qui « explique » que l'élève réussit en moyenne moins bien que les élèves de milieu favorisé aux épreuves cantonales de français ? Ou cette différence de réussite est-elle plutôt liée au fait que l'on trouve plus d'élèves allophones parmi les élèves de milieu défavorisé ?

Le genre et la langue parlée n'ont pas systématiquement un effet déterminant sur les résultats

L'effet de certaines caractéristiques peut varier selon le domaine. Ainsi, en 2^e primaire, le fait d'être un garçon, d'avoir comme première langue parlée une autre langue que le français, d'appartenir à un milieu modeste sont des caractéristiques qui ont des effets statistiquement négatifs sur les résultats quand il s'agit du français (et de la compréhension de l'écrit en particulier) tandis qu'à l'inverse, le fait d'être francophone, d'être une fille, d'appartenir à un milieu plutôt favorisé ont des effets positifs sur les résultats en français (Figure G1.5a). Dans l'ensemble, à l'exception du genre pour lequel l'effet est inverse, on peut faire les mêmes constats en ce qui concerne les mathématiques. Ces différentes caractéristiques ont également des effets sur les résultats des élèves en 2^e primaire en 2006, 2007 et en 2008 dans l'ensemble des domaines et sous-domaines, à quelques nuances près. Ainsi, en mathématiques, le fait d'avoir comme première langue parlée une autre langue que le français (et pour 2007 seulement, le fait d'être un garçon) ne semble pas jouer de rôle sur les résultats des élèves de 2^e primaire.

Figure
G1.5a

À la fin de l'école primaire, en 6^e primaire, certaines caractéristiques semblent jouer un rôle moins systématique comme le genre ou la langue parlée : en 2006 et en 2008, le fait d'être un garçon ne donnait pas lieu à un effet négatif sur les performances en compréhension de l'écrit, sans doute en lien avec le choix d'un texte encyclopédique, plus proche de la culture des garçons (Figure G1.5b) ; le fait d'être allophone n'avait pas non plus d'effet négatif en mathématiques en 2006 et en 2007. Le fait d'être en retard dans la scolarité ou d'appartenir à un milieu modeste ou défavorisé ont par contre un effet important sur les résultats des élèves pour les trois années considérées, aussi bien en français qu'en mathématiques.

Figure
G1.5b

Ces résultats invitent évidemment à s'interroger sur l'égalité des chances au sein du système d'enseignement genevois, sachant que ces constats sont également faits ailleurs en Europe. Toutefois, la seule prise en compte des caractéristiques sociodémographiques usuelles citées précédemment ne suffit pas à expliquer les écarts de résultats, puisqu'à elles toutes, elles n'expliquent au mieux que 14% de la variation des scores des élèves aux épreuves cantonales. Le score d'un élève aux épreuves cantonales n'est donc pas totalement déterminé – et c'est heureux – par sa première langue parlée, son genre, son origine sociale ou sa situation dans la scolarité. D'autres facteurs¹¹ peuvent évidemment avoir un rôle comme les pratiques enseignantes, les interactions maîtres-élèves, le travail fourni par l'élève, son niveau initial, son rapport au savoir ou son intérêt pour la discipline.

Notes

- 1 Les épreuves cantonales de 4^e primaire ne sont pas prises en compte dans ce chapitre, car elles avaient un caractère expérimental en 2006 et ont été introduites pour tous les élèves seulement en 2007.
- 2 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 3 Un seuil de réussite est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions et adapté en fonction des prétests des épreuves. Il se situe entre 60 et 70% du nombre de points total de l'épreuve.
- 4 Le français 1, ou français-communication, est composé de la compréhension de l'écrit et selon les années de la compréhension de l'oral ou de la production écrite, voire des deux.
- 5 Précisons que les épreuves cantonales participent à la certification des élèves en complément des autres évaluations de l'année.
- 6 L'information recueillie est celle qui a été renseignée comme telle par les parents sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'enfant à l'école. Il s'agit en principe de la langue parlée couramment à la maison. Toutefois, les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues.
- 7 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
- 8 Cette dernière caractéristique n'est pas prise en compte pour les résultats de 2^e primaire, la proportion d'élèves en retard en 2^e primaire étant très faible.
- 9 Même si les résultats présentés ici ne concernent que l'épreuve cantonale de 6^e primaire, ceci s'observe quel que soit le degré.
- 10 Enfants dont les parents sont cadres supérieurs ou dirigeants.
- 11 La plupart de ces éléments sont difficiles à mesurer et ne peuvent donc pas être intégrés dans un modèle statistique.

Liste des figures

- G1.1 Résultats aux épreuves cantonales en français et en mathématiques, 2006-2008
 - G1.1a En 2^e primaire
 - G1.1b En 6^e primaire
- G1.2 Profil des élèves de 6^e primaire, selon leur réussite ou échec aux épreuves cantonales de français et mathématiques, 2008
 - G1.2a En compréhension de l'écrit
 - G1.2b En mathématiques
- G1.3 Dispersion des scores à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit en 6^e primaire, 2008
 - G1.3a Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents
 - G1.3b Selon la situation dans la scolarité
- G1.4 Dispersion des scores à l'épreuve cantonale de mathématiques en 6^e primaire, 2008
 - G1.4a Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents
 - G1.4b Selon la situation dans la scolarité
- G1.5 Effet des différentes caractéristiques sociodémographiques sur le score des élèves aux épreuves cantonales de français et mathématiques, 2008
 - G1.5a Compétences des élèves de 2^e primaire en compréhension de l'écrit et en mathématiques
 - G1.5b Compétences des élèves de 6^e primaire en compréhension de l'écrit et en mathématiques

Figure G1.1 Résultats aux épreuves cantonales en français et en mathématiques, 2006-2008

Figure G1.1a En 2^e primaire

	2006				2007				2008			
	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %
	Moyen	Max.			Moyen	Max.			Moyen	Max.		
Français 1 ⁽¹⁾	37.1	45	5.4	88.8	17.6	22	3.6	81.9	23.4	31	4.6	77.6
dont Compréhension de l'oral ⁽²⁾	11.4	14	2.0	71.9	-	-	-	-	7.4	10	1.4	78.4
Compréhension de l'écrit	14.7	19	3.2	83.5	17.6	22	3.6	81.9	16.0	21	3.8	77.7
Français 2 ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	26.4	34	6.3	80.8
Mathématiques	19.4	24	3.8	89.5	20.2	24	3.6	89.3	18.7	23	4.2	88.1

(1) Le français 1 (ou français-communication) comporte parfois de la production écrite (p. ex. en 2006). Cette épreuve étant réussie par une très grande partie des élèves, les résultats ne sont pas présentés ici.

(2) L'épreuve de français 1 ne comportait pas la compréhension de l'oral en 2007.

(3) Les données n'ont été transmises au SRED que pour l'année 2008.

Figure G1.1b En 6^e primaire

	2006				2007				2008			
	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %	Score en points		Ecart-type en points	Taux de réussite en %
	Moyen	Max.			Moyen	Max.			Moyen	Max.		
Français 1 ⁽¹⁾	42.5	54	5.7	88.1	46.0	62	8.9	75.2	34.5	46	5.8	83.1
dont Compréhension de l'oral ⁽²⁾	12.2	15	1.9	91.5	-	-	-	-	-	-	-	-
Compréhension de l'écrit	16.7	22	3.2	76.0	27.0	38	6.4	67.4	17.7	24	3.3	75.9
Français 2	42.8	58	8.4	76.3	53.0	72	10.0	71.5	53.9	69	8.9	87.2
Mathématiques	25.9	33	5.4	81.5	26.8	36	6.5	73.9	30.2	38	6.6	86.8

(1) En 2006, 2007 et 2008, le français 1 (ou français-communication) comportait de la production écrite. Cette épreuve étant réussie par une très grande partie des élèves, les résultats ne sont pas présentés ici.

(2) L'épreuve de français 1 ne comportait pas la compréhension de l'oral en 2007 et 2008.

N.B. Le taux de réussite est la proportion d'élèves ayant atteint le seuil d'exigences fixé par la DGEP. L'écart-type est un indicateur de la dispersion de la distribution (des scores) autour de la valeur moyenne. Par définition, il est égal à la racine carrée de la variance. Plus une distribution est homogène autour de la moyenne, plus cette valeur est faible.

Source: DGEP/SRED

Figure G1.2 Profil des élèves de 6^e primaire, selon leur réussite ou échec aux épreuves cantonales de français et mathématiques, 2008

Figure G1.2a En compréhension de l'écrit

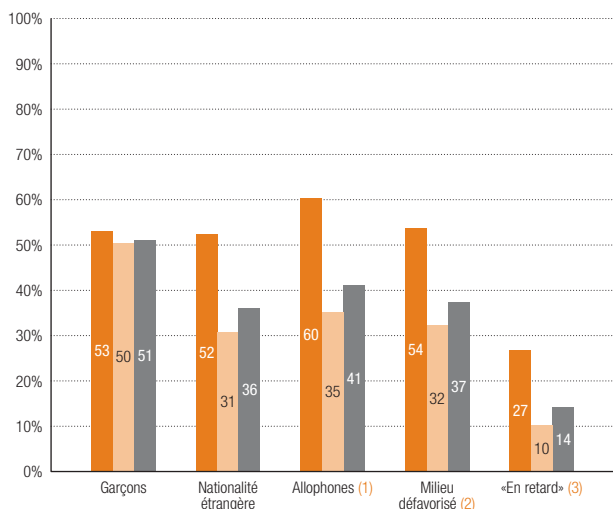
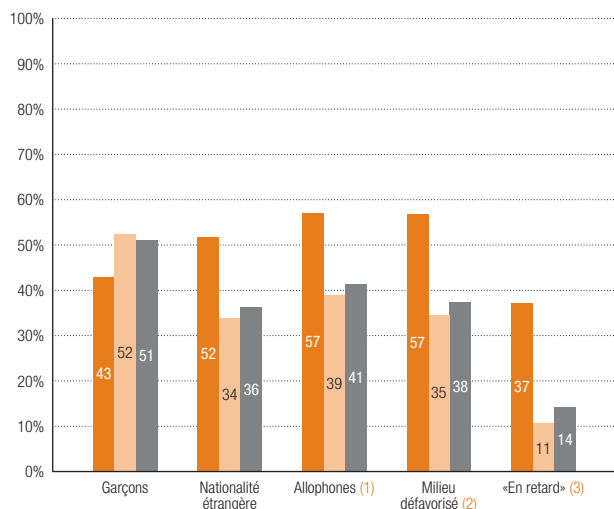


Figure G1.2b En mathématiques



Lecture: les garçons représentent 53% des élèves ayant échoué à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit, 50% des élèves ayant réussi, et 51% de l'ensemble des élèves de 6^e primaire ayant passé l'épreuve.

(1) Elèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée.

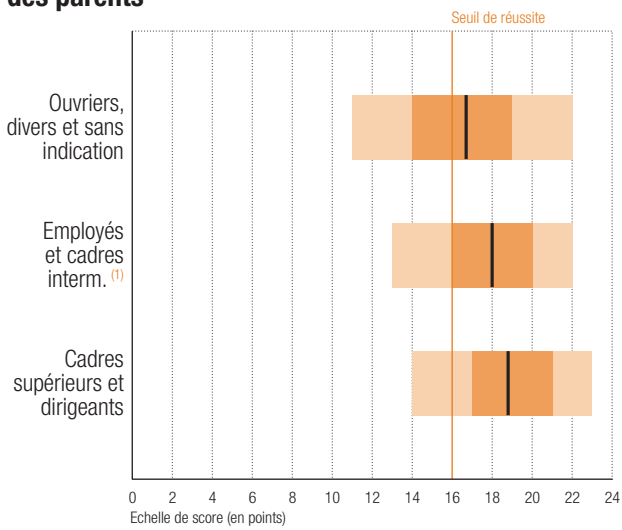
(2) Enfants dont la CSP des parents est «ouvrier» ou «divers et sans indication» (voir Annexe 2, La catégorie socioprofessionnelle des parents).

(3) Enfants ayant au moins une année de retard dans la scolarité.

Source: DGEP/SRED

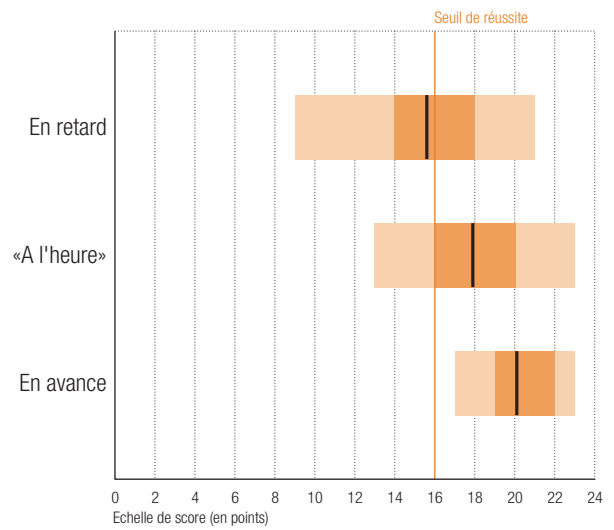
Figure G1.3 Dispersion des scores à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit en 6^e primaire, 2008

Figure G1.3a Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



(1) Y compris les petits indépendants.
Source: DGEP/SRED

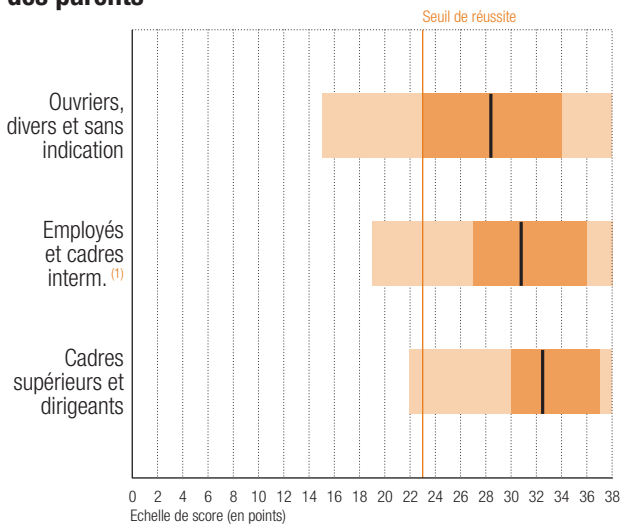
Figure G1.3b Selon la situation dans la scolarité



Source: DGEP/SRED

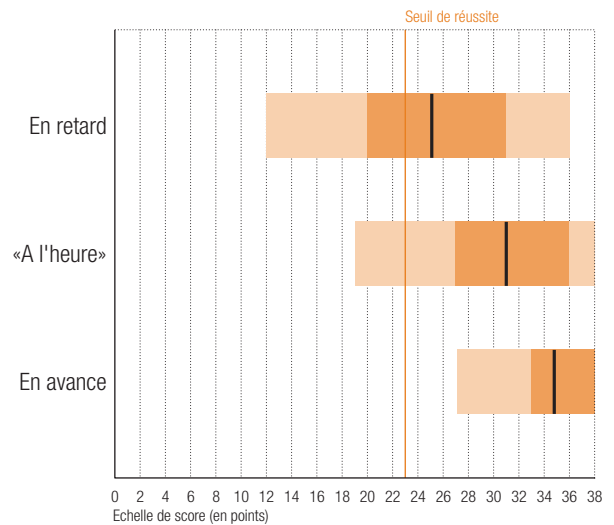
Figure G1.4 Dispersion des scores à l'épreuve cantonale de mathématiques en 6^e primaire, 2008

Figure G1.4a Selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



(1) Y compris les petits indépendants.
Source: DGEP/SRED

Figure G1.4b Selon la situation dans la scolarité



Source: DGEP/SRED

Lecture des figures G1.3 et G1.4: ces figures présentent la distribution des scores obtenus par les élèves de 6^e primaire dans chacun des domaines (compréhension de l'écrit et mathématiques), situés entre le 5^e centile (seuil sous lequel se situent les 5% d'élèves les plus faibles) et le 95^e centile (seuil au-dessus duquel se situent les 5% d'élèves les plus forts). La zone foncée de la barre représente 50% des élèves se situant au centre de la distribution; la moyenne est représentée par le trait noir au milieu de la barre. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

Figure G1.5 Effet des différentes caractéristiques sociodémographiques sur le score des élèves aux épreuves cantonales de français et mathématiques, 2008

Figure G1.5a Compétences des élèves de 2^e primaire⁽¹⁾ en compréhension de l'écrit et en mathématiques

		Compréhension de l'écrit			Mathématiques		
Score total de l'épreuve		21 points			23 points		
Part de variance expliquée		10.8%			5.9%		
		coefficient estimé	(erreur standard)	significativité	coefficient estimé	(erreur standard)	significativité
Constante		17.1	(0.1)	***	19.1	(0.1)	***
Langue maternelle	Allophone	-1.4	(0.1)	***	-1.1	(0.1)	***
	<i>Francophone</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Genre	Garçon	-0.6	(0.1)	***	0.5	(0.1)	***
	<i>Fille</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Catégorie socioprofessionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	1.0	(0.2)	***	0.8	(0.2)	***
	<i>Employés et cadres intermédiaires⁽²⁾</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Ouvriers, divers et sans indication	-1.2	(0.1)	***	-1.1	(0.2)	***

*** Significatif au seuil de 1%.

(1) Pour l'analyse, la variable «âge» n'a pas été retenue pour la 2^e primaire, étant donné qu'au terme de deux ans d'école obligatoire, la proportion d'élèves en retard est très faible.

(2) Y compris petits indépendants.

Source: DGEP/SRED

Figure G1.5b Compétences des élèves de 6^e primaire en compréhension de l'écrit et en mathématiques

		Compréhension de l'écrit			Mathématiques		
Score total de l'épreuve		24 points			38 points		
Part de variance expliquée		13.5%			14.2%		
		coefficient estimé	(erreur standard)	significativité	coefficient estimé	(erreur standard)	significativité
Constante		18.5	(0.1)	***	31.0	(0.2)	***
Langue maternelle	Allophone	-1.1	(0.1)	***	-0.7	(0.2)	**
	<i>Francophone</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Genre	Garçon	0.1	(0.1)	ns	1.0	(0.2)	***
	<i>Fille</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Catégorie socioprofessionnelle des parents	Cadres supérieurs et dirigeants	0.6	(0.1)	***	1.3	(0.3)	***
	<i>Employés et cadres intermédiaires⁽¹⁾</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	Ouvriers, divers et sans indication	-0.7	(0.1)	***	-1.3	(0.3)	***
Age	En avance	1.6	(0.3)	***	3.1	(0.7)	***
	<i>«A l'heure»</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
	En retard	-1.8	(0.2)	***	-5.3	(0.3)	***

*** Significatif au seuil de 1% - ** Significatif au seuil de 5% - ns: non significatif au seuil de 5%.

(1) Y compris petits indépendants.

Source: DGEP/SRED

Lecture des figures G1.5a et G1.5b:

En première colonne figurent les différentes variables explicatives introduites dans le modèle (la situation de référence correspond aux modalités qui sont en italiques), dans les colonnes suivantes apparaissent les valeurs des coefficients, l'erreur standard et la significativité (au seuil de 1%*** ou de 5%**). Etre significatif au seuil de 1%, cela veut dire que l'on a 1% de risques de se tromper en considérant qu'une variable a une influence alors qu'en réalité elle n'en a pas. Plus ce seuil est faible, plus on peut affirmer que le facteur a un effet propre sur la variable étudiée.

Un coefficient positif signifie que l'on est en présence d'un facteur qui accroît le score obtenu à l'épreuve cantonale. A l'inverse, une valeur négative signifie que le facteur réduit le score obtenu. Par exemple, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait d'être allophone diminue en moyenne de 1.4 point le score obtenu à l'épreuve cantonale de compréhension de l'écrit en 2^e primaire, par rapport aux élèves francophones (modalité de référence).

Pour plus de détails, voir «[Pour comprendre ces résultats](#)».

Pour comprendre ces résultats

Epreuves cantonales

Les épreuves cantonales sont organisées :

- en fin de 2^e primaire : en français-communication (ou « français 1 » : compréhension de l'écrit et, selon les années, compréhension de l'oral ou production écrite) et en français-structuration (jusqu'à titre indicatif), en mathématiques (espace, nombre) et en écriture-graphisme ;
- en fin de 4^e primaire : en français-communication, français-structuration (ou « français 2 » : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire), mathématiques et allemand ;
- en fin de 6^e primaire, en français-communication, français-structuration, mathématiques et allemand.

« Conformément au Règlement de l'enseignement primaire C1 10.21 du 4 avril 2007, les épreuves cantonales ont pour but principal de contribuer à l'évaluation certificative des élèves. En fin de 2P, les résultats aux épreuves cantonales sont pris en compte dans le bilan certificatif. En fin de 4P et en fin de 6P, les résultats aux épreuves cantonales sont intégrés à la moyenne du 3^e trimestre.

» Les épreuves cantonales sont standardisées : les dates et conditions de passation, les modalités de correction et les barèmes appliqués sont les mêmes pour tous les élèves du canton.

» Les épreuves cantonales contribuent également à la régulation du système d'enseignement. Les statistiques des résultats sont établies et communiquées aux enseignant-e-s qui comparent, dans un but formatif, les résultats des élèves de leurs classes et de leurs établissements respectifs à ceux de l'ensemble des élèves du canton » (Source : directive D-DGEP-01A-19 - Epreuves cantonales 2P, 4P, 6P pour l'année scolaire 2008-2009).

Les épreuves sont conçues par des formateurs-trices du secteur langues et du secteur mathématiques de la DGEP, qui assurent par ailleurs la formation continue des enseignant-e-s et sont impliqué-e-s dans l'élaboration des plans d'études et de séquences didactiques pour l'enseignement de la lecture. Ces épreuves sont pré-testées et soumises à un processus de validation par l'autorité scolaire.

Les résultats anonymisés des élèves à ces épreuves ont été communiqués au SRED par la DGEP à des fins de recherches sur les connaissances et compétences des élèves.

Seuil de réussite

La DGEP détermine, au moyen d'un seuil de réussite qui correspond à la note 4 sur 6 (norme de promotion), la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve. Ce seuil est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions et adapté en fonction des prétests des épreuves. Il se situe entre 60 et 70% du nombre de points total de l'épreuve.

Taux de réussite

Le taux de réussite représente la proportion d'élèves ayant atteint ou dépassé le seuil de réussite.

Régression linéaire multiple

Une régression linéaire multiple basée sur la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) a été effectuée afin de formaliser la relation existant entre une variable dite « expliquée » (ici le score de chaque élève à l'épreuve cantonale) et plusieurs variables dites « explicatives » (genre, catégorie socioprofessionnelle des parents, nationalité, première langue parlée, situation dans la scolarité). A chaque variable « explicative » est associé un coefficient estimé qui représente en quelque sorte « l'effet propre » d'une caractéristique donnée de l'élève sur le score qu'il obtient à l'épreuve, « toutes choses étant égales par ailleurs » (c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques introduites dans le modèle). On interprète chaque coefficient en ne laissant varier que la variable explicative correspondante mais pas les autres variables explicatives. Chaque variable explicative est codée sous forme d'une indicatrice (par exemple, la variable « allophone » vaut 1 si l'élève est allophone et 0 sinon). Le coefficient associé à la variable « allophone » (-1,4 pour l'épreuve de compréhension de l'écrit de 2^e primaire) s'interprète ainsi : comparativement à un élève francophone (modalité de référence), un élève allophone ayant toutes les autres caractéristiques identiques aura un score inférieur de 1,4 point en moyenne à cette épreuve.

Il faut également garder à l'esprit que les modèles théoriques linéaires ne sont qu'une approximation de la réalité, et ils ne permettent évidemment pas d'appréhender toute la complexité du comportement des individus et des mécanismes d'acquisition de compétences.

Références

- Direction générale de l'enseignement primaire - Service de l'enseignement (directive D-DGEP-01A-19 - Epreuves cantonales 2P, 4P, 6P pour l'année scolaire 2008-2009).
http://icp.ge.ch/ep/etidep/IMG/pdf/D-DGEP-01A-19_Epreuves_cantonales-2.pdf
- Soussi A. et al. (2008). *Pratiques déclarées d'enseignement de la lecture et performances des élèves dans le canton de Genève*. Etude réalisée à l'école obligatoire et dans les dispositifs d'insertion scolaire et professionnelle. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2008/PratiqLecture.pdf>
- Petrucci F., Nidegger C. (2008). Influence des caractéristiques des élèves sur les résultats aux évaluations cantonales. *Note d'information du SRED n° 35*. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/sred/publications/notesinfo/NotesSRED35.pdf>

Compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire (CITE 2)

Mots clés

Compétences, élèves de 15 ans, élèves de 9^e année, culture scientifique, culture mathématique, compréhension de l'écrit, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), genre (filles/garçons), niveau socioéconomique, langue parlée

L'enquête internationale PISA, qui se déroule tous les trois ans depuis 2000, permet d'évaluer les compétences des élèves de 15 ans à « utiliser leurs connaissances dans des situations de la vie courante ». Cette enquête est construite dans le but de réaliser des comparaisons entre pays et, pour la Suisse, entre régions et cantons, ces dernières comparaisons reposant sur des échantillons complémentaires d'élèves de 9^e année.

Ce chapitre rend compte des compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et plus particulièrement en culture scientifique, domaine ayant été approfondi lors de l'enquête 2006.

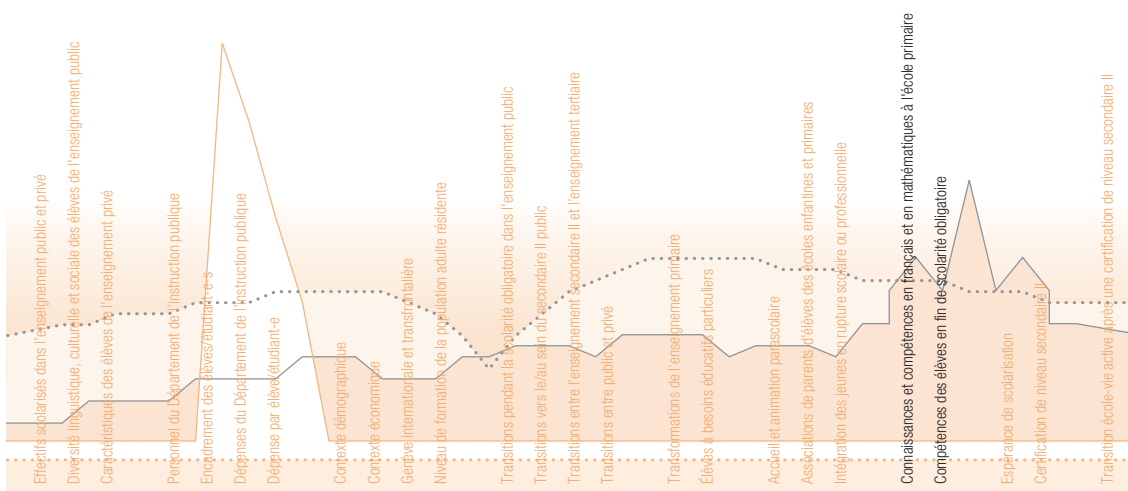
Il présente en premier lieu les résultats des élèves genevois de 9^e année en comparaison avec ceux des autres cantons romands.

Il dresse ensuite le profil des élèves genevois ayant un faible niveau de compétences en sciences en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques (genre, niveau socioéconomique, langue parlée à la maison) et la filière d'enseignement suivie.

Enfin des comparaisons internationales reposant sur les compétences des élèves de 15 ans, quelle que soit leur année d'étude, sont présentées en fin de chapitre.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 213, « Enseignement secondaire obligatoire (CO) » dont l'un des objectifs énoncés est de « conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire ». Les résultats des évaluations externes des élèves font partie des indicateurs pressentis pour évaluer cette politique publique. Par ailleurs, promouvoir l'égalité filles-garçons fait partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



T
S II
S I
P
E

G 2

Selon les enquêtes PISA, à la fin de la scolarité obligatoire les élèves du canton de Genève ont, en moyenne, des compétences plus faibles que ceux des autres cantons romands. Un cinquième environ des élèves genevois a un niveau de compétences en sciences jugé insuffisant à la fin de la scolarité obligatoire. Parmi eux sont surreprésentés les élèves ayant un faible niveau socioéconomique, parlant une autre langue que le français à la maison, ou ayant suivi un regroupement B (filrière à exigences scolaires moindres). Alors que les filles sont fréquemment dans une filrière à exigences scolaires élevées, elles sont surreprésentées parmi les élèves ayant de faibles performances en sciences. La Suisse est située dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la compréhension de l'écrit. Elle obtient par contre des résultats au-dessus de la moyenne de l'OCDE en culture scientifique et nettement au-dessus en culture mathématique.

PISA, une mesure des compétences des élèves de 15 ans dans plus de 60 pays

L'enquête PISA, menée tous les trois ans depuis 2000, rend compte des compétences des élèves de 15 ans dans plus de soixante pays, dont la Suisse, dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique (voir « Pour comprendre ces résultats »). Les résultats obtenus sont exprimés d'une part en scores dont la moyenne a été fixée au plan international à 500 points, et d'autre part en niveaux de compétences correspondant aux types de tâches, des plus élémentaires aux plus complexes, que les élèves sont capables de réussir, le niveau 1 étant le niveau le plus faible (voir « Pour comprendre ces résultats »). PISA ne vise pas à mesurer si les élèves ont acquis les connaissances qui leur ont été enseignées en classe, mais essaie d'appréhender s'ils sont capables d'utiliser un certain nombre de savoirs et de compétences dans un contexte proche de la vie de tous les jours. Ceci revient plutôt à une mesure du résultat de l'enseignement plutôt qu'à une mesure de ce qui est enseigné.

Des résultats genevois à partir d'un échantillon complémentaire d'élèves de 9^e année

A l'occasion de chaque enquête PISA, comme d'autres cantons suisses, Genève constitue un échantillon complémentaire d'élèves de 9^e année quel que soit leur âge, afin d'en savoir plus sur les compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire². La comparaison des résultats obtenus à Genève et dans les autres cantons ne peut donc se faire directement avec ceux des pays ayant participé à l'enquête PISA puisqu'au niveau international ce sont les élèves de 15 ans (« quelle que soit leur année d'étude »³) qui ont été interrogés.

Figure
G2.1

Dans tous les cantons romands, comme dans le reste de la Suisse, c'est en culture mathématique que les résultats moyens des élèves de 9^e année sont les plus élevés (Figure G2.1). De manière générale, pour les trois domaines de compétences, deux cantons, Fribourg et le Valais, se détachent un peu des autres avec à la fois des scores moyens plus élevés mais aussi une plus grande homogénéité de résultats entre élèves. A Genève, les élèves obtiennent en moyenne des résultats plus faibles que les élèves des autres cantons romands en culture scientifique et particulièrement en culture mathématique. En revanche, en compréhension de l'écrit, les Genevois-es devancent de très peu les élèves de la partie francophone du canton de Berne.

Figure
G2.2

Les comparaisons dans le temps ne sont actuellement possibles que pour la compréhension de l'écrit qui était le thème principal de PISA en 2000. Quel que soit le canton, on observe une grande stabilité des résultats d'une enquête à l'autre, ce qui n'est pas très surprenant car les systèmes scolaires sont des systèmes complexes qui évoluent lentement (Figure G2.2). S'il y a un resserrement des moyennes entre les cantons romands dans ce domaine (légère augmentation du score moyen pour Genève et diminution pour le Valais et Fribourg), aucune de ces évolutions temporelles n'est toutefois statistiquement significative.

Un cinquième des élèves genevois a un niveau de compétences en culture scientifique jugé insuffisant à la fin de la scolarité obligatoire

Lors de l'enquête 2006, 19% des élèves genevois ont un niveau inférieur à 2 en culture scientifique, considéré par les concepteurs de PISA comme le seuil minimal de connaissances pour faire face aux situations de la vie quotidienne (Figure G2.3). A l'inverse, seuls 4% des élèves genevois font preuve de compétences très élevées en culture scientifique (niveau 5 ou 6) alors que c'est le cas de près de 8% des élèves dans le canton de Fribourg ou en Valais. En culture scientifique, comme dans les deux autres domaines, ce sont les cantons qui ont les performances moyennes les plus faibles (Figure G2.1) qui ont également la plus grande proportion d'élèves dans les niveaux de compétences les plus bas (Figures G2.3 à G2.5). Par rapport aux autres cantons romands, un groupe assez important d'élèves ne parvient pas, à Genève, à tirer suffisamment bénéfice de la scolarisation pour atteindre un niveau minimal de compétences permettant de poursuivre sans problème une scolarité postobligatoire ou une éventuelle entrée dans la vie professionnelle (entre 14% et 19% des élèves selon le domaine évalué).

Figures
G2.1
G2.3
G2.4
G2.5

L'édition 2006 de l'enquête PISA mettait l'accent plus particulièrement sur le domaine des sciences et trois échelles de compétences – « identifier les questions d'ordre scientifique », « expliquer des phénomènes de manière scientifique » et « utiliser des faits scientifiques » – ont été construites pour ce domaine. L'échelle de compétences « expliquer des phénomènes » est moins bien réussie que les deux autres échelles de sciences par les élèves romands et en particulier par les élèves genevois (Figure G2.6). Cette échelle de compétences étant celle qui est la plus directement liée à l'enseignement habituel des connaissances en sciences dans un contexte scolaire, cela invite à s'interroger sur l'enseignement des sciences que l'école genevoise doit dispenser aux élèves durant la scolarité obligatoire.

Figure
G2.6

Influence d'un ensemble de variables sur le niveau des élèves en sciences

Certaines caractéristiques sociodémographiques ont un lien avec les compétences des élèves, ce qui interroge sur l'égalité des chances et l'équité au sein du système d'enseignement genevois. Les différences de niveau des élèves observées en culture scientifique sont dues à un ensemble de variables et non pas à une seule. Les caractéristiques habituellement considérées comme « à risque » (faible niveau socioéconomique⁴ ou langue parlée à la maison autre que le français) se rencontrent plus fréquemment parmi les élèves ayant les compétences les plus faibles en sciences (niveau inférieur à 2). Ainsi, à Genève, 44% des élèves ayant de faibles compétences parlent une autre langue que le français à la maison (Figure G2.7), alors que c'est le cas de 20%⁵ seulement de l'ensemble des élèves de 9^e interrogés ; 37% sont issus du milieu socioéconomique le moins favorisé (contre 20% de l'ensemble des élèves de 9^e). La filière suivie au Cycle d'orientation semble également jouer un rôle non négligeable : plus des deux tiers de ces élèves sont en regroupement B (ou sont de profils comparables pour les collèges à niveaux et options) alors que c'est le cas d'un quart seulement de l'ensemble des élèves de 9^e année. A noter que c'est dans les filières les moins exigeantes que l'on trouve le moins d'élèves issus de milieux favorisés et parlant le français à la maison (voir A2, *Diversité linguistique, sociale et culturelle des élèves de l'enseignement public*). Par ailleurs, on observe que c'est dans les cantons où les élèves « à risque » sont les plus nombreux que les performances moyennes sont globalement les plus faibles. Toutefois, à Genève on constate que les élèves non natifs, tout comme les allophones, ont des scores moyens proches et parfois même plus élevés que ceux obtenus par les élèves ayant les mêmes caractéristiques dans d'autres cantons. Ceci peut être lu comme un signe plutôt positif de leur intégration dans le système scolaire genevois alors même qu'ils sont proportionnellement plus nombreux qu'ailleurs.

Figure
G2.7

Le rôle de ces caractéristiques a été mis en évidence dès la première enquête PISA en 2000 portant sur la compréhension de l'écrit. Pour la culture scientifique en revanche, on trouve proportionnellement plus de filles parmi les élèves ayant les plus faibles compétences, alors qu'elles sont plus fréquemment orientées dans une filière à exigences scolaires élevées que les garçons (voir D1, *Transitions pendant la scolarité obligatoire*) et qu'elles les devancent toujours en compréhension de l'écrit⁶. Le fait que les garçons soient meilleurs que les filles en culture scientifique ne s'observe pas dans les pays qui nous entourent ou dans les pays qui ont les meilleures performances dans ce domaine. Si l'école genevoise ne parvient pas, pour le moment, à réduire suffisamment l'écart, par exemple, entre les élèves de milieu modeste ou défavorisé et les élèves provenant de milieux plus favorisés, ces observations ne signifient toutefois pas que seuls les élèves ayant des caractéristiques « à risque » ont de faibles compétences en sciences et que les autres catégories d'élèves ne sont pas concernées. C'est loin d'être le cas puisque, par exemple, à Genève la majorité des élèves faibles en culture scientifique sont francophones.

Comparaisons régionales et internationales

Figure
G2.8

Du point de vue des différences entre les trois régions linguistiques, les élèves de 9^e année obtiennent de meilleurs résultats en Suisse alémanique que dans les deux autres régions pour les trois domaines de compétences (culture mathématique, compréhension de l'écrit et culture scientifique) et pour les trois échelles de compétences de sciences (identifier, expliquer, utiliser). C'est également en Suisse alémanique que l'on rencontre le plus d'élèves ayant des compétences très élevées en sciences (niveaux 5 et 6) : 11% contre un peu plus de 5% en Suisse romande (Figure G2.8). Les élèves de Suisse romande et de Suisse italienne obtiennent, en moyenne, des résultats très proches en sciences. Enfin, la proportion d'élèves ayant des compétences faibles (en dessous du niveau 2) est légèrement plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse italienne ou en Suisse alémanique.

Figures
G2.9
G2.10

En comparaison avec les autres pays qui ont participé à l'enquête PISA, la Suisse confirme en 2006 les bonnes performances des élèves de 15 ans, en culture mathématique et en culture scientifique. Elle se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE pour la culture mathématique et les sciences, et dans la moyenne pour la compréhension de l'écrit (Figure G2.9). Si l'on compare la Suisse aux pays limitrophes et à ceux ayant obtenu les meilleures performances, on observe que dans tous les pays (comme dans les trois régions linguistiques), il existe des élèves avec de très bonnes compétences mais que d'autres ont des compétences insuffisantes pour profiter au mieux de leur scolarité. Il y a toutefois de fortes variations selon les pays : en culture scientifique, 5% (Finlande) à 25% (Italie) des élèves de 15 ans se situent en dessous du niveau 2 et la proportion d'élèves atteignant les niveaux 5 et 6 varie de 4% (Italie) à 21% (Finlande) (Figure G2.10).

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Toutes les comparaisons régionales ou cantonales reposent sur un échantillon complémentaire d'élèves de 9^e année, degré correspondant à la fin de la scolarité obligatoire.
- 3 Ils peuvent être scolarisés dans le secondaire I, le secondaire II ou avoir déjà entrepris une formation professionnelle.
- 4 La profession des parents des élèves testés est codifiée selon la nomenclature ISCO/CITP-88 qui se fonde sur la nature du travail effectué, le niveau et la spécialisation des compétences requises. A l'aide de ces codes de profession à 4 chiffres, on attribue un nombre de points sur l'indice socioéconomique international du statut professionnel (ISEI), échelle allant de 16 à 90, élaborée par Ganzeboom et Treiman (1996). Les quatre catégories de niveau socioéconomique, faible (NSE1) à élevé (NSE4), ont ensuite été construites en divisant la population d'élèves interrogés en Suisse romande en quatre quartiles.
- 5 Lors des enquêtes PISA, 20% des élèves déclarent parler le plus souvent à la maison une autre langue que le français. Cette définition diffère de celle retenue dans d'autres chapitres, qui est la part des élèves ayant déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée (soit 41% des élèves du Cycle d'orientation en 2007 ; voir A2, *Diversité linguistique, culturelle et sociale des élèves de l'enseignement public*).
- 6 Nidegger C. (2008)

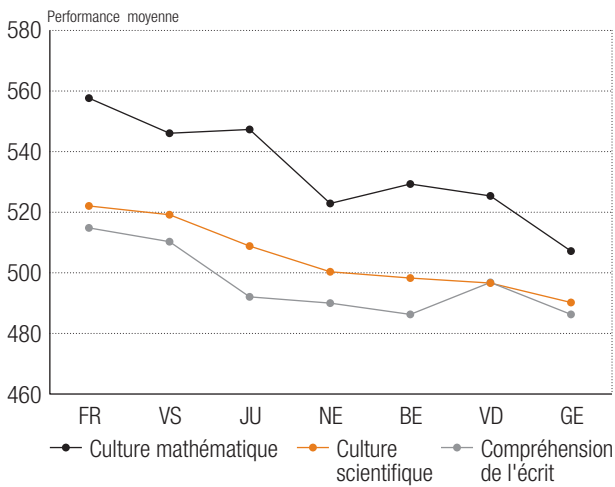
Liste des figures

- G2.1 Performances moyennes des élèves de 9^e année, selon le domaine et le canton, 2006
- G2.2 Evolution des performances moyennes des élèves de 9^e année en compréhension de l'écrit, selon le canton, 2000, 2003 et 2006
- G2.3 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture scientifique et le canton, 2006
- G2.4 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit et le canton, 2006
- G2.5 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture mathématique et le canton, 2006
- G2.6 Performances moyennes des élèves de 9^e année, selon l'échelle de culture scientifique (identifier, utiliser, expliquer) et le canton, 2006
- G2.7 Profil des élèves de 9^e année du canton de Genève ayant des compétences faibles en culture scientifique (niveaux <1 et 1), 2006

Comparaisons régionales et internationales

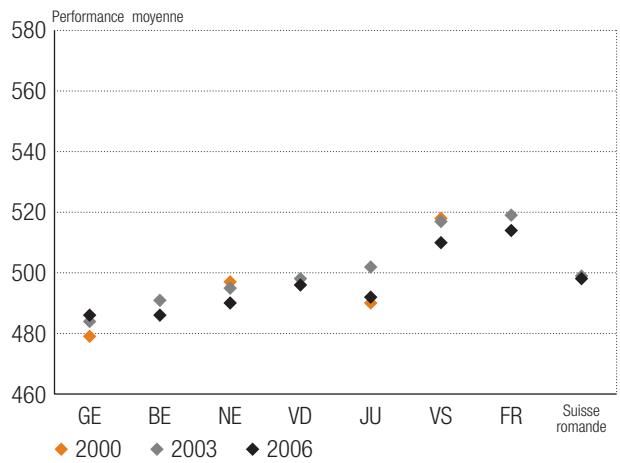
- G2.8 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture scientifique et la région linguistique, 2006
- G2.9 Performances moyennes des élèves de 15 ans, selon le domaine, l'échelle de compétences scientifiques et le pays de l'OCDE, 2006
- G2.10 Répartition des élèves de 15 ans, selon le niveau de compétences en culture scientifique et le pays de l'OCDE, 2006

Figure G2.1 Performances moyennes des élèves de 9^e année, selon le domaine et le canton, 2006



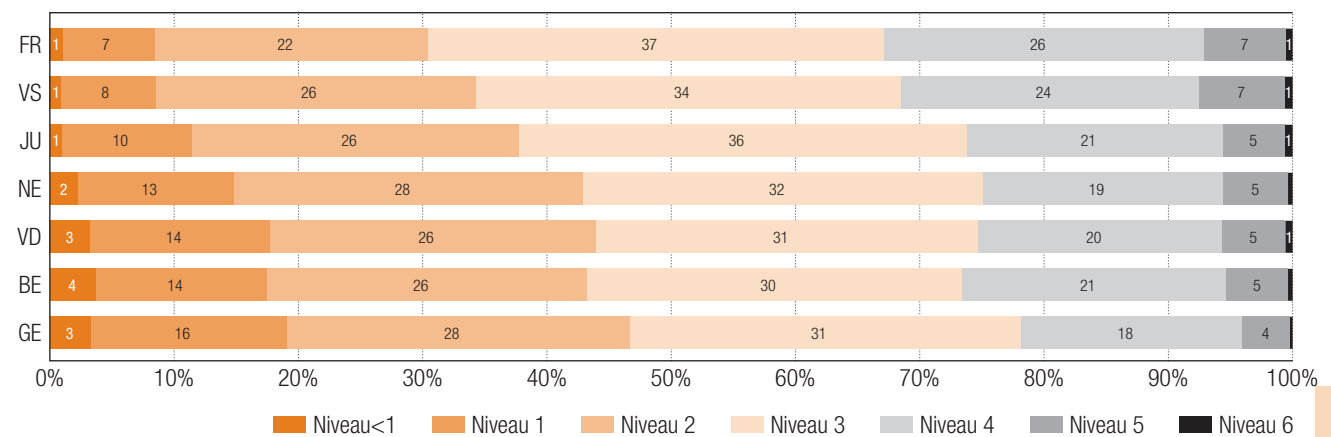
Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

Figure G2.2 Evolution des performances moyennes des élèves de 9^e année en compréhension de l'écrit, selon le canton, 2000, 2003 et 2006



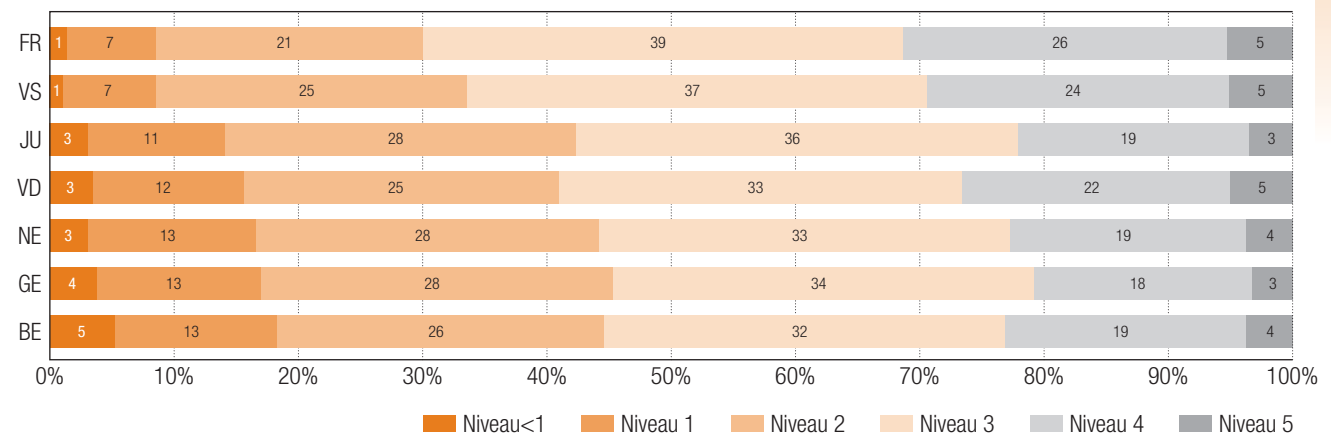
N.B. Le canton de Berne n'avait pas d'échantillon cantonal en 2000.
Source: Enquête PISA 2000, 2003, 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

Figure G2.3 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture scientifique et le canton, 2006



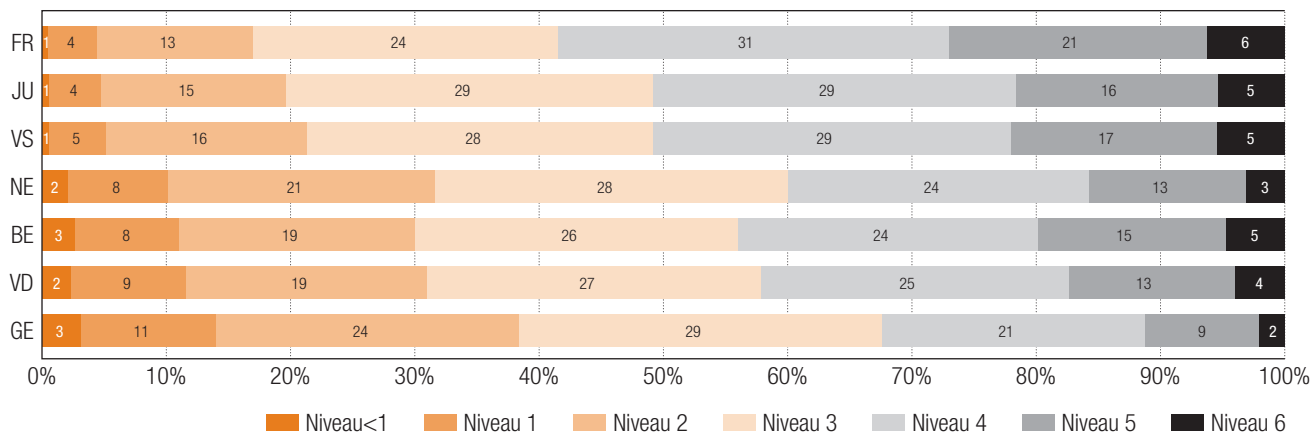
Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

Figure G2.4 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit et le canton, 2006



Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

Figure G2.5 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture mathématique et le canton, 2006



Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

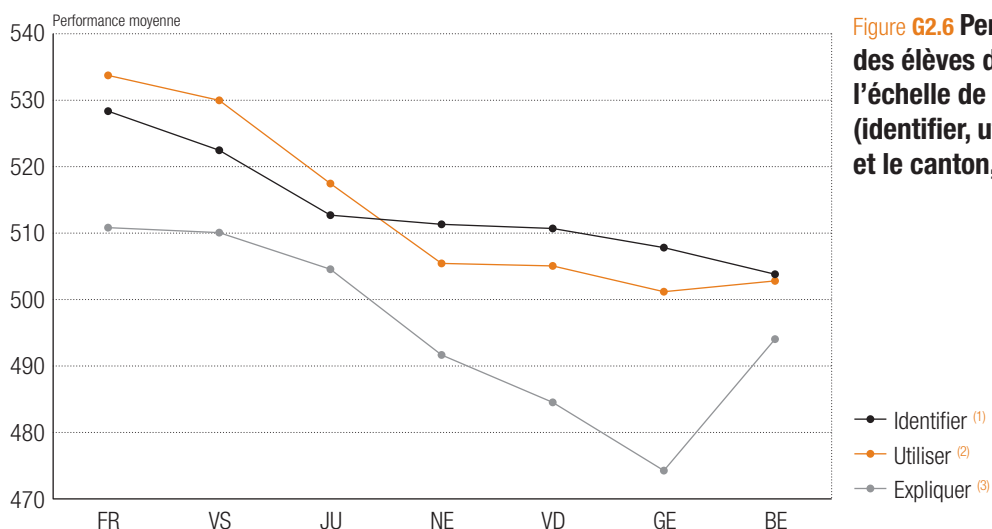


Figure G2.6 Performances moyennes des élèves de 9^e année, selon l'échelle de culture scientifique (identifier, utiliser, expliquer) et le canton, 2006

(1) Identifier les questions d'ordre scientifique. - (2) Utiliser des faits scientifiques. - (3) Expliquer des phénomènes de manière scientifique.
Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

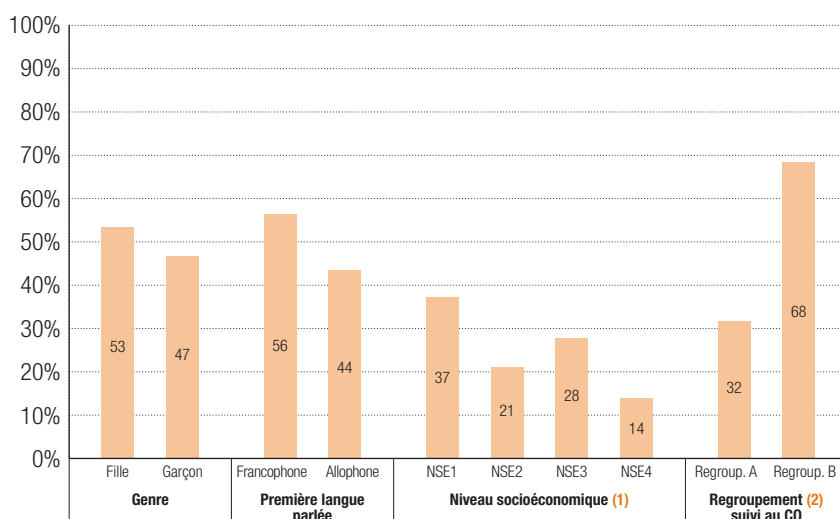


Figure G2.7 Profil des élèves de 9^e année du canton de Genève ayant des compétences faibles en culture scientifique (niveaux <1 et 1), 2006

(1) Les catégories de niveau socioéconomique sont construites à partir de la répartition en quatre quartiles de l'indice socioéconomique des élèves interrogés en Suisse romande. NSE1 représente le statut socioéconomique le moins favorisé et NSE4 le statut socioéconomique le plus favorisé (voir également la note 4 de ce chapitre).
(2) Ou élèves au profil comparable dans les Cycles d'orientation à niveaux et options.
Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 9^e année

Comparaisons régionales et internationales

Figure G2.8 Répartition des élèves de 9^e année, selon le niveau de compétences en culture scientifique et la région linguistique, 2006

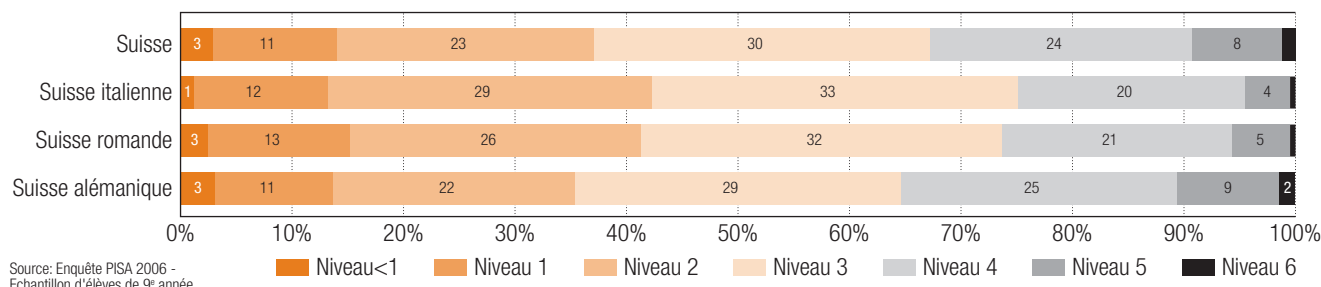


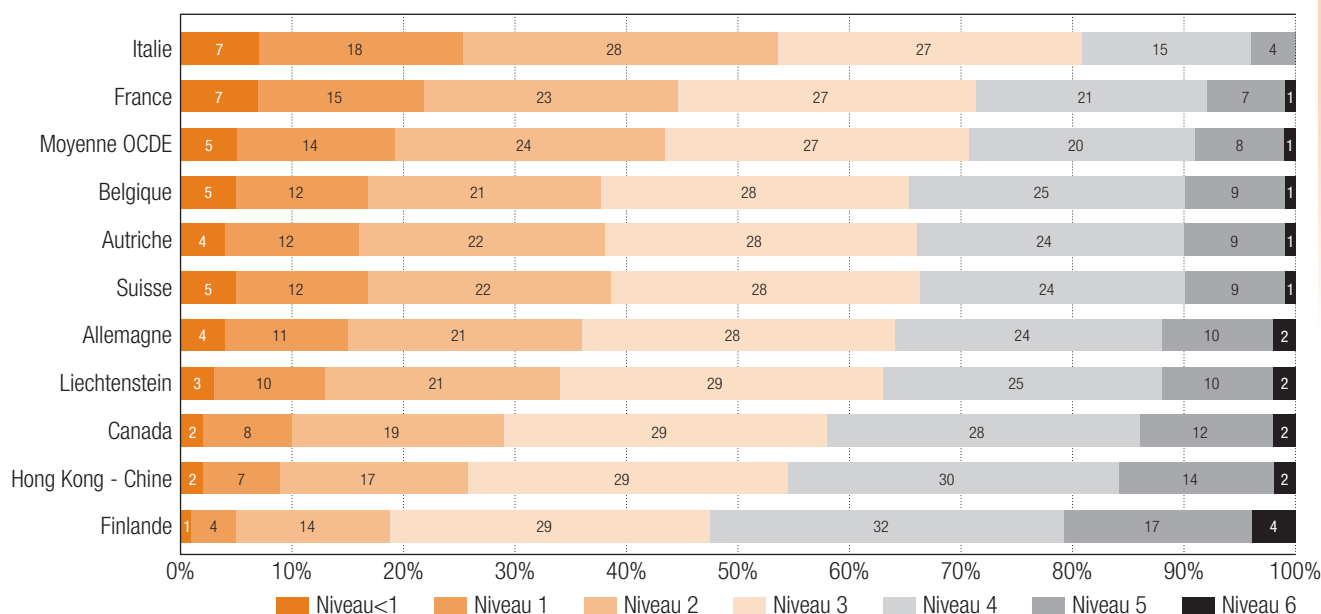
Figure G2.9 Performances moyennes des élèves de 15 ans, selon le domaine, l'échelle de compétences scientifiques et le pays de l'OCDE⁽¹⁾, 2006

	Domaines			Echelles de compétences scientifiques		
	Culture scientifique	Compréhension de l'écrit	Culture mathématique	Identification des questions d'ordre scientifique	Explication scientifique des phénomènes	Utilisation de faits scientifiques
Allemagne	516	495	504	510	519	515
Autriche	511	490	505	505	516	505
Belgique	510	501	520	515	503	516
Canada	534	527	527	532	531	542
Finlande	563	547	548	555	566	567
France	495	488	496	499	481	511
Hong Kong - Chine	542	536	547	528	549	542
Italie	475	469	462	474	480	467
Liechtenstein	522	510	525	522	516	535
Suisse	512	499	530	515	508	519
Moyenne OCDE	500	492	498	499	500	499

(1) Pays limitrophes de la Suisse et pays ayant les meilleures performances.
N.B. La moyenne des pays de l'OCDE a été fixée, en 2000, à 500 points avec un écart-type de 100 points. Pour la compréhension de l'écrit et la culture mathématique, la moyenne de l'OCDE a été ramenée en 2006 respectivement à 492 et 498 points (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 15 ans

Figure G2.10 Répartition des élèves de 15 ans, selon le niveau de compétences en culture scientifique et le pays de l'OCDE⁽¹⁾, 2006



(1) Pays limitrophes de la Suisse et pays ayant les meilleures performances.
Source: Enquête PISA 2006 - Echantillon d'élèves de 15 ans

G
2

Pour comprendre ces résultats

L'enquête PISA

PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une enquête internationale initiée par l'OCDE visant à comparer les compétences des élèves de 15 ans de différents pays dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Elle s'inscrit dans la logique des grandes enquêtes internationales comparatives permettant d'évaluer les acquis des élèves et de comparer les performances des différents systèmes d'enseignement. L'approche adoptée vise cependant à dépasser le cadre strictement scolaire « pour mesurer la capacité des élèves à utiliser leurs connaissances dans des situations de la vie courante ». La richesse de l'enquête PISA réside dans la possibilité non seulement de faire un état des lieux des connaissances et des compétences des élèves, mais aussi de mettre ces performances en relation avec toute une série d'informations sur le contexte familial, social et scolaire dans lequel les compétences ont été acquises.

Les domaines étudiés par l'enquête

Le projet PISA est cyclique : tous les trois ans, une nouvelle prise d'information a lieu dans les trois domaines avec chaque fois l'étude approfondie d'un domaine, tandis que les deux autres sont secondaires. En 2000, le thème principal était la compréhension de l'écrit, en 2003 la culture mathématique, en 2006 la culture scientifique.

Les définitions des domaines étudiés mettent l'accent sur des savoirs et savoir-faire fonctionnels dépassant le cadre strictement scolaire et incluant le bagage nécessaire pour prendre part aux processus de prise de décision.

- La **culture scientifique** est définie comme « les connaissances scientifiques de l'individu et sa capacité d'utiliser ces connaissances pour identifier les questions auxquelles la science peut apporter une réponse, pour acquérir de nouvelles connaissances, pour expliquer des phénomènes scientifiques et pour tirer des conclusions fondées sur des faits à propos de questions à caractère scientifique, la compréhension des éléments caractéristiques de la science en tant que forme de recherche et de connaissance humaine, la conscience du rôle de la science et de la technologie dans la constitution de notre environnement matériel, intellectuel et culturel et, enfin, la volonté de s'engager en qualité de citoyen réfléchi à propos de problèmes à caractère scientifique et touchant à des notions relatives à la science ».
- La **culture mathématique** est « l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leur propos et à s'engager dans des activités mathématiques en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi ».
- La **compréhension de l'écrit** (ou littératie) est définie comme l'aptitude à « comprendre et utiliser des textes écrits, mais aussi réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun-e de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société ».

Les scores

Pour faciliter la lecture des résultats, la moyenne des pays de l'OCDE a été fixée, lors de la première enquête en 2000, à 500 points, et environ deux tiers des élèves ont un score situé entre 400 et 600 points (exprimé techniquement, la moyenne est de 500 points et l'écart-type de 100 points). En 2006, la moyenne est également de 500 points pour les sciences qui faisaient pour la première fois l'objet d'une étude approfondie. Par contre, du fait de l'augmentation de pays participants membres de l'OCDE à chaque nouvelle enquête, la moyenne a été ramenée en 2006 à 498 points pour les mathématiques et à 492 points pour la lecture.

Les résultats ont été exprimés en cinq niveaux de compétences pour la compréhension de l'écrit et en six niveaux pour la culture mathématique et la culture scientifique, qui correspondent aux types de tâches que les élèves sont capables d'accomplir. Le niveau 1 correspond au niveau le plus faible. En culture scientifique, il correspond à des élèves « disposant de connaissances scientifiques limitées qu'ils ne sont en mesure d'utiliser que dans certaines situations qui leur sont familières ». Au niveau le plus élevé (niveau 6), « les élèves sont capables d'expliquer et d'utiliser, dans des situations complexes, des données scientifiques ainsi que des informations sur les sciences. Les élèves utilisent leurs connaissances scientifiques et développent des approches et des stratégies pour élaborer des propositions ». Le niveau 2 est considéré par les concepteurs de PISA comme le seuil minimal de connaissances pour faire face aux situations de la vie quotidienne.

Les échantillons d'élèves

Au plan international, les élèves testés doivent avoir 15 ans. Les échantillons ont été constitués par pays avec au minimum 4'500 élèves provenant de 150 écoles (enseignement public et privé). Par ailleurs, la Suisse a constitué des échantillons complémentaires (régionaux et cantonaux) d'élèves de 9^e année de l'enseignement public, quel que soit leur âge, afin d'en savoir plus sur les compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire : les échantillons cantonaux spécifiques ont concerné pour la Suisse romande les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud ainsi que la partie francophone du canton de Berne. Cela représente au total un échantillon élargi de près de 10'000 élèves de 9^e année pour l'ensemble de la Suisse romande.

Références

- Nidegger, Ch. (coord.) (2008). *PISA 2006 : Compétences des jeunes romands : Résultats de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9^e année*. Neuchâtel : IRDP. <http://www.ge.ch/sred/pisa/08/PISA06.pdf>
- OCDE (2006). *Compétences en sciences, lecture et mathématiques, le cadre d'évaluation de PISA 2006*. Paris : OCDE.
- OCDE (2007a). *PISA 2006 : les compétences en sciences, un atout pour réussir – Volume 1 : analyse des résultats*. Paris : OCDE.
- OCDE (2007b). *PISA 2006 : les compétences en sciences, un atout pour réussir – Volume 2 : données*. Paris : OCDE.
- Zahner, C., Holzer, T. (2007). *PISA 2006 : Les compétences en sciences et leur rôle dans la vie – Rapport national*, Série « Statistique de la Suisse ». Neuchâtel : OFS.

Espérance de scolarisation

Mots clés

Espérance de scolarisation, taux nets de scolarisation, allongement de la scolarité, Hautes écoles

L'espérance de scolarisation correspond au nombre moyen théorique d'années de scolarisation que peut « espérer » atteindre un enfant d'un âge donné (par exemple un enfant de 4 ans, de 5 ans, de 16 ans, etc.) dans l'enseignement public et/ou privé, au cours de sa vie.

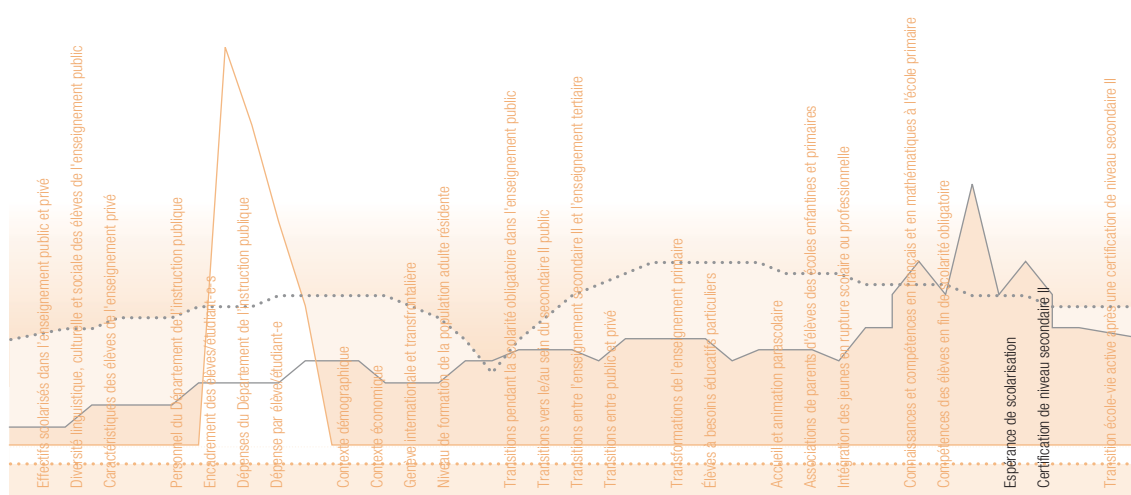
C'est une estimation qui est le reflet de la situation scolaire d'une année donnée observée aux différents âges, et qui considère qu'un enfant entrant aujourd'hui à l'école adoptera tout au long de son parcours scolaire à venir, les comportements de scolarisation actuels (*voir « Pour comprendre ces résultats »*).

L'espérance de scolarisation est l'indice synthétique usuellement adopté pour apprécier la durée de scolarisation dans un pays donné et donc renseigner sur le niveau de qualification de la population. Son interprétation est toutefois relativement complexe et demande donc à être mise en perspective avec d'autres indicateurs.

Une tendance générale à la hausse ou à la baisse de l'espérance de scolarisation peut en effet tenir à des facteurs structurels comme les choix d'orientation (appréciation ou dépréciation de filières plus ou moins longues) ou les taux de redoublement, mais d'autres facteurs plus ponctuels peuvent également influencer sur la durée de scolarisation. Par exemple, la conjoncture économique peut soit favoriser l'interruption des études (opportunités d'emploi), soit inciter à les prolonger au-delà de la scolarité obligatoire (chômage, précarité de l'emploi). Par ailleurs, un allongement de l'espérance de scolarisation ne signifie pas que l'ensemble de la population en bénéficie, certaines catégories de personnes pouvant mieux profiter que d'autres des progrès de scolarisation (par exemple, les jeunes issus des catégories sociales les plus aisées sont souvent ceux qui restent le plus longtemps à l'école).

Ce chapitre montre l'évolution de l'espérance de scolarisation à Genève et des taux nets de scolarisation.

Sur la base de comparaisons internationales, ce chapitre présente également les spécificités de la Suisse relatives à l'espérance de scolarisation et au taux d'entrée dans une Haute école.



T

S II

S I

P

E

H
1

L'espérance de scolarisation d'un enfant de 4 ans s'est allongée de 5 mois entre 2001 et 2007, passant de 16,4 à 16,8 années. Cet accroissement est essentiellement imputable à l'allongement de la scolarité après l'école obligatoire. Les jeunes adultes sont en effet toujours un peu plus nombreux à poursuivre leurs études au-delà de 20 ans : en 2007, 36% des personnes âgées de 20 à 23 ans résidant dans le canton de Genève sont scolarisées, contre un peu moins de 33% en 2001.

La Suisse se place au 19^e rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne l'espérance de scolarisation, en grande partie parce que la proportion de personnes entrant dans une formation tertiaire est relativement faible en comparaison internationale. Genève se démarque toutefois du reste de la Suisse avec un taux d'entrée dans les Hautes écoles universitaires largement supérieur à la moyenne nationale (27% contre 18%).

Figures
H1.1
H1.2

L'espérance de scolarisation à 4 ans s'est accrue de 4 mois depuis 2001

L'espérance de scolarisation donne une estimation du nombre d'années pendant lesquelles un enfant d'un âge donné peut s'attendre à être scolarisé au cours de sa vie, en fonction des taux de scolarisation du moment (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). A Genève, un enfant de 4 ans entrant en 1^{re} enfantine en 2007 peut s'attendre à passer environ 16,8 années (soit 16 ans et 9 mois) dans le système scolaire public ou privé, à raison de 1,9 année en école enfantine (CITE 0), 9,1 années d'enseignement primaire et secondaire I (CITE 1 et 2) correspondant à la durée théorique¹ de la scolarité obligatoire, 3,9 années d'enseignement secondaire II (CITE 3) et 1,8 année d'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) (Figure H1.1). Depuis 2001, la durée théorique de scolarisation pour un enfant de 4 ans continue à augmenter à un rythme un peu plus rapide qu'entre 1990 et 2000 (gain de 5 mois en 6 ans contre un gain de 5 mois en 10 ans) (Figure H1.2).

L'espérance de scolarisation avant la scolarité obligatoire est restée identique entre 2001 et 2007, les jeunes enfants étant depuis longtemps massivement scolarisés dès l'âge de 4 ans. La mise en application du concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) pourrait néanmoins avoir un impact sur les taux de scolarisation à 4 ans au cours des prochaines années. La fréquentation de l'école enfantine deviendra en effet obligatoire au plus tard à l'horizon 2014 pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet, mais la fin de la dispense d'âge en vigueur à Genève à partir de la rentrée 2010 devrait entraîner dans un premier temps une baisse des effectifs de l'enseignement primaire public. L'impact sur le taux net de scolarisation à 4 ans dans le canton de Genève dépendra toutefois des modalités de la mise en application de HarmoS².

L'allongement de l'espérance de scolarisation à 4 ans entre 2001 et 2007 tient essentiellement aux gains de scolarisation observés dans l'enseignement secondaire II et tertiaire. Par rapport à 2001, un enfant âgé de 4 ans en 2007 devrait ainsi, au cours de sa scolarité, passer 1 mois de plus dans l'enseignement secondaire II et 2 mois de plus dans l'enseignement tertiaire.

Figure
H1.3

La quasi-totalité des jeunes est en formation après la fin de la scolarité obligatoire

La quasi-totalité des jeunes résidant à Genève est encore en formation après l'âge théorique de fin de scolarité obligatoire, puisque 89% des adolescent-e-s âgé-e-s de 16 ans révolus au 31 décembre sont scolarisé-e-s en 2007 (Figure H1.3). Parmi les 11% de jeunes de 16 ans résidant à Genève et non scolarisé-e-s dans le canton en 2007, certains ou certaines peuvent être sortis, parfois momentanément, de formation sans avoir encore obtenu de certification (voir F3, *Intégration de jeunes en rupture scolaire ou professionnelle*). D'autres peuvent suivre une formation professionnelle dans l'enseignement privé (formations non recensées dans la base de données scolaires) ou encore être scolarisés dans un autre canton ou à l'étranger (France voisine ou autre pays). Il ne faut donc pas interpréter ce chiffre comme la part de celles et ceux qui sortent définitivement du système scolaire sans certification de niveau secondaire II.

Figure
H1.4

L'allongement de la scolarité entre 2001 et 2007 a concerné plus particulièrement les résident-e-s âgé-e-s de 21 ans : 40% d'entre eux sont scolarisés en 2007 contre 34,5% en 2001 (Figure H1.4).

L'allongement de la scolarité traduit en partie une complexification des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, que l'on observe depuis les deux dernières décennies (voir D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II*) et qui s'est poursuivie ces dernières années : en 2007, 11% des jeunes de 20 à 23 ans sont encore scolarisés dans l'enseignement secondaire II (surtout professionnel) pour lequel l'âge théorique de certification est au plus de 19 ans (Figure H1.5). Ceci est à mettre en lien avec les objectifs fixés en 2006 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) qui sont d'amener 95% d'une classe d'âge à l'obtention d'une certification de niveau secondaire II d'ici à l'année 2015, mais également « d'éviter les pertes de temps qu'impliquent les changements de place d'apprentissage et d'école ou les solutions transitoires » et de repérer et soutenir les groupes à risques³.

Figure
H1.5

L'allongement de l'espérance de scolarisation à Genève est toutefois surtout synonyme d'augmentation du niveau de formation de la population résidente, la part des jeunes résident-e-s de 20 à 23 ans fréquentant l'enseignement tertiaire (écoles professionnelles supérieures, HES et Université) étant, quant à elle, passée de 23% en 2001 à plus de 25% en 2007, avec un attrait notable pour les HES.

Comparaisons intercantionales et internationales

L'OCDE calcule une espérance de scolarisation à 5 ans, la scolarisation quasi-totale commençant entre 5 et 6 ans dans la plupart des pays de l'OCDE. Bien que les comparaisons internationales doivent être prises avec beaucoup de précautions (voir « Pour comprendre ces résultats »), l'espérance de scolarisation en Suisse d'un enfant âgé de 5 ans en 2006 est, tous niveaux d'enseignement confondus, légèrement inférieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE ou de l'Union européenne (17 années contre respectivement 17,5 et 17,6 années). La Suisse se place ainsi au 19^e rang des pays de l'OCDE, immédiatement après les Etats-Unis et avant la Corée (Figure H1.6).

Figure
H1.6

Cette situation est due en grande partie à la proportion relativement faible, en comparaison internationale, de personnes suivant une formation tertiaire. L'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (CITE 5 et 6) demeure en Suisse l'une des plus faibles observées parmi les pays de l'OCDE (2,2 années contre 3 pour la moyenne des pays de l'OCDE) et place la Suisse au 26^e rang derrière la République slovaque et devant la Turquie et le Mexique (Figure H1.7).

Figure
H1.7

En Suisse, le taux d'étudiant-e-s débutant-e-s dans les Hautes écoles (CITE 5A) est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (38% contre 56%) et la proportion y est identique pour les femmes et pour les hommes, contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des autres pays, la part des femmes entrant dans les Hautes écoles étant aujourd'hui en général nettement plus élevée que celle des hommes en moyenne dans les pays de l'OCDE (62% pour les femmes contre 50% pour les hommes) (Figure H1.8).

Figure
H1.8

Sur le plan intercantonal, Genève se démarque du reste de la Suisse avec le taux le plus élevé d'étudiants et étudiantes entrant pour la première fois dans une Haute école⁴ (36% contre 33%) (Figure H1.9), résultat d'un taux d'entrée dans les Hautes écoles universitaires (HEU) largement supérieur à la moyenne nationale (27% contre 18%) et d'un taux d'entrée dans les Hautes écoles spécialisées (HES) parmi les plus faibles de Suisse (12% contre 18% en moyenne) (voir D3, *Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire*). Par ailleurs, à Genève, les jeunes femmes⁵ sont majoritaires parmi la population étudiante de l'Université (60% en 2007) et des HES (54%).

Figure
H1.9

Notes

- 1 La durée moyenne de scolarisation obligatoire (9,1 années) est quasi égale à sa durée théorique (9 années) parce que les taux nets de scolarisation à Genève entre 6 et 15 ans ne sont pas de 100%, certains enfants résidents n'étant pas scolarisés dans le canton. Si les taux de scolarisation dans le canton étaient de 100% dans le cas de la scolarité obligatoire, la durée moyenne de scolarisation serait légèrement supérieure (environ 6,2 années pour le primaire et 3,1 années pour le secondaire I), en 2001 comme en 2007, en raison des redoublements. En moyenne, 2% des élèves du primaire redoublent chaque année (voir D1, *Transitions pendant la scolarité obligatoire*).
- 2 Actuellement, à Genève, tous les enfants ayant 4 ans révolus au 31 octobre peuvent entrer en 1^{re} enfantine publique. L'obligation de scolarisation stipulée par le concordat HarmoS concerne les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet. Les enfants nés en août, septembre et octobre ne bénéficieront plus de la dispense d'âge simple accordée jusqu'à présent, et devront donc attendre une année supplémentaire pour être scolarisés dans l'enseignement public. Cela devrait donc entraîner une diminution du taux net de scolarisation dans l'enseignement public des enfants âgés de 4 ans au 31 décembre. Par ailleurs, la suppression des trois mois de dispense (août, septembre et octobre) devrait être progressive à partir de 2010.
- 3 CDIP (2006). « Davantage de diplômés du secondaire II ». Communiqué de presse du 13 novembre 2006: <http://www.nahtstelle-transition.ch/files/tra6A27d.pdf>.
- 4 Le taux d'entrée équivaut à la première entrée dans le système des Hautes écoles et non à la somme du taux d'entrée dans une HEU et du taux d'entrée dans une HES.
- 5 Il s'agit de l'ensemble des personnes scolarisées à Genève et pas uniquement des personnes résidant dans le canton.

Liste des figures

- H1.1 Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, par niveau d'enseignement (public et privé), 1980-2007
- H1.2 Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon l'âge (enseignement public et privé), 1990-2007
- H1.3 Taux nets de scolarisation des résident-e-s genevois-es, selon l'âge détaillé et le niveau d'enseignement (public et privé), 2007
- H1.4 Taux nets de scolarisation des résident-e-s genevois-es, selon l'âge détaillé (enseignement public et privé), 2001 et 2007
- H1.5 Taux nets de scolarisation des résident-e-s genevois-es, selon l'âge et le niveau d'enseignement (public et privé), 2001 et 2007

Comparaisons intercantionales et internationales

- H1.6 Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, selon le pays de l'OCDE, 2006
- H1.7 Espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (CITE 5 et 6), selon le pays de l'OCDE, 2006
- H1.8 Taux d'étudiant-e-s débutant-e-s dans les Hautes écoles (CITE 5A), selon le genre et le pays de l'OCDE, 2006
- H1.9 Taux d'entrée dans une Haute école aux niveaux licence/diplôme et Bachelor (CITE 5A), selon le canton, 2007

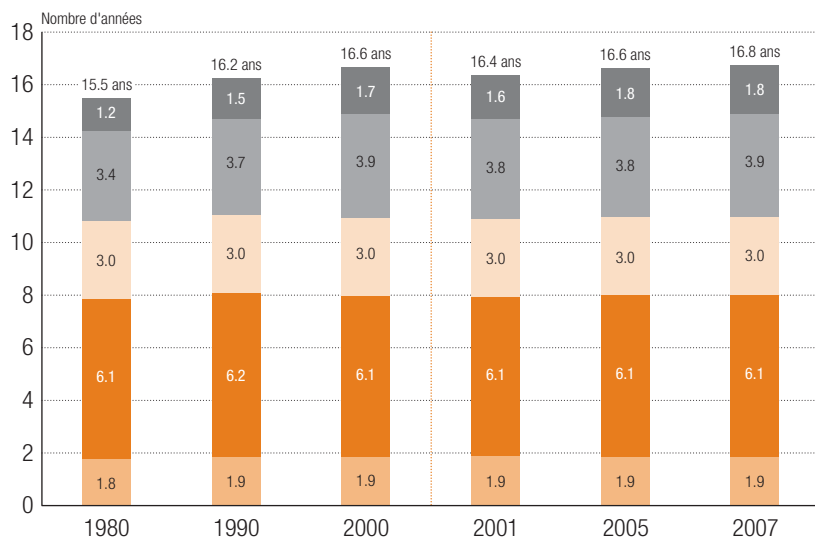


Figure H1.1 Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, selon le niveau d'enseignement (public et privé), 1980-2007

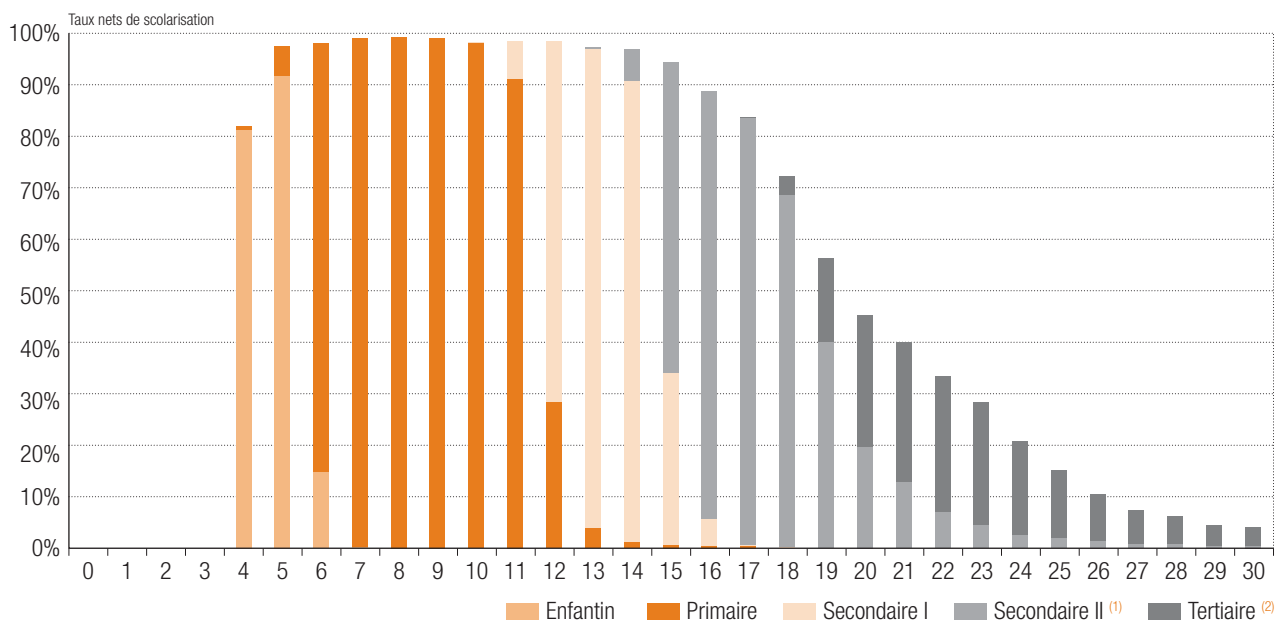
..... Rupture de série entre 2000 et 2001 (changement de définition de la population résidente: voir Annexe 1).
 Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.
 Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

Figure H1.2 Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon l'âge (enseignement public et privé), 1990-2007

Age	Nombre hypothétique d'années de scolarisation				Gain de scolarisation en mois	
	1990	2000	2001	2007	1990-2000	2001-2007
4 ans	16.2	16.6	16.4	16.8	5 mois	5 mois
6 ans	14.5	14.9	14.6	15.0	5 mois	4 mois
15 ans	5.7	6.1	5.8	6.1	5 mois	4 mois
20 ans	1.7	2.1	1.9	2.2	4 mois	3 mois

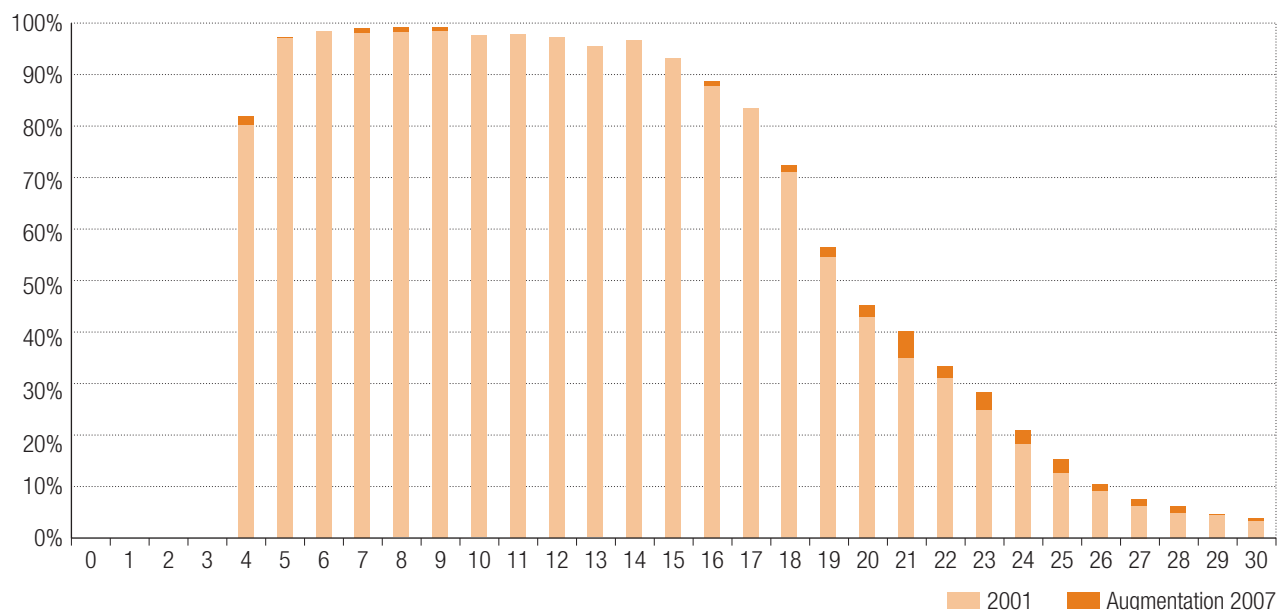
..... Rupture de série entre 2000 et 2001 (changement de définition de la population résidente: voir Annexe 1).
 Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.
 Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

Figure H1.3 Taux nets de scolarisation des résident-e-s genevois-es, selon l'âge détaillé et le niveau d'enseignement (public et privé), 2007



N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre. Parmi eux se trouvent des enfants nés en novembre et décembre qui ne peuvent pas être scolarisés.
 Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} enfantine) est de 95,6% en 2007 (voir Figure H1.3).
 (1) Hors formations de type secondaire II professionnel de l'enseignement privé.
 (2) Y compris les étudiant-e-s résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une HEU ou une HES dans un autre canton suisse; hors formations de niveau tertiaire de l'enseignement privé.
 Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.
 Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

Figure H1.4 Taux nets de scolarisation⁽¹⁾ des résident-e-s genevois-es, selon l'âge détaillé (enseignement public et privé), 2001 et 2007



N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre. Parmi eux se trouvent des enfants nés en novembre et décembre qui ne peuvent pas être scolarisés.

Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} enfantine) est de 95,6% en 2007 (voir Figure H1.5).

(1) Hors formations de type secondaire II professionnel et de niveau tertiaire de l'enseignement privé; y compris les étudiant-e-s résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une HEU ou une HES dans un autre canton suisse.

Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

Figure H1.5 Taux nets de scolarisation des résident-e-s genevois-es, selon l'âge et le niveau d'enseignement (public et privé) (en %), 2001 et 2007

	4 ans ⁽¹⁾		5 ans		6 à 11 ans		12 à 15 ans		16 à 19 ans		20 à 23 ans	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
CITE 0 et 1 Enseignement enfantine et primaire	94.1	95.6	96.7	97.2	96.6	97.3	9.4	9.1	0.2	0.3		
CITE 2 Enseignement secondaire I					0.9	1.3	70.2	70.3	1.2	1.4		
CITE 3 Enseignement secondaire II général							12.4	14.0	41.8	45.7	2.7	2.9
Enseignement secondaire II professionnel ⁽²⁾							2.9	2.9	25.6	22.8	7.1	7.8
CITE 4 et 5B Ens. professionnel supérieur public et subv.									0.6	0.8	3.5	2.5
CITE 5A Hautes écoles spécialisées ⁽³⁾									0.5	0.7	2.3	5.4
CITE 5A et 6 Université, instituts ⁽⁴⁾									3.3	3.5	17.1	17.5
Ensemble	94.1	95.6	96.7	97.2	97.5	98.6	94.9	96.3	73.3	75.0	32.7	36.1

(1) Enfants âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (âge requis pour pouvoir entrer en 1^{re} enfantine) et résidant dans le canton au 31 décembre.

(2) Hors formations de l'enseignement privé.

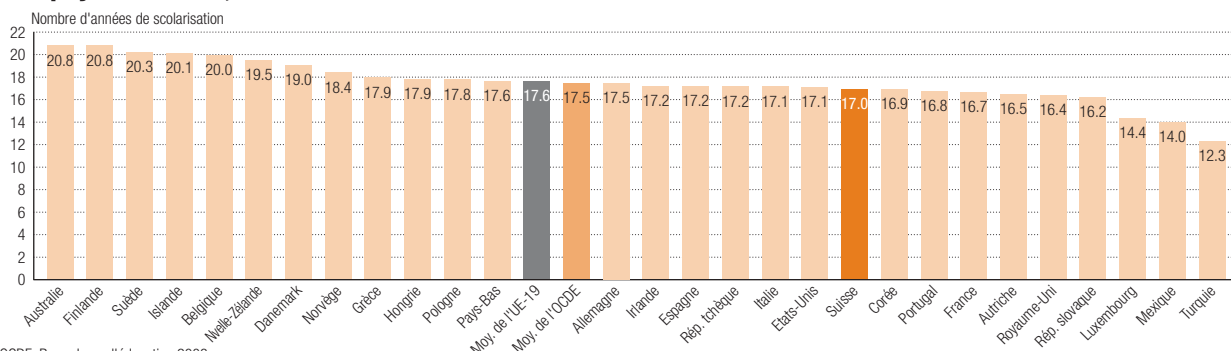
(3) Y compris les étudiant-e-s résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une HES dans un autre canton suisse.

(4) Y compris les étudiant-e-s résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une HEU dans un autre canton suisse; hors formations tertiaires de l'enseignement privé.

Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

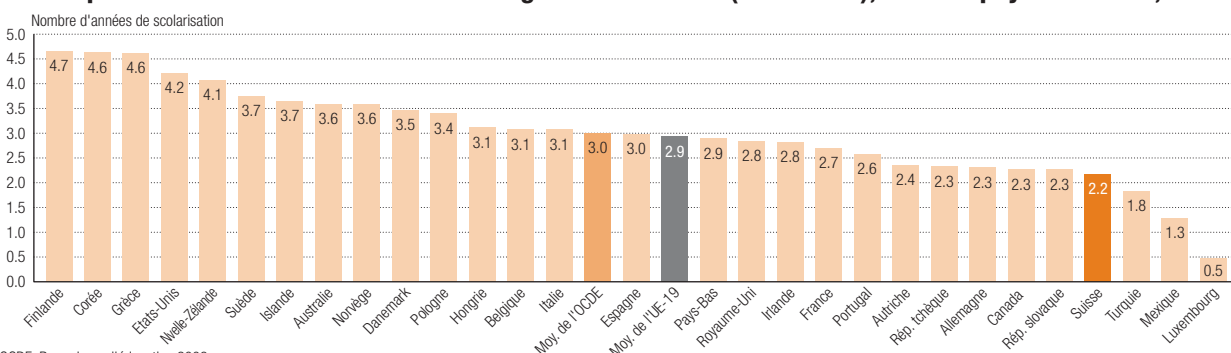
Comparaisons intercantionales et internationales

Figure H1.6 **Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, selon le pays de l'OCDE, 2006**



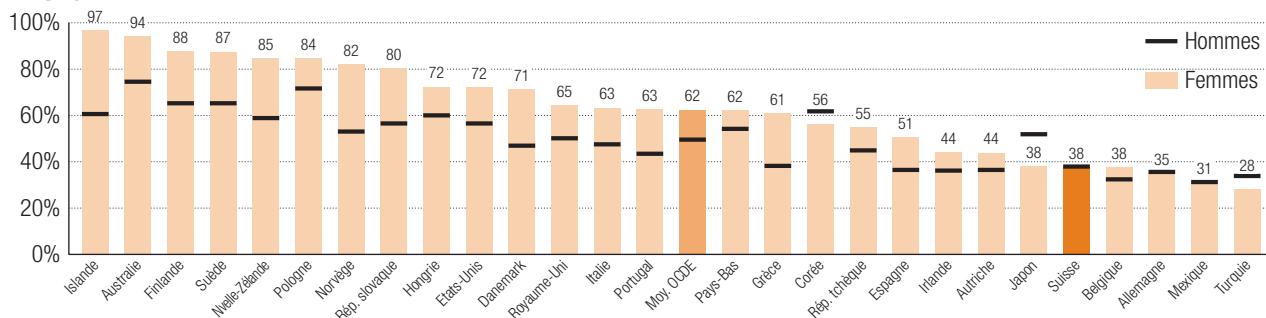
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure H1.7 **Espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire (CITE 5 et 6), selon le pays de l'OCDE, 2006**



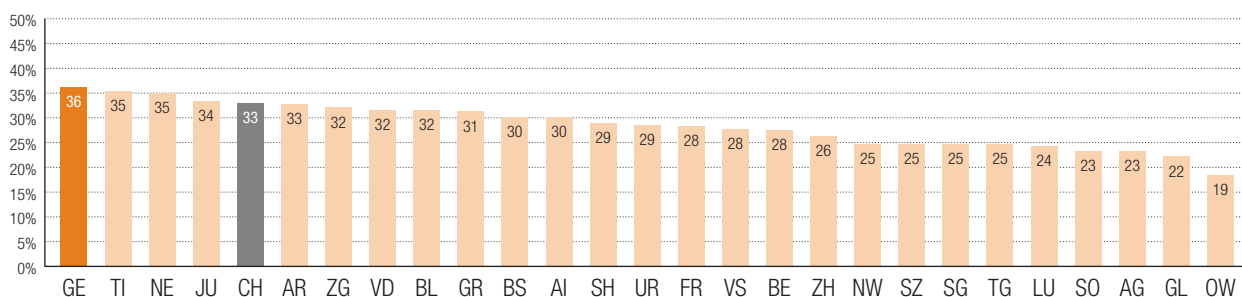
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure H1.8 **Taux d'étudiant-e-s débutant-e-s dans les Hautes écoles (CITE 5A), selon le genre et le pays de l'OCDE, 2006**



N.B. Le taux d'étudiant-e-s débutant-e-s rapporte la proportion d'étudiant-e-s qui commencent des études dans une Haute école (CITE 5A) par rapport à la population résidente permanente du même âge.
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure H1.9 **Taux d'entrée dans une Haute école aux niveaux licence/diplôme et Bachelor (CITE 5A), selon le canton, 2007**



N.B. Le taux d'entrée équivaut à la première entrée dans le système des Hautes écoles et non à la somme du taux d'entrée dans une HEU et du taux d'entrée dans une HES.
Source: Office fédéral de la statistique

Pour comprendre ces résultats

Taux nets de scolarisation

Les taux nets de scolarisation, pour un âge donné, sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidentes qui sont scolarisées dans l'enseignement public et privé à l'ensemble de la population résidente du même âge.

Ils sont calculés à partir des données provenant de la base de données scolaires (BDS) du DIP du canton de Genève, qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois public et privé, ainsi que des statistiques de l'Université, de l'Office fédéral de la statistique et des statistiques cantonales de la population (état au 31 décembre).

Sont également pris en compte les étudiantes et étudiants qui étaient domiciliés à Genève à la fin de leur scolarité de niveau secondaire II et poursuivant dans un autre canton leurs études dans une Haute école (HES, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Université de Neuchâtel, etc.).

Espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation est un indicateur synthétique usuel qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un enfant d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges.

Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux nets de scolarisation observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Ce calcul comporte donc un certain nombre de postulats qu'il convient de connaître :

- C'est une mesure transversale qui exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation une année donnée et non une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires réelles des individus. Cette approche revient à considérer que les taux nets de scolarisation par âge observés une année donnée sont identiques à ceux d'une cohorte dont le comportement de scolarisation serait suivi chaque année. Or, à l'exception d'une population stable (taux nets de scolarisation constants dans le temps), l'espérance de scolarisation reflète évidemment des comportements de générations qui ne se reproduiront pas nécessairement pour les enfants âgés par exemple de 4 ans aujourd'hui.
- Un taux net de scolarisation de 80% des individus résidents d'un âge donné (ce qui signifie que 80% des individus de cet âge sont scolarisés durant une année) équivaut à considérer que chaque résident-e de cet âge est scolarisé-e 0,8 année.
- Chaque élève/étudiant-e est considéré-e scolarisé-e à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel.

Par ailleurs, un allongement de l'espérance de scolarisation au cours du temps ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de cet allongement, certaines catégories de personnes pouvant mieux profiter que d'autres des progrès de scolarisation (par exemple, les jeunes issus des catégories sociales les plus aisées sont souvent ceux qui restent le plus longtemps à l'école).

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée pour différentes raisons :

- Les établissements privés offrant des formations professionnelles ou de niveau tertiaire ne sont pas recensés dans la BDS.
- Durant la scolarité obligatoire (entre 6 et 14 ans), les taux nets de scolarisation calculés sont inférieurs à 100% du fait de la scolarisation d'un certain nombre de résident-e-s genevois-es à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) et qui sont donc absent-e-s de la base de données scolaires (estimés à 250 environ pour l'enseignement primaire).
- Les étudiantes et étudiants arrivés de l'étranger après leurs études secondaire II et résidant à Genève sont comptabilisés parmi la population résidente et non parmi les personnes scolarisées (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).
- Les taux nets de scolarisation, calculés jusqu'à 30 ans, peuvent également être sensibles à l'arrivée d'adultes migrant pour des raisons économiques qui viennent augmenter la population résidente.

Comparaisons internationales

L'espérance de scolarisation calculée pour un pays peut recouvrir des réalités très diverses qui rendent délicates les comparaisons entre pays, ce qui incite à la prudence pour interpréter les comparaisons internationales. En effet, il existe une grande diversité des structures politiques des pays (gouvernements centraux ou fédéraux) et plusieurs systèmes éducatifs peuvent coexister au sein d'un même pays, comme c'est le cas en Suisse mais également en Allemagne. Par ailleurs, l'âge de fin de la scolarité obligatoire n'est pas identique dans chaque pays (entre 14 et 18 ans pour les pays membres de l'OCDE) et la scolarisation à temps partiel est plus développée dans certains pays que dans d'autres. Enfin, ni la durée de l'année scolaire, ni la qualité de l'enseignement ne sont nécessairement identiques dans chaque pays.

Par ailleurs, un certain nombre de différences méthodologiques ne permettent pas de comparer directement l'espérance de scolarisation à 5 ans calculée par l'OCDE pour la Suisse à celle que l'on pourrait calculer pour Genève. L'OCDE prend ainsi en compte (i) la scolarité au-delà de 30 ans, (ii) uniquement les premières inscriptions dans une formation d'un niveau donné, et (iii) pour l'enseignement tertiaire, les étudiant-e-s étranger-ère-s résidant dans le pays.

Références

- OCDE (2008). *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*. Paris : OCDE.
http://www.oecd.org/document/27/0,3343,fr_2649_39263238_41266779_1_1_1_37455,00.html
- Indicateurs de l'éducation sur le site de l'OFS : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15.html>
- OFS (2007). *Mosaïque de l'éducation en Suisse* :
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.Document.100202.pdf>

Certification de niveau secondaire II (CITE 3)

Mots clés

Certification, enseignement secondaire II, taux d'obtention, genre (hommes/femmes), catégorie socioprofessionnelle, nationalité

À l'issue d'une formation de niveau secondaire II, la réussite des élèves ou des apprenti-e-s se traduit par la délivrance d'une certification¹ : maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée, certificat de culture générale, diplôme de commerce, certificat fédéral ou cantonal de capacité, attestation de formation élémentaire et de formation professionnelle. Cette certification de niveau secondaire II permet à une majorité de jeunes certifiés d'accéder à des formations de niveau tertiaire (voir D3, *Transition entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire*) ou d'entrer directement sur le marché du travail (voir I1, *Transition école-vie active après une certification de niveau secondaire II*).

Ce chapitre rend compte de l'évolution de la certification de niveau secondaire II au sein de l'ensemble de la population (nombre de personnes ayant obtenu à Genève une certification de niveau secondaire II rapporté à la population résidente de 19 ans).

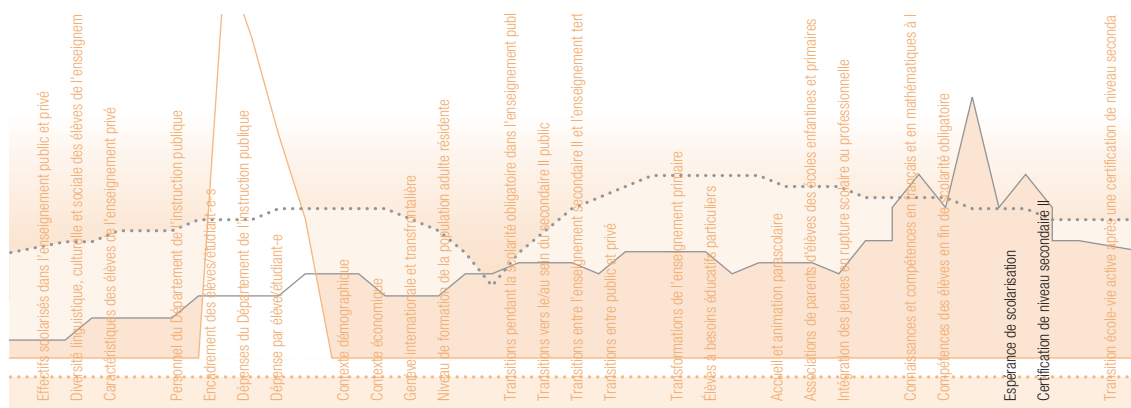
Il montre l'évolution du type de certifications délivrées par les écoles genevoises (publiques et privées) et l'âge moyen auquel la certification est obtenue, ainsi que les disparités de certification selon le genre, la nationalité des élèves et la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Ce chapitre fournit également des comparaisons intercantionales : taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage et à la maturité professionnelle selon le genre, taux de maturités gymnasiales et professionnelles selon le genre.

Enfin, sur la base de comparaisons internationales, ce chapitre présente également les spécificités de la Suisse relatives à l'obtention d'une certification de niveau secondaire II selon la filière (générale et professionnelle) et le genre.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec les politiques publiques² n° 23, « Formation professionnelle initiale » et n° 25, « Formation postobligatoire générale ». Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de formation en vue d'intégrer les écoles supérieures, promouvoir l'égalité filles-garçons et l'égalité des chances en général font partie des objectifs énoncés de ces politiques publiques.



T

S II

S I

P

E

H
2

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à obtenir une certification de niveau secondaire II. La nature de cette certification s'est modifiée au cours du temps et varie également selon les caractéristiques des élèves. La moitié des filles certifiées du secondaire II obtiennent une maturité gymnasiale ou un certificat de culture générale, contre le tiers des certifiés masculins. Les disparités selon le milieu social d'appartenance restent élevées : les enfants de cadres supérieurs obtiennent beaucoup plus souvent une maturité gymnasiale que les jeunes issus de milieu modeste ou défavorisé.

Le canton de Genève se caractérise par l'un des taux d'obtention d'une maturité gymnasiale les plus élevés de Suisse et l'un des taux les plus faibles pour la maturité professionnelle. La Suisse présente quant à elle, en comparaison internationale, un taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II plutôt élevé dans la filière professionnelle et faible dans la filière générale.

De plus en plus de jeunes vont jusqu'à l'obtention d'une certification de niveau secondaire II

Figure
H2.1

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à aller jusqu'à l'obtention d'une certification de niveau secondaire II (voir «*Pour comprendre ces résultats*») : le nombre de personnes ayant obtenu une certification de niveau secondaire II rapporté à la population résidente âgée de 19 ans a progressé de 17 points entre 1980 et 2000, passant de 70% à 87% (Figure H2.1). Cette progression est à mettre en lien avec la quasi-généralisation de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire (voir H1, *Espérance de scolarisation*). Entre 2000 et 2007, le taux d'obtention d'une certification secondaire II a encore augmenté (+5 points), atteignant ainsi 92%, valeur proche de l'objectif fixé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) d'amener, en 2015, 95% des jeunes à une certification de niveau secondaire II³.

Figure
H2.2

En juin 2007, les écoles publiques et privées⁴ ont délivré près de 4'700 certifications de niveau secondaire II ; le nombre de certifications délivrées par les écoles publiques a augmenté de près de 600 entre 2000 et 2007 (Figure H2.2). Ceci peut s'expliquer en partie par l'arrivée de générations plus nombreuses qu'auparavant dans l'enseignement postobligatoire depuis 2000 (voir A1, *Effectifs scolarisés*), mais surtout parce que la nécessité d'être en possession d'une certification devient de plus en plus prégnante dans un marché du travail très concurrentiel, ce qui incite les jeunes à rester dans le système éducatif jusqu'à l'obtention d'une certification. Par ailleurs, le développement des attestations fédérales de formation⁵ a également contribué à faire augmenter le taux d'obtention d'une certification au cours des dernières années. Ces dernières offrent à des jeunes en grandes difficultés scolaires la possibilité d'accéder à la filière professionnelle de l'enseignement secondaire II, alors qu'ils n'auraient pas entrepris un apprentissage auparavant.

Une certification de niveau secondaire II ne s'obtient pas toujours à l'âge théorique

Figure
H2.2

Dix-neuf ans est l'âge théorique d'achèvement de la plupart des formations de niveau secondaire II. Cela se vérifie pour la maturité gymnasiale (18,9 ans en moyenne), les élèves obtenant ce certificat ayant eu, en général, un parcours linéaire tout au long de leur scolarité (Figure H2.2). C'est au même âge que les élèves obtiennent leur certificat de culture générale, alors que celui-ci se prépare en trois ans, témoignant ainsi d'un parcours moins linéaire. Celles et ceux qui obtiennent un certificat fédéral ou cantonal de capacité (CFC et CC) sont, quant à eux, nettement plus âgés (22 ans), en raison notamment de la complexification des parcours scolaires. L'entrée en apprentissage dual directement à l'issue du Cycle d'orientation n'a, de fait, pas cessé de décroître. Les jeunes qui s'y dirigent le font, aujourd'hui, le plus souvent après avoir effectué une première année dans une autre formation secondaire II ou dans une structure d'insertion et d'accueil (voir D2, *Transitions vers le/au sein du secondaire II*).

Environ 45% des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques sont des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée)

La création de la maturité professionnelle⁶ (1994) et plus récemment celle de la maturité spécialisée⁷ (2005), ou encore le développement des attestations fédérales de formation, ont modifié la répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques. Entre 2000 et 2007, le nombre de maturités gymnasiales délivrées a très légèrement diminué, alors que celui des maturités professionnelles a, lui, plus que doublé (Figure H2.3). La part des maturités professionnelles dans l'ensemble des certifications a augmenté de 6 points (de 6% à 12%), alors que celle des maturités gymnasiales a baissé de 7 points (de 39% à 32%). Cette diminution est cependant en grande partie liée au fait que la maturité économique préparée à l'Ecole de commerce (et assimilée à une maturité gymnasiale) a été supprimée à partir de 1998 (voir « Pour comprendre ces résultats »). Globalement la proportion de maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) est restée relativement stable entre 2000 et 2007 (environ 45% des certifications délivrées). Plus de la moitié des certifications de niveau secondaire II délivrées en 2007 sont des certifications de formation professionnelle initiale.

Figure
H2.3

Les filles obtiennent plus fréquemment que les garçons une certification de type général

La répartition des certifications délivrées selon le genre montre que les filles sont toujours plus nombreuses que les garçons à obtenir une maturité gymnasiale ou un certificat de culture générale : ainsi en 2007, 54% des certifications sont délivrées aux filles contre 33% aux garçons (Figure H2.4). Les garçons sont, quant à eux, proportionnellement plus nombreux à obtenir un CFC ou un CC (39% contre 24%). Enfin, la maturité professionnelle est délivrée plus souvent à des garçons (15% de leurs certifications) qu'à des filles (9%), les garçons étant plus nombreux à se diriger vers ce type de formation (voir D2, Transitions vers le/au sein du secondaire II). Les enfants de cadres supérieurs obtiennent beaucoup plus souvent une maturité gymnasiale que ceux issus de milieu modeste ou défavorisé⁸ (57% des certifications délivrées en 2007 aux premiers contre 18% pour les seconds). A l'inverse, le CFC ou CC représente un peu plus de 40% des certifications délivrées aux jeunes issus de milieu modeste ou défavorisé contre 18% dans le cas des enfants de cadres supérieurs.

Figure
H2.4

Une réussite plus élevée à la maturité gymnasiale qu'au certificat de culture générale

Les proportions de certifié-e-s parmi les élèves suivant la dernière année de la formation gymnasiale ou de culture générale⁹ s'élèvent respectivement à 95% et 75% en 2007 (Figure H2.5). Au dernier degré de la formation, les redoublements et les sorties sans certification du système genevois d'enseignement et de formation sont également plus élevés à l'Ecole de culture générale (voir D2, Transitions vers le/au sein du secondaire II public). Ces proportions varient selon les caractéristiques sociodémographiques des élèves : au terme de ces formations, les jeunes de nationalité suisse réussissent nettement mieux que les élèves de nationalité étrangère et les filles un peu mieux que les garçons. En revanche, si les enfants de milieu modeste ou défavorisé accèdent peu au Collège de Genève, ils réussissent presque dans les mêmes proportions que les enfants de cadres supérieurs lorsqu'ils atteignent la dernière année du Collège.

Figure
H2.5

Comparaisons intercantionales et internationales

Un taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage moins élevé à Genève

Le canton de Genève enregistre en moyenne un taux de réussite au CFC plus faible que dans l'ensemble de la Suisse (toutes professions et tous types de candidat-e-s confondus¹⁰). En 2007, 82% des candidat-e-s ont réussi l'examen de fin d'apprentissage à Genève, alors que c'est le cas de près de 88% des candidat-e-s dans l'ensemble de la Suisse (Figure H2.6).

Figure
H2.6

Les filles candidates au CFC ont un taux de réussite supérieur à celui des candidats à Genève (86% contre 79%) tout comme en Suisse (90% contre 86%). L'écart entre ces taux de réussite est toutefois à considérer avec précaution, car hommes et femmes ne choisissent pas les mêmes types d'apprentissages.

A Genève, le taux de réussite aux examens de maturité professionnelle est très élevé (90% en 2007) mais là encore, comme pour le CFC, Genève fait partie des cantons qui ont les plus faibles taux de réussite à cet examen (Figure H2.7). Ceci tient sans doute en partie au fait qu'une proportion plus importante des bons élèves se dirigent vers la formation professionnelle dans les cantons alémaniques que ça n'est le cas en Suisse romande, et particulièrement à Genève¹¹.

Figure
H2.7

Une proportion de maturités gymnasiales parmi les plus élevées de Suisse

Figure
H2.8

Selon l'Office fédéral de la statistique, parmi la population résidente, la proportion des titulaires d'une maturité gymnasiale, est, à Genève, l'une des plus hautes de Suisse (28% contre 19% pour la Suisse) (Figure H2.8 et voir « Pour comprendre ces résultats »). En revanche, le taux d'obtention d'une maturité professionnelle y est l'un des plus bas (8% contre 12%).

Figures
H2.9a
H2.9b

En comparaison internationale, la Suisse fait partie des pays ayant un fort taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II de type professionnel (69% contre 45% en moyenne dans les pays de l'OCDE) et, au contraire, l'un des plus faibles taux d'obtention pour la filière générale (30% contre 47% en moyenne) (Figure H2.9a). Par ailleurs, alors que dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à achever leurs études secondaires, le taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II des femmes est, en Suisse, similaire à celui des hommes (Figure H2.9b).

Notes

- 1 A l'exception des compléments de formation et des formations dispensées par la SGIPA et le SCAI, qui sont de niveau CITE 3C et qui n'aboutissent pas à une certification.
- 2 Budget par politique publique. Département des finances du canton de Genève. DGFE, novembre 2008.
- 3 Voir CDIP, Projet Transition (2006). <http://www.edk.ch/dyn/13184.php>
- 4 Pour les écoles privées, le champ se limite à l'enseignement de type général, les formations professionnelles n'étant pas recensées dans la base de données scolaires.
- 5 L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) est introduite avec la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004. L'attestation fédérale de formation élémentaire (AFE) n'est pas reprise dans la nLFPr et est amenée à disparaître. Elle est toutefois maintenue tant qu'il n'existe pas d'AFP dans le domaine concerné.
- 6 La maturité professionnelle, titre reconnu au niveau national, est un diplôme qui complète la formation professionnelle initiale ou le diplôme de l'Ecole de commerce, donnant accès à des formations de niveau tertiaire au sein des Hautes écoles spécialisées. Elle peut être préparée soit pendant la formation (intra-CFC), soit après (post-CFC ou post-diplôme).
- 7 Cette formation d'une année s'adresse aux élèves certifiés de l'Ecole de culture générale et donne accès à des formations de niveau tertiaire dans les filières concernées des Hautes écoles spécialisées. La maturité spécialisée, titre reconnu au niveau national, a été créée dans les domaines de la santé et du travail social en 2005 et des arts visuels en 2007.
- 8 Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
- 9 La proportion est calculée en rapportant le nombre de certifié-e-s en juin de l'année *N* aux élèves suivant au 31 décembre *N-1* la dernière année menant à cette certification (voir « Pour comprendre ces résultats »). Cette proportion n'est pas calculée pour la formation professionnelle puisque les données disponibles ne le permettent pas.
- 10 Les candidat-e-s peuvent se présenter pour la première, deuxième ou troisième fois à l'examen d'apprentissage après avoir suivi un apprentissage ou comme « adulte expérimenté ».
- 11 Voir SRED (à paraître). *Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève*.

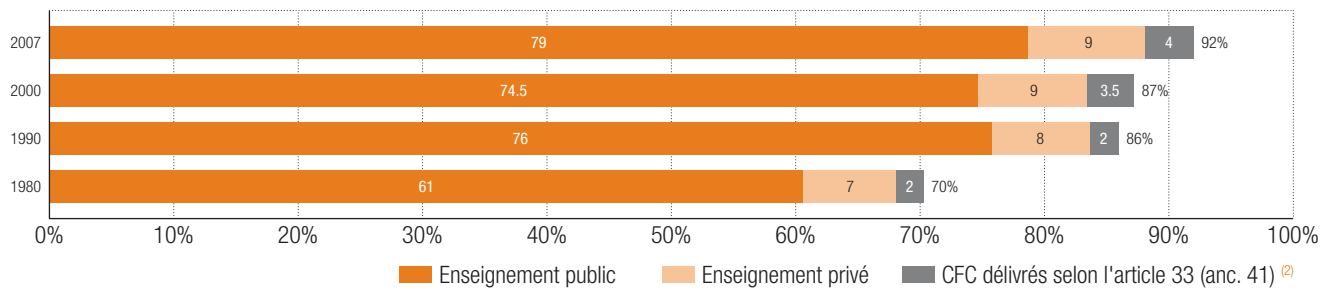
Liste des figures

- H2.1 Evolution du taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II, 1980-2007
- H2.2 Nombre de certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques et privées et âge moyen à l'obtention, 2000 et 2007
- H2.3 Evolution du nombre et de la répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques, selon le type de certification, 1980-2007
- H2.4 Répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007
- H2.5 Proportion de certifié-e-s parmi les élèves suivant la dernière année de la formation, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, 2000 et 2007

Comparaisons intercantionales et internationales

- H2.6 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage (CFC), selon le canton et le genre, 2007
- H2.7 Taux de réussite aux examens de maturité professionnelle, selon le canton et le genre, 2007
- H2.8 Taux d'obtention de maturités gymnasiales et professionnelles, selon le canton, 2007
- H2.9 Taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II, selon le pays de l'OCDE, 2006
 - H2.9a Selon la filière
 - H2.9b Selon le genre

Figure H2.1 Evolution du taux d'obtention⁽¹⁾ d'une certification de niveau secondaire II, 1980-2007



(1) Nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, ont obtenu une année donnée une certification de niveau secondaire II délivrée par les écoles genevoises, divisé par le nombre de résident-e-s ayant 19 ans (âge théorique d'achèvement de ces formations) (voir «Pour comprendre ces résultats»).

(2) Permet de passer un CFC sans être inscrit dans une école si l'on bénéficie d'une expérience professionnelle au moins égale à une fois et demie la durée d'apprentissage.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12/OCSTAT

Figure H2.2 Nombre de certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques et privées et âge moyen à l'obtention, 2000 et 2007

		Nombre de certifications délivrées...		Age moyen à l'obtention...	
		... en 2000	... en 2007	... en 2000	... en 2007
Enseignement public	Maturité gymnasiale (Collège de Genève) ⁽¹⁾	1'293	1'269	19.1	18.9
	Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	61	39	27.8	26.8
	Maturité professionnelle	200	471	20.3	20.4
	Maturité spécialisée	-	60	-	19.7
	Certificat de culture générale	299	434	18.9	18.9
	Certificat de culture générale (ECG pour adultes)	23	26	27.0	30.4
	CFC et CC ⁽²⁾	1'253	1'237	21.4	22.0
	Autres diplômes professionnels ⁽³⁾	289	414	21.5	20.6
	AFE et AFP ⁽⁴⁾	19	75	20.2	19.2
Total	3'437	4'025	20.4	20.4	
Enseignement privé ⁽⁵⁾	Maturité gymnasiale	87	81	18.7	17.9
	Autres diplômes ⁽⁶⁾	310	386	18.5	18.7
	Total	397	467	18.5	18.5
Certificats délivrés au titre de l'article 33 (anc. 41)	CFC	164	195	34.0	36.9
	Total	3'998	4'687		

N.B. En 2000, une quarantaine d'élèves ont obtenu deux maturités gymnasiales (dont souvent une maturité artistique). En 2007, une centaine d'élèves ont obtenu une maturité professionnelle et un CFC (une soixantaine en 2000).

(1) Y compris la maturité économique préparée à l'Ecole supérieure de commerce en 2000 (environ 200 élèves) (voir «Pour comprendre ces résultats»).

(2) CFC: Certificat fédéral de capacité; CC: Certificat cantonal de capacité.

(3) Diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, certificat d'aide soignant-e.

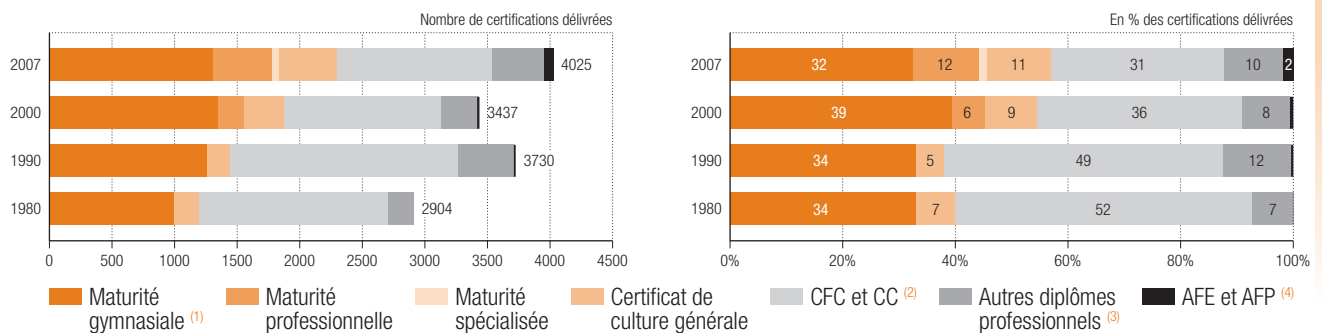
(4) AFE: Attestation de formation élémentaire - AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle.

(5) Uniquement de type général.

(6) CFC, Abitur, baccalauréat international et français, International General Certificate of Secondary Education, American College Board, etc.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure H2.3 Evolution du nombre et de la répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques, selon le type de certification, 1980-2007



(1) Y compris la maturité économique préparée à l'Ecole supérieure de commerce en 2000 (environ 200 élèves) (voir «Pour comprendre ces résultats»).

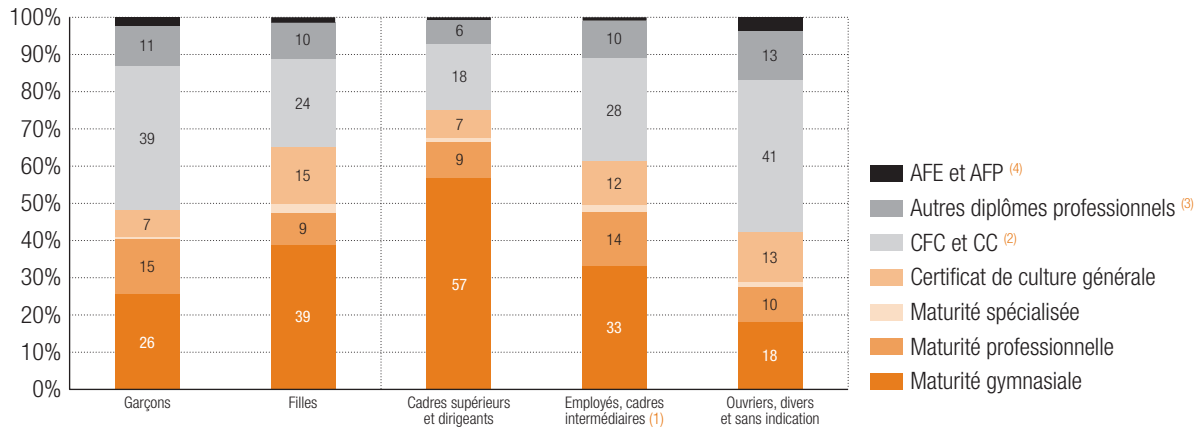
(2) Sans les CFC délivrés selon l'article 33 (anc. 41); CFC: Certificat fédéral de capacité - CC: Certificat cantonal de capacité.

(3) Diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, certificat d'aide soignant-e.

(4) AFE: Attestation de formation élémentaire - AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure H2.4 Répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2007



(1) Y compris les petits indépendants.
 (2) Sans les CFC délivrés selon l'article 33 (anc. 41). CFC: Certificat fédéral de capacité - CC: Certificat cantonal de capacité.
 (3) Diplôme de l'École de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, certificat d'aide soignant-e.
 (4) AFE: Attestation de formation élémentaire - AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

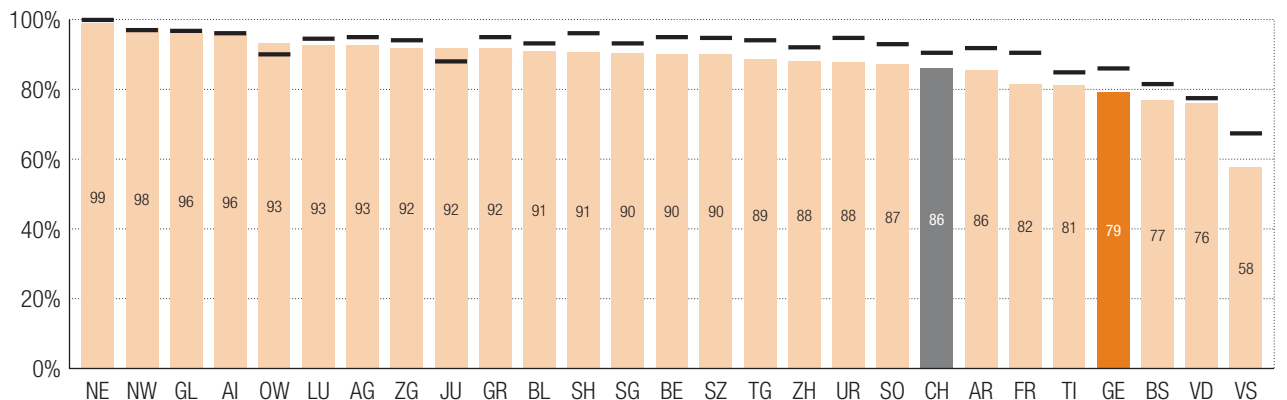
Figure H2.5 Proportion de certifié-e-s parmi les élèves suivant la dernière année de la formation, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, 2000 et 2007

		Maturité gymnasiale ⁽¹⁾				Certificat de culture générale			
		2000		2007		2000		2007	
		Nombre de certifiés	% de certifiés	Nombre de certifiés	% de certifiés	Nombre de certifiés	% de certifiés	Nombre de certifiés	% de certifiés
Genre	Filles	724	93.8	786	95.5	208	75.4	305	75.5
	Garçons	528	87.4	483	93.4	91	77.8	129	74.1
Nationalité	Suisse	1'010	91.7	1'042	95.6	192	78.7	306	78.1
	Etrangère	242	88.3	227	90.8	107	71.8	128	68.8
Première langue parlée	Français	916	91.7	938	95.5	205	79.5	295	78.7
	Autres langues	336	89.1	331	92.5	94	69.6	139	68.5
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres supérieurs et dirigeants	426	91.6	436	94.4	31	63.3	55	79.7
	Employés et cadres intermédiaires ⁽²⁾	577	91.3	589	95.8	154	83.2	206	75.5
	Ouvriers, divers et sans indication	249	89.2	244	92.8	114	71.7	173	73.3
Total		1'252	91.0	1'269	94.7	299	76.1	434	74.9

N.B. Le pourcentage de certifié-e-s s'obtient en rapportant le nombre de certifié-e-s en juin aux élèves inscrits au 31 décembre précédent dans la dernière année de la formation menant à une certification donnée. Par exemple en 2007, pour la maturité gymnasiale, le taux est égal à: certifié-e-s de la maturité gymnasiale en juin 2007 / élèves inscrits au 4^e degré du Collège de Genève au 31 décembre 2006.
 (1) Y compris la maturité économique préparée à l'École supérieure de commerce en 2000 (environ 200 élèves) (voir «Pour comprendre ces résultats».)
 (2) Y compris les petits indépendants.
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

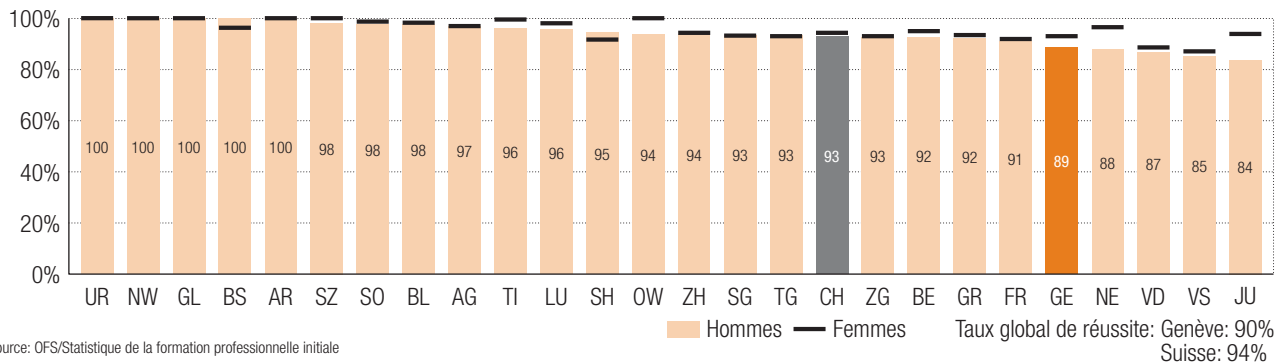
Comparaisons intercantionales et internationales

Figure H2.6 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage (CFC), selon le canton et le genre, 2007



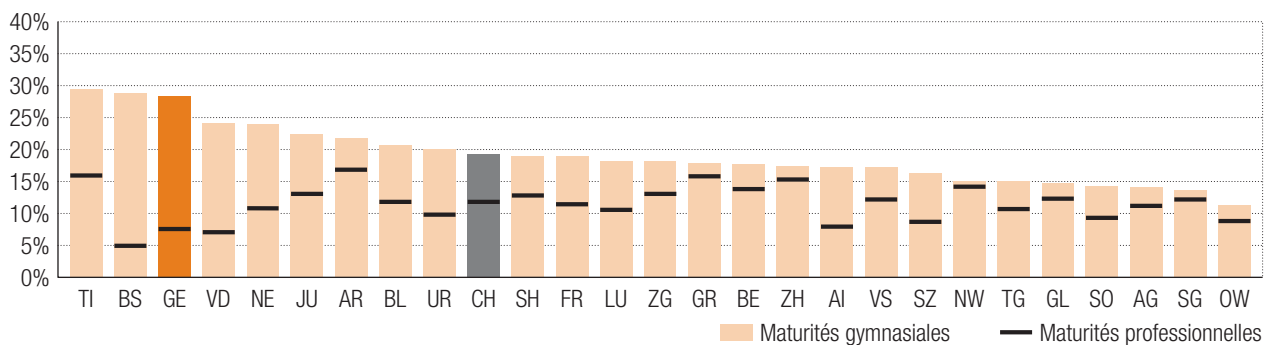
N.B. Il s'agit des CFC réglementés et non réglementés par la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP).
 Source: OFS/Statistique de la formation professionnelle initiale
 Taux global de réussite: Genève: 82% Suisse: 88%

Figure H2.7 Taux de réussite aux examens de maturité professionnelle, selon le canton et le genre, 2007



Source: OFS/Statistique de la formation professionnelle initiale

Figure H2.8 Taux d'obtention⁽¹⁾ de maturités gymnasiales et professionnelles, selon le canton, 2007

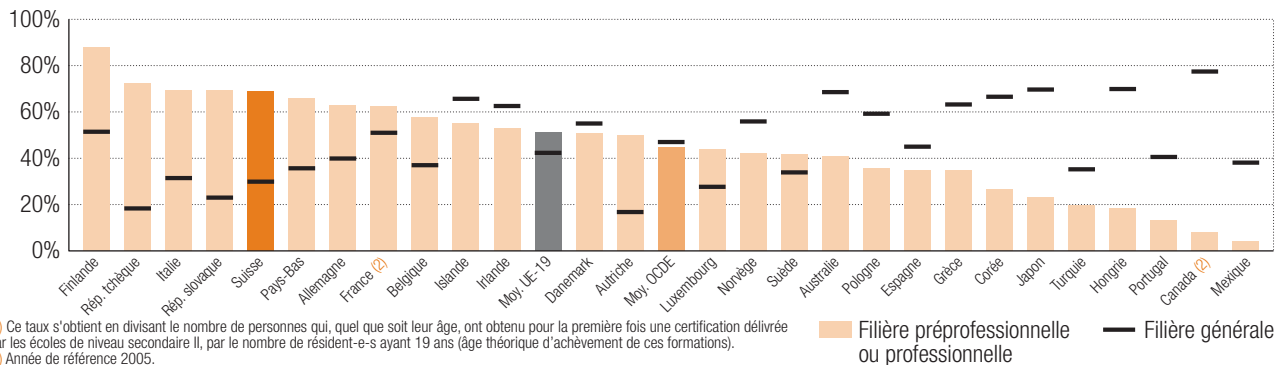


(1) Part des personnes ayant obtenu une maturité par rapport à la population résidente permanente ayant l'âge correspondant à la fin de la formation (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: OFS/Indicateurs des Hautes écoles

Figure H2.9 Taux d'obtention⁽¹⁾ d'une certification de niveau secondaire II, selon le pays de l'OCDE, 2006

Figure H2.9a Selon la filière

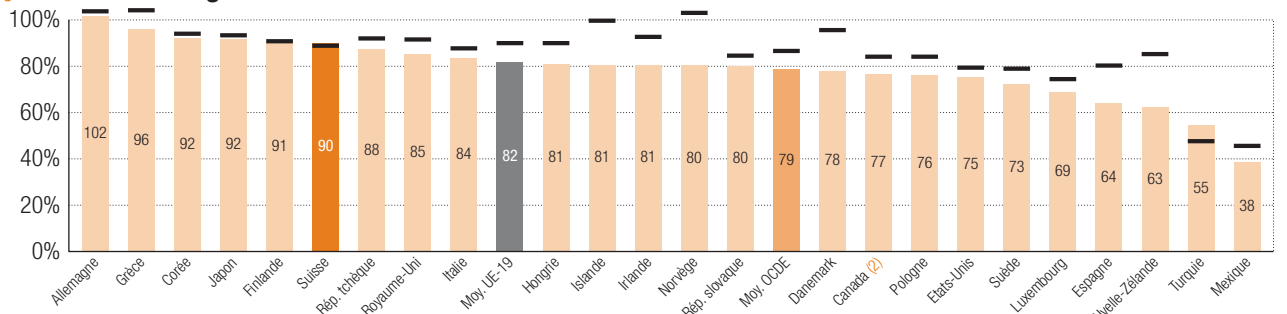


(1) Ce taux s'obtient en divisant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge, ont obtenu pour la première fois une certification délivrée par les écoles de niveau secondaire II, par le nombre de résident-e-s ayant 19 ans (âge théorique d'achèvement de ces formations).

(2) Année de référence 2005.

Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Figure H2.9b Selon le genre



N.B. Les taux de scolarisation et d'obtention d'une certification peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'élèves (au Luxembourg, par exemple) et surestimés dans les pays importateurs nets d'élèves à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés et certifiés, ce qui explique que certains taux soient supérieurs à 100%.

(1) Ce taux s'obtient en divisant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge, ont obtenu pour la première fois une certification délivrée par les écoles de niveau secondaire II, par le nombre de résident-e-s ayant 19 ans (âge théorique d'achèvement de ces formations). - (2) Année de référence 2005.

Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2008

Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les situations scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (hors Université et formations professionnelles privées), ainsi que les certifications obtenues à la fin de l'année scolaire (au 30 juin). Les certifications obtenues une année donnée (N) correspondent aux élèves scolarisés dans une école genevoise au 31 décembre de l'année N-1.

Certifications de niveau secondaire II

Toutes les certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques et privées (programmes nationaux et étrangers) sont retenues sauf les compléments de formation, les formations dispensées par la SGIPA et le SCAI qui sont de niveau CITE 3C.

Les certifications de l'enseignement public ont été regroupées en sept catégories :

- maturité gymnasiale, y compris la maturité économique ou la maturité professionnelle commerciale jusqu'en 2000 (Collège de Genève et Ecole de commerce) ;
- maturité professionnelle (dès 1994), y compris la maturité technique de l'Ecole d'enseignement technique, spécificité genevoise tolérée par la Confédération jusqu'à la volée d'élèves entrés en 1^{re} année en 2006, sa suppression étant requise par la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr du 13 décembre 2002) ;
- maturité spécialisée (dès 2005) ;
- certificat de culture générale ;
- certificat fédéral de capacité et certificat cantonal de capacité (CFC et CC), y compris ceux délivrés selon l'article 33 (anciennement 41) de la nLFPr du 13 décembre 2002 ;
- autres diplômes professionnels (diplôme de commerce, diplôme de fleuriste et d'horticulteur, certificat d'aide soignant-e) ;
- attestation de formation élémentaire (AFE) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) (dès 2004).

La maturité économique de l'Ecole de commerce (assimilée à une maturité gymnasiale) a été remplacée en 1998 par la maturité professionnelle commerciale. En 2000, les élèves obtenant encore une maturité économique (degré finissant) sont donc comptabilisés parmi les maturités gymnasiales. En 2007, la maturité professionnelle commerciale est comptabilisée parmi les maturités professionnelles.

Taux d'obtention d'une certification

Le taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II est égal au nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une année donnée une certification de niveau secondaire II délivrée par les écoles genevoises (certaines personnes ont pu obtenir plusieurs certifications), divisé par le nombre de résident-e-s ayant 19 ans. Dix-neuf ans est en effet l'âge théorique auquel s'achèvent les formations en quatre ans mais également les formations en trois ans (de nombreuses réorientations intervenant après la 1^{re} année du secondaire II). Il ne s'agit donc pas du taux de certification atteint par la population âgée de 19 ans, mais c'est une estimation de la certification d'une classe d'âge.

Proportion de certifié-e-s parmi les élèves suivant la dernière année de la formation

Cette proportion est calculée pour la maturité gymnasiale ou le certificat de culture générale en rapportant le nombre d'élèves ayant obtenu la certification en question, au nombre d'élèves présents au 31 décembre de l'année scolaire considérée dans le degré préparant cette certification. Ce taux est à considérer avec précaution puisque l'on ne connaît pas le nombre d'élèves effectivement présents aux examens.

Examen de fin d'apprentissage

L'obtention du CFC clôturant l'apprentissage résulte d'un examen final organisé pour chaque profession par les associations professionnelles responsables du métier et le canton où est enregistré le contrat d'apprentissage. Les CFC obtenus selon l'article 33 (anc. 41) sont pris en compte ici.

Taux d'obtention de maturités gymnasiales et professionnelles

Il est calculé par l'Office fédéral de la statistique en rapportant le nombre de certificats de maturité décernés pendant une année donnée à la population résidente permanente ayant théoriquement le même âge (19 ans pour les maturités gymnasiales et 21 ans pour les maturités professionnelles).

Références

- Rastoldo F., Evrard A., Kaiser C. (2006). *La nouvelle organisation au Cycle d'orientation. Rapport III : Intégration au secondaire II des élèves soumis à la nouvelle structure du Cycle d'orientation*. Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2006/NouvOrgCO-3.pdf>
- Rastoldo F., Evrard A., Amos J. (2007). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport I : Entrée en formation professionnelle et parcours de formation des diplômés*. Genève : SRED.
http://www.ge.ch/sred/publications/docsred/2007/JFormProf_R1.pdf
- Statistique de la formation professionnelle initiale en 2007. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Site de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>
- SRED (à paraître). *Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève*.

Transition école-vie active après une certification de niveau secondaire II

Mots clés

Transition école-vie active, certification de niveau secondaire II, adéquation formation-emploi, marché du travail, chômage

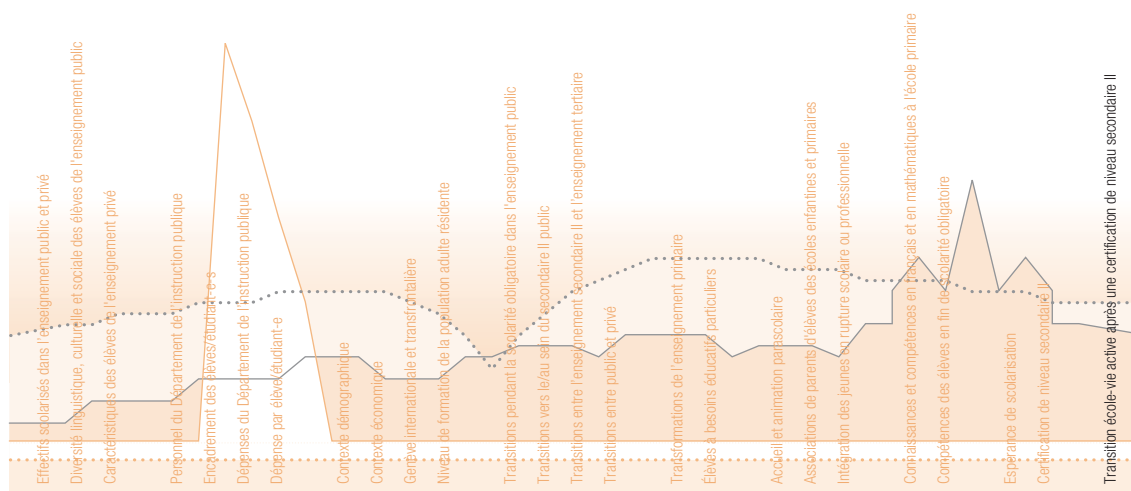
La certification de niveau secondaire II, délivrée à l'issue d'une formation générale ou professionnelle, est un moment clé dans les parcours des jeunes (voir H2, *Certification de niveau secondaire II*). Les orientations ultérieures diffèrent sensiblement selon le type de certification obtenue : les formations générales constituent encore la principale voie d'accès à l'enseignement tertiaire, alors qu'après une formation professionnelle la majorité des certifié-e-s entrent sur le marché du travail (voir D3, *Transitions entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement tertiaire*). Le cas des titulaires d'une maturité professionnelle constitue toutefois une exception puisque ces derniers poursuivent ensuite majoritairement une formation. La maturité professionnelle, créée à l'origine pour revaloriser la formation professionnelle et élargir la voie d'accès à l'enseignement tertiaire, leur permet d'accéder principalement aux Hautes écoles spécialisées (HES).

La poursuite d'études de niveau tertiaire étant abordée dans le chapitre D3, ce chapitre traite de la transition école-vie active des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale dispensée dans le canton de Genève. Il fournit, dans un premier temps, des éléments sur la situation de celles et ceux qui travaillent 18 mois après la certification : type de contrat, taux d'activité, lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou satisfaction à l'égard de l'emploi occupé.

Dans un second temps, ce chapitre apporte aussi un éclairage sur la transition plus difficile des jeunes gens et jeunes femmes qui sont à la recherche d'un emploi.

Lien avec les 50 politiques publiques arrêtées par le Conseil d'Etat en mai 2007

Ce chapitre est en lien avec la politique publique n° 23, « Formation professionnelle initiale »¹. Répondre aux exigences de l'économie en matière de qualification et développer la qualité de la formation, promouvoir l'égalité filles-garçons et l'égalité des chances en général font partie des objectifs énoncés de cette politique publique. Enfin, la situation scolaire ou professionnelle 18 mois après l'obtention du certificat de formation initiale est l'un des indicateurs pressentis pour suivre cette politique publique.



En 2006, 18 mois après une certification de niveau secondaire II obtenue dans la formation professionnelle à Genève, les deux tiers des jeunes sont sur le marché du travail. La grande majorité d'entre eux sont dans une situation satisfaisante : contrat de travail à durée indéterminée, emploi qualifié, taux d'activité souhaité. La transition à l'emploi s'est toutefois révélée difficile pour un certain nombre de jeunes, puisque 28% d'entre eux ont connu au moins une période de chômage et 20% sont confrontés à un ou plusieurs éléments caractéristiques de la précarité dans l'emploi (contrat à durée déterminée, taux d'activité non souhaité). Par ailleurs, 16% des jeunes se déclarent au chômage 18 mois après leur certification.

Deux tiers des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale sont sur le marché du travail après la certification

Figure
I1.1

Fin 2006, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a défini, pour l'horizon 2015, un objectif qui consiste à amener 95% des jeunes de moins de 25 ans à une certification de niveau secondaire II² (voir H2, *Certification de niveau secondaire II*). Toutes les certifications de niveau secondaire II ne sont toutefois pas équivalentes en ce qui concerne les parcours ultérieurs et toutes ne permettent pas d'envisager une poursuite d'études. En 2006, d'après l'enquête EOS (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), 90% des certifié-e-s de la formation générale genevoise (maturité gymnasiale et école de culture générale) poursuivent leurs études 18 mois après avoir obtenu leur certificat (Figure I1.1 et voir également D3, *Transitions secondaire II-tertiaire*). En revanche, deux tiers des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale se sont orienté-e-s vers le marché du travail. Des différences s'observent également au sein de la formation professionnelle initiale. En 2006, 82% des jeunes ayant obtenu, 18 mois plus tôt, un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le système dual³ sont sur le marché du travail. C'est le cas de moins de 40% des titulaires d'une maturité professionnelle, ce certificat donnant accès aux formations de niveau tertiaire, notamment dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

Une majorité de jeunes certifié-e-s en situation stable sur le marché du travail

Figures
I1.2
I1.3

Parmi les certifié-e-s de la formation professionnelle initiale qui sont sur le marché du travail 18 mois après avoir achevé leur formation de niveau secondaire II, 84% occupent un emploi et 16% en recherchant un (Figure I1.2). La proportion relativement importante de jeunes ayant un emploi varie toutefois d'un certificat à l'autre : lorsqu'ils ou elles sont entré-e-s dans la vie active, près de 90% des titulaires d'une maturité professionnelle occupent un emploi contre un peu moins de 75% des jeunes qui ont obtenu un diplôme de l'École de commerce. L'insertion sur le marché du travail des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale se fait principalement à l'échelle locale, 93% des emplois occupés étant situés dans le canton de Genève (Figure I1.3). Cela traduit, dans une certaine mesure, une assez bonne adéquation entre les formations professionnelles dispensées à Genève et les besoins en main-d'œuvre de l'économie locale.

Figure
I1.4

En 2006, la plupart des emplois occupés par les jeunes peuvent être considérés comme relativement stables : 84% des certifié-e-s ayant un emploi bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée (Figure I1.4), les jeunes filles étant légèrement plus avantagées que les garçons (86% contre 81%). On observe également que 83% de ces jeunes occupent un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier, ce qui est relativement conforme à ce que prévoient la plupart des conventions collectives de travail pour celles et ceux qui ont obtenu un CFC. Les certifié-e-s occupant un emploi non qualifié n'exercent vraisemblablement pas la profession apprise en formation.

Figure
I1.5

84% des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale qui sont en emploi, 18 mois après avoir achevé leur formation, travaillent à plein temps. Les jeunes gens travaillent moins à temps partiel que les jeunes femmes (10% contre 25%), ceci étant sans doute lié au fait que les branches économiques à forte présence masculine offrent généralement moins de postes à temps partiel. Dans 88% des cas, le taux d'activité correspond au souhait des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale (Figure I1.5). Globalement, le temps plein ou le temps partiel subis concernent chacun 6% des jeunes en emploi. La proportion de jeunes qui n'ont pas pu choisir leur taux d'activité est toutefois plus forte chez celles et ceux qui travaillent à temps partiel, plus d'un tiers d'entre eux souhaitant travailler davantage.

Des jeunes globalement satisfaits de l'emploi occupé

En 2006, 18 mois après une certification de niveau secondaire II obtenue dans la formation professionnelle initiale, la grande majorité des jeunes certifié-e-s entré-e-s sur le marché du travail se déclarent satisfait-e-s⁴ de leur emploi. Ce sont les aspects de rémunération et de perspectives de carrière dont les jeunes sont moins nombreux à être satisfaits (environ 70%) (Figure 11.6). En ce qui concerne l'adéquation entre la formation reçue et l'emploi occupé 18 mois après la certification, la proportion de certifié-e-s satisfait-e-s s'élève à 86% pour les titulaires d'un CFC dual, alors qu'elle n'est que de 74% pour les titulaires d'un diplôme de l'Ecole de commerce (Figure 11.7). Les attentes et appréciations relatives à l'insertion professionnelle peuvent différer d'une formation à l'autre et sont certainement plus ciblées et précises dans le cas des professions très spécifiques apprises dans la filière duale. Par ailleurs, 96% des jeunes qui sont en emploi 18 mois après avoir obtenu une attestation de formation élémentaire ou de formation professionnelle se déclarent satisfaits de l'adéquation formation/emploi. Cette proportion, très élevée, est vraisemblablement à mettre en lien avec le fait que, pour bon nombre de ces jeunes, l'insertion professionnelle constitue sûrement une satisfaction en tant que telle après des parcours scolaires et personnels souvent très difficiles (voir « Pour comprendre ces résultats »).

Figures
11.6
11.7

Un tiers des jeunes trouvent un emploi dans l'entreprise qui les a formés

Quand ils sont en emploi 18 mois après la certification, les certifié-e-s de la formation professionnelle initiale ont le plus souvent trouvé du travail dans l'entreprise où ils ou elles ont effectué leur apprentissage ou leur stage de maturité professionnelle (35%) (Figure 11.8). Pour obtenir un emploi, 23% déclarent avoir eu recours à leur famille ou à leur réseau de connaissances. Cette démarche, manifestement efficace, pose néanmoins la question de l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi à la sortie d'une formation de niveau secondaire II, étant donné que la possibilité d'activer des réseaux sociaux n'est pas la même pour tous. Enfin, c'est par le biais des candidatures spontanées que 20% des certifié-e-s sont aussi parvenu-e-s à décrocher l'emploi qu'ils ou elles occupent 18 mois après la certification.

Figure
11.8

Un accès à l'emploi parfois difficile

En 2006, 28% des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale ayant un emploi 18 mois après la fin de leurs études déclarent avoir été confronté-e-s à une période de chômage – un peu plus de 6 mois en moyenne – depuis qu'ils ont quitté le système genevois de formation (Figure 11.9). Les jeunes femmes ont été légèrement plus concernées par le chômage que les jeunes gens (29% contre 26%).

Figure
11.9

Connaître une période de chômage n'est toutefois pas le seul indice d'une transition difficile entre l'école et la vie active. Les travaux de recherche sur la précarité dans l'emploi considèrent habituellement qu'un contrat de travail à durée déterminée et/ou du sous-emploi, défini comme un travail à temps partiel non souhaité, sont des éléments caractéristiques de la précarité. C'est le cas de 20% des jeunes qui travaillent 18 mois après avoir obtenu un certificat de la formation professionnelle initiale (Figure 11.10). Là encore, tous les certificats délivrés à l'issue d'une formation professionnelle initiale de niveau secondaire II ne sont pas équivalents en matière d'exposition à ces éléments de précarité dans l'emploi, les titulaires d'un diplôme de l'Ecole de commerce étant, par exemple, nettement plus concernés que ceux qui ont obtenu un CFC dual (43% contre 16%).

Figure
11.10

16% des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale sont au chômage

L'enquête EOS n'a pas vocation à mesurer le chômage des jeunes ou sa durée de façon précise (voir « Pour comprendre ces résultats »). Sa principale limite est l'absence de connaissances sur le moment du passage à la vie active et sur ce qui se produit entre la certification et la situation de recherche d'emploi observée 18 mois plus tard. Il se peut par exemple qu'un certain nombre de jeunes aient occupé un emploi avant de se retrouver au chômage à la date de l'enquête. D'autres ont pu débiter et achever (ou non) une nouvelle formation, effectuer leur service militaire ou encore prendre une année sabbatique. En 2006, 18 mois après avoir achevé une formation professionnelle initiale, 16% des jeunes qui sont sur le marché du travail déclarent être à la recherche d'un emploi (soit environ 200 personnes) (Figure 11.2). La moitié d'entre eux déclarent l'être depuis plus de 7 mois et un quart d'entre eux depuis plus de 15 mois⁵ (Figure 11.11). Ce sont les titulaires d'une maturité professionnelle qui sont les moins concernés par le chômage (11%). En règle générale, le chômage des jeunes est caractérisé par son aspect conjoncturel et sa durée relativement courte. La proportion de certifié-e-s en recherche d'emploi est ici assez préoccupante dans la mesure où, entre le milieu de l'année 2005 et la fin 2006, le chômage a globalement reculé dans le canton⁶.

Figures
11.2
11.11

Notes

- 1 Budget par politique publique adopté par le Conseil d'Etat du canton de Genève en novembre 2008.
- 2 Voir CDIP, projet Transition (2006) : <http://www.edk.ch/dyn/13184.php>.
- 3 Formation en entreprise et à l'école professionnelle.
- 4 Jeunes femmes et jeunes gens se déclarant « tout à fait satisfait » ou « plutôt satisfait ».
- 5 57% des recherches d'emploi effectuées sont uniquement centrées sur le canton de Genève et 43% sont étendues à l'ensemble de la Suisse romande.
- 6 Pour l'ensemble de la population active, le taux de chômage est passé de 7,4% en juillet 2005 à 6,8% en décembre 2006. Au cours de la même période, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans inscrits à l'Office cantonal de l'emploi est passé de 1'748 à 1'670 personnes.

Liste des figures

- I1.1 Situation principale des certifié-e-s de niveau secondaire II (public), selon la certification, 2006
- I1.2 Situation sur le marché du travail des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, selon la certification, 2006
- I1.3 Lieu d'exercice de l'activité professionnelle des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, 2006
- I1.4 Type de contrat de travail, statut dans l'emploi et taux d'activité des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, selon le genre, 2006
- I1.5 Satisfaction à l'égard du taux d'activité des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, selon le taux d'activité, 2006
- I1.6 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale satisfait-e-s de leur emploi, selon le genre et les caractéristiques de l'emploi, 2006
- I1.7 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale satisfait-e-s de l'adéquation formation/emploi, selon la certification, 2006
- I1.8 Moyens d'obtention de l'emploi occupé des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, 2006
- I1.9 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale ayant connu une période de chômage et durée de cette période, selon le genre, 2006
- I1.10 Stabilité dans l'emploi des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale, selon la certification, 2006
- I1.11 Durée de recherche d'emploi des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale en situation de chômage, 2006

Figure 11.1 Situation principale des certifié-e-s de niveau secondaire II (public)⁽¹⁾, selon la certification, 2006

Certification obtenue en 2005	Situation en décembre 2006			Total
	En formation	Sur le marché du travail	Ni en formation ni sur le marché du travail ⁽²⁾	
Formation professionnelle initiale	31%	66%	3%	100%
AFP ou AFE ⁽³⁾	16%	83%	2%	100%
CFC ⁽⁴⁾ (apprentissage dual)	15%	82%	4%	100%
CFC ⁽⁴⁾ (école à plein temps)	27%	68%	5%	100%
Diplôme de l'Ecole de commerce	55%	41%	4%	100%
Maturité professionnelle	58%	39%	2%	100%
Formation générale	90%	8%	2%	100%
Maturité gymnasiale	95%	4%	1%	100%
Certificat de l'Ecole de culture générale	68%	26%	6%	100%

(1) Situation 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois. - (2) Séjour linguistique, service militaire, etc.
 (3) Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE). - (4) Certificat fédéral de capacité.
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

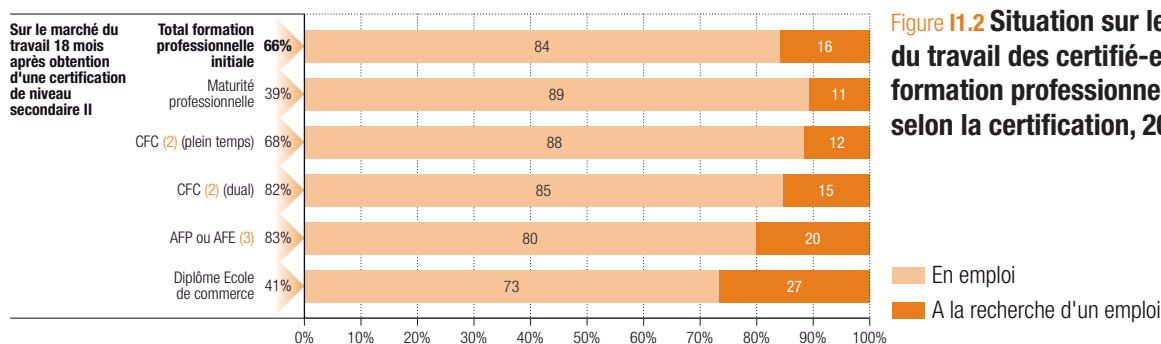
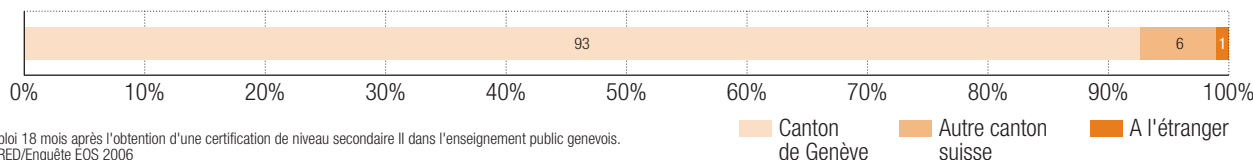


Figure 11.2 Situation sur le marché du travail des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, selon la certification, 2006

Lecture: 66% des jeunes ayant obtenu une certification de la formation professionnelle initiale en 2005, sont sur le marché du travail en décembre 2006; 84% d'entre eux ont un emploi et 16% en recherchent un.
 (1) Situation 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois. - (2) Certificat fédéral de capacité.
 (3) Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE).
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.3 Lieu d'exercice de l'activité professionnelle des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, 2006



(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.4 Type de contrat de travail, statut dans l'emploi et taux d'activité des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, selon le genre, 2006

	Hommes	Femmes	Total	
Type de contrat	Contrat à durée indéterminée	81%	86%	84%
	Contrat à durée déterminée	19%	14%	16%
	Total	100%	100%	100%
Statut dans l'emploi	Employé ou ouvrier qualifié	82%	85%	83%
	Employé ou ouvrier non qualifié	6%	6%	6%
	Stagiaire, aide, auxiliaire	8%	9%	9%
	Indépendant, chef d'entreprise	3%	-	2%
	Total	100%	100%	100%
Taux d'activité	Plein temps	90%	75%	84%
	Temps partiel	10%	25%	16%
	Total	100%	100%	100%

(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.5 Satisfaction à l'égard du taux d'activité des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, selon le taux d'activité, 2006

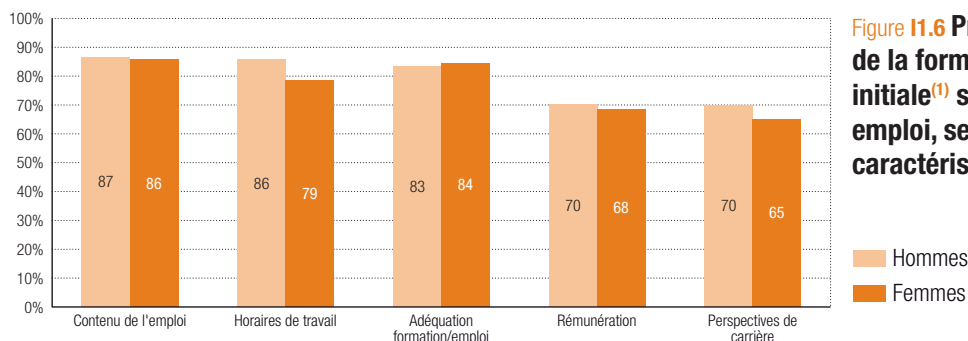
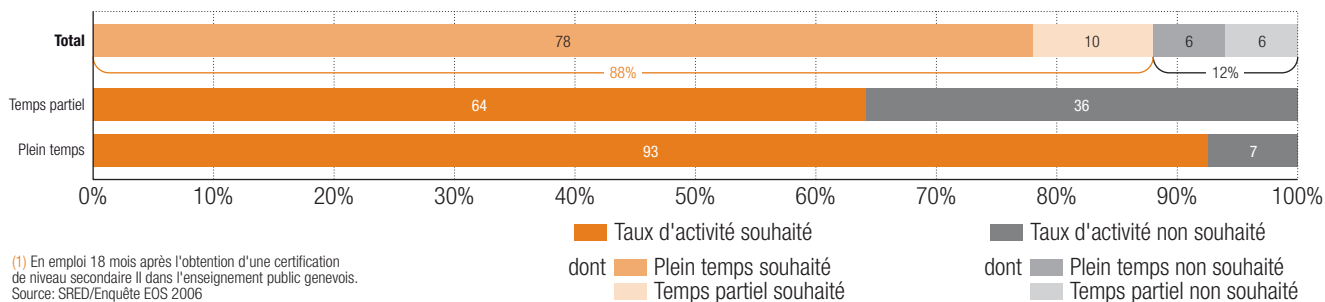
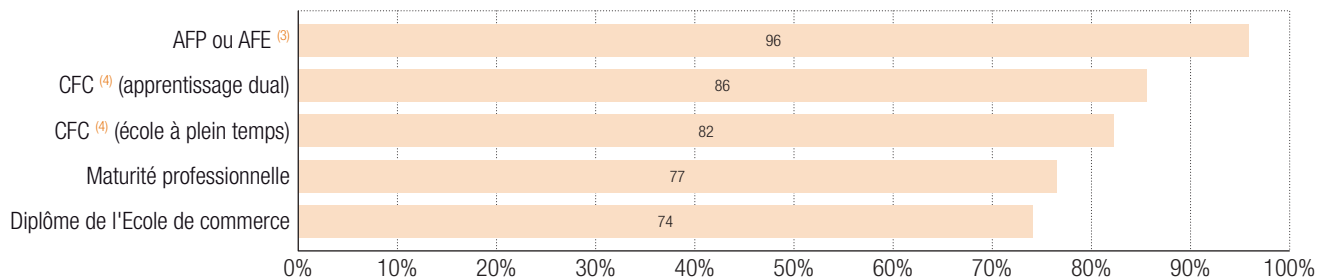


Figure 11.6 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾ satisfait-e-s⁽²⁾ de leur emploi, selon le genre et les caractéristiques de l'emploi, 2006

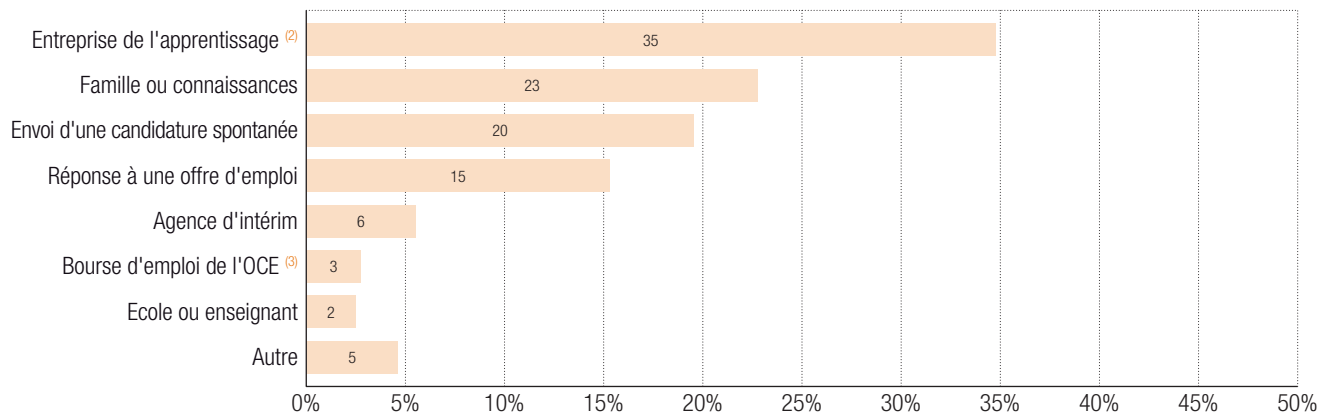
(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois. - (2) Se déclarant «plutôt satisfait-e» ou «tout à fait satisfait-e».
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.7 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾ satisfait-e-s de l'adéquation formation/emploi⁽²⁾, selon la certification, 2006



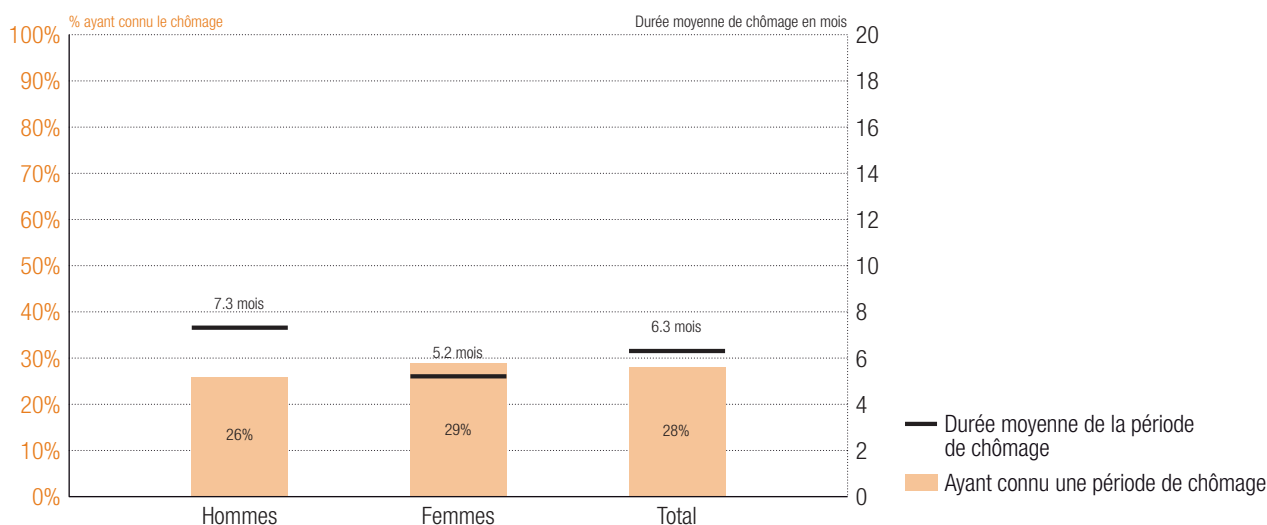
(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois. - (2) Se déclarant «plutôt satisfait-e» ou «tout à fait satisfait-e».
 (3) Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE). - (4) Certificat fédéral de capacité.
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.8 Moyens d'obtention de l'emploi occupé des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, 2006



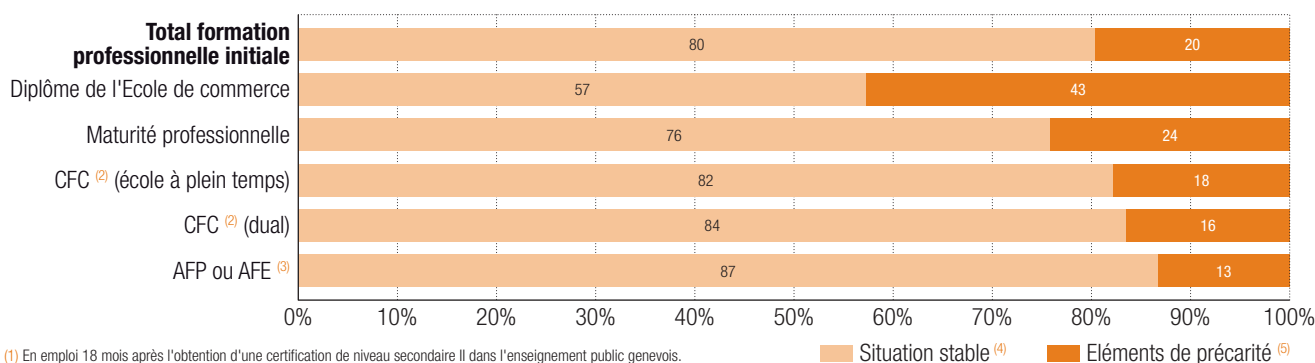
N.B. La somme des proportions est légèrement supérieure à 100% car certain-e-s certifié-e-s ont donné plusieurs réponses.
 (1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois. - (2) Y compris les stages de maturité professionnelle. - (3) Office cantonal de l'emploi.
 Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.9 Proportion de certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾ ayant connu une période de chômage et durée de cette période, selon le genre, 2006



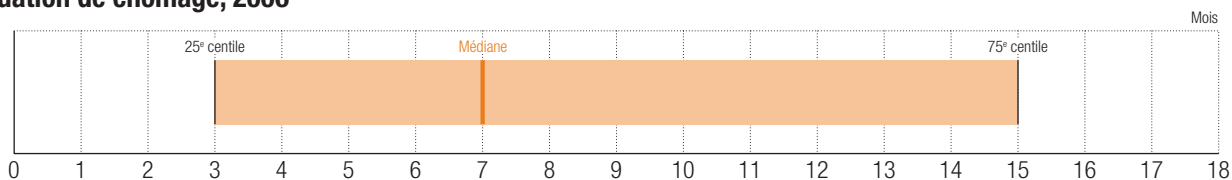
(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.10 Stabilité dans l'emploi des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾, selon la certification, 2006



(1) En emploi 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.
(2) Certificat fédéral de capacité.
(3) Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE).
(4) Contrat à durée indéterminée (CDI) et plein temps, CDI et temps partiel souhaité.
(5) Contrat à durée déterminée, CDI et temps partiel subi.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

Figure 11.11 Durée de recherche d'emploi des certifié-e-s de la formation professionnelle initiale⁽¹⁾ en situation de chômage, 2006



Lecture: ce graphique représente la dispersion des durées de recherche d'emploi des certifié-e-s 2006 de la formation professionnelle initiale qui sont au chômage au 1^{er} décembre 2006. Ces durées sont comprises entre 0 et 18 mois; 25% d'entre elles sont inférieures ou égales à 3 mois (25^e centile) et 25% dépassent les 15 mois (75^e centile). La valeur médiane de la durée de recherche, égale à 7 mois, correspond à la durée de recherche d'emploi qui est telle que 50% des jeunes ont une durée de recherche inférieure ou égale à 7 mois et 50% ont une durée supérieure à 7 mois.
(1) Au chômage 18 mois après l'obtention d'une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.
Source: SRED/Enquête EOS 2006

Pour comprendre ces résultats

Enquête EOS

L'enquête sur l'orientation des élèves certifiés de l'enseignement secondaire II public du canton de Genève (EOS) porte, depuis sa création en 1989, sur la situation de ces certifié-e-s 18 mois après l'obtention de leur titre. Elle est réalisée par le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique (DIP) selon une fréquence bisannuelle, au moyen d'un questionnaire envoyé à l'ensemble de la population concernée.

Les évolutions successives du questionnaire permettent peu de comparaisons dans le temps. Par ailleurs, le champ a lui aussi évolué puisqu'il a récemment été élargi aux diplômé-e-s de la formation professionnelle de niveau tertiaire. En décembre 2006, 4'573 jeunes de la promotion 2005 ont été interrogés (dont 3'606 certifié-e-s de niveau secondaire II et 967 diplômé-e-s de niveau tertiaire). Le taux de réponse a été de 62%. Un coefficient de pondération est utilisé pour tenir compte des non-réponses.

• Champ de la population

Les résultats présentés dans ce chapitre ne portent que sur les titulaires d'une certification de l'enseignement secondaire II, les données collectées pour l'enseignement tertiaire n'offrant pas la possibilité de comparer la situation des diplômé-e-s des Hautes écoles spécialisées (HES) et des écoles professionnelles supérieures à celle des diplômé-e-s des Hautes écoles universitaires (HEU), ce qui les rend peu pertinentes dans le cadre de cette publication. Par ailleurs, à l'issue d'une certification de niveau secondaire II, les orientations sont très différentes. En effet, la grande majorité des jeunes qui ont effectué un parcours scolaire au sein de la filière générale (filière gymnasiale ou de culture générale) poursuivent une formation, alors qu'à l'inverse, celles et ceux qui achèvent un parcours dans la formation professionnelle initiale s'orientent principalement vers le marché du travail. En conséquence, seule la transition école-vie active des titulaires d'une certification de la formation professionnelle initiale est présentée ici.

• Limites de l'enquête

Le questionnaire de l'enquête EOS est conçu de manière à caractériser la situation des certifié-e-s qui sont en emploi à la date de l'enquête (les actifs et actives occupé-e-s) et celle des certifié-e-s qui sont à la recherche d'un emploi. Les données collectées donnent une image de la situation 18 mois après la certification mais ne permettent pas, en revanche, de savoir ce qui s'est produit entre la certification et la date de l'enquête. Ainsi, certain-e-s certifié-e-s ont pu se diriger vers le marché du travail dès l'obtention de leur titre de niveau secondaire II, alors que d'autres ont pu entreprendre, achever ou abandonner de nouvelles études, prendre une année sabbatique (séjour linguistique, voyage, etc.) ou n'exercer aucune activité avant de se retrouver sur le marché de l'emploi. L'absence de connaissances sur le moment du passage à la vie active rend l'interprétation de certaines données relativement difficile, notamment sur la question de la durée de recherche du premier emploi pour les jeunes qui travaillent (« Combien de semaines vous ont été nécessaires pour trouver un premier emploi après l'obtention du diplôme ? ») et celle de la durée de chômage pour les jeunes à la recherche d'un emploi à la date de l'enquête (« Depuis combien de mois êtes-vous à la recherche d'un emploi ? »).

Attestations fédérales de formation professionnelle ou de formation élémentaire

- L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a été introduite avec la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004, avec anticipation dans quelques projets pilotes sur des règlements provisoires. Elle est délivrée à l'issue d'une formation de type dual (entreprise-école) d'une durée de deux ans. Elle permet à des jeunes qui, pour diverses raisons ne sont pas en mesure d'entreprendre une formation en trois ou quatre ans, d'acquérir des compétences professionnelles en vue d'une insertion sur le marché du travail ou d'un passage en 2^e année du CFC de la profession apprise.
- L'attestation fédérale de formation élémentaire (AFE) n'est pas reprise dans la nLFPr. Délivrée à l'issue d'une formation élémentaire qui dure entre 12 et 24 mois, elle est maintenue tant qu'il n'existe pas d'AFP dans le domaine professionnel concerné.

Ces formations sont destinées à des jeunes et des adultes qui éprouvent des difficultés scolaires et ne sont pas en mesure d'entreprendre un apprentissage. Elles se caractérisent par des activités pratiques simples. La fréquentation de l'enseignement professionnel et des cours interentreprises est réglée dans chaque ordonnance de formation.

A Genève, ces formations sont coordonnées par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Elles font l'objet d'un contrat signé par l'intéressé-e et l'entreprise formatrice.

Références

- Alliaa, R., Petrucci, F. (2008). *Que deviennent les diplômés 2003 de l'enseignement secondaire II 18 mois après avoir obtenu leur diplôme ?* Résultats de l'enquête EOS. Genève : SRED.
http://www.ge.ch/SRED/publications/docsred/EOS/EOS_2008.pdf
- Bertschy, K., Böni, E., Meyer, T. (2007). *Les jeunes en transition de la formation au monde du travail*. Survol de résultats de la recherche longitudinale TREE, mise à jour 2007. Berne.
http://www.tree-ch.ch/html_fr/docs/TREE_Ergebnis-Update_2007_frz.pdf
- SRED (à paraître). *Les indicateurs de la formation professionnelle à Genève*.

Annexes

- Annexe 1** **La population résidente**
- Annexe 2** **La catégorie socioprofessionnelle des parents**
- Annexe 3** **Le canton de Genève et les cantons suisses**
- Annexe 4** **L'enseignement privé à Genève**
- Annexe 5** **Les voies d'accès à la profession enseignante dans l'enseignement public à Genève**
- Annexe 6** **Terminologies économiques**
- Annexe 7** **Les Accords bilatéraux et l'agglomération franco-valdo-genevoise**
- Annexe 8** **Les établissements de l'enseignement primaire (rentrée 2008)**
- Annexe 9** **Indicateur du niveau d'urbanisation**

Annexe 1 La population résidente

La population résidente du canton de Genève comprend la population suisse et les ressortissant-e-s de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation officielle de domicile, qui habitent effectivement dans le canton. Cette définition est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à celle de domicile légal). Ainsi, sont pris en compte les Confédéré-e-s qui ont conservé leur domicile légal dans leur canton d'origine mais qui habitent Genève la plus grande partie de leur temps. Quant à la population résidente de nationalité étrangère, elle inclut :

- la *population étrangère résidente de longue durée*: personnes titulaires d'un permis de séjour (permis B), personnes établies (permis C), personnes titulaires d'un permis de séjour de courte durée (permis L) d'une durée égale ou supérieure à 12 mois, et éventuelles autres personnes assimilables à ces catégories ;
- la *population étrangère résidente de courte durée*: personnes titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à 12 mois ou d'un permis saisonnier. Le statut de saisonnier a été aboli à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux au 1^{er} juin 2002 ; ces permis sont transformés en une autorisation de courte durée ;
- les *fonctionnaires internationaux*: principalement membres ou employé-e-s d'organisations internationales gouvernementales, de missions diplomatiques et de consulats (personnes exemptes de permis), titulaires d'une carte de légitimation ou attestation de fonction ou d'emploi, ainsi que les membres de leur famille avec (permis CI) ou sans activité lucrative, et leur personnel de maison ;
- les *personnes relevant du domaine de l'asile*: les personnes étrangères bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) et, depuis décembre 2001, celles qui ont demandé l'asile en Suisse et qui attendent que les autorités statuent sur leur cas (permis N). Ceux qui obtiennent le statut de réfugiés reçoivent soit un permis de séjour (B) soit un permis d'établissement (C) et sont alors comptabilisés dans ces catégories.

La population résidente ainsi définie ne comprend pas les personnes sans papiers.

Cette définition de la population résidente est, depuis janvier 2002, en parfaite adéquation avec celle utilisée dans le cadre des recensements fédéraux de la population. Cependant, elle diffère de celle de la statistique de l'état annuel de la population qui détermine l'effectif de la *population résidente permanente* (définition OFS) :

- la *population résidente permanente* comprend toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins : personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et personnes de nationalité étrangère possédant une autorisation d'établissement ou une autorisation de séjour d'une durée d'au moins 12 mois, ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leurs familles. N'en font pas partie : les personnes effectuant un séjour de courte durée (moins de 12 mois) et celles dont le statut n'est pas encore réglé (requérant-e-s d'asile).

Annexe 2 La catégorie socioprofessionnelle des parents

Nomenclature utilisée au SRED

Jusqu'en 1993, la couche sociale à laquelle appartenait les élèves était définie en fonction de l'indication de la profession du père ou, à défaut, du répondant légal (la mère, la plupart du temps).

Depuis 1994, la base de données scolaires (BDS) contient non seulement les informations concernant le père, mais aussi celles de la mère, et le cas échéant, celles du responsable légal et de la personne chez qui habite l'élève. Afin d'assurer la comparabilité avec les données antérieures, la couche sociale de l'élève est depuis définie d'après la profession de la personne avec qui il habite. Lorsqu'il habite avec les parents, la couche sociale du père lui est attribuée en raison de la forte homogamie sociale observée.

Les professions déclarées par les parents sont regroupées selon les quinze types suivants :

1. Manœuvres et ouvriers spécialisés

Travailleurs spécialisés des professions dont l'apprentissage a généralement une durée inférieure à six mois et n'est pas réglementé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

2. Ouvriers qualifiés

Travailleurs salariés des professions manuelles dont l'exercice requiert actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT. Sont incluses dans cette catégorie des personnes qui, sans avoir obtenu un certificat fédéral d'apprentissage, exercent néanmoins, ou disent exercer, une profession de ce type.

3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier

Travailleurs salariés qui dirigent directement un groupe de travailleurs des catégories 1 et 2. La maîtrise fédérale est un niveau de formation fréquent, mais non indispensable.

4. Petits indépendants manuels

Travailleurs à leur compte des catégories 1 et 2 (artisans, etc.).

5. Petits indépendants non manuels

Propriétaires de petites entreprises de distribution et de services (petits commerçants, restaurateurs, cafetiers et assimilés).

6. Agriculteurs

Propriétaires ou fermiers d'entreprises agricoles, viticoles, horticolas, maraîchères ; ou assimilés.

7. Agents subalternes

Travailleurs salariés des professions de la sécurité, de la surveillance, du contrôle et de la manutention notamment, dont l'exercice ne suppose pas actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (gardes, agents municipaux, huissiers, contrôleurs de trains, manutentionnaires de bureau et assimilés).

8. Employés qualifiés

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (employés de bureau, de commerce, correspondanciers, vendeurs et assimilés).

9. Cadres inférieurs

Travailleurs de la catégorie 8 qui assument soit des responsabilités de direction immédiate d'un groupe de travailleurs des catégories 7 et 8, soit la responsabilité globale d'activités partielles (chef de bureau, comptable, etc.).

10. Cadres moyens

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement une formation complète dans une école professionnelle à plein temps.

11. Cadres supérieurs

Travailleurs salariés qui dirigent directement un ensemble de travailleurs de la catégorie 10 ou qui exercent des professions non manuelles dont l'exercice suppose une formation universitaire (administrateur, ingénieur, etc.).

12. Professions libérales et intellectuelles

Travailleurs à leur compte dont l'exercice de la profession implique généralement une formation universitaire, ainsi que les activités des juges, médecins, avocats, pasteurs, etc., qui peuvent être salariés.

13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

Travailleurs salariés, ou plus souvent indépendants, des professions non manuelles exerçant un pouvoir général sur de grandes entreprises ou administrations (directeur général, industriel, administrateur de sociétés, conseiller d'Etat, etc.).

14. Ménagères

Chefs de ménage de sexe féminin, n'exerçant pas d'activité professionnelle.

15. Divers et sans profession

Etudiants, retraités, invalides, rentiers, requérants d'asile et réfugiés.

Dans les différents chapitres présentés, ces quinze types de professions sont regroupés en trois catégories socioprofessionnelles :

Cadres supérieurs et dirigeants

11. Cadres supérieurs
12. Professions libérales et intellectuelles
13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

Employés, cadres intermédiaires et petits indépendants

Employés et cadres intermédiaires

8. Employés qualifiés
9. Cadres inférieurs
10. Cadres moyens

Petits indépendants

4. Petits indépendants manuels
5. Petits indépendants non manuels
6. Agriculteurs

Ouvriers, divers et sans indication

Ouvriers

1. Manœuvres et ouvriers spécialisés
2. Ouvriers qualifiés
3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier
7. Agents subalternes

Divers et sans indication

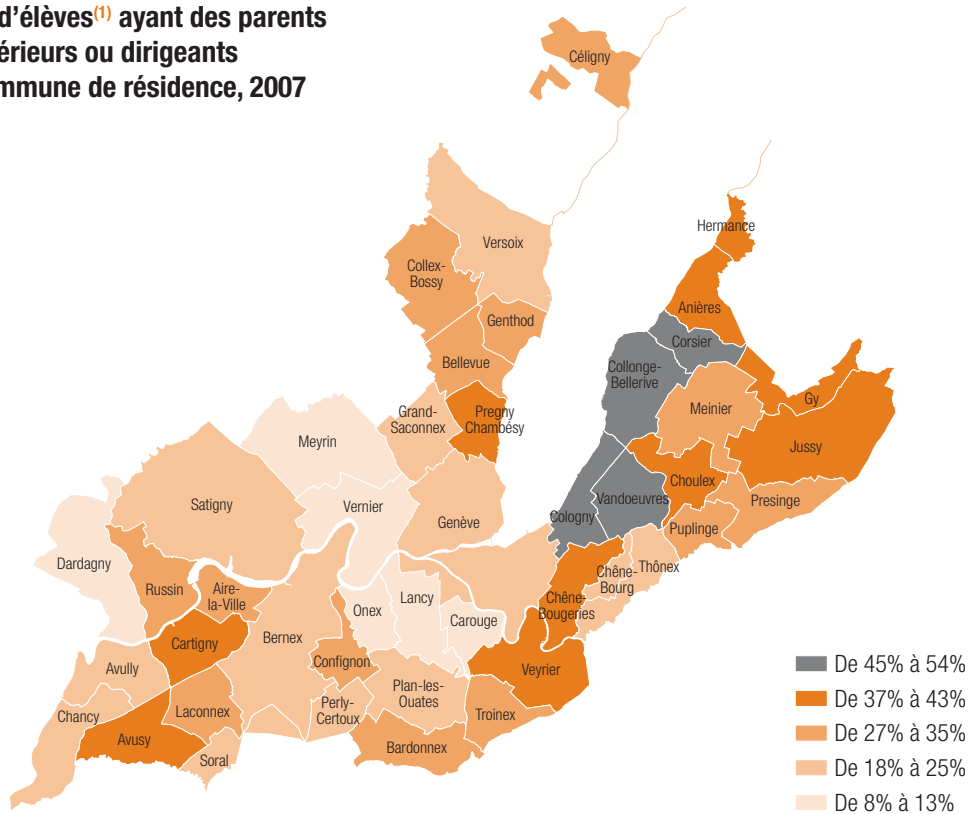
14. Ménagères
15. Divers et sans profession

Dans la base de données scolaires, la catégorie « divers et sans indication » regroupe notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, bénéficiaires de rente de type invalidité, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Répartition territoriale

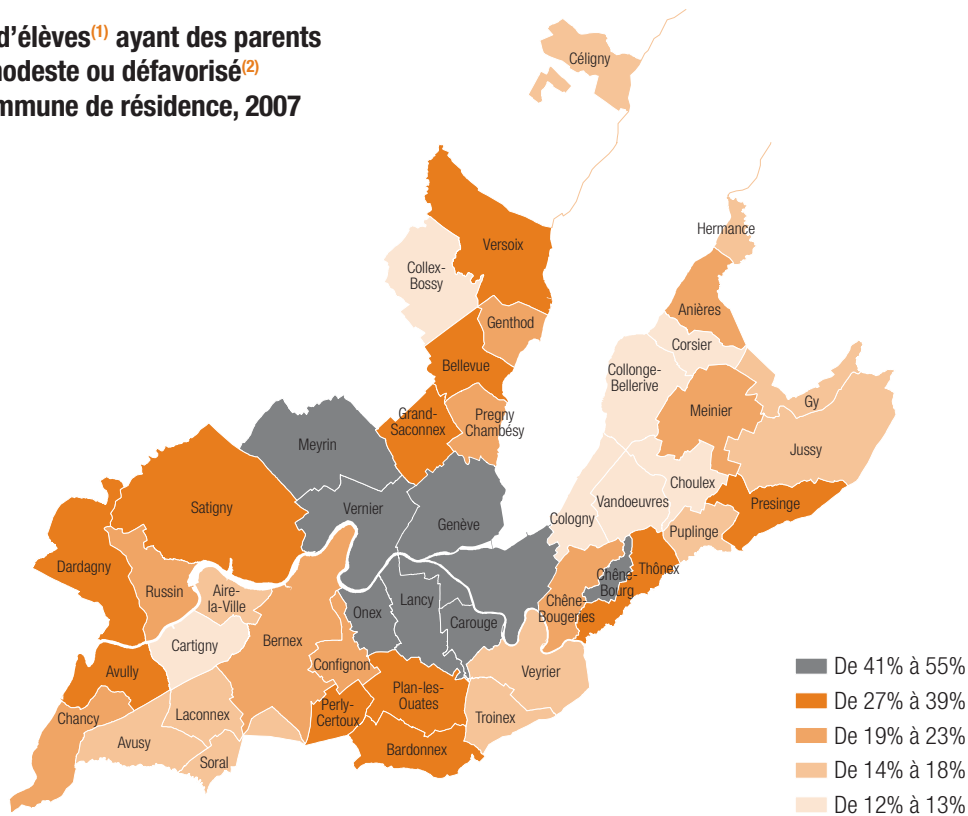
Les différentes catégories socioprofessionnelles ne sont pas également présentes sur l'ensemble du territoire cantonal. Certaines communes ont parmi leurs résidents très peu d'enfants de cadres supérieurs et une forte proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé (Vernier, Carouge, Onex, Meyrin, Lancy) alors que d'autres communes ont au contraire parmi leurs résidents peu d'enfants d'ouvriers et une forte proportion d'enfants issus de milieu plutôt favorisé (Vandoeuvres, Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier).

Proportion d'élèves⁽¹⁾ ayant des parents cadres supérieurs ou dirigeants selon la commune de résidence, 2007



(1) Elèves en scolarité obligatoire (primaire et secondaire I) dans l'enseignement public et privé.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Proportion d'élèves⁽¹⁾ ayant des parents de milieu modeste ou défavorisé⁽²⁾ selon la commune de résidence, 2007



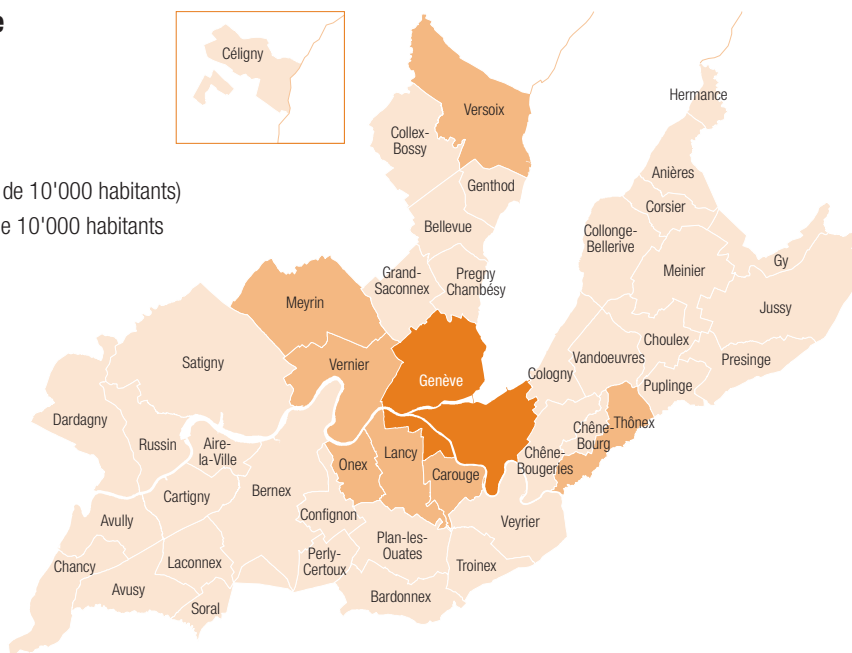
(1) Elèves en scolarité obligatoire (primaire et secondaire I) dans l'enseignement public et privé.
(2) Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée «divers et sans indication», catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Annexe 3 Le canton de Genève et les cantons suisses

Le canton de Genève

Communes genevoises

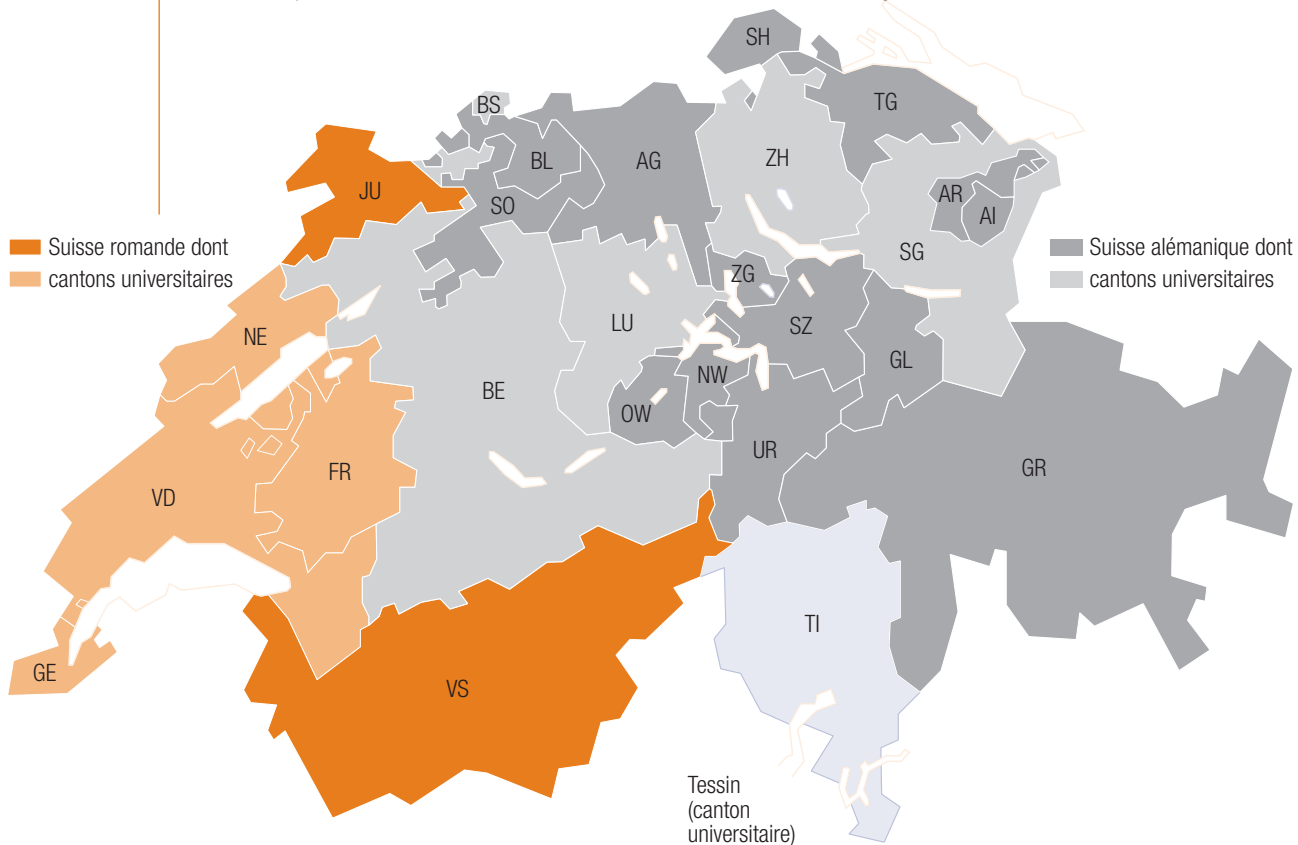
- Ville de Genève
- Communes-villes (plus de 10'000 habitants)
- Communes de moins de 10'000 habitants



Les cantons suisses

Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse Nord-Ouest	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin
GE* Genève	BE* Berne	AG Argovie	AR Appenzell Rh.-Ext.	LU* Lucerne	TI* Tessin
VD* Vaud	FR* Fribourg	BL Bâle-Campagne	AI Appenzell Rh.-Int.	NW Nidwald	
VS Valais	JU Jura	BS* Bâle-Ville	GL Glaris	OW Obwald	
	NE* Neuchâtel	Zurich	GR Grisons	SZ Schwyz	
	SO Soleure	ZH* Zurich	SG* Saint-Gall	UR Uri	
			SH Schaffhouse	ZG Zoug	
			TG Thurgovie		

* Cantons ayant une Université



Annexe 4 L'enseignement privé à Genève

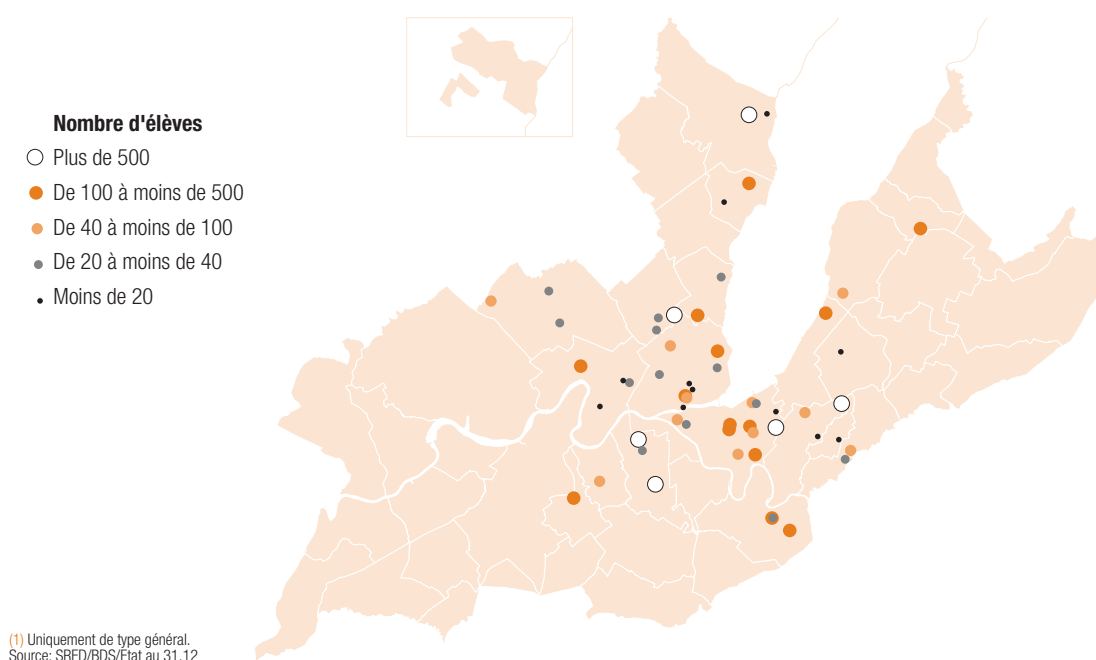
Le Département de l'instruction publique (DIP) de l'Etat de Genève exerce un contrôle général sur l'enseignement privé à Genève pour les domaines de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Le Service de l'enseignement privé (SEP) du DIP assure cette surveillance et délivre les autorisations nécessaires pour ouvrir et exploiter une école privée sur le territoire genevois, pour quelque enseignement que ce soit.

Le 27 août 2008, le Conseil d'Etat a procédé à une refonte du règlement relatif à l'enseignement privé (REPriv), en vigueur depuis plus de 35 ans. Ce remodelage vise à mieux asseoir la surveillance du DIP particulièrement en ce qui concerne la scolarité obligatoire. L'accent est mis sur la cohérence entre le projet pédagogique de l'école, sa structure, le personnel d'encadrement, les locaux et les équipements avec l'offre annoncée au public. Des qualifications personnelles (moralité) et professionnelles du personnel d'encadrement de mineurs, dont l'école privée est la garante, sont exigées. Un bilan annuel et des inspections devront être réalisés, surtout en début d'exploitation (l'autorisation d'exploiter une école privée ne sera confirmée qu'au terme de trois ans de fonctionnement satisfaisant). Par ailleurs, le DIP se réserve le droit de faire passer des tests aux élèves lorsque l'enseignement obligatoire semble insuffisant.

La tâche de l'Etat ne consiste pas à garantir le contenu ou la qualité de l'enseignement à proprement parler. Le mandat légal confié au Service de l'enseignement privé ne lui permet de se prononcer ni sur la qualité ni sur la valeur de l'enseignement dispensé par les écoles privées.

L'Association genevoise des écoles privées (AGEP), constituée en 1959 sur la base de statuts d'un groupement des écoles privées genevoises datant du début du siècle passé, garantit la qualité et le sérieux des écoles privées. Pour être membre de l'AGEP, l'école privée doit présenter un projet pédagogique solide, recruter des enseignants diplômés et exister depuis deux ans au minimum. Par ailleurs, au travers de son Institut de formation pédagogique, elle favorise la collaboration entre ses écoles.

Localisation des écoles privées (CITE 0 à 3)⁽¹⁾ selon la taille, 2007



Pour en savoir plus :

- Site du Service de l'enseignement privé (SEP) du DIP : <http://www.ge.ch/dip/sep/>
- Site de l'Association genevoise des écoles privées (AGEP) : <http://www.agep.ch>
- La Loi sur l'instruction publique (C 1 10) et le Règlement relatif à l'enseignement privé (C1 10.83) : http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_c1_10p83.html

Annexe 5 Les voies d'accès à la profession enseignante dans l'enseignement public à Genève

En Suisse, la formation au métier d'enseignant-e relève en général de la compétence des Hautes écoles pédagogiques. Le canton de Genève, comme celui de Berne, offre cette formation dans le cadre de l'Université.

D'une manière générale, les conditions d'engagement du Département de l'instruction publique de Genève prévoient que les personnes intéressées par un poste d'enseignant-e doivent disposer d'une licence universitaire ou d'un titre jugé équivalent.

Enseignement primaire

Selon l'article 134 de la loi sur l'instruction publique C 1 10, « *Peuvent être engagées dans l'enseignement primaire les personnes titulaires de la licence en sciences de l'éducation, mention 'enseignement' (LME), de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ou d'un autre titre jugé équivalent, notamment le brevet genevois d'aptitude à l'enseignement primaire décerné jusqu'en 1995* ».

Les personnes titulaires d'un brevet pour l'enseignement primaire délivré par un autre canton suisse ou d'un diplôme d'enseignant ou d'enseignante d'un Etat membre de l'UE/AELE reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique peuvent également être engagées dans l'enseignement primaire genevois, pour autant qu'elles maîtrisent le français et qu'elles témoignent d'une expérience d'enseignement d'au moins deux ans après l'obtention du brevet ou du titre jugé équivalent. De plus, les candidat-e-s doivent avoir le niveau requis pour enseigner l'allemand dans les classes primaires (niveau B2 du portfolio européen des langues en allemand).

Le programme d'études de la licence en sciences de l'éducation, mention « enseignement » (LME) équivaut à 240 crédits ECTS et comporte deux cycles :

- une année (*premier cycle*) consacrée à une introduction aux domaines des sciences de l'éducation (année en tronc commun avec les mentions « recherche et intervention » et « formateurs d'adultes »),
- trois années (*deuxième cycle*) conduisant à la mention « enseignement », comportant la rédaction et la soutenance d'un mémoire de licence à la fin des études.

La LME s'inscrit dans le cadre d'un partenariat établi entre la Direction générale de l'enseignement primaire (Département de l'instruction publique) et la Section des sciences de l'éducation (Université de Genève). La formation est donnée à l'Université en alternance avec des stages en école primaire. Le nombre d'étudiant-e-s admis chaque année au deuxième cycle de la LME est fixé en accord avec la Direction générale de l'enseignement primaire et l'Université.

Pour plus d'informations sur la licence en sciences de l'éducation, mention « enseignement », voir le site de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève :

<http://www.unige.ch/fapse/lesetudes/formations/lme.html>.

Pour plus d'informations sur la procédure d'engagement dans l'enseignement primaire, voir

http://www.ge.ch/primaire/pdf/procedure_engagement_2009.pdf.

Enseignement secondaire (Cycle d'orientation et enseignement postobligatoire)

Les titres requis pour un engagement dans l'enseignement secondaire (Cycle d'orientation et enseignement postobligatoire) sont une maîtrise universitaire (master), un baccalauréat universitaire (bachelor), un ancien diplôme ou une licence universitaire dans la discipline d'enseignement dans le cas de l'enseignement général ou technique, un diplôme professionnel et le diplôme de culture générale dans le cas de l'enseignement spécialisé (éducation physique, économie familiale, travaux manuels) et un titre professionnel reconnu (ingénieur EPF, ingénieur HES, maîtrise fédérale ou un autre diplôme professionnel, selon les disciplines d'enseignement professionnel, ou un titre jugé équivalent) ainsi qu'une expérience professionnelle dans le cas de l'enseignement professionnel (art. 153 de la loi sur l'instruction publique C 1 10).

En 2007, les candidat-e-s à un poste de maître-sse dans l'enseignement secondaire devaient avoir des compétences pédagogiques certifiées par le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES) s'effectuant exclusivement en cours d'emploi (sur deux années généralement) et délivré conjointement par l'Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES) du canton de Genève et l'établissement de rattachement (art. 154 de la loi sur l'instruction publique C 1 10).

Annexe 6 Terminologies économiques

Francs constants et francs courants

On parle de francs « courants » lorsque ceux-ci sont exprimés dans la valeur de l'année considérée. On parle de francs « constants » lorsque le montant est exprimé dans la valeur d'une année de référence spécifique.

La hausse des prix, appelée aussi inflation, rend difficile la comparaison dans le temps de valeurs monétaires, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2007 et en 1990 puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Pour comparer par exemple les dépenses éducatives de 2007 à celles des années précédentes, on exprime ces dépenses en francs constants 2007, c'est-à-dire que l'on tient compte de la dépréciation du franc due à l'inflation. Les montants sont alors exprimés dans une unité, le franc constant, qui a la même valeur du début à la fin de la série chronologique.

L'indice des prix utilisé pour calculer le taux de déflation est l'*indice genevois des prix à la consommation* établi par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) qui diffère de l'indice suisse. Cet indice n'est pas un indice du coût de la vie au sens strict ; il est néanmoins utilisé pour le calcul d'indexation des salaires.

La série de l'indice des prix, base 100 en 1982, est disponible pour l'ensemble de la période 1990-2007. C'est donc celui-ci qui est retenu pour le calcul des prix en francs constants 2007.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indice des prix genevois	125.8	132.8	138.1	143.5	145.5	148.3	149.4	150.4	151.5	152.7	155.0	156.6	157.8	159.2	161.2	163.4	165.2	165.8
OCSTAT (1982 = 100)																		
Déflateur (2007 = 1)	1.32	1.25	1.20	1.16	1.14	1.12	1.11	1.10	1.09	1.09	1.07	1.06	1.05	1.04	1.03	1.01	1.00	1.00

N.B. Le déflateur 2007 à utiliser pour une année t donnée est obtenu par la division suivante:
$$\frac{I_{2007/1982}}{I_{t/1982}}$$

Un indice des prix s'élevant à 125.8 en 1990 signifie que CHF 125.80 de 1990 avaient le même pouvoir d'achat que CHF 100.- de 1982. De la même façon, CHF 165.80 de 2007 ont le même pouvoir d'achat que CHF 100.- de 1982. On peut donc en déduire que CHF 100.- de 1990 ont le même pouvoir d'achat que CHF 132.- de 2007.

Valeur en francs constants 2007 = valeur en francs courants de l'année t x déflateur 2007

Revenu cantonal et produit intérieur brut (PIB)

On ne dispose pas pour les cantons d'une mesure du produit intérieur brut (somme des valeurs ajoutées) traditionnellement utilisé pour mesurer la richesse créée par un pays, notamment dans les comparaisons internationales. On utilise par conséquent comme mesure le revenu cantonal. Les revenus cantonaux résultent d'une répartition intercantonale du revenu national, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le revenu cantonal inclut tous les revenus touchés par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée. Contrairement au PIB, qui est fondé sur le critère de territoire de l'activité économique, le revenu cantonal se base sur le critère de résidence des agents économiques. Pour Genève par exemple, les salaires des frontaliers et des résidents vaudois travaillant dans le canton ne sont pas inclus dans le revenu cantonal, alors qu'ils le seraient si l'on calculait le PIB genevois. C'est l'inverse en ce qui concerne le produit des activités que des résidents (individus et entreprises) genevois réalisent à l'extérieur du canton [Source : OCSTAT]. Un nouveau mode de calcul du revenu cantonal est entré en vigueur en 1990, d'où une rupture de série (le revenu cantonal a été revu à la baisse). Par ailleurs, le revenu cantonal de l'année 2005 est une donnée provisoire calculée par l'OFS.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Pour comparer les niveaux de vie entre pays, il est nécessaire de convertir en une monnaie commune (habituellement le dollar US ou USD) les revenus ou les dépenses par habitant exprimés dans la monnaie locale. Les taux de change du marché ne sont pas adaptés à une telle opération, car outre le fait qu'ils sont déterminés par d'autres facteurs que de simples comparaisons de prix (par exemple le volume des transactions financières entre monnaies), ils subissent des fluctuations importantes sur de courtes périodes.

L'OCDE publie tous les trois ans un ensemble de Parités de pouvoir d'achat (PPA) pour une année de référence en s'appuyant sur des comparaisons détaillées de prix d'un panier de biens et services comparables et représentatifs des habitudes de consommation dans les différents pays. Pour simple qu'il puisse paraître, le calcul du taux de change assurant la parité (l'égalité) du pouvoir d'achat, en compensant les différences de niveau de prix, est une opération complexe dans la pratique portant sur quelques 3'000 biens et services communs à la majorité des pays visés, répartis dans les diverses catégories de dépenses composant le produit intérieur brut.

Il faut rester attentif au fait que les PPA sont plus des constructions statistiques que des chiffres précis et que des différences mineures entre pays doivent être interprétées avec prudence, puisqu'un certain degré d'incertitude est associé aux sources de données et aux procédures sur lesquelles repose le calcul des PPA.

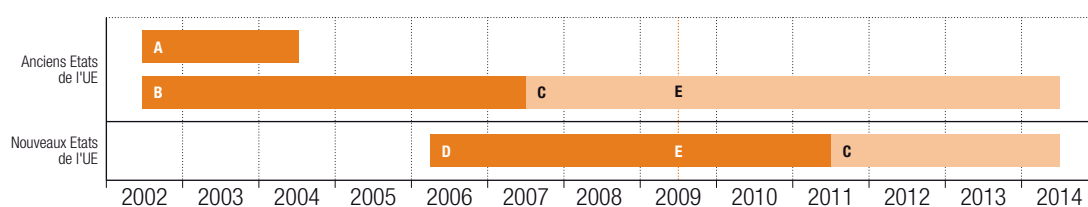
[Source : Parités de pouvoir d'achat : mesure et utilisations - Cahiers statistiques OCDE]

Annexe 7 Les Accords bilatéraux et l'agglomération franco-valdo-genevoise

Les Accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'UE/AELE modifient progressivement l'espace frontalier franco-valdo-genevois en ce qui concerne la mobilité résidentielle et professionnelle au sein de celui-ci. Depuis le 1^{er} juin 2002, les résidents genevois de nationalité suisse ont la possibilité légale de s'installer en France voisine. Depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants de l'UE/AELE domiciliés dans la zone frontière à la recherche d'un emploi en Suisse, et donc d'une place d'apprentissage en ce qui concerne la formation professionnelle duale, sont sur pied d'égalité avec les Suisses. A partir du 1^{er} juin 2007, il n'est plus nécessaire d'être domicilié dans la zone dite frontalière et les contingents pour les autorisations de séjour (de longue et de courte durée) sont supprimés. Les zones frontalières pour la circulation des travailleurs, créées en 1946, étant supprimées, tous les ressortissants Suisses et Européens peuvent être considérés comme « frontaliers » dès lors qu'ils travaillent dans un Etat différent de celui dans lequel ils résident principalement (ils ont toutefois l'obligation de retourner au moins une fois par semaine à leur lieu de domicile).

Calendrier de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 2002 pour une durée initiale de sept ans



Introduction de la libre circulation des personnes pour les 15 anciens Etats membres de l'UE

- A** Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail jusqu'au 31.05.2004 (soit 2 ans)
- B** Contingents jusqu'au 31.05.2007 (soit 5 ans)
- C** Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E** Référendum sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

Introduction de la libre circulation des personnes pour les nouveaux Etats membres de l'UE

- D** Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail ainsi que contingents jusqu'en 2011 (dès le 1^{er} avril 2006)
- C** Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E** Référendum sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

L'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et les 15 anciens membres de l'Union européenne (Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Finlande, Royaume-Uni, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède) a été étendu aux Etats membres de l'Association européenne de libre échange (AELE), à savoir l'Islande, la Norvège et la Principauté du Liechtenstein.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie.

Les îles de Chypre et Malte sont intégrées aux 15 anciens Etats membres de l'UE dans l'introduction des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes à partir du 1^{er} avril 2006.

La Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'UE le 1^{er} janvier 2007.

Suite à la votation du 8 février 2009, l'Accord sur la libre circulation des personnes a été reconduit et étendu aux deux nouveaux membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie.

Pour en savoir plus :

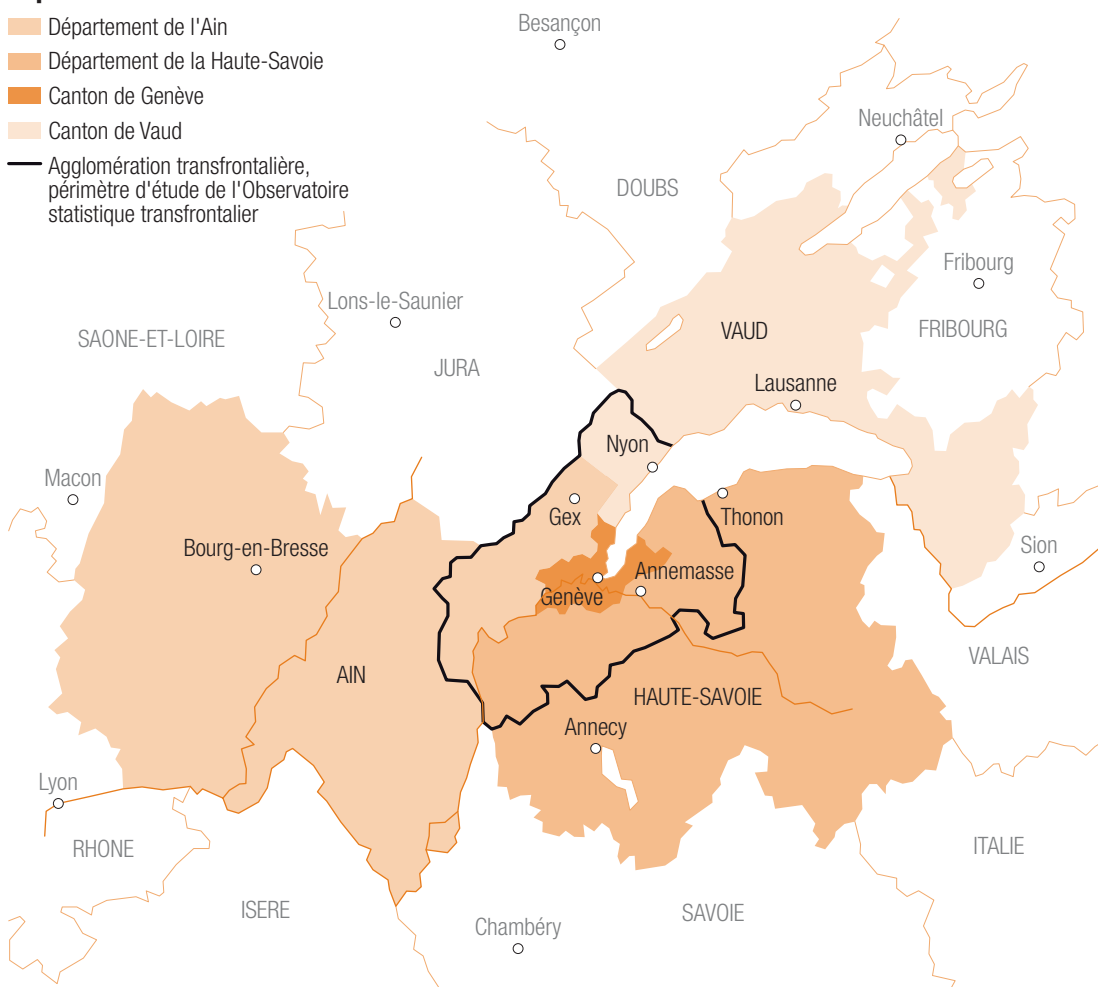
- *La libre circulation des personnes dans la région franco-genevoise*. Guide pratique. Edition 2006.
- Le site Internet de la République et canton de Genève, www.ge.ch, et celui de la Confédération suisse, www.bfm.admin.ch.

Une agglomération transfrontalière à forte croissance démographique

Stimulée par l'attractivité de Genève, l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise (Pays de Gex, Genevois haut-savoyard, canton de Genève et district de Nyon) connaît une croissance démographique forte et ancienne. La population du territoire, inférieure à 400'000 habitants au début des années 60, est estimée en 2005 à près de 770'000 habitants.

En 2000, le Comité régional franco-genevois (CRFG) a décidé de procéder à un suivi des accords bilatéraux dans l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois pour observer l'évolution démographique, économique et sociale dans l'espace transfrontalier. La mise sur pied de l'Observatoire, composé des trois offices de statistique couvrant la région transfrontalière – l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT, Genève), le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS, Vaud) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, Rhône-Alpes) – a été subventionnée dans le cadre du programme européen INTERREG III. D'après les projections de population réalisées par l'Observatoire statistique transfrontalier, la population de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise devrait atteindre entre 860'000 et 970'000 habitants en 2025 et le poids démographique du canton de Genève dans l'agglomération devrait baisser d'ici à 2025, les zones périphériques attirant généralement davantage les nouveaux migrants que les pôles urbains avec une construction de nouveaux logements beaucoup plus importante.

Espace transfrontalier



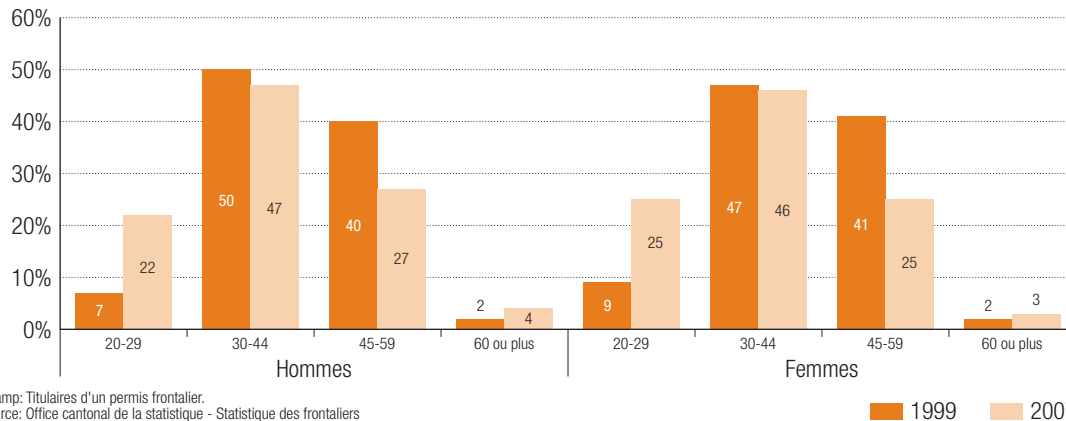
Pour en savoir plus :

- Mossant P. (2005). Agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise : autour de 900'000 habitants en 2025. *La Lettre Analyses n° 48*. Lyon : Insee Rhône-Alpes.

Des travailleurs frontaliers de plus en plus jeunes

Fin 2007, le canton de Genève compte 61'000 personnes titulaires d'un permis frontalier (voir encadré), dont 62% d'hommes; 50% sont ouvriers ou ouvrières (essentiellement qualifié-e-s) et 44% occupent un poste d'employé-e subalterne. Depuis la fin des années 90, l'âge moyen des titulaires de permis frontalier a baissé: 25% d'entre eux ont moins de 30 ans en 2007 contre 8% en 1999.

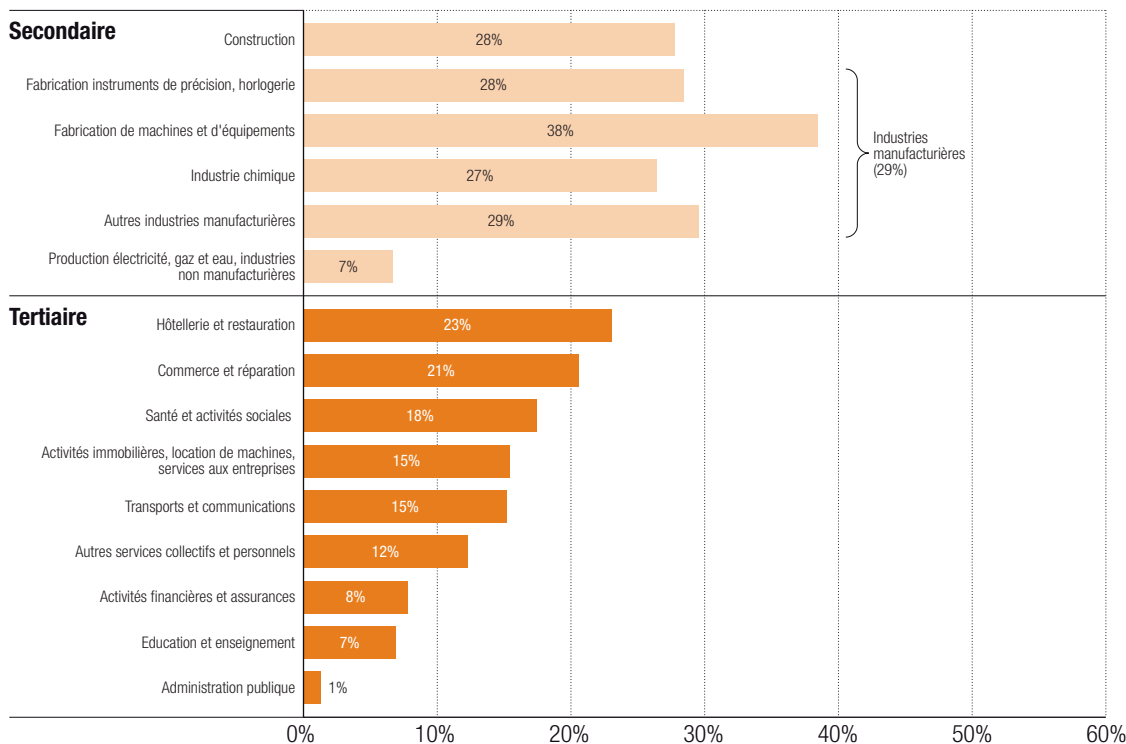
Travailleurs frontaliers dans le canton de Genève, selon le genre et le groupe d'âge, 1999-2007



Champ: Titulaires d'un permis frontalier.
Source: Office cantonal de la statistique - Statistique des frontaliers

Selon l'Office fédéral de la statistique, la population frontalière active occupait 15% du total des emplois du canton de Genève en septembre 2005. Les effectifs les plus importants sont dans le *commerce et réparation*, les *services aux entreprises*, la *santé et activités sociales* et la *construction*. Proportionnellement plus nombreux dans le secteur secondaire, où ils représentent 28% de l'ensemble de la main-d'œuvre, les frontalier-ère-s sont également fortement présent-e-s dans certaines branches du secteur tertiaire, telles que l'*hôtellerie et restauration* ou le *commerce et réparation*.

Proportion d'emplois occupés par la population frontalière dans le canton de Genève, selon la branche d'activité, 2005



Champ: Frontaliers actifs.
Source: OFS/OCSTAT - Recensement fédéral des entreprises 2005

Travailleurs frontaliers

Le terme de frontalier-ère désigne un travailleur étranger ou une travailleuse étrangère (quelle que soit sa nationalité) qui exerce une activité lucrative en Suisse (uniquement dans les cantons frontaliers) en vertu d'une autorisation de travail spécifique, tout en conservant son domicile à la périphérie des frontières de la Suisse. La population suisse (y compris binationale) n'est donc pas prise en compte ; il en va de même des employé-e-s des organisations internationales gouvernementales qui résident en France. A la suite de l'introduction des deux premiers volets de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, de l'allongement de la durée de validité de la majorité des permis frontaliers de 2 à 5 ans et du fait que les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées aux autorités, il résulte un décalage croissant entre le nombre de permis frontaliers délivrés et le nombre de personnes frontalières effectivement en activité. Dans ce contexte, l'Office fédéral de la statistique a élaboré une nouvelle statistique de synthèse sur les travailleurs frontaliers sur la base des données de la Statistique de l'emploi (STATEM), du Recensement fédéral des entreprises (RFE) et du Registre cantonal des étrangers (RCE). Deux sources statistiques sont donc disponibles à partir de 1995 : la statistique fédérale fournit trimestriellement des estimations du nombre total de personnes frontalières actives, selon différentes caractéristiques (genre, groupe d'âge, pays de résidence, région et canton de travail, branche et statut d'activité, durée du permis de travail) ; la statistique cantonale, basée sur un registre administratif géré par l'Office cantonal de la population, permet de dénombrer et de qualifier les titulaires de permis frontaliers qui sont délivrés dans le canton.

Annexe 8 Les établissements de l'enseignement primaire (rentrée 2008)

Etablissements sur 1 site

Commune	Etablissement	Bâtiment
Bernex	Lully	LULLY
Carouge	Val d'Arve (REP)	VAL D'ARVE
Carouge	Promenades (REP)	PROMENADES
Carouge	Jacques-Dalphin	JACQUES-DALPHIN
Carouge	Tambourine	LA TAMBOURINE
Collonge-Bellerive	Vésenaz	VESENAZ
Collonge-Bellerive	Collonge élémentaire / Collonge Primaire	COLLONGE PRIMAIRE COLLONGE ELEMENTAIRE
Genève	Pâquis-Centre (REP)	PAQUIS-CENTRE
Genève	Hugo-de-Senger (REP)	HUGO-DE-SENGER
Genève	Peschier	PESCHIER
Genève	Crêts-de-Champel	CRETS-DE-CHAMPEL
Genève	Micheli-du-Crest	MICHELI-DU-CREST
Genève	Trembley 1 et 2	TREMBLEY 1 TREMBLEY 2
Genève	Séchéron	SECHERON
Genève	Les Genêts	LES GENETS
Genève	Liotard	LIOTARD
Genève	Geisendorf Central/Faller/Poterie	GEISENDORF-CENTRAL GEISENDORF-FALLER GEISENDORF-POTERIE
Genève	Europe (REP)	EUROPE
Genève	Les Ouches	LES OUCHES
Genève	Le Corbusier	LE CORBUSIER
Genève	Allières	ALLIERES
Genève	Pré-Picot	PRE PICOT
Lancy	Tivoli	TIVOLI
Lancy	En Sauvay	EN SAUVAY
Meyrin	Bellavista (REP)	BELLAVISTA
Meyrin	Boudines	BOUDINES
Onex	Onex Parc	ONEX-PARC
Onex	Bosson / Bosson Uce	BOSSON BOSSON UCE
Onex	Racettes	RACETTES
Thônex	Adrien-Jandin	ADRIEN-JEANDIN
Thônex	Bois-des-Arts	BOIS-DES-ARTS
Vernier	Libellules (REP)	LIBELLULES
Vernier	Lignon primaire / Lignon élémentaire (REP)	LIGNON PRIMAIRE LIGNON ELEMENTAIRE
Vernier	Aire	AIRE
Versoix	Lachenal	LACHENAL

Etablissements sur 3 sites

Commune	Etablissement	Bâtiment
Anières	Anières / Corsier / Hermance	ANIERES CORSIER HERMANCE
Avusy	Athénaz / Laconnex / Soral	ATHENAZ LACONNEX SORAL
Chêne-Bourg	Petit-Senn / Floraire / Place Favre	PETIT SENN FLORAIRE PLACE FAVRE
Chênes-Bougeries	Chênes-Bougeries / Conches / Montagne	CHENE-BOUGERIES CONCHES MONTAGNE
Dardagny	La Plaine / Dardagny / Russin	LA PLAINE DARDAGNY RUSSIN
Perly	Perly Certoux / Compesières	PERLY-CERTOUX COMPESIERES BOSSENAZ
Pregny-Chambésy	Pregny-Fontaine / Pregny-Valérie / Collex-Bossy	PREGNY-FONTAINE PREGNY-VALERIE COLLEX-BOSSY

Etablissements sur 4 sites

Commune	Etablissement	Bâtiment
Chêne-Bourg	Gradelle / Belvédère / De Haller / Plateau-de-Haller	GRADELLE BELVEDERE DE HALLER PLATEAU-DE-HALLER
Meinier	Meinier / Gy / Jussy / Presinge	MEINIER GY JUSSY PRESINGE
Plan-les-Ouates	Pré-du-Camp / Arare / Saconnex d'Arve / Servas	PRE-DU-CAMP LES SERVES ARARE SACONNEX D'ARVE
Vandoeuvres	Vandoeuvres / Cologny Gerdil et Manoir / Choulex	VANDEUVRES CHOULEX MANOIR GERDIL

Etablissements sur 2 sites

Commune	Etablissement	Bâtiment
Aire-la-Ville	Aire-la-Ville / Cartigny	AIRE-LA-VILLE CARTIGNY
Avully	Avully / Chancy	AVULLY CHANCY
Bellevue	Bellevue / Genthod	BELLEVUE GENTHOD
Bernex	Robert-Hainard / Luèchepelet	ROBERT HAINARD LUCHEPELET
Carouge	Pervenches / Montfalcon	PERVENCHES MONTFALCON
Confignon	Confignon / Cressy	CONFIGNON CRESSY
Genève	Zurich / Chateaubriand	ZURICH CHATEAUBRIAND
Genève	Seujet / Necker	SEUJET NECKER
Genève	Cité-Jonction / Plantaporrêts (REP)	CITE-JONCTION PLANTAPORRETS
Genève	Mail / Carl-Vogt	MAIL CARL-VOGT
Genève	Allobroges / Allobroges square (REP)	ALLOBROGES ALLOBROGES SQUARE
Genève	Roseraie / Minoterie	ROSERAIE MINOTERIES
Genève	Budé / Les Crêts	BUDE LES CRETS
Genève	Grottes / Beaulieu	GROTTES BEAULIEU
Genève	Cropettes / Vidollet	CROPETTES VIDOLLET
Genève	Franchises / Vieusseux	FRANCHISES VIEUSSEUX
Genève	Charmilles / Charles-Giron	CHARMILLES CHARLES-GIRON
Genève	Cayla / Les Jardins du Rhône	CAYLA LES JARDINS DU RHONE
Genève	Saint Jean / Devin-du-Village	SAINT-JEAN DEVIN-DU-VILLAGE
Genève	Contamines / Roches	CONTAMINES ROCHES
Genève	Ferdinand-Hodler / St. Antoine	FERDINAND-HODLER SAINT-ANTOINE
Genève	31 Décembre / Eaux-Vives	31 DECEMBRE EAUX-VIVES
Genève	Vollandes / Montchoisy	VOLLANDES MONTCHOISY
Grand-Saconnex	Grand-Saconnex-Tour / Grand-Saconnex-Pommier	GRAND-SACONNEX-TOUR GRAND-SACONNEX-POMMIER
Grand-Saconnex	Gd-Saconnex Village / Gd-Saconnex Place	GRAND-SACONNEX-VILLAGE GRAND-SACONNEX-PLACE
Lancy	Petit-Lancy / Céréssole	PETIT-LANCY CERESOLE
Lancy	Caroline / Morgines	CAROLINE MORGINES
Lancy	Palettes / Bachet-de-Pesay (REP)	PALETTES BACHET-DE-PESAY
Meyrin	Meyrin Village / Monthoux	MEYRIN VILLAGE MONTHOUX
Meyrin	Champs-Frêchets / Cointrin	CHAMPS-FRECHETS COINTRIN
Meyrin	Livron / Golette	LIVRON GOLETTE
Onex	Tattes / Gros-Chêne (REP)	TATTES GROS-CHENE
Onex	Onex Bellecour / Onex Village	BELLECOUR ONEX-VILLAGE
Plan-les-Ouates	Vélodrome / Petites-Fontaines	LE VELODRÔME PETITES FONTAINES
Satigny	Satigny Village / Satigny Mairie	SATIGNY VILLAGE SATIGNY MAIRIE
Thônex	Marcelly / Pavillon Mousse	MARCELLY PAVILLON MOUSSE
Thônex	Pont-Bochet / Puplinge	PONT-BOCHET PUPLINGE
Vernier	Balexert / Chatelaine (REP)	BALEXERT CHATELAINE
Vernier	Avanchet Jura / Avanchet Salève (REP)	AVANCHET-JURA AVANCHET-SALEVE
Vernier	Vernier Place / Poussy	VERNIER PLACE POUSSY
Vernier	Ranches 2 / Ranches 1 / Ranches Village	RANCHES 1 RANCHES 2
Versoix	Montfleury / Céligny	MONTFLEURY 1 MONTFLEURY 2 CELIGNY
Versoix	Ami-Argand / Bon Séjour	AMI-ARGAND BON-SEJOUR
Veyrier	Bois Gourmand / Veyrier	BOIS-GOURMAND VEYRIER
Veyrier	Pinchat / Troinex	PINCHAT TROINEX

Source: SRED/DGEP

Annexe 9 Indicateur du niveau d'urbanisation

Bien que le canton de Genève soit caractérisé par une forte urbanisation, les 45 communes qui le composent ont des caractéristiques (spatiales, démographiques, etc.) très différentes. Un indicateur du niveau d'urbanisation a été construit afin de pouvoir bien saisir la diversité des communes.

Six variables ont été retenues pour la construction¹ de cet indicateur :

1. la population au 31.12.2007,
2. la croissance démographique entre 2001 et 2007,
3. la densité de population au 31.12.2007 (habitants/km²),
4. le nombre de logements au 31.12.2007,
5. la surface d'habitat et d'infrastructure en 2004² en %,
6. la proximité en kilomètres de la mairie communale à l'Hôtel de Ville de la Ville de Genève.

Les variables 1 et 2 correspondent à des considérations démographiques, les variables 3 et 6 à des considérations spatiales et les variables 4 et 5 à des considérations d'utilisation du territoire. Pour procéder à la construction de l'indicateur, une valeur allant de 1 à 45 a été attribuée à chaque commune pour chacune des variables³.

Var. 1 Population au 31.12.2007		Var. 2 Croissance 2001-2007 (en %)		Var. 3 Densité au 31.12.2007 (hab/km ²)		Var. 4 Logements au 31.12.2007		Var. 5 Surf. d'hab. et d'infra. 2004 en %		Var. 6 Distance Ville Genève				
	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur			
Russin	395	1	Puplinge	-1.2	1	Russin	80	1	Gy	8.1	1	Céligny	17.2	1
Gy	413	2	Céligny	-1.1	2	Jussy	113	2	Russin	8.1	2	Chancy	14.8	2
Laconnex	628	3	Dardagny	-0.1	3	Gy	126	3	Presinge	208	3	Dardagny	9.4	3
Céligny	630	4	Avully	-0.1	4	Céligny	135	4	Soral	244	4	Collex-Bossy	10.2	4
Presinge	672	5	Cartigny	1.1	5	Presinge	143	5	Laconnex	248	5	Corsier	10.2	5
Soral	672	6	Bardonnex	1.4	6	Dardagny	151	6	Céligny	290	6	Laconnex	10.4	6
Cartigny	808	7	Cologny	2.0	7	Satigny	163	7	Cartigny	346	7	Chancy	11.0	7
Hermance	901	8	Russin	2.3	8	Laconnex	164	8	Hermance	392	8	Cartigny	11.3	8
Choulex	1007	9	Corsier	2.4	9	Cartigny	184	9	Aire-la-Ville	406	9	Soral	12.6	9
Chancy	1084	10	Thônex	2.5	10	Chancy	201	10	Choulex	413	10	Presinge	12.9	10
Aire-la-Ville	1095	11	Presinge	2.8	11	Soral	228	11	Jussy	429	11	Russin	13.5	11
Jussy	1278	12	Genève	2.8	12	Collex-Bossy	230	12	Chancy	447	12	Avully	14.7	12
Dardagny	1297	13	Troinex	3.0	13	Avusy	252	13	Avusy	492	13	Meinier	14.8	13
Avusy	1305	14	Meyrin	3.1	14	Meinier	257	14	Dardagny	518	14	Choulex	15.1	14
Collex-Bossy	1583	15	Chêne-Bougeries	3.9	15	Choulex	258	15	Collex-Bossy	606	15	Céligny	16.0	15
Corsier	1729	16	Onex	4.4	16	Aire-la-Ville	374	16	Corsier	706	16	Satigny	19.5	16
Avully	1752	17	Perly-Certoux	4.4	17	Avully	379	17	Avully	718	17	Aire-la-Ville	20.1	17
Meinier	1787	18	Choulex	4.5	18	Bardonnex	426	18	Meinier	773	18	Puplinge	20.8	18
Puplinge	2083	19	Chêne-Bourg	5.3	19	Vandoeuvres	604	19	Anières	830	19	Bernex	21.3	19
Bardonnex	2130	20	Meinier	5.6	20	Anières	625	20	Troinex	856	20	Avusy	21.8	20
Troinex	2154	21	Veyrier	5.8	21	Troinex	628	21	Puplinge	866	21	Bardonnex	23.5	21
Anières	2412	22	Vernier	6.0	22	Hermance	630	22	Bardonnex	900	22	Troinex	26.2	22
Vandoeuvres	2670	23	Lancy	6.1	23	Corsier	632	23	Vandoeuvres	949	23	Perly-Certoux	26.7	23
Genthod	2709	24	Carouge	6.4	24	Bellevue	669	24	Genthod	976	24	Hermance	28.8	24
Perly-Certoux	2851	25	Bernex	6.7	25	Bernex	731	25	Bellevue	1085	25	Anières	31.3	25
Bellevue	2918	26	Anières	7.2	26	Puplinge	780	26	Perly-Certoux	1229	26	Versoix	32.2	26
Satigny	3083	27	Soral	7.3	27	Genthod	944	27	Satigny	1243	27	Bellevue	42.8	27
Pregny-Chambésy	3588	28	Jussy	7.7	28	Pregny-Chambésy	1111	28	Pregny-Chambésy	1338	28	Confignon	43.3	28
Confignon	4016	29	Avusy	9.1	29	Perly-Certoux	1124	29	Confignon	1508	29	Veyrier	50.4	29
Cologny	4936	30	Satigny	10.1	30	Versoix	1187	30	Cologny	2076	30	Plan-les-Ouates	51.5	30
Collonge-Bellerive	7346	31	Gy	10.4	31	Collonge-Bellerive	1200	31	Collonge-Bellerive	2837	31	Genthod	54.8	31
Chêne-Bourg	7886	32	Hermance	11.0	32	Cologny	1354	32	Plan-les-Ouates	3556	32	Vandoeuvres	55.1	32
Bernex	9463	33	Vandoeuvres	11.3	33	Confignon	1449	33	Veyrier	3648	33	Collonge-Bellerive	58.4	33
Plan-les-Ouates	9605	34	Collonge-Bellerive	12.8	34	Veyrier	1490	34	Chêne-Bourg	3665	34	Meyrin	59.1	34
Veyrier	9677	35	Versoix	13.3	35	Plan-les-Ouates	1641	35	Bernex	3935	35	Pregny-Chambésy	70.5	35
Chêne-Bougeries	10148	36	Laconnex	17.2	36	Meyrin	2092	36	Grand-Saconnex	4411	36	Thônex	71.5	36
Grand-Saconnex	10607	37	Pregny-Chambésy	17.8	37	Grand-Saconnex	2421	37	Chêne-Bougeries	4583	37	Vernier	72.7	37
Versoix	12468	38	Genthod	19.2	38	Chêne-Bougeries	2451	38	Versoix	5076	38	Onex	77.4	38
Thônex	13251	39	Chancy	19.5	39	Thônex	3469	39	Thônex	5911	39	Cologny	78.0	39
Onex	17328	40	Collex-Bossy	19.6	40	Vernier	4168	40	Onex	7906	40	Chêne-Bougeries	83.1	40
Carouge	19114	41	Grand-Saconnex	24.7	41	Lancy	5771	41	Meyrin	8834	41	Grand-Saconnex	83.8	41
Meyrin	20793	42	Confignon	31.2	42	Chêne-Bourg	6157	42	Carouge	9659	42	Carouge	84.9	42
Lancy	27548	43	Plan-les-Ouates	32.6	43	Onex	6157	43	Lancy	12518	43	Lancy	88.0	43
Vernier	32038	44	Aire-la-Ville	53.6	44	Carouge	7088	44	Vernier	13500	44	Chêne-Bourg	88.2	44
Genève	185726	45	Bellevue	55.7	45	Genève	11740	45	Genève	104205	45	Genève	92.1	45

Source: SRED/DGEP

- 1 La construction de cet indicateur s'est inspirée du programme d'indicateurs urbains du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) : www.unhabitat.org/programmes/guo/urban_indicators.asp
- 2 L'OFS réalise la statistique de la superficie en Suisse tous les 12 ans. La méthode du relevé est celle de l'interprétation de photographies aériennes. En 2004, les photographies aériennes analogiques, utilisées lors des deux premiers relevés (1980 et 1992, pour Genève), ont été remplacées par des prises de vue numériques.
- 3 45 est la valeur maximale de manière croissante pour les variables 1, 2, 3, 4 et 5, et de manière décroissante pour la variable 6.

L'indicateur de niveau d'urbanisation se calcule en rapportant la somme des six valeurs attribuées à une commune donnée au maximum théorique (6 x 45 = 270). Le ratio obtenu est donné en pourcentage.

	Var. 1	Var. 2	Var. 3	Var. 4	Var. 5	Var. 6	Total	Valeur % (total / 270)	Rang	Commune	Indicateur de niveau d'urbanisation (%)
Aire-la-Ville	11	44	16	9	17	19	116	43	1	Genève	88
Anières	22	26	20	19	25	9	121	45	2	Carouge	88
Avully	17	4	17	17	12	5	72	27	3	Lancy	87
Avusy	14	29	13	13	20	4	93	34	4	Grand-Saconnex	84
Bardonnex	20	6	18	22	21	29	116	43	5	Vernier	81
Bellevue	26	45	24	25	27	28	175	65	6	Onex	80
Bernex	33	25	25	35	19	26	163	60	7	Chêne-Bourg	78
Carouge	41	24	44	42	42	44	237	88	8	Plan-les-Ouates	78
Cartigny	7	5	9	7	8	11	47	17	9	Chêne-Bougeries	77
Céligny	4	2	4	6	15	1	32	12	10	Thônex	74
Chancy	10	39	10	12	7	2	80	30	11	Meyrin	72
Chêne-Bougeries	36	15	38	37	40	42	208	77	12	Pregny-Chambésy	71
Chêne-Bourg	32	19	42	34	44	40	211	78	13	Confignon	71
Choulex	9	18	15	10	14	25	91	34	14	Veyrier	68
Collex-Bossy	15	40	12	15	4	20	106	39	15	Versoix	68
Collonge-Bellerive	31	34	31	31	33	21	181	67	16	Collonge-Bellerive	67
Cologny	30	7	32	30	39	41	179	66	17	Cologny	66
Confignon	29	42	33	29	28	30	191	71	18	Bellevue	65
Corsier	16	9	23	16	5	14	83	31	19	Genthod	61
Dardagny	13	3	6	14	3	6	45	17	20	Bernex	60
Genève	45	12	45	45	45	45	237	88	21	Vandoeuvres	60
Genthod	24	38	27	24	31	22	166	61	22	Perly-Certoux	53
Grand-Saconnex	37	41	37	36	41	35	227	84	23	Troinex	49
Gy	2	31	3	1	1	10	48	18	24	Satigny	45
Hermance	8	32	22	8	24	3	97	36	25	Anières	45
Jussy	12	28	2	11	2	12	67	25	26	Aire-la-Ville	43
Laconnex	3	36	8	5	6	13	71	26	27	Bardonnex	43
Lancy	43	23	41	43	43	43	236	87	28	Puplinge	40
Meinier	18	20	14	18	13	18	101	37	29	Collex-Bossy	39
Meyrin	42	14	36	41	34	27	194	72	30	Meinier	37
Onex	40	16	43	40	38	39	216	80	31	Hermance	36
Perly-Certoux	25	17	29	26	23	23	143	53	32	Avusy	34
Plan-les-Ouates	34	43	35	32	30	36	210	78	33	Choulex	34
Pregny-Chambésy	28	37	28	28	35	37	193	71	34	Corsier	31
Presinge	5	11	5	3	10	17	51	19	35	Chancy	30
Puplinge	19	1	26	21	18	24	109	40	36	Avully	27
Russin	1	8	1	2	11	7	30	11	37	Laconnex	26
Satigny	27	30	7	27	16	15	122	45	38	Jussy	25
Soral	6	27	11	4	9	8	65	24	39	Soral	24
Thônex	39	10	39	39	36	38	201	74	40	Presinge	19
Troinex	21	13	21	20	22	34	131	49	41	Gy	18
Vandoeuvres	23	33	19	23	32	33	163	60	42	Cartigny	17
Vernier	44	22	40	44	37	31	218	81	43	Dardagny	17
Versoix	38	35	30	38	26	16	183	68	44	Céligny	12
Veyrier	35	21	34	33	29	32	184	68	45	Russin	11

Source: SRED

Liste des abréviations

ACO	Base administration de la consultation en orientation (Tremplin-Jeunes)	DGEP	Direction générale de l'enseignement primaire
AELE	Association européenne de libre-échange	DIP	Département de l'instruction publique
AFE	Attestation de formation élémentaire	ECG	Ecole de culture générale
AFP	Attestation de formation professionnelle	EET	Ecole d'enseignement technique
AGEP	Association genevoise des écoles privées	EOS	Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois
ALL	Enquête "Adult Literacy and Lifeskills"	EPT	Postes en « équivalent plein temps »
APE	Associations de parents d'élèves	ESPA	Enquête suisse sur la population active
BDS	Base de données scolaires	ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population (OFS)
BIT	Bureau international du travail (nouvellement OIT)	EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
CAES	Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire	FASe	Fondation pour l'animation socioculturelle
CC	Certificat cantonal de capacité	FNS	Fonds national de la recherche scientifique
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	FPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
CEFOC	Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux et psychomotriciens (Haute école de travail social)	GAPP	Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines
CEFOPS	Centre de formation professionnelle santé-social (anciennement CEPSP)	GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire
CEFP	Classes d'encouragement à la formation professionnelle	GIP	Gestion intégrée du personnel (filière) générale et pratique
CEPSPE	Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS)	GP	(filière) générale et pratique
CEPTA	Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal	HarmoS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
CERN	Centre européen de recherche nucléaire	HEP	Haute école pédagogique
CFC	Certificat fédéral de capacité	HES	Haute école spécialisée
CFP	Centre de formation professionnelle	HES-S2	Hauts écoles spécialisées santé-social de Suisse romande
CFRG	Comité régional franco-genevois	HES-SO	Hauts écoles spécialisées de Suisse occidentale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	HEU	Haute école universitaire
CIPA	Classes d'insertion professionnelle atelier	ICF	Indice conjoncturel de fécondité
CITE	Classification internationale type de l'éducation	IFMES	Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire
CO	Cycle d'orientation	IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
CSP	Catégorie socioprofessionnelle	IRD	Institut de recherche et de documentation pédagogique
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation	ISEI	Indice socioéconomique international du statut professionnel

Liste des abréviations

IUED	Institut universitaire des études du développement	SIRH	Système d'information des ressources humaines
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales	SIUS	Système d'information universitaire suisse de l'OFS
LIP	Loi sur l'instruction publique	SMP	Service médico-pédagogique
LME	Licence mention Enseignement	SRED	Service de la recherche en éducation
LSM	(filière) latine, scientifique et moderne	UE	Union européenne
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OCE	Office cantonal de l'emploi		
OCP	Office cantonal de la population		
OCSTAT	Office cantonal de la statistique		
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie		
OFS	Office fédéral de la statistique		
OIG	Organisations internationales gouvernementales		
OING	Organisations internationales non gouvernementales		
OJ	Office de la jeunesse		
OMC	Organisation mondiale du commerce		
ONUG	Office des Nations Unies à Genève		
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue		
PIB	Produit intérieur brut		
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves		
PLEND	Plan d'encouragement aux départs à la retraite anticipée		
PO	Postobligatoire		
PPA	Parité de pouvoir d'achat		
REP	Réseau d'enseignement prioritaire		
SCAI	Service des classes d'accueil et d'insertion		
SEM	Service Ecoles-Médias		
SEMO	Semestre de motivation de la Croix-Rouge genevoise		
SEP	Service de l'enseignement privé du DIP		
SGEF	Système genevois d'enseignement et de formation		
SGIPA	Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes		

© SRED 2009
Service de la recherche en éducation
12, quai du Rhône - 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 - Fax +41 (0)22 546 71 02
<http://www.ge.ch/sred>

Responsable de l'édition:
Narain Jagasia
narain.jagasia@etat.ge.ch

Conception graphique et réalisation:
Atelier 109 - Cédric Siegenthaler
cs@atelier109.ch

Imprimé à Genève en septembre 2009

L'enseignement à Genève
Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation
Edition 2009

Les indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) présentent une photographie ponctuelle du SGEF et de son contexte, des comparaisons dans le temps et des comparaisons intercantionales et internationales. Ils permettent de décrire, d'analyser et le cas échéant d'alerter la collectivité sur le fonctionnement réel de l'école et ainsi d'alimenter un débat démocratique informé.

Vingt-cinq chapitres et plus de 250 figures (tableaux, graphiques ou cartes), reposant sur des données de l'année 2007, sont regroupés en neuf sections thématiques qui permettent d'avoir une vue d'ensemble de la composition de la population scolaire de l'enseignement public et privé (*chapitres A1 à A3*), de l'importance des ressources humaines et financières investies dans l'éducation (*chapitres B1 à B4*), des éléments de contexte pouvant influencer sur la demande et l'offre d'éducation (*chapitres C1 à C4*), du parcours des élèves dans la scolarité obligatoire et postobligatoire (*chapitres D1 à D4*), de la façon dont le SGEF se transforme (*chapitres E1 et E2*) et interagit avec d'autres systèmes (*chapitres F1 à F3*), et enfin des « résultats » de l'enseignement (*chapitres G1 et G2, H1 et H2, I1*).

ISBN 978-2-940238-20-0